REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 48
1946



SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM — 1966

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

QUATRIÈME SÉRIE

Publiée par les Professeurs des Facultés des Lettres
d'Aix, Alger, Bordeaux, Montpellier, Poitiers, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 48
1946

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM — 1966

*Réimprimé avec le consentement des
propriétaires de la Revue*

NÉOPTOLÈME ET LES MOLOSSES

Il est en Grèce peu de légendes qui aient eu un retentissement historique aussi profond et aussi durable que celle qui donna Néoptolème, le fils d'Achille, comme ancêtre aux princes molosses. Dans une assez large mesure, c'est parce qu'ils se savaient les rejetons d'Achille, parce que la Grèce entière les honorait comme tels, qu'Alexandre le Grand, descendant par sa mère des rois de Molossie, et Pyrrhos, ces grands imaginatifs, ont vécu comme ils l'ont fait, réussissant à plonger leurs contemporains dans une atmosphère épique dont le flamboiement n'a point cessé d'exalter les hommes. Rappellerons-nous encore que, selon toute apparence, la légende qui attribue à Rome des origines troyennes est née de l'imagination visionnaire de ce même Pyrrhos, tandis qu'à la veille de son départ pour l'Italie il se voit, lui, fils d'Achille, à la tête d'une croisade contre Rome, nouvelle Troie, en sorte que, de loin, nous lui devons l'*Énéide*[1].

Or, le fait même d'un lien généalogique entre Néoptolème et les rois molosses apparaît d'emblée comme un paradoxe : les Molosses sont un peuple épirote, Néoptolème, le fils d'Achille, ne peut manquer d'avoir ses attaches en Thessalie ; d'autre part, les Thessaliens sont des Grecs, les Molosses — quelles que soient du point de vue ethnographique leurs attaches originelles — sont des barbares qui n'ont commencé à s'helléniser collectivement que vers la fin du ve siècle[2]. Faut-il ajouter que, devant l'ensemble des textes

1. Sur Alexandre, cf. Radet, *Alexandre le Grand*, p. 28-41 ; sur Pyrrhos et ses rapports à la légende troyenne de Rome, cf. Perret, *Les origines de la légende troyenne de Rome*, p. 409-434. La légende de Néoptolème, roi des Molosses, interfère encore avec la légende troyenne de Rome à propos de l'interprétation d'un texte capital, apparemment attribué à Hellanicos par Denys d'Halicarnasse (I, 72, 2) ; cf. Perret, *ibid.*, p. 367-378, et Boyancé, *R. É. A.*, 1943, p. 282-290.

2. La tradition antique (Iustin., XVII, 3, 11 ; Plutarch., *Pyrrh.*, 1) attribue au roi Tharyps (fin du ve siècle) l'introduction chez les Molosses de la civilisation hellénique. Sans doute n'est-il pas absurde de supposer qu'elle a pu styliser les faits, mais il n'existe pas de raisons positives de douter pour l'essentiel de sa véracité. Les Molosses qui, en 429, participent à une coalition suscitée par Ambracie sont, aux yeux de Thucydide (II, 80), des barbares comme les Atintanes, les Paravéens et les Orestes qui les accompagnent ; on verra, ci-dessous (p. 8-10, 25-28), qu'on ne saurait parler, antérieurement au IVe siècle, d'une préten-

qui se rapportent à cette légende, il est difficile d'échapper à l'impression qu'on se trouve en présence d'un chaos? Ses origines, surtout, sont obscurcies pour nous de toutes les ténèbres qui assombrissent l'histoire ancienne et les traditions de la Grèce du Nord ; de bons esprits ont douté qu'on pût arriver jamais à les entrevoir. Nous avons cru pourtant que le problème n'était pas absolument désespéré.

Pour commencer, assurons-nous d'une certitude : le texte d'*Andromaque*, qui constitue pour nous, dès le ve siècle, le plus explicite des témoignages relatifs à l'ascendance héroïque des rois molosses [1], ne représente pas un commencement absolu ; bien avant Euripide, Néoptolème nous apparaît en rapports avec les Molosses. C'est à ces fabulations anciennes que nous devons d'abord nous appliquer pour en dégager les traits caractéristiques, analyse indispensable pour pouvoir ensuite poser correctement le problème des origines et revenir enfin vers Euripide.

La légende avant Euripide

La tradition qui met Néoptolème en rapport avec les Molosses est ancienne et solide. Elle paraît avoir été déjà mise en œuvre dans le poème des *Nostoi* [2] : les brèves indications de Proclos à ce sujet se trouvent, en effet, singulièrement confirmées par ce que nous lisons dans Pindare et d'où il apparaît que, dès le début du ve siècle, un épisode molosse fait partie intégrante, inévitablement, de la carrière de Néoptolème.

Pindare a parlé trois fois de Néoptolème et des Molosses, dans le VIe *Péan*, dans la IVe et la VIIe *Néméenne*, poèmes d'inspira-

tion des rois molosses à se rattacher par Néoptolème aux familles héroïques de la Grèce ; l'hypothèse que Pindare ait été en rapport avec des chefs molosses, ait assumé à Thèbes les fonctions de proxène des Molosses (cf. Cross, *Epirus*, p. 7-8, 13) ne nous paraît pas imposée, tant s'en faut, par le texte allégué de *Ném.*, VII, 65 ; c'est aux riverains grecs de la mer Ionienne (*ibid.*) que Pindare se soucierait plutôt de plaire ; l'épisode de Thémistocle chez Admète (Thucydide, I, 136-137) témoignerait plutôt du caractère étrange, exotique aux yeux d'un Grec (cf. Plutarch., *Them.*, 24), des us et coutumes des Molosses ; il est vrai qu'en 570, un des prétendants d'Agariste (cf. *infra*, p. 19-20) ἦλθε ... ἐκ Μολοσσῶν, mais il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il était Molosse et l'on ne saurait, en tout état de cause, tirer d'un cas aussi individuel quelque conclusion sur l'etat d'une civilisation dans son ensemble. Voir encore Schubert, *Gesch. d. Pyrrhus*, p. 92 ; Nilsson, *Götting. gel. Anzeiger*, 1912, p. 377. — Sur le problème ethnographique, beaucoup plus délicat à résoudre ou même à poser, on trouvera un bon exposé des thèses en présence dans Bottin, *Les tribus et les dynastes d'Épire avant l'influence macédonienne : Musée Belge*, XXIX, 1925, p. 62-66.

1. Euripide, *Androm.*, 1243-1252.

2. *Nostoi* (Kinkel, *Epic. graec. fragm.*, p. 53). Voir le texte cité *infra*, p. 21, n. 3.

tion fort diverse — la VIIe *Néméenne* nous apparaît même, vis-à-vis du VIe *Péan*, comme une sorte de palinodie — dont il n'est que plus précieux de constater l'étroit accord en ce qui touche notre légende. Que Néoptolème soit donné comme le héros tutélaire de l'Épire [1], ou comme le meurtrier qui ne peut échapper à la vengeance d'Apollon [2], ou comme le type de ces mortels fortunés dont une divinité favorable fait croître la belle renommée [3], toujours les lignes extérieures de son destin demeurent les mêmes : après avoir dévasté la ville de Priam [4], Néoptolème, avec les autres héros, prit la voie du retour, mais il ne devait plus revoir Scyros ni sa mère chérie [5] ; ballotté par le souffle des tempêtes, il finit par être jeté dans le petit port d'Éphyra, d'où il gagna la Molossie [6] ; peu de temps après, il périssait à Delphes, mortellement frappé au cours d'une dispute relative à l'ordonnance d'un sacrifice [7]. Il avait régné peu de temps sur les Molosses ; cependant, de ce règne, le souvenir ne devait jamais s'éteindre et toujours Néoptolème serait considéré comme le maître de la vaste Épire, où les hautes montagnes, pâturages aimés des bœufs, s'étendent depuis Dodone jusqu'à la mer Ionienne [8]. L'unanimité de nos trois textes suppose apparemment l'existence d'une tradition à laquelle Pindare se sera conformé.

La fermeté de la tradition qui a imposé cet épisode à Pindare apparaît mieux encore lorsqu'on s'avise des difficultés que le poète semble avoir rencontrées pour le faire entrer dans la suite des aventures de Néoptolème. Comme il cherche les Molosses en Épire, dans la région du Tomaros, il lui a fallu tout d'abord — aux dépens de la plus élémentaire vraisemblance comme à l'encontre des traditions apparemment plus anciennes, selon lesquelles le retour de

1. Pindare, *Ném.*, IV, 51-53.
2. Id., *Paean.*, VI, 111-116.
3. Id., *Ném.*, VII, 31-33.
4. Id., *Paean.*, VI, 104 : ὃς διέπερσεν 'Ιλίου πόλιν ; *Ném.*, VII, 35 : Πριάμου πόλιν Νεοπτόλεμος ἐπεὶ πράθεν.
5. Id., *Paean.*, VI, 105 : ἀλλ' οὔτε ματέρ' ἔπειτα κεδνὰν ἔϊδεν ; *Ném.*, VII, 36-37 : ὁ δ'ἀποπλέων Σκύρου μὲν ἅμαρτε.
6. Id., *Paean.*, VI, 109-110 : σχεδὸν δὲ Τομάρου Μολοσσίδα γαῖαν ἐξίκετ' οὐδ' ἀνέμους ἔλαθεν ; *Ném.*, VII, 37-39 : πλαγχθέντες δ'εἰς 'Εφύραν ἵκοντο, Μολοσσίᾳ δ'ἐμβασίλευεν ὀλίγον χρόνον.
7. Id., *Paean.*, VI, 117 ; *Ném.*, VII, 40-42.
8. Id., *Ném.*, VII, 38-40 : Μολοσσίᾳ δ'ἐμβασίλευεν ὀλίγον χρόνον · ἀτὰρ γένος αἰεὶ φέρεν τοῦτό οἱ γέρας ; *Ném.*, IV, 50-53 : Θέτις δὲ κρατεῖ Φθίᾳ · Νεοπτόλεμος δ' 'Απείρῳ διαπρυσίᾳ, βουβόται τόθι πρῶνες ἔξοχοι κατάκεινται Δωδώναθεν ἀρχόμενοι πρὸς 'Ιόνιον πόρον.

Néoptolème s'était opéré par voie de terre[1] — imaginer[2] une tempête qui saisit son héros au large de l'Eubée (Σκύρου μὲν ἅμαρτε) et le jette sans désemparer sur la côte thesprote, dans ce petit port d'Éphyra[3], choisi sans doute parce que c'est de là qu'au temps de Pindare l'accès, par la vallée de l'Achéron, est le plus direct vers les confins de la Molossie. Mais cette tempête miraculeuse ne suffit encore pas à rendre le récit intelligible, car il faudrait qu'on nous eût expliqué pourquoi, même arrivé à Éphyra, Néoptolème, que les destins, semble-t-il, peut-être même le désir qu'il a d'offrir à Apollon sa part du butin de Troie[4], devraient acheminer aussitôt vers Delphes, commence par s'enfoncer dans l'intérieur de l'Épire à la recherche des Molosses. Ainsi l'incohérence du récit comme la faiblesse de l'expédient mis en œuvre pour l'organiser partiellement témoignent également qu'au temps de Pindare l'épisode d'un passage ou d'une royauté, d'une présence en tout cas, de Néoptolème chez les Molosses constitue un élément obligé, traditionnel, de sa légende.

Cet épisode de la légende de Néoptolème semble avoir un caractère politique, soit qu'il conserve le souvenir de réalités politiques anciennes, soit qu'il projette dans un passé ancien des réalités politiques contemporaines du moment où il fut inventé : il suffit de rappeler les verbes mêmes dont usait Pindare pour décrire l'activité du héros chez les Molosses : ἐμβασίλευεν, κρατεῖ.

Mais cette légende politique ne se présente pas à nous comme une légende dynastique : chez Euripide, Néoptolème sera l'ancêtre des rois molosses ; on ne trouve rien de tel ni chez Pindare, ni dans le résumé que Proclos nous a donné des *Nostoi*, ni dans aucune tradition dont on ait des raisons de reporter la constitution avant l'*Andromaque* d'Euripide. Il est vrai qu'on allègue souvent à ce sujet quatre vers de la VIIe *Néméenne*, où l'on veut voir déjà préformé l'essentiel des fabulations euripidéennes. Mais,

1. *Nostoi* (Kinkel, *Epic. graec. fragm.*, p. 53) : πεζῇ ποιεῖται τὴν πορείαν.

2. C'est ce qu'a conjecturé Nilsson (*Studien zur Gesch. d. alten Epeiros : Lunds Univers. Arsskrift*, N. F., Afd. 1, Bd. 6, Nr. 4, 1910, p. 22), avec beaucoup de vraisemblance, croyons-nous. De cette tempête pindarique, on peut rapprocher celle qui, chez Aristote (*ap.* Dion. Hal., I, 72, 3), fond sur les Grecs au moment où ils doublent le cap Malée et les jette sur la côte latine.

3. Pindare, *Ném.*, VII, 37-38 ; l'indication de *Paean.*, VI, 109-110 : σχεδὸν δὲ Τομάρου Μολοσσίδα γαῖαν ἐξίκετ', concorde pleinement ; l'Achéron, qui se jette dans la mer à Éphyra, prend justement sa source au flanc sud-ouest du Tomaros ; cf. Hirschfeld, *R. E.*, I, 217.

4. Id., *Ném.*, VII, 41.

si l'on s'efforce de lire ces vers sans arrière-pensée et en se dégageant du souvenir de ce que d'autres poètes ou mythographes raconteront plus tard, il est trop clair que l'interprétation dynastique, bien loin de s'imposer, n'est, au contraire, que très médiocrement vraisemblable :

Μολοσσίᾳ δ' ἐμβασίλευεν ὀλίγον
χρόνον · ἀτὰρ γένος αἰεὶ φέρεν
τοῦτό οἱ γέρας. Ὤιχετο δὲ πρὸς θεόν,
κτέαν' ἄγων Τρωίαθεν ἀκροθινίων.

La traduction de M. Puech nous donnera un spécimen de l'interprétation traditionnelle : « Sur la Molossie, il régna, peu de temps ; sa race, cependant, conserva toujours cet apanage. Lui, s'en était allé vers le Dieu ; il lui apportait les prémices des riches dépouilles emmenées de Troie[1]. » On voit bien ce qui cloche : γέρας signifie ordinairement une prérogative honorifique et le mot devrait ici désigner une charge très effective, celle du gouvernement royal ; οἱ n'est pas traduit et ne peut l'être ; de ce fait, la phrase ἀτὰρ ... γέρας est censée détourner l'attention du lecteur vers les successeurs de Néoptolème : γένος ; la phrase ᾤχετο δέ marquerait donc, un retour à Néoptolème : « *Lui*, s'en était allé... » ; rien de tout cela n'apparaît dans le grec ; enfin, replacée dans un contexte plus large, la phrase ἀτὰρ ... γέρας n'y constituerait qu'une digression faiblement justifiable. Visiblement, la traduction sollicite le texte : on a traduit Pindare en pensant à Euripide. Si l'on veut ne songer qu'à Pindare, on traduira sans doute : « Sur la Molossie, il régna peu de temps, mais sa race lui fit toujours honneur de cette royauté. Il alla vers le Dieu... » Ainsi, οἱ pourra reprendre un sens, γέρας sa signification ordinaire ; la construction τοῦτό οἱ γέρας, où γέρας devient l'attribut de τοῦτό, est évidemment plus conforme aux habitudes de la langue ; dans les quatre vers, l'idée se suit naturellement sans digression ni diversion. Enfin, ce bref passage reprend dans l'ode un sens intelligible : l'idée générale développée par Pindare dès le début de la deuxième antistrophe est que la mort vient pour tous, la même, mais que la gloire s'attache à ceux dont la divinité fait croître la belle renommée après leur mort ; telle est l'idée que l'histoire de Néoptolème est destinée à illustrer : en deux diptyques le poète évoquera deux épisodes malheureux

1. Puech, Pindare, *Néméennes*, Coll. des Univ. de France.

de la vie de son héros et, en vis-à-vis, la gloire éternelle qu'il y a cependant acquise. Il manqua Scyros, la tempête le jeta à Éphyra, il ne régna que peu de temps, *mais*, *pour toujours* (ἀτὰρ ... αἰεί), sa race conserva le souvenir, glorieux pour lui, de ce règne. Il alla à Delphes, il y fut tué dans une querelle, *mais* il fallait que, *pour toujours* (ἀλλὰ ... τὸ λοιπόν), il présidât aux pompes dans la maison du Dieu. L'architecture du développement est extrêmement simple, mais, pour que la phrase ἀτὰρ ... γέρας y ait un sens, il faut qu'elle se réfère à la gloire de Néoptolème, non pas aux aventures de ses descendants. La « race » de Néoptolème, ce sont les Grecs, les Éginètes, notamment, qui conservent le souvenir glorieux de la royauté que leur héros national imposa aux Molosses, ce ne sont pas les rois molosses installés dans le trône du héros.

La VIIe *Néméenne* nous renseigne d'ailleurs positivement sur ceux qui s'intéressent à la gloire de Néoptolème. Dans le VIe *Péan*, Pindare avait quelque peu malmené le héros ; tout en évoquant son voyage au pays molosse — un épisode inévitable, nous l'avons vu — il avait omis notamment de parler de sa royauté. Il y avait eu des mécontents, que la VIIe *Néméenne* est destinée à apaiser. Mais les mécontents, ce sont en tout premier lieu les Éginètes, que Pindare s'efforce d'amadouer par une sorte de palinodie ; ce sont ou c'est peut-être aussi — le passage est fort obscur — « les Achéens (ou un des Achéens) qui habitent le rivage de la mer Ionienne[1] » ; on ne voit pas que ce soient les souverains molosses blessés d'une omission qui eût privé leur race d'une ascendance glorieuse.

De même, lorsque Pindare, dans la IVe *Néméenne*, évoquera, au présent cette fois (κρατεῖ), le règne toujours actuel de Néoptolème sur l'Épire, le rapprochement qu'il en fait du règne d'Ajax à Salamine, d'Achille en son île du Pont, de Thétis à Phthie[2], montre assez qu'il ne songe pas à la fondation jadis réalisée d'une dynastie historique en laquelle Néoptolème serait censé se continuer, mais à une tutelle, à une possession surnaturelle, à une présence invisible, celle au moins d'un grand souvenir, d'un grand nom flottant sur un pays.

S'il n'existe donc aucun témoignage qu'on eût, antérieurement

1. Pindare, *Ném.*, VII, 64-65 : Ἐὼν δ' ἐγγὺς Ἀχαιὸς οὐ μέμψεταί μ' ἀνὴρ Ἰονίας ὑπὲρ ἁλὸς οἰκέων.
2. Id., *ibid.*, IV, 48-51.

à Euripide, attribué à Néoptolème la fondation d'une dynastie de rois molosses, nous avons des indices que sa royauté éphémère sur les Molosses avait été alors conçue comme l'effet d'une conquête violente et brutale. Nous lisons dans Apollodore que Néoptolème défit les Molosses en bataille rangée (νικήσας μάχῃ Μολοσσούς) et chez Ératosthène qu'il ravagea leur pays (πορθήσας τὴν Μολοττίαν)[1] ; ces indications contrastent trop vivement avec les tendances qui prévaudront après Euripide dans l'orientation de la légende pour que nous puissions n'y pas voir un écho de fabulations plus anciennes où la légende, loin de constituer un trait d'union entre l'hellénisme et les Molosses rattachés par un glorieux héros à une des plus illustres familles de la Grèce, trahissait la conscience d'une hétérogénéité, le souvenir d'un antagonisme entre les Molosses et le héros grec, leur ennemi victorieux.

Le problème des origines

A la lumière des précisions que nous venons d'assurer, essayons maintenant de nous poser quelques questions sur les origines de la légende.

Hypothèse d'abord d'une origine dodonéenne. — « Pourquoi Néoptolème... s'est-il établi dans le pays des Molosses?... A-t-on voulu établir un rapport entre la patrie d'Achille et Dodone?... C'est possible[2]. » Pourtant l'hypothèse nous paraît achopper sur deux difficultés sérieuses.

Nous avons reconnu tout à l'heure que c'est aux Molosses que Néoptolème se trouve, par la légende, très précisément et très constamment lié ; or, même au temps de Pindare, Dodone n'appartient pas encore aux Molosses, elle est au pouvoir des Thesprotes[3]. Si la légende était née du désir d'acheminer le héros vers

1. Apollodore, *Epit.*, VI, 12 ; Ératosthène, *ap.* Schol. *Od.*, III, 188. Malgré des contaminations avec la vulgate qui s'établit postérieurement à Euripide, la teneur de ces notices apparaît pour certains détails remonter à une époque bien antérieure ; le souvenir des *Nostoi* y est évident (Ératosthène : Νεοπτόλεμος κατὰ κέλευσιν Θέτιδος ... πεζὸς ἄνεισι ; textes des *Nostoi* et d'Apollodore cités *infra*, p. 21, n. 3 et 22).

2. Bottin, *op. cit.*, p. 68.

3. Le fait est généralement admis (cf. Nilsson, *Epeiros*, p. 21, 50-51) d'après les témoignages d'Hécatée (*ap.* Steph. Byz., s. v. Δωδώνη : Μολοσσῶν πρὸς μεσημβρίης οἰκέουσι Δωδωναῖοι), d'Hérodote (II, 56) et de Strabon (VII, 328). Cross (*Epirus*, p. 6, n. 2) pense que les Molosses se sont installés à Dodone dès l'époque des guerres médiques : le témoignage d'Hérodote ne vaudrait que pour l'époque de la fondation de l'oracle, l'usage de Pindare ou des tragiques qui désignent Dodone comme thesprote s'expliquerait par la

Dodone, Pindare et *a fortiori* l'auteur de la tradition à laquelle il s'est conformé auraient parlé d'un voyage en Thesprotie ou chez les Thesprotes partout où ils ont, en fait, parlé de Molossie et de Molosses. Wilamowitz a essayé de tourner cette difficulté en supposant que l'influence des Molosses avait pu s'exercer à Dodone avant que le sanctuaire cessât d'appartenir aux Thesprotes [1]. Sans doute, quoique la thèse devienne un peu périlleuse quand on est obligé de supposer cette influence s'exerçant déjà sur Dodone au point d'y éclipser les Thesprotes, maîtres du pays, un bon siècle avant que les Molosses ne vinssent effectivement les déposséder. Mais surtout, pour que la légende, anticipant sur l'histoire, ait pu préférer les possesseurs de demain à ceux d'aujourd'hui, se soit, à Dodone, intéressée aux Molosses plus qu'aux Thesprotes, il faudrait qu'elle ait eu des raisons particulières de s'intéresser aux Molosses, raisons indépendantes de leur situation à Dodone, et ce sont ces raisons qui seraient en fait à l'origine de la légende, même si ses formes les plus anciennes se rapportaient à un pèlerinage de Néoptolème à Dodone.

D'ailleurs, nous avons vu qu'à la prendre dans ses formes les plus anciennes, notre légende se présente comme une légende politique : il y est question de règne, de conquête, de batailles, de dévastations. Rien ne ressemble moins à une légende de sanctuaire. Il faut attendre Justin, écho sans doute de Proxène, pour trouver une mention de la venue de Néoptolème à Dodone ; il y vient, naturellement, consulter l'oracle ; la mention de Léonassa (Lanassa), fille d'Héraclès et femme de Néoptolème, nous permet d'attribuer une date à cette notice qui ne peut être antérieure à 294, date du mariage de Lanassa, fille d'Agathocle, avec Pyrrhos d'Épire, le futur adversaire des Romains [2]. D'ailleurs, si la légende

survivance d'anciennes façons de parler, Pindare, enfin, dans *Paean.*, VI, 109, et *Ném.*, IV, 53, aurait explicitement étendu jusqu'à Dodone le pouvoir des Molosses. En fait, le premier de ces textes ne mentionne que le Tomaros au nord de Dodone et le second (cf. *infra*, p. 14, n. 1) doit recevoir apparemment une interprétation différente. Peu nous importe, d'ailleurs, puisque la légende qui met Néoptolème en rapport avec les Molosses s'est sûrement constituée à une époque fort antérieure à celle des guerres médiques.

1. Wilamowitz, *Pindaros*, p. 167-168 ; cf. Cross, *Epirus*, p. 7-8.

2. Iustin., XVII, 3, 4 : *Sed Pyrrus, cum in templum Dodonaei Iouis ad consulendum uenisset, ibi Lanassam neptem Herculis rapuit ex cuius matrimonio octo liberos sustulit.* L'origine de cette version se conclut aisément d'un passage de Lysimaque cité dans un scholie de l'*Andromaque* d'Euripide (*ad* v. 24) : Λυσίμαχος δὲ ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν νόστων φησὶ Πρόξενον ... ἱστορεῖν ἐκ μὲν Ἀνδρομάχης γενέσθαι τοὺς προειρημένους (παῖδας), ἐκ δὲ Λεωνάσσης τῆς Κλεοδαίου Ἄργον, Πέργαμον, Πάνδαρον, Δωριέα, Ἔραον, Δανάην, Εὐρύμαχον καὶ Τρῳάδα. L'intermédiaire entre Proxène et Trogue-Pompée aura sans doute été Timée (cf. Schubert, *Gesch. d. Pyrrhus*, p. 32). Sur Lanassa, cf. Schubert, *ibid.*, p. 25-26.

qui nous occupe était originairement dodonéenne, comment comprendre que, dans ses formes les plus anciennes, il ne soit jamais question d'une venue du héros à Dodone et que ce voyage en Épire, dont la motivation, nous l'avons vu, semble avoir si fort embarrassé Pindare, n'ait pas été très simplement expliqué comme un pèlerinage?

Gruppe a supposé que la légende de Néoptolème aurait pu gagner le pays molosse à partir des colonies grecques de la mer Ionienne [1]. Il était inévitable que cette hypothèse fût proposée. N'est-elle pas, dans une certaine mesure, suggérée par les textes de Pindare, soit qu'il nous montre Néoptolème gagnant la Molossie à partir d'Éphyra, soit qu'il évoque — dans un passage bien obscur, il est vrai — la part que les riverains grecs de la mer Ionienne prennent à sa gloire [2]?

Mais essayons de préciser l'hypothèse. Pour Gruppe, il s'agit originairement, semble-t-il, de la diffusion d'un culte : les colons chalcidiens établis sur les côtes d'Épire avaient amené avec eux des Minyens, des Locriens, accompagnés eux-mêmes de leurs alliés de la Thessalie du Sud, lesquels, finalement, auraient introduit en Épire le culte d'Achille-Aspetos et — apparemment par voie de conséquence — celui de Néoptolème. Notons d'abord qu'il n'est pas si aisé de retrouver sur les côtes d'Épire les Thessaliens du Sud, les Minyens ou les Locriens, qu'ils sont censés avoir accompagnés, les Chalcidiens, qui auraient amené tout ce monde. Mais surtout les traditions relatives aux rapports de Néoptolème et des Molosses ont une consistance et une antiquité que ne semblent pas avoir les fabulations relatives à Achille-Aspetos [3] ; il n'est donc pas de bonne méthode de supposer qu'elles en soient dérivées, c'est le processus inverse qui apparaît vraisemblable ; on verrait mal, d'ailleurs, comment une légende d'antagonisme politique —

1. Gruppe, *Griech. Myth.*, I, p. 350.
2. Pindare, *Ném.*, VII, 38, 64-65.
3. L'équivalence Achille = Aspetos (Plutarch., *Pyrrh.*, 1) est attestée déjà dans l'[illegible]ουντίων πολιτεία d'Aristote (*ap.* Hesych., s. v. Ἄσπετος). Sur le développement qui paraît avoir abouti à cette identification, cf. H. Schmidt, *Epeirotika*, p. 21-22. — Il nous paraît encore plus hasardeux de supposer que tout l'ensemble des fabulations relatives aux rapports de Néoptolème et des Molosses aurait pu naître, comme Cross (*Epirus*, p. 7 et 100-101) semble porté à le croire, du rapprochement établi par un « esprit ingénieux » entre le nom de Piélos, un héros qui tient quelque place dans la généalogie des dynastes molosses (Iustin., XVII, 3, 8 ; Paus., I, 11, 2), et Pélée. Nous avons vu que notre légende n'est pas originairement une légende dynastique ; nous n'avons aucun indice en tout cas que cette identification ait jamais été faite et, dans les textes tardifs où il figure, Piélos est toujours *fils* de Néoptolème.

c'est sous cette forme que nous est apparue d'abord la légende de Néoptolème — serait issue d'une légende cultuelle destinée à apparenter à l'hellénisme un grand dieu molosse. Seulement, si ce qui est premier, c'est la légende de Néoptolème, légende à caractère politique, on n'en peut concevoir la diffusion homogène de proche en proche, comme celle d'un culte qui, à partir d'une colonie grecque, aurait largement rayonné.

A nous placer sur ce plan d'un antagonisme politique, nous voyons assez bien, il est vrai — quoique d'une autre manière que Gruppe — ce que la légende peut avoir signifié de vivant pour les Grecs de la côte à l'époque de Pindare. Sans doute n'ont-ils pas avec les Molosses de contacts directs, puisque ceux-ci, en aucun point, ne paraissent encore avoir atteint la côte qu'occupent du nord au sud Illyriens, Chaones et Thesprotes[1] ; sans doute n'ont-ils même avec eux que des rapports assez espacés. Ils ne peuvent ignorer toutefois le nom de ces tribus qui, dès la fin du siècle, interviendront directement dans leurs affaires ; peut-être, dès cette date, sont-ils, mieux que d'autres, en situation d'apprécier leur dynamisme. L'intérêt qu'ils peuvent alors porter à la légende de

1. Cet état de choses se prolongera apparemment jusqu'à la fin du v[e], sinon même au iv[e] siècle ; cf. Nilsson, *Epeiros*, p. 51-59. Pindare écrit, il est vrai : Νεοπτόλεμος δ' Ἀπείρῳ διαπρυσίᾳ (κρατεῖ), βουβόται τόθι πρῶνες ἔξοχοι κατάκεινται Δωδώναθεν ἀρχόμενοι πρὸς Ἰόνιον πόρον (*Ném.*, IV, 51-53). Mais il paraît difficile de serrer de près le sens de ces expressions. Si l'on se refuse à supposer avec Nilsson (*Epeiros*, p. 21-22) que Pindare s'est embrouillé dans la géographie de régions qu'il connaît mal, il faut admettre à tout le moins de sa part une volonté de grandissement poétique exclusive de précisions certaines : on peut douter qu'à l'époque de Pindare les Molosses soient déjà les maîtres de Dodone, il n'est pas vraisemblable qu'ils soient déjà les maîtres de l'Épire tout entière, en sorte que les deux termes soient vraiment interchangeables, comme le suggère la lettre de ce texte (l'hypothèse de Cross, *Epirus*, p. 11, n. 1, sur une hégémonie que les Molosses auraient exercée sur toute l'Épire au début du v[e] siècle, puis qu'ils auraient perdue au bénéfice des Chaones, cf. Strab., VII, 323, pour la recouvrer ensuite, repose, croyons-nous, sur une interprétation des textes de Pindare, qui en majore systématiquement les données) ; il n'y a pas plus de raison de supposer qu'ils soient déjà riverains de la mer Ionienne. De l'épisode de Thémistocle chez Admète (Thucydide, I, 136-137), il serait aussi vain de conclure que les Molosses avaient déjà en 470 atteint les bords de la mer Ionienne, parce que Thémistocle était venu chez eux de Corcyre qu'il serait déraisonnable d'inférer qu'ils étaient riverains du golfe Thermaïque, parce qu'en les quittant Thémistocle s'embarqua pour la Perse à Pydna. — En 373, lorsque les Athéniens demandent au roi des Molosses, Alcétas, de faciliter le passage des troupes qu'ils se préparent à envoyer contre Corcyre (Xénoph., *Hell.*, VI, 2, 10 ; cf. Nilsson, *Epeiros*, p. 58-64), il n'est pas certain que les Molosses, descendus par la vallée du Thyamis, soient déjà les maîtres, face à Corcyre, du pays de Cestriné (cf. Perret, *Légende troyenne*, p. 223-229) ; en direction du sud, les Molosses, qui n'atteignent Dodone que dans le cours du v[e] siècle (cf. *supra*, p. 11-12), ne paraîtront sur le golfe d'Ambracie qu'au iv[e] siècle et ils n'y auront d'abord qu'un étroit accès (Ps.-Scyl., 33), peut-être dès 373, peut-être même plus tard (cf. Nilsson, *Epeiros*, p. 52 ; Klotzsch, *Epirotische Geschichte bis zum Jahre 280 v. Chr.*, p. 51, n. 1) ; la conquête de la Cassopée avec Bouchétion et Pandosia n'aura lieu qu'en 343 (cf. Klotzsch, *ibid.*, p. 74-79).

Néoptolème chez les Molosses, c'est le même qui suscita en tant de points du monde méditerranéen d'analogues légendes du passage ou des fondations ou des victoires d'un héros dont les aventures glorieuses venaient préfigurer les entreprises ultérieures de colons de même race, leur être un gage de succès, leur acquérir des droits à la possession ou au contrôle d'un pays[1]. On comprend dans ces perspectives l'importance que les Grecs peuvent attacher au souvenir de la royauté, même éphémère, de leur Néoptolème, de ses victoires sur les Molosses ; on comprend qu'à n'en pas trouver dans le VI[e] *Péan* la mention assez explicite, un des Achéens qui habitent le rivage de la mer Ionienne — si telle est bien l'interprétation qu'il faut donner à ce passage obscur — ait pu manifester son mécontentement contre le poète[2] ; on comprend que, dans la IV[e] *Néméenne*, Pindare, agrandissant même démesurément le cadre géographique des exploits de Néoptolème, y ait vu le principe comme d'une sorte de domination éternelle sur l'Épire, acquise pour toujours à l'hellénisme, vouée en puissance à la suprématie des Grecs[3].

Seulement s'il nous est assez facile de comprendre qu'à l'époque de Pindare les riverains grecs de la mer Ionienne aient pu s'intéresser à la légende qui faisait de Néoptolème le maître des Molosses, il est beaucoup plus difficile d'entrevoir comment eux-mêmes ou leurs ancêtres auraient pu, de cette légende, être les créateurs. Tout d'abord parce que plus on recule dans le temps, moins il apparaît vraisemblable que de suffisants rapports aient existé entre les Molosses et les Grecs de la côte, mais surtout parce qu'on n'arrive pas à voir pour quelles raisons ces Grecs auraient, entre tant d'autres héros, élu Néoptolème comme le représentant mythique de l'hellénisme vainqueur, ni non plus pour-

1. Les exemples sont innombrables : on pensera, notamment, au développement des légendes troyennes en Arcadie, à Délos, à Samothrace, en Acarnanie, à mesure que ces pays pénètrent dans l'orbite de la puissance romaine (cf. Perret, *Légende troyenne*, p. 24-34, 38-53, 63-72) ; en Siritide, on voit se succéder de légendaires Athéniens (Hérodote, VIII, 62 ; Tzetzes *ad* Lycophr., 987 ; cf. Perret, *Siris*, p. 188-192) et Ménélas (Lycophr., 856), selon que prédomine l'influence de Thourioi ou celle de Tarente ; mais ce sont les légendes de l'Éryx qui apportent sans doute à celle de Néoptolème l'illustration la plus frappante : la fable qui attribue à Héraclès la conquête de ce coin de terre sicilienne reflète, en effet, les entreprises de deux Héraclides, Dorieus et Pentathlos, pour s'y établir aux dépens des barbares (cf. Pareti, *Dorieo, Pentatlo ed Eracle : Studi siciliani e italioti*, p. 1-24).

2. Pindare, *Ném.*, VII, 64-65.

3. Id., *ibid.*, IV, 51 : Νεοπτόλεμος δ' Ἀπείρῳ διαπρυσίᾳ (κρατεῖ). Sur la valeur intemporelle de ce présent, voir les remarques très justes de Schroeder dans son édition des *Pythiques* (Leipzig, 1922), *ad Pyth.*, V, 82.

quoi ce sont les lointains Molosses qu'ils auraient eu idée d'assujettir mythiquement au héros grec. La légende dont les circonstances politiques et géographiques des VIIe-VIe siècles nous font attendre la naissance dans les colonies grecques de la mer Ionienne, c'est celle d'un héros grec-occidental régnant sur les peuples indigènes qui avoisinent immédiatement les colonies grecques, ce n'est pas celle d'un héros thessalien régnant sur un peuple du centre de l'Épire ; de fait, il existe une légende d'Ulysse chez les Thesprotes [1], mais son existence ne fait que rendre plus sensible la médiocre vraisemblance que la légende de Néoptolème chez les Molosses ait été créée originairement par les riverains grecs de la mer Ionienne.

Nilsson, avec beaucoup plus de pertinence, croyons-nous, a supposé que c'était de Thessalie et non pas à partir des rives de la mer Ionienne que Néoptolème avait primitivement gagné le pays molosse [2], c'est-à-dire, si nous le comprenons bien, que la légende serait expressiv de réalités où Thessaliens et Molosses auraient communément participé. Cette hypothèse supprime évidemment une des difficultés que nous signalions naguère : si la légende exprime quelque chose des rapports entre Thessaliens et Molosses, il est naturel d'y trouver mêlé Néoptolème, héros thessalien. Mais elle suppose une géographie différente de celle à laquelle nous sommes habitués et qui fait des Molosses un peuple épirote séparé de la Thessalie par les chaînes du Pinde ; enfin, elle laisse ouverte la question de la nature de ces rapports entre Thessaliens et Molosses.

Voyons d'abord la question géographique. A examiner les textes, il apparaît vite que la limite entre l'Épire et la Thessalie, plus au nord entre l'Épire et la Macédoine, est loin d'être aussi nettement marquée par le relief qu'on le croirait de prime abord. Les traditions historiques et légendaires sont là pour nous attester que la chaîne du Pinde ne constitue pas un obstacle infranchissable : d'un versant à l'autre, migrations et échanges sont fréquents ; nombreux sont les peuples dont on ne saurait dire exactement sur quel versant du Pinde ils doivent être situés.

Les Pélasges de Thessalie, par exemple, semblent localisés pro-

1. Cf. *Odyss.*, XIV, 316. Sur la *Télégonie*, où cette donnée est amplement développée, cf. Nilsson, *Epeiros*, p. 19-20.
2. Nilsson, *Götting. gel. Anzeiger*, 1912, p. 376 ; cf. Klotzsch, *Epir. Gesch.*, p. 220.

prement au sud du Pénée dans le vaste bassin que le Pinde limite au couchant et au midi la chaîne de l'Othrys [1], mais ils étendent leur pouvoir jusqu'en Épire et souvent les peuples épirotes portent le nom de pélasgiques [2]. Achille, dans sa célèbre prière du chant XVI de l'*Iliade*, attribue au Zeus de Dodone l'épithète de « pélasgique » : Ζεῦ ἄνα Δωδωναῖε Πελασγικέ [3] ; pour Hésiode, pour Éphore, Dodone est une fondation pélasgique [4]. Il n'y a pas lieu de contester la valeur de ces textes en arguant de la grande diffusion du nom des Pélasges ; ce peuple errant n'est pas le seul à habiter les deux versants du Pinde. Suivant Homère, les Perrhaebes de l'armée d'Achille avaient leurs demeures aux alentours de Dodone [5] ; Achille lui-même, si nous en croyons le scholiaste, invoque le Zeus de Dodone comme le dieu de son pays [6] ; Plutarque se fait l'écho d'une tradition suivant laquelle le sanctuaire aurait été fondé par le Phthiote Deucalion [7] ; les Dolopes de l'armée de Phénix s'étendent jusque dans la vallée de l'Achéloos [8] et une tradition voulait que les Selles de Dodone fussent de race thessalienne [9]. Tantôt les Thessaliens sont donnés comme thesprotes [10], tantôt ce sont les Thesprotes qui passent pour un peuple thessalien [11]. Les Tymphaioi épirotes [12] possèdent en Thessalie la ville d'Aiginion et disputent aux Thessaliens la possession des sources du Pénée [13].

Quittons maintenant le domaine des traditions plus ou moins légendaires et passons à l'histoire ; nous y ferons les mêmes constatations : le Pinde n'est pas une montagne qui sépare et divise. Géographiquement, il semble que les Orestes établis dans la haute vallée de l'Haliacmon doivent appartenir à la Macédoine ; Polybe, Pline les mettent au nombre des peuples macédoniens [14] ;

1. Strab., V, 221 ; Steph. Byz., s. v. Κραννών, Δώτιον ; Dion. Hal., I, 17, 1.
2. Strab., *ibid.* : Πολλοὶ δὲ καὶ τὰ Ἠπειρωτικὰ ἔθνη Πελασγικὰ εἰρήκασιν, ὡς καὶ μέχρι δεῦρο ἐπαρξάντων.
3. *Iliad.*, XVI, 233.
4. *Ap.* Strab., VII, 327.
5. *Iliad.*, II, 749 sq.
6. *Ibid.*, XVI, 233 ; cf. schol. *ad loc.* : εἰκότως τὸν πολίτην καὶ γείτονα καὶ προπάτορα θεὸν ἐπικαλεῖται, ὡς καὶ Χρύσης τὸν Σμινθέα καὶ τὸν Λυκογενῆ Πάνδαρος.
7. Plutarch., *Pyrrh.*, 1 ; cf. Hérodote, I, 56 ; Schol. *Iliad.*, XVI, 233.
8. *Iliad.*, IX, 484 ; cf. Philippson, *R. E.*, V, 1291.
9. Schol. *Iliad.*, XVI, 234 : ἀπὸ Σελλοῦ τοῦ Θετταλοῦ τοῦτο τὸ γένος, ὅθεν κατὰ διαδοχὴν οἱ τοῦ Διὸς ἱερεῖς ἐγίνοντο.
10. Hérodote, VII, 176.
11. Schol. *Odyss.*, XIV, 315.
12. Étienne de Byzance (s. v. Τύμφη) en fait des Thesprotes, mais, sous l'influence de la géographie épique (cf. Nilsson, *Epeiros*, p. 49-50), il emploie ce terme à peu près comme synonyme d'épirote.
13. Strab., VII, 327.
14. Polybe, XVIII, 47, 6 ; Pline, *N. H.*, IV, 35.

il y avait des Orestes parmi les familiers de Philippe et dans les troupes d'Alexandre[1], et, d'autre part, Strabon considère les Orestes comme un peuple épirote[2] ; dans l'expédition de 429 contre l'Acarnanie, nous les voyons figurer à côté des Chaones, des Thesprotes, des Molosses et des Atintanes[3]. On pourrait faire des remarques analogues à propos des Élimiotes de l'Haliacmon, considérés, eux aussi, tantôt comme épirotes[4], tantôt comme macédoniens[5], apparemment parce qu'ils étaient, comme les Orestes, l'un et l'autre. Plus au sud, la même ambiguïté subsiste pour ce qui est des confins entre la Thessalie et l'Épire : les Aethices, les Athamanes, les Talares sont des peuples épirotes[6] ; mais ils appartiennent aussi à la Thessalie[7].

Le cas des Molosses ne semble pas avoir été différent. Nous savons déjà qu'ils n'ont pas toujours habité Ambracie, ni la vallée de l'Aratthos, ni même Dodone[8] ; lorsqu'ils sont venus border la mer Ionienne, ils venaient du Nord et de l'Est. Avant qu'ils s'engageassent pour toujours dans les gorges profondes de l'Épire, il semble bien qu'ils aient, comme tous ces peuples montagnards dont nous venons de reconnaître la nature ambiguë, erré eux-mêmes quelque temps sur les sommets du Pinde, dans les hautes vallées, aussi bien celles qui conduisent à l'Égée que celles qui descendent vers la mer Ionienne, en contact direct, par conséquent, avec les Thessaliens. Plusieurs textes donnent, en effet, à le penser : Hécatée donne expressément les Orestes de l'Haliacmon comme un peuple molosse[9] ; suivant Strabon, la tribu molosse des Talares avait jadis vécu sur le sommet du Pinde en contact direct avec les Thessaliens[10]. Dans Euripide, le royaume du Thessalien Admète s'étend jusqu'au pays des Molosses[11]. Fait plus décisif encore : la tribu molosse des Peiales, d'où plus tard devait sortir la dynastie de Tharyps, semble bien avoir primitivement occupé

1. Diod. Sic., XVI, 93, 3 ; XVII, 57, 2.
2. Strab., VII, 326 ; IX, 434.
3. Thucydide, II, 80.
4. Strab., IX, 434.
5. Thucydide, II, 99.
6. Strab., VII, 326 ; IX, 434.
7. Strab., IX, 434.
8. Cf. *supra*, p. 14, n. 1.
9. Hécat., *ap.* Steph. Byz., s. v. Ὀρέσται.
10. Strab., IX, 434.
11. Euripide, *Alceste*, 594.

les contreforts les plus orientaux du Pinde, les monts Cercetioi en pleine Thessalie[1].

De tout cela le souvenir n'était pas perdu au temps d'Hérodote, comme il apperi à l'examen de deux passages de son œuvre ; dans un premier pass ge[2], le nom des Molosses intervient parmi ceux des peuples non ioniens qui ont cependant envoyé des émigrants dans les colonies grecques d'Ionie : ce sont les Abantes d'Eubée, les Minyens d'Orchomène, les Cadméens, les Dryopes, les Phocidiens, les Molosses, les Pélasges d'Arcadie, les Doriens d'Épidaure ; tous ces peuples, comme il est naturel, appartiennent à des régions de la Grèce qui regardent vers l'est ; les Molosses seraient-ils seuls à faire exception? Croira-t-on que c'est un peuple épirote du bassin de la mer Ionienne qui envoie ses colons en Asie? Assurément non, et il ne peut s'agir ici que des Molosses de la Haute-Thessalie, peuple continental, certes, comme les Dryopes de la haute vallée du Spercheios[3], mais cependant tourné vers l'Orient. L'autre texte qui nous intéresse est un catalogue des prétendants qui vinrent vers 570 briguer la main d'Agariste, fille du tyran de Sicyone[4]. « D'Italie vint Smindyridès, fils d'Hippocrate de Sybaris... ; avec lui, Damasos de Siris..., et ces deux vinrent d'Italie. Des bords de la mer Ionienne vint Amphimneste d'Épidamne... ; et celui-là vint des bords de la mer Ionienne. D'Étolie vint... Malès. Du Péloponnèse vint Léocède, fils de Phidon, le tyran d'Argos ; vint aussi Amiantos..., Arcadien de Trapézonte, puis un Azénien de la ville de Paios, Laphanès... ; puis un Éléen, Onomaste ; et ceux-là vinrent du Péloponnèse. D'Athènes vinrent Mégaclès et Hippoclide... D'Érétrie..., Lysanias, et il fut seul de l'Eubée. De Thessalie vint Diactoride de Crannon..., et des Molosses, Alcon. Tels furent les prétendants. » Ce catalogue aux formules stéréotypées suit évidemment l'ordre géographique : pour un Grec de Sicyone, la ville natale d'Agariste, c'est un tour d'horizon complet : l'Italie, les villes de la mer Ionienne, l'Étolie, le Péloponnèse, Athènes, l'Eubée, la Thessalie. Or, on remarquera que le Molosse Alcon ne figure pas à côté d'Amphimneste d'Épidamne, seul venu des bords de la mer Ionienne, précise Hérodote[5] ;

1. Steph. Byz., s. v. Πιάλεια : πόλις Θεσσαλικὴ ὑπὸ τὸ Κερχετικὸν ὄρος. Sur les Peiales, cf. Nilsson, *Epeiros*, p. 24-25.
2. Hérodote, I, 146.
3. Cf. Aristote, *ap.* Strab., VIII, 373.
4. Hérodote, VI, 127 ; pour la date, cf. Kahrstedt, *R. E.*, XI, 620.
5. Cette indication nous paraît peu favorable à l'hypothèse de Nilsson (*Epeiros*,

il figure à côté du Thessalien Diactoride et après lui, comme il convient à quelqu'un qui habiterait plus au nord et plus à l'ouest que Crannon, dans ces régions du Haut-Pénée, où nous retrouvions tout à l'heure la ville de Pialeia, berceau de la dynastie de leurs rois.

Il existe donc un nombre suffisant d'indices pour nous assurer qu'à un moment de leur histoire les Molosses ont bien occupé le versant oriental du Pinde, les derniers contreforts des montagnes, peut-être la lisière de la plaine en contact direct avec les Thessaliens.

A priori, une telle proximité, un tel voisinage pouvaient tout aussi bien amener les deux peuples, molosse et thessalien, à se sentir proches et comme frères, ou à se sentir ennemis. Il n'est pas absurde de supposer qu'une légende d'un règne de Néoptolème chez les Molosses aurait pu exprimer le sentiment d'une communauté entre les deux peuples ; Bottin a évoqué fort justement cette possibilité[1]. En fait, la légende qui nous est attestée semble plutôt, à époque ancienne, refléter entre Néoptolème et les Molosses l'existence d'un antagonisme et nous avons vu que, du temps de Pindare, c'est encore de cette façon qu'on paraît la comprendre. Il semble donc plus vraisemblable de situer à ses origines le souvenir de luttes poursuivies entre Thessaliens et Molosses.

Précisément l'histoire semble indiquer que les rapports des deux peuples ne furent pas amicaux ; de la mention fréquente des peuples épirotes dans les *Thessalica* de Rhianos, Nilsson a conclu, avec beaucoup de vraisemblance, croyons-nous, qu'une partie importante de ce poème devait être consacrée à l'histoire des luttes entre Thessaliens et Épirotes[2]. Strabon nous dit que les tribus molosses des Aethices et des Talares avaient fini par être exterminées, que leur pays était devenu un désert et il attribuait expressément ces dévastations à la conquête thessalienne, qui, poussant vers l'ouest, s'annexait sans cesse aux dépens des Épirotes des territoires nouveaux[3]. Les termes mêmes dans lesquels Strabon décrit cette conquête dévastatrice du pays molosse ne nous rappellent-ils pas les exploits mythiques de Néoptolème contre ce même peuple? A

p. 6) : « Dass ein Molosser in einer sikyonischen Erzählung erscheint, ist nicht verwunderlich, da die Nachbarstadt Korinth Ambrakia gegründet hatte und die Küste des Epeiros beherrschte. »

1. Bottin, *op. cit.*, p. 75.
2. Nilsson, *Epeiros*, p. 25, n. 1, et p. 48.
3. Strab., IX, 434.

la phrase de Strabon : ἀφανισθέντων τῶν ἀνθρώπων καὶ τῆς χώρας τελέως ἠρημωμένης, répondent comme en écho Apollodore et Ératosthène : νικήσας μάχῃ Μολοσσούς..., πορθήσας τὴν Μολοττίαν et le règne de Néoptolème apparaît comme la projection mythique ou le souvenir des annexions thessaliennes : Τῶν Ἠπειρωτῶν οἱ μὲν ἑκόντες, οἱ δ' ἄκοντες μέρη καθίσταντο Θετταλῶν.

Interprétée de la sorte comme un symbole de la lutte des Thessaliens contre les barbares de la montagne, la légende molosse de Néoptolème ne serait, d'ailleurs, pas isolée dans l'ensemble des légendes thessaliennes. La tradition relative aux guerres des Centaures et des Lapithes s'est sûrement nourrie du souvenir dés luttes entre les Grecs de la plaine et les habitants de la montagne. C'est là, dans les montagnes de l'Ouest [1], qu'habitent les Centaures, et le but des Lapithes est de les y repousser toujours plus profondément. Trait bien significatif, c'est chez les Molosses Aethices qu'ils sont refoulés [2], dans ce district montagneux que l'irrésistible avance des Thessaliens transformera plus tard en un désert.

Peut-être est-il possible d'indiquer approximativement la région où la légende avait originairement mis Néoptolème en rapport avec les Molosses. Il semble bien que l'auteur des *Nostoi* avait placé cette rencontre sur le chemin de retour du héros, tandis qu'après la chute de Troie, il regagnait la Thessalie par voie de terre [3] : le témoignage de Proclos est ici confirmé par une notice d'Apollodore [4] et, par ailleurs, le caractère aberrant de la géographie que suppose cet arrangement des faits, si différente de la géographie de l'époque classique où les Molosses sont un peuple épirote, nous est un bon garant de l'ancienneté de cette forme de la légende. S'il en est ainsi, nous devons peut-être accueillir favorablement une notice, de prime abord déconcertante, d'Étienne de Byzance [5], où la fondation d'Élimia se trouve attribuée à Hélénos, le devin troyen qu'on devait retrouver après la chute de sa patrie parmi les compagnons de Néoptolème [6] ; cette notice n'est d'ail-

1. *Iliad.*, I, 268.
2. *Ibid.*, II, 744 ; Strab., IX, 434 ; cf. Plutarch., *Quaest. gr.*, XIII, XXVI.
3. *Nostoi* (Kinkel, *Epic. graec. fragm.*, p. 53) : Νεοπτόλεμος δὲ Θέτιδος ὑποθεμένης πεζῇ ποιεῖται τὴν πορείαν · καὶ παραγενόμενος εἰς Θράκην Ὀδυσσέα καταλαμβάνει ἐν τῇ Μαρωνείᾳ, καὶ τὸ λοιπὸν ἀνύει τῆς ὁδοῦ, καὶ τελευτήσαντα Φοίνικα θάπτει · αὐτὸς δὲ εἰς Μολοσσοὺς ἀφικόμενος ἀναγνωρίζεται Πηλεῖ.
4. Apollod., *Epit.*, VI, 12 ; voir le texte *infra*, p. 22.
5. Steph. Byz., s. v. Ἐλιμία : πόλις Μακεδονίας, Στράβων ἑβδόμῳ. Ἀπὸ Ἐλύμου τοῦ ἥρωος ἢ ἀπὸ Ἑλένου ἢ ἀπὸ Ἐλύμα τοῦ Τυρρηνῶν βασιλέως.
6. Cf. Perret, *Légende troyenne*, p. 216-223.

leurs pas isolée : un texte d'Apollodore vient nous assurer qu'elle n'est pas née à époque tardive, à la faveur d'un lointain à peu près étymologique, dans la cervelle d'un géographe aux abois[1] ; il nous 'onne sur les circonstances de cette fondation, comme sur le nom u peuple où la ville fut fondée des précisions qui sont pour nous du plus haut prix : Νεοπτόλεμος δὲ μείνας ἐν Τενέδῳ δύο ἡμέρας ὑποθηκαῖς τῆς Θέτιδος εἰς Μολοσσοὺς πεζῇ ἀπῄει μετὰ Ἑλένου (ici devait s'insérer dans la source d'Apollodore la rencontre de Néoptolème et d'Ulysse à Maroneia[2]), καὶ παρὰ τὴν ὁδὸν ἀποθανόντα Φοίνικα θάπτει[3], καὶ νικήσας μάχῃ Μολοσσοὺς βασιλεύει... Ἕλενος δὲ κτίσας ἐν τῇ Μολοσσίᾳ πόλιν κατοικεῖ... Πηλέως δὲ ἐκ Φθίας ἐκβληθέντος ὑπὸ τῶν Ἀκάστου παίδων καὶ ἀποθανόντος, Νεοπτόλεμος τὴν βασιλείαν τοῦ πατρὸς παρέλαβε[4]. Cette ville fondée chez les Molosses, c'est, selon toute apparence, l'Élimia d'Étienne de Byzance[5].

Ainsi semble-t-il avoir existé une tradition — et elle a chance d'être la plus ancienne de toutes celles que nous avons examinées jusqu'ici — selon laquelle Néoptolème, revenant de Troade par la Thrace et la Macédoine, aurait remonté la vallée de l'Haliacmon jusqu'à l'Élimiotide, aurait dû y combattre les Molosses, leur imposer sa loi avant de rentrer en Thessalie, laissant derrière lui, au pays dompté, un de ses compagnons.

Nous ne pouvons être surpris de trouver des Molosses dans l'Élimiotide : des hauts plateaux où se trouve sans doute le berceau de leur nation, les Molosses ont toujours tenté de descendre par les vallées ; ce mouvement qui a abouti à la mer par les vallées du Thyamis, de l'Oropos, de l'Aratthos[6], que nous voyons esquissé dans la vallée de l'Aoos[7], que nous savons avoir été contenu dans

1. *Haec verba concoquere non possum. Elimea enim ab Heleno qui potest deduci? Itaque vel irrepsere huc, vel pro* ἢ ἀπὸ Ἑλένου *legendum est* τοῦ Ἑλένου, *i. e. filii Heleni* (Th. de Pinedo, *ad loc.*). Mais précisément c'est cette médiocre concordance qui nous rassure et nous porte à attribuer à la mention d'Hélénos plus de prix qu'à celle d'Élyma ou d'Élymos.

2. Cf. *Nostoi, supra*, p. 21, n. 3

3. La mort de Phénix se plaçait suivant la tradition dans la ville thrace d'Éion, à l'embouchure du Strymon ; cf. Lycophr., 417-423.

4. Apollod., *Epit.*, VI, 12.

5. Wagner (*Epitome Vaticana. Accedunt curae mythographae de Apollodori bibliothecae fontibus*, Leipzig, 1891, p. 271) a pensé que cette fondation d'Hélénos pouvait être Bouthroton ; mais cette ville n'a jamais été molosse que dans l'imagination de Servius (*Aen.*, III, 297) ; de plus, on voit mal comment Néoptolème aurait pu passer par Bouthroton en revenant de Troade en Thessalie.

6. Cf. *supra*, p. 14, n. 1.

7. Les Atintanes que Thucydide (II, 80) nous présente en 429 étroitement unis aux Molosses sous le commandement de Sabylinthos sont encore, au IVe siècle, un peuple continental (Ps.-Scyl., 27 : ἐν μεσογείᾳ Ἀτιντᾶνες) ; à la fin du IIIe siècle, ils occupent toute la basse vallée de l'Aoos, comme il ressort de l'importance qu'a prise l'Atintanie

celle du Pénée par la réaction thessalienne, a dû être également tenté dans la vallée de l'Haliacmon : l'établissement des Orestes[1] dans la haute vallée de ce fleuve en est un incontestable vestige ; les Molosses ont bien pu descendre jusqu'à l'Élimiotide, même s'ils n'ont pu s'y maintenir définitivement : Strabon nous assure en tout cas que les Élimiotes étaient des Épirotes[2].

Ce qui, de prime abord, est plus étonnant, c'est que l'infiltration des Molosses dans ce secteur ait intéressé les Thessaliens au point d'aller mêler leur Néoptolème à des combats livrés dans des régions si incontestablement extérieures à la Thessalie elle-même. Mais la légende nous suggère une explication : Néoptolème écrase les Molosses qui lui barrent l'accès de la Thessalie, il s'agit d'une route à dégager et dont la fondation d'Hélénos semble destinée à assurer aux Thessaliens la libre disposition. Or, on conçoit assez bien l'intérêt que présentait pour eux, pour leur sécurité et pour leurs communications cette vallée de l'Haliacmon, à la lisière nord de leur pays ; Néoptolème, d'autre part, aura été mêlé à l'aventure, parce que, pour les Thessaliens, la route de l'Haliacmon est une des routes normales de l'Orient ; rien n'était plus naturel que de supposer que Néoptolème était revenu de Troie par ce chemin[3].

dans les démêlés de Rome avec la Macédoine, peut-être même les environs immédiats d'Apollonia, s'il faut lire Ἀτιντάνων au lieu de Ἀτλαντίνων (?), dans Ps.-Aristot., *mir. ausc.*, 127.

1. Hécat., *ap.* Steph. Byz., s. v. Ὀρέσται · Μολοσσικὸν ἔθνος. Ἑκαταῖος Εὐρώπῃ.

2. Strab., IX, 434.

3. Si l'on accepte cette interprétation de la tradition, on recherchera s'il n'existe pas dans les monts Cambuniens, entre la Thessalie et la vallée de l'Haliacmon, quelque passe importante, susceptible d'avoir été disputée en des combats dont le souvenir subsisterait dans notre légende. La passe de Servia-Volustana correspond assez bien à ce que suggèrent nos textes ; on trouvera, dans Heuzey (*Le mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 207-220), une pittoresque description du défilé et un aperçu du rôle important qu'il a joué à toutes les époques dans l'histoire des relations entre la Thessalie et la Macédoine ; c'est par là, notamment, qu'en 169 Persée craindra de voir déboucher vers la Macédoine les armées que Q. Marcius Philippus a concentrées en Thessalie (Liv., XLIV, 2, 10). Il se pourrait bien, d'autre part, que la ville d'Elimea dût être cherchée non loin du débouché de cette passe dans la vallée de l'Haliacmon : nous apprenons, en effet, par Tite-Live qu'au départ de cette ville, Persée, en 170, met trois jours pour atteindre le *mons Citius*, aux sources de l'Aratthos (il suit apparemment un itinéraire assez semblable à celui de la route qui unit actuellement Grevená à Métsovo par la passe de Milia) ; on supposera difficilement qu'il ait fait moins de vingt ou vingt-cinq kilomètres par jour, surtout lorsqu'on voit les étapes qu'il couvre un peu plus tard avec la même armée aux approches de Stratos (Liv., XLIII, 21,5-22,1). — Ce texte de Tite-Live nous paraît difficilement compatible avec une localisation d'Elimea dans la région de Grevená (Kiepert, non sans hésitation) ou à Velemisti (Desdevises du Dézert, *Géographie ancienne de la Macédoine*, p. 305). — Que la région appelée Elimea s'étendît en tout cas dans la vallée de l'Haliacmon jusqu'au débouché de la passe de Servia, c'est ce qui paraît ressortir de la marche de Persée en 171 (Liv., XLII, 53, 5-7) : *Profectus inde toto exercitu, Eordaeam petens, ad Begorritem quem uocant lacum positis castris, postero die in Elimeam ad Haliacmona fluuium processit. Deinde saltu an-*

En ce qui concerne la rencontre de Néoptolème et des Molosses, notre tradition ne nous a point fait connaître de circonstances et de localisations précises où nous entrevissions aussi clairement comment la légende a pu y naître et de là se développer selon la multiplicité de ses formes ; il est donc raisonnable de supposer que nous tenons là la forme originelle de notre légende. Elle se sera constituée au VIII[e] ou au VII[e] siècle, comme un reflet des luttes poursuivies par les Thessaliens contre les Molosses qui tiennent les passes et les routes au nord et à l'ouest de leur pays ; c'est alors, pour la première fois, que Néoptolème devient le vainqueur des Molosses et étend sur eux son pouvoir. Fixée dans le texte des *Nostoi*, renouvelée dans sa célébrité par les luttes que les Thessaliens continuent longtemps à mener contre les peuples de la montagne, la légende survit aux circonstances très particulières qui lui ont donné naissance et dont le souvenir, devenant de plus en plus incompréhensible, tend même à s'effacer. A l'époque de Pindare, et précisément en suite des luttes menées contre eux par les Thessaliens au siècle précédent, les Molosses ont été rejetés du bassin du Pénée et de tous ses entours ; leur poids commence à peser tout entier en direction de la mer Ionienne, mais le souvenir du héros grec qui les a vaincus, réduits, assujettis reste attaché à leur nom. Seulement ce ne sont plus tant les Thessaliens qui s'y intéressent, ce sont les riverains grecs de la mer Ionienne qui y voient l'assurance de leur supériorité. Comme les rapports entre ces Grecs et les Molosses ne sont pas rapports de belligérants ou même d'hostilité — les Molosses ne sont nulle part en contact avec les Grecs — les traits les plus expressifs de la violence des luttes anciennes tendent à s'effacer : il n'est plus question de batailles ni de ravages, l'idée de la puissance de Néoptolème, de sa royauté, passe au premier plan, même lorsqu'on sait encore que cette royauté fut brève ἐμβασίλευεν ὀλίγον χρόνον, insérée qu'elle était dans la trame de son retour de Troie.

La légende chez Euripide

De toute cette histoire lointaine, revenons maintenant à l'*Andromaque* d'Euripide. En attribuant à Néoptolème l'ascendance des rois molosses, Euripide se rattache sans doute aux fabulations

gusto superatis montibus quos Cambunios uocant, descendit ad (Tripolim uocant) Azorum, Pythium et Dolichen incolentes.

anciennes qui, depuis plusieurs siècles, unissent étroitement les destins de Néoptolème et ceux des Molosses, mais nous pouvons peut-être assurer maintenant que, vis-à-vis de ces traditions qui n'avaient connu Néoptolème que comme l'adversaire et le vainqueur des Molosses, les fabulations de son *Andromaque* représentent surtout une innovation et comme une révolution.

En essayant d'entrevoir les causes de ce retournement dans les conjonctures particulières de la fin du ve siècle, nous verrons se confirmer la vraisemblance des interprétations que nous avons données des textes plus anciens, puisque nous ne serons plus tentés de rechercher antérieurement à l'époque d'Euripide et en dehors de son œuvre les faits qui auraient pu déterminer les mythographes à faire de Néoptolème l'ancêtre des rois molosses.

On a reconnu depuis longtemps que l'*Andromaque* est une pièce politique. Déjà le scholiaste expliquait par les haines de la guerre du Péloponnèse la vigueur de certaines invectives contre la patrie de Ménélas et d'Hermione. Dans une brillante étude, M. Parmentier définissait le drame d'Euripide comme une œuvre « de propagande patriotique écrite en pleine guerre pour exciter en Grèce les antipathies contre Sparte » ; dans Hermione, le poète « a voulu personnifier les défauts que l'opinion d'Athènes reprochait aux Lacédémoniennes de son temps » ; Andromaque, au contraire, « sent, parle, raisonne et moralise comme une contemporaine » et, ajoutons, une concitoyenne « de Périclès et de Socrate[1] ».

Les divers travaux qui portent sur la signification politique de cette pièce ont contribué surtout à élucider la nature des allusions relatives à Sparte ; il est beaucoup plus rare que les critiques se soient attachés à replacer dans leur contexte historique les quelques vers qui se rapportent plus particulièrement aux destinées futures du jeune fils de Néoptolème, appelé à devenir le fondateur de la dynastie des souverains molosses[2]. C'est précisément ce qu'il nous faut faire ici ; heureusement les textes ne sont pas absolument déficients.

Si difficile qu'il apparaisse de dater exactement *Andromaque*, les hypothèses des philologues se contiennent cependant entre des limites assez resserrées, vers 425 (Wilamowitz, Zielinski), après

1. Parmentier, *Sur l' « Andromaque » d'Euripide : Bull. de l'Acad. royale de Belgique, classe des lettres*, 1920, p. 367.
2. Cf., cependant, Robertson, *Euripides and Tharyps : Class. Rev.*, XXXVII, 1923, p. 58-60 ; Bottin, *op. cit.*, p. 68-70, 192-194 ; Cross, *Epirus*, p. 12-13.

420 (Jardé)[1]. Or, à cette époque, les affaires de Molossie sont pour les Athéniens de quelque actualité. En 429, lors de l'expédition des Ambraciotes contre l'Acarnanie, les Molosses avaient combattu aux côtés des Péloponnésiens ; ils avaient à leur tête Sabylinthos, tuteur du roi Tharyps, alors tout jeune[2] ; mais cette hostilité de la Molossie contre Athènes fut passagère et fit place à des relations amicales ; quelques années plus tard, nous retrouvons Tharyps à Athènes, où ses tuteurs l'avaient envoyé parfaire son éducation[3] et où il reçut droit de cité ; d'ennemi du peuple athénien, le jeune prince était devenu ami et allié ; il devait le rester toute sa vie[4].

On perçoit alors toute la signification dont les circonstances de l'actualité viennent charger les quelques vers où nous avons pris notre point de départ ; il ne paraît pas téméraire de penser qu'ils ont dû être écrits précisément en fonction de cette actualité ; ils sont un hommage délicat au jeune allié qu'Athènes vient de gagner et qui est désormais son hôte ; ils sont conçus aussi pour tourner vers lui toutes les sympathies[5]. Le fils d'Andromaque, dont Euripide vient peut-être même de créer le personnage[6], aux yeux

1. Voir la discussion de ces hypothèses dans l'édition de Méridier (Coll. des Univ. de France), p. 100-106.

2. Thucydide, II, 80.

3. Iustin., XVII, 3, 11 : *Athenas quoque erudiendi gratia missus.* — Nous ne voyons aucune raison valable de refuser crédit à cette indication, comme l'ont fait souvent les critiques (Nilsson, *Epeiros*, p. 44-45 ; Schwahn, *Tharyps, R. E.* II[e] S., V, 1308). Il n'est pas invraisemblable que les Molosses, ennemis d'Athènes en 429, aient changé de parti quelques années plus tard et aient, en témoignage de leur foi, envoyé leur jeune roi à Athènes. L'invraisemblance nous paraît être plutôt du côté des susdits critiques : si, à l'époque où Euripide fait jouer son *Andromaque*, les Athéniens n'ont aucune raison de s'intéresser aux Molosses, bien plus, si ce peuple est encore leur ennemi, comment s'expliquer le dénouement de la pièce et que, dans une tragédie toute dominée par les préoccupations politiques de l'heure présente, un rôle incontestablement sympathique soit donné au fondateur d'un royaume ennemi? Cf. Méridier, éd. d'*Andromaque* (Coll. des Univ. de France), p. 107-108 ; Parmentier, *op. cit.*, p. 377.

4. *C. I. A.*, II, 115 ; Dittenberger, *Syll.*[3], 228.

5. Le scholiaste (*ad* v. 445) dit que la pièce ne fut pas jouée à Athènes ; sur ce point, cf. Delcourt, *Euripide et les événements de 431-424 : Bibl. de la Fac. de philos. et lettres de l'Univ. de Liége*, XLIV, 1930, p. 124-127. — Schmid (*Gesch. d. griech. Lit.*[5], I, 1908, p. 343) a donc supposé que la pièce d'Euripide avait pu être jouée en Épire à un grand festival donné devant la cour à demi barbare de Tharyps ; Robertson (*op. cit.*, p. 59) note que la pièce devait être d'un vibrant intérêt pour un auditoire molosse ; c'est aussi l'opinion de Bottin (*op. cit.*, p. 69-70). Ces auteurs se font, croyons-nous, une idée trop avantageuse du développement de la civilisation des Molosses à cette époque.

6. Il se pourrait, toutefois, que, dans l'*Hermione* de Sophocle, eût figuré un Anchialos, fils de Néoptolème et d'Andromaque. Nonius (p. 111, 13-14) nous a, en effet, conservé de l'*Hermione* de Livius Andronicus un vers : *Obsecro te, Anciale, matri ne quid tuae aduorsus fuas*, qui peut avoir été placé dans la bouche de Néoptolème mourant ; il rappelle en tout cas les adieux d'Ajax (v. 559) à son fils. Par ailleurs, Hygin (*fab.* 123), dans une fable consacrée aux circonstances de la mort de Néoptolème et dont il n'est pas déraisonnable de

de tous, c'est Tharyps, orphelin comme lui [1], sans doute à peu près du même âge [2], comme lui soustrait aux entreprises des gens de Sparte, élevé désormais dans la haine de cette ville maudite, destiné à la combattre un jour et à la vaincre [3]. Et, si quelque spectateur était tenté de prêter l'oreille au préjugé tenace qui voit dans tout « barbare » un sous-homme, la pièce entière est ordonnée à lui montrer que sur le plan moral cette distinction n'existe pas : Andromaque, barbare, est plus grande, plus pure qu'Hermione ; l'enfant né d'elle sera plus courageux que Ménélas le lâche [4].

Les contemporains saisissaient sans doute bien d'autres allusions qui nous échappent [5]. Celles-ci nous suffisent pour reconnaître les intentions d'Euripide et les raisons pour lesquelles, à la fin de la pièce, il retient quelque temps l'attention des spectateurs sur les destinées futures du jeune fils d'Andromaque et sur les origines de la dynastie des Molosses [6].

penser qu'elle s'apparente sur certains points aux traditions que Sophocle a mises en œuvre, évoque un Amphialos, fils de Néoptolème et d'Andromaque. Ce pourrait être le même personnage ; sur ce point, cf. Zielinski, *De Andromacha posthomerica : Eos*, XXXI, 1928, p. 21. Mais, bien entendu, il n'existe aucun indice que cet Anchialos ait été considéré comme l'ancêtre des rois molosses. On remarquera que l'enfant de la tragédie d'Euripide ne porte pas de nom, comme si Euripide, hésitant à le rebaptiser, avait évité en tout cas de rappeler trop directement le jeune héros de son devancier. Il se pourrait bien que, dans le cours du IVe siècle et en dépendance des vers 1246-1247 d'*Andromaque* : καὶ παῖδα τόνδε τῶν ἀπ' Αἰακοῦ μόνον λελειμμένον δή, la tradition se fût établie que l'enfant prédestiné en qui la famille royale de Tharyps s'était rattachée à Néoptolème s'était appelé Éacide. Ce nom figure déjà chez Proxène (*ap.* Schol. Euripide, *Androm.*, 24), à côté des insignifiants Pyrrhos (préfiguration légendaire du célèbre adversaire des Romains, le maître et ami de Proxène) et Molossos. Enfin, ce nom d'Éacide, comme nom propre de l'enfant mis en scène par Euripide, nous a été conservé par un scholion qui mêle bizarrement à l'explication de la tragédie le souvenir de traditions ultérieures suivant lesquelles Andromaque avait eu de Néoptolème plusieurs enfants (Schol. Euripide, *Androm.*, 24) : Διὸ τὸν Αἰακίδην ὑπ'αὐτῆς ὑπεκτεθῆναι 'Ανδρομάχης πρὸς τό, εἴ τι διὰ τὴν ἀπαιδίαν Ἑρμιόνης καὶ τὴν ἑαυτῆς ἀσθένειαν γένοιτο τοῖς τέκνοις δυσχερές, μὴ ὑποχειρίους πάντας ληφθῆναι.

1. Iustin., XVII, 3, 10 : *Tharypam... cui, quoniam pupillus et unicus ex gente nobili superesset...* ; Euripide, *Androm.*, 1246-1247 : καὶ παῖδα τόνδε τῶν ἀπ' Αἰακοῦ μόνον λελειμμένον δή.

2. L'enfant d'Euripide n'est pas un tout jeune enfant ; on lui attribuera une douzaine d'années peut-être : il a pleine conscience des dangers qui le menacent (v. 501 sq.) ; il ne pourrait se défendre contre Ménélas, mais peut-être, lui parti, pourrait-il saisir Hermione et la traîner par les cheveux à travers le palais (v. 709-710). Voir l'interprétation de Parmentier, *op. cit.*, p. 371-373.

3. Euripide, *Androm.*, 723-724 : ἐν Φθίᾳ σ' ἐγὼ θρέψω μέγαν τοῖσδ' ἐχθρόν.

4. Id., *ibid.*, 244, 636-641.

5. Après Robertson (*op. cit.*, p. 60, n. 13), Cross (*Epirus*, p. 4) s'est demandé si, aux vers 159-160, Euripide n'avait pas joué sur le mot ἠπειρῶτις appliqué à Andromaque et qui, désignant au sens premier l'origine asiatique de la princesse, aurait fait aussi allusion à l'Épire.

6. Ce type d'épilogue n'est pas rare dans les tragédies de la seconde moitié du ve siècle (cf. Christ, *Griech. Lit.*, 1912, VII, 1, § 205). De l'*Andromaque*, on rapprochera particulièrement la *Pandionis* de Philoclès (431), où un dieu, paraissant à la fin de la pièce, venait apprendre aux spectateurs que Térée, l'époux de Procné, fut un lointain ancêtre de Térès,

Nous croirons volontiers que, si Euripide innova vraiment en rattachant les rois molosses à Néoptolème, le nombre et l'intérêt d'actualité des allusions qu'il proposait à ses contemporains justifia sans doute à leurs yeux la hardiesse de son innovation. En tout cas, pour nous qui ne restituons tout ce passé que par conjectures, nous en concevons plus aisément qu'alléché par la possibilité d'obtenir un succès de ce type, Euripide ait pu se croire particulièrement justifié à orienter la légende dans des voies nouvelles ; l'ensemble de circonstances que nous avons restitué rend, croyons-nous, vraisemblable qu'il faille effectivement voir dans *Andromaque* le commencement absolu que nous ne pouvions naguère — par une considération de l'état de la légende avant Pindare et chez Pindare — qu'y soupçonner et qu'il faudrait, si l'on se refuse à l'hypothèse présente, rechercher dans des circonstances dont nous n'entrevoyons jamais qu'elles furent aussi favorables ; ce serait donc chez Euripide seulement et comme un reflet des circonstances politiques de la fin du ve siècle qu'aurait été créée, un épanouissement toutefois de traditions antérieures, la légende, flatteuse pour les rois molosses, qui rattache leur dynastie à Néoptolème, le fils d'Achille[1].

Jacques PERRET.

le père du roi des Odryses, Sitalcès (cf. Schmid-Stählin, *Griech. Lit.*, I, ii, p. 511, n. 11). Là aussi il s'agit d'une politesse à l'égard d'un nouvel allié d'Athènes. Mais le plus frappant est que la légende de Philoclès, comme celle d'Euripide, ne tarde pas à prendre figure d'histoire authentique : Thucydide (II, 29, 1) se croit obligé de la discuter et de la réfuter. Il est vrai qu'après l'échec de leurs alliances thraces en 424, les Athéniens n'avaient plus de raison de s'intéresser à Térès (cf. Grégoire, *L'antiquité classique*, II, 1933, p. 127-128), tandis que la fidélité de Tharyps et de ses successeurs permettront à l'innovation euripidéenne de prendre pleine consistance historique. Sur un *Laomédon* à peu près contemporain (428?), dont le dénouement mythologique est en rapport avec l'alliance d'Athènes et de Ségeste, cf. Perret, *Légende troyenne*, p. 257-283.

1. Il serait trop long de détailler pour chacun des personnages de la légende les conséquences de l'innovation d'Euripide ; on trouvera quelques éléments de cette histoire dans Perret, *Légende troyenne*, p. 216-233, et L. Robert, *Pergame d'Épire : Hellenica*, vol. I, 1940, p. 100-105. Notons seulement ici la transformation définitive de Néoptolème en héros épirote. Jadis il était strictement localisé dans la Phthie ; même lorsqu'on racontait qu'il avait imposé pour quelque temps sa domination aux Molosses ou qu'on le faisait, comme Pindare, débarquer sur la côte thesprote, ce n'était là qu'un épisode de son retour. Devenu l'ancêtre de la dynastie molosse à une époque où ce peuple, décidément refoulé vers l'ouest, s'étend dans les vallées de l'Épire, il va s'y trouver irrésistiblement attiré : Euripide le maintient encore en Thessalie et n'envoie au delà des monts que son fils, mais bientôt, oublieux de sa patrie, il se rendra lui-même en Épire pour s'y fixer : déjà Ératosthène (*ap.* Schol. *Odyss.*, III, 188) le conduit sur les bords du lac Pambotis (cf. Iustin., XVII, 3, 3 : *amisso per absentiam Troianis temporibus paterno regno, in his locis* (s. e. *Epiri*) *consedit* ; Paus., I, 11, 1 : τὴν μὲν ἐς Θεσσαλίαν ὑπερεῖδεν ἀναχώρησιν, ἐς δὲ τὴν Ἤπειρον κατάρας ἐνταῦθα ἐκ τῶν Ἑλένου χρησμῶν ᾤκησε).

LA

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LACÉDÉMONE

DEPUIS LA MORT D'AGIS III

JUSQU'A CELLE D'ACROTATOS, FILS D'AREUS Ier

(Suite et fin[1].)

Pyrrhus contre Sparte (272). — Rappelons d'abord les indications fournies par les différents textes, dont le plus détaillé est celui de Plutarque. L'auteur institue un rapport entre l'exil de Cléonyme et l'expédition du roi d'Épire contre la patrie du banni : après avoir signalé la prise d'Aigai par Pyrrhus, il s'exprime ainsi : « Cléonyme le Spartiate étant venu le trouver et l'exhortant à marcher contre Lacédémone, il l'écouta avec empressement. » (Suit l'exposé des origines de la brouille entre Cléonyme et ses concitoyens.) Pour son expédition, Pyrrhus disposait de 25,000 fantassins, 2,000 cavaliers et 24 éléphants : l'ampleur de ces préparatifs montrait clairement qu'il avait l'intention de soumettre, non pas Lacédémone à Cléonyme, mais le Péloponèse à sa propre autorité. Il affirma, du reste, aux envoyés de Sparte que tel n'était pas son dessein : à l'en croire, il avait gagné le Péloponèse pour libérer les cités qui dépendaient encore d'Antigone ; il ajoutait même que, si nul obstacle ne l'en empêchait, il ferait élever ses enfants à Lacédémone. Mais ces propos n'étaient point sincères : on s'en aperçut quand, parvenu en Laconie, il se mit à piller la région ; les ambassadeurs lacédémoniens lui reprochant de faire la guerre à leur pays sans l'avoir déclarée, il répondit que Sparte avait coutume d'agir de même[2]. Puis, il marcha sur la ville. Cléonyme conseilla un assaut immédiat ; mais le roi craignit, dit-on, que Lacédé-

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, XLVII, 1945, p. 219.
2. Plutarque, *Pyrrhus*, 26. L'auteur attribue à l'un des envoyés une cinglante riposte, qui peut très bien avoir été forgée d'après l'issue de la lutte.

mone ne fût saccagée si ses troupes y pénétraient de nuit ; il remit donc l'attaque au lendemain en déclarant que, de jour, le résultat serait le même : les Spartiates, en effet, étaient alors peu nombreux et incapables de repousser un coup de main ; Areus se trouvait en Crète, où il prêtait son aide aux Gortyniens. Mais, ajoute l'auteur, la ville dut précisément son salut à cette faiblesse et à cet abandon si méprisés. Estimant qu'il n'aurait personne à combattre, le roi installa son camp devant Lacédémone ; les amis et les hilotes de Cléonyme préparèrent sa demeure et prirent toutes dispositions nécessaires pour son repos et celui de Pyrrhus. La nuit venue, les Spartiates décidèrent d'envoyer leurs femmes en Crète ; mais elles s'y opposèrent : Archidamia[1] vint déclarer à la Gérousia qu'on insultait les femmes en les jugeant capables de survivre à la ruine de Sparte, et la décision prise ne fut pas exécutée. Puis, on résolut de creuser un fossé parallèle au camp de Pyrrhus ; près des extrémités seraient installés des chariots, qui barreraient le passage aux éléphants. Dans ces divers travaux, on déploya une vive ardeur ; apportant leur aide aux vieillards et engageant à se reposer ceux qui devaient combattre, les femmes et les jeunes filles exécutèrent un tiers de la besogne. D'après Phylarque, le fossé était large de six coudées, profond de quatre et long de huit plèthres ; suivant Hiéronymos, ses dimensions étaient moindres. Le jour arriva, et les troupes de Pyrrhus se mirent en mouvement ; les femmes distribuèrent des armes aux jeunes gens et les exhortèrent à lutter vaillamment ; Chélonis, en particulier, tint un langage héroïque[2]. Le roi mena vivement la bataille, à la tête de son infanterie ; le fossé, le long duquel se dressaient de nombreux Spartiates, n'était pas facile à traverser, et le sol, tout fraîchement remué, se prêtait mal au combat. Mais Ptolémée, fils de Pyrrhus, tourna le retranchement avec 2,000 Gaulois et Chaoniens et essaya de surmonter l'obstacle dû à la présence des chariots ; ces derniers, profondément enfoncés, formaient une masse si dense qu'il était difficile aux assiégeants de les traverser comme aux assiégés de les défendre. Les Gaulois se mirent à arracher les roues du sol et traînèrent les chariots vers le fleuve. A la vue du péril, Acrotatos, fils d'Areus, franchit la ville au pas de course avec 300 hommes et réussit, en empruntant des chemins

1. Fille du roi, dit Polyen (VIII, 49) ; selon Droysen (III, p. 205, n. 1), c'était sans doute la femme d'Archidamos IV.

2. Plutarque, *Pyrrhus*, 27.

montagneux et couverts, à tourner Ptolémée sans être aperçu : pris à revers, l'ennemi fait volte-face ; nombre d'assiégeants tombent dans le fossé ou près des chariots, et une grande partie d'entre eux périssent. Quand Acrotatos revient, couvert de sang, à son poste initial, les femmes expriment l'envie que leur inspire sa belle amie Chélonis[1]. En même temps, la lutte est des plus violentes du côté où combat Pyrrhus ; le Lacédémonien Phyllios succombe à ses blessures, après avoir abattu de nombreux ennemis[2].

Ainsi se déroule la première journée du siège. Le lendemain, dès l'aube, le roi lance de nouveau ses troupes à l'attaque. La résistance des Lacédémoniens est ardente ; les femmes leur apportent des armes, de la nourriture et de la boisson et enlèvent les blessés ; les assaillants cherchent à combler le fossé en y jetant quantité de matériaux sur les armes et les cadavres. Pendant que les assiégés s'efforcent de les en empêcher, Pyrrhus se fraie à cheval un passage vers la ville, au delà des chariots et du fossé ; les soldats postés en cet endroit poussent des clameurs ; les femmes se lamentent ; déjà le roi est passé, quand son cheval, frappé d'un trait par un archer crétois, s'abat et l'entraîne dans sa chute ; ses compagnons s'empressent de le secourir ; alors, les Spartiates se précipitent et les chassent à coups de traits. Pyrrhus fait suspendre aussi la bataille sur les autres points ; il estime, en effet, que ses adversaires, presque tous blessés et comptant nombre de tués, vont abandonner la lutte. Mais, au moment où fléchissaient leurs espoirs, un des généraux d'Antigone, le Phocidien Ameinias, et ses mercenaires arrivent de Corinthe ; à peine ce renfort est-il entré dans Lacédémone qu'Areus revient de Crète avec 2,000 soldats. Les femmes regagnent alors leurs foyers ; on congédie les hommes qui, ayant dépassé l'âge du service, avaient été forcés par la nécessité de prendre les armes, et les nouveaux venus s'installent à leur poste[3]. L'assiégeant, il est vrai, ne renonce pas à sa tentative ; mais sa belle ardeur va bientôt faiblir ; voyant qu'il n'a rien obtenu et, de plus, étant couvert de blessures, il lève le siège de la ville, tout en se mettant à ravager la Laconie, où il a l'intention d'hiverner. Mais, continue Plutarque, on ne peut éviter son destin : Argos étant alors divisée entre le parti d'Aristippos, qui passait pour

1. C'est ici que se place la célèbre exhortation adressée aux deux amants par les vieillards : « Faites à Sparte de beaux enfants ! »
2. *Pyrrhus*, 28.
3. *Pyrrhus*, 29.

être l'ami d'Antigone, et celui d'Aristéas, ce dernier fait appel à Pyrrhus, qui, voulant réparer son échec en abordant d'autres entreprises, marche sans délai sur Argos. Mais Areus occupe les endroits difficiles de la route suivie par le roi et inflige des pertes aux Gaulois et aux Molosses qui forment l'arrière-garde. Pyrrhus ordonne à son fils de conduire les hétaires au secours de ces soldats, tandis que lui-même fait sortir du défilé le gros de l'armée. Un dur combat s'engage autour de Ptolémée, assailli par l'élite des Lacédémoniens, que commande Évalcos. Bientôt, un Crétois blesse mortellement le jeune prince, dont les troupes s'enfuient, poursuivies par les soldats d'Areus ; les plus légèrement armés d'entre eux, laissant les hoplites en arrière, parviennent dans la plaine à la suite des fuyards. Pyrrhus, ayant appris la mort de son fils, se retourne contre l'ennemi avec ses cavaliers molosses : « toujours invincible, plus terrible que jamais et se surpassant lui-même en audace et en violence », il fait un grand carnage des Lacédémoniens ; il tue Évalcos, qui n'a pas réussi à l'abattre, et frappe mortellement tous les soldats d'élite (*logades*) qui luttent auprès du cadavre. Plutarque souligne l'importance des pertes ainsi subies par Lacédémone alors que la guerre se terminait[1]. Il rappelle, enfin, qu'Areus participa en Argolide à la lutte contre Pyrrhus avec mille Crétois et « les plus agiles des Spartiates » ; mais il ne fournit aucun détail sur le rôle joué par les Lacédémoniens dans les opérations qui aboutirent à la mort du roi d'Épire[2].

Au long récit de Plutarque, qui a puisé dans Phylarque la plupart de ses assertions[3], s'ajoutent les indications de Justin, de Pausanias et de Polyen. Justin nous apprend que les Athéniens, les Achéens et les Messéniens envoyèrent des ambassadeurs à Pyrrhus ; il dit que, dans la guerre entre ce dernier et Lacédémone, les femmes dépassèrent les hommes en bravoure ; le roi d'Épire y perdit son fils Ptolémée et les plus robustes de ses soldats ; comme il assiégeait Sparte, les femmes l'attaquèrent en si grand nombre qu'il battit en retraite sans courage ni vergogne. Ptolémée, dit-on, s'était avancé jusqu'au cœur de la ville, où il succomba sous l'afflux de ses ennemis[4].

Pausanias rappelle que Cléonyme persuada Pyrrhus de quitter la Macédoine (où le roi avait battu Antigone) et de pénétrer dans

1. *Pyrrhus*, 30.
2. *Ibid.*, 32.
3. Voir sur ce point les très utiles remarques de M. Tarn (*o. l.*, p. 447).
4. Justin, XXV, 4.

le Péloponèse : « Lacédémonien, il mena une armée ennemie sur le territoire de Lacédémone » ; c'est sa rivalité avec Areus qui le poussait à agir de la sorte [1]. Puis l'auteur montre les Argiens et les Messéniens se rangeant aux côtés des Spartiates contre Pyrrhus. Quand celui-ci fut vainqueur [2], il attaqua Sparte et faillit l'emporter au premier assaut ; puis, il dévasta la contrée et se tint en repos. Les Lacédémoniens se préparèrent à soutenir un siège ; déjà, lors de « la guerre de Démétrios », ils avaient ceint leur ville de pieux très forts et de fossés profonds, surtout aux endroits les plus faciles à attaquer [3]. Plus loin, Pausanias fait une nouvelle allusion à l'attitude des Messéniens, qui, dit-il, se portèrent volontairement (αὐτεπάγγελτοι) au secours de Sparte [4]. Enfin, il explique ainsi l'aide procurée à Lacédémone par Gonatas : ce dernier savait que, si Pyrrhus détruisait cette cité, il se jetterait bientôt sur la Macédoine [5].

Selon Polyen, une dure bataille, livrée devant Sparte, précéda le siège de la ville ; les Lacédémoniens se retirèrent et décidèrent d'envoyer en Crète leurs femmes et leurs enfants, tandis qu'eux-mêmes lutteraient « jusqu'à la victoire ou jusqu'à la mort ». L'auteur signale l'intervention d'Archidamia et montre les femmes creusant des fossés, apportant des armes, aiguisant des lances et soignant les blessés ; à cette vue, les Lacédémoniens furent animés d'une extrême audace et repoussèrent l'ennemi [6].

Ces différents textes ont inspiré aux modernes plus d'une réflexion intéressante. D'après l'un d'eux [7], le roi d'Épire, en arrivant dans le Péloponèse, vit se ranger de son côté l'Achaïe, Messène, Élis, où le chef des démocrates, Thrasybule, lui fit ériger une statue (cf. Pausanias, VI, 14), Mégalèpolis et nombre d'autres cités péloponésiennes. Les Spartiates, ennemis d'Antigone, semblent n'avoir rien redouté de Pyrrhus ; mais celui-ci, en s'ingérant dans leurs dissensions, les rapprocha de Gonatas. Quoi qu'en dise Polyen, le siège de la ville n'a été précédé d'aucun combat : rien de tel n'est indiqué dans l'exposé détaillé de Plutarque ; en outre, il est invraisemblable que les Lacédémoniens aient affronté en rase

1. Pausanias, I, 13, 4-5.
2. Il s'agit ici d'une bataille dont l'emplacement n'est pas indiqué (voir ci dessous le récit de Polyen).
3. Pausanias, I, 13, 6.
4. Id., IV, 29, 6.
5. Id., I, 13, 7.
6. Polyen, VIII, 49.
7. Niese, *o. l.*, p. 56-58.

campagne une armée très supérieure à la leur. L'auteur n'admet pas non plus que les Messéniens, alliés de Pyrrhus, et les Argiens, neutres à cette époque, aient secouru Lacédémone. Tout en soupçonnant Plutarque d'avoir embelli le rôle des femmes, il signale l'énergie farouche des assiégés et la vigueur de leur résistance.

Un autre historien[1] estime qu'après l'occupation de l'Arcadie par Pyrrhus les détenteurs du pouvoir à Messène et à Argos purent redouter le même sort : aussi vinrent-ils en aide à Lacédémone. En revanche, les cités « intérieures » de Laconie virent avec joie « la détresse de la ville seigneuriale et de son oligarchie ». L'auteur admet l'existence d'une rencontre antérieure au siège : Polyen a dû puiser dans Phylarque ce détail « simplement omis » par Plutarque[2]. Il fait observer que l'insistance de Phylarque à souligner la vaillance des Lacédémoniens est en rapport avec son admiration pour les réformes de Cléomène III[3] ; il dit aussi qu'en défendant Sparte, Antigone a soutenu « son alliée naturelle » contre Pyrrhus[4] ; enfin, il rappelle la violence des combats livrés durant la poursuite où succomba Ptolémée et les pertes cruelles qu'y subirent les Lacédémoniens[5].

Quand Pyrrhus entra dans le Péloponèse, remarque-t-on ailleurs[6], les États qui avaient recherché l'appui lacédémonien contre Antigone — Achaïe, Élide — embrassèrent la cause du roi d'Épire ; nombre d'anciens alliés de Gonatas firent de même ; Argos se divisa en partisans d'Antigone et partisans de Pyrrhus. Ce dernier a-t-il eu pour lui les Messéniens? La contradiction qui règne sur ce point entre l'assertion de Pausanias (IV, 29, 6) et celle de Justin (XXV, 4) permet d'en douter. Racontant l'attaque de Pyrrhus contre Lacédémone[7], l'auteur montre « le corps civique dressé comme un seul homme » face à l'assaillant. D'un passage de Pausanias[8], il conclut que Pyrrhus, après avoir levé le siège de la ville, resta longtemps en Laconie ; mais la marche d'Antigone sur Argos l'obligea à la retraite.

1. Droysen, III, p. 204.
2. Id., *ibid.*, p. 204 et n. 4.
3. Id., *ibid.*, p. 206, n. 1
4. Id., *ibid.*, p. 207. — Plus loin (p. 225), Droysen reviendra sur « l'étrange » rapprochement que le soutien prêté à Cléonyme par le roi d'Épire devait provoquer entre Areus et Gonatas.
5. Id., *ibid.*, p. 208.
6. Beloch, IV[1], p. 575.
7. Id., *ibid.*, p. 576.
8. I, 13, 7.

Si Messène et l'Achaïe, dit un historien [1], ont envoyé des ambassadeurs à Pyrrhus, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elles aient adhéré à sa cause : selon Pausanias, en effet, Messène aidera Sparte contre le roi d'Épire ; il n'y a pas incompatibilité entre cet appui et cette démarche. En revanche, l'érection d'une statue de Pyrrhus par l'Éléen Thrasybule semble prouver qu'Élis s'est jointe au roi ; ce Thrasybule figurera parmi les meurtriers d'Aristonoos, qui soutenait Gonatas, ennemi de Pyrrhus (cf. Plutarque, *Moralia*, 253 B). De son côté, Lacédémone paraît n'avoir pas tout d'abord redouté Pyrrhus, ami de l'Égypte, dans l'intérêt de laquelle Areus se battait en Crète [2]. A Mégalèpolis, le roi d'Épire protesta de ses intentions pacifiques ; mais les Spartiates ne furent sans doute pas convaincus : Areus, en effet, paraît bien avoir été promptement rappelé. Exposant les opérations du siège, l'auteur fait observer que la deuxième journée, surtout, fut critique [3]. L'aide procurée à Lacédémone par Gonatas s'explique aisément, la cité aux prises avec Pyrrhus étant devenue « pour le moment » l'amie du fils de Démétrios : le roi d'Épire avait de nouveau réalisé « le tour de force de jeter deux grands rivaux dans les bras l'un de l'autre [4] ». L'historien remarque également [5] que Plutarque a emprunté à Phylarque la couleur « prospartiate » du récit consacré au siège de Lacédémone, ainsi que son vif éloge du rôle des femmes. Celles-ci, il est vrai, ont été durement jugées par Aristote ; mais une telle sévérité est peut-être excessive, le philosophe promacédonien étant suspect d'injustice à l'égard de Sparte. Du texte de Pausanias on doit retenir, d'abord, ce qui concerne l'aide messénienne ; le contingent messénien, d'ailleurs, put difficilement arriver avant que la crise ne fût passée, Lacédémone ayant été surprise. Pausanias dit aussi que la ville avait été fortifiée au temps où elle fut menacée par Démétrios ; cette indication ne contredit qu'en apparence celle de Plutarque sur les travaux exécutés lors de l'attaque de 272 : le biographe de Pyrrhus doit faire allusion au renforcement d'une partie de l'enceinte, opposée au camp des assiégeants. La vraie faiblesse du récit de Plutarque concerne plutôt la subite intervention d'Areus, qu'on n'aurait pas eu le

1. Tarn, *o. l.*, p. 269, n. 33.
2. Id., *ibid.*, p. 270.
3. Id., *ibid.*, p. 271.
4. Id., *ibid.*, p. 272.
5. Id., *ibid.*, p. 447-448.

temps de prévenir au moment critique : tout s'explique si l'on suppose que ce roi avait été rappelé par précaution quand Pyrrhus atteignit Mégalèpolis. Au total, Pausanias paraît avoir usé d'une bonne source et Phylarque s'est efforcé de produire un effet dramatique ; toutefois, Pausanias ne sachant rien du secours expédié aux Lacédémoniens par Antigone, il semble bien que sa version ne remonte pas à Hiéronymos (dont Plutarque s'est servi comme de Phylarque). Bref, le mieux est de suivre, en substance, l'exposé de Plutarque, tout en prenant les précautions nécessaires.

Sans faire un récit suivi des événements, un autre historien [1] remarque que l'agression du roi d'Épire « mit Sparte à deux doigts de sa ruine » ; il signale « les travaux acharnés des habitants pour renforcer les fortifications » et « la déconfiture finale de Pyrrhus », et il ajoute que, « dans le tableau général de cette cité héroïque et simple, il peut y avoir une part de vérité ; mais il faut bien rappeler, par prudence, que les femmes avaient montré plus de faiblesse un siècle environ avant, quand Épaminondas avait envahi la Laconie ».

On voit que les conclusions des auteurs modernes ne sont pas toujours parfaitement d'accord. Nous allons rechercher dans quelle mesure il y a lieu de les rectifier ou de les compléter, et nous essayerons de définir et d'apprécier les résultats obtenus par les Lacédémoniens au cours de la lutte.

Une première divergence notable a trait au rôle de certains États péloponésiens dans le conflit : selon un historien, Messène et Argos se sont rangées (comme Élis et l'Achaïe) du côté de Pyrrhus ; mais les autres acceptent formellement l'indication de Pausanias sur l'envoi de secours argiens et messéniens à Lacédémone ; ailleurs, on hésite entre cette assertion et celle de Justin. Nous estimons tout à fait justifiée l'opinion d'après laquelle ces deux allégations ne sont point inconciliables, pour la raison suivante : il est fort naturel qu'à l'arrivée de Pyrrhus dans le Péloponèse, où il ne s'était encore livré à nulle agression, Messène — comme Lacédémone, d'ailleurs — lui ait envoyé des ambassadeurs pour le saluer, et il est non moins naturel qu'une fois les Spartiates assaillis, Messène ait pris peur et décidé de leur venir en aide ; la courtoisie qu'elle avait manifestée à l'égard du roi d'Épire ne signifiait pas nécessairement une promesse d'approuver ou de

1. P. Roussel, *Sparte*, p. 191-192.

tolérer tous ses faits et gestes. Les Messéniens avaient peut-être encore un autre motif de soutenir Lacédémone : Pyrrhus voulait imposer à cette ville la domination de Cléonyme ; or, ce dernier avait tout spécialement contribué, lors de l'invasion des Celtes, à entraver l'action extérieure de Messène [1] ; la rupture qui venait d'éclater entre l'oncle d'Areus et ses concitoyens devait, dans quelque mesure, rapprocher les Messéniens des Spartiates.

Lacédémone reçut donc l'appui de Messène [2] et, sans doute aussi, celui d'Argos, comme l'indique l'assertion (que rien ne contredit) de Pausanias. Pyrrhus, il est vrai, avait des amis dans cette ville ; mais il y comptait également des adversaires, les partisans d'Aristippos, amis d'Antigone [3], et l'on s'explique assez bien qu'ils aient prêté leur aide à Sparte contre le roi d'Épire.

Un autre fait mérite, lui aussi, de retenir notre attention : le concours de Messène n'a pas été sollicité par les Lacédémoniens ; du moins, Pausanias l'indique-t-il expressément [4] et nous ne voyons nulle raison de rejeter cette allégation. L'intérêt des Messéniens suffit à expliquer qu'ils aient spontanément envoyé des troupes : la domination de leur ennemi Cléonyme sur Lacédémone et celle d'un puissant souverain étranger sur la Laconie eussent rendu leur propre situation fort périlleuse. On a le droit de se demander, d'ailleurs, si l'aide argienne et messéniene fut vraiment efficace : le texte de Pausanias n'apporte pas la moindre précision sur ce point, et le silence absolu de Plutarque permet de supposer que l'intervention d'Argos et de Messène fut assez modeste. En revanche, nul doute n'est possible touchant l'abstention de Mégalèpolis — rien de plus naturel, en raison de sa vieille hostilité à l'égard des Lacédémoniens — et d'Élis, qui fit ériger une statue au roi d'Épire.

En somme, devant la très sérieuse menace créée par l'agression de Pyrrhus, Sparte ne fut pas totalement abandonnée ; mais il n'en est pas moins assuré que la plupart des Péloponésiens ne lui fournirent aucun appui, même limité : ni les Arcadiens, ni les Éléens, ni les Achéens ne lui expédièrent de renforts [5]. Autrement

1. Voir *R. É. A.*, 1945, p. 234.

2. Fait qui contredit nettement l'opinion suivante : « Lacédémone amoindrie voyait en toute occasion se dresser contre elle l'opposition haineuse des Messéniens » (Ollier, *o. l.*, II, p. 83).

3. Voir ci-dessus, p. 31-32.

4. Voir ci-dessus, p. 33.

5. Il ne s'ensuit pas nécessairement, du reste, que les Achéens aient été les alliés de Pyrrhus, comme l'ont supposé Niese et Beloch (cf. *supra*, p. 33, 34).

dit, la prépondérance plus ou moins étendue qu'elle exerçait dans le Péloponèse en 280 et qu'avait ruinée la piteuse issue de la campagne d'Areus contre les Étoliens n'était nullement restaurée : elle ne le sera, pour un temps, qu'après 272[1].

Les Spartiates reçurent-ils une aide, importante ou modeste, d'autres Hellènes que les Argiens et les Messéniens? Aucun texte ne nous signale l'attitude observée par les Périèques, qui, selon un historien[2], auraient vu avec joie « la ville seigneuriale » gravement menacée par l'assaillant : c'est là une hypothèse toute gratuite et assez peu vraisemblable : en quoi la mainmise de Pyrrhus, ou du brutal Cléonyme, sur Lacédémone eût-elle apporté aux Périèques les droits politiques dont ils étaient privés? Mais rien n'indique non plus qu'ils aient donné leur appui à la ville assiégée

Il en fut de même, semble-t-il, de Ptolémée II, dont Sparte, affirme-t-on, était l'alliée à cette époque et servait les intérêts en Crète[3]. Admettons que d'amicales relations aient alors uni le roi d'Égypte et Lacédémone : le fait est que les textes ne nous disent rien d'une aide envoyée par le Lagide à la cité en péril. Ils ne nous montrent pas davantage les États de la Grèce centrale et septentrionale prêtant leur concours aux adversaires du roi d'Épire.

Divisés sur la question des appuis fournis à Lacédémone, les historiens modernes le sont également sur celle de savoir si une bataille en plaine précéda les opérations du siège[4]. Certes, notre récit le plus abondant — celui de Plutarque — est muet sur ce point ; mais il ne contredit aucunement l'indication de Polyen, indication formelle et qui n'est point dénuée de vraisemblance : déjà en l'été de 294, avant de commencer le siège de la ville, Démétrios avait battu les Spartiates en rase campagne.

C'est sans notables désaccords, en revanche, que les modernes exposent, tantôt assez longuement, tantôt sommairement, les âpres combats du siège. La divergence la plus sensible concerne le rôle joué par les femmes. On a mis en doute — sans insister, d'ailleurs — l'héroïsme alors déployé par les Lacédémoniennes : on a fort justement rappelé qu'au temps de l'invasion d'Épaminondas, elles avaient manifesté la plus vive frayeur[5]. Nous voyons aussi

1. Voir ci-dessous, p. 48.
2. Voir ci-dessus, p. 34.
3. Voir *R. É. A.*, 1945, p. 236.
4. Voir ci-dessus, p. 33.
5. Voir ci-dessus, p. 34.

qu'Aristote, vers 325, s'exprime sur leur compte avec beaucoup de sévérité[1]. Mais, comme on l'a fait observer[2], ce jugement peut manquer d'équité, l'auteur de la *Politique* étant « promacédonien » et, comme tel, délibérément hostile à une cité qui n'avait jamais foncièrement accepté la domination de la Macédoine. Ajoutons que, si Aristote reproche aux Lacédémoniennes de mener une existence pleine d'immoralité et de désordre, il ne les accuse point de lâcheté. Elles avaient d'ailleurs un intérêt capital à seconder de toute leur énergie la défense du territoire laconien : une lente évolution économique, commencée bien antérieurement au IIIe siècle et dont la *Politique* d'Aristote signale déjà expressément les effets[3], avait fait passer entre leurs mains une partie considérable de ce territoire.

Il semble donc permis de tenir pour très probables, sinon pour absolument certaines, les indications précises que nous apporte Plutarque[4] sur le rôle des Lacédémoniennes pendant le siège de 272. Une telle conclusion paraît d'autant plus légitime que l'auteur ne prête pas à ces femmes une attitude continûment héroïque : c'est ainsi qu'il les montre se répandant en lamentations au moment où Pyrrhus est parvenu à se frayer un passage vers la ville[5].

Sur le déroulement du siège et des opérations qui suivirent, les récits des modernes sont généralement d'accord avec les textes et fort acceptables : nous nous proposons seulement de présenter sur ces événements un certain nombre de remarques qui peuvent aider, semble-t-il, à en préciser le caractère et à en mieux dégager l'intérêt.

Un premier fait vaut la peine d'être souligné : Lacédémone n'a retiré nul avantage positif et tangible de son conflit avec le roi d'Épire. Son territoire n'avait pas été agrandi : elle avait, tout simplement, gardé ses possessions et son indépendance ; sa situation restait, en somme, ce qu'elle était au lendemain de la défaite infligée à Areus par les Étoliens. Elle avait même subi des pertes qui, en raison des circonstances, offraient un caractère d'indéniable gravité : les troupes de Pyrrhus venaient de ravager et de piller les campagnes qui lui procuraient l'essentiel de ses res-

1. *Politique*, II, VI, 5.
2. Voir ci-dessus, p. 35.
3. II, VI, 11 (cf. Plutarque, *Agis*, VII).
4. Cf. Polyen, VIII, 49.
5. Voir ci-dessus, p. 31.

sources, et elle avait perdu, d'abord pendant le siège, ensuite au cours de la retraite de l'ennemi, une fraction notable de ses forces combattantes, déjà si réduites. Bref, son « capital » économique et humain avait été sérieusement amoindri.

Du moins, sa liberté était-elle sauve ; mais dans quelle mesure ce résultat peut-il être regardé comme son œuvre? Il serait absurde de nier qu'elle ait largement contribué à l'obtenir : si embelli que soit le tableau dressé par Phylarque des opérations du siège, on doit admettre que les Spartiates luttèrent avec un courage et un acharnement des plus méritoires et que leurs femmes les ont aidés et stimulés de tout leur pouvoir. Nous remarquons également que, si Areus (revenu de Crète seulement après le début de la lutte) ne semble pas avoir joué un rôle éminent au cours du siège, son fils Acrotatos témoigna d'une ardeur insigne et sut rétablir pour un temps, grâce à son initiative, une situation fort compromise[1]. En somme, la description que Plutarque nous a laissée des combats du siége permet d'affirmer qu'à cette époque les Lacédémoniens possédaient toujours la belle vaillance qui, durant des siècles, les avait couverts de gloire ; en outre, Acrotatos avait fait preuve de certaines qualités manœuvrières : il ne s'était pas contenté de repousser l'assaut de ses adversaires : il les avait tournés et surpris.

Mais, si élogieux que soit à bien des égards l'exposé de Plutarque, il renferme différentes indications qui ont pour effet de diminuer l'éclat des mérites de Lacédémone.

Nous voyons, d'abord, que, contrairement à l'affirmation d'un historien, les Spartiates ne furent pas unanimes au cours de cette crise : Cléonyme n'était pas seul à désirer la victoire du roi d'Épire, et il comptait à l'intérieur de la ville un certain nombre d'amis tout prêts à fêter son retour[2] ; sur l'importance de ce groupe, d'ailleurs, le texte de Plutarque ne fournit pas la moindre précision.

Nous constatons aussi que Lacédémone risqua fort d'être emportée dès l'arrivée de Pyrrhus devant ses murs et que, si elle échappa au redoutable péril d'un assaut immédiat, ce fut grâce à une décision du roi lui-même : en rejetant le conseil que lui donnait Cléonyme[3], il laissa passer l'occasion qui s'offrait à son armée

1. Il y a lieu d'accepter sur ce point le jugement de M. Ollier, peut-être trop favorable, en revanche, à Areus (*o. l.*, II, p. 90 : cf. *R. É. A.*, 1945, p. 232).
2. Voir ci-dessus, p. 30.
3. Voir ci-dessus, p. 29.

de pénétrer assez aisément dans une ville dont les fortifications étaient encore bien imparfaites. Sa présomptueuse inaction permit aux Lacédémoniens d'améliorer dans une mesure appréciable leurs moyens de défense.

Ils résistèrent efficacement, sans doute, aux attaques lancées par Pyrrhus durant la première journée de la bataille ; mais le jour suivant allait voir se renouveler et s'aggraver la menace qui pesait sur eux. Il s'en fallut d'abord de bien peu que le roi ne pénétrât à l'intérieur de la ville, puisqu'il avait réussi à tourner ou à percer l'obstacle hâtivement dressé au cours de la première nuit : c'est un simple hasard — la blessure mortelle dont fut frappé le cheval de Pyrrhus — qui arrêta brusquement l'assaut et donna aux assiégés le répit indispensable. Répit qui, d'ailleurs, n'eût probablement pas suffi à assurer le salut de Lacédémone, dont presque tous les défenseurs étaient blessés (nombre d'entre eux avaient même péri), si, de nouveau, comme l'indique expressément le texte de Plutarque, la « bonne fortune de la cité » n'était venue à son aide : c'est alors précisément, en effet, qu'arrivèrent les renforts conduits par le général phocidien d'Antigone, puis Areus et ses soldats, rappelés de Crète. Bref, ce n'est pas à leur seule énergie, ou à leur seule habileté, que les Spartiates doivent d'avoir échappé au malheur qui les menaçait.

Leur salut n'était même pas définitivement garanti par la présence des renforts antigoniens et des troupes d'Areus, puisque le roi d'Épire campait toujours en Laconie ; mais, ici encore, un événement parfaitement indépendant de l'activité de Sparte rendit à cette ville le plus précieux service, en provoquant le départ de son dangereux adversaire : ce fut l'appel adressé à Pyrrhus par une fraction des Argiens[1]. En somme, il est assuré que, selon la très juste expression d'un historien, la cité venait d'être « à deux doigts de sa ruine[2] » ; cette catastrophe, elle l'avait évitée de justesse, grâce à une série d'heureux hasards, de décisions et de concours fort étrangers aux mérites et aux initiatives de ses habitants.

Il serait excessif, enfin, d'admirer les succès que les Lacédémoniens ont remportés sur le roi d'Épire après son départ : Areus infligea sans difficulté des pertes à une arrière-garde en pleine

1. Lacédémone bénéficiait ainsi d'une circonstance analogue à celle qui, vingt-deux ans plus tôt, lui avait épargné la prolongation des attaques de Démétrios.
2. P. Roussel, *Sparte*, p. 191.

retraite ; ce fut encore un simple hasard, dû à l'adresse d'un mercenaire crétois, qui provoqua la mort du fils de Pyrrhus et la dispersion des soldats qui l'entouraient, et ce succès tout fortuit entraîna même des conséquences funestes pour les Lacédémoniens, puisque le retour offensif de Pyrrhus exaspéré aboutit au massacre des troupes d'élite lancées dans la mêlée par Areus : l'affaire se terminait donc par un rude et sanglant échec de Lacédémone[1].

Avec la fin du conflit entre Sparte et le roi d'Épire s'ouvre dans l'histoire extérieure de cette cité une nouvelle période, que l'on peut limiter approximativement à l'année 266-265[2] et que distinguent deux faits essentiels : une ligue du Péloponèse se reconstitue, sous l'hégémonie lacédémonienne, et Sparte entretient d'amicales relations avec Ptolémée II ; en même temps, les rapports se tendent de nouveau entre Antigone, ennemi du Lagide, et la patrie d'Areus. C'est, en somme, le prélude de la guerre qui mettra le fils de Démétrios aux prises avec une coalition gréco-égyptienne.

Lacédémone de 271 à 266-265. — Les modernes situent généralement à cette époque les diverses mesures par lesquelles Areus se donna l'aspect et, peut-être aussi, jusqu'à un certain point l'autorité d'un souverain hellénistique. Par sa victoire sur Pyrrhus, dit l'un d'eux[3], il avait conquis une situation telle que nul roi spartiate n'en avait possédée depuis longtemps ; Cléonyme vivait d'ailleurs en exil et Archidamos IV avait perdu tout prestige à la suite de sa défaite de 294. Areus institua une somptueuse vie de cour et fit frapper à son nom (événement sans précédent à Sparte) des monnaies d'argent. Selon un autre historien[4], les derniers succès lacédémoniens, dans lesquels Areus avait joué un rôle capital[5], accrurent fortement son prestige : en conséquence, à partir de 271, il prit de plus en plus l'allure d'un souverain comparable aux grands princes de son temps ; c'est alors qu'il fit frapper des monnaies. C'est le premier des rois « légaux » de Sparte pour

1. Nous ne possédons, d'ailleurs, aucune information sur la participation des forces d'Areus aux opérations qui se déroulèrent dans les environs d'Argos et à l'intérieur de la ville (voir ci-dessus, p. 32).
2. Selon la chronologie ordinairement admise (cf. *infra*, p. 51-52).
3. Beloch, IV[1], p. 587.
4. Ehrenberg, *o. l.*, col. 1425.
5. Le fait est que la participation de ce roi à la lutte contre Pyrrhus n'avait été nullement prépondérante (cf. *supra*, p. 40).

qui l'on ait gravé une inscription honorifique (hors de Laconie, d'ailleurs : à Delphes), dans laquelle, à l'instar des souverains hellénistiques, il était désigné comme roi (fils du roi Acrotatos et de la reine Chélonis)[1]. Ptolémée II, son allié, lui fit ériger une statue à Olympie[2], et c'est grâce à lui que le luxe fut introduit à Lacédémone (Phylarque, fr. 43 : cf. *F. H. G.*, 81). Enfin, sans préciser autrement l'époque des différentes mesures d'Areus, un historien[3] signale l'initiative qu'il prit touchant la frappe des monnaies, et il rappelle que, sur les pièces alors émises, fut gravée la tête de ce prince.

Le principal événement de l'histoire extérieure de Sparte au cours de cette période, c'est — avec la formation ou le maintien des bons rapports unissant la cité d'Areus à l'Égypte — la reconstitution d'une ligue présidée par Lacédémone[4]. Nous ignorons malheureusement la date exacte à laquelle cette ligue a pris naissance, et il ne semble pas impossible qu'elle soit de très peu antérieure à la guerre menée contre Antigone (sans doute en 265-264[5]) par le roi d'Égypte et une partie des Grecs coalisés. Mais il est également d'autres faits, de bien moindre importance, qui intéressent l'activité extérieure de Sparte entre 272 et 266 et qui peuvent avoir précédé l'établissement de la nouvelle confédération péloponésienne : divers passages de Pausanias nous renseignent, dans quelque mesure, à ce sujet. Après avoir rappelé que les Messéniens restèrent à l'écart de la lutte contre les Celtes par peur de Cléonyme et de Lacédémone[6], cet auteur nous dit qu'ils se saisirent d'Élis, grâce à leur ingéniosité et à leur audace. Les Lacédémoniens s'apprêtaient à soutenir ceux des habitants de cette ville qui partageaient leurs sentiments ; une fraction des Éléens fut répartie dans les *lochoi*. Alors, les Messéniens se hâtèrent de gagner Élis en portant des insignes laconiens sur leurs boucliers, et tous ceux des Éléens qui tenaient pour Lacédémone leur firent bon accueil ; maîtres d'Élis, les Messéniens traquèrent les amis de

1. En réalité, comme l'a démontré M. Tarn (cf. *infra*, p. 51), l'Areus nommé dans cette inscription (*Syll.*³, n° 430), c'est Areus II, le très jeune fils et successeur de cet Acrotatos, qui succédera en 264 à son père Areus Ier.

2. Cf. *Syll.*³, n° 433.

3. P. Roussel, *Sparte*, p. 190.

4. Nous reviendrons longuement sur la composition et l'importance de cette confédération, qui nous est connue par le texte du pacte athéno-spartiate de 266-265 (*Syll.*³, nos 434-435) : cf. *infra*, p. 48-49.

5. Sur cette date, voir ci-dessous, p. 52.

6. Voir *R. É. A.*, 1945, p. 234.

Sparte et remirent la ville à leurs propres partisans [1]. Plus loin, Pausanias montre un certain Aristotimos obtenant la tyrannie dans Élis, grâce aux amis des Messéniens [2] ; mais il rappellera aussi l'existence du parti philolaconien d'Élis, en mentionnant la statue équestre d'Areus dressée à Olympie et qui était, dit-il, « l'œuvre des Éléens [3] ». Il déclare, enfin, que les services rendus par Messène à Lacédémone (il s'agit ici, sans doute, de l'aide fournie à cette dernière ville par les Messéniens en 272) eurent pour effet de donner aux relations entre les deux cités un caractère plus pacifique [4] : ce qui laisserait supposer qu'après la retraite de Pyrrhus, Messéniens et Spartiates entretinrent, au moins durant un temps, d'assez cordiaux rapports, auxquels put mettre fin l'entrée des premiers dans Élis.

Avant d'apprécier les faits indiqués dans ces différents textes, nous signalerons les remarques les plus notables qu'ont présentées à leur sujet les auteurs modernes. D'après l'un d'eux [5], l'accord des Lacédémoniens et d'Antigone n'était pas viable : le fils de Démétrios ne pouvait admettre que Sparte ressaisît en Arcadie et en Messénie une influence considérable, et cette cité « devait à tout prix empêcher une prise de possession immédiate de la part des Macédoniens ». Pour y réussir, elle pouvait escompter l'aide du Lagide et des confédérés d'Achaïe ; elle s'allia à une fraction des Éléens contre ceux qu'avait encouragés l'arrivée de Pyrrhus. Seulement, les Messéniens devancèrent les Spartiates ; or, les Éléens amis de Messène étaient aussi ceux d'Antigone, grâce à qui Aristotimos devint tyran d'Élis. En général, les tyrans péloponésiens s'appuyaient sur Antigone et se maintenaient à l'aide de mercenaires et de mesures violentes contre « l'ordre traditionnel », défendu par Lacédémone, et la garnison antigonienne de l'Acrocorinthe pouvait leur venir en aide [6]. Devant cette prépondérance macédonienne, Sparte « se débattait en vain » ; impuissante à ébranler la domination de Gonatas, elle devait naturellement recourir à l'appui du Lagide [7]. Celui-ci mettra d'abord Athènes dans ses intérêts ; le soulèvement athénien excitera les esprits à Lacé-

1. Pausanias, IV, 28, 6.
2. Id., V, 5, 1.
3. Id., VI, 12, 5. Plus loin (*ibid.*, 15, 9), l'auteur signale une statue d'Areus à côté de celles du Spartiate Eutalcidas et de l'Éléen Gorgas.
4. Id., IV, 29, 6.
5. Droysen, III, p. 215.
6. Id., *ibid.*, p. 215.
7. Cf. Niese, *o. l.*, II, p. 229-230.

démone, malgré la circonspection de l'oligarchie, et ce sera la guerre de 265-264 [1].

Après 272, dit un autre historien [2], l'opposition entre la Macédoine et Sparte reprit naissance : d'où le pacte conclu par cette cité avec l'Égypte contre Gonatas. Athènes se joindra à la coalition ; mais son rôle sera tout accessoire : il s'agira essentiellement d'un conflit mettant Lacédémone aux prises avec la Macédoine.

Ailleurs encore [3], on signale la force du contact qui s'établit après 272 entre les Spartiates et le Lagide ; cet accord est attesté, notamment, par le grand nombre des monnaies ptolémaïques trouvées en Laconie dans un trésor du IIIe siècle [4]. En outre, Lacédémone reconstitua la vieille ligue péloponésienne : ce sera chose faite en 266. Cette ligue couvrit la majeure partie du Péloponèse ; l'irritation soulevée par les procédés de Gonatas et la haine naturelle des Grecs pour les tyrans avaient favorisé l'œuvre de Sparte.

Si les textes, remarque un autre historien [5], sont muets sur les événements proches de l'année 270, on peut du moins reconstituer en partie ces événements d'après le traité athéno-lacédémonien de 266-265 : il nous montre avec quelle ampleur de vues fut conduite la politique de Sparte ; mais cette politique manqua de mesure et surestima les moyens dont elle disposait. Le traité de 266-265 nous apprend aussi que le véritable créateur de la coalition antimacédonienne fut Ptolémée II.

Après la défaite de Pyrrhus, lisons-nous ailleurs [6], Sparte, craignant de voir l'influence macédonienne s'affermir dans le Péloponèse et forte de son alliance avec le Lagide, dirigea l'opposition contre les tyrans locaux ; en 267, le mouvement gagna Athènes, qui jugea l'heure venue de chasser du Pirée les Macédoniens, s'allia à Ptolémée et devint aussitôt « le point de ralliement de l'agitation antimacédonienne » ; en août 266, elle se joindra à Lacédémone.

Plus récemment, enfin, un historien [7] dit qu'Areus « se laissa de

1. Droysen, III, p. 225-226. — Fougères (*o. l.*, p. 477-478) montre également Sparte reprenant contre les tyrans promacédoniens « son rôle de patron des intérêts conservateurs » ; il lui attribue même « l'initiative des négociations » avec Athènes, qui accueillit joyeusement les propositions lacédémoniennes.
2. Beloch, IV[1], p. 587.
3. Tarn, *o. l.*, p. 293.
4. Id., *ibid.*, p. 293, n. 48.
5. Ehrenberg, *o. l.*, col. 1425-1426.
6. W. Ferguson, *Hellenistic Athens*, p. 176-177.
7. P. Roussel, *Sparte*, p. 192.

nouveau entraîner dans les plans de grande politique » et que « l'Égypte y avait principalement la main ». Ptolémée voulait « tenir en respect la Macédoine » à l'aide des Grecs ; « Areus fut l'agent de ses desseins et y gagna Athènes ». L'impulsion est donc venue du Lagide, dont le roi de Lacédémone a tout simplement servi l'ambition.

Plusieurs des opinions signalées dans ce bref tableau sont indiscutables ; mais nous verrons aussi que, sur certains points, il semble impossible d'aboutir à des conclusions décisives.

Un premier fait mérite d'être souligné (et il l'a été à diverses reprises) [1] : après 272, la situation d'Areus à Lacédémone fut assez brillante, sinon absolument prépondérante. On a pu exagérer, sans doute, l'importance de sa contribution au succès, limité et chèrement acquis, que Sparte avait obtenu en repoussant l'agression de Pyrrhus ; mais il n'en est pas moins évident que ce roi jouit alors d'un haut prestige, dont nous avons rappelé (après d'autres) les différents indices. Signalons aussi à cet égard la place attribuée à Areus dans la grande inscription qui nous fait connaître l'alliance athéno-spartiate de 266-265 : il y est parlé, notamment, de « la confédération des Lacédémoniens et d'*Areus* et des autres alliés [2] » : voilà donc ce prince nettement distingué de ses compatriotes [3] ; puis, il est question des « synèdres » envoyés par Lacédémone et ses alliés au peuple athénien et qui proclament les bonnes dispositions « des Lacédémoniens, d'*Areus* et des autres alliés envers le Dèmos [4] » : pas plus ici que précédemment, Areus n'est confondu avec l'ensemble des citoyens de Sparte. Il convient d'ajouter, toutefois, que ce privilège d'Areus n'a laissé aucune trace dans certains passages du document, où les Lacédémoniens sont mentionnés et où le nom du roi n'apparaît plus. On lit ainsi dans le texte proclamant la conclusion du pacte : « Il est décidé qu'il y aura amitié et alliance entre les Athéniens, les Lacédémoniens et *les rois de Lacédémone*, les Éléens », etc. [5] ; plus loin encore [6], on nomme les Lacédémoniens et leurs alliés sans faire mention d'Areus. Enfin, il n'est peut-être pas inutile de remarquer

1. Voir ci-dessus, p. 42-43.
2. *Syll.*³, nos 434-435, l. 25-26 (cf. l. 40).
3. Ehrenberg (col. 1426) présente à ce sujet d'utiles remarques, qu'il y a lieu, comme on va le voir, de compléter.
4. *Syll.*³, *ibid.*, l. 27-30.
5. *Ibid.*, l. 36-39.
6. *Ibid.*, l. 71.

que les principaux magistrats de Sparte, les éphores, ne sont pas entièrement passés sous silence : c'est ainsi qu'un éloge est décerné[1] aux « éphores des Lacédémoniens », de même qu'à Areus et aux alliés ; plus loin, à propos de la prestation du serment[2], on nomme « les rois, les éphores, les gérontes » ; ici, Areus n'est nullement mis à part des autres dirigeants de l'État. Bref, si ce souverain paraît bien avoir exercé une action importante et distincte dans la politique lacédémonienne de cette période, le rôle et le prestige de l'oligarchie n'ont pas été précisément réduits à néant.

Nous partageons aussi l'opinion de l'ensemble des auteurs modernes sur le caractère peu durable de l'entente qui avait uni Gonatas et Lacédémone en 272 : elle était née sous la pression d'un péril commun — sans qu'un pacte formel eût même été nécessaire — et il n'y avait nulle raison pour qu'elle survécût à la disparition du roi d'Épire. Il n'est pas moins évident qu'en face d'Antigone les Spartiates ne restèrent pas isolés et qu'ils trouvèrent même d'assez nombreux alliés. A quelle époque? Il semble impossible de le préciser. Le document relatif à la coalition qui combattit Antigone est postérieur de six années environ à la mort de Pyrrhus[3], et il se peut que la formation de la nouvelle ligue, la conclusion d'une alliance avec Ptolémée II et les négociations entre Athènes et Sparte ne soient que très légèrement antérieures à la rédaction de ce document. Mais il n'est pas non plus impossible que, dès 271 ou 270, sans se dresser ouvertement contre Antigone — dont l'aide leur avait été si précieuse un an ou deux auparavant — les Lacédémoniens aient négocié des accords avec divers États péloponésiens, soucieux de maintenir ou de recouvrer leur indépendance contre les menaces éventuelles ou les tyrans d'Antigone. En tout cas, seuls les résultats de cette activité diplomatique, qui prit fin en 266, peuvent être constatés avec certitude.

C'est sur ces résultats eux-mêmes que nous nous proposons d'ajouter quelques observations aux remarques, parfois discutables ou médiocrement concordantes, des historiens modernes.

Nous voyons d'abord que les deux cités dont Sparte avait reçu l'aide en 272, Argos et Messène, cessent d'être à ses côtés durant les années qui suivent la mort de Pyrrhus. Aucun texte ne nous montre les Ladécémoniens en rapports avec Argos de 271 à 266,

1. *Syll.*³, l. 54-55.
2. *Ibid.*, l. 90-91.
3. Telle est, du moins, la chronologie ordinairement adoptée (cf. *infra*, p. 52).

et l'inscription où sont énumérés les membres de la nouvelle symmachie péloponésienne[1] ne nomme point cette ville : une telle situation s'accorde fort bien, du reste, à l'hostilité qui avait déjà si fréquemment opposé les Argiens aux Spartiates. Le cas de Messène n'est pas moins clair : non seulement sa coopération avec les Lacédémoniens prend fin après 272, mais elle contrecarre habilement leur activité dans la ville d'Élis (on ne sait d'ailleurs pas exactement à quelle date)[2], et, depuis, elle ne se rapproche d'eux en aucune manière : pas plus que les Argiens, les Messéniens ne figurent parmi les coalisés de 266-265. Ici encore, il n'y a rien que de très conforme à une tradition diplomatique temporairement interrompue en 272. Bref, en ce qui concerne ses relations avec Argos et Messène, Lacédémone occupe une situation moins favorable qu'au temps de la lutte contre le roi d'Épire.

La question de ses rapports avec Élis est plus complexe. On a vu que cette ville avait adhéré à la cause de Pyrrhus et pris ainsi position contre les Spartiates[3]. Son hostilité devait-elle se prolonger après 272? Pas absolument, puisque Lacédémone réussit alors à conquérir — ou à garder — les sympathies d'une fraction des Éléens ; mais une ruse des Messéniens livra le gouvernement d'Élis aux adversaires de la patrie d'Areus, notamment au tyran Aristotimos. Les conséquences de cet événement, il est vrai, ne seront pas très durables : Aristotimos fut renversé[4], et les Éléens appartiendront en 266 à la confédération présidée par Lacédémone[5]. En voyant adhérer à cette confédération une cité qui avait été l'alliée de leurs adversaires en 272 et depuis, les Spartiates obtenaient un indéniable avantage ; la question se pose, toutefois, de savoir si ce succès était vraiment important, les Éléens s'étant montrés récemment encore très divisés de sentiments à l'égard de Sparte.

Outre les Éléens, la nouvelle ligue comprenait les Achéens et une bonne partie, sinon la majorité, des Arcadiens (Mantinéens, Tégéates, Orchoméniens, etc.)[6] : ainsi les Argiens, les Corinthiens, les Messéniens et une fraction des Arcadiens[7] (notamment les

1. Cf. *Syll.*³, nos 434-435, l. 23-25.
2. Voir ci-dessus, p. 44.
3. Voir ci-dessus, p. 37.
4. En 271, dit Niese (*o. l.*, II, p. 229) : le fait est que la date de la chute d'Aristotimos est ignorée.
5. *Syll.*³, nos 434-435, l. 38.
6. *Ibid.*, l. 38-39.
7. La majeure partie même, déclare Beloch (IV¹, p. 372).

Mégalèpolitains, favorables à Antigone comme ils l'avaient été à Pyrrhus) se tinrent à l'écart de la symmachie restaurée par Lacédémone. En conséquence, on est obligé de faire toutes réserves sur l'opinion d'après laquelle « les États les plus importants du Péloponèse » adhérèrent à cette confédération[1] ; il serait plus exact de dire que Sparte eut à ses côtés une fraction des États les plus considérables du Péloponèse : Argos, Corinthe (où Gonatas demeurait solidement installé), Mégalèpolis et Messène étaient-elles donc des cités de médiocre importance? En admettant que la nouvelle ligue ait couvert la majeure partie du Péloponèse, il reste que, par suite de l'inimitié de plusieurs grandes villes, dont l'influence s'étendait sur le nord-est, le sud-ouest et une partie du centre de cette région, les communications des Lacédémoniens avec leurs alliés arcadiens, achéens et éléens risquaient d'être sérieusement entravées.

Les relations de Sparte avec ses autres alliées, l'Égypte et Athènes, soulèvent également diverses questions. Selon la plupart des historiens modernes, Ptolémée fut le grand instigateur de la coalition formée contre Antigone[2] : cette opinion nous paraît très acceptable. Il est vrai qu'aucun texte ne nous renseigne sur les pourparlers d'où est née cette coalition : notre unique source — l'inscription relative au pacte athéno-spartiate de 266-265 — se borne à rappeler que les Lacédémoniens sont (au moment où ce pacte va être conclu) les « amis et alliés du roi Ptolémée[3] » : elle ne dit point qui a pris l'initiative des négociations entre le Lagide et Sparte. Il ne serait pas déraisonnable, certes, d'estimer que cette initiative est venue des Spartiates, probablement fort désireux d'abattre la domination antigonienne ; mais nous croyons préférable de l'attribuer au roi d'Égypte pour la raison suivante. Ce prince était assez riche et puissant pour offrir à l'État dont il demandait l'alliance d'appréciables garanties de protection contre un ennemi commun ; tel n'était pas précisément le cas de Lacédémone, si péniblement libérée de la menace épirote, très affaiblie par les dures batailles de 272 et capable, tout au plus, de seconder, avec l'aide de ses alliés grecs, l'effort de Ptolémée contre son rival.

1. Droysen, III, p. 227. G. Fougères s'exprime dans le même sens (*o. l.*, p. 478) : « les principaux États du Péloponèse » formèrent avec les Spartiates « une coalition plus redoutable encore que celle qui avait eu raison d'Épaminondas ».

2. Voir ci-dessus, p. 45 (cf. Flacelière, *o. l.*, p. 195 : « la diplomatie égyptienne poussait de toutes ses forces » à la lutte contre Antigone).

3. *Syll.*[3], n[os] 434-435, l. 21-22 (il en était de même des Athéniens : cf. *infra*).

La question se pose également de savoir quel rôle ont joué respectivement Athènes et Sparte dans la formation de la coalition antimacédonienne [1]. Un passage de l'inscription de 266-265 tend à montrer que l'initiative de l'alliance athéno-spartiate est venue de Lacédémone : « les Lacédémoniens... ont résolu de devenir les alliés du peuple athénien » et ils ont, dans ce but, envoyé des ambassadeurs à Athènes [2]. A ce moment-là, du reste, les Athéniens — comme l'indique un autre passage du document — étaient déjà les alliés du Lagide : l'auteur du décret pour la conclusion du pacte entre Athènes et Lacédémone, le philosophe Chrémonidès, après avoir rappelé les efforts déployés par le roi d'Égypte « en faveur de la liberté commune des Hellènes », déclare que « le peuple athénien, qui s'est allié à Ptolémée », a résolu d'inviter les autres Grecs aux mêmes efforts [3]. Il ne dit pas, d'ailleurs, que l'accord athéno-égyptien ait eu le Lagide pour instigateur ; mais on a le droit de supposer qu'il en fut ainsi : pourquoi, en effet, tandis que ce souverain proposait une alliance à Lacédémone — comme c'est, du moins, très probable [4] — eût-il négligé d'adresser la même offre à une autre cité grecque également illustre, influente et capable de participer utilement aux opérations projetées contre Antigone?

En somme, on peut se représenter ainsi la marche des pourparlers qui ont abouti à la coalition antimacédonienne de 266-265 : l'initiative doit en être attribuée au roi d'Égypte plutôt qu'aux Spartiates ou aux Athéniens ; ses propositions ont été acceptées des uns et des autres ; puis, à son instigation ou d'eux-mêmes, les Lacédémoniens ont entrepris de compléter leur alliance avec l'Égypte par un pacte qui les unirait, eux et leur ligue, aux Athéniens. Sur la proposition de Chrémonidès, ces derniers accueillent favorablement la requête des alliés du prince à qui les unit déjà un pacte d'alliance, et ils décident, en outre, d'inviter les autres Grecs à suivre leur exemple. Ce sont eux, enfin, qui proclament les motifs idéologiques de la lutte préparée par toutes ces négociations : lutte pour l'indépendance, dont Chrémonidès, évoquant de glorieux souvenirs, rappelle la ressemblance avec les guerres médiques, menées en commun, elles aussi, par Athènes et Lacédé-

1. Sur ce point également, les modernes ne sont pas d'accord (voir ci-dessus, p. 45-46).

2. *Syll.*^{3}, n°s 434-435, l. 21 et suiv.

3. *Ibid.*, l. 16-21. Kirchner a justement signalé (*Syll.*^{3}, p. 676) cette antériorité du pacte athéno-égyptien par rapport à la demande présentée aux Athéniens par Lacédémone en vue d'une alliance.

4. Cf. *supra*, p. 49

mone contre d'autres ennemis qui aspiraient à « réduire en servitude les cités grecques [1] ».

Peu après la conclusion de l'alliance athéno-spartiate, au printemps de 265, semble-t-il, commencèrent les opérations lacédémoniennes et égyptiennes contre Antigone.

Les dernières campagnes d'Areus et d'Acrotatos. — Que nous apprennent les textes sur la participation de Lacédémone à la guerre?

Selon Pausanias, comme Antigone assiégeait Athènes et en barrait l'accès aux alliés de cette ville, Patrocle (l'amiral de Ptolémée) invita « les Lacédémoniens et Areus » à ouvrir la lutte contre l'assiégeant ; ils l'écoutèrent ; lui-même déclara qu'il allait prendre à revers les forces d'Antigone. Les Lacédémoniens désiraient fort accomplir quelque action mémorable en faveur des Athéniens [2]. Mais Areus, ayant épuisé ses provisions, ramena ses troupes en arrière : il estimait que son devoir était de sauvegarder avant tout les intérêts de sa patrie et de ne pas risquer sans ménagement son armée pour le compte d'autrui. L'auteur signale ensuite la paix conclue entre Gonatas et les Athéniens vaincus ; puis il nous parle d'Acrotatos, successeur d'Areus (sans indiquer la raison de ce changement de regne) [3]. Plus loin, il fait mention d'une rude bataille entre le nouveau roi et les Mégalèpolitains : nombre de combattants tombèrent de part et d'autre ; les Lacédémoniens furent vaincus et Acrotatos resta parmi les morts : Sparte ne put donc rétablir son « autorité traditionnelle » sur l'Arcadie. Pausanias fera encore une autre allusion à la défaite et à la mort d'Acrotatos, battu par le tyran de Mégalèpolis, Aristodèmos [4].

Plus brèves sont les indications de Justin et de sa source, Trogue-Pompée. Antigone, dit Justin, avait affaire à de nombreux ennemis : Ptolémée, les Spartiates et une armée gallo-grecque ; laissant des troupes peu considérables en face des premiers, il marcha contre les Gaulois, dont il fit grand carnage ; alors, évitant

1. *Syll.*³, n°s 434-435, l. 7-13. — On a d'ailleurs justement remarqué que, si Antigone avait succombé, Athènes eût simplement changé de maître (cf. Tarn, *o. l.*, p. 297) ; malgré l'appel au souvenir des guerres médiques, déclare dans le même sens Ehrenberg (*o. l.*, col. 1426), ce n'est pas à Lacédémone ou à Athènes que se réglait alors la politique internationale.

2. III, 6, 4-5. — Plus haut, Pausanias a fait allusion à Patrocle, aux trières expédiées par le Lagide à l'aide d'Athènes et aux ravages de Gonatas en Attique (I, 1, 7).

3. III, 6, 6.

4. VIII, 27, 11 ; 30, 7.

d'affronter l'ennemi victorieux, les coalisés gagnèrent « des lieux plus sûrs » ; les voyant partis, Gonatas se porta contre les Athéniens [1]. Quant à Trogue-Pompée, il racontait [2] « comment il (Antigone) anéantit à Mégare les Gaulois qui avaient fait défection et comment il tua près de Corinthe le roi de Lacédémone Areus ».

Enfin, Plutarque rappelle [3] qu'Areus fut tué devant Corinthe et que son fils Acrotatos périt en livrant bataille près de Mégalèpolis au tyran Aristodèmos.

Quelle est l'époque de ces différents faits? Ni Pausanias, ni Justin, ni Plutarque ne donnent à ce sujet la moindre date ; en revanche, certaines indications de Diodore sont des plus utiles et servent de fondements aux évaluations de la plupart des historiens modernes, dont les conclusions semblent pouvoir être admises. Cet auteur nous apprend qu'Areus, devenu roi en 309-308 [4], a régné quarante-quatre ans : il s'ensuit que sa mort, survenue au cours de la guerre de Chrémonidès, date probablement de 265-264 [5]. Nous disons : probablement, parce que nous ne connaissons pas avec une absolue certitude la façon de compter de Diodore. S'il attribuait au règne d'Areus une durée de quarante-quatre ans en comptant comme année pleine la quarante-quatrième année, même au cas où Areus était mort avant qu'elle n'eût pris fin, on ne devrait pas situer en 265-264, mais en 266-265, la fin d'un règne incontestablement commencé en 309-308. Mais il est aussi fort possible que Diodore ne fasse point entrer en ligne de compte la dernière année du règne si Areus a disparu avant qu'elle ne fût terminée : en conséquence, les quarante-quatre ans attribués au règne iraient de 309-308 inclusivement à 266-265 inclusivement, les quelques mois durant lesquels le roi de Sparte aurait encore régné (jusqu'au printemps suivant, sans doute) ne figurant pas dans le calcul de l'historien. Un exemple vient à l'appui de cette interprétation : on peut tenir pour assurées la date de la paix du roi (387-386) et celle de l'occupation du sanctuaire delphique par Philomélos (357-356) ; or, c'est une durée de

1. XXV, 2, 1-8.
2. Prologue du livre XXVI.
3. *Agis*, III.
4. XX, 29, 1 (cf. *R. E. A.*, 1945, p. 221).
5. Cf. Beloch, IV², p. 157, 503 ; Tarn, *o. l.*, p. 300 ; Ferguson, *o. l.*, p. 279 ; Ehrenberg, *o. l.*, col. 1426 ; P. Roussel, *o. l.*, p. 192 ; Kirchner, *Syll.*³, p. 676-677 ; Hatzfeld, *Hist. de la Grèce ancienne*, 1re éd., p. 369-370. Niese (II, p. 235, n. 7) hésite entre les années 266/5 et 265/4.

trente ans que Diodore assigne à la période comprise entre ces deux événements [1] ; il ne peut le faire qu'en ne comptant pas intégralement, soit l'année initiale, soit l'année finale : sinon, ce n'est pas à trente ans, mais à trente et un, qu'il évaluerait la longueur de cet intervalle [2]. En suivant une méthode analogue à propos du règne d'Areus, commencé en 309-308, il a pu fort bien, si ce règne s'est achevé en 265-264, lui assigner une durée de quarante-quatre ans.

Il est donc permis de tenir pour très acceptable la chronologie selon laquelle Areus succomba en 265-264. Les hostilités se divisent assez naturellement en deux phases, séparées l'une de l'autre par la retraite du roi, qui remmène ses troupes démunies de provisions et incapables d'exécuter une campagne d'hiver [3] : cette opération se place normalement en automne ; au printemps suivant, Areus rouvre les hostilités et ne tarde pas à succomber. Si ce dernier événement date de 264, il en résulte que la campagne interrompue par la retraite d'Areus s'est déroulée en 265 [4]. La guerre a commencé, selon toute probabilité, au printemps ; durant un certain temps, les Péloponésiens ont tenu la campagne sans mener d'opérations décisives contre Antigone, qui avait envahi l'Attique ; de son côté, la flotte égyptienne n'exécutait pas une besogne plus efficace. Vers l'été [5], Antigone a réprimé l'insurrection de ses mercenaires gaulois, sans être gêné par ses adversaires ; l'automne venu, Areus a battu en retraite. Il serait bien peu vraisemblable qu'une telle campagne, à peu près vide d'opérations sérieuses, eût duré plus d'une saison de guerre. Au total, en y joignant les brèves hostilités du printemps suivant, une période d'un peu plus d'une année (printemps 265-printemps ou début de l'été 264) semble s'être écoulée entre le début de la guerre et la mort du roi de Sparte [6].

La lutte entre Acrotatos et les Mégalèpolitains a-t-elle commencé longtemps après la disparition d'Areus? On ne voit pas du tout

1. XIV, 117, 8.
2. Cf. P. Cloché, *La chronologie de la troisième guerre Sacrée* (*Les Études classiques*, 1939, p. 175).
3. Cf. Tarn, *o. l.*, p. 300.
4. Cf. Beloch, IV^1, p. 589 ; IV^2, p. 503 ; Tarn, *o. l.*, p. 300 ; Ehrenberg, *o. l.*, col. 1426 ; Kirchener, *Syll.*^{3}, p. 676, etc.
5. Tarn, *o. l.*, p. 300.
6. Au cas où l'on admettrait que Diodore a compté comme année pleine la dernière année, inachevée, du règne d'Areus, il faudrait dater de 266-265 (printemps 265) la fin de ce règne de quarante-quatre ans, et, dès lors, situer en 266 la première phase des hostilités.

pourquoi un intervalle considérable aurait nécessairement séparé ces deux événements [1], et nous ne sommes pas davantage obligés d'attribuer une longue durée aux opérations du nouveau roi de Lacédémone. Aussi admettons-nous volontiers l'ingénieux système chronologique [2] suivant lequel Acrotatos, désireux de venger son prédécesseur, mit à profit l'occasion qui se présenta peu après la mort d'Areus. Justin nous apprend, en effet, qu'Antigone, dès qu'il eut quitté la Grèce, où il venait de battre successivement le roi de Sparte et les Athéniens (264), se heurta à Alexandre d'Épire, qui voulait venger son père Pyrrhus [3]. C'est pendant qu'Antigone dirigeait ainsi de nouvelles opérations que le fils d'Areus, cherchant à bénéficier de ce départ, s'attaqua aux Mégalèpolitains : cette expédition, très courte, peut ainsi dater de 263 ou, au plus tard, de 262 [4]. En somme, les campagnes d'Areus et d'Acrotatos, sans doute assez brèves et peu remplies, paraissent avoir duré deux ans, peut-être trois, mais pas davantage (265-263 ou 262).

Que doit-on ou peut-on penser de ces événements, les derniers de la période que nous nous sommes proposé d'étudier?

Certains historiens se sont exprimés en termes plutôt sévères sur le compte de la stratégie d'Areus. C'est à propos de sa campagne de 265-264 que l'un d'eux qualifie ce roi de « bien médiocre militaire [5] » ; un autre [6] lui reproche (ainsi qu'à l'amiral égyptien Patrocle) de n'avoir pas su exploiter l'insurrection des mercenaires gaulois contre Antigone : il y eut, dit cet historien, « un manque de suite... dans la conduite des confédérés », et l' « on peut bien admettre que le roi d'Égypte avait compté sur une tout autre coopération de la part des Hellènes » et que, « notamment

1. Comme l'a supposé Beloch, IV[1], p. 160.
2. Proposé par M. Tarn, *o. l.*, p. 303-304.
3. Justin, XXVI, 2, 4-10.
4. Date adoptée par M. Hatzfeld, *o. l.*, p. 370. Ehrenberg recule l'événement jusqu'à l'année 260 environ (*o. l.*, col. 1426) ; Droysen estime (III, p. 316, n. 3) qu'on peut le situer en 253, parce que les meurtriers d'Aristodèmos, tyran de Mégalèpolis, devaient aider peu après le meurtre à la libération de Sicyone, en 251 ; mais on ne voit pas du tout pour quelle raison cette dernière circonstance invite à situer en 253 la victoire d'Aristodèmos sur les Lacédémoniens. Au surplus, Droysen semble ne pas tenir fortement à son opinion, puisqu'il admet que la mort d'Acrotatos peut avoir précédé 258. Enfin, M. Tarn a montré qu'en 260 le règne d'Areus II, fils et successeur d'Acrotatos, était déjà commencé : ce prince est signalé dans une inscription delphique de cette année-là (*Syll.*[3], n° 430). Qu'il s'agisse ici d'Areus II, et non d'Areus I[er], c'est ce que M. Tarn nous paraît avoir fort bien établi contre l'hypothèse de Bourguet (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1911, p. 488) : nous nous bornons à renvoyer à sa pénétrante argumentation (*o. l.*, p. 303, n. 84).
5. Voir *R. E. A.*, 1945, p. 232.
6. Droysen, III, p. 228-229.

du côté de Sparte, il s'était attendu à des actes décisifs ». Ailleurs encore [1], on nous montre Patrocle et Areus impuissants à profiter du soulèvement des Gaulois.

Les textes sont malheureusement trop rares et trop secs pour qu'il nous soit permis d'apprécier en toute sûreté les capacités stratégiques d'Areus. L'issue de sa campagne de 280 [2], il est vrai, nous autorise à le soupçonner — sinon à l'accuser — d'avoir manqué des hautes qualités militaires que lui prête un récent ouvrage [3] ; mais il ne s'ensuit pas nécessairement que, dans les opérations de 265-264, il ait commis des fautes très graves. L'échec évident qu'il subit en 265 et sa défaite finale s'expliquent suffisamment par l'avantage initial et durable que procurait à Antigone [4] la possession des « lignes intérieures », de Mégare et de Corinthe [5] : la jonction des Lacédémoniens et des Péloponésiens alliés de Sparte avec les Athéniens devenait ainsi fort malaisée. Enfin, Areus n'a peut-être pas trouvé dans la flotte égyptienne le concours indispensable ; on ne voit pas, en tout cas, que Patrocle ait montré plus d'habileté ou d'énergie que son allié spartiate.

L'extrême pauvreté de notre documentation nous interdit également de savoir dans quelle mesure Acrotatos fut responsable du revers essuyé par les Lacédémoniens devant Mégalèpolis en 263 (ou 262). Certes, le passé militaire du jeune roi, à la différence de celui d'Areus, plaide en sa faveur : il ne s'était jamais vu infliger d'échec (du moins les textes ne signalent-ils rien de semblable) et il avait même témoigné d'une certaine habileté manœuvrière pendant le siège de 272 [6] ; mais ce précédent ne démontre pas absolument qu'au cours de sa dernière expédition il n'ait point commis de maladresse ou d'imprudence. Bref, ici encore, force nous est de réserver notre jugement.

Ce qui n'est nullement douteux, en tout cas, c'est qu'aucune des trois campagnes de cette brève période ne tourna à l'avantage de Lacédémone : elles se soldèrent, l'une par un insuccès complet (265), les deux autres par de lourdes défaites et la mort des généraux en chef [7] et de nombreux soldats (264, 263 ou 262),

1. Beloch, IV[1], p. 589.
2. Voir *R. E. A.*, 1945, p. 231.
3. Cf. Ollier, *o. l.*, II, p. 85.
4. Dont la valeur militaire est d'ailleurs parfois jugée médiocre par les modernes (cf. Hatzfeld, *o. l.*, p. 367).
5. Cf. Beloch, IV[1], p. 589 ; Tarn, *o. l.*, p. 298-300.
6. Voir ci-dessus, p. 40.
7. Comme à la bataille de Mégalèpolis en 331 (cf. *R. E. A.*, 1945, p. 219).

enfin, par la dissolution[1] de la ligue reconstituée avant 266-265 sous l'égide de Sparte[2]. Au total, vaincus successivement par le roi de Macédoine et par une cité grecque qui avait été fondée précisément contre eux plus d'un siècle auparavant et qui les avait ordinairement défiés et combattus, les Spartiates (sans être aussi durement éprouvés que les Athéniens)[3] subissaient, comme en 331 et en 280, une notable diminution de prestige, de force et de ressources.

Conclusion. — Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de Lacédémone pendant le tiers de siècle qui s'écoule de l'agression du Poliorcète à la mort d'Acrotatos, on est amené à formuler la conclusion suivante : cette période ne fut, en général, ni glorieuse ni, surtout, fructueuse pour la vieille cité péloponésienne, à qui ses adversaires infligèrent nombre d'échecs militaires ou diplomatiques et de pertes matérielles et humaines très malaisément réparables.

Lacédémone, il est vrai, n'a pas alors essuyé que des insuccès ou des désastres. Les sièges qu'elle a subis en 294 et 272 se sont terminés par la retraite des assaillants, et elle a gardé finalement son indépendance ; elle est même parvenue, au cours de ces attaques et des opérations qui les ont immédiatement suivies, à porter des coups assez rudes aux forces ennemies[4] ; en outre, durant le plus récent de ces deux sièges, sa population a manifesté un héroïsme dont les exagérations possibles d'une de nos sources n'autorisent nullement à contester l'existence. Plusieurs des hauts personnages de la cité ont même fait preuve de vigueur et d'habileté dans la conduite des opérations militaires, soit hors de Grèce, soit à l'intérieur de la péninsule, et remporté de notables succès : toute aptitude à l'action efficace et victorieuse n'avait donc pas disparu chez les dirigeants, éventuels ou en fonctions, de l'État lacédémonien. De plus, cet État avait obtenu, à deux reprises, un avantage politique indiscutable en restaurant partiellement, sous son hégémonie, la confédération qui, à la fin de l'époque archaïque et durant la majeure partie des temps classiques, avait si large-

1. Dès la disparition d'Areus, semble-t-il (cf. Tarn, *o. l.*, p. 301, n. 76).
2. Ligue dont l'activité en 265 et 264 ne nous est d'ailleurs pas connue avec précision : quels services exactement les alliés péloponésiens d'Areus ont-ils rendus à ce dernier? Nous l'ignorons.
3. Cf. P. Roussel, *o. l.*, p. 192.
4. Voir ci-dessus, p. 31, 32.

ment contribué à l'extension et au maintien de son prestige. Enfin, le fait qu'en 266-265[1] un des souverains les plus puissants de l'époque se soit servi de Lacédémone pour essayer d'abattre le plus redoutable de ses rivaux tend à montrer que la réputation de cette cité n'était pas trop sensiblement amoindrie. L'acharnement que d'autres rois du IIIe siècle ont mis à vouloir s'en emparer suggère la même conclusion.

Au cours de la période que nous venons d'examiner, Sparte n'a donc pas connu que des revers et des humiliations, et quelques-uns de ses principaus citoyens lui ont fait honneur, à différents égards ; sa gloire n'a pas été totalement obscurcie, et elle a même eu des heures assez brillantes ; son influence est redevenue, par moments, comparable, sinon égale, à ce qu'elle avait été plusieurs siècles auparavant, et elle a pu s'enorgueillir, comme jadis, du beau courage de ses soldats.

Malheureusement, ce ne sont là que certains aspects — et qui ne sont pas les plus frappants et les plus importants — de la politique lacédémonienne de 294 à 263-262.

Nous constatons, d'abord, que, si les Spartiates ont vu plus d'une fois s'éloigner ou battre en retraite leurs adversaires, ils n'ont ainsi remporté que des succès tout négatifs (et encore, par suite de circonstances qui n'étaient nullement leur œuvre, ou grâce à des appuis d'origine étrangère) ; leur patrie fut alors préservée de l'effondrement ; mais ils n'en ont point accru les ressources et la puissance. De victoires réellement glorieuses pour ses armes, assez décisives pour obliger ses ennemis à une fuite honteuse et désastreuse, Sparte n'en compte pas une seule à son actif durant le laps de temps qui fait l'objet de la présente étude. En revanche, ce sont bel et bien des victoires d'une telle ampleur que remportèrent à maintes reprises les forces mises en ligne contre les Lacédémoniens en 294, en 280, en 272, en 264 et en 263 (ou 262) : les troupes d'Archidamos IV, d'Areus et d'Acrotatos n'ont pas été moins de six fois contraintes de céder le champ de bataille aux soldats ou aux alliés de Démétrios, de Pyrrhus et d'Antigone Gonatas. De plus, ces armées de Lacédémone ont eu à subir des pertes assez élevées, soit pendant les combats d'où elles sont sorties vaincues, soit au cours d'une poursuite fort mouvementée ou d'un siège heu-

1. Peut-être égalementavant cette date ; mais nous n'en avons pas la preuve (cf. *R. É. A.*, 1945, p. 224).

reusement terminé pour la ville elle-même : pertes d'autant plus graves que le corps civique était très réduit en nombre depuis le ve et le ive siècle. Outre ces défaites plus ou moins retentissantes et ces lourdes pertes en combattants, Lacédémone avait essuyé plus d'un échec diplomatique : elle s'était vue parfois condamnée à l'inaction ou à des reculades fort peu glorieuses ; les efforts qu'elle avait déployés pour la reconstitution d'une ligue péloponésienne ou d'une coalition antimacédonienne n'avaient abouti qu'à des insuccès ou à des résultats imparfaits, peu durables et incapables de lui procurer la victoire de ses desseins et l'écrasement, ou le recul définitif, de ses adversaires. Certains succès de la politique lacédémonienne avaient même été tels que Sparte ne pouvait guère s'en honorer devant l'opinion grecque et qu'ils étaient plutôt de nature à lui valoir du discrédit et des inimitiés [1].

Ainsi, de 294 à 262, les Lacédémoniens avaient été, le plus souvent, battus par les armées ennemies, et ils venaient de subir également plus d'un revers sur le terrain politique et diplomatique, ou bien ils n'y avaient obtenu que des succès peu féconds ou de mauvais aloi ; en outre, une notable partie de leurs forces combattantes avait été détruite. Mais ce n'est pas tout : la guerre avait durement frappé Lacédémone dans ses ressources économiques, dont une fraction était anéantie ou tombée en des mains étrangères : la campagne laconienne avait été plus d'une fois envahie et ravagée, et l'ennemi s'était emparé d'un copieux butin.

Enfin, si quelques Spartiates de haut rang venaient de manifester, en Grèce ou au dehors, d'indéniables capacités, on ne voit point qu'aucun d'eux ait fait preuve d'éclatants mérites, capables d'assurer à leur patrie la restauration de la puissance et de la grandeur où elle avait mis autrefois son orgueil. Ni dans la direction des opérations militaires, ni dans les négociations diplomatiques, aucun de ces personnages n'avait réussi d'une manière vraiment durable ; tous avaient subi des revers, parfois décisifs ; leur activité n'avait pas été régulièrement heureuse et bienfaisante, soit dans ses résultats, soit dans les desseins qui l'inspiraient, et leur accord mutuel, qui eût été d'un si grand prix en ces temps difficiles, ne s'était pas toujours pleinement réalisé.

Les aspects douloureux et funestes de la politique lacédémonienne l'emportent donc alors de beaucoup sur les succès, les mérites et les services, individuels ou collectifs, dont les textes nous

1. Voir *R. É. A.*, 1945, p. 241.

ont conservé le souvenir, et finalement, après plusieurs années de rudes efforts, coûteux et sanglants, toute cette politique se soldait par la défaite et l'isolement.

Un tel résultat peut nous aider à mieux comprendre, semble-t-il, les tentatives réformatrices, partiellement couronnées de succès, dont Lacédémone sera bientôt le théâtre, sous les règnes d'Agis IV et de Cléomène III. Sans analyser d'une façon détaillée ces tentatives [1], nous nous bornerons à indiquer les rapports qu'elles peuvent offrir avec les événements de la période 294-262.

Au lendemain de cette période se posait d'abord pour Lacédémone un problème économique et social, qui n'était assurément pas nouveau [2], mais auquel les luttes récentes et plusieurs de leurs conséquences donnaient un regain d'intérêt. Les graves dommages infligés par la guerre et l'invasion aux campagnes de Laconie étaient sans doute particulièrement intolérables pour les Lacédémoniens pauvres, moins capables que leurs concitoyens aisés de supporter les effets des dévastations et pillages ; en outre, ces ravages avaient pu réduire à la gêne, ou à une appréciable diminution de leur train de vie, une partie des riches. D'où, probablement, un désir accru de réforme sociale, de redistribution des biens fonciers. Nous disons : un désir accru, parce que, selon toute vraisemblance, un changement de cette nature était souhaité depuis longtemps déjà par de nombreux Lacédémoniens, comme l'atteste le célèbre récit de la conspiration de Cinadon [3]. Les conflits de 294-262, dont la propriété foncière de Laconie avait si durement souffert, n'ont pu que renforcer le besoin d'une réorganisation de cette propriété, très inégalement répartie [4].

C'est ce besoin d'un changement profond que Plutarque signale expressément dans son récit du règne d'Agis IV, postérieur d'une vingtaine d'années seulement à la période que nous venons d'examiner : besoin que ressentaient principalement les masses pauvres et dévorées d'envie, mais qu'éprouvaient aussi un certain nombre de riches Spartiates, généreux ou clairvoyants [5]. La question n'avait pas uniquement, d'ailleurs, un intérêt économique et ma-

1. Sur différents aspects de ce mouvement réformateur, on pourra consulter l'article que nous avons récemment publié dans la *Revue des Études grecques*, t. LVI (1943), p. 53-71.

2. Cf. *infra*.

3. Xénophon, *Helléniques*, III, 3, 4-11.

4. Sur cette forte inégalité dans le dernier quart du IVe siècle environ, voir Aristote, *Politique*, II, VI, 10.

5. Cf. Plutarque, *Agis*, V, VII (voir l'article que nous avons signalé ci-dessus, n. 1, *Rev. des Ét. gr.*, t. LVI (1943), p. 55).

tériel : elle offrait également un caractère politique, puisque les Lacédémoniens réduits à une extrême pauvreté cessaient de participer aux repas publics et ne pouvaient plus exercer leurs droits civiques [1].

Au désir d'une transformation du régime économique a pu s'ajouter — du moins chez une partie des Lacédémoniens — celui d'une réorganisation de la puissance gouvernementale. L'oligarchie dirigeante — gerousia, éphores, royauté — n'avait pas témoigné, en somme, de très brillantes et précieuses qualités durant la période assez tourmentée qui s'était terminée avec le règne d'Acrotatos : c'est sans adresse et sans bonheur qu'elle avait géré les affaires de la cité, à laquelle ni les menaces, ni les humiliations, ni les défaites, ni les pertes en biens et en vies humaines n'avaient été épargnées. Il se peut donc que plus d'un Spartiate ait alors conçu la nécessité d'une réforme grâce à laquelle seraient amoindris — sinon abolis — les pouvoirs de cette oligarchie et, plus spécialement, de ceux de ses membres qui détenaient l'essentiel de l'autorité gouvernementale : les gérontes et les éphores. Il y a lieu de faire observer, toutefois, que nulle réforme de cette nature ne devait être proposée ni accomplie avant le règne de Cléomène III : c'est encore avec la gérousia et l'éphorat traditionnels que le premier des princes réformateurs, Agis IV, tentera de faire triompher ses projets [2].

Mais, plus sûrement encore, les nombreux déboires éprouvés par Lacédémone de 294 à 262 ont pu avoir pour effet d'inspirer à une fraction des Spartiates, à ceux qu'animait le plus profondément l'ambition de voir leur patrie grande et puissante comme par le passé, l'idée d'une autre réforme, à la fois sociale et politique, qui sera partiellement exécutée dès le règne d'Agis IV et précisée sous celui de Cléomène III : cette réforme, c'était l'élargissement du corps civique de Sparte, grâce à l'adjonction d'un nombre appréciable de Périèques, que l'on gratifierait de lots de terre et des droits politiques jusqu'ici réservés aux Spartiates et qui seraient, en même temps, astreints au service militaire et à un

1. Ils formaient cette « multitude sans ressources et sans droits » dont parle Plutarque (*ibid.*, V).

2. Il est d'ailleurs assez remarquable que, dans la gérousia elle-même, assemblée généralement fort conservatrice, en raison du grand âge de ses membres, le jeune roi ait obtenu l'adhésion d'une importante minorité (Plutarque, *ibid.*, XI : cf. notre article de la *Rev. des Ét. gr.*, 1943, p. 61, 65).

entraînement régulier. La série des défaites essuyées depuis 294 par les Lacédémoniens avait révélé — ou achevé de révéler — d'une manière flagrante et assez brutale l'insuffisance de l'organisation militaire traditionnelle, et la sérieuse diminution que plusieurs de ces rencontres avaient infligée à la force combattante de Lacédémone venait d'aggraver encore cette périlleuse insuffisance ; en conséquence, des Spartiates ardemment soucieux de la grandeur de leur patrie, comme Agis IV, Cléomène III et leur entourage, pouvaient être assez naturellement portés à chercher un remède au mal dans l'extension et le renouvellement de cette population civique qui formait le noyau de l'armée de Sparte.

Au total, les événements auxquels a participé Lacédémone durant cette période d'une trentaine d'années ne sont pas seulement intéressants en eux-mêmes, parce que l'on y discerne le déploiement d'une longue et dramatique série d'efforts, heureux ou malheureux, pour maintenir l'indépendance ou pour restaurer la puissance d'une des plus glorieuses cités du monde grec : par certains des résultats auxquels ont abouti ces efforts, par les échecs, les pertes et les dommages qu'ils ont entraînés pour les concitoyens de Cléonyme, d'Areus et d'Acrotatos, ils avaient pu faire naître ou stimuler le besoin de grandes transformations politiques et sociales, capables, selon leurs partisans, d'atténuer ou de guérir bien des souffrances, de ranimer ainsi le patriotisme des masses, aigries et désespérées, et de fournir à Lacédémone l'armée qui lui permettrait de ressaisir une place éminente dans l'activité internationale.

Paul CLOCHÉ.

AUGUSTE ET ATHÉNODORE

(Suite et fin[1].)

II. La position philosophique d'Athénodore

On aperçoit aisément, après l'analyse précédente, que le texte de Sénèque ne peut provenir d'un ouvrage de Cordylion. Tout nous invite à y voir le reflet de la pensée du fils de Sandon. Et d'abord un indice de vraisemblance.

Cordylion n'avait jamais atteint, dans le monde romain, une célébrité comparable à celle du précepteur d'Octave. Si Sénèque n'ajoute au nom d'Athénodore ni sobriquet ni patronyme, c'est qu'apparemment l'ambiguïté n'est pas à craindre, et que personne ne risque de s'y tromper. Y a-t-il apparence, dans ces conditions, que Sénèque ait songé au « chapelain » de Caton?

Mais il y a plus. Le développement des idées rapportées dans le chapitre III du *De Tranquillitate* suppose, chez son auteur, une parfaite connaissance de la vie politique romaine, ainsi que de la tactique militaire. On y voit évoquer avec la vivacité d'un croquis le préteur penché vers son assesseur qui lui dicte la formule requise[2]; ailleurs, ce sont des scènes de la période électorale, la présentation traditionnelle des candidats, puis les procès, enfin les délibérations du Sénat sur la politique extérieure[3]. L'auteur connaît aussi la tactique légionnaire, les combats engagés devant les camps, les factions et le service de garnison voire les calculs d'ancienneté[4]. Tout cela convient bien peu à Cordylion, venu tard à

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, XLVII, 1945, p. 261.

2. *De Tr. An.*, III, 4 : *an ille plus praestat, qui inter peregrinos et ciues aut urbanus praetor adeuntibus assessoris uerba pronuntiat...*

3. *Ibid.*, 3 : *nec enim is solus rei publicae prodest qui candidatos extrahit et tuetur reos et de pace belloque censet...*

4. *Ibid.*, par. 5 : *quae ministeria, quamuis incruenta sint, in numerum stipendiorum ueniunt.* On sait l'importance du nombre d'années de service pour le légionnaire, qui ne pouvait obtenir son *honesta missio* (et les avantages qu'elle comportait) que s'il avait servi le nombre requis de *stipendia*. Plusieurs fois, des légions se sont révoltées pour obtenir que l'âge de la retraite soit abaissé (voir, par ex., Tac. *Ann.*, I, les révoltes de Pannonie

Rome, où il vécut retiré. Tout cela, au contraire, s'accorde admirablement avec la physionomie du fils de Sandon.

Nous savons, par Cicéron, qu'Athédonore tenait, vers 50 avant notre ère, une sorte d'école, où il enseignait aux jeunes gens les principales notions de la vie morale. Or, le texte de Sénèque contient un éloge des professeurs qui proposent à la jeunesse des définitions « de la justice, de la piété, de la patience, de la force d'âme[1]... ».

Enfin, le développement que rapporte Sénèque se termine par une invective (d'ailleurs très mesurée) contre ceux qui entreprennent des constructions et des démolitions à tort et à travers, repoussent la mer par des digues, assèchent des marais ou des lacs en faisant écouler l'eau malgré les difficultés du terrain, bref, gaspillent le temps qui nous a été donné par la Nature[2]. Ce développement, qui rappelle les invectives traditionnelles de la « diatribe » contre le luxe, surprend chez un auteur dont le maître avait subi l'influence de Panétius. Nous savons, en effet, que celui-ci *approuvait* les constructions d'utilité publique et y voyait l'un des plus précieux résultats de la collaboration humaine[3]. D'ailleurs, dans le texte de Cicéron qui nous renseigne sur ce point de la doctrine de Panétius, les exemples choisis ne sont pas tout à fait les mêmes : Panétius ne parle pas des assèchements de marais. Il cite simplement, parmi les bienfaits de la civilisation, les adductions d'eau, les rectifications du cours des fleuves, les travaux d'irrigation et les ports artificiels. Il semble donc certain que le développement d'Athénodore ne dépend pas de Panétius, pas plus, d'ailleurs, que de Posidonius lui-même[4]. Athédonore y parle en son nom, et sa

et de Germanie). Après 44 av. J.-C., le problème des vétérans était à l'ordre du jour, et l'on sait de quel poids il pesa sur la politique des triumvirs.

1. *Ibid.* : *sed qui iuuentutem exhortatur...*, et par. 4 : *qui quid sit iustitia, quid pietas, quid patientia, quid fortitudo...* (sc. *pronuntiat*). Rapprocher les termes mêmes de Cicéron (premier article, p. 265, n. 1). La ressemblance n'est pas fortuite.

2. *Ibid.*, 7 : *incipiemus aedificia alia ponere, alia subuertere, et mare summouere et aquas contra difficultatem locorum educere, et male dispensare tempus quod nobis natura consummendum dedit.*

3. Cic., *De Off.*, II, 4, 14 : *adde ductus aquarum, deriuationes fluminum, agrorum inrigationes, moles oppositas fluctibus, portus manu factos, quae unde sine hominum opere habere possumus?* Ces exemples proviennent de Panétius (*ibid.*, par. 16). L'exemple de l'aqueduc a été sans doute inspiré au philosophe par la construction, en 144 av. J.-C., de la *Marcia*, le premier aqueduc « moderne », dont le tracé comportait des ouvrages d'art, à la différence des deux aqueducs existant jusque-là, qui suivaient les courbes du terrain. Panétius peut aussi songer à la *Tepula*, un aqueduc moins important, terminé en 125 av. J.-C. En tout cas, les exemples sont romains.

4. Posidonius voit, en effet, dans les arts les effets de la philosophie. Cf. Sén., *ad Luc.*, 90, p. 7 et suiv. ; voir l'analyse de K. Reinhardt, *Poseidonios*, Munich, 1921, p. 392 et suiv.

position est très voisine de celle que nous trouverons chez Sénèque, tant dans le traité sur la *Brièveté de la vie* que dans les *Lettres à Lucilius*[1]. Elle est voisine aussi, et cela est fort significatif, de la position adoptée par Horace, dans les *Odes*[2], dans les *Épîtres*, et surtout dans l'*Art poétique*[3]. Là, Horace parle des « œuvres royales » destinées à périr, sous l'action du temps, des ports creusés dans la terre ferme, pour éloigner les flottes de l'Aquilon, des marais conquis à la culture et des rivières dont le cours a appris à ne plus menacer les moissons[4]. Or, les commentateurs modernes sont d'accord pour considérer ce passage de l'*Art poétique* comme une allusion aux projets de César, tels qu'ils nous sont connus, grâce à Plutarque, notamment[5]. Ces projets, véritable plan de travaux publics (ce qu'en d'autres temps on appelait une « bonifica »), comportaient l'assainissement de la campagne romaine, l'assèchement des marais Pontins, le creusement de canaux, par exemple entre Forum Appi et Terracine, la canalisation et la rectification du cours du Tibre, dans sa partie inférieure et dans Rome même, enfin l'aménagement d'un nouveau port à Ostie. Ce dernier projet devait être repris, on le sait, et mené à bien, par Claude, au *Portus*, puis, amplifié et modifié, par Trajan, aboutir à la création de Centumcellae. Peut-être, d'ailleurs, le texte d'Horace fait-il allusion, aussi bien qu'à ce projet de port à Ostie, au *Portus Iulius*, établi en 37 av. J.-C. par Agrippa dans la région de Cumes : il avait pour but de permettre l'entraînement, même pendant la mauvaise saison, des équipages destinés à lutter contre Sex. Pompée.

Tous ces projets figurent dans le développement d'Athédonore : le port enfermé dans ses digues, les travaux de drainage et la rectification du cours naturel des eaux, autant d'allusions qui ne

1. *Ad Luc.*, 90 ; 89, 21 et suiv. ; *De Br. Vit.*, 14 : *soli (qui sapientiae uacant) uiuunt...*

2. *Odes*, II, 18, 20 et suiv. : les empiétements des villas sur la mer, à Baies et ailleurs ; II, 15, 1 et suiv. : les jardins stériles qui dérobent la terre cultivable.

3. *Epist.*, I, 10, 20 (contre les adductions d'eau et le luxe des jardins) ; *Art poét.*, 63 et suiv. : *Siue receptus / terra Neptunus classes Aquilonibus arcet / regis opus, sterilisue diu palus aptaque remis / uicinas urbes alit et graue sentit aratrum, / seu cursum mutauit iniquom frugibus amnis, / doctus iter melius...* Voir le comment. de l'éd. Rostagni, Turin, 1930, *ad loc.*

4. Dans ce texte, la critique n'est pas explicite. Ces ouvrages sont simplement considérés comme « mortels » et ne sont pas l'objet d'une admiration particulière, ce qui est déjà l'ébauche d'une critique. Sur l'idée, présente ici, que ces travaux humains sont contraires à l'ordre naturel, cf. Tac., *Ann.*, I, 79 : *optume rebus mortalium consuluisse naturam, quae sua ora fluminibus, suos cursus, utque originem, ita finis dederit...*

5. *Cés.*, 68 ; cf. Suét., *Iul.*, 44 : *siccare Pomptinas paludes, emittere Fucinum lacum*, etc. ; cf. Cic., *ad Att.*, XIII, 34.

pouvaient passer inaperçues auprès des contemporains. Surtout qu'Athédonore affectait de n'y voir que l'effet d'une manie de construire, dont tout le monde savait que César était atteint. Ces constructions et ces démolitions brouillonnes, n'en avait-il pas donné l'exemple à propos de sa villa d'Aricie, lorsqu'il avait rasé, parce qu'elle ne lui convenait pas entièrement, une résidence construite à grands frais [1]? Et ne nourrissait-il pas, en 44, de grands projets édilitaires, qui devaient transformer radicalement la vieille Rome, pour en faire une cité moderne, digne rivale des capitales hellénistiques? La généralité des termes employés par Athénodore ne saurait faire illusion. C'est bien de César qu'il s'agit, de cette activité tournée tout entière vers les choses extérieures, et sur laquelle plane la menace d'un destin impitoyable. César forme des projets, démolit, rebâtit, comme s'il avait devant lui l'éternité. Mais les ides de mars sont proches. César mourra, laissant l'œuvre inachevée. Le temps dont il disposait, il en a mal usé, et tout est à refaire.

Ces pages ne peuvent avoir été écrites que dans les années qui suivirent immédiatement la mort du dictateur, dans ces moments de troubles, lorsque l'État était déchiré, que les proscriptions semblaient ramener le temps de Sulla [2]. C'est l'atmosphère dans laquelle Salluste rédige la préface de son *Catilina*, lorsque la « vertu » se replie sur elle-même et laisse la brigue et la calomnie se déchaîner dans la cité [3]. C'est le temps où Cicéron s'écarte de plus en plus du forum et consacre son activité à la philosophie, dans ses villas de Pouzzoles et de Formie. Pour toutes ces raisons, nous considérerions volontiers ces pages d'Athénodore comme des extraits d'un écrit antérieur à la paix de Brindes (antérieur à la montée d'espoir que ce traité provoque) et postérieur aux événements du printemps et de l'été 44. Peut-être était-ce une « exhortation » à un ami, que le philosophe voulait consoler de la retraite où le réduisait le malheur des temps, et qui ne se résignait pas à

1. Suét., *ibid.*, 46 : *uillam in Nemorensi a fundamentis incohatam magnoque sumptu absolutam, quia non tota ad animum ei responderat totam diruisse*... Cette folie date de sa jeunesse et semble être restée légendaire. Ses projets édilitaires comportaient de nombreuses démolitions : par ex. pour le théâtre au pied du Capitole (ce qui sera, sous Auguste, le théâtre de Marcellus), pour son forum ; cf. aussi le creusement, puis le comblement, de la Naumachia dans la *Codeta Minor.*, etc.

2. *De Tr. An.*, par. 2 : *sed quia in hac... tam insana hominum ambitione, tot calumniatoribus in deterius recta torquentibus, parum tuta simplicitas est... a foro quidem et publico recedentum est.*

3. Sall., *Cat.*, III, 3 et suiv.

l'inaction politique[1]. Le cas était alors fréquent, et l'on ne peut évidemment nommer le personnage : qu'il nous suffise d'avoir déterminé, au moins de façon probable, l'atmosphère, le climat politique et moral supposés par ces pages découragées[2] et consolantes, tout à la fois. Et cela achève d'exclure la possibilité d'une attribution à l'autre Athénodore, auquel son grand âge n'avait pas permis de connaître les catastrophes et les révolutions qui suivirent la mort de César.

*
* *

Peut-être se demande-t-on comment Athénodore, le précepteur d'Octave, a pu présenter une critique des actes et de la politique de César. Octave n'est-il pas, à cette époque, le vengeur et le successeur de son père adoptif? Toute attaque contre celui-ci ne risque-t-elle pas d'apparaître comme un acte d'opposition, dont l'auteur peut avoir à se repentir? — Mais si, comme nous le croyons, ces pages sont empruntées à une « exhortation » destinée à un ami, cet écrit avait, à l'origine au moins, un caractère à demi privé qui l'empêchait d'être considéré comme un pamphlet politique. D'ailleurs, le ton n'est pas celui d'un pamphlet. Le nom de César n'est pas prononcé. L'argument est présenté comme un thème très général, un effet de la solitude sur l'âme d'un homme accoutumé à l'action. Les pamphlets n'étaient pas si réservés, alors. Que l'on relise ceux que nous a conservés Suétone, ou les fragments de polémique attribués à Salluste et à Cicéron. Ici, César est pris — et de façon voilée — comme un exemple d'attitude morale (un exemple à ne pas suivre), et la critique n'est pas d'ordre politique, mais moral. D'ailleurs, Athénodore avait son franc-parler dans la maison d'Octave. Nous le savons par Dion Cassius[3]. L'entourage d'Octave, surtout avant Actium, n'est pas comparable à la cour de Néron. La « loi de majesté » n'est pas encore

1. *De Tr. an.*, III, 5 : *si tempus in studia conferas quod subduxeris officiis, non deserueris nec munus dectrectaueris* (réponse à la crainte de passer pour un « déserteur », crainte dénotant une attitude romaine en face du devoir social, bien plutôt que répondant à l'orthodoxie stoïcienne, voir *infra*) ; *ibid.*, 6 : *omne uitae fastidium effugeris...* (son ami s'ennuie, dans l'inaction).

2. Cf. O. Hense, *loc. cit.*, discutant l'objection tirée de l'activité politique déployée par Athénodore à Tarse, dans sa vieillesse, et montrant qu'il n'y a aucune contradiction : les deux attitudes sont successives et répondent à des circonstances différentes.

3. Voir premier article, p. 269, et dans Dion Cass., LVI, 43, l'anecdote d'Athénodore se substituant à la dame romaine dont Auguste voulait obtenir les faveurs et le réprimandant sévèrement.

le fléau qu'elle deviendra plus tard. Aussi ne saurions-nous être étonnés de trouver, dans la maison même du triumvir, un philosophe qui désapprouve l'activité brouillonne du nouveau dieu, lorsqu'il n'était encore qu'un homme. La discrétion même de l'allusion est un indice de plus : si Athénodore n'avait pas été lié aux Césariens, il n'aurait pas eu besoin de taire le nom de l'homme auquel il pensait, et de garder, dans sa critique, cette modération de bonne compagnie.

D'ailleurs, ces critiques de la politique édilitaire du dictateur ne pouvaient déplaire à Auguste, et il est singulier que celui-ci ait gardé, dans sa « reconstruction » de Rome, une mesure dont son père adoptif eût été certainement incapable. Et nous verrions volontiers, dans ce changement d'attitude, dans ce renversement total de la politique, l'influence des idées d'Athénodore. Certes, il peut sembler hardi de fonder sur quelques lignes d'un extrait rapporté par Sénèque l'explication de toute la politique urbaine d'Auguste. On sait, et l'on répète volontiers, que dans cette politique Auguste fut aidé par Agrippa, et l'on admet souvent que le beau-père ne fit que recueillir le fruit du travail du gendre. Et cependant, s'il est vrai qu'Agrippa contribua à l'œuvre d'urbanisme entreprise par Auguste, il n'en reste pas moins que la part d'Agrippa se laisse bien définir : Auguste semble lui avoir laissé des secteurs, territoriaux et administratifs, nettement délimités. Tous les travaux d'Agrippa — ou du moins les plus importants — se situent au Champ de Mars : Panthéon, *Laconicum*, Euripe et *Stagnum*, jardins, adduction de la *Virgo*, *Saepta* et réfection de la *Villa Publica*, portique des Argonautes et la carte du monde, *Porticus Vipsania*, à l'est de la *Via Lata*, tout cela appartient à Agrippa, et à lui seul[1]. Son autre grande œuvre, ce fut surtout l'organisation des aqueducs, l'accaparement graduel des privilèges jusque-là réservés aux sénateurs en cette matière, l'empiétement de la *familia* privée d'Agrippa sur la *familia publica* (les esclaves publics chargés de l'entretien du service), l'élimination à peu près totale de l'*aerarium* dans le budget des adductions, enfin la refonte du réseau et la construction de nouveaux ouvrages[2]. Mais, en dehors de ces activités, quelle fut la part d'Agrippa dans la construction du *Forum Augusti*, ou des temples du Capitole,

1. Voir le tableau des constructions d'Agrippa in W. Shipley, *Argippa's Building Activities*, Saint-Louis, 1933.
2. Voir Frontin, *Les aqueducs de Rome*, *passim*.

du Palatin et du Forum romain? L'ensemble apollinien, avec ses portiques, ses deux bibliothèques, ses œuvres d'art lui a-t-il jamais été attribué? On peut affirmer que, si Agrippa fut pour Auguste un auxiliaire précieux, la pensée directrice resta celle de l'Empereur, qui se réserva les travaux les plus prestigieux, et aussi ceux qui importaient le plus à sa politique générale. Il n'est donc pas surprenant que son attitude de bâtisseur ait subi l'influence de celui qui lui avait donné sa formation morale. Suétone remarque qu'il fit son forum plus petit qu'il ne le voulait, parce qu'il ne crut pas devoir démolir les maisons voisines[1]. Par contre, il n'hésita pas à raser les constructions trop somptueuses de Vedius Pollio, à Rome même[2], et de sa petite-fille, Julie, dans ses villas[3]. Lui-même se contenta de villas modestes et ne voulut jamais de grands portiques. En cela, il se conformait à la tradition des Cyniques et des Stoïciens, qui réprouvaient le luxe des édifices. Panétius condamnait expressément les portiques somptueux[4], et, si Auguste crut devoir orner la ville de temples nouveaux et embellir de revêtements en marbre les édifices existants, du moins, il n'admit jamais ce luxe que pour la collectivité et le réprouvait chez les particuliers. Sur ce point, l'expérience des nécessités politiques l'obligèrent à s'écarter de l'enseignement de son maître, mais il ne le fit que pour des raisons bien définies, parce que le prestige de Rome l'exigeait. Là où ces raisons n'intervenaient pas, son instinct — l'attitude morale qu'il devait à sa formation — le portait à conserver une modération dont César ne lui avait pas donné l'exemple. Que reste-t-il, dans l'œuvre d'Auguste, de ces projets grandioses que caressait César? Le cours du Tibre que l'on devait détourner jusqu'au pied des collines vaticanes, le nouveau Champ de Mars que l'on devait créer ainsi dans les *Prati*, le théâtre adossé au Capitole, et dont la construction devait entraîner la démolition de tout un quartier — rien de tout cela n'aboutit, sinon le théâtre, construit au nom de Marcellus, mais dans des proportions si réduites que l'on a peine à y reconnaître le dessein premier du Dictateur. Sur ce point, Auguste a

1. Suét., *Aug.*, 56 : *forum suum angustius fecit...*
2. Dion Cass., LIV, 23 ; Ovide, *Fastes*, VI, 639-644. Il mit à la place le Portique de Livie.
3. Suét., *Aug.*, 72.
4. Cic., *De Off.*, II, 17, 60, qui cite en même temps l'opinion de Démétrios de Phalère, condamnant les Propylées, qui avaient coûté trop cher. Cf. Suét., *ibid.* : *habitavit... in Palatio... aedibus modicis... ut in quibus porticus breves essent Albanarum et sine marmore ullo aut insigne pavimento conclavia.*

donc récusé l'héritage de son père adoptif, comme il a toujours refusé de se laisser séduire par les mirages d'une aventure orientale et le vain espoir de reprendre par les armes les étendards de Crassus. En disciple des Stoïciens, il condamnait la démesure et l'agitation qui n'avait d'autre fin qu'elle-même. Alexandre était le héros de César. Il ne fut jamais celui du Portique, qui le considérait comme le fou par excellence, aussi bien qu'Achille son modèle, esclave comme lui de ses passions. Et il est bien certain que ni Alexandre ni Achille ne furent jamais les inspirateurs d'Octave.

On dira, sans doute, que la politique « raisonnable » de celui-ci fut surtout l'effet de son tempérament, que l'on s'accorde à peindre froid et calculateur. Mais il n'est pas moins remarquable pour cela que ce tempérament l'ait porté, précisément, dans la voie que lui traçait la tradition philosophique dont Athénodore lui apportait la leçon.

*
* *

Mais au nom de quelle tradition Athénodore parlait-il?

Depuis la fin du second siècle avant notre ère, l'enseignement de Panétius avait apporté dans la conscience romaine des éléments nouveaux : les idées communes, politiques et morales, en avaient été profondément ébranlées, et, de proche en proche, le stoïcisme avait subtilement imprégné toute la pensée, au moins celle des classes dirigeantes de Rome. Peu à peu, aussi, il avait assoupli son ancienne raideur, renoncé à ses paradoxes les plus scandaleux, rejeté dans l'ombre ses syllogismes et une bonne partie de sa dialectique. De ce contact était née une doctrine plus humaine, plus soucieuse de régler la conduite des hommes et de réfléchir sur leur condition que de spéculer sur le mythe du Sage parfait. Déjà l'on pourrait dire qu'il y a un stoïcisme romain[1].

Athénodore, né au plus tôt quatre ans après la mort de Panétius, n'avait pu entendre directement ses leçons. De plus, si nos conjectures sont exactes, il reçut toute sa formation loin de Rome, dans le cercle cosmopolite attiré à Rhodes par la personnalité de Posidonius. Tout, par conséquent, semblait l'éloigner de ce stoïcisme romain, pour lequel il aurait pu, légitimement, lui qui avait

1. Cf. L. Meylan, *Panétius et la pénétration du stoïcisme à Rome*, *Rev. de Théol. et de Philos.*, XVII (1929), p. 172-201.

puisé aux sources de la doctrine, ne ressentir que du dédain. Et cependant, quelque aberrant que fût Posidonius et quelque accueillante que fût sa philosophie aux influences extérieures, Panétius, qui avait été son maître, avait exercé sur lui une influence profonde et durable[1]. Athénodore, disciple du disciple, se trouvait donc familier, dès l'abord, avec cette pensée qui s'était imposée à l'élite des esprits romains. Et il semble même que, consciemment, volontairement, Athénodore ait eu recours à la doctrine panétienne.

Dès le début de l'extrait rapporté par Sénèque se trouve une longue comparaison qui reprend, de façon fort reconnaissable, à travers les déformations imposées par le style de Sénèque, un thème panétien. Le passage d'Athénodore s'ouvre, en effet, par un parallèle établi entre l'activité politique de l'homme de bien et les combats de l'athlète. L'action politique y est louée, comme un moyen d'exercer l'âme et de former à la patience et au courage :

« Le mieux serait, dit-il, de s'engager dans l'action politique, de prendre part aux affaires publiques et aux obligations sociales. De même que certains hommes passent leur temps à s'exercer en plein soleil et à soigner leur corps, que les athlètes ont grand besoin de cultiver, pendant la plus grande partie de leur temps, leurs muscles et leur vigueur (objet unique auquel ils se consacrent), de même, nous qui préparons notre âme aux luttes de la vie politique, ce que nous pouvons faire de plus beau, c'est de nous donner tout entiers à notre effort : lorsque l'on a comme but de se rendre utile à ses concitoyens et à tous les hommes, on acquiert de l'expérience et l'on se perfectionne en se plaçant sur le terrain des « devoirs moyens », en essayant d'administrer, selon ses possibilités, les intérêts publics et particuliers[2]. »

Cette doctrine est presque textuellement reprise d'un passage traduit de Panétius[3], dans lequel celui-ci rapproche également

1. Schmekel, *Die Philosophie der Mittl. Stoa*, p. 198 et suiv.

2. Sén., *De Tr. An.*, III, 1 : *Optimum erat, ut ait Athenodorus, actione rerum et rei publicae tractatione et officiis ciuilibus se detinere. Nam, ut quidam sole atque exercitatione et cura corporis diem educunt, athletisque longe utilissimum est lacertos suos roburque, cui se uni dicauerunt, maiore temporis parte nutrire, ita nobis, animum ad rerum ciuilium certamen parantibus in opere esse nostro longe pulcherrimum est : nam, cum utilem se efficere ciuibus mortalibusque propositum habeat, simul et exercetur et proficit qui in mediis se officiis posuit, communia priuataque pro facultate administrans.*

3. Aulu-Gelle, *Nuits Att.*, XIII, 28, citant Panétius, « *De Officiis* » : *uita, inquit, hominum qui aetatem in medio rerum agunt ac sibi suisque esse usui uolunt, negotia periculaque ex improuiso adsidua et prope cotidiana fert. Ad ea cauenda atque declinanda perinde esse oportet animo prompto semper atque intento, ut sunt athletarum qui pancratiastae uocantur. Nam, sicut illi ad certandum uocati proiectis alte bracchis consistunt caputque et os suum ma-*

l'activité politique du *pancrace*, pour lequel on ne saurait trop s'exercer, mais qui permet d'acquérir cette vigueur et cette tension de tout l'être qui caractérisent, dans le domaine physique, le bel athlète, et dans le domaine de l'âme, le sage, ou, du moins, l'homme de bien :

« La vie des hommes qui passent leur temps dans l'action et qui veulent être utiles à eux-mêmes et aux leurs, rencontre des tracas et des dangers imprévus, sans cesse, et presque chaque jour. Pour s'en prémunir, et pour les éviter, il faut avoir perpétuellement l'âme en éveil et tendue, comme celle des athlètes que l'on appelle des « pancratistes ». De même que ceux-ci, lorsqu'ils ont à combattre, se mettent en garde, les bras levés en avant, et cherchent à garantir leur tête et leur visage en plaçant devant eux leur main comme une défense, et que tous leurs membres, avant le commencement du combat, sont en garde pour éviter les coups, et pour en porter, ainsi l'âme et l'esprit d'un homme de bien doivent, en tout temps et en tout lieu, pour éviter les violences et des outrages insolents, être en éveil, debout, dressés, solidement protégés, sans rien qui les gêne, débarrassés de tous les soucis, ne se relâchant jamais de leur activité, opposant leurs entreprises et leurs réflexions aux coups de la fortune et aux pièges des méchants, comme des bras et des mains, pour qu'une attaque soudaine de l'adversaire ne nous trouve sur aucun point sans préparation ni protection. »

Ces deux textes sont évidemment apparentés. Le premier, sous la forme plus ramassée où le contraint la rhétorique de Sénèque, n'est que la reprise du développement plus ample de Panétius, approximativement traduit par Aulu-Gelle[1], et dont le fait qu'il ait été conservé par le compilateur nous garantit la célébrité. On pourrait, il est vrai, contester ce rapprochement et soutenir que la comparaison entre la lutte et l'activité morale est un lieu commun de la philosophie antique, et que rien n'indique une filiation nécessaire entre les deux passages.

nibus oppositis quasi uallo praemuniunt, membraque eorum omnia, prius quam pugna mota est, aut ad uitandos ictus cauta sunt aut ad faciendos parata; ita animus atque mens uiri prudentis aduersus uim et petulantias iniuriarum omni in loco atque in tempore prospiciens, esse debet erecta, ardua, saepta solide, expedita, iam sollicitis numquam coniuens, nusquam aciem suam flectens, consilia cogitationesque contra fortunae uerbera contraque insidias iniquorum, quasi brachia et manus protendens, ne qua in re aduersa et repentina incursio imparatis improtectisque nobis oboriatur (H. N. Fowler, *Panaetii et Hecatonis libr. fragmenta*, Diss. Bonn, 1885).

1. *Ad hanc fere sententiam*, dit Aulu-Gelle, *op. cit.*

Une comparaison analogue est, en effet, déjà attribuée à Démocrite[1], mais dans un sens bien différent. Démocrite, comme le Socrate pseudo-platonicien des *Rivaux*, considérait le philosophe comme un lutteur armé contre la contradiction. Pareil au « pentathle », le sophiste doit se présenter « le deuxième en tout », mais le premier par son érudition universelle[2]. Il n'est rien, là, qui rappelle la doctrine panétienne, ni celle d'Athénodore, d'une ascèse par l'action.

De la même façon, Diogène le Cynique faisait l'éloge des exercices physiques, qui, disait-il, servaient à l'acquisition de la vertu, d'abord en assurant à l'homme l'équilibre et la santé, très nécessaires à l'équilibre de l'âme, et, ensuite, en lui apprenant la valeur de l'effort[3]. Sans doute, nous sommes plus près, avec ce texte, de la formule panétienne. Mais l'on ne saurait s'en étonner, en songeant aux rapports qui unissent Cyniques et Stoïciens. Par ailleurs, Diogène comparait également l'acquisition de la vertu à celle des arts mécaniques, pour lequels la pratique est indispensable, et cela éclaire le sens qu'il attachait à l'ascèse physique. Nulle part, Diogène ne semble avoir assimilé les combats de la lutte ou de la boxe à l'*action* morale de l'honnête homme. Cela n'était possible qu'à l'intérieur d'une théorie systématique de la πράξις morale, que le Cynisme semble bien n'avoir jamais eue. Seul, le Stoïcisme pouvait développer une telle comparaison, comme le prouve un fragment de Varron[4], qui contient une allusion expresse au « pancrace des Stoïciens ». Or, Varron, initié au Stoïcisme par la tradition romaine, était un disciple lointain de Panétius, et la terminologie de celui-ci lui vient naturellement à l'esprit. Autant d'indices, extérieurs au texte d'Athénodore, et qui nous ramènent tous à la doctrine panétienne.

Mais surtout, plus encore que la concordance des images et des mots, l'esprit même de la doctrine que revêt cette comparaison nous oblige à considérer Athénodore comme un continuateur de Panétius.

Comme Panétius, Athénodore met donc l'accent sur l'action politique, non seulement pour elle-même, mais pour sa valeur formatrice. Dans le système des vertus, tel que le conçoit le Por-

1. Diog. Laërt., IX, 35.
2. Platon, *Rivaux*, 135 e.
3. Diog. Laërt., VI, 70.
4. Ταφὴ Μενίππου, IV (Büch.) : *In charteo stadio* ἐπιτάφιον ἀγῶνα *quo quis certasset animo, bellus homo, magis delectatus Stoicorum pancratio quam athletarum.*

tique, en effet, la liaison entre celles-ci est telle que quiconque en atteint une atteint du même coup toutes les autres. Cette thèse, soutenue déjà par Chrysippe, a été reprise par Panétius et approfondie dans sa célèbre comparaison de la cible[1] : la vertu est semblable, dit-il, à une cible, dont chaque vertu particulière constitue un secteur. L'archer qui atteint un seul secteur n'en a pas moins touché le but. De même, l'homme qui pratique parfaitement la vertu de Justice parvient à la Fin en soi aussi bien que celui qui vise les vertus contemplatives, dont la pratique répugne à certaines natures. C'est par ce moyen que les « vertus pratiques[2] » sont réhabilitées et servent à combler l'abîme mis par l'ancien portique entre les actions « vertueuses » proprement dites et les « actions bonnes », seules accessibles au commun des hommes. Sans doute, cette évolution doctrinale n'est pas l'œuvre personnelle de Panétius. Elle est le produit d'un lent travail, de la confrontation incessante de la position stoïcienne avec les objections venues du dehors, de la réflexion de philosophes comme Diogène de Séleucie, Archédémos et Antipater de Tarse[3], et d'autres encore. Mais c'est avec Panétius que, pour la première fois, ce stoïcisme en travail fut arraché aux spéculations de l'École et transplanté à Rome. Et c'est grâce à ce changement de climat spirituel que la doctrine put prendre une conscience nouvelle — et plus claire — des puissances qu'elle portait en elle. Il est singulier — et significatif — que ni Athénodore ni Cicéron ne se réclament de Posidonius (leur maître à tous deux), mais qu'ils remontent directement à Panétius[4] : soit que l'intuitionnisme grandiose (si l'on suit, à tous risques, la reconstruction de Reinhardt) du premier les ait effrayés, soit plutôt que, original dans sa cosmologie, Posidonius se soit

1. Stob., *Ecl.*, II, 114 (= Fowler, *op. cit.*, p. 44, nº 42). Cf. le commentaire de R. Philippson, *Das Sittlischeschöne bei Panaitios*, *Philol.*, LXXXV (1929), p. 358 et suiv., qui décèle l'influence du péripatétisme dans ce souci de la « vocation individuelle » (cf. Arstt., *Eth. à Nic.*, VI, 13).

2. Cf., par exemple, Diog. Laërt., VII, 92 (= Fowler, *ibid.*, p. 44, nº 41) : Παναίτιος μὲν οὖν δύο φησίν ἀρετὰς, θεωρητικὴν καὶ πρακτικήν, et le commentaire de Cic., *De Off.*, I, v, 16, distinguant, d'une part, entre *sapientia et prudentia* (φρόνησις), qui a pour objet la connaissance théorique du bien et du vrai, et, d'autre part, les trois autres vertus cardinales (justice, force d'âme et maîtrise de soi), qui sont de l'ordre de l'action : *ordo* (entendez εὐταξία) *autem et constantia et moderatio, et quae sunt his similia uersantur in eo genere ad quod adhibenda est actio quaedam non solum mentis agitatio.* Cf. aussi les remarques de R. Philippson, *op. cit.*, p. 376 et suiv.

3. Cf. Max Schaefer, *Ein Frühmittelstoisches System der Ethik bei Cicero* (Diss.), Munich, 1934, qui retrouve dans le troisième livre du *De Fin.* les traces de doctrines antérieures à Panétios. Voir, notamment, la IIIe partie, p. 276 et suiv. et p. 311 et suiv.

4. Cic., *Ac. Pr.*, II, xxxiii, 107 : ... *Panaetius, princeps prope, meo quidem iudicio, Stoicorum...*

contenté, en morale, d'affaiblir par des contaminations diverses l'humanisme fécond de son maître[1].

Pour Panétius, il semble bien que la vertu la plus « facile », celle dont l'accès demandait la moindre préparation, ait été la vertu de *Justice*, c'est-à-dire l'Ordre mis dans les rapports entre les êtres, entre les Hommes et les Dieux aussi bien qu'entre les hommes eux-mêmes[2]. Cela résulte de l'exposé de Cicéron, dans le *Traité des Devoirs*, où, à plusieurs reprises, l'accent est mis sur la nécessité de la Justice à l'origine de toute civilisation[3].

Parallèlement, l'autre vertu fondamentale que Panétius déclarait accessible même à l'honnête homme ordinaire était la vertu de Courage, ou de Force (*fortitudo*, ἀνδρεία). Cette force s'acquiert, en effet, disait-il, par la pratique, indépendamment de toute spéculation théorique. Elle est d'abord de l'ordre des τέχναι morales, et non des « connaissances ». C'est elle qui nous donne le mépris de la douleur et celui de la mort. Elle seule fait l'homme digne de ce nom (et le Grec, comme le Latin, jouait ici sur les rapports qui unissent ἀνὴρ et ἀνδρεία, ou *uirtus* à *uir*). On voit quelle séduction une telle attitude pouvait présenter pour des âmes romaines, habituées, par tradition, à mettre par-dessus tout l'énergie physique et sa sublimation, le courage, poussé jusqu'à l'héroïsme. Cicéron, qui emprunte à Panétius ce développement sur la *Fortitudo*[4], lui emprunte aussi la comparaison du lutteur, et, pour la rendre plus acceptable à ses compatriotes, enclins à mépriser les Jeux grecs, la développe par celle du gladiateur, qui, quoiqu'il soit par ailleurs un homme méprisable, acquiert cependant par la seule vertu de l'ascèse ce mépris de la mort, cet oubli de soi-même, caractéristiques des héros.

1. Conformément à la thèse, classique avant les travaux de Reinhardt, de Corssen, par exemple. Voir la Bibliogr. *apud* A. Modrze, *Zur Ethik und Psychologie des Poseidonios*, *Philologus*, LXXXVII (1932), p. 300 et suiv., qui apporte de notables restrictions à la thèse de Reinhardt. Voir aussi l'exposé de Schmekel, *op. cit.*, p. 269 et suiv., qui met l'accent sur le fait que la morale de Posidonius dépend de sa psychologie, et que celle-ci est elle-même tributaire du platonisme. On notera qu'en reprenant des thèmes platoniciens, Posidonius ne faisait que développer des tendances de son maître, qui avait fait de Platon une étude particulière (cf. Cic., *Tusc.*, I, xxxii, 79, et Diog. Laërt., II, 64 ; III, 37, etc. = Fowler, *op. cit.*, nos 49, 50).

2. Voir, par exemple, Andron., περὶ παθῶν, p. 25, 9 (Sch.) = von Arnim, *Stoic. Vet. Fr.*, III, 273, p. 67.

3. Cic., *De Off.*, II, 5, 18 ; I, 7, 20, et II, 11, 38 : *iustitia ex qua una uirtute uiri boni appellantur.*

4. Cic., *Tusc.*, II, 42 et suiv. Ce développement dépend de Panétius. Cf. Pohlenz, éd. des *Tusculanes*, Leipzig, 1912, p. 13 et suiv., et Id., *Das Zweite Buch der Tusk.*, *Hermes*, 1909, p. 23 et suiv. (Philippson, *op. cit.*, p. 38).

Ainsi, les fondements de la vie morale, que l'ancien portique plaçait dans la Connaissance rationnelle, sont demandés maintenant à deux attitudes plus pratiques que théoriques : la Justice, qui règle les rapports avec la société, au sens le plus large, et la Force morale, qui impose sa discipline à l'être intérieur. De cette révolution, nous trouvons la trace chez Athénodore. En adoptant l'image panétienne du lutteur, Athédonore en a accepté toutes les conséquences. Ainsi, lorsqu'il énumère les leçons que le philosophe peut donner dans la Cité, les seules qu'il mentionne expressément sont les leçons de Justice et de Courage : « (Il dira), écrit-il, ce que sont la Justice, et la Piété, la Patience, la Force d'âme, le mépris de la mort, la connaissance des dieux, il montrera comme une bonne conscience est un bien qui coûte peu[1]. » La Piété, en effet, n'est qu'un aspect de la Justice — la vertu qui attribue aux dieux la part qui leur appartient en droit[2]. La Patience, une espèce de la Force d'Ame[3], ainsi que le mépris de la mort, qui en est la forme la plus haute. Quant à la connaissance des dieux, elle vient couronner, par l'intelligence de l'Ordre universel, le système moral dont les bases ont été posées par l'action et l'ascèse. La *bonne conscience*, enfin, est, dans le microcosme, le résultat de cette soumission à l'ordre naturel qui est l'essence même de la vertu. Il n'est sans doute pas d'une subtilité exagérée que de considérer cette phrase d'Athénodore comme le véritable *programme* de son enseignement moral. Qu'il ait mis l'accent sur la pratique, n'en avons-nous pas une confirmation dans l'anecdote rapportée par Plutarque, et qui nous le montre conseillant à Octave de réciter son alphabet lorsqu'il sent monter la colère[4]? Les raisonnements, ici, sont impuissants, seule peut servir le dressage, cette « ascèse » dont l'entraînement des lutteurs montre la puissance.

L'homme formé selon une telle doctrine sera essentiellement respectueux de l'ordre ; il ne s'insurgera pas contre le régime établi, mais, si la violence l'écarte de la vie publique, il se contentera de pratiquer, dans un cercle restreint d'amis, les vertus qui le conduiront à l'εὐθυμία, à la tranquillité de l'âme, qui est, au fond, la

1. *De Tr. An.*, III, 4 : ... *qui (pronuntiat) quid sit iustitia, quid pietas, quid patientia, quid fortitudo, quid mortis contemptus, quid deorum intellectus, quam gratuitum bonum sit bona consciencia.*

2. Andronicus, *loc. cit.*

3. Par exemple, Andronicus, *ibid.*, p. 28, 1 (= von Arnim, *ibid.*, III; 269, p. 66).

4. Cf. premier article, p. 269.

forme sensible du Souverain Bien[1]. On reconnaît les thèmes principaux du premier livre du *Traité des Devoirs*, et ceux, également, de la propagande augustéenne. Fidèle à ses amis[2], Auguste favorise volontiers l'*otium*. Il désapprouve le luxe de Vedius Pollio, mais il attend sa mort pour faire détruire sa maison. Il écrit une « exhortation à la philosophie[3] », préférant, sans doute, voir l'aristocratie romaine se consacrer aux spéculations inoffensives de la philosophie et renoncer aux conjurations. Mais aurait-il invité les descendants de Caton à méditer sur le Bien et le Vrai si, pour lui, le Stoïcisme était resté ce qu'il était pour Caton, et ce qu'il sera pour l'opposition sénatoriale, sous Néron, une doctrine de résistance et de liberté? Il est fort instructif de voir Sénèque s'élever, précisément, dans le *De Tranquillitate Animi*, contre l'attitude d'Athénodore, et lui reprocher de renoncer trop aisément à l'action politique, de se replier sans combat devant les forces adverses, alors que la seule présence du sage au Forum, alors qu'un seul de ses regards suffiraient à condamner le tyran. C'est que le stoïcisme de Sénèque, retrempé aux sources du cynisme, n'est plus l'humanisme serein de Panétius et d'Athénodore. Et Néron n'est plus fidèle aux leçons d'Auguste.

*
* *

Telle est, croyons-nous, l'importance du rôle que joua, auprès d'Auguste, le philosophe de Tarse : interprète de la pensée panétienne, il agit sur l'esprit de son élève au temps où cette action devait être le plus efficace, pendant les années de l'adolescence où se forment l'âme et l'esprit. Non seulement il rendit, peut-être, à Octave des services diplomatiques (et ce n'est là que la moindre part de son activité), mais il contribua à donner un fondement idéologique au nouveau régime. On a remarqué déjà que le *principat* faisait songer à l'*optimus ciuis* de Cicéron[4]. Mais, avec Athénodore, c'est toute la pensée hellénique qui pénétrait dans la politique romaine, par la voie que lui avait déjà ouverte Panétius un siècle auparavant. Lorsque, malgré la paix de Brindes et le par-

1. *De Tr. An.*, III, 2, 6 : *si te ad studia reuocaueris, omne uitae fastidium effugeris...* Très probablement, ce développement dépend du περὶ εὐθυμίας de Panétius.
2. Syme, *The Roman Revolution*, p. 121 : Octave n'abandonne jamais que deux amis, et cela parce qu'ils s'étaient rendus coupables de trahison. Suét., *Aug.*, 66, 1.
3. Cf. Bardon, *op. cit.*, p. 23.
4. Cf. W. Weber, *Cambr. Anc. Hist.*, XI, p. 367 ; von Premerstein, *Vom Werden und Wesen des Prinzipats*, p. 127 et suiv., etc.

tage du monde entre Octave et Antoine, il apparut que la rupture était inévitable, la lutte commença sur le plan des idées, lutte de symboles, entre le nouveau Dionysos et le nouvel Apollon. Nous ne savons trop sous quelles influences Antoine se prêta à cette divinisation, si étrangère aux mœurs romaines, et si peu conforme à ce que nous savons de son caractère. Peut-être faut-il y voir une manœuvre des « chapelles isiaques [1] ». Mais — et c'est pousser sans doute à l'extrême la limite de l'hypothèse — peut-être faut-il attribuer à Athénodore l'idée première de la riposte, cette subtile légende apollinienne dont Octave commença de s'entourer après la victoire sur Sextus Pompée [2]. S'il est vrai que l'idée première de cette politique vient d'Orient, il n'est pas impossible que l'idée de la riposte ait été suggérée par un Oriental. La rencontre divine de Dionysos-Antoine et d'Aphrodite Cléopâtre avait eu lieu à Tarse [3]. Pourquoi un homme de Tarse n'aurait-il pas songé que, dans sa ville natale, il y avait un dieu que l'on pourrait utilement dresser contre le couple rival? Et, de plus, l'Apollon protecteur de Tarse avait comme symbole une tête de taureau [4]. C'était là un fait presque unique, et l'on n'en cite guère comme autre exemple que l'Apollon de Patras [5]. Or, Octave était né sur le Palatin, *ad capita bubula* [6]. Et chacun savait que le Palatin, depuis la plus lointaine légende, était la colline par excellence des troupeaux. C'est là que les bœufs d'Évandre, errant avec leur maître, avaient trouvé asile [7]. Auguste ne serait-il pas le nouvel Évandre, lui aussi « lycien » et « pasteur » — protecteur des Luperques, et, comme l'avait chanté Virgile, dans la première *Bucolique*, protecteur des bergers [8]?

1. H. Jeanmaire, *La politique religieuse d'Antoine et de Cléopâtre*, *Rev. arch.*, 1924, I, p. 241 et suiv.
2. L. R. Taylor, *The Divinity of the Roman Emperor*, *Am. Phil. Ass.*, I, 1931, p. 119 et suiv.
3. Plut., *Ant.*, 26 ; cf. Jeanmaire, *ibid.*, p. 248.
4. R. Vallois, *L'archit. hell... à Délos*, t. I, p. 376, n. 1, et les références (notamment les monnaies étudiées par Imhoof-Blumer, *J. H. S.*, XVIII (1898), p. 171 et suiv. : type mixte d'Apollon-Lycien, avec les loups, et Delphique (présence de l'Omphalos).
5. R. Vallois, *ibid.*, citant Pausan., VII, p. 574 : type de l'Apollon au bucrâne, que Pausanias explique par la légende d'Apollon Νόμιος. Quoi qu'il en soit de la valeur historique de l'explication, le témoignage est intéressant sur le rapport que cela suppose entre le symbole et la légende dans l'esprit des contemporains. Un Apollon aux bœufs évoque Apollon berger, serviteur d'Admète, et surtout le serviteur de Laomédon, le Troyen, et protecteur de la race de Dardanos, et par conséquent des Iulii.
6. Suét., *Aug.*, 5, où sont notés le moment astrologique de la naissance et son lieu exact.
7. Prop., IV, 1, 3 et 4 : *atque ubi Nauali stant sacra Palatia Phoebo / Euandri profugae concubuere boues.* Cf. III, 9, 49.
8. Virg., *Ecl.*, I, 45 : *pascite, ut ante, boues...*, et 9 : *ille meas... errare boues...*

Sans doute, il peut sembler dangereux de réunir en un système les différentes pièces d'une propagande qui semble bien s'être développée dans le temps, et de l'attribuer, toute montée, à une idée machiavélique d'Athénodore. C'est faire la part trop belle, sur de simples indices, à celui qui n'était, après tout, qu'un pédagogue venu de Cilicie. Cependant, il est tentant de prêter à un philosophe stoïcien, rompu, par tradition, à l'interprétation symbolique des cultes et des dieux, la conception première de ce symbolisme apollinien, si beau, si satisfaisant pour la conscience romaine, que le mythe, une fois créé, vivra de sa vie propre, engendrant à son tour une mystique que la poésie et la plastique ont perpétuée jusqu'à nous. Il s'accorde bien, en tout cas, avec ce que nous savons de ce philosophe qui affectait de ne voir en Sérapis (l'une des incarnations de Dionysos-Antoine) que la création accidentelle d'un sculpteur grec immigré à Alexandrie[1].

Autour d'Auguste, mainte énigme subsiste, toute une zone obscure que cherche inlassablement à percer le lent travail des historiens. Le moindre problème n'est certainement pas celui de l'origine assignable au substrat idéologique de sa Révolution. Le refuser, avec Syme, n'est qu'une défaite. L'hypothèse que nous proposons, et que nous semble autoriser le texte résumé par Sénèque, si elle reste arbitraire par certains côtés, montre cependant comment ce système a pu, historiquement, naître de l'union entre une doctrine philosophique originellement grecque et l'expérience politique et morale de Rome.

Pour expliquer les convergences constatées depuis longtemps entre l'idéal du *princeps* et les idées morales et politiques exprimées par Cicéron (et qui ont leur origine dans le mouvement dont Panétius fut l'initiateur à Rome), il est sans doute inutile d'invoquer un prétendu « cicéronisme » d'Octave, dont on a fait à bon droit justice[2].

Plus qu'à Athénodore, l'hypothèse que nous proposons ouvre un large crédit à Octave lui-même, qui eut le mérite de reconnaître et d'utiliser les possibilités offertes par le stoïcisme auquel son maître l'avait initié. Il est certain qu'Athénodore ne fut pas un grand penseur, et qu'il se contenta de formuler et de vulgariser des conceptions importées à Rome par Panétius. Mais cette médiocrité même,

1. Voir le premier article, p. 272, n. 1.
2. Voir J. Gagé, in *Rev. hist.*, 1936, p. 279 et suiv., et P. Grenade, in *Mél. Éc. fr. de Rome*, 1940, p. 62.

rachetée par une grande souplesse de pensée qui sut mettre au service d'Octave les ressources (et jusqu'aux plus subtiles) de l'esprit hellénistique, lui mérite une place privilégiée dans l'histoire de cette synthèse, équilibrée et féconde, que sut réaliser l'Empire augustéen, entre spéculations orientales et les aspirations profondes de l'Occident.

Pierre GRIMAL.

Bordeaux, mars 1946.

LES NERVIENS DANS L'ARMÉE ROMAINE

Sous le gouvernement de Rome, le service militaire s'imposait en principe à tous, aux citoyens romains comme aux sujets de droit pérégrin, même à ceux des cités libres ou fédérées. Les citoyens servaient dans les légions, les non-citoyens dans les corps auxiliaires. En principe également, la distinction s'atténua à mesure que le droit de cité se répandit. Des pérégrins, par ailleurs, étaient-ils enrôlés dans une légion, ils recevaient le droit de cité dès leur entrée au service ; les soldats des corps auxiliaires ne l'obtenaient qu'à la sortie du service [1].

Comment les Nerviens — cité libre — se sont-ils acquittés de leurs obligations? En d'autres termes, quelle place ont-ils tenu dans l'armée romaine?

I. Les Nerviens dans les armées de Germanie

Les Nerviens, ennemis acharnés de César, avaient du moins laissé dans son esprit le souvenir d'un peuple vigoureux et brave : *homines feros magnaeque virtutis* [2]. Aussi furent-ils reconnus comme *liberi*, sinon par le proconsul lui-même, du moins par Auguste.

Ils mettent dès lors [3] leur bravoure au service de Rome. Ils sont aux côtés de Drusus dans ses expéditions contre les Germains

1. Sur les divers privilèges concédés aux militaires, voir désormais le tome XVI du *Corpus inscr. lat.* : Th. Mommsen et H. Nesselhauf, *Diplomata militaria ex constitutionibus imperatorum veteranorumque expressa*, Berlin, 1936.

2. *B. G.*, II, 15, 5.

3. A la suite de leur première soumission (*B. G.*, II, 28), ils comptèrent, sans nul doute, malgré leur peu de penchant pour les combats à cheval (*B. G.*, II, 17, 4 : cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. II, p. 473), au nombre des 4,000 cavaliers rassemblés de toute la Gaule, *equitatus totius Galliae, principes ex omnibus civitatibus*, en 54, contre les Bretons, dans l'estuaire de la Liane. Les chefs nerviens n'étaient-ils pas de ceux dont César pouvait tout craindre et qu'il avait décidé d'emmener avec lui à titre d'otages : *obsidum loco secum ducere decreverat, quod cum ipse abesset motum Galliae verebatur* (*B. G.*, V, 5). De même, la Gaule entière une fois pacifiée, les Nerviens ont dû, comme toutes les autres cités, envoyer leur contingent à César, en 48 notamment, au début de la campagne d'Espagne, alors que le vainqueur avait recruté tout ce qu'il y avait de plus noble et de plus brave, *nominatim ex omnibus civitatibus nobilissimo et fortissimo evocato* (*B. civ.*, I, 39, 2).

(12/9 av. J.-C.). Deux de leurs chefs s'y distinguèrent : *inter primores pugnaverunt Chumstinctus et Avectius tribuni ex civitate Nerviorum*[1]. « Il faut », remarque C. Jullian, « qu'ils aient fait de bien belles choses pour que l'auteur de l'*Epitome* ait mentionné leurs noms[2]. »

Quatre-vingts ans plus tard, l'impression sera tout autre. Lors du soulèvement batave, les « cohues » qu'avait tant bien que mal armées Vitellius — *e proximis Nerviorum et Tungrorum pagis segnem numerum armis ornaverat* — se font battre par les Canninéfates[3]. A Asberg, les *cohortes Nerviorum*, auxiliaires réguliers, cette fois, de l'armée de Vocula, cédant devant Civilis, découvrent les ailes des légions romaines, *latera nostrorum nudavere*, soit peur, soit trahison, *metu seu perfidia*[4]. Même jeu après la révolte des Trévires et des Lingons : les bandes de Nerviens racolés à la hâte, *tumultuaria manu*, par Claudius Labeo, chef batave au service des Romains, cèdent, elles aussi, devant Civilis[5] et passent sous ses ordres, entraînant avec elles leur nation, que le légat Fabius Priscus devra faire rentrer sous le joug. La cité, vraiment, joue de malheur : de nombreux Nerviens s'étant alors levés spontanément pour combattre du côté des Romains, ils se firent mettre en déroute par ces mêmes Canninéfates qui, déjà, avaient battu leurs compatriotes de l'armée de Vitellius : *Et Nerviorum multitudinem, sponte commotam ut pro Romanis bellum capesseret, idem Canninefates fudere*[6].

II. Les Nerviens dans les armées de Bretagne

Les corps auxiliaires se répartissaient en deux classes : corps de cavalerie ou *alae*, corps d'infanterie ou *cohortes*, ailes et cohortes d'un effectif de 1000 (*milliariae*) ou de 500 hommes (*quingenariae*). Les *cohortes peditatae* étaient uniquement composées de fantassins ; dans les *cohortes equitatae*, à un corps d'infanterie (750 hommes dans les *cohortes milliariae*, 380 dans les *quingenariae*) était annexé un contingent de cavalerie (240 hommes dans dans les *milliariae*, 120 dans les *quingenariae*). Tous ces corps auxi-

1. Tite-Live, *Periochae*, CXLI (cxxxix).
2. *Hist. de la Gaule*, t. IV, p. 109.
3. Tacite, *Hist.*, IV, 15.
4. *Ibid.*, 33, 5.
5. A Maëstricht (?), *pontem Mosae;* Tacite, *Hist.*, IV, 66 ; cf. 56.
6. *Ibid.*, 79, 5 et 6.

liaires portaient une série de dénominations destinées à les identifier : nature du corps (*cohors* ou *ala*), numéro (*cohors* I, II, III), effectif (*milliaria*...), origine des recrues (*cohors Nerviorum*)..., mentions normales auxquelles s'ajoutent fréquemment des indications complémentaires : nom de l'empereur qui les a créées (*Nervia*? *Nerviana*?) ou celui de l'empereur régnant...

De ces renseignements, le plus important est l'indication d'origine. L'ethnique a une réelle valeur au Ier siècle de l'empire, les éléments du corps étant alors puisés dans la peuplade dont ils portent le nom, et les troupes qui sont le plus souvent commandées par des officiers indigènes ne s'éloignent guère de leur région d'origine. Le système se modifie sous Vespasien. La révolte de Civilis, de Tutor et de Sabinus avait ouvert les yeux sur les inconvénients du recrutement local, trop homogène : on déplaça désormais plus facilement les corps auxiliaires ; sans en exclure, certes, le peuple qui avait fourni le premier contingent, on en ouvrit les rangs à des soldats de provinces et de nationalités diverses. Le caractère ethnique alla s'atténuant, et telle troupe dont la dénomination rappelait l'origine gauloise finit par ne plus être composée que de soldats étrangers à la Gaule : « Il en était advenu de ces noms comme des titres politiques de Latins ou d'Italiens : ils avaient quitté le sens territorial pour passer à la condition d'un groupe humain [1]. »

Les diplômes militaires et diverses inscriptions attestent l'existence de *six* cohortes de Nerviens [2]. Les cohortes I, II, III, IV et VI ont appartenu à l'armée de Bretagne [3]. Quant à la cohorte V, aucun document la concernant n'a jusqu'à présent été découvert.

Les cohortes nerviennes apparaissent en Bretagne dès la fin du Ier siècle. Le plus ancien diplôme relatif aux troupes de Bretagne date de 98 ; il mentionne le second de ces corps auxiliaires, la *cohors II Nerviorum*. Les cohortes III et VI occupent encore la province à l'époque de la *Notitia dignitatum*. Ces cohortes avaient-elles été levées par Claude au début de la conquête? Ont-elles été transportées, ensemble ou successivement, de Germanie? Sont-elles identiques aux cohortes nerviennes dont parle Tacite? Les éléments de réponse font défaut. Que Vespasien ait dissous, après

1. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. IV, p. 300. Sur les Gaulois dans l'armée romaine, voir t. IV, p. 136-143, 294-302 ; t. VIII, p. 74-80.

2. Cf. Cichorius, *Cohors*, dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, t. IV, col. 318-319.

3. Cf. L. Le Roux, *L'armée romaine de Bretagne*, 1911, p. 115-117 ; F. Sagot, *La Bretagne romaine*, 1911, p. 191-192. — Sur la Bretagne romaine, récent exposé de R. G. Collingwood et J. M. L. Myres, *Roman Britain and the english settlements*, Oxford, 1936.

leur défection de 69, les cohortes nerviennes de Germanie, cela reste toutefois fort vraisemblable [1].

Cohors I Nerviorum. — Elle figure sur un diplôme de Trajan, de 105 ap. J.-C. [2]. Le diplôme est brisé et nous ne connaissons pas le gouverneur en exercice. Une inscription de Caer-gai (pays de Galles, région de Deva) nous livre le nom d'un de ses soldats : *Julius Gaveronis f(ilius)* [3].

Cohors II Nerviorum. — C'est la seule cohorte qui soit mentionnée dans le plus ancien diplôme relatif à la Bretagne, diplôme de 98 ap. J.-C. [4]. Elle venait alors de servir sous le légat T. Avidius Quietus [5] et sous son prédécesseur, un... Nepos dont nous ignorons le gentilice [6].

Sous Hadrien, la cohorte figure, et, cette fois, en compagnie des cohortes III et VI, sur les diplômes du 17 juillet 122 [7] et du 15 septembre 124 [8]. Ces troupes servaient alors ou avaient servi sous les ordres de A. Platorius Nepos [9] et de son prédécesseur Q. Roscius Sex. Pompeius Falco. Elles furent en butte au soulèvement des Brigantes et subirent la poussée des peuplades calédoniennes du Nord. C'est l'époque où Hadrien visite la Bretagne et ordonne la construction du *vallum* qui porte son nom (golfe de Solway, à l'embouchure de la Tyne). Cette IIe cohorte, on la retrouve, avec la VIe, dans un diplôme d'Antonin (10 décembre 145-10 décembre

1. E. Stein, *Die kaiserlichen Beamten und Truppenkörper im Römischen Deutschland unter dem Prinzipat*, Vienne, 1932, p. 203.

2. *C. I. L.*, XVI, n° 51 (*Traianus incerto*).

3. *Ephemeris epigraphica*, t. VII, p. 286, n° 863. — Si, comme le pensait déjà Henzen et comme le pense encore E. Stein (*op. laud.*, p. 203, note 304), la *cohors I Nerviorum* était identique à la *cohors I Nervana Germanorum miliaria equitata* (= *coh. I Nervia Germanorum* du diplôme de 122) qui nous a laissé des inscriptions votives le long du *vallum* d'Hadrien, à Gabrosentum (Burgh-upon-Sands ; *C. I. L.*, VII, 937), peut-être à Magnae (Carvoran ; *C. I. L.*, 796), et, au nord du vallum, à Blatum-Bulgium (Birrens ; *C. I. L.*, 1063, 1066) et à Netherby (*C. I. L.*, 953), nous connaîtrions ses divers cantonnements, nous saurions qu'elle était *equitata, miliaria* et donc commandée par un tribun. Mais l'épithète *Nervana* pouvant être, plutôt qu'un ethnique, dérivée du nom de l'empereur Nerva, pareille assimilation reste fort problématique (Hübner, *C. I. L.*, VII, p. 163, 166, et Nesselhauf, *C. I. L.*, XVI, p. 64, la repoussent nettement ; cf. également Cichorius, *Cohors*, col. 293).

4. *C. I. L.*, XVI, n° 43 (*Traianus incerto*).

5. Sur ce personnage, ami de Pline le Jeune, voir *Realencyclopädie*, t. II, col. 2385-2386, n° 8.

6. Distinct, évidemment, du Platorius Nepos des diplômes de 122 et de 124, et de Veranius Nepos, légat en 58. Il ne semble pas non plus qu'on puisse l'identifier à P. Metilius Sabinus Nepos : cf. *Realencyclop.*, t. XVI, col. 2505, n. 2.

7. *C. I. L.*, XVI, n° 69 (*Hadrianus Gemello*).

8. *Ibid.*, n° 70 (*Hadrianus... Albani f.*).

9. Platorius Nepos avait été précédemment légat de Germanie inférieure : E. Ritterling et E. Stein, *Fasti des römischen Deutschland unter dem Prinzipat*, Vienne, 1932, p. 65, n° 23.

146)[1], servant sous le légat Papirius Aelianus, successeur peut-être immédiat de Lollius Urbicus[2], à qui l'on devait l'extension de la conquête vers le nord et la construction du *vallum Antonini* (de l'estuaire de la Ford à celui de la Clyde).

La cohorte semble avoir tenu garnison à Vindolana (Chesterholm, environ au centre du vallum d'Hadrien), où l'un de ses préfets, Decimus Caerellius Victor, consacre un autel au dieu Cocidius[3]. Et, sur le territoire d'une station voisine, à Procolitia (Carrawburgh), un *vexillarius* (?) de la cohorte a élevé un autel au *Genius loci*[4]. La cohorte n'est restée ni à Vindolana ni à Procolitia jusqu'à la fin de l'occupation[5]. Au temps de la *Notitia dignitatum*, Procolitia sera le siège de la *cohors I Batavorum*, Vindolana celui de la *cohors IV Gallorum.*

Cohors III Nerviorum c. r. — Elle est mentionnée, nous le savons déjà, en même temps que la seconde dans les diplômes de 122 et de 124. Sous Hadrien, elle figure encore sur un diplôme mutilé du 14 avril 135[6], délivré sous le légat P. Mummius Sisenna (consul en 133), en compagnie de la quatrième et de la sixième. Ce diplôme, découvert en 1927, a permis de restituer ces mêmes corps de troupes sur le fragment d'un autre diplôme dont la date peut s'échelonner de 130 à 140[7].

Cette cohorte est encore en Bretagne au temps de la *Notitia* qui la place au camp d'Alio[8]. Si ce camp doit être identifié avec les ruines découvertes à Whitley-Castle (au sud du vallum d'Hadrien), elle l'occupait déjà en 213, date à laquelle elle y élève un monument en l'honneur de Caracalla[9]. La dédicace nous apprend, en

1. *C. I. L.*, XVI, n° 93 (*Pius incerto*).
2. Sur ce personnage : *Realencyclopädie*, t. XIII, col. 1392-1393, n° 28. Il avait été, lui aussi, auparavant (138-140), légat de Germanie inférieure : E. Ritterling et E. Stein, *op. laud.*, p. 66-67, n° 25.
3. *C. I. L.*, VII, 701. Ce dieu, honoré en divers endroits par les troupes de Bretagne, assimilé tantôt à Mars, tantôt à Silvain, a été également identifié avec le Génie du vallum (*C. I. L.*, VII, 885). *Cocidius* signifierait *bellator* : Ihm, *Cocidius*, dans *Realencyclopädie*, t. IV, col. 157-158.
4. *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 134, n° 103. De la lecture d'Hubner, on pouvait conclure que des *Texandri* et des *Sunuci*, peuplades voisines des Nerviens, avaient servi comme *vexillarii* dans la cohorte, ou, plutôt, formaient une *vexillatio* de la cohorte. Cette lecture semble devoir être abandonnée : Stevens, *Toxandria*, dans *Realencyclopädie*, t. VI, A, col. 1843.
5. Quelques tessères, à l'estampille *Coh. II Ner.*, proviennent de la région de Brough près Appleby (*Brovonacae*?), au sud du vallum d'Hadrien, sur la voie d'Eburacum (York) à Luguvallium (Carlisle).
6. *C. I. L.*, XVI, n° 82 (*Hadrianus... sueto*).
7. *Ibid.*, n° 88 (*Imp. incertus incerto*).
8. *Tribunus cohortis tertiae Nerviorum, Alione* : *Oc.*, XL, 53.
9. *C. I. L.*, VII, 310 et 311. La date serait certaine, si la restitution de la salutation impé-

outre, que la cohorte portait alors le titre honorifique de *cohors civium romanorum*, récompense sans doute d'un de ses hauts faits[1]. En ce même lieu, autel votif à Apollon d'un soldat de la cohorte[2]. La cohorte n'aurait donc pas changé de garnison au cours des IIIe et IVe siècles. Un ex-voto, toutefois, de la cohorte et de son préfet T. (?) Caninius à Mars Victor provient de Vindolana[3] : elle y aura entre temps renforcé la seconde cohorte nervienne et laissé sur place un témoignage de ses succès.

Cohors IV Nerviorum. — Jusqu'en 1927, date de la découverte du diplôme du 14 avril 135, on ne connaissait aucune mention de cette cohorte, ni en Bretagne ni ailleurs. Et l'on était disposé à en conclure que la quatrième cohorte nervienne comme la cinquième (voir plus haut) représentaient les deux cohortes qui avaient fait défection en 69 et dont Vespasien aurait décrété la dissolution[4]. La conclusion était prématurée. Jusqu'à nouvelle trouvaille la concernant, résignons-nous, par ailleurs, à tout ignorer de sa garnison ou de ses préfets.

Cohors V Nerviorum. — Elle est mentionnée dans six de nos diplômes (ceux de 122, 124, 135, 130-140, 145-146, d'Hadrien et d'Antonin). Elle est encore en Bretagne à l'époque de la *Notitia dignitatum*, qui lui assigne la garnison de Virosidum[5]. Si Virosidum doit être situé à Broug près Bainbridge[6], la cohorte y était déjà cantonnée dès l'époque de Septime-Sévère. Un monument orné d'une Victoire ailée[7] nous apprend que la cohorte y a construit un ouvrage militaire en bloc[illegible] cum] *brachio caementicium*, par les soins du légat L. Alfenius Senecio et sous la

riale (*imp. [II], cos IIII*) était assurée, Caracalla, consul pour la quatrième fois en 123, ayant été salué *imperator* pour la troisième en octobre 213. La restitution répond du moins aux autres indices : dans l'inscription 311, Caracalla (?) porte le titre de *Germanicus* (213), non ceux d'*Arabicus* (213/214) et d'*Adiabenicus* (213/214) ; l'inscription 310 passe sous silence l'épithète *Germanicus*.

1. On sait que ce titre était porté par les troupes auxiliaires qui avaient reçu en masse le droit de cité, par décision spéciale, décision qui n'engageait en rien l'avenir. Voir, en dernier lieu, E. Stein, *Die Kaiserlichen Beamten...*, p. 227.

2. *Deo A[p]ollini Ve[tur]ius Nec..or [m(iles) c[oh(ortis) III Ner(viorum)*. ou *N... c[u]r(ator) coh.....* : *C. I. L.*, VII, 309, et *Ephem. epigr.*, t. III, p. 128.

3. *C. I. L.*, VII, 706.

4. Cichorius, *Realencyclop.*, t. IV, col. 319.

5. *Tribunus cohortis sextae Nerviorum, Virosido* : *Oc.*, XL, 56.

6. L'identification n'étant appuyée que sur l'inscription 269 et sur ce que l'on ne voit pas, d'autre part, où placer ladite station, la réflexion du *Corpus* reste de mise : « ... nihil obstat quominus castris illis nomen Virosidi fuisse coniciamus, quanquam negari nequit cohortem illam potuisse stativa mutasse inter saecula alterum ad quintum : ut saepe accidit ». VII, p. 67.

7. *C. I. L.*, VII, [illegible]

direction de L. Vispius (Julius? Pius?), chef d'une *vexillatio* légionnaire[1]. Le légat, qui a repris l'offensive contre les Calédoniens, a procédé également en plusieurs endroits à la réfection du mur d'Hadrien.

Auparavant, la cohorte avait pris part aux expéditions écossaises (voir les diplômes). Sous Antonin même, elle a laissé sa trace dans l'une des stations orientales du *vallum Antonini*, à Roug-Castle, où elle a construit, en l'honneur de l'empereur, des bâtiments militaires destinés aux officiers supérieurs (*pri*[*nci*]*pia*?)[2]. Elle y a également consacré un autel à la Victoire auguste ; la cohorte était alors commandée par un centurion de la *Legio XX Valeria Victrix : Victoria*[*e*] *coh. VI Nerviorum c... c...*, *Fl. Betto c* (*centurio*) *leg. XX V*(*aleriae*) *V*(*ictricis*), *v. s. l. l. m.*)[3] ; ce qui laisserait supposer qu'elle était, du moins à cette époque, rattachée à cette légion. Autre bulletin de victoire : *Victoriae aug*(*ustae*) *coh. VI Nerviorum cui praeest C. Iul. Barbarus praefec*(*tus*). *v. s. l. m.*[4], sur le vallum d'Hadrien, à Aesica (Greatchester).

Toutes ces cohortes nerviennes sont *quingenariae* et *peditatae*[5]. Aussi sont-elles commandées par des préfets, ou même, au besoin, par de simples centurions ; jusqu'au milieu du IIIe siècle, s'entend, époque à laquelle toutes les cohortes, de quelque nature qu'elles soient, sont commandées par des tribuns.

* * *

Outre les cohortes III et VI, la *Notitia dignitatum* signale en Bretagne un *numerus*, dont le préfet réside à Dictis (station non encore identifiée, sur la côte orientale, au nord-est d'York)[6]. A cette époque, *numerus* désigne un corps de troupe quelconque et le *numerus Nerviorum Dictensium* pourrait avoir été formé avec les contingents des autres cohortes auparavant cantonnées dans la province.

1. *Legio VI Victrix*, selon la restitution du *Corpus* ; ce pourrait être aussi bien *legio XX Valeria victrix*.
2. *Année épigraphique*, 1904, n° 29.
3. *C. I. L.*, VII, 1092.
4. *C. I. L.*, VII, 726.
5. La première ferait exception, si elle devait être identifiée à la *Nervana Germanorum* ; voir plus haut.
6. *Praefectus numeri Nerviorum Dictensium, Dicti* ; *Oc.*, XL, 23.

III. Les Nerviens au Bas-Empire, d'après la « Notitia dignitatum »

Le « nom nervien » occupe encore une place importante dans l'armée romaine du Bas-Empire, telle que la décrit la *Notitia.* L'Orient même garde son souvenir, où les *Nervii* comptent parmi les six légions palatines à la disposition du maître de la milice [1].

En Occident, outre les troupes de Bretagne, on compte parmi les 65 *auxilia palatina* un corps de *Sagittarii Nervii*, qui tient garnison en Espagne [2] ; un autre, les *Sagittarii Nervii Gallicani*, réside *intra Gallias* sous les ordres du *magister equitum* [3]. Les Nerviens ont toujours été réputés comme tireurs à l'arc ou lanceurs de traits [4], et ces *sagittarii* n'étaient pas sans doute de création récente. Un Flavius Victurus, *d(e) n(umero) sagitariorum ner(viorum)*, a trouvé la mort, et la sépulture, à Concordia : il y était sans doute venu pour le service, la ville étant le siège d'une fabrique de flèches [5].

En Gaule encore, et sur le front de mer, le duc de Belgique dispose de *milites Nervii*, commandés par un tribun [6], dont le quartier général est à *Portus Aepatiaci* (Tréport?, Étaples?, Boulogne?) [7].

A l'intérieur, en Belgique seconde, le *praefectus Laetorum Nerviorum* réside à *Fanum Martis* (Famars, près de Valenciennes) [8]. Que sont ces Lètes nerviens? A quelle race, à quelle nationalité appartenaient-ils?

Auxiliaires d'origine barbare, établis à titre de colons [9] — sur des terres dites létiques, *terrae laeticae* — en diverses régions de la Gaule (frontières et autres), à charge pour eux et leurs descendants de fournir un service militaire, tels apparaissent les *Laeti* dans

1. *Or.*, V, 1 = 46.
2. *Oc.*, V, 25 = 70 = VII, 121.
3. *Oc.*, V, 63 = 211 = VII, 75.
4. César, *B. G.*, V, 43, 1 ; 44, 7 et 10 ; 48, 5 ; cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. II, p. 192-193.
5. *C. I. L.*, V, 8762.
6. *Tribunus militum Nerviorum, Portu Epatiaci* : *Oc.*, XXXVIII, 9.
7. Cf. A. Grenier, *Manuel d'archéol. gallo-romaine*, t. I (1931), p. 391. Ce serait Isques près de Boulogne, d'après M. J. Vannerus, *Rev. Ét. anc.*, 1945, p. 60.
8. *Praefectus laetorum Nerviorum, Fanomantis Belgicae secundae* : *Oc.*, XLII, 39.
9. « Il s'agit, non pas de soldats à proprement parler, mais plutôt de colonies agricoles militarisées dont les hommes en état de porter les armes doivent, à l'occasion, servir d'auxiliaires à l'armée régulière et fournir un service territorial. Les enfants sont destinés à alimenter le recrutement des troupes de campagne. » A. Grenier, *op. laud.*, p. 400.

la généralité des textes qui les concernent [1]. Le texte qui les mentionne pour la première fois, un panégyrique de Constance-Chlore [2], semble bien exiger quelque précision complémentaire : « ... *sicut... tuo, Maximiane Auguste, nutu Arviorum* (lire *Nerviorum*) *et Trevirorum arva iacentia Laetus postliminio restitutus et receptus in leges Francus excoluit ; ita nunc per victorias tuas, Constanti Caesar invicte, quicquid infrequens Ambiano et Bellovaco et Tricassino solo Lingonicoque restabat, barbaro cultore revirescit* ». Il semble bien que l'auteur du panégyrique entende distinguer entre le Lète rétabli dans ses premières demeures et le Franc admis à soumission [3]. Le terme *postliminium* revêt un sens juridique très net, indiquant un retour de captivité [4]. Aussi Camille Jullian suggérait-il de voir dans les Lètes « des hommes que les bandes d'outre-Rhin avaient jadis réduits en captivité et que les généraux romains avaient délivrés dans leurs campagnes victorieuses [5] ». *Laeti Nervii*, *Lingones*, *Actui* (= *Aedui*?) de la *Notitia* seraient ainsi des Nerviens, des Lingons ou des Éduens devenus, à une époque indéterminée, captifs des barbares envahisseurs et libérés par les armées romaines. Telle est du moins la seule hypothèse qui, aux yeux de Camille Jullian, rendrait compte des textes et qui expliquerait « pourquoi il y a des Lètes d'obédience romaine, Bataves ou autres [6]... ». Remarquons-le, pourtant, si une catégorie d'épithètes, *Batavi*, *Franci*, *Suevi*, *Teutoniciani*, semblent bien marquer l'origine, pareille signification n'est plus aussi évidente pour celles-ci par exemple : *Batavi Nemetacenses* ou *Contraginnenses*. Ne s'agit-il pas de Bataves cantonnés à *Nemetacum* (Arras) ou à *Contra Aginnum* (Condren)? Et dès lors, pourquoi les épithètes *Lingonenses*, *Actui*, *Nervii* ne feraient-elles pas, elles aussi, tout simplement allusion aux anciens cantonnements, aux cantonnements légaux, pour ainsi dire, de ces Lètes [7]? Les Lètes Nerviens,

1. Cf. Ch. Lécrivain, *Laeti*, dans Daremberg, *Dict. des antiq. gr. et rom* , t. III, p. 905-906 ; Schönfeld, *Laeti*, dans *Realencyclopädie*, t. XII, col. 446-448 ; H. Leclercq, *Lètes*, dans *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, t. VIII, col. 2632-2654. On y trouvera toutes références utiles. Il y a encore beaucoup à prendre dans E. Léotard, *Essai sur la condition des barbares établis dans l'empire romain au IVe siècle*, 1873, p. 103-169.

2. *Panégyr.* V (éd. Baehrens, p. 147), 21.

3. Aux yeux de certains interprètes, *laetus* ne serait qu'un adjectif se rapportant à *Francus ;* c'est encore la position de Dom Leclercq, *loc. laud.*, col. 2635.

4. Daremberg et Saglio, *Dict. antiq. gr. et rom.*, s. v., t. IV, p. 604.

5. *Hist. de la Gaule*, t. VIII, p. 82.

6. *Ibid.*

7. Cette position reste celle des auteurs de la *Realencyclopädie* et du *Dictionnaire des antiq. gr. et romaines.*

en l'espèce, n'auraient pas quitté leur cantonnement primitif. De fait, les divers textes[1], *ut sonant*, parlent des Lètes comme de barbares distincts des habitants de la Gaule et le *postliminio restitutus* du panégyrique apparaît suffisamment sauvegardé si les Lètes ne sont que des barbares sans doute, mais des barbares entrés au service de Rome, faits prisonniers dans la suite par d'autres barbares envahisseurs, et libérés par les troupes romaines : Maximien, en l'espèce, aurait tout simplement rétabli sur le territoire des Nerviens et des Trévires les Lètes francs qui en avaient été chassés par les invasions.

Si telle est la nature des Lètes nerviens, ils n'appartiennent plus à la cité que d'une façon purement accidentelle.

A l'époque même pour laquelle valent les indications de la *Notitia dignitatum*, des contingents nerviens prirent part à une expédition d'outre-mer. A la mort de Théodose, le Maure Gildon, comte d'Afrique depuis douze ans par grâce impériale, se révolta contre Rome, feignant de ne reconnaître que la domination, lointaine et peu encombrante, d'Arcadius. Honorius envoya en Afrique le frère même du révolté, Mascezel, à la tête de troupes peu nombreuses, mais excellentes : Joviens, Herculiens... et cohortes nerviennes : *Nervius insequitur*[2]. Il est très difficile, d'ailleurs, d'identifier ces *Nervii*. « En laissant de côté les *Nervii* d'Orient, on a le choix entre les *Nervii* de Belgique, les *Nervii Dictenses* de Bretagne, les *Sagittarii Nervii* d'Espagne, les *Sagittarii Nervii Gallicani* de Gaule[3]. » Et puis, quel était le recrutement de ces détachements? Dans quelle proportion le corps répondait-il à l'ethnique dont il se parait? On ne saurait le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le poète s'estime en présence de Gaulois authentiques ; sous sa

1. Ammien Marcellin, *Res gest.*, XVI, 11, 4 ; XX, 8, 13 ; XXI, 13, 16, et surtout l'*Epitome* d'Aurelius Victor, c. 42..., à rapprocher de Zosime, II, 54, 1, au sujet de l'origine barbare de Magnence ; cf. Leonard, *op. laud.*, p. 107-109.

2. Claudien, *De bello Gildonico*, v. 421.

3. R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 1912, p. 733. — Des contingents nerviens avaient-ils déjà, au Ier siècle, fait partie de l'armée d'Afrique? Un diplôme de Trajan, provenant de Cherchell (*C. I. L.*, XVI, n° 56, *Traianus Lovessio*), du 24 novembre 207, signale, parmi les troupes de Maurétanie Césarienne, une *ala I* (et non II : rectifier en ce sens l'article *Nervii*, de E. Linckenheld, dans *Realencyclopädie*, t. XVII, col. 61 et 62), *Nerviana Augusta fidelis miliaria*, et une *cohors I Augusta Nerviana velox* : nous l'avons remarqué plus haut, l'épithète *Nerviana* n'est point forcément un ethnique. — De même, on avait pu penser que cette dernière *cohors I Aug. Nerviana* se retrouvait en Dacie un demi-siècle plus tard (= *cohors I Augusta Nerv.* du diplôme, n° 110, de 159, *Pius Leonerco*). Depuis la découverte, à Palatovo, d'un diplôme du 21 juillet 164 (*Année épigraphique*, 1937, n° 110), le doute n'est plus possible : dans les deux diplômes, il s'agit d'une cohorte de Bretons, *cohors II Nervia Brittonum.*

plume, le prince, haranguant la petite troupe prête à quitter le port de Pise, ne manque point de rappeler les exploits d'autrefois : les Gaulois ne sont vaincus que par le hasard, jamais par la force, *Gallos casu non robore vinci*[1]. A plus de quatre siècles de distance, c'est l'écho, et l'écho renforcé par l'expérience et la tradition, de l'éloge du proconsul : *homines feros et magnae virtutis*[2].

G. DRIOUX.

1. Claudien, *De bell. Gild.*, V, 431.

2. Un diplôme militaire récemment découvert à Regöly, en Hongrie (*Année épigraphique*, 1944, n° 102) — daté du 9 octobre 148 — mentionne, parmi les troupes servant en Pannonie inférieure sous le légat Cominius Secundus, une *cohors II Nerviorum et Callaecorum*. Cette cohorte apparaît identique à la *II*ª *Asturum et Callaecorum*, d'origine espagnole et connue par plusieurs diplômes. Comment les Nerviens auront-ils été adjoints à ces méridionaux? Je n'ai pu consulter l'article de J. Csalog et A. Alföldi, auquel se réfère l'*Année épigraphique*.

« DIES AUGUSTUS »

NOTE ADDITIONNELLE

Corrigenda et addenda à l'article de la *Rev. Ét. anc.*, XLVI, 1944, p. 266 à 279 :

P. 267, l. 16 : Arch. IV, 146, est en réalité de 15 p. C.
P. 273 n. 1, l. 12, lire : 16 juin 7 p. C.
P. 278 n. 4, l. 4, lire : Μέχειρ ιζ
l. 9, lire : ιζ (au lieu de ας).
l. 10, lire : κζ, ainsi qu'à la ligne 12.

Sous Augute et Tibère, il n'y avait qu'un quantième à mériter le nom de « jour auguste », celui de l'empereur. Des documents démotiques connaissent une appellation que M. Girgis Mattha (*Demotic Ostraka*, dans les *Publications de la Société Fouad Ier de papyrologie, textes et documents*, VI, p. 94 et 99) rend par Σεβαστή et νέα Σεβαστή ; ce qui correspond bien au 27 et au 20 et confirme, si besoin en était, le lien entre l'institution du « jour auguste » et celle du « mois honorifique » (cf. Sebastos et Neos Sebastos).

D'un autre côté, une inscription découverte en 1926 confirme, par une voie indirecte, la naissance de Néron en 35 p. C. En effet, Néron fit couper sa première barbe en 59 p. C. et le récit de Suétone (*Nero*, 34), à propos de sa tante Domitia, est particulièrement net à ce sujet ; les *Juvenalia*, institués à cette occasion (cf. P. W., Suppl. III, col. 371 : art. *Domitius Nero*, et Ibid. : art. *Juvenalia*) et postérieurs au meurtre d'Agrippine, peuvent fort bien avoir eu lieu en fin d'année (cf. Tac., *Ann.*, XIV, 15). Or, une épitaphe, reproduite, entre autres, dans la *Revue archéologique*, 1927, II, p. 379, confirme que la *depositio barbae* se faisait à vingt-quatre ans (comme l'attestait déjà Dion Cassius, 48, 34, pour le futur Auguste). Néron aura observé la coutume : né en 35 p. C., il eut ses vingt-quatre ans en 59 p. C.

J. SCHWARTZ.

EN TERRITOIRE VIENNOIS

Le territoire viennois, un des plus vastes et des plus riches de la Gaule romaine, a livré, ces dernières années, plusieurs pierres intéressantes.

M. l'abbé Mercier a eu la bonne fortune d'en trouver deux, en 1945, dans la chapelle de Conjux, qui domine le lac du Bourget[1].

L'une est un autel métroaque bien conservé (fig. 1)[2]. Mouluré en haut



Fig. 1. — Autel métroaque de Conjux.

et en bas, couronné par des volutes sur le devant, il porte plusieurs objets en relief : sur la face principale, un tympanon central, deux pommes de pin et, semble-t-il[3], deux cymbales suspendues par un lien ;

1. Je le remercie de son accueil et de ses photographies ; j'exprime aussi ma reconnaissance à M. André Jacques, conservateur des Objets mobiliers, qui m'a signalé aussitôt la trouvaille.

2. Haut. : 0m88 ; larg. : 0m57 ; ép. : 0m38.

3. Comme M. Fr. Cumont me l'a suggéré.

sur le côté gauche, deux torches croisées, dont la partie allumée est figurée par des stries ; sur le côté droit, une aiguière à une anse et une patère à ombilic, munie d'un long manche. Ces divers attributs, plus ou moins particuliers au culte de Cybèle [1], se retrouvent sur d'autres autels gallo-romains : les plus répandus sont l'aiguière et la patère, qu'on utilisait dans maintes cérémonies divines ou funéraires, et qui figurent, séparées ou groupées, sur plusieurs monuments consacrés à la Grande-Mère [2] ; deux torches sont représentées dans une position symétrique sur deux cippes jumeaux de Vienne, en croix sur des reliefs de Sens et, semble-t-il, sur des autels tauroboliques de Die [3] ; on peut reconnaître des cymbales, qui sont souvent difficiles à distinguer des patères, sur quelques monuments métroaques [4] ; le tympanon apparaît plusieurs fois dans la main de la déesse ou dans le champ d'un autel [5] ; enfin, la pomme de pin, fréquente sur les tombeaux, décore au moins un autel taurobolique de Riez [6]. Mais jamais ces objets ne sont groupés comme ici, ni traités avec autant de soin, ni aussi bien conservés. Le culte de Cybèle était déjà attesté dans la région : Vienne, la métropole, a fourni plusieurs textes et monuments qui s'y rapportent [7] ; de l'autre côté du Rhône, deux habitants de Belley adressaient des dédicaces *Matri Deum* [8]. Ce nouvel autel montre la pénétration du culte à la campagne.

La deuxième pierre est un cippe funéraire [9]. Orné aussi de moulures dans le haut et le bas, mais plus fruste et moins bien conservé, il porte l'inscription suivante, dont les lignes sont mal équilibrées, les lettres peu soignées et à peine lisibles :

D.M
AMATIA.MARCE
LLA.STA.EVDR
OMO CONI
VGI PINTISSIMO
FECIT

D(is) M(anibus). Amatia Marcella Sta(tio) Eudromo, coniugi pi[e]ntissimo, fecit.

« Aux Dieux Mânes. Amatia Marcella a élevé ce monument à Statius Eudromus, son mari très vertueux. »

1. Cf. Graillot, *Le culte de Cybèle*, Paris, 1912, *passim*.
2. Aiguière : Espérandieu, *Recueil*, n°s 335, 576, 1267. Patère : *Ibid.*, n°s 313, 315, 317, 320, 335, 576, 1058, 1267.
3. Plutôt que des flûtes : *Ibid.*, 7623 — 2820, 2855 — 313, 315, 317, 320.
4. *Ibid.*, 83 (?), 313, 315, 317, 320, 1267, 1582, 1594.
5. *Ibid.*, 51, 52, 244, 1242.
6. *Ibid.*, 28.
7. Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 447.
8. *C. I. L.*, XIII, 2499, 2500.
9. Haut. : 1^{m}10 ; larg. : 0^{m}55 ; ép. : 0^{m}45.

Les deux noms de la femme se retrouvent en Gaule Narbonnaise[1]. De même le gentilice Statius, qui est abrégé ici, contrairement à l'usage ; d'après Aulu-Gelle[2], c'était à l'origine un nom servile très répandu ; le *cognomen* Eudromus, beaucoup plus rare, semble attester que le défunt est un ancien esclave, d'origine grecque.

Ces deux autels tendent à prouver l'existence d'une agglomération romaine, que le nom de Conjux laissait supposer.

* * *

Une autre épitaphe a été découverte, en 1934, à 1.500 mètres d'Aoste, près de la route qui relie ce bourg au pont du Guiers ; acquise par M. Jacques Saint-Olive, elle a été transportée dans son château de Chimilin, où son frère, M. Pierre Saint-Olive, a bien voulu me la montrer. Le cippe est orné de moulures dans le haut et le bas, de deux volutes doubles sur le devant et d'une pomme de pin au sommet[3]. Il porte une inscription bien gravée et bien conservée :

D M (sur le bandeau)
C CCMINI
COMINIANI
COMINI CONNI
VS ET CONNIA
NVS ET CONNI
OLA FIL PATRI
PIENTISSIMO
POSVERVNT
ET SVB ASCIA
DEDICAVER
VNT

D(is) M(anibus) C. Comini Cominiani. Comini Connius et Connianus et Conniola fil(i) patri pientissimo posuerunt et sub ascia dedicauerunt.

« Aux Dieux Mânes de C. Cominius Cominianus. Les Comini, Connius, Connianus et Conniola, ses enfants, ont élevé ce monument à leur père très vertueux et l'ont dédié sous le signe de l'*ascia.* »

Une *ascia* décore le côté gauche du cippe.

La *gens* Cominia était déjà représentée en Gaule Narbonnaise, notamment sur le territoire viennois[4]. On y rencontre aussi plusieurs

1. Amatia : Espérandieu, *Inscriptions*, 377 ; Ametia : *C. I. L.*, XII, 4605 ; Marcella : *passim*.
2. Aulu-Gelle, *N. A.*, IV, 20.
3. Haut. tot. : 1m50 ; larg. : 0m60 ; ép. : 0m40. Haut. des lettres : 0m035.
4. *C. I. L.*, XII, 1947, 1948, 2374 ; Espérandieu, *Inscr.*, 274.

Connii[1] et une Connia Conniola, mère d'un Sammius Connius[2]; cette dernière filiation donne à penser que les enfants de C. Cominius tiraient de même leurs *cognomina* du gentilice maternel. Les surnoms dérivés Cominianus et Connianus n'étaient pas encore attestés dans la région, mais un hameau de Yenne a conservé le nom de Comignin ou Cumignin[3]. De même que les Cominii d'Aoste, des Connii de Sainte-Colombe inscrivaient au pluriel leur gentilice, en le faisant suivre de leurs divers surnoms au singulier[4]. Enfin, ils mentionnaient et figuraient aussi la dédicace *sub ascia*, dont la valeur mystique vient d'être précisée[5].

* * *

M. Pierre Saint-Olive a mentionné lui-même, dans une nouvelle revue locale[6], un milliaire constantinien qui, trouvé en 1928 au lieu dit Passeron, près de l'ancienne voie romaine Bourgoin-Aoste, a été sauvé par M. Letonnelier, conservateur des Objets mobiliers, et dressé contre le mur de l'église, à Saint-Clair-de-la-Tour. On y lit :

IMP CAES
FL VAL
CONSTANTINO
P F
AVG
DIVI
CONSTANTI
AVG
PII FILIO

Imp(*eratori*) *Caes*(*ari*) *Fl*(*auio*) *Val*(*erio*) *Constantino P*(*io*) *F*(*elici*) *Aug*(*usto*), *diui Constanti Aug*(*usti*) *Pii filio.*

Ce libellé, identique à celui de deux bornes qui délimitaient la route Vienne-Lyon[7], confirme l'intérêt que l'administration constantinienne a porté au réseau routier de la région viennoise.

* * *

Dans le fascicule suivant de la même revue[8], M. le docteur Dénier

1. *C. I. L.*, XII, 1880, 1933, 1949, 2403 (?, d'Aoste).
2. *Ibid.*, 2212.
3. Je dois ce précieux renseignement à M. Pierre Saint-Olive.
4. *C. I. L.*, XII, 1949.
5. Cf. Hélène Wuilleumier, *Rev. Hist. Rel.*, 1944, II, p. 40 sqq.
6. *Évocations*, 1946, n°s 6-7, p. 4. Haut. : 1^{m}70 ; diam. : 0^{m}35.
7. Allmer-Terrebasse, *Inscr. Vienne*, I, p. 148 sqq., n°s 41-42. Hirschfeld a omis la première et mal restitué la seconde : *C. I. L.*, XII, 5540.
8. *Évocations*, 1946, n° 8, p. 14.

a signalé que l'épitaphe de M. Vlpius Paulinus, recueillie jadis à La Tour-du-Pin et considérée comme perdue[1], a été retrouvée dans un bois près du château de Tournin.

* * *

La région viennoise a fourni près de 250 inscriptions chrétiennes anterieures au VIIIe siècle, la plus riche collection de Gaule. Une centaine ont été réunies dans le cloître de Saint-André-le-Bas, qui vient d'être restauré. La préparation du catalogue m'a permis de repérer plusieurs fragments inédits, dont quelques-uns contiennent une date :

1) VMVLO REQVIESCIT LAV
MIS MORIBVS AMATVS
ITE BENIGNVS HVMANIT
N BELLANDO STRENVVS IN
FORTIS ANIMI ET CORPORE SV
AD ISGNVSCENDVM PRVMTVS
GRATVS RELIGIOSVS IN FIDE
QVI VIXIT ANNVS XXXVII
SEPTEMBRIS II P C PAVLINI

[*In hoc t*]*umulo requiescit Lau...*, [*optu*]*mis moribus, amatus* [*ab omnibus?*], [*men*]*te benignus, humanit*[*ate plenus*], [*i*]*n bellando strenuus, in* [*pace?*] *fortis animi et corpore su*[*auis?*], *ad ignoscendum promptus,..., gratus, religiosus in fide,..., qui uixit annus XXXVII.* [*Obiit...*] *septembris, II p*(*ost*) *c*(*onsulatum*) *Paulini*[2].

« Dans ce tombeau repose Lau..., d'excellentes mœurs, aimé de tous (?), d'esprit bienveillant, plein d'affabilité, énergique au combat, de grand cœur dans la paix (?) et de corps agréable (?), prompt à pardonner, ..., reconnaissant, pieux dans sa foi, ..., qui vécut 37 ans. Il est mort le... de septembre, la 2e année après le consulat de Paulinus » = 536.

Deux épitaphes viennoises datent du même post-consulat[3], et deux de l'année suivante[4]. Plusieurs énumèrent de même les qualités du défunt, notamment l'excellence de ses mœurs[5], l'affection d'autrui[6], la bienveillance[7], l'affabilité[8] et surtout la piété, que le terme *religiosus*

1. *C. I. L.*, XII, 2354.
2. Haut. : 0m45 ; larg. : 0m80 ; ép. : 0m15. Le côté droit est mutilé, ainsi que le haut du côté gauche. Provenance inconnue.
3. *C. I. L.*, XII, 2075, 2078.
4. *Ibid.*, 2079, 2405.
5. *Ibid.*, 2089, 2090.
6. *Ibid.*, 2089, 2153.
7. *Ibid.*, 2153, 2157 ; XIII, 2478 (*mente benignus*).
8. *Ibid.*, 2472, 2481, 2482.

exprime habituellement [1], sans impliquer, comme certains le croient, un état religieux : cette inscription en apporte la preuve.

2) I
PITI

[... *p(ost) c(onsulatum) Aga*]*piti* [2].

« ... après le consulat d'Agapitus » = après 517.

Trois épitaphes viennoises datent de ce consulat [3], et une quatrième de l'année suivante [4].

3) VI VIXI
BIIT SVB D̄
IOHA
R E I I

[...*q*]*ui uixi*[*t annos... O*]*biit sub d*(*ie*) [... *p*(*ost*) *c*(*onsulatum*)] *Ioha*[*nnis O*]*r*[*i*]*e*[*ntalis?*] [5].

« ... qui vécut... ans. Il est mort le jour..., après le consulat de Jean l'Oriental (?) » = après 538.

Quatre inscriptions viennoises mentionnent ce consul [6], qui porte parfois ailleurs le surnom d'Orientalis [7].

4) OBIIT IN
TO ID/ IA
LXXXV (?)

Obiit in [*Chris*]*to id*(*us*) *ia*[*nuarias*], *LXXXV* (?) [*p*(*ost*) *c*(*onsulatum*) *Iustini?*] [8].

« Il est mort dans le Christ aux ides de janvier (= 13 janvier), la 85e (?) année après le consulat de Justin (?) » = à partir de 625.

Après la mention du jour et du mois, le dernier chiffre doit indiquer un post-consulat ; or, une épitaphe de Luzinay paraît descendre jusqu'à la 89e année après le consulat de Justin = 629 [9].

5) Un dernier fragment, découvert en 1889, me paraît mal daté :

IIII OBIIT
TINI AVG
GET IN vase
colombe

1. *C. I. L.*, XII, 2062, 2064, 2070, 2081, 2151, 2154, 2422 ; Espérandieu, *Inscr.*, 315 ; Wuilleumier, *Gallia*, I, 1943, p. 149. Cf. *C. I. L.*, XII, 2159 ([*pie?*]*tate plenus*).
2. Haut. : 0m11 ; larg. : 0m08. Provenance inconnue.
3. *C. I. L.*, XII, 2068, 2353 ; Espérandieu, *Inscr.*, 299.
4. *Ibid.*, 301.
5. Haut. : 0m22 ; larg. : 0m17. Provenance inconnue.
6. *C. I. L.*, XII, 2080, 2081, 2098 (?) ; Espérandieu, *Inscr.*, 311.
7. Diehl, *Inscr. Lat. Christ.*, 318.
8. Haut. : 0m11 ; larg. : 0m15. Provenance inconnue.
9. *C. I. L.*, XII, 2097 = Diehl, *Inscr. Lat. Christ.*, 4732.

Allmer, Le Blant et Espérandieu ont proposé, sans conviction, de restituer [*Constan*]*tini*, en songeant au consul de 409[1]. Mais les premières inscriptions chrétiennes de la région viennoise ne remontent, en grec, qu'à 441, en latin, qu'à 467[2] ; l'espoir de la résurrection — [*resur*]*get in* [*Christo*] — n'est pas attesté avant 441 en grec, 491 en latin[3] ; les colombes et le vase n'apparaissent aussi qu'à la fin du ve siècle[4]. Or, une inscription de la Drôme, trouvée en 1903, contient les mots *p*(*ost*) *c*(*onsulatum*) *Iustini Aug*(*usti*) ;[5] nul n'a songé à la rapprocher du fragment viennois, alors qu'ils se confirment l'un l'autre. Il reste à déterminer Justin ; Diehl l'assimile sans commentaire au consul de 540 ; mais celui-ci n'avait pas droit au titre d'*Aug*(*ustus*). Mieux vaut admettre, avec Allmer et Espérandieu, qu'il s'agit de Justin Ier, consul en 519. Le consulat de Justin II, en 566, donnerait une date trop tardive.

* * *

D'autre part, M. le docteur Saunier, d'Heyrieux, a bien voulu me signaler une inscription chrétienne découverte à Chavanoz, près de Pont-de-Chéruy : trouvée vers 1876, pendant la restauration de l'église, et reproduite dans deux brochures d'histoire locale[6], elle n'a pas attiré l'attention ; la moitié supérieure a disparu, tandis que le reste est conservé sur place[7] :

SQVIS DEVERTIS AD ORA
ORA PRO AGAPIO PRBRO
CREATORE SIC DNM HABEAS
PROTICTOREM VT PARCAT DS
FACTIS PARCA DICTIS PARCAT
PRAVIS SENSIBS VIXIT ANNS LXXXV
OBIET SVB DIE KAL IANVARIAS
LXVIII P C BASILI V C INDIC DCIMA

[*Qui*]*squis deuertis ad ora*[*ndum*], *ora pro Agapio pr*(*es*)*b*(*yte*)*ro* < *Crea-*

1. Allmer, *Rev. Ep.*, III, p. 3, n° 801 ; Le Blant, *Nouv. Rec.*, p. 139, n° 121 A ; Espérandieu, *Inscr.*, 293.
2. *I. G.*, XIV, 2492 ; *C. I. L.*, XII, 1791. Je en parle que des inscriptions datées.
3. *I. G.*, XIV, 2492 ; *C. I. L.*, XII, 2058.
4. *Ibid.*, 2060, 2073.
5. Allmer, *Rev. Ep.*, V, p. 17 ; *Rev. Arch.*, 1904, p. 303, n° 54 ; Espérandieu, *Inscr.*, 260 ; Diehl, *Inscr. Lat. Christ.*, 1244, note.
6. Abbé L. Varnoux, *Notice sur M. Varnoux, curé de Chavanoz*, Vienne, 1883, p. 7, n. 1 ; J. Molmerret, H. Guillard, Dr Saunier, *Sur la limite du Dauphiné, Chavanoz*, 1933, p. 11. Je l'ai communiquée à la Société lyonnaise d'Études anciennes, où elle a donné lieu à une discussion fructueuse.
7. Le fragment inférieur mesure 0^m25 de haut et 0^m67 de long. D'après un témoignage verbal que j'ai recueilli sur place, on aurait trouvé à Chavanoz des squelettes dont la tête était protégée par des dalles de pierre ; ce pourrait être un cimetière entourant l'église d'Agapius.

torem > *[peccatore]. Sic D(omi)n(u)m habeas protictorem! Vt parcat D(eu)s factis, parcat dictis, parcat prauis sensib(u)s! Vixit ann(o)s LXXXV. Obiet sub die kal(endas) ianuarias, LXVIII p(ost) c(onsulatum) Basili, u(iri) c(larissimi), indic(tione) decima.*

« Qui que tu sois qui t'arrêtes pour prier, prie pour le prêtre Agapius, pécheur. Puisses-tu avoir dans ces conditions la protection du Seigneur ! Que Dieu pardonne aux actes, qu'Il pardonne aux paroles, qu'Il pardonne aux sentiments mauvais ! Il vécut 85 ans. Il est mort le jour des calendes de janvier, la 68e année après le consulat de Basilius clarissime, 10e année d'indiction. »

Comme Basilius exerça le consulat en 541, la 68e année tombe en 608 ; mais, comme la veille des calendes de janvier correspond au 31 décembre, il faut remonter plutôt à 607 ; même ainsi, le chiffre de l'indiction reste inférieur d'une unité à ce qu'il devrait être, comme il arrive souvent dans l'épigraphie viennoise. L'inscription la plus proche, trouvée à Luzinay, date de 606[1]. Plusieurs épitaphes de la région concernent des prêtres, désignés sous le titre de *presbiter*[2], comme ici, de *sacerdos*[3], de *diaconus*[4], de *subdiaconus*[5], ou par une périphrase[6]. L'une d'elles[7] contient la même apostrophe au lecteur : *ora* ; celle-ci se retrouve notamment sur une inscription lyonnaise de 601, consacrée à un autre Agapius[8], et dans plusieurs textes romains dont la comparaison est instructive[9] :

a) *Eustatius, humilis peccator, p(res)b(yte)r, seruitor beati Marcellini martyris. Sed tu, quis legis, ora pro me, habeas D(eu)m protectorem!*

b) *Paulina, requiescas in pace, et fili tui omnes Deum habeant protectorem!*

c) *Rogo uos homnes, qui legitis, horate pro me peccatore, si D(eu)m abeatis adiutorem!*

d) *[Rogo uos] onn(e)s qui intratis in hanc aulam Dei, orationem orate pr(o) me peccatorem, si D(eu)m abeatis protectorem!*

Le dernier texte tend d'abord à confirmer la lecture *ora[ndum]*, qui implique l'existence d'une église. Il suggère aussi, comme le premier, le troisième et plusieurs autres, de substituer le mot *peccatore*, qui s'accorde bien avec le contexte, au mot *Creatorem*, qui serait mal placé, qui ferait double emploi avec *Dominum* et qui ne se rencontre guère à cette

1. *C. I. L.*, XII, 2096 : Diehl, *Inscr. Lat. Christ.*, 4730.
2. *C. I. L.*, XII, 2139, 2153, 2486 ; Espérandieu, *Inscr.*, 339.
3. *Ibid.*, 300.
4. *C. I. L.*, XII, 2087, 2132, 2353.
5. *Ibid.*, 2131, 6034 d.
6. *Ibid.*, 2124, 2361.
7. Espérandieu, *Inscr.*, 300.
8. *C. I. L.*, XIII, 2391.
9. Diehl, *Inscr. Lat. Christ.*, 2364 a, 3865.

époque [1] ; bien que la ligne ait disparu, l'erreur paraît imputable au lapicide plutôt qu'au premier éditeur, qui a transcrit correctement la moitié inférieure de l'épitaphe. Inversement, celle-ci permet d'assimiler à *sic* le *si* des deux derniers textes [2], pour éviter une condition inadmissible ; aussi bien les deux premiers, qui ne contiennent pas ce mot, expriment-ils de même un souhait. Reste la phrase *ut... sensibus*, qui est propre à l'épitaphe. On songe d'abord à rapprocher *ut* de *sic* ; mais cette liaison ne conviendrait que si le pardon de Dieu s'adressait à la même personne que sa protection, alors qu'il concerne apparemment le défunt ; et *Deus* ferait alors double emploi avec *Dominum.* On ne peut guère, non plus, rattacher *ut* à *ora*, dont une phrase le sépare. Mieux vaut le faire dépendre d'un verbe (*rogo*) sous-entendu, ou, ce qui revient au même, lui donner la valeur d'*utinam*, comme chez Térence et Apulée [3]. De fait, la phrase, qui ne se retrouve pas dans l'épigraphie chrétienne, qui a un caractère général et où le verbe *parcere* est répété trois fois et employé exceptionnellement avec des mots abstraits, semble empruntée à quelque litanie ; elle ressemble au *Confiteor*, dont la première mention ne date que du VIIIe siècle [4], ce qui incite à en avancer l'existence d'au moins cent ans. Le début de l'épitaphe a de même une allure littéraire [5].

Ainsi cette inscription mérite de prendre place parmi les plus originales de la région viennoise.

*
* *

Enfin, j'ai relevé dans les recueils précédents les erreurs et omissions suivantes :

C. I. L., XII, 2084 = *C. I. L.*, XII, 2364.
Espérandieu, 298 = Espérandieu, 331.
Espérandieu, 345 = *C. I. L.*, XII, 2367.
Allmer, *Rev. épigr.*, III, p. 306, nº 1050, a été omis par Espérandieu.

P. WUILLEUMIER.

1. Diehl ne cite que deux exemples où le mot est accompagné d'un autre : *Ibid.*, 1600 (*omnium Creator*), 2064 (*Creator Deus*).
2. Diehl y songeait déjà pour le troisième. Cf. aussi *C. I. L.*, I, 2182.
3. Térence, *Eun.*, 302 ; *Heaut.*, 810 ; *Ph.*, 686 ; Apulée, *Apol.*, 46 ; 73.
4. Chrodegang, † 743. *Quod peccaui in cogitatione et in locutione et in opere.*
5. A rapprocher de *C. I. L.*, XII, 2085.

CHRONIQUE DE TOPONYMIE

XLII

POUR ASSURER L'INFORMATION ET LA LIAISON UNE REVUE INTERNATIONALE. — UN CONGRÈS

Depuis la guerre, qui a cloisonné les différents pays en arrêtant les échanges culturels, le besoin d'information et de liaison se fait impérieusement sentir. Pour ne citer qu'un exemple, nous n'avons appris (et encore par un hasard) qu'à l'automne 1946 l'existence du *Board on geographical Names*, fondé aux États-Unis pendant la guerre et qui a entrepris un dépouillement toponymique considérable, tandis qu'un représentant de cet organisme, envoyé en Europe, ignorant tout de nos toponymistes et de leur activité, n'a pris contact avec les spécialistes ni en France, ni en Belgique, ni sans doute ailleurs.

C'est pour répondre à ce besoin que je viens de fonder une revue trimestrielle de toponymie et d'anthroponymie, **Onomastica**, destinée à remplacer la *Z. N. F.* allemande, effondrée avec le Reich (premier numéro : mars 1947). J'ai estimé que la France, patrie d'Auguste Longnon, devait reprendre le flambeau et devenir le centre des études onomastiques.

Consacrée à l'étude des noms de lieux et des noms de personnes, elle publiera des articles sur des questions d'ordre général, des étymologies, des comptes-rendus, des bibliographies, et tiendra au courant des travaux et recherches effectués en France et à l'étranger.

Directeur : Albert Dauzat. — Comité de rédaction : P. Æbischer (Lausanne) ; Meredith F. Burrill, directeur du *Board on geographical Names* (Washington) ; Bruce Dickins, directeur de l'*English Place-Name Society* (Cambridge) ; P. Fouché (Sorbonne) ; K. Michaelsson (Göteborg) ; H.-F. Muller (Columbia) ; G. Serra (Cagliari) ; J. Vannérus, président de la Commission royale de toponymie (Bruxelles). — Secrétaire de rédaction : Mlle Morlet, 17, rue La Rochefoucauld, Paris (IXe) — Éditions I. A. C., Lyon, 58, rue V.-Lagrange (abonnement annuel : 300 fr.).

La reprise de contact entre les spécialistes et les chercheurs sera assurée, en outre, par le deuxième **Congrès international de toponymie et d'anthroponymie**. La Belgique, qui était toute désignée pour être le

siège de congrès, s'étant récusée pour des raisons d'ordre matériel, le congrès se tiendra *à Paris, à l'École des Chartes* (offerte gracieusement par son directeur), du 16 au 19 juillet 1947.

Le Comité d'organisation est, en principe, le même que pour le premier congrès de 1938 (la mort nous a enlevé René Mallet, Paul Marichal et Léon Mirot). — Président : Albert Dauzat ; vice-présidents : Cl. Brunel, directeur de l'École des Chartes, membre de l'Institut ; Charles Bruneau, professeur à la Sorbonne ; Pierre Fouché, directeur de l'Institut de phonétique de la Sorbonne ; — trésorier : J. Pignon, professeur au lycée Buffon ; — secrétaires : pour Paris, Mlle Morlet ; pour la province et l'étranger, Paul Lebel, 12, rue Pelletier-de-Chambure, à Dijon ; — membres : G. Millardet, professeur à la Sorbonne ; Ch. Rostaing, chargé de cours à la Faculté des lettres d'Aix ; J. Soyer, archiviste honoraire du Loiret.

* * *

Petites nouvelles

J'ai été chargé en 1946, par le Centre national de la Recherche scientifique, d'amorcer en Bretagne le dépouillement des noms de lieux-dits. L'abbé Falc'hun, professeur à l'Université de Rennes, a fait procéder, en cinq points de la Bretagne celtique, à un dépouillement communal, à titre de sondages.

Les thèses de nos collaborateurs Charles Rostaing (*La toponymie de la Provence*) et Paul Lebel (*Les noms de rivières*) ont été déposées en 1946 à la Sorbonne. Paul Lebel a publié, la même année, un petit volume sur *Les noms de personnes*, aux Presses universitaires (collection *Que sais-je?*), avec un riche matériel de formes médiévales. Charles Rostaing a été nommé chargé de cours à la Faculté des lettres d'Aix.

Albert DAUZAT.

* * *

Procès-verbaux des séances de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie

Dixième année.

La dixième séance de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie s'est tenue le 4 avril 1946, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Vendryes, président.

Présents : MM. Vendryes, Mirot, Mossé, Roques, Rostaing, Samaran et Soyer. — Excusés : MM. Dauzat, Fouché, Lebel.

Le président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la neuvième séance, qui est adopté.

Le président rappelle que, malgré les circonstances défavorables, la Commission, créée à la veille de la guerre, a réussi, au cours des neuf séances qu'elle a tenues, à préparer du travail utile. Il souligne la perte que la barbarie allemande a causée à la Commission en la personne d'un de ses membres les plus éminents, M. Marc Bloch, dont il évoque en termes émus la mémoire.

La Commission s'associe à cet hommage. Elle charge le président de demander au Ministère la nomination de M. Brunel, directeur de l'École des chartes, comme successeur de M. Marc Bloch, et d'insister pour que celle de M. Samaran, demandée depuis longtemps, ne tarde plus à être obtenue.

Le président met la Commission au courant d'un projet qui remonte à plus d'un an et qui n'a été soumis qu'au mois de janvier dernier à la section de linguistique et philologie du Centre de la Recherche : il s'agit de la création d'un Institut de Toponymie, Anthroponymie et Dialectologie. Un rapport au nom de la section a été envoyé à la Direction du Centre, qui, jusqu'ici, n'a pris aucune décision. L'existence de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie n'étant pas mise en cause, celle-ci doit continuer ses travaux.

Le président invite alors M. Samaran à mettre la Commission au courant des résultats obtenus, en ce qui concerne le dépouillement des lieux-dits. — La suppression des chantiers du chômage intellectuel a interrompu ce travail. Sur les huit départements où ce dépouillement avait été entrepris, le Pas-de-Calais en est resté au point où il en était en 1943 ; dans le Maine-et-Loire, la proportion des lieux-dits dépouillés atteint 60 °/₀ et le travail continue. Le travail est achevé dans deux départements, la Seine-et-Oise et le Loiret. Dans la Seine-et-Oise, l'archiviste, M. Lemoine, fait transcrire sur fiches le relevé et est prêt à transmettre le résultat du dépouillement aux Archives nationales.

La Commission étudie les moyens de faire reprendre le travail dans les départements où il est resté suspendu. Un large échange de vues s'établit. En ce qui concerne le personnel nécessaire, M. Samaran laisse espérer qu'on pourra utiliser les commis d'archives ou faire appel à des aides techniques recrutés sur place ; en ce qui concerne la rémunération de ce personnel, en attendant de disposer de crédits spéciaux, on ne pourra faire appel qu'au Centre de la Recherche : les demandes de crédits seraient faites par la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie pour obtenir des aides-techniques, adjoints à un archiviste, et dont M. Samaran fournirait les noms ; ce dernier cite à titre d'exemple la demande qu'il vient d'adresser au Centre de la Recherche pour faire obtenir à une aide-technique de M. Moult, sous-archiviste du Gers, une bourse de deux années.

M. Roques demande alors qu'on prie M. Lemoine de nous préciser ce que représente le travail qu'il a fait exécuter : nombre de lieux-dits dépouillés, temps consacré à ce dépouillement, dépense... Le secrétaire est chargé d'obtenir rapidement, par téléphone, ces renseignements de M. Lemoine.

La Commission aborde ensuite la question de la rectification de l'orthographe des lieux-dits sur les nouvelles cartes de l'I. G. N. ; M. Rostaing montre à la Commission le rapport qu'il a envoyé le 26 juin 1944 à l'I. G. N. au sujet des cartes de Cavaillon, nº 4, et Reillanne, nº 1 ; M. Soyer rend compte qu'il a adressé à l'I. G. N., le 23 octobre 1945, son rapport sur les quatre feuilles de Montereau et qu'il n'en a reçu aucun accusé de réception. M. Rostaing précise que M. Fouché n'a pas eu communication des cartes du Mas-d'Azil qui devaient lui être envoyées. On ignore si M. Lebel a effectué un travail quelconque sur la carte de Poligny.

Danc ces conditions, la Commission estime qu'il y a lieu de reprendre contact avec l'I. G. N. et charge le secrétaire de se mettre en rapport avec cet Institut.

* * *

Onzième séance.

La onzième séance de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie s'est tenue le 2 juillet 1946, à l'École des Hautes-Études, sous la présidence de M. Vendryes, président. La séance est ouverte à 17 h. 30.

Présents : MM. Vendryes, Roques, Rostaing, Samaran. — Excusés : MM. Dauzat, Lebel, Soyer.

Le président informe la Commission que, depuis la dernière séance, le Directoire du Centre national de la Recherche a examiné le projet de création d'un Institut de Toponymie, d'Anthroponymie et Dialectologie, et décidé d'en remettre la réalisation à plus tard. Pour le moment, la Commission continue ses travaux, mais il serait utile qu'elle fût rattachée au Centre et eût un statut mieux défini, surtout au point de vue de ses ressources budgétaires. En l'absence de M. Lucien Febvre, membre du Directoire du Centre, la Commission est hors d'état de discuter cette question ; il est entendu qu'elle sera reprise dès la rentrée et qu'en attendant, le président fera connaître à M. Febvre les désirs de la Commission.

Le président rappelle les difficultés que soulève l'octroi à la Commission d'un local qui lui soit propre et où elle centraliserait les fichiers à établir ou déjà établis ; plutôt que de s'installer dans une ou deux pièces, qui seraient vite encombrées, il faudrait s'unir aux représentants de

disciplines voisines pour obtenir la création d'un vaste Institut des Sciences humaines où serait réunie toute la documentation relative à ces sciences et où la toponymie et l'anthroponymie auraient naturellement leur place.

Le président lit ensuite la réponse, communiquée par le secrétaire, de M. Lemoine, archiviste départemental de Seine-et-Oise, sur les conditions matérielles et financières dans lesquelles a été fait dans ce département le dépouillement des lieux-dits.

Puis M. Samaran fait part à la Commission des réponses qu'il a reçues de ses divers correspondants :

1° Dans le Maine-et-Loire, 70 °/₀ des communes sont d'ores et déjà relevées ;

2° Dans le Pas-de-Calais, où la moitié du travail a déjà été effectuée, il reste 430 communes à dépouiller ; la révision de ce qui a déjà été fait nécessiterait 300 heures de travail, le dépouillement du reste 650 heures, soit au total environ 1,000 heures, et une dépense de 50,000 francs ;

3° Dans la Haute-Saône, onze cantons ont déjà été dépouillés ; il en reste dix-sept, ce qui représente environ 1,000 heures de travail, soit 50,000 fr. ;

4° Dans l'Isère, il faudrait 2,000 heures de travail effectif, soit une dépense de 75,000 à 100,000 fr. ;

5° Dans le Lot, il faudrait 1,300 heures de travail, soit 50 à 65,000 fr. ;

6° Dans l'Ille-et-Vilaine, enfin, l'archiviste estime qu'il faudrait huit ans à un travailleur ne consacrant à ce dépouillement que la moitié de son temps pour le mener à bien, soit une dépense de 900,000 à 1,000,000 de francs (estimation jugée excessive, eu égard aux autres prévisions).

La Commission enregistre avec satisfaction ces précisions qui laissent entrevoir le développement rapide de notre enquête et remercie M. Samaran de son dévouement.

Enfin, le président annonce à la Commission la parution du *Dictionnaire topographique historique du Forez*, par MM. Dufour et Gonon, gros ouvrage de 1,200 pages in-4°.

M. Samaran rappelle que le *Dictionnaire topographique* de Stein (*Seine-et-Marne*) est à l'impression.

M. Rostaing rend compte que l'Institut géographique national lui a envoyé trois cartes de la région d'Avignon, aux fins de révision.

* * *

N'ayant pu assister aux deux réunions précitées, je tiens à ajouter un commentaire personnel.

Pendant l'occupation, pour utiliser la main-d'œuvre (médiocre pour

nous) de chômeurs intellectuels qu'on mettait à sa disposition, la Commission avait entrepris de relever la nomenclature cadastrale des noms de lieux-dits. Je suis nettement opposé à ce qu'un tel travail, qui consiste à copier tels quels les noms du cadastre — avec *toutes leurs erreurs, qu'on sait nombreuses et importantes* — soit continué dans les mêmes conditions, pour constituer des répertoires fautifs qui donneraient à l'étranger une piètre idée de la science française. Avec les crédits qui sont envisagés, on peut faire et on doit faire, sur une échelle plus restreinte, des dépouillements scientifiques comme on en a effectué en Angleterre, en Suède, dans les Grisons, dans le Haut-Adige et ailleurs.

Quant au torpillage de l'Institut de Toponymie effectué par ceux qui auraient dû le défendre, je ne veux pas revenir sur ce pénible sujet. Je renvoie les lecteurs désireux de se documenter à mon article du *Français moderne* (juillet 1946).

Les précédents procès-verbaux seront sans doute les derniers. Ne trouvant pas les concours sur lesquels il croyait pouvoir compter, le président de la Commission nationale de Toponymie a donné sa démission en février 1947. La Commission est donc virtuellement dissoute. La question d'un Institut de toponymie va être de nouveau posée.

La collaboration des toponymistes avec l'I. G. N. n'est pas interrompue. En janvier 1947, M. Fouché a reçu, pour revision de la nomenclature, un groupe de cartes de l'Ariège.

A. D.

VARIÉTÉS

AUTOUR DE PHILIPPE V DE MACÉDOINE

Assurément, il est trop tard et le malheur des temps limite trop la place disponible pour consacrer au *Philip V* de F. W. Walbank[1], paru à la fin de 1940, le long compte-rendu qu'il mériterait. Je crois nécessaire, pourtant, de signaler les grandes qualités de ce livre. Remarquablement informé, il donne à la date de sa publication un exposé précis de toutes les controverses en des notes et appendices d'une clarté toujours exemplaire, malgré leur sobriété adaptée aux goûts d'un public assez large dont des Anglo-Saxons peuvent espérer l'audience. On différera parfois d'avis sur la solution qu'elles reçoivent et qu'on serait tenté d'aimer plus audacieuse et plus neuve ; l'important est que toutes les données vraiment utiles en soient signalées, avec une abondante bibliographie rassemblée en fin du volume qui facilitera singulièrement tout travail ultérieur. Le texte même, toujours simple, bien ordonné, éclairé de nombreuses cartes qui permettent de suivre les événements militaires et diplomatiques, se lit avec agrément et aisance. Il s'en dégage un Philippe V aussi proche de la probabilité historique qu'il est actuellement permis de se le représenter, à travers des sources littéraires fâcheusement partielles, plus fâcheusement encore partiales dans une hostilité que l'absence de contre-partie sérieuse dérobe à tout contrôle efficace ; et, quant aux sources épigraphiques, si leur nombre s'accroît, assez lentement d'ailleurs, leur apport demeure jusqu'ici bien pauvre.

De ce portrait, les lignes principales ne peuvent donc surprendre : qui pourrait échapper à Polybe, et simplement faire plus que soupçonner qu'il ne mérite pas pleine confiance? Hardi, mordant, déconcertant dans ses boutades et dans ses sautes d'humeur comme dans la succession capricieuse de ses entreprises, capable de brutalité sournoise ou cynique, mais aussi de digne grandeur dans la défaite, Philippe deborde assurément le moule de la commune humanité. Rares sont les protagonistes de l'histoire pour lesquels on ressent aussi vivement l'impression que des différences, même légères, dans le comportement psychologique

1. *Philip V of Macedon*, Cambridge, 1940, 1 vol. in-8°, xi-387 p.

et moral eussent pu modifier aussi profondément le cours, et peut-être l'issue, des événements.

Ce qui ne signifie pas, loin de là, qu'il ait voulu ce à quoi il a contribué. F. W. Walbank conclut avec raison que *quite involuntarily and even unconsciously, Philip became the historical instrument of Roman expansion eastwards* (p. 274), c'est-à-dire, en considérant les fruits lointains, *the unwitting instrument that enabled the culture of Greece to spread along the paths of the legions to Rome, and so to the western civilisation that grew up after her* (p. 275). Par sa valeur originale et sa force propre, l'homme retiendrait l'attention même s'il n'avait pas eu à jouer sa partie dans une évolution d'aussi incalculable portée. Les conséquences des événements, que ses actes, ses erreurs peut-être — mais qui sommes-nous pour juger de ce qu'il eût dû faire? — ont partiellement déterminés, rehaussent encore l'intérêt de la recherche. De ces événements, a-t-il pénétré, lorsqu'ils s'accomplissaient, la signification profonde? Comme l'a rappelé P. Treves [1], un grand historien de l'expansion romaine, G. de Sanctis [2], l'a estimé plus digne que Philopoimen d'être appelé *l'ultimo dei Greci* et a défini son idéal comme *la unità ellenica*. Il faut s'entendre. La défense de l'hellénisme contre les « Barbares » de l'Occident [3] a certainement été le moindre des soucis de Philippe V : son attitude pendant la guerre aitolo-syrienne, sur laquelle J. A. O. Larsen a apporté [4] quelques corrections de détail à l'exposé de Walbank, le montre suffisamment. Ainsi que la grande majorité des Grecs de son temps, il ne s'est pas élevé au stade national, où des concessions réciproques eussent été indispensables. Il n'a jamais accompli d'effort réel ni sérieusement durable pour aboutir à l'unité de la Grèce et l'aurait-il secrètement désirée qu'en roi de Macédoine affirmant ses liens avec la famille de Philippe II et d'Alexandre [5], il l'aurait seulement admise s'effectuant derrière lui et à son profit. Il a lutté contre Rome dans le même esprit où ses prédécesseurs avaient eu à lutter contre Pyrrhos d'Épire ou Ptolémée Ier d'Égypte, et son combat n'a pas soulevé plus d'écho dans l'opinion grecque. Attendons l'époque de son fils Perseus pour constater un changement, ou plutôt un début de changement, d'ailleurs uniquement dans les vœux plus ou moins platoniques des Grecs, non dans leurs actes ni même dans l'esprit du souverain.

A-t-il pris davantage position personnelle et consciente dans le conflit social, alors à peu près partout latent et, dans plusieurs régions, aigu en Grèce? P. Treves [6] le pense et relie la politique de Philippe V à celle du

1. *Journal of Hell. studies*, t. LXIII, 1943, p. 118.
2. *Storia dei Romani*, t. IV, 1 (Turin, 1923), p. 255 ; p. 9.
3. Pol., IX, 37, 5 ; 7 ; Liv., XXXI, 29, 15.
4. *Class. Phil.*, t. XXXVIII, 1943, p. 57.
5. Pol., V, 10, 10 ; Liv., XXVII, 30, 9 ; XXXII, 22, 11. Cf. C. F. Edson, *The Antigonids, Heracles and Berœa*, dans *Harv. st. in class. phil.*, t. XLV, 1934, p. 213 et suiv.
6. *Op. cit.*, p. 119-120.

Poliorkètès et même, *to some extent*, à celle d'Alexandre *intended to pursue towards the end of his life* : ceux des rois de Macédoine qui inclinaient vers l'absolutisme auraient cherché à s'appuyer sur les classes laborieuses contre les agrariens oligarques. Discuter pas à pas cette affirmation hardie serait ici hors de propos. Je m'en tiens à indiquer brièvement mon accord, plutôt, avec le sens général d'un développement de Walbank (p. 164-165), sur l'appui, strictement opportuniste à l'origine, fourni par Philippe V aux tendances extrémistes en tel ou tel épisode retenu comme symptomatique et sur l'accentuation que les soupçons et parfois l'aversion inspirés aux homme d'ordre par ses compromissions l'amenèrent fatalement à donner à cette politique [1]. En 200, il offrait aux Achaiens conservateurs d'attaquer le révolutionnaire Nabis. Deux ans plus tard, il cherchait, après la défection des Achaiens, à s'entendre contre eux avec le même Nabis [2]. Ces deux démarches contradictoires — deux pas de clerc, d'ailleurs — demeurent évidemment, aussi bien l'une que l'autre, indépendantes de tout parti pris pour le maintien ou le renversement de l'ordre social traditionnel. Elles répondent uniquement à des calculs diplomatiques et militaires. Sans doute, parce que le problème social ne se posait pas dans son royaume de Macédoine, ne percevait-il pas l'acuité qu'il pouvait prendre ailleurs ; tout se passe, du moins, comme si ce problème, ancien certes en son fond, mais rénové alors en sa forme violente, n'avait constitué à ses yeux qu'un élément, secondaire et négligeable sans grand risque, des problèmes politiques habituels [3].

Le rôle primordial que jouent, dans les décisions de Philippe, d'une part les circonstances, de l'autre l'impulsivité souvent déroutante de sa nature altière et prompte aux vives réactions, s'aperçoit ainsi nettement. Homme d'un moment et de l'état d'âme que modèle en lui l'événement, il est par conséquent l'homme des brusques revirements dangereux pour l'efficacité d'une politique que guettaient tant d'ennemis, dangereux aussi pour l'historien d'aujourd'hui auquel toute extrapolation est interdite. Ce trait particulièrement accentué fait à la fois la difficulté et l'intérêt de l'étude du souverain, condamnée à l'échec si on la sépare de l'étude de l'homme. Le livre de F. W. Walbank en cerne avec scrupule les principaux contours ; il suggère, à côté des problèmes d'érudition qu'il signale, bien des problèmes psychologiques et ce n'est pas, à coup sûr, un de ses minces ni de ses moins attachants mérites.

1. J'ai déjà eu l'occasion d'exposer comment je comprenais les choses dans mes *Premiers rapports de Rome et de la Conf. ach.* (Bordeaux, 1938), p. 135 et suiv., n. 16.

2. *Ibid.*, p. 67 ; p. 132 et suiv.

3. Sur l'interprétation que présentait M. Feyel, *Polybe et la Béotie au IIIe siècle* (Paris, 1942), de la politique de Philippe, je me permets de renvoyer à un article paru dans la *Rev. hist.*, 1946, *La Grèce centrale au IIIe siècle avant J.-C.*, p. 310 et suiv.

* * *

Si riche que soit un livre, il n'épuise jamais, même pour son auteur, un sujet. Cette vérité d'expérience est confirmée par deux mémoires où F. W. Walbank a complété ou modifié, sur certains points de détail, les conclusions de son *Philip V*.

Dans *Classical Quarterly* (*Alcaeus of Messene, Philip V, and Rome*, 1942, p. 134-145 ; 1943, p. 1-13 ; 1944, p. 87-88), il interprète autrement qu'en 1940 l'épigramme d'Alkaios, *Anth. pal.*, IX, 518. Avec A. Momigliano [1], il y voit désormais une flatterie sans la moindre ironie à l'égard de Philippe. Mais il ne peut, comme lui, détacher ces quatre vers de toute donnée historique : il les relie aux succès remportés sur les Rhodiens en Carie en 201. Ils impliquent dès lors que le Messénien Alkaios regardait encore Philippe avec sympathie à cette date, alors qu'on le disait d'habitude brouillé avec le roi à partir et à cause des tentatives de celui-ci contre l'indépendance de sa patrie en 215-214. La rupture ne se serait donc produite que plus tard. Beaucoup moins qu'un Messénien patriote, Alkaios se définirait politiquement comme un bourgeois péloponnésien hostile à Sparte, très proche par conséquent des dirigeants achaiens et les suivant dans leur évolution : passé comme eux tout d'abord sans enthousiasme à Rome, ainsi que le montre l'épigramme citée par Plutarque (*Flam.*, 9, 2), son admiration pour T. Quinctius Flamininus et son hostilité pour Philippe seraient ensuite devenues très vives.

Hypothèse plausible, à coup sûr. Mais elle dépend étroitement de l'interprétation donnée à la première épigramme. Elle implique également que des piécettes de ce genre traduisent chez leurs auteurs une pensée politique toujours consciente et logique dans la succession de ses sympathies et de ses antipathies. Faut-il donc exclure les sautes d'humeur, l'entraînement d'un bon mot ou d'une pointe ironique, et tant d'autres hasards qui pourraient aussi bien en avoir déterminé le sens? Certains fragments d'un contemporain, Kerkidas de Mégalopolis, doivent leur intérêt, considérable, au son nouveau qu'ils rendent dans la littérature grecque. Mais il est très malaisé de les accorder à ce que Polybe nous apprend de l'action politique de leur auteur [2]. L'exemple doit inspirer une grande prudence en face de ces épigrammes d'Alkaios, sur lequel aucune source littéraire n'apporte aucune donnée certaine.

Dans un autre mémoire (*Journ. of Hell. st.*, t. LXII, 1942, p. 8-13,

1. *Terra marique*, dans *Journ. of Rom. st.*, 1942, p. 53-64.

2. On trouvera des interprétations différentes du fr. 4, le plus curieux, mentionnées et discutées par Walbank, *Class. Quart.*, 1943, p. 11 et n. 8, qui adopte celle de W. W. Tarn. C'en est encore une autre qu'adopte É. Bikerman, *Notes sur Polybe*, II (*R. É. G.*, t. LVI. 1943, p. 299-300).

Olympichus of Alinda and the Carian expedition of Antigonus Doson), F. W. Walbank reprend et justifie une opinion qu'il s'était borné à présenter brièvement dans une note de son livre. A. Laumonier ayant daté de 202 l'inscription qu'il publiait dans *Bull. de corr. hell.*, 1934, p. 291-298, et où Olympichos, connu par ailleurs comme « dynaste », était qualifié de « stratège », Th. Lenschau[1] en avait conclu que l'expédition d'Antigonos Doson en Carie avait abouti à une souveraineté macédonienne durable. Selon Walbank, au contraire, le décret des Rhodiens relatif aux attaques contre Iasos implique, comme E. Meyer[2] l'avait déjà pensé, qu'Olympichos est en 202 encore un dynaste indépendant. L'inscription se place donc entre 201 et 197 et Olympichos n'est devenu stratège macédonien qu'à la suite de l'expédition de Philippe V en Carie. On ne devra plus invoquer ce texte pour affirmer la réalité, contestée par plusieurs, de l'expédition asiatique d'Antigonos Doson. Il n'enrichit guère notre connaissance, qui laisse beaucoup à désirer, de l'entreprise carienne de Philippe. Du moins n'est-il pas douteux qu'elle a effectivement eu lieu et les efforts à demi infructueux que les Rhodiens firent pour les détruire[3] montrent qu'elle avait obtenu d'appréciables résultats.

*
* *

É. Bickerman a également touché, ces dernières années, à l'histoire du règne de Philippe V.

Dans une communication, *An oath of Hannibal*, que publient les *Trans. of the Amer. phil. ass.*, t. LXXV, 1944, p. 87-102, il étudie le texte grec, transmis par Polybe (VII, 9), du serment que prêtèrent Hannibal et les Carthaginois de son entourage lors de la conclusion de l'alliance avec Philippe en 215. Annonçant un examen ultérieur du formulaire diplomatique et du caractère religieux du serment, il s'en tient ici à l'examen philologique. Il montre, avec grande abondance d'observations probantes, que ce texte a été calqué mot pour mot sur un original punique, sans souci des incorrections auxquelles on a ainsi abouti. La chancellerie d'Hannibal comprenait pourtant des Grecs. Mais les Anciens avaient de la traduction une conception différente de la nôtre, comme l'indique Bickerman dans une remarque finale d'ample portée. Enclins à l'adaptation libre, très infidèle parfois, pour les textes ordinaires, ils pratiquaient une littéralité absolue pour un texte revêtu d'une valeur particulière, texte officiel ou bien, dans le cas des Septante,

1. *Bursian's Jahresber.*, t. CCLXI (1938), p. 271 ; *R. E.*, s. v. *Olympichos*, col. 185-186.
2. *Die Grenzen der hellenistischen Staaten in Kleinasien* (Zurich, 1925), p. 69-70.
3. J'ai eu l'occasion de parler de la campagne de 197 en Carie dans une communication à l'*Ass. des études gr.* le 1er mars 1945, dont on trouvera le résumé aux procès-verbaux publiés par la *R. É. G.* et que je compte reprendre avec plus de détails.

texte divin. Cette distinction est propre, en effet, à résoudre bien des contradictions apparentes.

Mais la deuxième guerre de Macédoine, si lourde de conséquences lointaines, fait pâlir la première, simple annexe de la guerre d'Hannibal, dans la vie de Philippe V comme dans l'histoire de Rome. É. Bickerman, qui avait déjà étudié ses préliminaires (*Rev. de Philologie*, 1935), cherche moins, dans un nouveau mémoire de *Class. Phil.*, t. XL, 1945, p. 137-148 (*Bellum philippicum : some Roman and Greek views concerning the causes of the second Macedonian war*), à en dégager les causes qu'à interpréter l'adoption, par les Annalistes romains dont Tite-Live reflète les dires, de certaines explications de la décision belliqueuse prise par Rome en 200. Il y est incité, semble-t-il, par un travail de K. E. Petzold [1] qui reconnaissait dans la tradition annalistique la volonté de justifier, au besoin à l'aide de falsifications, la politique romaine. De fait, on rencontre des justifications légalistes (violations des traités par Philippe, secours nécessaire à des alliés) qui s'accordent au concept traditionnel du *iustum ac pium bellum.* Mais elles ne représentent pas tous les emprunts faits en l'espèce aux Annalistes par Tite-Live. Celui-ci leur doit également des idées en apparence plus surprenantes chez un Romain. Par exemple, l'idée que le Sénat a vu seulement dans la paix de Phoinikè une trêve destinée à suspendre jusqu'à un moment plus favorable la guerre entreprise contre Philippe ; l'idée, aussi, de la guerre préventive avant que l'adversaire ait pu développer sa puissance et soit en mesure d'attaquer l'Italie.

Tout cela, selon Bickerman, provient de l'influence exercée au IIe siècle par les historiens grecs. Ils attribuaient au Sénat une politique réaliste et impérialiste ; ils distinguaient, dans le pourquoi d'une guerre, les origines, les causes et les prétextes. Les Annalistes, ne pouvant plus s'en tenir aux thèmes officiels, ont fait leur place à des explications « pragmatistes ». Mais celles qu'ils ont empruntées aux Grecs ou imaginées demeuraient à leur niveau intellectuel ou dans leur horizon international. Au contraire de Polybe, ils ont séparé l'intervention romaine de la crise ouverte en Orient par l'affaiblissement de la monarchie lagide : l'étroitesse de leur pragmatisme lui a enlevé beaucoup de sa vertu.

Cette analyse pénétrante a le grand mérite d'attirer l'attention sur la complexité de ce que l'on est porté à confondre commodément sous le nom de tradition annalistique. Son unité, pour la période qu'avait étudiée Polybe, n'existe qu'en face et en fonction de Polybe. A l'étudier en elle-même, sa diversité apparaît profonde : en particulier, elle n'a pas unanimement et exclusivement coulé la politique extérieure de Rome

1. *Die Eröffnung des zweiten römisch-mak. Krieges. Untersuch. zur spätannalistischen Topik bei Livius*, Berlin, 1940 (*Neue deutsche Forsch. Abt. alte Gesch.*, vol. VIII).

dans le moule que symbolise la notion du *ius fetiale.* Tite-Live juxtapose avec sérénité des versions contradictoires prises à Polybe d'une part, aux Annalistes de l'autre, et sa sérénité n'est pas moindre, en vérité, lorsqu'il utilise, sans paraître ressentir leur incompatibilité, des données annalistiques discordantes dans leur essence.

Mais, pour aisé qu'il soit de l'accabler à ce propos ainsi que ses informateurs, l'injustice serait grande de céder à la tentation. Les déficiences du sens et de l'effort critiques n'expliquent, en effet, que partiellement cette incohérence. Elle reflète plutôt la variété des mobiles qui inspirèrent la décision du Sénat, assemblée de 300 membres qu'on ne peut sans invraisemblance croire animés du même esprit et sensibles aux mêmes arguments. En l'espèce, les Annalistes et à leur suite Tite-Live ont probablement juxtaposé des considérations qui, théoriquement contradictoires, n'en avaient pas moins tactiquement concouru au même but : ils permettent ainsi de serrer de plus près, sans pourtant l'embrasser certainement tout entière, la réalité historique.

Cette remarque conduit à reviser la conclusion de Bickerman. Pourquoi, en effet, aller chercher dans l'historiographie grecque l'origine de ces explications non conformistes? Point n'était besoin de grands clercs pour les concevoir spontanément ou, plus simplement encore, pour les reproduire lorsqu'elles avaient été crûment exposées. Par exemple, après qu'en 200 les comices eurent repoussé la déclaration de guerre à Philippe, il fallut bien invoquer, lors de la seconde délibération, la nécessité d'une guerre préventive qui, chez les Annalistes, fournit au consul Sulpicius le thème de son discours. De même lorsqu'en 171 un débat opposait dans le Sénat les tenants de la *nova sapientia* à ceux de la loyauté diplomatique et militaire, et lorsque l'emportait le groupe *cui potior utilis quam honesti cura erat*[1], des contemporains eussent fait preuve d'une singulière naïveté ou d'une rare mauvaise foi en écartant, parce que chancelantes en droit, certaines explications de la politique romaine : reconnaissant autour d'eux, au sein même du Sénat, des tendances contradictoires, ils devaient juger naturel de les accepter et au besoin de les introduire dans le passé.

D'autant que cette *sapientia*, opposée seize ans plus tard par Karnéadès à la *iustitia*[2], n'était nullement chose aussi nouvelle qu'il plaisait à la minorité sénatoriale[3] de l'affirmer en 171 pour mettre ses adversaires en mauvaise posture. Ce qui seulement pouvait l'être, c'était sa codification, non sa pratique. Polybe loue la moralité religieuse des

1. Liv., XLII, 47, 9 : le passage vient de Polybe, ce qui garantit l'authenticité du débat et des arguments qui s'affrontent.

2. Cf. W. Kapelle, *Griechische Ethik und römischer Imperialismus* (*Klio*, t. XXVI, 1932), p. 86 et suiv.

3. Liv., XLII, 47, 4 : *veteres et moris antiqui memores;* 9 : *seniores;* ces définitions proviennent encore de Polybe, chez lequel elles s'expliquent à la fois par son interprétation personnelle et par la position générale de Caton.

anciens Romains[1]; mais il a surtout en vue, avec leur correction dans les combats, leur honnêteté en matière d'argent ; lorsqu'il étend, de façon d'ailleurs très allusive, l'éloge à leur comportement dans les rapports internationaux[2], il subit lui-même l'influence du milieu qu'il fréquentait à Rome. Peut-être, en cherchant bien, découvrirait-on, dans la conception annalistique et livienne de la politique extérieure romaine, des traces certaines d'une interprétation pragmatiste dérivée des philosophes et des historiens grecs. Mais c'est une vérité d'évidence qu'on y découvrirait beaucoup plus aisément d'assez grossières[3], et heureusement imparfaites, reconstructions juridiques.

André AYMARD.

1. Ainsi, VI, 56, 6 et suiv. ; XIII, 3, 7 ; XVIII, 34, 7 et suiv.

2. Par exemple, de façon sous-entendue, en employant les mots ὕβρις et ὑπερηφανία en VI, 18, 5 ; mais l'allusion est en rapport avec une évolution intérieure dont il dénonce les dangers. — En XXXVI, 9, Polybe se borne à exposer des opinions opposées sans donner son avis personnel.

3. Très différentes, naturellement, des justifications auxquelles recouraient les cercles romains éclairés vers le milieu du IIe siècle : cf. W. Capelle, *op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Chantraine, *Morphologie historique du grec* (Nouvelle collection à l'usage des classes, XXXIV). Paris, Klincksieck, 1945 ; 1 vol. in-8°, x-442 pages.

Dans la collection dite à l'usage des classes, voici enfin une morphologie grecque, conçue dans le même esprit que la morphologie latine d'Ernout, dont elle constitue le pendant, et destinée à rendre les mêmes services. Mais les faits grecs sont autrement touffus que les faits latins, et le manuel grec, si concis qu'il veuille être, est plus long de 130 pages que le manuel latin. C'est que rien, pour Rome, ne répond à l'extrême diversité des parlers grecs et des langues littéraires qui en combinent les données ; c'est aussi parce qu'en Grèce, à toute époque, dans une langue qui jamais n'est fixée et dont la conscience des divergences dialectales entretient l'instabilité, les créations analogiques foisonnent. Ce foisonnement même est un des caractères les plus remarquables de la morphologie grecque ; cela ressort, bien entendu, de tout l'exposé ; mais peut-être eût-il été bon de le marquer dès le début du livre.

Pas plus que celui de M. Ernout, l'exposé de M. Chantraine n'est comparatif ; de place en place, seulement, quelques rapprochements pertinents et discrets avec telle forme latine ou sanskrite viennent rappeler que la morphologie grecque est issue d'une morphologie indo-européenne (on regrettera que l'auteur n'ait pu obtenir de l'imprimeur qu'il accentue les formes védiques). C'est l'attique classique qui fournit la matière des paradigmes, et c'est sur lui qu'est centré l'exposé, mais il est tenu compte de la variété et de l'évolution des faits à travers les données dialectales épigraphiques, les principales langues littéraires (Homère, Pindare, Hérodote, Théocrite), la *κοινή*. Des indications, en petits caractères, sont données sur le sort en grec moderne de beaucoup des formes étudiées : seront-elles aussi utiles qu'elles devraient l'être? A qui n'a pas présent à l'esprit, ou sous les yeux, un tableau des paradigmes grecs modernes, ces renseignements isolés risquent de parler peu, faute d'un ensemble où les situer.

La formation des thèmes nominaux (dérivation, composition) est laissée de côté ; le volume en eût été grossi à l'excès. Il est traité de la déclinaison nominale (p. 1-102) ; des adjectifs, pronoms et numéraux (p. 103-164) ; de la formation des thèmes verbaux : temps (en commen-

çant par l'aoriste, placé au centre de la conjugaison : p. 165-302), modes (p. 303-325) ; des formes nominales du verbe (p. 326-341) ; de la flexion verbale (désinences, augment, ton : p. 342-384). Le dernier chapitre, sur la conjugaison (p. 385-395), répondait à un besoin et constitue une heureuse innovation ; il contient des remarques excellentes sur le rôle des éléments -σ- et -η- dans la constitution des thèmes verbaux ; on peut regretter qu'il soit si bref sur l'histoire même de l'organisation de la conjugaison, telle que la laisse deviner, notamment, l'opposition du verbe homérique et du verbe classique.

Au début du livre, par l'effet d'un repentir, sont venues s'insérer, entre l'avant-propos et les indications bibliographiques, quatre petites pages (III à VI) sur les alternances vocaliques. Si un manuel de phonétique doit aborder cette question, pour indiquer dans quelle mesure l'évolution du vocalisme grec préservait ou obscurcissait le jeu des alternances, il s'agit essentiellement d'un procédé morphologique, et un manuel de morphologie n'en peut esquiver l'étude. L'exposé initial de M. Chantraine est malheureusement très insuffisant, et obscur en raison de sa brièveté même. Au § *a*, il convenait de préciser que l'alternance **e*/*o*/ zéro concerne et les racines (l'exemple de ἕπεσθαι n'est peut-être pas présenté assez clairement ; écrire *h*έπ-εσθαι < **sek*ʷ-/σπ-έσθαι < **sk*ʷ-), et les suffixes, et les désinences (gén. abl. sg. *-*es*/-*os*/-*s*, voir § 52), et que l'allongement de *ĕ* en *ē*, de *ŏ* en *ō* se rencontre dans les racines (νωμάω, § 285) aussi bien que dans les éléments prédésinentiels qui peuvent être eux-mêmes radicaux (ὤψ, § 59) ou suffixaux (ἀπάτωρ). Au § *b*, pourquoi présenter l'alternance : *longue /*ə* comme proprement radicale, alors qu'il faudra rendre compte de *-*ā*/-*ə* dans νύμφη/νύμφᾰ (§ 29), τριᾱ́-(κοντα)/τρίᾰ (§ 7), de *-*yā*-/-*yə* dans μιᾶς/μίᾰ (§ 39), de *-*yē*-/-*yə*- > -*ī*- (§ 310), etc.? Et, s'il n'était pas indispensable d'indiquer les vues présentes sur la nature de ces longues alternantes, du moins ne fallait-il pas laisser penser (p. v, n. 1) que *ə* n'alternant pas avec *ē* ou *ō* soit toujours représenté par ᾰ, ce que contredisent ἄνεμος, ἐμέσαι, ὀμόσαι, etc. Au § *c*, l'analyse des racines dites disyllabiques n'est ni claire ni complète ; il n'y est question ni du développement grec de voyelles d'appui (dans **d*°*mā*-, **d*°*mə*-, etc.) ni des combinaisons de sonante + *ə* (**dmə*-, etc.). — Dans le corps même du livre, l'exposé du § 59 relatif aux alternances vocaliques dans la troisième déclinaison est, lui aussi, lacunaire. Il y a alternance de timbres non seulement dans le type γένος/γένεος, mais dans les locatifs isolés αἰέν (thème αἰϝον- ; signalé ici ; renvoyer au § 77) et αἰές (thème αἰϝοσ-, renvoyer au § 69 II) et dans les oppositions de ἀναιδής à αἰδώς, de εὐανθής à ἄνθος (ce qu'il eût fallu souligner au § 67), et, inversement, de φρήν à σώφρων (§ 77) et de πατήρ à ἀπάτωρ (page IV ; le § 69 devrait le rappeler). L'allongement de la voyelle prédésinentielle au nominatif sg. animé n'est illustré que par λιμήν, δώτωρ et

ὤψ : il eût fallu citer au moins aussi un thème en *-s-* (αἰδώς ou ἀληθής), citer πειθώ, et marquer que la phonétique (et non plus la morphologie) de l'i.-e. introduisait une alternance longue/brève dans les thèmes en *-ī-* et en *-ū-* (nom. sg. *-īs*, *-ūs*, mais gén. sg. *-ĭyos*, *-ŭwos*, avec disparition en grec de *-y-* et de *-w-*) ; c'était le lieu de marquer aussi l'existence i.-e. dans les thèmes en *-ei-* et en *-eu-* de ces locatifs à désinence zéro et prédésinentielle longue qui expliquent la flexion grecque du type πόλεως, ἄστεως. Quant au vocalisme zéro, et aux rôles différents qu'il joue dans les thèmes à liquide et à nasale d'une part, dans les thèmes en *-ei-* et en *-eu-* d'autre part, pas un mot au § 59 n'y fait allusion.

Si les notions relatives à l'accentuation du verbe, sommairement exposées, se trouvent rassemblées p. 378-384, rien de pareil pour l'accentuation de la déclinaison, en dehors de six lignes p. 13. C'était pourtant là qu'il convenait de signaler : 1° la barytonèse éolienne (à quoi est faite au § 93 une allusion que rien ne prépare) ; 2° le principe de la fixité de la place du ton dans la déclinaison, sous réserve de la loi de limitation ; 3° les vestiges de l'intonation initiale indo-européenne des vocatifs (avec, pour ἄδελφε, dont il n'est pas dit que c'est un exemple unique, renvoi au § 24, mentionnant peu clairement que « le vocatif occupait dans la déclinaison une place particulière » ; avec un renvoi, pour la première déclinaison, à δέσποτᾰ qu'il eût fallu mentionner au § 43 ; avec un renvoi pour la troisième déclinaison, aux très sommaires indications du § 60 qui appellent elles-mêmes un renvoi à Vendryes (§§ 255-261) ; 4° les vestiges du balancement du ton entre thème et désinence (avec renvoi pour la première déclinaison au § 27 qu'il eût fallu compléter au § 39 par un rappel de l'accentuation de μία/μιᾶς, ἄγυια/ἀγυιᾶς, ὄργυια/ὀργυιᾶς ; avec renvoi, pour la troisième déclinaison, aux indications, elles-mêmes trop sommaires, du § 60) ; 5° l'importance des actions analogiques dans l'accentuation de la déclinaison.

La correction typographique est bonne, les coquilles rares. (L'auteur me signale : p. 372, l. 12, lire *duel* pour *pluriel*.) Malheureusement, l'imprimeur ne s'est pas trouvé en mesure de marquer sur α, ι, υ, des signes de quantité longue ou brève, lorsqu'il les fallait surmonter d'esprits ou d'accents. De là une gêne considérable pour l'auteur. Ayant à choisir des exemples de participes oxytons (§ 65), il doit préférer θείς et δούς à στᾱ́ς et à φῡ́ς. Au § 68, dor. ᾱώς (à côté de ion. ἠώς, éol. αὔως), au § 149, dor. ᾱμές (à côté de ion. ἡμεῖς, éol. ἄμμες), n'ont pas droit à un esprit. Au § 7, τριᾱ́κοντα n'a pas droit à un accent. Etc. (Il n'est guère que l'imprimeur de cette *Revue* à qui l'on puisse demander d'écrire στᾱ́ς ou τριᾱ́κοντα.)

Rien n'est plus difficile que de rédiger, à l'usage de lecteurs peu avertis, un exposé clair de questions aussi compliquées. C'est un des gros mérites de M. Chantraine que d'y avoir très largement réussi.

Il ne se peut, cependant, qu'il ne subsiste, ici et là, quelques détails de rédaction susceptibles d'être améliorés. En voici quelques-uns, dont je m'avise à une nouvelle lecture des premiers chapitres, et que je signale amicalement à l'auteur en vue de la seconde édition. — § 2, p. 2 : la double valeur adnominale et *partitive* du génitif i.-e. (définie au § 3) eût gagné à être indiquée dès ici de façon moins vague ; le partitif n'est pas simplement « le cas de certains compléments de verbe » ; outre λωτοῖο φαγών et ἔρχονται πεδίοιο et ὀπώρης εἶσιν, on lit chez Homère οὔ πῃ χροὸς εἴσατο, où le partitif est sujet. — § 7, p. 7, « l'opposition animé / inanimé devient un simple procédé grammatical » ; servant à quoi? Le rôle en est le même que celui de l'opposition masculin / féminin, justement défini au § 12, p. 9 ; ce qui est dit là vaut en grec pour toute opposition de genres. — § 5, p. 6 : en quoi -ω, -ε *paraissent*-ils mieux conservés que -οιν? — § 12 (p. 17) et § 28 (p. 32), peut-être eût-il été bon de signaler que le parisyllabisme des deux premières déclinaisons ne se réalise qu'à l'époque historique (*λύκοο, λύκοισι, λύκοιιν avaient une syllabe de plus que λύκος ; *γνωμᾱ́ων, *γνώμᾱσι, *γνώμαιιν une de plus que γνώμη) ; d'autre part, le choix, pour les paradigmes, d'oxytons comme ἀνεψιός, ζυγόν, σπορᾱ́, εὐχή eût été plus instructif, cf. §§ 24, 38. — § 18, début, écrire : sur une finale -ονς ; fin : ajouter que l'un et l'autre aboutissaient phonétiquement à -ονς en grec commun. — § 20, début, lire : ne *continuent* pas. — § 20, p. 23 : on comprend mal pourquoi les datifs en -οισι des Tragiques seraient uniquement dus à Homère, alors qu'il est rappelé plus haut que les inscriptions attiques ont -οισι jusqu'après la mort d'Eschyle. — § 21 (p. 24) et § 37 (p. 38). Tenir compte du duel Τυνδαριδαιυς (bronze arcadien des environs de 500), qui remet en question l'interprétation la plus commune du duel éléen en -οιοις. — § 23, p. 25 : en dehors de οἴκει, le locatif grec en -ει paraît propre aux pronoms. « Le locatif latin en *-ī-* semble reposer sur **-ei* » ; ajouter : « à en juger par l'osque ». — § 24, p. 26, rédaction peu claire, à première lecture, de la phrase sur les locatifs (-οι du locatif vaut deux mores, et est périspomène s'il porte le ton : οἴκοι, Ἰσθμοῖ ; — οι du nominatif vaut une more, et ne peut être qu'oxyton s'il porte le ton : οἶκοι, θεοί). — § 25, p. 27 : pourquoi ne pas expliquer les formes *dans le paradigme* (comme il est fait pour les contractes du § 26)? Ainsi *ληός > λεώς, etc. (avec interversion de quantités et d'apertures) ; *ληοῦ > λεώ (avec abrègement en hiatus, et métathèse d'apertures) ; *ληῷ > λεῴ (avec abrègement en hiatus) ; etc. — § 26, p. 30 : à côté de ἔπιπνοι (proparoxyton), il faudrait citer εὖνοι (propérispomène), également inattendu. — § 32, p. 34 : béot. *-ăi* est noté -αι, *puis* -αε, *puis* -η ; mais était-il utile de l'indiquer? Il n'est rien dit au § 20 des notations parallèles de béot. -οι par -οε, puis par -υ. — P. 35, l. 3, lire **-ai* au lieu de **-əi*. — § 34, p. 35 : rappeler plus clairement que i.-e.

*-*āns* aboutit *phonétiquement* à -ᾰνς en grec commun. — § 35, p. 35 : elle est connue en béotien (δραχμᾱων) *et en thessalien* (κοινᾱουν). — § 35, p. 36 : reléguer en fin de la remarque II l'indication que le dorien accentue (régulièrement) -ᾶν, mais que les génitifs lesbiens en -ᾶν sont (irrégulièrement, et par analogie) paroxytons chez Alcée et Sappho. Et, dans le gros texte, écrire seulement : D'autres dialectes présentent une forme contracte en -ᾶν (dorien, thessalien, lesbien, *arcadien*) qui figure chez Alcée, Sappho et Théocrite, Pindare et Bacchylide..., etc. — § 36, p. 37 : le Θεδᾱσσι de Trézène est un mauvais exemple, à cause du redoublement injustifié de σ. — § 37 (p. 38) et § 45 (p. 42) : indiquer que le -ᾱ (analogique) du duel est une création assez *récente* pour n'être pas passé à η en ionien-attique. — § 38, p. 38 : « La place du ton ne varie pas au cours de la flexion » (cf. § 24, p. 25) signifie qu'il n'y a pas, dans les substantifs féminins en -*ā*- d'alternances toniques fonctionnelles, et que, sous réserve de la loi de limitation, le ton frappe toujours la même syllabe qu'au nominatif sg. Dans ces conditions, les nominatifs pluriels proparoxytons (ἥμεραι, αἴτιαι, etc., § 263 de Vendryes) demanderaient un mot d'explication. — *Ibid.*, lire : lorsqu'ils portent l'accent *sur la voyelle finale.* — § 39, p. 39, lire : le pluriel *et le duel sont* identiques... — § 45, p. 42, lire : sont des *nominatifs-accusatifs* masculins comme... — § 49, p. 44 : le nomin. sg. animé est caractérisé, soit par désinence zéro et prédésinentielle longue, soit par désinence -*s*, *soit à la fois par désinence -s et prédésinentielle longue* (*dans les monosyllabes* : ὤψ, § 59 ; dor. πώς, § 63 : βοῦς < *βωυς, § 98 ; Ζεύς < *Ζηυς, § 99 ; *sur l'exception constituée par* ἀλώπηξ, *voir* § 62). — *Ibid.*, au neutre, degré zéro normal de la prédésinentielle, ajouter : exceptions ὕδωρ, etc., voir § 76. — § 50, p. 44 : pour ἄνα, renvoyer au § 54. — § 53, p. 46, fin, ajouter : et dans κρέᾳ (§ 70). — § 54, p. 47 : sur -ᾰ, renvoyer au § 22. — § 55, p. 47 bas, « d'assez bonne heure » : en fait, aucun des exemples cités, sauf celui de Delphes, n'est antérieur à 200. — § 56, p. 49, lire : l'osco-ombrien. — § 57, p. 50, lire : κηρῠ́κεσσι, φῠλᾰ́κεσσι ; indiquer que -εσι résulte sans doute d'une simplification *phonétique* de -εσσι, laquelle n'est pas régulière, mais peut se présenter, hors de l'ionien-attique et de l'arcadien. — § 58, p. 51, lire : ποδοῖν, hom. ποδοῖιν (avec circonflexe sur οι quand la désinence porte le ton) présente la même finale. — § 60, rem. II, p. 53 : le « bien entendu » ne laisse guère attendre le « inversement » ; οἶς n'est monosyllabe que par contraction et devrait passer du gros texte dans la remarque. — On attendrait au § 62 une remarque sur le dat. pl. des thèmes à dentale (*-*ts*- donnant -σ- en ionien-attique et arcadien, -σσ- en grec occidental, -σσ-/-σ- chez Homère). — § 65, p. 58 bas : on pourrait croire à une énumération limitative ; écrire (δείξᾱς, etc.) entre parenthèses, et ainsi de suite. — § 65 fin, p. 59 : χαρίε(σ)σι doit avoir été substitué à *χαρίϝασσι. — § 67, début, p. 60, lire : quelques thèmes *mas-*

culins et féminins en **-os-*. — § 68, p. 63 : préciser que l'élargissement τ a été ajouté bien longtemps après la chute du -σ- intervocalique. — P. 64, ajouter devant *Remarques* l'indication : § 69. — P. 69, note 1 : il y a opposition *de vocalisme radical*, de timbre et de quantité suffixale, et d'intonation. — § 73, p. 70 : skr. datif *pi-tr-é*, mais le locatif *à désinence -i* a le degré **e du suffixe* : *pi-tár-i*. — P. 76, l. 3, lire : § 69 au lieu de § 96. — P. 77, rem. II : joindre εἷς à χθών et à χιών. — § 86, p. 85 : ne pas écarter l'action du nominatif pluriel πόλεις sur l'accusatif ; de même § 91, p. 89, pour πήχεις ; voir § 55. — § 83, p. 82 : l' « ancien οἴεες » supposé ne pourrait être lui-même autre chose qu'une réfection, car **oweyes* eût donné *ὄεες. — § 87, p. 86, lire : πόλῑ, νεμέσσῑ. — § 91, p. 89 : soit qu'il faille partir d'une forme -η(ϝ)ος due à l'analogie d'un ancien locatif en *-η(ϝ)ι (réfection d'un plus ancien **-ēu* ; renvoi au § 59 modifié comme indiqué plus haut). — § 93, p. 92, lire : att. ῠυς > ῡς. — § 95, dernière ligne, lire : élargissement **n̥*. — § 101, p. 100 : « un accusatif refait ιερεν » : indiquer que cet accusatif (qui est aussi cypriote) doit être dû à l'analogie de Ζεύς/Ζῆν. — § 107, p. 106 : après examen des adjectifs athématiques pourvus d'un féminin distinct (§§ 104-106), la seule classe mentionnée comme confondant masc. et fém. est celle de ἀληθής. Et εὐδαίμων, etc.? — § 116, p. 113 : comme *premier* exemple de degré *e* radical dans les comparatifs, il eût mieux valu prendre ὀλείζων (ὀλίγος) ou κρέσσων (καρτερός), cités plus bas, que **plē-is-on-*, en regard de quoi n'existe aucun positif à degré zéro **plə-*. Plus bas, ce qui est dit de crét. καρτων est peu net ; il y a eu une première réfection *dorienne* de *κρέτ-*yων* (ion. κρέσσων) en *κάρτ-*yων* > *κάρσων d'après le *vocalisme* du positif καρτερός, puis une seconde réfection, proprement *crétoise*, de ce *κάρσων en καρτων d'après le *consonantisme* du positif. — Etc.

Qu'on ne voie, dans ces trop longues remarques, que le vif désir d'améliorer encore un manuel excellent, longtemps désiré, et qui sera pour nos étudiants un guide éclairé et sûr.

Michel LEJEUNE.

Michel Lejeune, *Précis d'accentuation grecque*. Paris, Hachette, 1945 ; 1 vol. in-16, IV + 60 pages.

Ce petit livre — c'est peu croyable, et c'est pourtant vrai — n'avait pas de prédécesseurs. En effet, le savant *Traité d'accentuation grecque* de J. Vendryes, bien qu'il appartienne à une collection dite « à l'usage des classes », est un ouvrage tout théorique et d'une lecture souvent difficile. Quant aux données d'accentuation qu'on rencontre disséminées dans toutes les grammaires ou parfois groupées dans de courts manuels, elles se contentaient toujours de suivre l'ordre traditionnel des chapitres d'une grammaire grecque, sans souci de se coordonner, de se lier

entre elles, d'expliquer la diversité des faits par des lois générales et particulières.

La grande nouveauté de ce *Précis*, écrit pour les élèves des classes supérieures et pour les étudiants, est d'exposer les faits avec le plus de précision et de concision possible, mais de les exposer, si je puis dire, en les considérant *par le dedans* et non pas de l'extérieur. Si bien que celui qui se sera bien assimilé le contenu de ces cinquante-six petites pages connaîtra non pas des *recettes* d'accentuation, mais les règles, les *principes* mêmes de l'accentuation grecque. On saisit combien le bénéfice sera grand.

De fait, je vois peu de choses à reprocher à ce petit ouvrage. S'il a négligé certains problèmes trop particuliers ou trop mal élucidés, c'est de parti pris. Ainsi, par exemple, l'étude de l'accentuation de ἐστι laisse justement de côté les cas mal résolus et où les divergences existent. On aurait dû dire cependant qu'il est d'usage fréquent dans les éditions modernes (sinon conforme à la tradition antique) d'accentuer ce verbe quand il a la valeur substantive et non l'emploi copulatif — quitte à souligner que la frontière entre les deux est souvent bien incertaine et arbitraire. Je ne crois pas avoir rencontré d'erreurs au cours de ces pages. Pourtant est-il bien orthodoxe de dire (§ 16) que τιμᾶν vient de *τιμᾰ́-ειν? C'est une question que je pose timidement. Le « *Meillet-Vendryes* » dit formellement le contraire : mais je sais que l'orthodoxie varie souvent en linguistique. Le choix des paradigmes est quelquefois un peu surprenant. Ainsi, dans le tableau synoptique des formes nominales du verbe, pourquoi prendre un verbe sans moyen, un verbe à temps seconds, comme λείπω comme représentant-type des verbes en -ω? Parce qu'il a une alternance vocalique complète? — Je veux bien ; il faudra malgré tout finir par recourir au bon vieux λύω pour des formes irremplaçables comme λύσασθαι et λυσάμενος. Mais λῦσαι et λύσας n'ont pas droit de cité dans ce tableau, où seuls ont trouvé place des aor. un peu excentriques comme ceux d'ὄμνυμι et d'ἀγγέλλω. Les cerveaux candides risquent d'en être un peu déroutés.

Peut-être, par endroits, la rédaction pourrait-elle gagner encore en précision et en rigueur ; mais le dire c'est se montrer bien exigeant : plût au ciel que tous les ouvrages de grammaire fussent rédigés comme celui-ci !

On trouvera l'index final (grec et français) bien sommaire. Je devine que derrière cette sobriété se cache une intention pédagogique : obliger les étudiants à recourir à la brève table des matières, c'est-à-dire à relire un ensemble de faits, plutôt que de leur mettre tout de suite le doigt sur la chose qui les intéresse. Je trouve malgré tout la mesure un peu sévère.

La correction typographique n'est pas toujours parfaite : au § 34, le voc. πολῖτα pourvu d'un -ᾱ long est choquant. Des upsilon remplacent

parfois — pas toujours — le signe de la quantité brève. A l'apostrophe marquant l'élision se substitue très souvent — mais pas toujours — le signe de l'accent, soit grave, soit aigu (p. 47 p. ex., en deux lignes qui se suivent on trouvera l'élision indiquée par trois signes typographiques différents). Les thêtas manquent parfois de barre transversale (tous ceux de la p. 11 p. ex.). La présentation typographique, dans l'ensemble, n'est pas heureuse : le caractère grec principalement employé est très lourd et laid ; quand il se présente en rangs serrés, on dirait je ne sais quelle phalange de guerriers épais, gras et mous ; cela n'a vraiment rien d'attique. De plus, cette épaisseur fait un contraste violent avec les caractères quasi microscopiques des notes (si microscopiques que les esprits et les accents y sont souvent presque ou tout à fait invisibles). Un ouvrage aussi net et aussi vif, un ouvrage qui sera dans toutes les mains et qu'on ne remplacera pas de si tôt, aurait mérité une autre typographie.

Jean AUDIAT.

Joseph Cuillandre, *La droite et la gauche dans les poèmes homériques en concordance avec la doctrine pythagoricienne et avec la tradition celtique.* Paris, Les Belles-Lettres, 1944 ; 1 vol. in-8°, XVI + 503 pages.

Je dois dire que j'éprouve beaucoup de difficulté à rendre compte de cet ouvrage avec la sérénité désirable. Tout au long, en effet, de ce volumineux travail, le lecteur est, à chaque pas, saisi d'un mouvement d'humeur qui va jusqu'à l'exaspération. A qui donc est destinée une pareille étude? Voilà une question que l'auteur ne semble pas s'être posée. En fait, il parle souvent à ses lecteurs comme il parlerait à un auditoire d'élèves de quatrième, et même d'école primaire, quand ce n'est pas d'école maternelle. Je n'exagère nullement ; dès que M. Cuillandre a formulé une proposition du genre de celle-ci : « Quant on a le Nord devant soi, on a le Sud derrière soi, l'Est à sa droite et l'Ouest à sa gauche, » il ajoute aussitôt : « Et quand on a le Sud devant soi, on a le Nord derrière soi, etc. Et quand on a l'Est devant soi, on a l'Ouest derrière soi, etc. Et quand on a l'Ouest devant soi, on a l'Est derrière soi, etc. » Encore m'exprimé-je ici avec beaucoup plus de laconisme que l'auteur. On trouvera ainsi dans l'ouvrage d'interminables notions de topographie, d'orientation, de cosmographie du caractère le plus élémentaire. Était-il de même nécessaire de nous donner des détails, qui traînent partout, sur les scholies et les commentaires homériques, et de déclarer au surplus que les hellénistes les ignorent, alors que l'auteur avoue très ingénument qu'il n'en connaît l'existence que depuis très peu d'années?

Est-ce à dire que ce gros livre soit négligeable? — Tant s'en faut ; il est loin d'être sans intérêt ; il est même parfois d'un intérêt assez piquant. C'est que le point de vue, pour étroit qu'il soit, est assez neuf ; et

il est toujours curieux d'observer ce qu'on peut tirer d'un grand texte en l'examinant par un petit côté bien défini. On aperçoit parfois de grandes choses en regardant par un petit trou ; on en aperçoit forcément quand c'est Homère qui est derrière : le tout est d'y voir assez distinctement.

C'est le premier chapitre qui m'a semblé de beaucoup le plus intéressant, le plus fructueux : il étudie *la droite et la gauche « des vaisseaux »,* *« de l'armée », « de la bataille ».* L'auteur y établit d'après les diverses indications du récit homérique, renforcées par celles de l'*Ajax* de Sophocle, non seulement les principaux points du camp achéen (Achille à l'extrême droite, Ulysse au centre, Ajax de Salamine à l'extrême gauche), mais même, par rapport à ces trois points, toute la ligne de front. Un passage de la *Dolonie* donne à lui seul la composition du front troyen.

Après cette étude statique, l'auteur examine l'ordre de bataille des Grecs, l'activité et les déplacements des divers contingents et guerriers dans le combat ; bien compris, ils corroborent les premiers résultats acquis (de même qu'on aperçoit clairement que les deux expressions *à la gauche de la bataille* et *à la gauche des vaisseaux* sont synonymes et qu'elles s'entendent toujours par rapport aux Achéens, jamais par rapport aux Troyens) ; ainsi la manœuvre victorieuse de Patrocle, qui le porte successivement de l'extrême droite vers le centre, puis jusqu'à l'extrême gauche du camp, où il accule les restes de l'armée troyenne entre les vaisseaux d'Ajax, le Scamandre et le mur, est très claire. Tout cela conduit même à quelques précisions topographiques : le cours du Scamandre homérique n'était pas celui du Mendéré-Sou d'aujourd'hui, car le fleuve homérique coule à l'Est et non à l'Ouest de la plaine troyenne ; — Troie est située sur la rive droite, et l'armée troyenne, durant la scène du pacte et au début de la bataille, massée sur la rive gauche du fleuve, en aval du gué, n'est point du tout parallèle à la longue ligne du front achéen : sa droite seule avoisine la gauche des Grecs. Si de pareils résultats ne sont pas tous sûrs, ni tous nouveaux, on le voit, il est intéressant cependant d'y voir parvenir un auteur qui a suivi un petit chemin assez nouveau.

Tout ce début est donc assez convaincant et, quand on y réfléchit, la recherche même se justifiait à priori : il est naturel que l'auteur ou les auteurs de l'*Iliade* se soient souciés de mettre logique et cohésion dans les mouvements de batailles qui se passent toutes dans un endroit déterminé et restreint. Toute l'antiquité grecque a de fait regardé Homère comme un maître de « tactique ».

Le second chapitre est infiniment moins convaincant, d'abord parce que la plupart du temps il est chimérique, ensuite parce qu'il part souvent d'un postulat qui me semble faux. Prétendre déterminer le parcours exact dans l'espace du vol de l'aigle que Zeus en M 200 sqq. inter-

pose entre les lignes troyenne et achéenne, démontrer même péremptoirement, par éliminations successives, que ce vol ne pouvait se diriger que S. E .-N. W., c'est vouloir trop prouver pour convaincre. Inversement, déterminer la seule orientation possible des deux lignes de combat en Θ d'après la seule direction possible de l'éclair envoyé par Zeus du haut du Gargare vers la plaine troyenne, c'est faire une confiance bien grande à l'esprit de géométrie. — D'autre part, c'est un postulat gratuit et vraisemblablement faux que d'admettre (— sans discussion dans une étude de cette sorte ! —) que voler « *à droite* », par exemple, veut forcément dire voler *de la gauche vers la droite du spectateur*. Et pourquoi pas tout simplement *voler sur sa droite* (ou sa gauche)? Le problème est d'importance, puisqu'il intéresse non seulement le chapitre sur les *repérages extérieurs*, mais plus encore celui sur la *signification augurale de la droite et de la gauche* — chapitres dont les interférences sont d'ailleurs fréquantes. La corneille de Mœris, dans la IXe églogue de Virgile, n'a pas besoin de passer de la droite vers la gauche, elle n'a pas même besoin de voler, pour avoir une valeur augurale ; sa position suffit

« Ante sinistra cava monuisset ab ilice cornix. »

Enfin, il est bien inutile de discuter (longuement, cela va sans dire) sur le sens d'expressions tout à fait claires comme μέσσον en ξ 300, ou de disserter très longuement sur l'époque de la navigation d'Ulysse au chant V de l'*Odyssée*, pour arriver à une conclusion évidente depuis le début, autrement dit pour établir en vingt et une pages ce que Homère a très bien indiqué lui-même en deux ou trois vers. Il est vrai qu'en ce domaine M. Cuillandre pourrait citer plus bavard que lui. Mais il est le premier, je le veux croire, et sera le dernier, je l'espère, à se fonder sur le calendrier athénien des fêtes d'Apollon pour fixer le jour exact du retour d'Ulysse en Ithaque !

Quant au IIIe chapitre, sur *l'orientation dans Homère* et la valeur, large ou restreinte, des expressions qui s'y rapportent, il semble en général admissible, mais n'apporte rien de bien nouveau. Et quand M. Cuillandre prétend démontrer comme une nouveauté « que l'orientation face au Levant présentait, dans l'observance augurale, un caractère systématique », il est fâcheux que cela s'accorde assez mal avec ce qu'il déclare lui-même un peu plus haut : « Dans le seul exemple où un présage est formellement demandé aux dieux dans des circonstances offrant quelque précision, en *Il.* XXIV, 292, l'auspiciant ne se présente certainement pas face au Nord, mais bien au contraire face au Sud, plus vraisemblablement face au Sud-Est. »

La lecture du IVe chapitre, sur les *tours à droite et à gauche et leur valeur rituelle*, m'a laissé tout à fait ahuri. On y lit, pour commencer, qu'en H le héraut, qui va ἐνδέξια montrer le sort aux champions achéens, part du centre gauche vers la droite de l'armée ; autant dire

qu il marche *vers sa gauche*, à moins qu'il ne tourne le dos à tout le monde ! Ensuite, qu'arrivé à l'extrémité de l'aile droite, il tourne sur sa droite (si l'on peut dire) « en passant de l'autre côté, en arrière des lignes, où peuvent fort bien, ainsi qu'aux premiers rangs, se trouver en ce moment les champions ». Que pensez-vous de ces champions homériques qui, volontaires pour un combat singulier contre Hector, venant à l'instant de se lever et de déposer leurs sorts dans le casque d'Agamemnon, et tout bouillants de connaître l'élu, se sont retirés en partie *derrière les lignes*? Tout le reste de ce long chapitre est aussi peu convaincant.

Quant à la valeur rituelle et à la signification augurale de la droite et de la gauche, ce sont là sujets qui me dépassent. Ou bien l'on dit sur eux des choses tout à fait évidentes, ou bien, me semble-t-il, l'on y peut souffler avec autant de raison le chaud et le froid. D'ailleurs, quand je vois alléguer, outre la doctrine pythagoricienne, le *Satapatha-Brahmana*, les traditions irlandaises ou celtibériennes, je recule toujours avec respect, avec une crainte religieuse. Et je préfère relire l'*Iliade* ou l'*Odyssée*, quitte à y prendre quelquefois la droite pour la gauche.

Mais peut-être suis-je injuste pour l'ouvrage de M. Cuillandre, même dans les parties qui me sont accessibles. Peut-être serait-il plus équitable de louer un professeur honoraire de consacrer les loisirs de sa retraite, non point à se reposer, mais à travailler — avec beaucoup de labeur, de soin, de conscience — à éclaircir quelques problèmes homériques. Il semble bien, en tout cas, qu'il eût pu le faire avec plus de concision. Ce fut toujours une faute que d'écrire 500 pages quand on pouvait dire en 200 ce qu'on avait à dire ; car c'est voler le temps du lecteur et nuire à son sujet et à soi-même. Aujourd'hui ou le lecteur a moins de temps que jamais, où le papier est rare et l'impression ruineuse, c'est plus qu'une faute : c'est un crime.

Jean AUDIAT.

Emma J. Edelstein and **Ludwig Edelstein**, *Asclepius, a collection and interpretation of the testimonies*, Publications of the Institute of the history of Medicine, the Johns Hopkins University, second series : texts and documents, volume II, 2 vol. in-4° : I, *Collection of the testimonies*, XVIII + 470 pages, et II, *Interpretation of the testimonies*, x + 277 pages. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1945.

Il est précisé, en préface, que, si le travail de collection, de classement et d'interprétation des documents appartient en commun aux deux auteurs, la rédaction est entièrement due à M. L. Edelstein. Surtout connu, jusqu'ici, pour ses recherches sur le *Corpus* hippocratique, M. Edelstein est venu au dieu de la médecine par le texte des médecins, à l'histoire des religions par une formation exclusivement philologique. De là résulte, en même temps que certaines vues originales, quelque

étroitesse de conception dans l'établissement de la doctrine, ou même, parfois, de la documentation.

Le premier volume sera assurément le plus utile des deux. Il se présente comme un recueil de tous les textes qui doivent servir de base à une étude méthodique de la légende et du culte d'Asclépios. Les textes sont groupés d'après leur contenu, selon qu'ils se rapportent à la légende, aux descendants, à la déification et à la nature divine d'Asclépios, à ses relations avec la médecine, à son culte, à ses statues, à ses sanctuaires. Inutile de s'attarder au caractère un peu arbitraire, à certains moments, de la répartition : un *index locorum* permet de retrouver commodément le texte que l'on cherche ; de plus, chaque texte est affecté d'un numéro d'ordre et accompagné de références à tous les autres textes, classés dans d'autres parties du volume, qui doivent être comparés avec lui ; au besoin, un même texte est cité partiellement une seconde fois, lorsqu'il est important à plus d'un point de vue. Tout classement a ses inconvénients, mais cette présentation les réduit dans presque toute la mesure du possible. Enfin, chaque texte est suivi d'une traduction en anglais. Qu'un tel travail soit à recommander, à propos de chaque personnage de la mythologie, c'est indéniable. Les grands répertoires d'histoire religieuse en usage jusqu'ici nous proposent d'ordinaire une doctrine, appuyée ou non sur des références ; ils ne nous livrent point les documents eux-mêmes : or, on s'instruit beaucoup plus à feuilleter une collection de textes qu'à lire des dizaines d'ouvrages de doctrine. Pour Asclépios, le meilleur recueil était, depuis plus de quinze ans, l'introduction au tome IV, fascicule I, de l'*editio minor* des *Inscriptiones graecae*, par Hiller von Gärtringen : c'était nécessairement un choix, et très limité. On saura donc gré aux auteurs d'*Asclepius* d'une initiative qui mériterait, à ce point de vue, de faire école.

Mais une grave lacune choque immédiatement, sur laquelle les excuses fournies sont insuffisantes. Est-on en droit de passer tout de suite à l'interprétation, dès qu'on a achevé de présenter les textes? Un album de documentation archéologique, où figureraient les plans des principaux sanctuaires et édifices de culte, ainsi que les photographies des ex-voto et statues les plus caractéristiques, ne serait-il point indispensable? Et, si des raisons matérielles s'opposent à une présentation aussi complète, ne faudrait-il pas, au moins, une bibliographie archéologique? Une liste de sanctuaires est-elle un instrument de travail digne de confiance tant qu'elle se borne à exploiter les textes, sans mettre à notre disposition les résultats des fouilles, sans nous dire quels sanctuaires ont été retrouvés et identifiés de manière sûre, quels autres ne l'ont pas été, et surtout quelles ruines ont été découvertes, que les textes n'annonçaient pas? Quant aux textes eux-mêmes, il était impossible de les citer tous : quantité d'inscriptions ont, comme le dit M. Edelstein, un intérêt strictement individuel (simples dédicaces mentionnant l'auteur de l'offrande),

et eussent occupé inutilement de la place, sans nous instruire. Tout de même, l'appel à la documentation épigraphique reste très déficient, lorsque, par exemple, pour l'Asclépiéion de Délos, une seule mention est relevée dans les comptes des hiéropes d'Apollon délien, celle de 279 av. J.-C. (p. 398) : tant d'autres eussent été aussi instructives, quand ce n'eût été même que par leur masse, dont il convenait de nous donner quelque idée ! Le choix de ce texte semble déterminé par des raisons chronologiques, si l'on se reporte au tome II, p. 249 : il doit avoir été pris pour le plus ancien témoignage concernant le sanctuaire ; or, cela même est faux (cf. R. Vallois, *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos*, 1944, t. I, p. 98), et un rapide coup d'œil sur les inscriptions déliennes publiées permettait de s'en assurer. Pourquoi, parmi les textes relatifs aux sacrifices, avoir exclu l'inscription épidaurienne qui mentionne l'ὁλοκαύτησις τῶι θεῶι (*I. G.*, IV 1², 97, l. 2, 23, 26)? Ce n'est pas, cette fois-ci, par ignorance du document : M. Edelstein s'y réfère rapidement dans le second volume, p. 180, n. 10 ; mais, comme cette mention d'un sacrifice chtonien est gênante pour sa thèse, il allègue cette excuse insoutenable, que τῶι θεῶι pourrait concerner un autre dieu qu'Asclépios : ce qui eût dû l'amener à exclure aussi l'inscription d'Apellas (p. 247), où le dieu n'est pas désigné plus explicitement (l. 3), et bien d'autres, aussi caractéristiques. Il s'en faut donc de beaucoup que la simple lecture de cette documentation puisse procurer une idée juste et complète de ce que furent Asclépios et son culte : les lacunes sont de celles qui faussent une perspective.

La typographie est soignée (cependant : p. 14, l. 13, θάλλασσαν ; p. 153, n° 309, l. 2, ἀνίησι ; p. 268, n° 471, l. 2, τὶ ; p. 318, n° 572, l. 3, καθιερώμενα). La traduction est généralement exacte et claire ; cependant, p. 78, n° 163, l. 7, ἀκοαί est traduit par *voices* : l'auteur, qui énumère les indices d'après lesquels un certain sanctuaire serait celui d'Asclépios, aurait compté comme tel le fait qu'on y « entendait des voix » ; c'est une thérapeutique, sur laquelle il eût fallu revenir dans le commentaire ; mais l'interprétation d'ἀκοαί comme la transcription du latin *aquae*, à Épidaure, dans l'inscription d'Apellas, p. 247, où M. Edelstein se contente d'écrire *akoai*, sans explication, garde ses partisans, et ce serait une de ces installations balnéaires qui, toujours importantes dans le culte d'Asclépios, prirent, à l'époque romaine, un très grand développement : Cavvadias avait identifié le local en question. A la traduction sont jointes, presque toujours, les indications, tirées du contexte, sans lesquelles le texte serait inintelligible : mais, p. 195-196, n° 385, de quel *temple* et de quelle *acropole* s'agit-il dans le texte de Thémistius? D'Athènes sans doute? Il fallait le dire. La portée de certains textes, d'intérêt surtout topographique, est faussée par des erreurs de mise en place : p. 385, le n° 742, qui concerne Épidaure-ville (au bord de la mer), est rangé parmi les documents relatifs au grand *Hiéron* ; p. 217,

au vers 656 du *Plutus*, ἐπὶ θάλατταν est correctement traduit par *to the sea*, ce qui impose de localiser la scène à l'Asclépiéion du Pirée, et non à celui d'Athènes, comme le veulent ceux qui traduisent par « une source d'eau salée » ; mais, p. 375, le texte du *Plutus* est rappelé sous le nº 721, tout de suite après l'inscription relative à la fondation du culte d'Athènes, et il est suivi, sous les nºs 722 et 724, de deux textes (d'un scholiaste et de Pline l'Ancien) qui inviteraient à placer l'épisode à Athènes. M. Edelstein ne s'est pas clairement expliqué là-dessus dans son second volume : la question est importante, notamment en ce qui concerne la date de la substitution du culte public au culte privé dans l'Asclépiéion au sud de l'Acropole (cf. *Rev. Philol.*, 1931, p. 135 et suiv.). P. 35, nº 58, dans le texte de la *Vie de Sophocle* relatif à Sophocle prêtre de héros médecins et héroïsé sous le nom de Dexion, il n'y a pas lieu de conserver Ἄλκωνος de la tradition, puisque le sanctuaire dont il s'agit a été identifié, et que l'on connaît épigraphiquement le nom du héros Amynos (cf. E. Bourguet, *B. C. H.*, 1894, p. 490-492). P. 292, nº 515, l. 9-10, à propos de κυνηγέταις, il aurait fallu renvoyer aux divers textes qui concernent les rapports d'Asclépios et des chasseurs, cités, par ailleurs, dans le volume (et, notamment, au texte de Théodoret, nº 5, p. 10).

La thèse fondamentale du tome II (interprétation), c'est qu'Asclépios est essentiellement et uniquement médecin ; qu'il le fut dès l'origine, et que tous les traits non médicaux de sa personnalité sont passagers ou accidentels. C'est avant tout un héros corporatif, inventé par les médecins pour personnifier leur idéal professionnel, comme Dédale, nous-dit-on, fut inventé par les sculpteurs, Héphaistos par les forgerons, Prométhée par les potiers (cf. notamment p. 49, 53). La localisation de sa légende en Thessalie est purement artificielle, conforme à une mode mythologique générale ; comme héros corporatif, il n'a de lien avec aucune région déterminée, il est la création idéale commune à tous les médecins grecs, qui sont des médecins ambulants (p. 60, 63) : cette notion du médecin ambulant est particulièrement chère à M. Edelstein ; M. H. Diller en a déjà abusé dans *Wanderarzt und Aitiologie*, et lui-même dans son étude sur le περὶ ἀέρων ὑδάτων τόπων d'Hippocrate. Non sans excès de subtilité, il s'efforce de nous démontrer ici (*the hero Asclepius*, p. 1-64) que, dans Homère, c'est pure apparence si Asclépios est présenté comme un roi, et ses deux fils comme des combattants : dès ce temps-là, ils n'étaient que médecins, et c'est pour les faire entrer dans l'épopée qu'on les avait parés d'un éclat guerrier qui reste assez pâle. Asclépios n'était pas davantage un dieu déchu, comme le voudrait l'interprétation fréquemment donnée, par certains modernes, du culte des héros ; le dieu, en lui, c'est uniquement le héros déifié (p. 76) ; c'est un homme-dieu (p. 78), entendez que, simplement conçu d'abord comme

un médecin, non point réel, mais idéal, fils d'un dieu lui-même médecin, c'est comme fils d'Apollon qu'il est devenu dieu, à partir de la fin du ve siècle av. J.-C., et sous l'influence du sanctuaire d'Épidaure (p. 98), soutenue par le sanctuaire delphique ; rien ne permet de reconnaître en lui un dieu chtonien (*the god Asclepius*, p. 65-138). Ce qu'il accomplit dans ses sanctuaires n'a rien à voir avec la magie ; c'est de la médecine, même quand il est en complet désaccord avec la médecine des hommes (p. 154 : « In short, Asclepius precepts very often were unique and paradoxical, » — mais, six lignes plus loin : « He acted as a physician ; his healings were miracles — for his success was beyond all human reach — but they were strictly medical miracles ») ; le contenu médical des songes qu'il inspire à ses fidèles s'explique (p. 165, n. 23) par la grande diffusion des connaissances et préoccupations médicales dans le public, chez les anciens Grecs (*temple medecine*, p. 139-180). Les pratiques rituelles de son culte se répartissent essentiellement en pratiques pour la santé et pratiques pour la maladie (*cult*, p. 181-213). Tous les symboles de son type sculptural s'expliquent comme symboles de santé ou de science médicale (*image*, p. 214-231). Enfin, un coup d'œil sur les sanctuaires et leur histoire paraît confirmer ces vues sur la vraie nature du personnage (*temples*, p. 232-257) : aucun des sanctuaires ne peut être antérieur à 500 av. J.-C. (p. 247), si l'on met à part « l'autel et *abaton* » d'Épidaure (c'est-à-dire, je suppose, l'édifice E de Cavvadias : M. Edelstein ne s'explique nulle part sur cette construction ni sur les difficultés d'interprétation qu'elle présente) ; « c'est d'un emplacement unique, Épidaure, qu'Asclépios commença à conquérir le territoire grec » (p. 248) ; « l'histoire des sanctuaires dans sa période ancienne confirme qu'Asclépios fut élevé à la divinité par les Épidauriens » (p. 250). C'est le développement de ses qualités médicales qui explique son prestige dans les derniers siècles du paganisme et sa force de résistance au christianisme naissant.

Thèse, dans son ensemble, insoutenable. D'abord, si Asclépios était essentiellement le « protecteur des médecins » (p. 94), il serait beaucoup plus fréquemment invoqué par les médecins pour le succès de leurs traitements que par les malades pour être guéris, et par des malades sur lesquels la médecine humaine a échoué : or, des concours médicaux comme celui des Asclépiéia d'Éphèse au IIe siècle ap. J.-C., dont M. Edelstein signale avec raison l'intérêt (p. 212) sont chose assez rare si on les compare à toute l'activité guérisseuse du dieu, et ce qui apparaît surtout, dans ses rapports avec la médecine humaine, c'est une rivalité qui devient facilement opposition ; il faudrait donc que la corporation créatrice du culte eût perdu très vite tout contrôle sur lui ; à vrai dire, à aucun moment elle n'en fut maîtresse ; aucun fait ne permet de présenter la théorie autrement que comme une pure hypothèse. En outre, si Asclépios était un héros corporatif, s'expliquerait-on qu'il portât un

nom si difficilement intelligible, dont les anciens n'ont jamais pu proposer une étymologie acceptable? Ils y ont tous reconnu l'élément ἤπιος, dit M. Edelstein (p. 80 et suiv), et c'est suffisant pour prouver qu'ils lui attribuaient unanimement la douceur caractéristique d'un bon médecin. Mais presque tous avouaient aussi la difficulté qui résulte, en ce cas, de la place de l'accent. La théorie de Wilamowitz, la plus satisfaisante que l'on ait présentée jusqu'ici, et dont M. Edelstein fait fi, un peu vite, avait au moins le mérite de lever cette difficulté et de prendre appui sur deux gloses d'Hésychius, *s. v.* Αἰγλάηρ et Ἀγλαόπης, qu'on ne saurait négliger. Pour établir une thèse comme celle de M. Edelstein, la question étymologique serait capitale : car il ne suffit pas que des calembours tardifs aient retrouvé dans le nom d'Asclépios quelque caractère plus ou moins approprié à un médecin ; si le nom n'exprime pas clairement l'intention de la corporation créatrice, c'est qu'il a préexisté ; et, dès lors, Asclépios a préexisté aussi. L'objection, dira-t-on, vaudrait également pour d'autres héros corporatifs : mais, pour aucun de ceux qu'on cite (à commencer par Homère, héros symbolique des aèdes Homérides, comme Asclépios l'eût été des Asclépiades !), la qualité de héros corporatif n'est vraiment établie.

L'erreur qui est à la base de tout ce travail, c'est de chercher l'origine du culte comme si elle ne concernait qu'Asclépios tout seul, alors que les faits à expliquer sont communs à plusieurs personnages mythologiques. Pourquoi nos textes nous présentent-ils concurremment un Asclépios thessalien et un Asclépios messénien? On ne saurait répondre sur Asclépios pris isolément : le problème thessalo-messénien est un problème général de mythologie. Que le patriotisme messénien ait été surexcité par les événements du IVe siècle av. J.-C., ce n'est point douteux, et M. Edelstein a raison d'y insister : on a sûrement raconté alors, en Messénie, des légendes tendancieuses. Tout de même, on n'avait pas tort de remarquer que c'est Nestor, dans l'*Iliade*, qui prend soin de l'Asclépiade Machaon blessé. Nestor, c'est un Néléide, et Nélée, l'ancien roi de Pylos, c'est aussi un dieu de Milet, et c'est surtout le frère jumeau de Pélias, ce qui nous ramène à Iôlcos, au pied même du Pélion, où Asclépios fut l'élève de Chiron le Centaure et le condisciple de Jason ; autrement dit, près de l'embarcadère de ces Argonautes, dont les navigations milésiennes popularisèrent l'épopée. Dès lors, quand on rencontre Asclépios sur la liste même des Argonautes, a-t-on le droit de passer là-dessus comme sur un fait sans importance (p. 38)? Scruter les origines d'Asclépios, n'est-ce point rechercher, en même temps, pour quelles raisons historiques Nélée fut le frère de Pélias? Nous voilà loin des héros corporatifs. Et quand on sait que la région d'Iôlcos fut un centre actif de civilisation créto-mycénienne, peut-on assurer (p. 7, n. 18) qu'il est impossible de faire remonter Asclépios aux temps mycéniens? Dire qu'un

héros de Tricca apprit la médecine, entre autres sciences, sur le Pélion, c'est peut-être dire que l'*hinterland* thessalien reçut d'Iôlcos et de ses parages les bienfaits divers d'une culture supérieure. C'est en tenant compte de cette possibilité d'un Asclépios « mycénien » qu'il faudrait reprendre l'étude des relations d'Asclépios avec Athéna, qui lui procura le sang de la Gorgone pour ses premières cures miraculeuses, et qui accueillait, à Titané, lors d'une cérémonie périodique, la statue de Corônis ; celle des aventures guerrières d'Asclépios, depuis l'expédition argonautique jusqu'à l'aide qu'il apporta aux Spartiates contre Philippe, sans oublier les exploits épiques de ses fils ; celle, enfin, du foudroiement d'Asclépios par Zeus : les textes de la fin de l'antiquité qui expliquent cet apparent châtiment comme un procédé d'apothéose (cf. p. 75) ne sont pas à rejeter trop vite, et, en tout cas, on ne doit point proposer une exégèse abstraite et symbolique, qui conviendrait au seul Asclépios (p. 49 : sa mort est la preuve qu'il a atteint le sommet de son art) ; il faut, là encore, chercher une solution qui s'applique à la fois à tous les héros foudroyés. Quant au type de l'Asclépios imberbe, il ne suffit pas de nous dire que c'est une personnification de la jeunesse pleine de santé (cf. p. 219-220, 222) ; il faut comparer Asclépios à tous les autres dieux qui furent représentés sous deux aspects, imberbes et barbus, comme Zeus et comme Apollon lui-même, que Bathyclès de Magnésie avait orné d'une barbe au « trône » d'Amyclées : M. Edelstein l'a oublié, p. 220. Pourquoi Asclépios a-t-il pour emblème un serpent? Parce que le serpent convient particulièrement pour exprimer la douceur et la bienveillance, répond M. Edelstein (p. 228). Mieux vaudrait comparer Asclépios à tous les autres personnages mythologiques qui ont le même emblème. Pourquoi le culte d'Asclépios comporte-t-il essentiellement un rite d'incubation? Ici encore, il faudrait comparer, et la comparaison ne conduirait pas seulement vers des divinités guérisseuses, mais vers une déesse marine comme Leucothéa, incontestablement préhellénique (Asclépios fut aussi sauveur dans les périls de la mer ; et Poseidon passe parfois pour le père de Machaon et de Podaleirios). Pourquoi adore-t-on Asclépios surtout la nuit, pourquoi célèbre-t-on en son honneur des *pannychides*? Il ne suffit pas de répondre : « Parce qu'il avait un goût prononcé pour les flambeaux » (p. 194). Force serait bien d'en venir, en fin de compte, toutes les analogies une fois constatées, à l'explication traditionnelle : Asclépios est un dieu chtonien. Comme beaucoup de dieux chtoniens, il a été déchu lentement au rang de simple héros, et c'est sous cet aspect que nos plus anciens documents nous le présentent d'abord ; puis il est redevenu un dieu, quand le culte épidaurien a pris sa grande extension, sous des influences en partie seulement delphiques, à partir du ve siècle av. J.-C.

C'est dans la tentative d'élimination de l'Asclépios chtonien que les

arguments des auteurs d'*Asclepius* ressemblent le plus souvent à un escamotage. P. 51 : parce que l'histoire de Glaucos, inventée pour expliquer le serpent, n'est attestée qu'au ve siècle, le serpent ne serait, auprès d'Asclépios, que *a reflection of the divine worship* (entendez : une addition épidaurienne relativement récente, cf. p. 230). P. 83 : θεός et δαίμων ne sont pas interchangeables ; c'est entendu : mais, en ce cas, quel est exactement le sens de δαίμων? P. 93-94 : si les écrivains chrétiens ont attribué des *tombes* à Asclépios, c'est en vertu de leur parti pris de présenter les dieux païens comme de simples mortels ; soit : mais Cicéron n'est pas un écrivain chrétien. P. 183 : le sacrifice de Titané, où l'on brûle *complètement* toutes les victimes *sur le sol même*, à l'exception des oiseaux qui sont brûlés sur l'autel, n'est pas simplement une « vieille cérémonie pour célébrer le début de l'année »; c'est une *holocautèsis* chtonienne, des plus typiques. De même, p. 189 (Épidaure, Athènes). P. 192 : l'interdiction de ramasser ce qui tombe par terre n'est nullement commune à toute espèce de sanctuaire ; du moins une simple affirmation sans preuves est-elle insuffisante. P. 193 : les autels d'Asclépios, selon M. Edelstein, ne sont pas des *bothroi*, mais des *bômoi*, et, une fois, une *eschara* (n. 7) : or, *eschara* et *bômos* sont interchangeables. Sur ce point, qu'il me soit permis de renvoyer aux chapitres III et IV de ma *Thymélè*. Rappelons simplement ici qu'il y a, dans l'Asclépiéion d'Épidaure, un édifice nommé θυμέλα, et qu'il est assez étrange que ce mot ne soit mentionné nulle part dans un ouvrage intitulé *Asclepius ;* M. Edelstein se contente, p. 236-237, de quelques lignes sur la décoration peinte de la *tholos* de Polyclète, et, de toute la bibliographie relative à cet édifice, à son labyrinthe, aux problèmes qu'il pose, il retient seulement, p. 236, n. 11, une très courte note de Noack et Pallat, qui ne concerne que la chronologie (sur l'impossibilité matérielle de la théorie proposée là, quant à la date du labyrinthe, cf. *Rev. Arch.*, 1937, II, p. 241-243). M. Edelstein doit bien avouer qu'à l'Asclépiéion d'Athènes il y a une fête appelée *Hérôa* et un *bothros* : il décide, pour se débarrasser des *Hérôa*, que c'est une fête pour les morts et s'abstient là-dessus de toute justification ; et, quant au *bothros* et à l'*omphalos* d'Asclépios, il écrit : *it seems that in Athens traces of a hero cult survived.* Mais objecter ainsi, à la thèse de l'Asclépios chtonien, l'Asclépios héros, c'est un non-sens : de même, p. 229, quand on tire argument du fait que le serpent est un emblème commun à *tous les héros ;* chacun sait que les héros et les dieux chtoniens ont en commun un certain nombre de caractères (justement parce que les héros sont souvent d'anciens dieux chtoniens). — P. 226 : si la pomme de pin, attribut d'une statue d'Asclépios, est un symbole « de fertilité et de virilité », elle l'apparente aux divinités agraires,... et non pas aux prétendus héros corporatifs.

L'intérêt humain essentiel du culte d'Asclépios ne se sépare point du

problème des origines de la médecine. On saura gré aux auteurs d'*Asclepius* de nous avoir donné, p. 142 et suiv., un tableau complet et exact des divers points de vue qui eurent cours sur la nature des miracles du dieu, depuis la dissertation latine *de incubatione*, de H. Meibom (1659). Mais, sur le fond du problème, leur étude n'apporte rien de décisif. Ils réagissent avec raison (p. 169) contre l'abus des explications psychiques, qui caractérisait, par exemple, le livre de Herzog sur les guérisons d'Épidaure. Mais ils n'ont rien de plus précis à nous offrir que cette pauvre constatation de la p. 173 : « N'est-ce pas un fait d'expérience commune, que quelquefois une maladie évolue contrairement aux prévisions du docteur? » Il ne faut point leur en tenir rigueur : le problème de la valeur de la médecine sacrée reste jusqu'ici des plus difficiles. Mais un problème plus limité est celui de savoir ce que la médecine humaine positive reçut des sanctuaires d'Asclépios. Traditionnellement, on pensait que les Asclépiades de Cos avaient peu à peu élaboré, chez le dieu, leur doctrine, qui finalement s'émancipa de la tutelle sacrée. C'est ce qu'exprimait la légende d'Hippocrate brûlant dans le sanctuaire les tablettes qui l'avaient instruit. La théorie soutenue ici est exactement inverse : ce n'est pas le culte qui a formé les premiers médecins, ce sont les premiers médecins qui ont inventé le dieu. L'un des arguments principaux, c'est qu'il n'aurait pas existé d'Asclépiéion à Cos avant l'époque où un autel d'Asclépios fut érigé dans le bois sacré d'Apollon Kyparissios (cf. p. 243, 249). On ne redira jamais assez l'extrême imprudence de cette induction des archéologues de Cos, qui, n'ayant rien trouvé d'antérieur à 350 av. J.-C., décrètent sommairement que rien n'a existé avant : de tels raisonnements ne sont licites que lorsque le plus ancien document retrouvé est explicitement un document de fondation. Tant qu'on ne possédera rien de tel, le fait capital reste l'ancienneté, à Cos et à Cnide, des médecins Asclépiades : et l'historiette racontée par Hérodote, III, 129, sur le médecin Démocédès dit de Crotone n'infirme nullement le témoignage de Suidas sur ce même Démocédès, fils d'un prêtre d'Asclépios à Cnide, qui vécut au VIe siècle av. J.-C. (cf. t. I, p. 107, no 231). Ainsi, tant en ce qui concerne la formation de la médecine qu'en ce qui concerne celle de la légende et celle du culte, M. Edelstein semble bien avoir vu l'histoire d'Asclépios à peu près à l'envers.

A son actif, on inscrira encore quelques bonnes remarques sur le rôle d'Alexandre dans le développement de la dévotion au dieu (p. 251 et suiv.). Mais que d'imprécision et de confusion dans le récit de l'introduction du culte à Athènes, où le rôle certain d'Éleusis et le rôle probable de Delphes, la rivalité de Télémachos et de Sophocle, les raisons de l'hostilité des Kérykes, les rapports entre les deux sanctuaires de Zéa et d'Athènes, entre l'Éleusinion et l'Amynéion, sont si mal discernés, où, même, l'existence de l'Amynéion semble ne pas être connue (p. 246) !

Le plus grave est d'avoir pu croire (p. 127) que « Déméter ouvrit son sanctuaire à Asclépios, parce qu'il arriva à l'époque des grandes Éleusinies ». Le rapport entre Asclépios et Éleusis n'est sûrement pas accidentel : un sanctuaire à mystères ne s'ouvre pas à un hôte uniquement parce que l'hôte est de passage au moment des fêtes ! Rien n'est dit, au surplus, de Damia et Auxesia, les « deux déesses » agraires d'Épidaure et d'Égine, connues déjà d'Hérodote, et auxquelles, de très bonne heure, les Athéniens s'étaient intéressés.

Un dernier aspect de cet ouvrage, qu'il est impossible de passer sous silence, c'est la répugnance systématique à citer d'autres travaux d'érudition que les travaux allemands, ou, à l'extrême rigueur, anglo-saxons. L'*Asclépiéion d'Athènes* de Girard, qui reste, en dépit de sa date, un excellent livre, n'est pas cité une seule fois, non plus que l'*Épidaure* de H. Lechat, où les sculptures, tout au moins, sont traitées de main de maître ; ni l'*Acropole* de M. Ch. Picard, où se trouve la publication la plus récente et la plus scientifique du sanctuaire athénien ; une bibliographie de la question homérique, p. 11, n. 38, omet l'*Introduction à l'Iliade* de M. P. Mazon ; p. 26, n. 15, Wilamowitz est la seule autorité invoquée pour l'histoire de Delphes et de son influence ; p. 34, n. 43, une bibliographie des théories modernes sur l'interprétation de la mythologie omet le *Polythéisme* de M. Ch. Picard et le *Génie grec* de MM. Gernet et Boulanger ; p. 68, n. 2, l'édition des *Hymnes homériques* de M. J. Humbert semble ignorée. Et, si la France était seule en cause, un Français feindrait peut-être de ne point sentir ce qu'un tel parti pris veut avoir de blessant. Mais est-il admissible que, dans deux volumes d'une enquête sur Asclépios, qui se donne comme complète, aucun recours ne soit fait aux travaux de Cavvadias, qui reste le grand « archégète » des études épidauriennes? Sans parler de Versakis et de Svoronos, à qui nous sommes, en dépit de leurs gros défauts, redevables, pour une large part, à l'heure actuelle encore, de la documentation de première main ; ou des fouilleurs de Tricca, non cités, p. 243, n. 4. Des livres de chez nous, presque seule l'*Ile tibérine* de Besnier a trouvé grâce. Beaucoup d'Allemands d'Amérique travaillent sans doute dans le même esprit, dans tous les domaines. A le rappeler ici, on s'expose peut-être au reproche de troubler la nécessaire sérénité scientifique : mais la « liste d'abréviations » des pages 259-260 y invite déjà, par ses lacunes mêmes.

FERNAND ROBERT.

P. E. Arias, *La Focide vista da Pausania* : I, *Traduzione del X libro* ; II, *Commento al X libro della Periegesi*. Turin, Societa editrice internazionale, 1945-1946 ; 2 vol. in-12, 104 et 166 pages.

M. Arias s'est proposé de mettre à la portée des étudiants le livre X

de la Périégèse. A leur intention, il l'a traduit en italien dans son entier, et commenté brièvement pour l'essentiel. La traduction paraît en général exacte et claire ; claires également, sinon toujours exactes, sont les notices qui en constituent le commentaire historique et archéologique. Le public scolaire auquel s'adresse l'ouvrage y trouvera une première et commode initiation aux choses de Delphes : de quoi prendre contact avec les recherches delphiques, et certainement de quoi y prendre goût. Car l'érudition de l'auteur n'a rien de rebutant : elle ordonne et simplifie, dans la mesure du possible, jusqu'aux problèmes dont des savants éprouvés redoutent encore la complexité. Le dessein de M. Arias était de rendre accessible et attrayant, à de jeunes universitaires en formation, un terrain semé d'embûches : on peut dire qu'il y a réussi.

Quant aux archéologues déjà formés, c'est avec sympathie qu'ils accueilleront ce travail ; pourtant, quelques déceptions les guettent. Ils ne s'arrêteront pas au manque, gênant, de cartes, ou de simples schémas : les difficultés matérielles en sont la cause, et ici l'excuse de l'auteur n'est que trop valable. Il va de soi aussi que les notices ne pouvaient être que courtes. On en appréciera la concision ; mais il leur arrive de rester sommaires. Sans doute, au temps où elles furent rédigées, les publications scientifiques qui franchirent les Alpes durent-elles être bien rares, et non moins rares les savants italiens qui purent y recourir. On ne saurait donc faire grief à M. Arias des retards de son information. Mais on en déplorera parfois les lacunes : visiblement, il n'a pas toujours consulté de très près les travaux antérieurs (en particulier les fascicules des *Fouilles*), qu'il cite lui-même dans sa bibliographie, d'ailleurs bien succincte ; il les a plutôt connus à travers l'indispensable ouvrage publié en 1936 par Georges Daux : mais le *Pausanias à Delphes* n'est ni un dictionnaire ni un manuel de « topographie » delphique ! M. Daux prévenait expressément que son livre ne dispenserait jamais de se reporter directement aux publications ; mieux même : qu'il serait d'autant plus sobre en renseignements que plus étudiées auraient été, par ailleurs, les questions. M. Arias n'a peut-être pas assez tenu compte de l'avertissement.

Là, en somme, où l'on pouvait attendre une révision méthodique (et serrée, puisque, nécessairement, brève) des commentaires d'Hitzig-Blümner, on a l'impression que M. Arias s'est d'abord préoccupé de résumer ces commentaires ; en les rectifiant, certes, mais surtout dans les cas où les démonstrations de M. Daux l'y contraignaient. Or, les chapitres delphiques d'Hitzig-Blümner, toujours précieux pour les références aux textes et travaux anciens, sont, du point de vue archéologique, périmés ; et irrémédiablement : ce n'est plus leur mise au point, c'est leur remaniement total qui s'imposerait.

On ne reprochera évidemment point à M. Arias de n'avoir pas entrepris une pareille tâche (que seule, à vrai dire, pourrait mener à bien une

équipe de « delphiens »): c'est moins une critique qu'un regret qu'inspire la lecture minutieuse de son petit livre. Et il faut se hâter d'ajouter que sur un point capital l'auteur paraît précisément s'engager dans la voie, non plus des retouches, mais des refontes : ses paragraphes sur les peintures de la Lesché, qu'accompagne un important *Excursus polignoteo*, donnent à espérer qu'il va reprendre à pied d'œuvre cette immense question de l'art polygnotéen ; en recourant, cette fois, non seulement aux études les plus récentes, mais à sa propre expérience, unanimement appréciée, de céramographe et d'historien de l'art.

Pierre DE LA COSTE-MESSELIÈRE.

Karl Kerényi, *Hermes der Seelenführer* (Collection *Albae Vigiliae*, Neue Folge, H. I). Zürich, Rhein-Verlag, 1945 ; 1 vol. in-8°, 111 pages, 1 planche hors texte.

Qu'est-ce qu'un dieu? M. Kerényi prend la question très au sérieux ; je veux dire qu'il entend la traiter par le dedans, ne pas se contenter d'un catalogue de faits philologiques et archéologiques. Il ne s'agit pas davantage de donner une explication, comme celles qui eurent cours, fondée sur quelque vue systématique de la mythologie, par exemple sur celle qui cherche dans les dieux des forces naturelles. Pour M. Kerényi, un dieu, fût-ce un dieu grec, tout orné des prestiges de l'art et de la littérature, est une réalité spirituelle vivante. L'auteur se rattache à l'école de M. Walter F. Otto, et c'est d'une belle page de ce dernier sur Hermès qu'il prend son point de départ. Nous connaissons assez mal en France les vues de cet historien, mais j'avoue que le peu de faveur que leur témoigne un M. P. Nilsson ne me semble pas absolument injuste ; l'agrément de la présentation, le charme subtil des analyses ne dissimulent pas toujours l'arbitraire, parfois même le verbalisme.

M. Kerényi veut pour son compte du reste dépasser ou corriger le point de vue de M. Otto. Il lui sait gré de nous rendre sensibles aux aspects élevés des dieux grecs, à la noblesse de leur conception. Mais, pour prendre le cas d'Hermès, il lui semble que ce n'est pas épuiser le réel, ce n'est pas résoudre ce qui précisément fait problème : comment ces aspects élevés sont ceux d'une divinité qui en a d'autres, non moins réels et tout différents. Comment l'Hermès, dieu de ce monde où tout surgit brusque et gratuit, où tout est dans la chance et dans l'adresse, peut-il être aussi l'Hermès ithyphallique des monuments?

M. Kerényi analyse les textes fondamentaux, *Iliade*, *Odyssée*, *Hymne homérique*, et n'en veut pas d'autres. Ils lui suffisent à définir avec une finesse le plus souvent heureuse la nature de ce dieu ou plutôt de ce monde dont il est le dieu. Car c'est là une de ses idées dominantes : un dieu grec nous révèle un monde à lui, une façon de voir les choses et d'y

vivre. Voici comment il résume ce qu'est le monde « hermétique » : « L'ensemble des chemins comme l'espace où se joue Hermès ; ce qui échoit par hasard (*das Zu-fallende*) comme la matière qui lui est propre ; sa transformation par la trouvaille et le rapt — le processus hermétique — en l'œuvre d'art, qui est toujours un peu aussi une œuvre d'illusion, en la richesse, l'amour, la poésie et tout ce qui nous fait sortir des limitations et des étroitesses des lois, des rapports, des destins, comment ces réalités seraient-elles *purement* psychiques? Elles sont *le* monde et elles sont *un* monde, justement celui qu'Hermès nous découvre » (p. 64-65).

Le lecteur, non acquis à cette méthode, sera peut-être parfois surpris par ce qu'il y a de métaphysique en elle. En particulier, à voir avec quelle subtile adresse M. Kerényi use des ressources les plus spéciales à l'allemand (par exemple, ces préverbes si souvent intraduisibles en français... et en grec), il se demandera si une analyse si étroitement favorisée par cette langue a quelque chance de correspondre pleinement à l'âme hellénique. Pour moi, je me le demande avec quelque inquiétude, si sensible que je sois à l'effort de M. Kerényi pour pénétrer son sujet.

La seconde partie du livre, par l'étude de quelques thèmes propres à Hermès (analogies avec Éros, liens avec les Déesses (les Nymphes), « le mystère des Hermès », Hermès et le bélier, Silène et Hermès), veut résoudre le problème de savoir comment ce dieu peut être « l'origine de son monde ». Il voit en lui, semble-t-il, un principe de vie, situé aux origines, une virilité antérieure à l'antagonisme des sexes. Ainsi il serait répondu à la question posée au début ; ainsi serait expliquée l'antithèse apparente dont M. Walter F. Otto ne tenait pas un compte suffisant. Le lecteur de formation latine regrettera ici l'absence d'une conclusion formulée explicitement. Je ne me flatte pas d'avoir toujours parfaitement compris et, s'il s'agit de mystères, je ne me donnerai pas comme un initié. Que du moins il soit pardonné à ma bonne volonté, si Hermès m'a refusé la chance de me guider jusqu'au bout !

Pierre BOYANCÉ.

H. Bolkestein, *Adversaria critica et exegetica ad Plutarchi quaestionum convivalium librum primum et secundum*, apud H. J. Paris, Amstelodami, 1946 ; in-8°, 141 pages.

Les seules *Quaestiones convivales* (*Symposiaca*) que l'antiquité grecque nous ait léguées à peu près intactes sont celles de Plutarque. Nous savons pourtant que d'autres auteurs en avaient composées. H. Bolkestein consacre son premier chapitre à l'étude de ce genre littéraire, voisin, quoique différent, de celui du *Symposion*. Puis, dans un second chapitre, il étudie rapidement les neuf livres des *Symposiaca* de Plutarque pour

essayer de faire la part des souvenirs personnels de l'auteur, de la fiction littéraire et des réminiscences livresques. Enfin l'essentiel de cette dissertation inaugurale consiste en des annotations aux deux premiers livres des *Symposiaca*, annotations qui portent à la fois sur le texte et sur l'interprétation.

La valeur et l' « acribie » de ce travail de début nous font souhaiter que H. Bolkestein nous donne un jour une édition des *Questions de table* avec traduction et commentaire, comparable à celle des *Questions grecques* par Halliday.

R. FLACELIÈRE.

Naum Jasny, *The Wheats of classical Antiquity* (The Johns Hopkins University Studies in Historical and Political science, Ser. LXII, nº 3). Baltimore, 1944 ; in-8º, 176 pages, 2 pl. phot., index.

Cet ouvrage a un objet très précis et très limité. Il ne s'agit pas d'étudier la culture et le commerce du blé dans l'antiquité, mais seulement d'étudier les variétés de blés connues des anciens, les noms qui les désignent, leur extension, etc. (l'étude porte exclusivement sur la région méditerranéenne, avec, à l'occasion, quelques excursions en Babylonie). Les seules parties qui intéressent directement les historiens sont un résumé de l'histoire du blé — sans s'en tenir au monde méditerranéen — depuis les origines jusqu'à l'époque préclassique y compris, qui est bref, mais net et bien au courant, et un essai d'étude de la distribution géographique dans le monde antique des principaux types de blé, tels que les distingue l'auteur, essai qui vaut dans la mesure où l'on accepte les assimilations proposées. Le travail rendra des services aux philologues et aux traducteurs, pour l'interprétation des termes grecs et latins désignant les blés (voir p. 12-13 la critique, sous ce point de vue, de traductions anglaises de Théophraste, de Columelle, de Caton).

L'auteur, évidemment familiarisé avec les problèmes botaniques et capable d'utiliser les textes anciens, s'est proposé de combler le hiatus entre botanistes et historiens : ces derniers, remarque-t-il, continuent trop à accepter les opinions périmées de botanistes déjà anciens. De fait, ne sont déjà plus au point de bonnes études, au courant à l'époque de leur rédaction, telles que : J. et Ch. Cotte, *Étude sur les blés de l'antiquité classique*, Paris, 1912, et Auguste Schultz, *Die Geschichte der kultivierten Getreide*, Halle-a.-d.-S., 1913 ; même le beau livre du botaniste John Parcival, *The Wheat Plant*, London, 1921, commence déjà à paraître parfois un peu ancien. On sait assez que les travaux récents des botanistes russes, en particulier C. A. Flaxberger[1] et N.. I. Vavilov, ont

1. Ou : Flaksberger, selon le système de transcription. M. Jasny écrit constamment « Fliaksberger ».

renouvelé la question des variétés de blés, de leur origine et de leur classification.

M. Jasny a essayé de déterminer le sens précis des différents termes employés par les auteurs anciens et de les faire coïncider avec les noms des variétés de blés de la classification botanique actuelle. Il réalise certainement un progrès. Par exemple, J. et Ch. Cotte ont affirmé que les auteurs latins de la bonne époque ont unanimement usé du terme *triticum* pour désigner le blé nu, à l'exclusion de tous les autres grains ; M. Jasny montre, par l'interprétation de textes de Pline et de Caton, qu'il n'en va pas tout à fait ainsi. *Triticum*, dans notre vocabulaire botanique actuel, désigne au sens large les blés nus et vêtus, au sens étroit les seuls blés nus, en un sens plus étroit encore les types durs de blés nus ou même certains d'entre eux ; mais, en présence d'un texte latin, déterminer quel de ces sens est celui de *triticum*, voilà, dit l'auteur, qui n'est pas toujours possible. Nous serions disposé à aller plus loin que lui : l'assimilation des termes anciens et de déterminations botaniques précises est dans de très nombreux cas tellement hypothétique qu'elle ne présente aucune sûreté ; si la classification actuelle des botanistes date d'hier, comment les écrivains antiques, même agronomes, auraient-ils pu s'y conformer? Après avoir lu M. Jasny, on reste convaincu que les termes qu'ils employaient étaient vagues et ne correspondent pas aux catégories modernes, qui du reste pourraient être modifiées par les progrès de la science. A chaque instant, on se heurte à des contradictions. M. Jasny cherche, p. 88, ce qu'était le « blé de trois mois » de Pline l'Ancien (XVIIIe livre) ; on dispose de trois données instructives : le nom même indique un blé à courte période de végétation, donc un blé de printemps (mais on sait que la distinction entre le blé de printemps et le blé d'automne répond seulement à une différence dans le mode de culture, non à une différence de variétés) ; on fabriquait avec lui le meilleur amidon ; les écrivains latins, enfin, le donnent comme un blé à grain tendre. Or, l'essentiel de la classification actuelle des blés est la distinction des engrais (blés à 14 chromosomes), des amidonniers ou blés durs (28 chromosomes), des blés tendres (42 chromosomes) ; si l'on retient que le blé de trois mois est un producteur d'amidon, on penchera pour le deuxième groupe, mais sa qualité de blé tendre l'en exclut et le placerait dans le troisième : le problème reste insoluble.

Il est prudent d'admettre que les termes des écrivains anciens ou n'ont qu'un sens très général ou ont varié de sens selon les époques, selon les auteurs, selon les passages même d'un auteur. Et il est imprudent aussi de paralléliser trop strictement termes grecs et latins. M. Jasny, l'essayant pour les mots qui désignent les blés nus dans les deux langues (p. 58), propose des « equations » qui ont, dit-il, « a high degree of justification ». A condition de ne pas les faire trop

strictes : celles qui sont proposées sont probables, et c'est déjà beaucoup (voir aussi une bonne discussion (p. 135 et suiv.) des textes de l'édit de Dioclétien où dans le texte latin apparaît pour la première fois le mot *spelta* ; la part de l'hypothèse n'y est pas petite, mais l'auteur ne pouvait mieux).

Un travail, en somme, bien informé, très consciencieux, judicieux dans ses conclusions, mais les faisant parfois un peu trop précises. A beaucoup de traducteurs, sa lecture apprendra du moins à ne point employer à l'étourdie les termes d'agronomie, comme tant l'ont fait faute de savoir de quoi ils parlaient [1].

R. MUSSET.

P. Gilbert et **M. Renard,** *Rarae Gemmae. Choix de poèmes latins traduits et commentés* (Collection Lebègue, 6e série, nº 65). Bruxelles, Office de Publicité, 1945.

Quelques « joyaux » de la poésie latine, qu'il est agréable toujours de retrouver et de voir présenter au public, sertis dans un texte fervent ; — quelques « joyaux », inégalement choisis, qui parfois ne sont que des fragments peu brillants, à peine suffisants pour donner une idée de Sulpicia, par exemple, ou du *Peruigilium Veneris* (pourquoi traduire, à ce propos, par le pluriel : « Les Vigiles... »?), ou même du grandiose et poignant Lucrèce. La traduction, d'apparence rythmée et suivant le mouvement du texte, en réalité boiteuse à chaque pas et donc plutôt pénible à lire, nous semble représenter une solution fort hybride, bien que trop répandue à notre époque, quand il s'agit de rendre compte d'un poème. — Le commentaire est d'une littérature agréable et facile, avec quelques notes intéressantes, particulièrement quand M. Gilbert utilise sa connaissance de la poésie égyptienne pour éclairer certaines idées ou certaines images des poètes latins, comme le « monument » littéraire d'Horace, « plus haut que la décrépitude royale des Pyramides ». Les scribes de la XVIIIe dynastie l'avaient déjà dit avant lui ! (p. 60).

Marie DESPORT.

H. Bardon, *Explications latines de licence et d'agrégation.* Paris, Vuibert, 1946 ; 1 vol. in-8º, vii + 300 pages.

Les auteurs des rapports annuels des concours d'agrégation déplorent la faiblesse des commentaires que les candidats sont invités à présenter après la traduction des textes latins qu'ils ont à expliquer. Indifférence aux réalités qu'exprime le passage choisi ; remarques de détail sur la

1. On se mettra rapidement au courant des recherches récentes sur les plantes cultivées, qu'il est bon de connaître pour utiliser un livre tel que celui de M. Jasny, par l'excellent ouvrage de André-H. Haudricourt et Louis Hédin, *L'homme et les plantes cultivées* (Collection : Géographie humaine, nº 19). Paris, 1943.

forme prenant l'allure d'une analyse de procédés stylistiques susceptible d'être appliquée comme du dehors à n'importe quel texte de n'importe quel auteur : pauvreté de remarques qui, n'étant pas de nature à préciser les intentions de l'écrivain et à caractériser son art, n'éclairent rien ; vaine paraphrase, tels sont les principaux défauts de ces commentaires à peine ébauchés et rapidement improvisés. Dans les cinquante explications qu'il propose, et qui vont de Plaute à saint Augustin, H. Bardon se défend de donner des modèles : ce sont des exemples que son expérience offre aux candidats. L'auteur n'a pas songé à se substituer à l'enseignement des maîtres, mais à guider les étudiants. Chaque texte de ce riche recueil est divisé suivant le mouvement naturel du récit ou de la pensée, traduit au fur et à mesure et suivi des remarques essentielles propres à mettre en lumière l'intérêt psychologique, historique, artistique, du passage. Sans doute, H. Bardon n'a pas voulu tout dire ; mais il n'a rien négligé de ce qui était nécessaire à l'intelligence des morceaux choisis, avec autant de solidité que de précision, avec un sens littéraire d'une réelle finesse et un grand bonheur d'expression. Toutes ces qualités recommandent l'ouvrage aux étudiants. Elles le recommandent également à un public plus large — s'il en est encore — qui, s'intéressant aux lettres latines, chercherait une aide à ses recherches et réflexions personnelles.

Jean LÉGER.

Brother E. Patrick Parks, *The Roman rhetorical schools as a preparation for the courts under the Early Empire.* The Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Sciences, series LXIII, number 2. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1945, 122 pages.

Dans cette dissertation, l'auteur poursuit un double but : montrer que, contrairement à l'opinion courante, l'éloquence judiciaire ne mourut pas à l'avènement de l'Empire, mais demeura florissante pendant les deux premiers siècles de notre ère, et, d'autre part, établir que l'enseignement, tant décrié, dans l'Antiquité comme de nos jours, des écoles de rhétorique constituait en réalité une excellente préparation à la pratique du barreau. M. Parks, on le voit, ne craint pas de prendre le contre-pied des idées reçues. On ne saurait trop l'en féliciter. A le lire, on s'étonne d'abord que tant de philologues aient pu s'aveugler au point d'assurer que l'éloquence judiciaire ne survécut pas à la République. Les preuves du contraire sont si évidentes qu'il faut que la rhétorique tendancieuse d'un Tacite (à travers laquelle il est tentant de juger la dynastie julio-claudienne et son époque) ait une étrange puissance pour avoir réussi à nous les dissimuler si longtemps.

Et, cependant, il n'en est pas moins vrai, même après la démonstration de M. Parks, que, de toute cette éloquence, rien n'a subsisté pour

nous. Est-ce le hasard qui en est la cause? Mais ce qui a pu nous parvenir témoigne d'une médiocrité désolante, et il est certain que, dans une large mesure, ce qui a disparu ne méritait pas toujours de survivre. De cette indéniable « décadence », quelle est la raison? Faut-il incriminer les orateurs eux-mêmes, ou le régime politique? M. Parks, qui n'admet pas la réalité de cette décadence (par un acte de foi, car ce que prouve sa démonstration est l'existence d'une abondante littérature oratoire à cette époque, non sa qualité), ne se préoccupe évidemment pas de lui assigner une cause. Et pourtant, le véritable problème était là : que l'on ait beaucoup parlé après Cicéron, et jusqu'à la fin de l'Empire, cela est sûr. Mais pourquoi tant de paroles n'ont-elles pas laissé d'échos?

Le second problème auquel s'attaque M. Parks est la redoutable question de la rhétorique. A plusieurs reprises, l'auteur souligne — et à juste titre — l'importance d'un enseignement qui constituait, après celui du *grammaticus*, l'essentiel de la culture de l'honnête homme. Il remarque que nous ne pouvons guère juger de sa pratique quotidienne d'après les déclamations d'apparat conservées par Quintilien et Sénèque le Père. Il ajoute que même ces sujets bizarres, hors de la réalité, sont susceptibles de développer l'esprit de réflexion et d'équité chez des hommes appelés à juger moins en jurisconsultes que selon leur conscience. Comment, d'ailleurs, ces écoles auraient-elles pu subsister si elles n'avaient rempli le but qu'elles se proposaient : former des hommes diserts, capables de plaider devant des tribunaux de plus en plus surchargés. Sur tous ces points, l'on peut donner raison à M. Parks.

Mais où il semble difficile de le suivre, c'est lorsqu'il affirme que la littérature post-augustéenne échappe à l'influence de la rhétorique (p. 110 et suiv.). Que l'on ne rende pas celle-ci responsable de la *décadence* littéraire, qu'elle ait été plutôt un témoin qu'une cause de l'évolution constatée, cela est certain, mais, dans son désir de disculper la rhétorique, M. Parks lui fait le plus grand tort. Comment une discipline intellectuelle qui était l'unique formation des jeunes gens serait-elle demeurée sans action? Mais quelle fut au juste cette action? A l'heure où la pensée occidentale, héritière, quoi qu'on en dise, de la tradition rhétorique, remet en question son héritage, il aurait valu la peine d'aborder franchement le problème.

M. Parks avait un beau sujet, trop vaste, peut-être, pour se laisser enfermer dans une aussi brève monographie. Il a dû se borner à rappeler les faits essentiels. Mais peut-on le lui reprocher, puisque aussi bien ces faits avaient besoin d'être rappelés[1]?

Paul GRIMAL.

1. On signalera à M. Parks quelques erreurs typographiques, notamment dans la transcription des citations en français. Voir, par exemple, les quelques lignes de G. Boissier reproduites p. 91.

Prudence, t. I, *Cathemerinon liber (livre d'heures)*, texte établi et traduit par **M. Lavarenne**. Paris, Les Belles-Lettres, 1943 ; 1 vol. in-12, xxxix-77 pages.

Ce premier volume des chants de Prudence contient une introduction générale sur la vie et les œuvres du poète : bref résumé de faits déjà connus. Un seul paragraphe est très développé et muni de références savantes, tirées, semble-t-il, de Schanz et Manitius, sur le *Fortleben*. (Pourquoi ce traitement de faveur, et pourquoi l'illustre Raban Maur est-il appelé (p. xviii) : Rabanus Maurus?) Plus originale est l'appréciation des qualités et des défauts. M. Lavarenne, auteur de thèses sur Prudence (Paris, 1933), est tout à fait qualifié pour porter un jugement personnel ; il connaît et goûte la poésie chrétienne, qui paraît un peu grêle au profane, mais qu'un bon juge en matière de poésie, (j'ai nommé Paul Claudel), porte aux nues. A la vérité, j'hésiterai parfois à partager les enthousiasmes et les réserves de M. Lavarenne ; faut-il s'extasier sur ce vers « énergique » (*Contra Symmachum*, II, 35) : « Tu cherches la souveraine qui donne la victoire? C'est pour chacun sa main (*dextera*) » (cité p. ix)? Pour faire admettre que ce vers est « digne de passer en proverbe », il faudrait au moins n'en pas donner une traduction si plate. Inversement, tels vers (*Ibid.*, II, 808, cités p. xiii), dont M. Lavarenne dénonce la « verbosité », me semblent surtout dénoter une science consommée des sonorités exotiques.

La description de la tradition manuscrite et le classement des témoins n'apportent rien de nouveau à l'éd. Bergman du *Corpus* de Vienne, l'auteur n'ayant pas jugé nécessaire d'exercer un contrôle sur les manuscrits que Bergman n'a pas connus ou pas utilisés (cf. p. xxii, n. 2, et p. xxxi).

Le *Cathemerinon* est un « recueil de chants de tous les jours ». J'aurais attendu, dans l'introduction particulière à ce recueil, un mot de référence à l'*Ephemeris* d'Ausone. S'agit-il de genres distincts? Quelle est leur parenté? Pour la traduction de certaines hymnes, M. Lavarenne a fait usage de vers blancs ; il s'explique à ce sujet p. xxxix, mais ces explications sont peu satisfaisantes ; traduire en vers blancs revient forcément à négliger la scrupuleuse exactitude ; c'est ajouter à la difficulté qu'offrent naturellement les vers de Prudence, si étrangers au goût français, si concis et parfois si obscurs. Comment faire passer en bon français des expressions comme celle de la *praef.*, v. 45 : « là où aura tendu ma langue flexible »? Je n'aurai garde de jeter la pierre à M. Lavarenne s'il a parfois achoppé à ces écueils. Le seul fait d'avoir tenté l'épreuve est un mérite certain. Quelques sondages me permettent d'assurer que la nouvelle traduction de M. Lavarenne est nettement indé-

pendante de la seule traduction française qui existait déjà (A. Bayle, *Étude sur Prudence*, 1860) et marque un progrès très sérieux.

Pierre COURCELLE.

Sister Mary Magdeleine Mueller, *The vocabulary of pope St. Leo the great, The catholic university of America, Patristic studies*, vol. LXVII. Washington, 1943 ; 1 vol. in-8°, xviii + 269 pages.

Le Révérend J. Halliwell avait déjà étudié, dans la même collection, le style de saint Léon. Sœur M. M. Mueller, à la suite de longues recherches lexicographiques, nous procure un répertoire raisonné du vocabulaire des *Sermons* (d'après le t. LIV de la *Patrologie latine* de Migne) et des *Lettres* (d'après les éditions Schwartz et Silva-Tarouca). La première partie est consacrée aux mots du latin tardif (je note en particulier l'abondance des mots d'origine grecque, p. 49-56) ; la deuxième partie étudie l'évolution sémantique des mots employés par saint Léon (c'est sans doute la partie la plus intéressante du volume) ; dans la troisième partie sont rangés les mots rarement employés avant le latin tardif ; dans la quatrième, ceux du latin ecclésiastique ; la cinquième partie est une étude particulière du vocabulaire des titulatures. Le classement des mots dans l'une ou l'autre de ces parties paraît, à vrai dire, parfois contestable. La conclusion est assez décevante : Léon n'est pas un novateur ; son vocabulaire est sous la dépendance des grands docteurs de la fin du ive siècle : Hilaire, Ambroise, Jérôme, Augustin ; *Sermons* et *Lettres* ont approximativement le même vocabulaire.

Pierre COURCELLE.

Alb. van den Daele, S. J., *Indices pseudo-dionysiani, Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain*, 3e série, 3e fasc. Louvain, 1941 ; 1 vol. gr. in-8°, 154 pages.

Ce livre aidera grandement les études relatives au Pseudo-Denys l'Aréopagite. On ne disposait jusqu'à présent que du vieil *Onomasticum Dionysianum* de Cordier, fort peu scientifique. Le P. van den Daele nous procure trois *indices* : un *index uerborum*, un *index nominum*, un *index locorum* (notamment quantité de citations de l'Écriture). Travail ingrat, comme l'avoue l'auteur, et qui peut sembler prématuré, puisqu'en l'absence d'une édition vraiment critique les références sont données au t. III de la *Patrologie grecque* de Migne. Il sera du moins d'une utilité pratique incontestable pour le chercheur. Notons la richesse des références pour certains mots qui présentent un intérêt philosophique ou théologique particulier : ἀναγωγή, ἀναλογία, ἀρχή, διακόσμησις, δύναμις, ἐνέργεια, ἕνωσις, σύμβολον, τελετή ὑπερκόσμιος. On eût aimé, pour les cita-

tions autres que celles de l'Écriture (p. 154), la référence précise des passages cités.

Pierre COURCELLE.

P. Noailles et **A. Dain,** *Les Novelles de Léon VI le Sage.* Paris, Les Belles-Lettres, 1944 ; in-8°, LXIII + 383 pages.

A. Dain, *Leonis Sapientis problemata.* Paris, Les Belles-Lettres, 1935 ; in-8°, 120 pages.

A. Dain, *La « Tactique » de Nicéphore Ouranos.* Paris, Les Belles-Lettres, 1937, in-8°, 149 pages.

A. Dain, *Sylloge Tacticorum.* Paris, Les Belles-Lettres, 1938 ; in-8°, 156 pages.

A. Dain, *Naumachica.* Paris, Les Belles-Lettres, 1943 ; in-8°, 124 pages.

Il n'est peut-être pas trop tard pour signaler aux lecteurs de cette *Revue* quelques éditions de textes grecs médiévaux parues dans ces dernières années. Jointes aux volumes parus dans la série byzantine de la collection des Belles-Lettres, et aux documents publiés dans la série des *Archives de l'Athos*, elles laissent espérer que la France se prépare à reprendre sa place, perdue depuis près d'un siècle, dans le domaine si riche et si nécessaire de l'édition des textes grecs byzantins.

Le dernier en date de ces ouvrages, mais le plus important, est l'édition et la traduction des *Novelles de Léon VI le Sage*, données par P. Noailles et A. Dain. C'est un ouvrage à tous égards remarquable. Sur le fond, on pouvait déjà consulter quelques travaux de valeur. Mais on devait encore lire le texte grec dans l'édition de Zachariae von Lingenthal, vieille d'un siècle ; et il est sans doute préférable de ne pas parler des traductions. Nous avons désormais, grâce à la collaboration de deux excellents hellénistes, dont l'un était aussi un éminent juriste, P. Noailles, et l'autre est notre meilleur spécialiste des études de tradition manuscrite et de l'établissement des textes, A. Dain, une édition qui restera définitive aussi longtemps que de nouveaux manuscrits importants des *Novelles* n'auront pas été découverts dans quelque bibliothèque. On y trouve, dans une longue introduction de soixante-trois pages, toutes les indications utiles sur le texte et sa transmission et sur la composition du recueil ; puis le texte grec, établi avec un soin dont permet de juger l'apparat critique ; enfin, une traduction française aussi remarquable par sa précision que par sa clarté et sa franchise.

Les quatre autres ouvrages que je voudrais signaler sont dus à A. Dain et peuvent être considérés comme quelques-uns des travaux d'approche par lesquels ce savant prépare une étude d'ensemble sur la tradition et la collection des stratégistes gréco-byzantins et sur l'art militaire des Byzantins.

Les προβλήματα, jusqu'ici inédits, de Léon le Sage, sont une sorte

d'abrégé de l'art militaire rédigé sous forme de questions et réponses. Ce n'est point une œuvre originale : l'empereur a servilement suivi dans cet ouvrage, comme d'ailleurs dans les *Tacticae constitutiones* qu'étudia naguère si diligemment R. Vári, un traité antérieur, le *Strategicus* longtemps attribué à l'empereur Maurice, et que R. Vári rendit à son véritable auteur, Urbicius.

L'ouvrage sur la « *Tactique* » *de Nicéphore Ouranos* n'est pas, à vrai dire, une édition : une grande partie de ce traité demeure inédite. Mais, dans cette étude, qui est un exemple de méthode, A. Dain reconstitue d'abord chapitre par chapitre l'ensemble du traité, dispersé entre plusieurs manuscrits. Il montre ensuite qu'il s'agit d'une compilation, dont il retrouve les quatre sources : les *tacticae constitutiones* de Léon VI, les *praecepta militaria* de Nicéphore Phocas, un traité perdu, mais reconstitué par A. Dain et nommé par lui *corpus perditum*, enfin la *tactica theoria* d'Élien. Il étudie, avec son habituelle perspicacité, la tradition manuscrite. Il rend enfin l'ouvrage, ordinairement attribué sans aucune raison à un empereur Constantin, à son auteur, le magistros Nicéphore Ouranos, πάσης δύσεως ἄρχων, le vainqueur du Spercheios.

La *Sylloge tacticorum* est ce traité que F. Hase attribua à Léon VI et qui en avait gardé la dénomination de *Inedita Leonis tactica*, jusqu'à ce que R. Vári eût démontré la fausseté de cette attribution. Il est vrai que celle qu'il propose lui-même — le traité serait l'œuvre d'Alexandre, frère de l'empereur Léon — n'est pas davantage acceptée par A. Dain, qui préfère laisser l'ouvrage anonyme, et le dater simplement du milieu du xe siècle. De l'ensemble de ce traité, l'un des plus importants parmi les *tactica* byzantins, et cependant demeuré inédit dans sa plus grande partie, A. Dain donne une édition critique, qui a entre autres mérites celui d'indiquer les sources. Il est vrai que les deux sources directes, un traité inconnu pour les cinquante-cinq premiers chapitres et le *corpus perditum* pour les chapitres 56-102, nous échappent. Mais nous avons affaire ici à une littérature (si l'on peut dire) de compilateurs, et à défaut de ces deux traités perdus A. Dain, grâce à sa connaissance de toute la littérature militaire gréco-byzantine, retrouve *les sources des sources* : Cynégétique d'Urbicius, le traité dit *Hypotheseis* qui dérive lui-même des *Stratagèmes* de Polyen, Onésandros, etc.

Enfin A. Dain, dans les *Naumachica*, nous donne le texte de plusieurs opuscules byzantins consacrés à la guerre sur mer. Ils sont d'autant plus intéressants que l'héritage de l'antiquité gréco-romaine est ici presque nul. L'étude patiente de la tradition manuscrite, une grande expérience de ces problèmes ont permis là encore à A. Dain d'atteindre des résultats surprenants. Il retrouve, en effet, l'existence de deux *corpora navalis scientiae* qui eurent cours à Byzance. Le premier est parvenu jusqu'à nous dans un manuscrit de l'Ambrosienne, et qualifié pour cette raison de *collectio ambrosiana;* le second, qualifié *corpus nauticum*, est

perdu et ne nous est plus connu que par la paraphrase qu'en a faite Nicéphore Ouranos. A. Dain édite : le traité de Léon VI *de navali praelio ;* l'*excerptum nauticum* de même origine ; le *de fluminibus trajiciendis ;* les *naumachiae* de Syrianus Magister, qui l'emportent sur tous par l'importance et l'intérêt ; les *naumachica* adressés au patrice Basile ; le chapitre 54 de la *Tactique* de Nicéphore Ouranos, περὶ θαλασσομαχίας ; enfin, les chapitres 119-123 du même traité, paraphrase du *corpus nauticum* perdu. Nous avons ainsi pour la première fois tout ce que la tradition byzantine, et du même coup à travers elle tout ce que la tradition antique nous ont légué concernant la guerre sur mer.

Faut-il ajouter que les *Indices* de ces divers ouvrages constituent pour la lexicographie grecque une mine précieuse? On souhaite que M. A. Dain ait la possibilité de nous donner, lorsque ses travaux préparatoires seront achevés, le Corpus des écrits militaires byzantins et l'étude sur l'Art de la guerre à Byzance que R. Vári n'a pas menés à terme.

P. LEMERLE.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Pierre Roussel. — La *Revue des Études anciennes* a perdu l'un de ses plus éminents collaborateurs : M. Pierre Roussel, qui s'est éteint au début d'octobre 1945, après une longue maladie, était considéré comme l'un des maîtres de l'épigraphie et de l'histoire grecques. Membre de l'École française d'Athènes et ayant à ce titre suivi dans tout leur développement les fouilles systématiques conduites à Délos sous la direction de Maurice Holleaux, il s'était acquis dans le domaine des antiquités de l'île une autorité que nul ne lui contestait ; ses deux thèses sur *Délos, colonie athénienne* et *Les cultes égyptiens à Délos* en donnèrent la preuve dès 1916 ; ceux qui l'ont vu, depuis lors, au travail dans le musée épigraphique de Délos ou dans celui de Mykonos savent seuls quelle connaissance étendue et minutieuse il possédait de chaque pierre et même de chaque fragment. Devenu, de 1925 à 1935, directeur de l'École d'Athènes, il ne cessa de s'intéresser à la poursuite de l'exploration et dirigeait, avec une compétence incomparable, la publication du *Corpus* des inscriptions. Mais, comme on ne saurait bien connaître une province du monde grec sans avoir promené ses regards sur les provinces avoisinantes et que l'épigraphie n'est pas une juxtaposition de compartiments fermés, il ne limita pas ses curiosités à l'île sainte ; il sait critiquer et discuter des inscriptions de Thasos ou d'Athènes (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 377-381 ; 1943, p. 177-182) ; il écrit, sur des problèmes délicats de chronologie delphique, la célébration des Sotéria et la date de l'archonte Polyeuktos, des pages d'une singulière pénétration (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1924, p. 97-111).

L'enseignement de littérature grecque qu'il donna de 1919 à 1925 à la Faculté des lettres de Strasbourg élargit encore ses curiosités ; il apporta à la critique des textes la même méthode qu'il avait employée à celle des pierres. Outre celui de l'histoire, deux domaines retinrent particulièrement son attention : celui de l'éloquence grecque, où il mettait à profit sa familiarité avec les institutions et le droit attiques (cf., notamment, *Rev. Ét. anc.*, 1925, p. 5-10), et celui de la tragédie, où il cherchait à retrouver, derrière l'inspiration poétique, les coutumes, les rites ou les traditions populaires qui en expliquent la genèse ; familier des idées de Durkheim et lecteur assidu des *Annales sociologiques*, il aimait discerner, sous les fantaisies de Sophocle ou d'Euripide, les réalités historiques ou sociales sur lesquelles elles avaient fleuri. Nos

lecteurs qui ont lu dans cette *Revue* (1920, p. 157-171) l'article qu'il consacra à Médée ou, dans la *Revue des Études grecques*, celui qu'il donna sur Antigone ont pu apprécier combien en ces matières, où la démarche ne peut être aussi rectiligne qu'en épigraphie ou en histoire, il sait montrer de souplesse et de mesure.

Vers la fin de sa vie, appelé à enseigner l'histoire grecque à la Sorbonne, il s'était tourné vers de plus amples synthèses ; la collection « Peuples et civilisations » contient un volume signé de lui sur *La Grèce des guerres médiques à la conquête romaine ;* il écrivit, dans l'*Histoire grecque* de Gustave Glotz, le récit des événements qui suivirent la mort d'Alexandre ; il publia chez de Boccard, en 1939, un volume sur *Sparte.* Il pensait, en effet, que les études de détail disséminées dans les revues savantes n'avaient pas entièrement atteint leur but, si elles ne venaient concourir à la présentation d'un tableau d'ensemble, qu'il appartenait aux mêmes savants de dessiner. Il apporta à cette tâche un talent fait tout à la fois de sûreté dans l'information et dans l'exposé de sobriété un peu sévère. Nos lecteurs auront une idée de l'ampleur de ses lectures en parcourant dans cette *Revue* les comptes-rendus qu'il donna des ouvrages les plus divers.

La manière de Pierre Roussel, comme celle de Maurice Holleaux, dont il avait fortement subi l'influence, se découvre tout autant dans ses petits articles que dans ses compositions plus étendues ; car elle est essentiellement à base d'esprit critique. Il emploie à l'analyse des documents, à la disposition des arguments une logique si parfaite qu'on peut dire qu'il a presque toujours raison. Purement intellectuel, se défiant de l'imagination, répugnant à toute amplification ou emphase, il ne voulait retenir l'attention que par le dépouillement de son style et la rigueur de ses déductions. Ces principes peuvent l'incliner à la sécheresse ; mais ils font de toutes ses productions des modèles de lucidité intellectuelle et d'élégance de pensée.

Fernand CHAPOUTHIER.

Edmond Groag. — Je reçois de M. A. Alföldi un petit volume in-8°, série 1, n° 14, des *Dissertationes Pannonicae*, publiées par l'Université de Budapest : E. Groag, *Die Reichsbeamten von Achaia in spätrömischen Zeit*, 92 p., suite de la communication faite par M. Groag à l'Académie des sciences de Vienne, *Schriften der Balkankommission, Antiq.*, Abteil IX, 1939, *Die röm. Reichsbeamten von Achaia bis auf Diocletian.* Je crois devoir traduire le court avant-propos dont M. Alföldi a fait précéder cette dernière œuvre d'un grand travailleur.

« Edmond Groag, l'un des meilleurs connaisseurs de la prosopographie romaine, n'aura pas vu l'apparition de ce travail ; il n'a même pas pu en surveiller l'impression.

« Bien que tous ses collègues viennois, depuis 1938, se soient toujours

efforcés de rendre sa vie tolérable et, qu'en fait, ils aient pu lui obtenir bien des adoucissements, cependant, durant les dernières années de la guerre, Groag avait été arraché à ses livres. Dans une captivité mi-volontaire, mi-forcée, soigné par une fidèle épouse et soutenu par ses amis, il avait vécu, jusqu'à ce qu'enfin, un jour du printemps de 1945, il ait pu, libre, sortir de sa retraite. Il avait jusque-là courageusement supporté son sort ; la liberté lui fut une émotion qu'il ne put supporter. Il mourut peu après la libération.

« Il était impossible d'éditer à Vienne ou en Allemagne la suite de son importante étude sur les fonctionnaires romains d'Achaïe. Mme Bertha Groag, par l'entremise du prof. J. v. Miskolczy, m'a envoyé le manuscrit avec une lettre de son mari en demandant la publication dans les *Dissertationes Pannonicae.* Nous nous sommes rendus à son désir, avons essayé de notre mieux de combler les lacunes qui restaient dans le manuscrit et l'avons mis aussitôt à l'impression. Les circonstances n'ont pas permis qu'il parût plus tôt (septembre 1946). »

Bien qu'il dépasse ma compétence, je me suis empressé de jeter un coup d'œil sur ce dernier ouvrage de Groag. J'y trouve tout d'abord une douzaine de pages de rectifications et de compléments à la liste des administrateurs romains jusqu'à Dioclétien. Les *Hellenica* de L. Robert, les publications italiennes de De Grassi et de Barbieri, dans la revue *Epigraphica*, y sont largement utilisés. Puis vient l'étude de la période de Dioclétien et des modifications apportées à l'administration de la province, suivie de la liste, tous documents à l'appui, des magistrats, *corrector*, *praeses*, puis bientôt du nouveau *proconsul*, classés chronologiquement. Une notice est consacrée au sort de la province sous les différents princes, Constantin, les fils de Constantin, de Julien à Théodose, enfin, d'Arcadius à Justinien. Il subsiste, naturellement, bien des incertitudes sur la carrière, la date précise, parfois même le nom des proconsuls successifs. Inscriptions et textes littéraires sont utilement exploités et fournissent à Groag bien des indications qui me semblent entièrement nouvelles. C'est un chapitre précieux de prosopographie romaine.

A. GRENIER.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

I. Ouvrages

Emma J. Edelstein et Ludwig Edelstein, *Asclepius, a collection and interpretation of the testimonies.* Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1945 ; 2 vol. in-4°, xvii + 470 pages et viii + 277 pages.

R. Demangel, *Contribution à la topographie de l'Hebdomon.* Paris, de Boccard, 1945 ; 1 vol. in-4°, 60 pages, VIII pl. et 40 fig.

Jean Humbert, *Syntaxe grecque.* Paris, Klincksieck, 1945 ; 1 vol. gr. in-8°, 396 pages.

Pierre Chantraine, *Morphologie historique du grec.* Paris, Klincksieck, 1945 ; 1 vol. in-12, 442 pages.

H. Bolkestein, *Adversaria critica et exegetica ad Plutarchi quaestionum convivalium librum primum et secundum.* Amsterdam, H. J. Paris, 1946 ; 1 vol. in-8°, 141 pages.

Paolo Enrico Arias, *La Focide vista da Pausania*, traduction et commentaire du livre X de Pausanias. Turin, Società editrice internazionale, 1946 ; 2 vol. in-12, 104 et 166 pages.

Abel Rey, *La science dans l'Antiquité ;* t. IV : *L'apogée de la science technique grecque : les sciences de la Nature et de l'homme ; les mathématiquesd'Hippocrate à Platon* (Bibliothèque historique. L'Évolution des l'Humanité). Paris, Albin Michel, 1946 ; 1 vol. in-12, xviii + 313 pages.

Brother E. Patrick Parks, *The Roman rhetorical schools as a preparation for the courts under the Early Empire.* Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1945 ; 1 vol. in-8°, 122 pages.

Saint Augustin, *La cité de Dieu*, t. II (liv. VI-X), texte et traduction, introduction et notes par Jacques Perret. Paris, Garnier, 1946 ; 1 vol. in-16, xxxii + 543 pages.

Rev. William G. Most, *The Syntax of the Vitae Sanctorum Hiberniae.* Washington, The Catholic University of America Press, 1946 ; 1 vol. in-8°, xxv + 356 pages.

George Emmanuel Mylonas, *The Hymn to Demeter and her sanctuary at Eleusis.* Washington, University Studies, 1942 ; 1 vol. in-8°, 99 pages.

O. F. Grazebrook, *Nicanor of Athens, the autobiography of an unknown citizen.* Cambridge, University Press, 1946 ; 1 vol. in-8°, xviii + 359 pages.

Michael Grant, *From Imperium to Auctoritas, a historical study of aes coinage in the Roman Empire (49 B. C.-A. D. 14).* Cambridge, University Press, 1946 ; 1 vol. gr. in-4°, xvii + 510 pages, XII pl.

Georges Dumézil, *Naissance d'archanges (Jupiter, Mars, Quirinus)*, Paris, Gallimard, 1945 ; 1 vol. in-12, 190 pages.

Aram M. Frenkian, *L'Orient et les origines de l'idéalisme subjectif dans la pensée européenne ;* t. I : *La doctrine théologique de Memphis (L'inscription du roi Shabaka)*. Paris, Geuthner, 1946 ; 1 vol. in-8°, 167 pages.

James Hutton, *The Greek Anthology in France and in the Latin writers of the Netherlands to the year 1800.* Ithaca (New-York), Cornell University Press, 1946 ; 1 vol. in-8°, xi + 822 pages.

Baalbek, Palmyra, photogr. par Hoyningen-Huene, texte par David M. Robinson. New York, J. J. Augustin, 1946 ; 1 vol. in-4°, 136 pages, la plupart de photogr. en pleine ou double page, 2 plans.

Excavations at Olynthus ; part XII : *Domestic and public architecture*, par David M. Robinson. Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1946 ; 1 vol. in-4°, xxx + 519 pages, 12 fig., 272 pl., III pl. en couleurs.

Acta Seminarii Neotestamentici Upsaliensis ; IX : *Le baptême de feu*, par Carl-Martin Edsman. Upsal, Lundequist, 1940 ; 1 vol. in-8°, 237 pages.

Archives de l'Athos, publiées sous la direction de Gabriel Millet ; II : *Actes de Kutlumus*, édition diplomatique par Paul Lemerle. Paris, Lethielleux, 1945 ; 1 vol. in-4°, vi + 305 pages et 1 album cartonné de XXXII pl.

II. Brochures

Christian Friedrich Williger, *Il παῖς di Cebes nel Φαίδων di Platone* (extrait du *Giornale di Metafisica*, II, 1946, p. 103-113).

Norman H. Baynes, *The hellenistic civilization and East-Rome.* Oxford, University Press (Geoffrey Cumberledge), 1946 ; 1 brochure in-16, 48 pages.

Revilo. P. Oliver, *Petrarch's prestige as a humanist* (extrait de *Studies in honor of William Abbot Oldfather*, p. 134-153). The University of Illinois Press, 1943.

15 avril 1947.

Le Directeur-Gérant : Jean AUDIAT.

L'ÉVOLUTION DES COUPES ATTIQUES A FIGURES NOIRES (580-480)[1]

L'intérêt des coupes attiques à figures noires.

Il n'est pas arbitraire de vouloir étudier isolément les coupes attiques à figures noires. L'extrême variété de leurs types est le fait d'une longue évolution d'un siècle, très cohérente et ordonnée, qui a toujours respecté certains traits communs. Il ne serait pas permis de séparer les coupes du reste de la céramique attique à figures noires, si elles ne constituaient un cercle assez fermé dont l'originalité n'est pas seulement due à une différence de forme. Certains céramistes attiques semblent, en effet, s'être spécialisés dans la fabrication des coupes, car beaucoup de potiers et de peintres de coupes ne nous sont pas connus en dehors d'elles[2]. La conséquence en est souvent un style et surtout un système de décoration propres aux coupes ; c'est ce qui se produit, par exemple, pour les coupes des petits maîtres. Il y a donc intérêt à consacrer une étude spéciale à l'ensemble des coupes attiques à figures noires. Elles représentent d'ailleurs une part importante de la céramique archaïque, tant par leur nombre que par leurs qualités, surtout aux époques anciennes — ce sont les coupes qui, proportionnellement, portent le plus grand nombre de signatures. Elles peuvent être, en outre, d'utiles éléments d'information pour l'archéologue. Il n'est pas de nécropole archaïque qui ne contienne

1. L'importante série, en majeure partie inédite, des coupes à figures noires du Louvre est à l'origine de cette étude. Les inédits, auxquels il est fait parfois allusion, reconstitués de fragments, principalement de provenance Campana, seront publiés dans un prochain fascicule du *C. V. A.*

2. Les exceptions concernent quelques grands noms : Ergotimos et Clitias, Amasis, Exékias, Nikosthenes, Pamphaios, Hischylos et Sakonides.

une quantité importante de coupes à figures noires. Or, leur diversité permet, dans la plupart des cas, de les dater avec assez de précision, les unes par rapport aux autres [1]. On conçoit l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour la chronologie d'un site ou même d'un monument, car le moindre tesson se laisse souvent classer, donc dater, avec exactitude. Il ne semble pas qu'on y ait, jusqu'ici, prêté suffisamment d'attention.

Les différents types de coupes à figures noires doivent être rangés dans un ordre logique, conforme à leur évolution : il doit respecter, en gros, l'ordre chronologique. Il y a cinq éléments qui interviennent dans l'étude d'une coupe attique à figures noires et qui en déterminent le type : la forme, le système de décoration, le style, le peintre et la date. Il est impossible de les examiner séparément, car ils sont sous la dépendance les uns des autres. La forme en est de tous le plus caractéristique, car c'est elle que les céramistes ont traitée avec le plus d'amour. C'est aussi elle qui détermine, dans une grande mesure, le système de décoration. L'évolution du style est parallèle à celle des formes, et les divisions qui en résultent (coupes à rebord évasé et style ancien, coupes à rebord mouluré et style moyen, coupes à vasque hémisphérique et style récent, coupes « prolongation » et style tardif) ont à peu près les mêmes limites chronologiques. Les coupes, au dedans de chaque série, peuvent être classées dans le temps, à l'aide de ces trois données, d'une manière assez rigoureuse. Il est ensuite aisé de les intégrer dans la chronologie relative de la céramique à figures noires, qui n'a d'ailleurs, on le sait, qu'une simple valeur figurative. Enfin, la distinction des différentes mains permet d'établir des divisions dans le sens vertical à l'intérieur de ces groupes. La détermination des nombreux peintres de coupes est très intéressante, mais reste encore malheureusement difficile ; par le fait des inédits, beaucoup de coupes demeurent, momentanément sans doute, isolées. Une vue d'ensemble sur l'évolution des coupes attiques à figures noires permettra de relier les quelques études de détail qui ont été consacrées à certaines séries [2].

1. C'est-à-dire en chronologie *absolue*.
2. Il n'existe qu'une seule étude d'ensemble, celle de P. N. Ure, *Eph. Arch.*, 1915, p. 114-127, qui, à propos des coupes de Rhitsona, décrit, avec beaucoup d'exactitude, quelques-uns des principaux groupes de coupes attiques à figures noires.

I

Les coupes a rebord évasé et le style ancien (premier quart du vie siècle)

a) *Les coupes des comastes*[1].

Le groupe des coupes attiques à figures noires le plus archaïque ne compte actuellement qu'un nombre assez faible d'exemplaires. Il renferme également un certain nombre de skyphoi et quelques grands vases qui leur sont apparentés. Mais les coupes en forment l'essentiel. Les études simultanées de A. Greifenhagen[2] et de H. Payne[3] ont prouvé leur caractère attique, anciennement méconnu[4]. L'influence sur leur style de la céramique corinthienne est, en effet, indiscutable, et leur forme se retrouve presque semblable dans une série assez limitée de coupes corinthiennes, antérieure d'un petit nombre d'années au groupe des comastes, et qui contient sans doute les plus anciennes coupes à figures noires[5]. La vasque des coupes des comastes est large, assez plate, légèrement recourbée vers l'intérieur à son sommet et terminée par un rebord bas, en léger retrait, mais fortement évasé vers l'extérieur ; elle est portée par un court pied conique évasé. Les anses, fines, sont parfaitement horizontales (pl. I, 1). Les coupes corinthiennes présentent cependant quelques différences[6]. Leur vasque, plus profonde et plus rebondie, offre un aspect plus lourd. Le rebord est plus souvent convexe que concave. On trouve encore en Ionie, avec d'autres variantes, de nombreuses coupes de cette sorte. Mais elles semblent, en général, plus récentes[7]. Rien ne prouve, en fait, que les coupes des comastes aient emprunté leur forme à Corinthe ou à l'Ionie. Les ressemblances d'ensemble et les divergences de détail peuvent s'expliquer par trois descendances indépendantes d'une commune origine. On rencontre, en effet, dans tous les styles géométriques récents, de multiples exemplaires d'un

1. Cf. J. D. Beazley, *Hesperia*, XIII, 1944, p. 45 ss.
2. *Eine attische schwarzfigurige Vasengattung und die Darstellung des Komos im VI. Jahrhundert*, 1929, p. 7 à 11, 12 à 34, pl. I-II.
3. *Necrocorinthia*, 1931, p. 194, 197-198, 200, pl. 51, 1, 2, 4-6, pl. 52, 1.
4. Cette démonstration est surtout l'œuvre de Payne, *Ibid.*, p. 198-199.
5. Sur l'histoire de la forme, voir Greifenhagen, *op. cit.*, p. 12 à 20, et surtout Payne, *op. cit.*, p. 310-311.
6. Elles sont très apparentes sur le croquis de Greifenhagen, *op. cit.*, p. 19.
7. L'exemple de Syracuse, cité par Payne, *op. cit.*, p. 311, ne paraît pas être de la fin du viie siècle. Le contexte indique plutôt le premier quart du vie siècle. D'ailleurs, avec son pied et son rebord à peine indiqués, la coupe est en retard sur le type corinthien.

type de skyphos qui ne diffère de ces coupes que par l'absence de pied ; il est particulièrement bien représenté en Attique par des œuvres d'un travail très fin qu'on relierait sans peine aux plus anciennes coupes à figures noires[1].

Les céramistes attiques n'auraient d'ailleurs guère pu copier la forme des coupes corinthiennes sans leur emprunter en même temps leur système de décoration. Or, à ce point de vue, les coupes des comastes n'ont avec elles à peu près aucun point commun. Tandis que les comastes des coupes attiques occupent la majeure partie de la vasque, ne laissant qu'une mince ligne décorative sur le rebord et autour du pied, la zone figurée des coupes corinthiennes se réduit à une et souvent deux bandes étroites. Le vernis qui recouvre à l'intérieur les coupes des comastes fait contraste avec le riche décor interne de ces dernières. Enfin, les ornements, palmettes et entrelacs, placés sous les anses des coupes attiques, ne se retrouvent pas sur les coupes corinthiennes. Les sujets eux-mêmes sont très différents ; les comastes, grotesques danseurs du kordax, pourtant si typiquement corinthiens, figurent rarement sur ces dernières. Si les coupes des comastes ont indiscutablement subi l'influence du style corinthien, il est difficile d'admettre qu'elles se soient, même de très loin, inspirées des coupes corinthiennes. L'analogie est, au contraire, parfaite entre les skyphoi du groupe des comastes et certains skyphoi corinthiens, de même forme, de même sujet et de même style. Il ne semble pas douteux que les premiers aient imité les seconds. Mais il ne paraît pas non plus impossible que les coupes des comastes, qui leur ressemblent étroitement, ne se soient en réalité inspirées de l'un ou de l'autre groupe de skyphoi. Ainsi s'expliqueraient la zone figurée très large et l'intérieur recouvert de vernis noir, à l'image des skyphoi. Un autre détail les évoque également ; les arêtes à la base sont simples et non doubles comme sur les coupes corinthiennes.

Quoi qu'il en soit, il est curieux de constater qu'une classe de skyphoi corinthiens puisse être, directement ou par l'intermédiaire d'autres vases attiques, au point de départ des coupes attiques à figures noires. Ce choix des céramistes attiques n'est pas indifférent. Il montre des tendances décoratives particulières qui se maintiendront plus ou moins nettement tout au long de l'histoire des coupes attiques à figures noires ; d'abord l'adaptation du décor

1. Ces coupes géométriques attiques sont étudiées par T. B. L. Webster, *Memoirs and proceedings of the Manchester Lit. and Phil. Soc.*, LXXXII, 1937-1938, p. 10-12, pl. I, II.

à la forme, puis la prépondérance, ici exclusive, de la décoration placée à l'extérieur de la vasque, enfin l'importance donnée aux représentations figurées et surtout humaines, qui occupent de larges surfaces, tandis que l'ornementation est reléguée, soit dans d'étroites zones du rebord ou de la base, soit, par une heureuse conception, sous les anses[1]. Plus que le style, emprunté à la céramique corinthienne, plus que la forme, malgré le soin apporté en général à l'exécution, c'est le système de décoration qui fait l'originalité de ce premier groupe de coupes attiques à figures noires. Ces recherches vont durer pendant toute la période des débuts, jusqu'au moment où prévaudra l'étude des formes.

b) *Les coupes de Siana.*

Cette étiquette commode recouvre une série assez importante de coupes archaïques qui ont en commun une forme, dérivée des coupes des comastes, et un style, établissant la transition entre l'influence corinthienne et le début de la peinture attique à figures noires d'époque classique. La forme a, en effet, évolué dans le sens de la hauteur, mais aucun de ses éléments n'a subi de transformation radicale. Le pied a grandi, la vasque s'est appronfondie, et surtout le rebord s'est haussé, au point de s'égaler finalement à la zone des anses, elles-mêmes à demi relevées vers le haut (pl. I, 2). Ces changements ont forcément posé de nouveaux problèmes aux décorateurs. Le rebord, en particulier, a offert une nouvelle surface assez large, qu'il s'est agi de décorer. En fait, c'est peut-être l'opération inverse qui s'est produite, l'évolution de la forme étant due, au contraire, à de nouvelles modes de décoration. On peut citer, à tous les points de vue, comme types de transition, deux riches coupes du British Museum trahissant un archaïsme certain, et auxquelles le groupe de Siana doit son nom[2] ; la forme est encore assez plate, et le principe de décoration est le même que pour les coupes des comastes. Leur principal caractère de nouveauté réside dans l'apparition d'un décor intérieur. Mais il leur manque cette sobriété, qui, par comparaison avec les autres céramiques contemporaines, et en particulier avec la céramique corinthienne, distingue absolument le style attique, même à ses débuts.

1. Les coupes et les skyphoi corinthiens ne connaissent pas d'ornement particulier pour cette place. Le complexe de palmettes et d'entrelacs figure souvent au centre de la représentation.

2. B 380 et B 379, *C. V. A.*, British Museum, II, III H e, pl. 8, 1, 2, appartenant au groupe C : n°s 62 et 63 des *Met. Museum Studies*, V, I, 1934, p. 110 (vers 570?).

On assiste, en effet, à une simplification progressive des coupes attiques, certaines, parmi les plus anciennes, qui se placent en majorité entre 570 et 560, conservant un système d'ornementation encore très proche des précédentes [1]. Le rebord est, en général, décoré d'une double guirlande de feuilles ; le bas porte des ornements géométriques assez simples ; le médaillon intérieur est entouré de languettes noires et rouges, de cercles et de points [2]. Mais cette simplicité apparaît surtout, à partir des environs de 560, dans le fait que la décoration se limite désormais à la moitié supérieure de la vasque. Toute la partie inférieure, qui est à peu près invisible lorsqu'on regarde la coupe de profil, est recouverte de vernis noir, excepté une étroite bande réservée vers le haut [3], qui souligne la zone décorée. Il est possible que le décorateur ait voulu éviter, ou bien la déformation occasionnée par la courbure de la vasque à des représentations s'étendant presque jusqu'à sa base, ou bien l'alourdissement dû à cette surcharge décorative au bas du vase. Cette solution, sans doute d'origine attique, favorisait d'ailleurs l'étanchéité de la vasque. Mais son principal mérite était de dégager ce qui était maintenant considéré comme l'essentiel, c'est-à-dire les représentations figurées. Elle était si heureuse qu'elle allait rester d'un usage à peu près constant jusqu'à la fin des coupes à figures noires.

Cette surface d'aspect légèrement concave, formée de la zone des anses surmontée du haut rebord dressé, peut être ornée de plusieurs manières différentes. La ligne de séparation entre ces deux parties délimitant deux bandes à peu près égales, il en résulte en général deux zones décorées, pouvant présenter des aspects assez divers. Certaines coupes portent, à l'ancienne manière, des feuillages sur le rebord [4]. On a un unique exemple de la solution inverse, avec le décor figuré sur le rebord [5]. Tous ces exemplaires décorés

1. La plupart des coupes classées par J. D. Beazley, *J. H. S.*, LI, 1931, p. 278 ss., dans la sous-classe I du groupe d'Heidelberg, sont dans ce cas. Il en est de même pour quelques coupes du groupe C, par exemple Athènes 531 : *Met. Mus. St.*, V, I, n° 65, p. 111, fig. 16-17.

2. Cet encadrement, réduit aux seules languettes, deviendra canonique.

3. Et quelquefois au début des languettes noires et rouges vers le bas de la vasque ; par exemple, Mykonos, B 6107, *Délos*, X, p. 181, n° 603, pl. 49 ; Goluchow, Musée Czartoryski 27, *C. V. A.*, Goluchow, pl. 13, 3 ; British Museum 1906, 12-15, 3, et 1906, 12-15, 1, *C. V. A.*, British Museum, II, III H e, pl. 10, 2, et pl. 10, 6 ; Louvre, C. A. 3061.

4. Par exemple, Mykonos, B 6107 ; Goluchow, Musée Czartoryski 27, et Tubingue 2236, C. Watzinger, *Griechische Vasen in Tübingen*, 1924, n° 34, p. 29, pl. 13, ces deux dernières coupes très proches l'une de l'autre.

5. Dijon 1299, inédite (I : panthère. A-B 1) : trois cygnes, 2) : feuilles de lierre. Près des anses : fleur horizontale. L'ornementation envahit parfois tout le haut de la vasque, sous la forme d'une double bande décorative : par exemple sur la coupe de Copenhague, Chr.

de files d'animaux sont d'un style assez récent et peuvent descendre jusque vers le milieu du VIe siècle. Ils annoncent, dans une certaine mesure, les coupes à bandes à animaux. On sait, d'ailleurs, que quelques coupes des petits maîtres ont conservé le souvenir de cette ornementation feuillue, d'une réelle valeur décorative [1]. Mais les deux solutions les plus courantes sont aussi celles qui marquent le triomphe exclusif de la décoration animée. La première, qui semble particulière au « peintre C », maintient la division en deux zones, généralement décorées, l'une d'animaux, l'autre de personnages. Sa décoration en zones étroites, de même que ses sujets [2] et que son style, montrent nettement une influence diffuse de la céramique corinthienne. Elle indique aussi, dans une certaine mesure, où l'on doit rechercher l'origine du style miniaturiste. L'autre mode de décoration, au contraire, est d'esprit purement attique [3]. Bien que d'aspect moins plaisant, il a joui d'une grande faveur. Il consiste, tout en maintenant la séparation entre les deux zones, à les recouvrir [4] d'une seule scène figurée. Ce chevauchement a l'avantage de grandir les personnages, en même temps qu'il les met parfaitement en lumière ; mais il en résulte également une certaine déformation des corps placés dans un creux, et surtout une fâcheuse ligne de séparation qui les traverse en leur milieu. C'est pourquoi sans doute ce système de décoration n'a guère dépassé le milieu du VIe siècle [5]. Un style miniaturiste qui n'est plus dans la ligne de la céramique classique à figures noires l'emporte ensuite pendant une vingtaine d'années.

c) *Les types de transition.*

Le décor des petits maîtres n'est pas apparu brutalement. Il est précédé par une série d'essais qui y conduisent progressivement. Toutefois, les coupes assez nombreuses où se remarquent ces tentatives appartiennent encore, tant par leur forme que par leur date, au groupe de Siana. Les traits les plus intéressants sont ceux qui annoncent le système décoratif des coupes à lèvres. On voit ainsi des sujets isolés, en général un animal, remplacer les zones

VIII 958, *C. V. A.*, III, pl. 100, 1, donnée à tort comme laconienne (cf. *J. H. S.*, XXX, 1910, p. 27), ou sur les fragments Camp. 10241 du Louvre.

1. J. D. Beazley, *J. H. S.*, LII, 1932, p. 182.
2. La « chasse au lièvre », par exemple, ou bien la file de cavaliers.
3. Il ne se rencontre pas dans la céramique corinthienne. La coupe du *C. V. A.*, Copenhague, II, pl. 92, 4, est sans doute attique.
4. C'est le décor « overlap » de Beazley.
5. Sauf quelques rares coupes plus récentes, par exemple celle du Louvre, Éléonte 171, *C. V. A.*, Louvre, IX, III H e, pl. 88, 11-12.

figurées placées entre les anses. Ils n'apparaissent pas encore, il est vrai, sur le rebord, mais ils sont déjà très souvent combinés avec des palmettes flanquant les anses [1]. Ces ornements ont d'abord l'apparence de fleurs [2], puis ils prennent la forme de palmettes, d'abord horizontales [3], enfin dressées, selon le type désormais normal [4]. C'est quelquefois la signature [5] ou une inscription simulée [6], toujours associées aux palmettes, qui prennent la place des sujets dans la zone des anses. Cet emplacement, si pratique pour mettre en valeur la marque de fabrique, sera par la suite très souvent réservé à cette fin. Dans ce cas, de même que pour les rares exemplaires ne portant pas d'ornementation externe [7], le décor se limite au médaillon intérieur. Les essais sont plus hésitants en ce qui concerne le rebord : ou bien il n'est pas décoré [8], ou bien, au contraire, il porte une file de personnages [9], ou bien, enfin, il est recouvert de vernis noir [10]. Le sujet isolé placé au centre du rebord n'apparaît pas avant que la forme des coupes à lèvres ne soit définitivement fixée.

Deux coupes, placées incontestablement à la transition des coupes de Siana et des coupes à lèvres, montrent comment s'est opéré le passage des unes aux autres. Alors que la coupe 335 du Vatican [11] combine une vasque de forme ancienne avec un pied du type des petits maîtres, la coupe C. A. 2918 du Louvre, au contraire, ne diffère des autres coupes à lèvres que par son pied, bas

1. Il en est ainsi sur les coupes de Munich 2121, T. Lau, *Die griechischen Vasen*, I, 1877, pl. 19, 4, Jacobsthal, *Ornamente griechischer Vasen*, 1927, pl. 67 a, et Munich 2122, Lau, *Ibid.*, pl. 18, 3, du groupe C (*Met. Mus. St.*, V, I, n°s 67 et 68, p. 111), d'Athènes, 529, Ross, *Archäologische Aufsätze*, II, pl. 2, p. 346, Jacobsthal, *op. cit.*, pl. 67 c ; les fragments du Louvre, Camp. 10245 ; la coupe de Tubingue 1505, Watzinger, *op. cit.*, n° 35, p. 29, pl. 15.

2. Coupes de Dijon 1299, et du Louvre, C. A. 3244, pl. I, 2.

3. Les quatre premiers exemples de la n. 1, plus la coupe d'Ergotimos et de Clitias à Berlin, G.-A. Körte, *Gordion*, p. 140, f. 127, pl. 7 ; Pfuhl, III, f. 213-214 ; Hoppin, *B. F.*, p. 148-149.

4. Par exemple, Cracovie, Musée Czartoryski 1227, *C. V. A.*, pl. 4, 3, Tubingue 1505, et British Museum 1906, 12-15, d'un style déjà miniaturiste.

5. Comme pour la coupe d'Athènes signée d'Exekias, Hoppin, *B. F.*, p. 91, celle de Gordion à Berlin, signée d'Ergotimos et de Clitias et celle du British Museum, B 412, *C. V. A*, II, III H e, pl. 14, 8, signée d'Hermogenes. Sur ces deux dernières, sans doute un peu plus récentes, cf. Beazley, *J. H. S.*, LII, 1932, p. 185.

6. Louvre, C. A. 3244, pl. I, 2.

7. Par exemple la coupe F 66 du Louvre, *C. V. A.*, VIII, III H e, pl. 77, 8, 12, et la seconde coupe de Gordion à Berlin, Körte, *op. cit.*, p. 142, pl. 8.

8. Louvre, C. A. 2918, *C. V. A.*, IX, pl. 84, 1-5.

9. Louvre, C. A. 2988.

10. Comme sur la coupe de Gordion à Berlin, signée d'Ergotimos et de Clitias.

11. Albizzati, *Vasi antichi dipinti del Vaticano*, IV, n° 335, pl. 34, 36 ; Beazley, *Met. Mus. St.*, V, I, n° 79, p. 113 (groupe C).

et évasé comme celui des coupes de Siana. A ce moment donc, les potiers ont peut-être eu tendance à traiter séparément les problèmes du pied et de la vasque. Ils ont, d'un côté, redressé et surélevé le rebord, jusqu'à en faire un large bandeau plat, à peu près droit. Un exemple frappant de ces essais nous est donné par un vase qui n'est pas à proprement parler une coupe, mais plutôt un cratère[1]. Cependant, le fait qu'il soit l'œuvre d'un peintre de coupes et que sa décoration soit identique à celle d'une coupe[2] ne permet pas de le négliger. Rien n'annonce d'une manière aussi frappante les coupes à lèvres que ce rebord droit, aminci à son sommet, souligné par une forte saillie à la base. C'est ailleurs, semble-t-il, qu'il convient de rechercher l'origine du pied.

La coupe du Vatican 335 qui porte un pied du type des petits maîtres n'est précédée d'aucun exemplaire de transition, avec un pied de forme intermédiaire. Son isolement s'explique peut-être par le fait d'un emprunt extérieur. Il existe, en effet, un groupe très réduit d'une vingtaine de coupes archaïques à vasque hémisphérique profonde, à pied haut avec une tige étroite et une base plate, et dont les anses assez volumineuses sont surmontées de boutons verticaux (pl. I, 3). Ces coupes à anses à boutons[3], grâce à la profondeur de leur vasque, associent une décoration figurée de taille normale à une riche ornementation[4] évoquant les plus anciennes coupes de Siana. Mais ce n'est pas la forme de leur vasque qui doit, pour le moment, retenir l'attention ; il faudra encore une vingtaine d'années avant que la vasque hémisphérique devienne d'un usage courant. Leur pied est exactement celui que vont adopter les coupes des petits maîtres. La brusque apparition de cette série et le type très particulier de ces coupes ne permettent pas de croire qu'il s'agit d'une forme lentement élaborée par les céramistes. Tout indique que celle-ci est, au contraire, la copie d'un modèle métallique : les boutons sur les anses, la moulure en anneau unissant la vasque au pied, la surface plate de la base

1. Louvre, C. A. 2988, du peintre C. Rebord : cortège triomphal analogue à celui de la coupe d'Heidelberg (Beazley, *op. cit.*, n° I, p. 93, f. 4-6), A-B : cinq jeunes cavaliers. A l'intérieur du rebord, frise de dauphins.

2. Il y a même des languettes noires et rouges autour du pied.

3. Elles ont été étudiées par W. Kraiker, *A. M.*, LIX, 1934, p. 1-18, en particulier p. 6, n. 2, et, en dernier lieu, par A. de Agostino, *Studi Etruschi*, XIII, 1939, p. 501-508. Ce dernier les date d'entre 565 et 545, ce qui paraît assez exact : leur étroite parenté et le fait que quelques-unes d'entre elles dépassent légèrement le milieu du siècle indiquent qu'elles sont un peu plus récentes que les coupes de Siana.

4. Avec frises de fleurs de lotus, de feuilles, de palmettes, de languettes et d'arêtes.

recoupant par une arête vive la tige à l'intérieur du pied conviennent mieux à un objet de métal qu'à un vase d'argile. C'est pourquoi on a pu les rapprocher de certains vases de bronze[1]. Il n'est pas invraisemblable de penser que les potiers attiques aient pu emprunter une forme de pied à un modèle métallique, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une petite série de coupes d'argile, et qu'ils l'aient ensuite associée à une vasque, celle-là d'origine purement céramique[2]. Ainsi semble s'être opérée la conjonction des deux éléments ayant contribué à la naissance des coupes à lèvres.

II

Les coupes a rebord mouluré et le style miniaturiste (550-530)

a) *Les coupes à lèvres.*

Un type de coupe d'une élégance extrême apparaît vers le milieu du VI[e] siècle (pl. I, 4). Une forme élancée aux belles proportions, une poterie très fine, un décor plein de grâce, témoignant, malgré sa petitesse, d'une exécution parfaite justifient l'admiration unanimement accordée aux coupes à lèvres. La vasque, profonde, mais sans excès, est d'une ligne très pure, soulignée par l'incurvation des anses. A peine s'infléchit-elle vers le haut que cette courbure est compensée par un léger évasement du rebord. La coupe offre donc à son sommet une double courbe très faible en S, légèrement oblique. On est loin de cet angle brutal qui marquait autrefois le passage de la vasque au rebord. Mais cet angle, qui apparaissait également à l'intérieur de la coupe, s'est curieusement conservé à la même place, bien que le rebord se soit à peu près redressé. La lèvre, s'élargissant régulièrement depuis le sommet, se termine à la base par un fort ressaut, en saillie sur le reste de la vasque. Cette survivance est peut-être due à une raison pratique : il paraît assez utile d'indiquer jusqu'à quel point on peut raisonnablement remplir un vase à boire large et profond[3]. Les

1. P. Mingazzini, *Vasi della Collezione Castellani*, 1930, p. 334, n[os] 614 et 615.

2. Cet emprunt est rendu encore plus vraisemblable par le fait que la coupe du Vatican 335, du type de Siana, avec un pied des petits maîtres, et la coupe à anses à boutons de Würzburg 451 (*Met. Mus. St.*, V, I, 1934, n° 80, p. 113, f. 18-19) appartiennent toutes les deux au groupe C. Le céramiste a pu adapter ce pied à une coupe à lèvres, de la même façon qu'il l'avait associé à une vasque de Siana.

3. Une coupe profonde, trop pleine, devient lourde, et sa large ouverture peut laisser se répandre le liquide. Il n'en est pas de même pour un vase étroit comme le skyphos.

potiers attiques n'ont pas été les premiers à fabriquer des coupes à pied haut. On retrouve des coupes de ce type en deux autres points du monde grec, en Laconie et en Ionie. L'antériorité certaine de la plupart des coupes laconiennes[1] permettrait peut-être de penser que les céramistes attiques ont puisé au moins une partie de leur inspiration en Laconie. Mais les différences de forme et de décoration sont vraiment trop grandes. Les coupes laconiennes trahissent l'influence toute proche des vases en métal, comme en témoignent leur pied beaucoup plus chargé de moulures, leur vasque très ouverte, aux arêtes très sèches, au rebord fortement évasé, enfin leur décoration elle-même, avec ces palmettes horizontales placées près des anses, d'un modèle imité du métal[2]. Leur décor est, d'autre part, d'une trop grande richesse ; la vasque est entièrement décorée, à l'intérieur, de scènes figurées, comme, à l'extérieur, de multiples zones ornementales. Il n'est donc guère vraisemblable que les coupes laconiennes aient pu influencer directement les coupes à lèvres. Il est possible que l'analogie lointaine des supports dans les deux séries de coupes ne soit due qu'à une commune imitation des modèles métalliques, mais il ne serait pas non plus impossible que l'exemple des coupes laconiennes ait pu inciter les potiers attiques à adopter une forme de pied haut. Quoi qu'il en soit, le rôle joué par les coupes laconiennes dans l'évolution des coupes à figures noires apparaît très minime ; il en est certainement de même pour les quelques coupes ioniennes des petits maîtres que nous connaissons[3], car elles sont au plus tôt contemporaines des plus anciennes coupes à lèvres. Ce seraient peut-être elles, d'ailleurs, qui auraient plutôt subi l'influence attique.

La forme si parfaite des coupes à lèvres a été d'un usage courant pendant près d'une trentaine d'années sans jamais subir de transformations notables. A peine peut-on relever quelques légers indices d'une évolution, par exemple une atténuation progressive de la saillie à l'intérieur du rebord, qui a presque totalement disparu dans les exemplaires récents, ou bien de faibles changements dans la hauteur du pied, qui suit une courbe d'abord ascendante, puis descendante, l'élancement atteignant, semble-t-il, son point

1. Elles apparaissent et se développent au laconien III, c'est-à-dire dans la première moitié du VIe siècle : E. A. Lane, *B. S. A.*, XXXIV, 1933-1934, p. 129-131.
2. Lane, *Ibid.*, p. 132 ; cf. le tableau des formes de coupes à la fig. 34.
3. Elles ont été réunies par E. Kunze, *A. M.*, LIX, 1934, p. 81 à 122.

maximum aux environs de 540. L'ornementation, malgré son unité d'ensemble, présente plus de variété, les peintres de coupes ayant utilisé plusieurs systèmes décoratifs différents [1]. Ils sont simultanés, ce qui n'empêche pas que certains aient pu apparaître plus tôt que d'autres. En général, surtout en ce qui concerne les exemplaires les plus soignés, c'est-à-dire ceux portant une signature et des palmettes aux anses, il semble que le décor placé uniquement à l'intérieur marque une nette antériorité [2]. La plupart des coupes décorées à l'extérieur, sur le rebord, se situent, au contraire, aux alentours de 540, et surtout après cette date [3]. Un petit nombre de coupes seulement s'écarte des types normaux de décoration. Ce sont souvent des survivances archaïques qui expliquent ces variantes décoratives. Il en est ainsi, par exemple, pour une petite série de coupes portant une bande de feuillage sur le rebord [4], évoquant le décor de maintes coupes de Siana. Un autre groupe de coupes très archaïques, au rebord recouvert de vernis noir, dérive directement de la coupe de Gordion, signée d'Ergotimos et de Clitias, à Berlin [5]. Les files d'animaux sur la coupe de Cambridge 68 [6] rappellent celles de nombreuses coupes de Siana. On peut encore relever deux très rares formules aberrantes ; en quelques cas, la décoration figurée est placée, non sur le rebord, mais dans la zone des anses [7] ; parfois même, elle occupe à la fois l'une et l'autre zone [8].

Cette décoration est toujours de style miniaturiste, c'est-à-dire qu'elle est, en général, de taille très réduite. Le dessin, bien que

1. L'article de J. D. Beazley, *J. H. S.*, LII, 1932, p. 167-204, est essentiellement consacré au classement, suivant les types de décoration, des coupes des petits maîtres portant une signature. Voir les quatre grandes catégories qu'il distingue, p. 168.

2. C'est la catégorie (β) (*LI*) de Beazley. Elle apparaît bien comme la plus ancienne, puisqu'elle remonte au temps d'Ergotimos (cf. la coupe de Gordion) et qu'elle comprend, par exemple, une œuvre d'un de ses contemporains, Nearchos (Beazley, *op. cit.*, p. 176, fig. 8).

3. (α) (*LO*). Les exceptions, comme la coupe de « Gageos » (Beazley, *op. cit.*, p. 174, fig. 6) et celle du Vatican D, 9 (Beazley, *La Raccolta B. Gugliemi*, 1939, p. 54, n° 59, pl. 20, 22) sont rares.

4. Beazley, *J. H. S.*, LII, 1932, p. 182.

5. J. D. Beazley et H. G. Payne, *J. H. S.*, XLIX, 1929, p. 265, n° 45 ; J. D. Beazley, *J. H. S.*, LII, 1932, p. 185-186. Le terme « coupes de Gordion » prête à confusion, car la coupe de Gordion à Berlin n'est encore, ni par son pied ni par son rebord, une véritable coupe des petits maîtres.

6. *C. V. A.*, Cambridge, I, pl. XX, 1 ; Beazley, *op. cit.*, p 180.

7. Aux exemples de Beazley, *op. cit.*, p. 183, il convient d'ajouter deux fragments, l'un de Boston 86588, A. Fairbanks, *Catalogue of Greek... Vases... Boston*, I, 1928, p. 129, nos 357-359, pl. 39, l'autre de l'Acropole, Graef, I, F. III, p. 171, n° 1609, pl. 82.

8. Deux beaux fragments de l'Acropole, Graef, I, F. III, p. 171, n° 1611, pl. 82, peuvent être adjoints à l'exemple cité par Beazley, *op. cit.*, p. 183.

d'exécution très soignée, est forcément plus schématique, dans le détail, que celui de grands vases, comme ceux, par exemple, d'Exékias. Le peintre supplée aux incisions, qu'il ne peut multiplier sur une surface aussi réduite, par une profusion de rehauts colorés, rouges et blancs. Mais surtout, il accentue volontairement certains traits du dessin, ainsi la ligne du visage ou bien les gestes des mains et des bras, afin de faire ressortir davantage des figures, qui, dessinées normalement et réduites dans de telles proportions, ne retiendraient pas spécialement l'attention [1]. Le dessin prend un aspect amusant, très plaisant à l'œil. Dans la masse relativement abondante des coupes à lèvres, peu de persônnalités artistiques se laissent aisément discerner. La difficulté principale ne tient pas aux dimensions réduites des figures, mais plutôt à la rareté des scènes à personnages. La majeure partie des coupes ne porte, en effet, que des représentations animales, et beaucoup d'autres encore ne sont pas du tout décorées. On peut donc moins facilement qu'ailleurs se fier au style pour établir un classement chronologique [2]. Il est cependant un détail de la décoration qui peut apporter, à ce point de vue, d'utiles précisions ; les palmettes placées près des anses subissent une évolution qui a été excellemment retracée par H. R. W. Smith [3]. La palmette passe d'une forme semi-circulaire à feuilles courtes, égales et resserrées, à un type très ouvert, aux feuilles inégales et séparées. Les étapes intermédiaires sont, d'abord, un modèle triangulaire en arc brisé, puis une palmette allongée, aux feuilles larges, très inégales et arrondies en demi-cercle à leur extrémité. La feuille centrale, de plus en plus proéminente, forme parfois à elle seule presque toute la palmette. Enfin, l'absence de palmettes, elle-même, est plutôt l'indice d'une date récente. Ainsi peut-on relever, dans les coupes à lèvres, divers signes d'une évolution, faible, mais cependant sen-

1. Pour la même raison, la ligne de séparation entre le rebord et la zone des anses est toujours placée nettement en dessous du rebord, alors que les personnages prennent appui sur lui ; ce procédé permet d'isoler plus complètement les figures, de les détacher de leur support, ce qui accroît, dans une certaine mesure, l'impression de légèreté.

2. D'autant plus que, sur les coupes à lèvres, les représentations de personnages semblent se grouper en grande majorité aux alentours de 540, ou dans la décade 540-530. Toutefois, certaines coupes apparaissent d'une date indubitablement plus basse : par exemple, l'excellente coupe de Tarente, *A. J. A.*, XLV, 1941, p. 475, fig. 27, sans doute des environs de 525-520, la coupe de Mykonos, B 6106, *Délos*, X, p. 181, n° 605, pl. 50, vers 520 (Beazley, *op. cit.*, p. 176), et des exemplaires extrêmement hâtifs, comme les fragments de Cambridge, 99, n° 109, *C. V. A.*, II, pl. XXI, 16, et de l'Acropole, *Hesperia*, IX, 1940, p. 198, n° 129, fig. 30, probablement postérieurs à cette dernière date.

3. *A. J. A.*, XXX, 1926, p. 439-440.

sible. Finalement, la forme elle-même finit par s'altérer. Deux exemples récents montrent l'adoption d'un pied étranger au groupe des petits maîtres, mais qu'on retrouvera dans la catégorie des coupes à vasque hémisphérique[1]. Les coupes à bandes, autre grande série de coupes des petits maîtres, de date dans l'ensemble plus récente, vont subir d'encore plus graves transformations.

b) *Les coupes à bandes.*

Il n'y a pas de différences essentielles entre les coupes à lèvres et les coupes à bandes, surtout aux époques les plus anciennes (pl. I, 5). Elles ont toutes deux la même vasque profonde et le même pied haut[2]. C'est surtout par le système de décoration qu'elles se distinguent des précédentes : le décor des coupes à bandes est toujours placé, à l'inverse des coupes à lèvres, dans la zone des anses[3]. Le rebord, d'une forme concave assez accusée, ne peut, en effet, recevoir de décoration ; il est recouvert de vernis noir. Cette transformation du rebord apparaît, dans une certaine mesure, assez logique. Il n'était pas nécessaire de conserver au rebord redressé des coupes archaïques sa sécheresse, même atténuée, et sa base anguleuse. Une faible transformation suffisait pour adoucir le passage du rebord à la vasque, ce qui entraînait naturellement un arrondissement de toutes les lignes du rebord, et particulièrement de son sommet. Cette forme, certes moins harmonieuse que celle des coupes à lèvres, était peut-être cependant plus pratique, car elle permettait d'adapter parfaitement le rebord aux lèvres du buveur[4]. La délicate coupe A 479 du Louvre, attribuée au peintre d'Amasis, et qui offre tous les caractères d'une œuvre de transition, paraît être l'un des plus anciens exemplaires ayant adopté ce type de rebord[5]. D'un autre côté, il est très vraisemblable que ce rebord peint en noir ait subi l'influence de ce petit groupe de coupes archaïques dérivant de la coupe de

1. Louvre, A 242, *C. V. A.*, IX, pl. 90, 10-11, 91, 4-5, et Copenhague, ABc 42, *C. V. A.* III, pl. 117, 1, datant toutes deux des environs de 530-520 (?).

2. La seule différence est marquée, pour le pied, par une moulure en anneau, placée au sommet, qui ne se rencontre que sur les coupes à bandes.

3. Le décor interne n'apparaît qu'en de très rares cas : Beazley, *op. cit.*, p. 188.

4. Ce sont peut-être les coupes à bandes qui mériteraient le plus la dénomination de « coupes à lèvres ».

5. *C. V. A.*, Louvre, IX, III H e, pl. 92, pl. II, 6 ; elle est encore proche, par sa forme et par sa décoration, des coupes de Siana. Son pied évasé et sa vasque profonde diffèrent cependant sensiblement et annoncent une autre classe de coupes des petits maîtres, celle des coupes-cotyles. Sa décoration figurée, encore de taille normale, et ses deux frises ornementales au bas de la vasque rappellent les types archaïques.

Gordion ; l'inverse semble plus douteux. Mais le succès du rebord noir est peut-être dû surtout à deux raisons, l'une d'ordre esthétique, l'autre de caractère pratique ; soulignant la bande figurée, il favorisait l'adoption d'un décor en forme de zone, qui n'a cessé de jouir d'une grande faveur pendant toute l'époque archaïque, parallèlement à la décoration « en groupe », telle qu'on la rencontre, par exemple, sur les amphores « à tableaux » ; placé sous les lèvres du buveur, il était plus propre et moins salissant [1]. Le rebord paraît donc la caractéristique la plus frappante des coupes à bandes. Pourtant, à l'inverse des coupes à lèvres, ce n'est pas sur lui, mais plutôt sur la forme de la coupe dans son ensemble, que s'est portée l'évolution.

On passe, en effet, progressivement d'une vasque profonde et assez étroite [2] à une vasque large, au fond plus aplati, à mesure que l'on avance dans le temps. Le rebord prend une importance croissante, car la forte courbure qui le relie au fond de la coupe se produit maintenant dans la zone des anses, et celle-ci devient moins clairement visible lorsqu'on regarde le vase de profil. Surtout le pied, d'abord parfois aussi haut que celui d'une coupe à lèvres, diminue rapidement de hauteur [3], pour arriver finalement, dans certains cas, à moins de la moitié de ses dimensions primitives [4]. Mais les exemplaires anciens, à pied haut, sont rares, et nombre d'entre eux trahissent l'influence des coupes à lèvres ; il est certain que plusieurs peintres de coupes à lèvres ont parfois également décoré des coupes à bandes. Ainsi s'explique le transfert de certains types de décoration, propres aux coupes à lèvres, sur la plupart des coupes à bandes signées, qui forment d'ailleurs un très petit groupe. La signature, comme ornement unique, et surtout le sujet isolé, placé ou non entre deux lignes inscrites, l'un et l'autre toujours accompagnés de palmettes, sont certainement

1. Les Grecs, peu raffinés dans leurs repas, ne s'essuyaient sans doute par les lèvres avant de boire, et l'argile, poreuse, absorbe facilement les taches de graisse. Le vernis, au contraire, est imperméable et se laisse facilement nettoyer. La popularité de ce rebord noir apparaît, non seulement dans l'abondance des coupes à bandes — en général moins soignées que les coupes à lèvres, elles sont donc plutôt des vases d'usage courant — mais aussi dans sa fréquente adaptation à d'autres formes de vasque. On ne doit, d'ailleurs, jamais oublier que les Grecs attachaient autant d'importance au côté pratique qu'au point de vue esthétique.

2. Par exemple, la coupe de Copenhague, Chr. VIII 853, *C. V. A.*, III, pl. 117, 3, ou bien celle d'Oxford 1929, 498, signée Sokles, *J. H. S.*, LII, 1932, p. 191, fig. 16.

3. C. A. 3062, pl. II, 5, et C. A. 3065 du Louvre sont de bons exemplaires du type moyen.

4. On peut citer comme extrêmes la coupe de Xenokles à la Villa Giulia, 50696, Hoppin, *B. F.*, p. 428, Mingazzini, *Vasi Castellani*, pl. 92, 1, n° 592, et à l'opposé la coupe C. A. 3072 du Louvre.

dûs à une transposition des coupes à lèvres [1]. C'est la zone figurée, d'une anse à l'autre, qui est le type de décoration véritable pour une coupe à bandes. La palmette est elle-même un héritage des coupes à lèvres, mais qui, n'ayant plus la même raison d'être, fait souvent défaut.

Le style et la décoration des coupes à bandes sont encore nettement de caractère miniaturiste, mais les divergences qui apparaissent lorsqu'on les compare aux coupes à lèvres s'expliquent surtout par des différences de date. Les coupes à bandes sont, en effet, dans l'ensemble plus récentes que les coupes à lèvres. Les exemplaires pouvant se placer entre 550 et 540 sont rares [2]. La plupart des coupes signées, influencées directement par les coupes à lèvres, se situent entre 540 et 530. Mais la moyenne des coupes à bandes prend place aux alentours de 530, alors que la date de 540 convient mieux pour la majorité des coupes à lèvres. Les premières s'étendent, d'ailleurs, bien au delà de cette date. De nombreux indices viennent nous en apporter la preuve. Les palmettes, dans les exemplaires soignés, sont en général de type récent [3]. Le plus souvent, elles sont très schématiques. Le style, lui aussi, devient rapidement très hâtif, et les sujets sont stéréotypés. C'est un style miniaturiste médiocre et terne, qui manque de piquant. Certaines coupes, assez fines, mais de style récent, constituent d'intéressants repères chronologiques [4]. Quelques autres, d'apparence très hâtive, avec le fond de leur décoration formée de rameaux, appartiennent visiblement déjà au style « prolongation [5] » ; elles indiquent à quel moment et de quelle façon se termine l'évolution des coupes à bandes. Leur étonnante fortune pendant près d'une cinquantaine d'années, malgré la concurrence, aux époques récentes, des coupes à figures rouges et des nouveaux types de coupes à figures noires, montre qu'il s'agissait bien d'une série

1. Beazley, *op. cit.*, p. 187, 189 et 191.

2. Ils sont d'ailleurs souvent d'une qualité exceptionnelle : voir, par exemple, deux coupes très proches de 550, l'une de l'Acropole, *Hesperia*, IX, 1940, p. 139, n° 134, fig. 31, l'autre du Vatican, Albizzati, *Vasi del Vaticano*, IV, p. 114, n° 325, pl. 36, fig. 55.

3. Une forme assez rare de palmette horizontale (par exemple : F 81 du Louvre, *C. V. A.*, IX, III H e, pl. 83, 3, 6, et C. A. 3073 du Louvre) est aussi de date assez récente : Beazley, *op. cit.*, p. 187. Elle se place sans doute vers 530-520.

4. Les deux exemples de l'Acropole, 1633 et 1629, notés par Beazley, *op. cit.*, p. 188, sont d'une date très sûre. L'un, apparenté à Psiax (Beazley, *Attic red-figure vase-painters*, 1942, p. 948), doit dater d'à peu près 525 ; l'autre n'est sans doute pas loin de 500.

5. Par exemple, Rhodes 13450, *Clara Rhodos*, IV, p. 86, n° 4, fig. 68 et 74, Louvre, F 145, *C. V. A.*, IX, pl. 88, 2, 4-6, et Athènes 651, H. Bloesch, *Formen att. Schalen*, 1940, pl. 7, 5, Collignon-Couve, 1094, pl. 38.

d'usage très courant, appréciée peut-être à cause de son caractère pratique. Une nouvelle preuve de leur popularité apparaît dans leur fréquente adaptation à d'autres types de coupes.

c) *Les séries dérivées des coupes à bandes.*

Certaines de ces coupes ont une forme qui ne se distingue que par de faibles détails de celle des coupes à bandes elles-mêmes ; mais leur décoration est assez différente. D'autres, au contraire, adaptent le décor miniaturiste à des coupes qui ne sont plus de véritables coupes des petits maîtres, c'est-à-dire des coupes à pied haut. Mais le rebord noir qu'elles conservent presque toujours, le plus souvent avec sa forme concave, permet cependant de les ranger toutes dans un même groupe. La première dérivation des coupes à bandes que l'on rencontre est une forme à pied très bas, souvent plus bas que celui de toute autre véritable coupe à bandes (pl. I, 5 a). Ces coupes sont décorées, soit de palmettes, soit de zones ornementales. D'autres encore ont une vasque très plate et un pied assez haut, mais qui diffère sensiblement de celui des coupes à bandes : plus empâté à sa base, il porte au sommet une série de stries annulaires que ne recouvre pas le vernis noir (pl. I, 5 b). Leur décor présente aussi surtout un caractère ornemental. La coupe-cotyle [1] est d'aspect tout différent (pl. II, 6). Sa vasque est très profonde, avec un fond souvent plutôt conique. La tige du pied n'existe plus ; elle est remplacée par une moulure annulaire assez large. Au-dessous vient un pied évasé, épais, évoquant de très loin celui des coupes de Siana [2]. Cette forme, d'assiette plus solide et d'aspect plus stable, annonce peut-être les tendances nouvelles qui vont se développer dans les séries récentes de coupes à figures noires, caractérisées par leur pied bas et large. La plupart de ces coupes appartiennent nettement au style miniaturiste, et rien, à ce point de vue, ne vient les distinguer des coupes à bandes. Le dernier type de coupe s'en éloigne, au contraire, bien plus encore à tous égards. Si son pied évasé, de forme cependant encore plus basse, s'apparente à celui des coupes-cotyles, sa vasque est extrêmement plate (pl. II, 7). Celle-ci est pratiquement formée

1. Considérée souvent comme un cotyle, c'est-à-dire un skyphos, et en particulier par Beazley, *op. cit.*, p. 202, elle est bien, en réalité, une coupe, car la caractéristique principale du skyphos est l'absence de pied.

2. La dérivation n'est pas impossible, car l'un des plus anciens exemplaires de coupe-cotyle est sans doute celui du Louvre, A 479, attribué à Amasis, et proche encore, comme on l'a vu, par divers côtés, du groupe de Siana.

d'un disque plat surmonté d'un rebord assez bas ; mais ce rebord est devenu légèrement convexe, car il n'est plus que le prolongement, fortement incurvé, de la vasque. Enfin, la décoration de ces coupes plates — les plus plates de toutes les coupes — est moins souvent de type miniaturiste. On retrouve aussi bien un décor de palmettes de caractère purement ornemental qu'une décoration figurée se rapprochant de celle des autres coupes à figures noires contemporaines, et surtout des coupes à yeux.

Seul un examen du style peut permettre de dater d'une manière convenable chacun de ces systèmes décoratifs et de déterminer avec exactitude leur situation par rapport aux coupes à bandes. Les coupes-cotyles ne présentent, à ce point de vue, aucune difficulté. Leur style est presque toujours identique à celui des coupes à bandes, et elles suivent exactement la même évolution. Certaines sont assez anciennes[1] ; d'autres, au contraire, tardives[2]. Tout au plus peut-on noter la fréquence particulière du décor purement animalier. La chaîne ornementale de palmettes est relativement plus rare. Sans qu'on puisse assigner à ces exemplaires décorés de palmettes une date trop précise, il ne semble pas qu'il faille les faire remonter plus haut que le début du dernier quart du VIe siècle. On peut distinguer de nombreux degrés dans le soin apporté à l'exécution. C'est sur les coupes à bandes à pied bas que le décor est en général de la meilleure qualité[3]. Certaines sont même sans doute assez anciennes[4], antérieures aux plus anciennes coupes-cotyles décorées de palmettes, ce qui indiquerait que ce genre de décor est d'abord apparu sur des coupes à bandes, avant d'être adapté à d'autres formes de coupes. Mais ces palmettes, placées sur une ligne d'anneaux « en chaîne » et séparées par des boutons, prennent rapidement un aspect schématique, jusqu'à en devenir informes. Elles sont souvent surmontées de sortes d'arceaux, sans doute une dégénérescence de ces fleurs de lotus que l'on trouve ailleurs, alternant avec les palmettes[5]. Le type de palmette qui semble avoir été le plus en faveur est d'aspect très tardif ; il doit se placer aux alentours de 500,

1. Par exemple, Louvre, Campana 10265, 10271 et 10273.
2. Ainsi Louvre, C. A. 3082.
3. Cette catégorie de « floral band-cups » est décrite par Ure, *Eph. Arch.*, 1915, p. 115, et par Beazley, *op. cit.*, p. 189.
4. Ainsi, une coupe de Tarente, Contrada Vaccarella, 1934, *C. V. A.*, II, III H e, pl. 4, 4, peut dater, comme l'indique le contexte, de la période 540-530. Le pied est exceptionnellement haut et les palmettes sont de type assez ancien.
5. Par exemple sur les amphores à figures noires récentes (neck-amphorae).

et plutôt après cette date. Il se compose de cinq taches allongées, de tailles inégales, terminées par une étroite tige en noir délayé. C'est le décor favori de la plupart des coupes plates à palmettes [1].

A côté de ces coupes, qui se situent en général très bas par rapport aux coupes à bandes, mais dérivent directement des coupes des petits maîtres, on trouve d'autres séries de coupes contemporaines de ces dernières, mais qui s'en distinguent, au contraire, nettement par leur décoration de caractère ornemental s'étendant sur presque toute la vasque. Certaines d'entre elles [2] maintiennent la tradition d'un riche décor ornemental, qui est une survivance de l'époque ancienne [3]. L'ornementation s'est toutefois simplifiée : elle se borne à des languettes, des arêtes, des frises de feuilles ou de grenades, des ornements géométriques très simples. La caractéristique principale de cette série, d'ailleurs très limitée, est l'extension de la décoration sur le rebord, orné de languettes noires et rouges (pl. 1, 5 a). Mais il n'est pas douteux qu'elle appartienne au groupe des petits maîtres : la forme des coupes et le maintien, en certains cas, d'une décoration figurée de style miniaturiste dans la zone des anses en sont la meilleure preuve. Ces coupes assez plaisantes, d'exécution soignée, ne paraissent cependant pas très anciennes. Certaines peuvent dater des environs de 530 [4] ; d'autres sont d'un style très hâtif, presque de la fin du VIe siècle [5]. Les coupes à zones ornementales et à rebord noir [6] forment un groupe plus important, bien défini, et sans doute plus ancien (pl. I, 5 b). Certains détails de forme leur sont propres, et les différents types de décoration, bien classés par P. N. Ure, ont un incontestable « air de famille ». Chacun de ces systèmes décoratifs est correctement daté par rapport à la chronologie absolue des coupes de Droop, mais certaines dates relatives qui leur sont attribuées paraissent trop hautes [7]. Il n'est pas inutile de préciser

1. Exception faite de quelques exemplaires plus anciens, très soignés ; tels sont Berlin, F 2044 (Bloesch, *Formen att. Schalen*, pl. 32, 3, p. 115), Villa Giulia, Castellani 10 (Mingazzini, n° 612, p. 331, pl. 92, 2, 11), et Acropole, 1530 (Graef, I, F III, p. 165, pl. 81), ce dernier décoré de feuilles, de même que deux coupes à bandes à pied bas.

2. Les « coupes de Cassel » : voir Beazley-Payne, *J. H. S.*, XLIX, 1929, p. 271, et Beazley, *op. cit.*, p. 191.

3. Un détail, par exemple, indique bien une telle descendance : comme sur beaucoup de coupes des comastes et de coupes de Siana, les arêtes placées à la base n'entourent pas directement le pied, mais une large bande noire placée autour de lui.

4. Rhodes 11823, *Clara Rhodos*, III, p. 230, n° 3, fig. 227.

5. British Museum, B 457, *C. V. A.*, II, III H e, pl. 16, 7.

6. Les « coupes de Droop » : P. N. Ure, *J. H. S.*, LII, 1932, p. 55 à 71.

7. Une coupe de Toronto, Ure, *op. cit.*, n° 109, fig. 8, p. 66, est placée, par exemple, dans la classe III E, datée de 555-540. Or, la présence de rameaux près des anses et d'arêtes

leur chronologie, car elle permet d'attribuer à cette intéressante série une place plus logique dans l'évolution des coupes à figures noires. L'apparition assez brusque de ce groupe, doté dès l'origine de tous ses caractères distinctifs, est peut-être le fait d'une création originale ; le nom d'Antidoros, seul potier ayant signé des coupes de Droop[1], et des coupes qui se classent aussi parmi les plus anciennes de la catégorie[2], vient immédiatement à l'esprit. On peut placer à leur suite des coupes qui n'adoptent que partiellement une décoration de ce type, le bas de la vasque restant, comme sur les autres coupes des petits maîtres, recouvert de vernis noir[3]; elles forment en quelque sorte la transition avec les coupes à bandes. Parallèlement, une série de coupes décorées de personnages continue la tradition des coupes d'Antidoros, avec le bas de la vasque abondamment orné. La plupart se place entre 530 et 520[4]. Les coupes à décor entièrement ornemental sont dans l'ensemble contemporaines ou plus récentes. Le dessin des animaux, schématique et sans incisions, la forme des palmettes indiquent une date assez tardive. Ce groupe, dernier exemple de coupes maintenant la tradition d'un décor de caractère plus ornemental que figuré, se situe donc en gros à la même époque que les coupes à bandes récentes. Il clôt le cercle des coupes de style miniaturiste. Une brusque coupure se dessine alors, le système décoratif, le style et la forme subissant une complète transformation. Et celle-ci est à peu près contemporaine du début des figures rouges.

alternativement noires et réservées à sa base indique une date postérieure à 530, car ces deux traits n'apparaissent que sur les coupes à yeux.

1. C'est pourquoi Beazley, *op. cit.*, p. 167, propose pour tout le groupe la dénomination d'« Antidoran cups ».

2. Deux coupes de Tarente, *Not. Scavi*, 1897, p. 230, fig. 5, p. 232-233, fig. 7-8, Hoppin, *B. F.*, p. 52, 53. Elles ne peuvent guère remonter plus haut que la période 540-530. La date de Ure, *op. cit.*, p. 67 (555-540), paraît trop haute.

3. Par exemple, la belle coupe d'Athènes (collection privée) : *A. J. A.*, XLIX, 1945, p. 436, fig. 1 à 6, également vers 540-530, ou bien une coupe plus simple de Rhodes, décorée de boutons de lotus, *Clara Rhodos*, IV, 1, p. 190, fig. 206, et que le contexte invite à placer à la même date (Ure, *op. cit.*, p. 57, date les coupes de ce genre d'entre 560 et 540). La coupe de Boulogne, 516, Ure, *op. cit.*, p. 63, n° 82, fig. 7, ne peut certainement pas remonter avant le milieu du VIe siècle (*Ibid.*, p. 64). C'est pratiquement une coupe à bandes récente.

4. Par exemple, les nos 96 à 98 de Ure, *op. cit.*, p. 65, avec palmettes horizontales près des anses. D'autres sont plus tardives, tel le n° 102 de Ure, *Ibid.*, pl. III, p. 65.

III

Les coupes a vasque hémisphérique de style récent et tardif (530-480)

a) *La formation des coupes à yeux.*

Il existe, avant 530, à côté des coupes des petits maîtres, deux séries très réduites de coupes à figures noires, qui préparent, dans une certaine mesure, l'apparition des types de coupes plus récents. Toutes deux ont une vasque hémisphérique profonde, mais diffèrent radicalement par le pied. Les unes, qui ne comptent qu'un nombre d'exemplaires très restreint, ont un pied haut et mince, analogue à celui des coupes des petits maîtres [1]. Elles conservent peut-être le souvenir atténué des coupes à anses à boutons. Celle du Louvre, Camp. 10335 (pl. II, 8), n'en est loin ni par le style ni par la décoration. Le pied évasé des secondes (pl. II, 9) est identique à celui des coupes-cotyles [2] ; il est possible qu'elles aient une commune origine. La coupe de la Villa Giulia 20776, celle de Ber-

1. Les quatre seuls exemples sûrs sont : Louvre, Camp. 10335, pl. II, 8, vers 550-540 ; Amsterdam, Allard Pierson Museum, *C. V. A.*, Scheurleer, I, III H e, pl. I, 3, probablement vers 540 ; British Museum, 1920 2-16, 2, *C. V. A.*, II, III H e, pl. 10, 4 (540-530) ; British Museum, B 385, *Ibid.*, pl. 10, 3 (même date). Seul le troisième possède encore son pied, mais l'étroitesse de la cassure garantit une restitution analogue pour les trois autres.

2. A la liste de six coupes dressée par H. Bloesch, *Formen att. Schalen von Exekias bis zum Ende des Streng. Stils*, 1940, p. 3, il convient d'ajouter la coupe de Berlin, F 1804 (d'après une photo du Musée), celle de Tarente, *C. V. A.*, II, III H e, pl. 7, 1, et celle du Louvre, M N c 332, *C. V. A.*, IX, III H e, pl. 93, 1-5, pl. II, 9. On peut les classer dans l'ordre suivant : Villa Giulia 20776 (Bloesch, n° 6), vers 550-540 ; Berlin, F 1804, vers 540 ; Vatican, E 14 (Bloesch, n° 4), même date ; Athènes 358 (Bloesch, n° 1, pl. 1, 2), 540-530 ; Berlin, F 1803 (Bloesch, n° 3), même date ; Tarente, même date ; Louvre, M N c 332, même date (?).

Le travail de H. Bloesch est consacré à l'étude des formes des coupes attiques depuis 530. Mais la part principale est naturellement faite aux coupes à figures rouges, et presque toutes les coupes des petits maîtres postérieures à 530 en sont exclues. Il n'est pas tenu compte des systèmes de décoration, mais uniquement des formes de coupes, qui sont classées selon les catégories adoptées pour les figures rouges (Beazley) : A, B, C ; elles ne semblent guère s'adapter aux coupes à figures noires, qui, presque toutes, se rangent dans la classe A. Les divisions sont principalement établies par ateliers de potiers, ce qui conduit parfois à grouper des coupes d'aspect assez différent ; par exemple, le groupe de Nikosthenes, Bloesch, *op. cit.*, p. 9, renferme deux types de coupes assez dissemblables : la tige du pied des coupes à figures noires est plus large que haute (*Ibid.*, pl. 3, 1, 2), celle des coupes à figures rouges est, au contraire, à peu près carrée (pl. 3, 3, 4). Il apparaît donc préférable d'étudier séparément les coupes à figures noires. De même, on trouve en tête des coupes à figures rouges signées de Pamphaios (*Ibid.*, p. 62), de forme B, deux coupes à figures noires du même potier, et qui appartiennent incontestablement à la forme A. Ce groupement par potiers paraît assez arbitraire, d'autant plus que l'on conçoit difficilement, dans ce cas, l'attribution d'œuvres non signées. Les classifications adoptées pour les figures noires semblent trop subtiles, et les groupes, sauf d'heureuses exceptions, manquent d'homogénéité.

lin, F 1804, et celle du Louvre, M N c 332 (pl. II, 9), ne sont pas sans rappeler, dans l'ensemble, la plus ancienne des coupes-cotyles, celle du Louvre, A 479, attribuée à Amasis (pl. II, 6). Toutes se situent en gros entre 550 et 530. L'intérêt de ces deux séries de petites coupes à vasque hémisphérique profonde est surtout dû au fait qu'elles précèdent et qu'elles annoncent les plus anciennes coupes à yeux. Elles ne suffisent cependant pas à expliquer l'apparition de ces dernières, mais elles permettent de comprendre quelles raisons ont amené leur formation.

Les coupes à yeux apparaissent brusquement, dotées de tous leurs caractères particuliers de forme et de décoration. Peut-être est-ce encore là l'indice d'une création originale, dont serait, semble-t-il, responsable Exekias, auteur, comme peintre [1], et signataire, comme potier, de la plus ancienne, et sans doute la plus belle, des coupes à yeux [2]. Les deux petites séries de coupes à vasque hémisphérique ne sont que, dans une faible mesure, les annonciatrices de la coupe d'Exekias [3]. Elles servent surtout à prouver que la forme de vasque adoptée par Exekias existait déjà de son temps, et que l'idée d'une coupe basse était alors aussi dans l'air. On assiste, en effet, à un bouleversement complet dans l'architecture de la coupe. Le pied n'est plus une frêle tige soutenant la vasque, mais un solide support, beaucoup plus large et plus bas (pl. II, 10). En même temps apparaît une décoration de type tout à fait nouveau, d'énormes yeux prophylactiques occupant la majeure partie de la vasque. Cette création simultanée de la forme et du décor laisse croire qu'ils sont sous la dépendance l'un de l'autre. L'apparition, dans des conditions exactement semblables, de deux autres séries de coupes à yeux, l'une à figures rouges, l'autre de style chalcidien, rend cette supposition encore plus vraisemblable. Le motif des yeux paraît donc être la cause de cette brusque éclosion, au même moment, de trois types de

1. Cf. J. D. Beazley. *B. S. A.*, XXXII, 1931-1932, p. 3.

2. Munich 2044 : Beazley, *J. H. S.*, LII, 1932, p. 200. Elle semble devoir être placée vers 530 : cf. Bloesch, *op. cit.*, p. VIII, mais infirmé par le tableau chronologique de la p. 145 (Exekias est placé entre 540 et 535). L'argument qu'Exekias n'a pu travailler après 530 n'est pas admissible. En effet, les fragments d'un cratère en calice d'Athènes, attribués avec certitude à Exekias, sont sans doute postérieurs à cette date (*Hesperia*, VI, 1937, p. 468-486), contrairement à l'opinion d'O. Broneer qui les considère comme forcément antérieurs à 530. La présence de rameaux et d'une tresse au-dessus des anses (fig. 9), comme sur les coupes à yeux, et les plis superposés du pagne d'un guerrier (fig. 6) indiquent une date assez proche de 525. On ne voit pas pourquoi la carrière d'Exekias n'aurait pas été aussi longue que celle d'Amasis.

3. Bloesch, *op. cit.*, p. 2-3, considère les coupes de la seconde série comme les précurseurs directs d'Exekias.

coupes assez analogues. La raison de son adoption demeure d'ailleurs mystérieuse [1]. Il n'y a pas lieu d'examiner ici la signification de cette étrange représentation [2], mais la popularité dont elle a joui prouve son importance à cette époque : on peut dire, en effet, que presque toutes les coupes attiques, entre 530 et 510, sont des coupes à yeux. Le motif des yeux a donc dû jouer un rôle déterminant dans l'adoption de ce nouveau type de coupe. Il entraînait d'abord l'abandon du style miniaturiste, les yeux étant de taille beaucoup trop importante pour entrer dans le cadre d'une bande décorative [3]. C'est ainsi que réapparaît la décoration de taille normale, surtout pour le décor figuré. L'amour des céramistes attiques pour les représentations animées rendait nécessaire l'introduction de personnages partout où il était possible d'en placer, entre les yeux et près des anses. La solution la plus simple, adoptée au début par Exekias lui-même, consistait à placer le décor figuré à l'intérieur ; elle n'était pas dans la tradition des peintres de coupes attiques et a été rarement adoptée.

Il fallait donc une vasque à la fois profonde et large, étant donné l'étirement du décor dans les deux sens. Les pieds du type des petits maîtres ont pu sembler trop faibles, du point de vue pratique, et d'aspect trop frêle. C'est peut-être la raison qui a fait préférer un pied large et solide [4]. Il existe, d'ailleurs, des formes de transition entre les deux types de supports ; elles permettent mieux que les petites coupes basses à vasque profonde de comprendre le passage d'une forme de pied à l'autre [5]. Toutes de date

1. Les coupes à yeux sont précédées, d'assez loin, par une brève série de coupes à vasque hémisphérique décorées d'yeux, de fabrication naucratite : E. Pfuhl, *Malerei und Zeichnung der Griechen*, I, 1923, p. 143 ; Pryce, *J. H. S.*, XLIV, 1924, p. 186-187. Une origine grecque orientale demeure donc possible.

2. Elle est le sujet d'un mémoire inédit sur les « Vases à yeux ».

3. Cette adaptation sera tentée ensuite, avec un succès limité, dans une petite série de coupes plates à rebord noir (forme 7), de style miniaturiste très récent : par exemple, Louvre, Camp., 10330 à 10334, Éléonte 414, C. A. 3076, Villa Giulia 865, *C. V. A.* III, III H e, pl. 40, 2, British Museum, B 452, *C. V. A.*, II, III H e, pl. 20, 4.

4. Cette première forme de coupe à yeux (pl. II, 10) présente, comme toutes les autres, d'ailleurs, des variétés de proportion infinies dans le détail. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de séparer la coupe d'Exekias, par exemple, de celles du groupe de Melusa, Bloesch, *op. cit.*, p. 8 (la coupe de Melusa, maintenant au Metropolitan Museum, est publiée dans l'*A. J. A.*, XLIX, 1945, p. 528, fig. 1-5 : elle ne date pas de 540-530, mais de 530-525), de la coupe de Naples attribuée à Sakonides (*Ibid.*, p. 4, pl. 2, 1) et de la coupe de Sakonides et d'Hischylos à Cambridge, G 60 (*Ibid.*, p. 31, pl. 8, 1). Les coupes du Louvre, Camp. 10346 et F 123, Hoppin, *B. F.*, p. 260-261, sont deux autres bons exemples.

5. Elles sont groupées par Bloesch, *op. cit.*, p. 5, sous le nom de formes hybrides. On peut ajouter, par exemple, la coupe F 140 du Louvre, celles de Madrid 10912, *C. V. A.*, I, III H e, pl. 2, 3, de Bologne, Ar. 8, *C. V. A.*, II, III H e, pl. 31, 3, 4, d'Amsterdam, *C.-V. A.*, Scheurleer, I, III H e, pl. 6, 1.

ancienne, elles semblent être, plutôt qu'une adaptation du pied des petits maîtres, la suite logique des coupes profondes à pied haut. La vasque est toujours profonde, mais le pied s'épaissit et s'abaisse (pl. II, 11). La forme, assez peu gracieuse, est de durée très limitée. Deux coupes du « Peintre affecté [1] » sont même antérieures au début des coupes à yeux. Elles montrent le passage progressif, pour ce type de coupe à pied haut, du décor de style ancien au système de décoration des coupes à yeux. Elles confirment en même temps l'isolement des coupes à pied large du type peut-être créé par Exekias et rendent probable l'emprunt à celles-ci du motif des yeux. On verra par la suite quelle a été la descendance de chacun de ces deux types, des coupes à pied large et des coupes à pied haut.

b) *L'époque classique des coupes à yeux.*

A partir de 520 environ, les principaux types de coupes à yeux se trouvent fixés. Ils résultent de la combinaison d'une forme, ayant atteint son point d'équilibre, et d'une décoration, devenue canonique. Aussi leur étude est surtout affaire de description. Les trois principaux types de coupes à yeux, dont l'apogée se place vers 520-510, sont aisés à définir et à classer les uns par rapport aux autres. La coupe d'Exekias, à vasque profonde et à pied large en même temps qu'assez haut, évolue rapidement vers une forme plus basse (pl. II, 12). Il y a une infinité de nuances qu'il serait vain de vouloir relever. Parfois la vasque est encore assez profonde [3], ou bien, au contraire, le pied conserve une élévation assez marquée [2]. Finalement, la vasque atteint une platitude extrême ; la tige du pied s'élargit à mesure que le pied s'aplatit ; il prend la forme d'un anneau plat aux parois concaves. Toute la coupe est en largeur. La majorité des belles coupes à yeux de cette époque, portant souvent des signatures, en arrive à cette forme extrême, d'aspect très différent, mais aussi soigneusement étudiée que celle des coupes à lèvres. Cette forme de vasque, très plate, va régner d'une manière presque exclusive jusqu'à la fin des coupes à figures rouges.

La décoration subit une évolution parallèle. Le motif des yeux

1. Vatican 340 et 341, Albizzati, p. 122, pl. 40, Beazley, *Attic black-fig. A Sketch*, p. 37.

2. Par exemple, Munich 2085, T. Lau, *Die griechischen Vasen*, I, 1877, pl. 17, 1, et Villa Giulia 5205, *C. V. A.*, III, III H e, pl. 41, 1, 2, 3.

3. Ainsi la coupe de Cambridge (Ricketts-Shannon) attribuée au peintre de Lysippides *C. V. A.*, II, R. S., pl. 4, 1, 8, 1, 9, 1 ; Bloesch, *op. cit.*, pl. 4, 2.

tient d'abord beaucoup de place, puisqu'il s'augmente souvent, au début, d'un nez grossier, occupant le centre. La décoration se trouve alors reléguée autour des anses. Après quelques tâtonnements, le décor interne se limite presque toujours à un Gorgoneion central, ou plus rarement, à un petit médaillon à représentations figurées. Peu à peu les sujets animés prennent plus d'importance. Très vite ils s'installent entre les deux yeux. Là, le sujet, d'abord isolé, se développe rapidement : les yeux s'écartent pour faire place à des scènes à deux ou trois personnages. Les sujets près des anses ne sont pas de règle à l'époque classique ; on préfère y placer un décor ornemental qui apparaît d'assez bonne heure. Deux ceps de vigne sont enlacés sous les anses en forme de tresse ; ils donnent naissance à une série de rameaux chargés de grappes, retombant de chaque côté des anses. Puis cet ornement de remplissage envahit le fond du décor entre les yeux. Enfin, il y installe sa résidence principale. Le bas de la vasque, autour du pied, porte régulièrement des arêtes alternativement noires et réservées. L'ensemble est une belle réussite décorative, qui fait oublier la laideur obligatoire des yeux. On pourrait même retracer, pour ces derniers, une évolution dans leur dessin[1]. L'œil est d'abord à fond réservé : ce type prédomine jusque vers 510, mais on en rencontre encore beaucoup d'exemples jusqu'à la fin des figures noires. L'œil à fond blanc est un peu plus récent : il apparaît vers 525 et s'emploie couramment jusque vers 510-500 ; il devient ensuite très rare, bien qu'il n'ait jamais été d'un emploi très fréquent. L'œil à fond noir est le plus récent : signe de décadence, il trahit une certaine paresse des décorateurs, qui trouvent plus simple de barbouiller toute la surface, en dépit du réalisme ; il naît vers 520, mais il est surtout en usage sur les exemplaires tardifs, après 510.

La plupart de ces traits sont également valables pour les autres types de coupes à yeux contemporains. Il en est un (pl. III, 13) qui établit un juste milieu entre les deux tendances antagonistes qui visent à étirer le pied en largeur ou en hauteur. Le pied est moyen, à peu près aussi haut que large. Les coupes de ce type sont de taille en général assez réduite ; elles sont assez nombreuses, mais ne semblent durer qu'un court moment, la plupart d'entre elles se plaçant entre 520 et 510. Leur décoration les rapproche plutôt, en général, du troisième type de coupe, à pied haut, que

1. Elle a été relevée par Mme A. D. Ure, *J. H. S.*, XLII, 1922, p. 192-197.

des coupes basses à pied large [1]. Ces coupes (pl. III, 14) ont aussi adopté la vasque plate, qui est désormais à peu près de règle. Leur pied, qui est plutôt mince que haut, supporte sans peine une vasque de dimensions réduites. La décoration est beaucoup plus sobre. Il n'y a guère plus d'un personnage entre les yeux. Souvent il n'y a rien à côté des anses. A la bonne époque, le fond de la décoration est laissé nu, sans trace de rameaux. Il y a très souvent une fleur renversée sous les anses [2]. Le bas de la vasque est le même que celui des coupes des petits maîtres. Il est recouvert de vernis noir, il est vrai sur une moindre hauteur, excepté une bande réservée vers le haut. Le style de ces exemplaires est trop souvent d'aspect hâtif ; sur ces œuvres moins importantes apparaissent déjà les signes d'une irrémédiable décadence.

c) *Les coupes à figures noires tardives et leurs modèles.*

Les coupes qui prolongent directement les séries précédentes offrent des sujets stéréotypés traités avec une extrême négligence. On n'ose appeler des peintres ces artisans décorant rapidement des vases d'usage très commun. Le maintien du motif des yeux sur nombre de coupes « prolongation » est nettement le fait d'une survivance, car les yeux ont disparu des coupes à figures rouges : il est plus facile de tracer des yeux que de dessiner des personnages. On décore ainsi la coupe à moindres frais. On trouve ailleurs des files de figures informes, entremêlées de rameaux. Tous les artistes de quelque talent décorant soigneusement des vases à figures rouges, le style à figures noires, d'exécution plus rapide, est abandonné aux artisans les moins capables. Le travail du potier, lui-même, laisse souvent à désirer. Les coupes sont de petite taille, et les plus récentes d'entre elles ont sans doute subi l'influence des coupes à figures rouges. Elles ont, en effet, un pied évasé à tige étroite, continuant sans interruption la ligne concave du bas de la vasque (pl. III, 16). Mais leur pied est plus bas [3]. Elles ressemblent également beaucoup à d'autres coupes (pl. III, 15), qui paraissent, en général, de date un peu moins basse, et dont le pied est à base plate [4]. La dérivation de la forme à vasque plate

1. Il y a quelques exceptions, par exemple la grande coupe de la Bibliothèque nationale 322, *C. V. A.*, II, pl. 52, 3-6, 53, 1-5, 54, 1, 2, d'un décor très riche.

2. Cette fleur sous l'anse apparaît épisodiquement sur une coupe à vasque hémisphérique et à pied haut, British Museum, B 385, *C. V. A.*, II, III H e, pl. 10, 3, sur une coupe de Siana, Copenhague 6585, *C. V. A.*, III, III H e, pl. 113, 4, et même sur un fragment de bol rhodien, *J. H. S.*, XLIV, 1924, p. 201, fig. 34.

3. Pour cette catégorie, voir P. N. Ure, *Eph. Arch.*, 1915, p. 124, type E 1.

4. *Ibid.*, p. 124, type E 2.

et à pied haut (forme 14) n'est pas douteuse. L'implantation du pied dans la vasque s'est seulement simplifiée, la moulure du sommet a disparu pour laisser place à un tracé continu.

Cette forme de coupe (forme 15) apparaît d'ailleurs bien plus tôt sur deux beaux exemplaires, l'un signé d'Amasis, l'autre attribué au même peintre [1], et qui peuvent dater des environs de 525. Y a-t-il là, comme on l'a dit, une influence des coupes à figures rouges? Cela paraît assez improbable, étant donné que ces coupes semblent antérieures aux plus anciens spécimens de la forme B. Peut-être y aurait-il lieu, dans une certaine mesure, de renverser les termes. Les coupes d'Amasis, qui présentent d'ailléurs des particularités uniques [2], sont deux œuvres originales, aussi précieuses, puisque signées, que la coupe d'Exekias à Munich. Une telle création aurait pu influencer la céramique à figures rouges et déterminer peut-être cette ligne si caractéristique de la forme B. Il ne semble pas, de toute façon, que les coupes tardives soient dans sa descendance directe. Un trop fort intervalle de temps les sépare. L'influence des coupes à figures rouges a dû sans doute s'exercer sur ces dernières. Il est une autre série de coupes, assez limitée, mais très attrayante, dont l'origine n'apparaît pas non plus clairement. La forme est dans l'ensemble la même que celle des coupes intermédiaires entre les coupes à pied large et les coupes à pied haut (forme 13) ; la vasque est plate, le pied est presque aussi large que haut, mais il est franchement évasé (pl. III, 17). La plupart de ces coupes sont signées de Nikosthenes, et H. Bloesch a eu le mérite de démontrer qu'il était l'inventeur de cette forme [3].

Ces coupes sont relativement anciennes : on peut les classer aux alentours de 520 et entre 520 et 510, mais quelques coupes plus récentes, qui en dérivent certainement, peuvent descendre jusque vers 500. Il existe une forme assez analogue de coupe à figures rouges à yeux. Elle présente extérieurement le même aspect qu'une coupe à base plate, mais le pied est creusé à l'intérieur, peut-être dans un dessein de légèreté, ce qui lui donne une forme évasée. Mais il semble actuellement impossible de déterminer lequel des deux types a pu influencer l'autre. On sait qu'il existe dans le style chalcidien, parallèlement aux séries attiques,

1. J. D. Beazley, *J. H. S.*, LI, 1931, p. 266-270, fig. 11-13, pl. X ; Bloesch, *op. cit.*, pl. II, 3, p. 270-272, fig. 15-16, pl. XI.
2. Par exemple l'absence de vernis à l'extérieur du pied.
3. *Op. cit.*, p. 23-24.

un groupe de coupes à yeux à pied cylindrique séparé de la vasque par un étranglement. On retrouve dans la céramique à figures noires (pl. III, 18) quelques exemplaires, très différents les uns des autres, reproduisant, avec plus ou moins d'exactitude, la forme et la décoration des coupes chalcidiennes[1]. Il existe cependant un cas indubitable d'influence étrangère sur des coupes à figures noires : un groupe assez restreint de coupes très récentes imite exactement la forme des coupes à figures rouges classiques (forme B), à vasque très plate et à pied haut et évasé (pl. III, 19). Il s'agit surtout de coupes à yeux, mais, dans certains cas[2], le style et la décoration des coupes à figures rouges se trouve exactement transcrit, pour ainsi dire, en négatif. Telle est la fin sans beauté des coupes à figures noires.

F. VILLARD.

TABLEAU DES FORMES DE COUPES ATTIQUES A FIGURES NOIRES

FORMES	CARACTÉRISTIQUES	DATES DE GRANDE DIFFUSION	PL.
1	C. des comastes	580-560	I, 1
2	C. de Siana	570-550	I, 2
3	C. à anses à boutons	565-545	I, 3
4	C. à lèvres	550-530	I, 4
5	C. à bandes	540-520	I, 5
5 a	C. à bandes à pied bas	530-510	I, 5 a
5 b	C. de Droop	530-520	I, 5 b
6	Coupes-cotyles	540-520	II, 6
7	Coupes plates	530-510	II, 7
8	C. à vasque hémisphérique à pied haut	550-530	II, 8
9	C. à vasque hémisphérique à pied évasé	550-530	II, 9
10	C. à vasque profonde, à pied large assez haut	530-520	II, 10
11	C. à vasque profonde, à pied plus haut que large	530-520	II, 11

1. Bloesch, *op. cit.*, p. 28. La diversité des coupes attiques de forme chalcidienne et leurs dates en général récentes ne permettent pas d'accepter l'opinion de H. R. W. Smith, *The origin of Chalcidian Ware. University of California. Publication in classical Archaeology*, I, n° 3, 1932, p. 85-145, qui considère les coupes attiques comme les modèles des coupes chalcidiennes.

2. Louvre, C. A. 3110 et 3111, British Museum, B 444 (P. Jacobsthal, *Ornamente griechischer Vasen*, 1927, pl. 67, a), de la même main.



1. Louvre E 742



2. Louvre C A 3244



3. Leyde



4. Louvre F 92



5. Louvre C A 3062



5 b. Louvre C A 2512



5 a. Louvre E 673

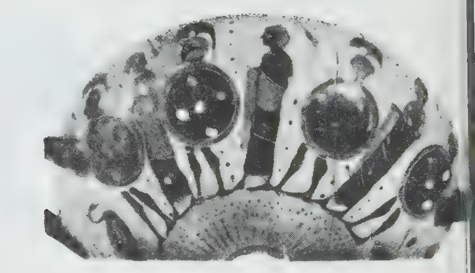
ÉVOLUTION DES COUPES ATTIQUES A FIGURES NOIRES



6. Louvre A 479



7. Louvre A M 1899



8. Louvre Camp. 10.335



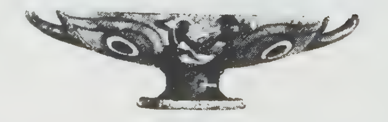
9. Louvre M Nc 332



10. Louvre F 131 bis



11. Louvre F 140



12. Berlin F 2048

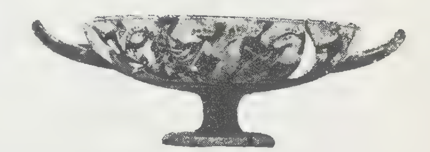
Évolution des coupes attiques a figures noires



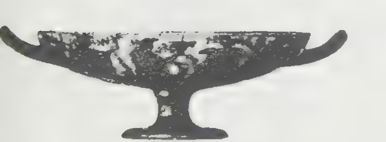
13. Louvre F 141



14. Louvre Camp. 10.380



15. Louvre C A 3097



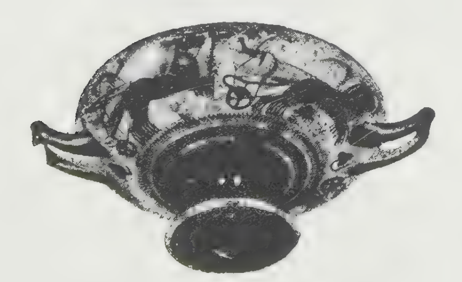
16. Munich 2113



17. Louvre F 133



18. Amsterdam (Scheurleer 684)

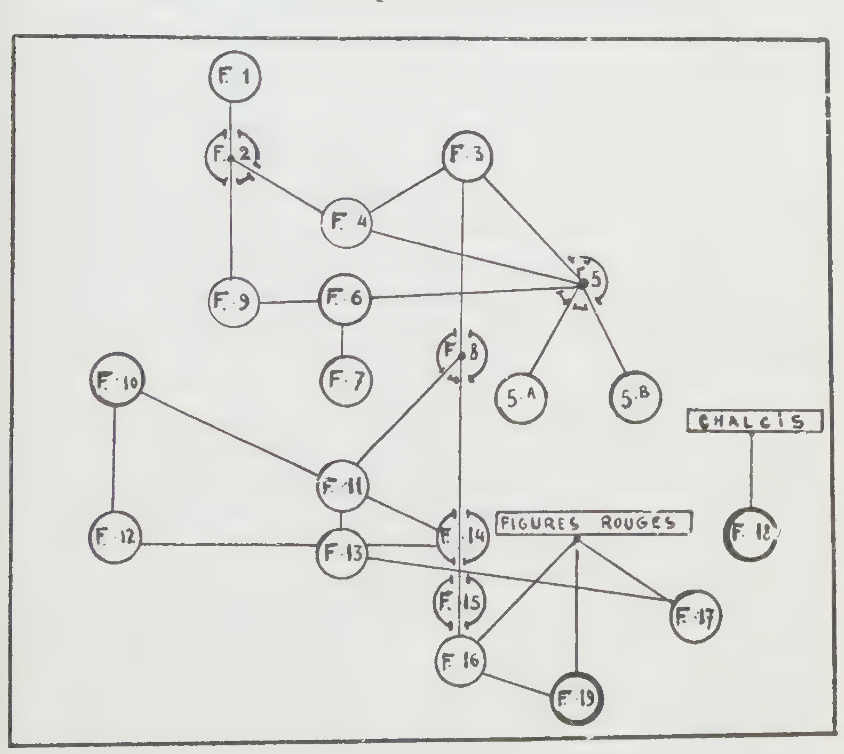


19. Louvre F 412

Évolution des coupes attiques a figures noires

12	C. à vasque plate, à pied bas et large	520-510	II, 12
13	C. à vasque plate, à pied aussi haut que large	520-510	III, 13
14	C. à vasque plate, à pied assez haut et mince	520-500	III, 14
15	C. à vasque plate, à pied bas et mince, à base plate	500-480	III, 15
16	C. à vasque plate, à pied bas et mince, évasé	490-480	III, 16
17	C. à vasque plate, à pied aussi haut que large, évasé	520-510	III, 17
18	Forme chalcidienne	520-500	III, 18
19	C. à vasque plate, à pied haut et mince, évasé	490-480	III, 19

SCHÉMA DE L'ÉVOLUTION DES FORMES DE COUPES ATTIQUES A FIGURES NOIRES



LA NATURE ET LA DATE DU CRIME
DES ALCMÉONIDES

La tentative que fit Cylon pour s'emparer de l'Acropole d'Athènes a été, dès l'antiquité, diversement commentée : on n'a jamais mis en doute la réalité même de l'événement, mais on en a donné des versions différentes. Aussi les historiens modernes hésitent-ils et se contredisent-ils les uns les autres. Quant à nous, nous demanderons aux textes antiques : premièrement en quoi avait consisté la faute et ce que leurs adversaires politiques reprochaient aux coupables ; secondement, la date du sacrilège.

Voici quel avait été le crime : un Athénien, Cylon, ancien champion d'Olympie, s'empara un jour de l'Acropole, mais il y fut assiégé et des hommes de son parti furent tués dans une partie du lieu saint ; les chefs responsables de ce sacrilège furent considérés comme impurs et on les bannit une ou plusieurs fois. Sur ces éléments, il y a ou il peut y avoir accord entre les principaux historiens qui en ont parlé : Hérodote [1], Thucydide [2], Aristote [3], Héraclide de Pont [4] et Plutarque [5]. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de ces brèves indications : nous n'y voyons pas en quoi consistait exactement la faute. Hérodote nous le dit plus précisément (V, 71) :

Voici pourquoi on dénommait « impurs » quelques Athéniens : il y eut à Athènes un certain Cylon, ancien vainqueur d'Olympie : il se rengorgea en homme qui voulait la tyrannie ; il créa pour lui une association d'amis de son âge, tenta de s'emparer de l'Acropole, mais ne put s'en rendre maître et s'assit en suppliant contre l'image de la déesse. Les prytanes des naucrares (ils administraient alors Athènes) font lever ces hommes en stipulant qu'ils pourront subir toutes les peines, sauf la

1. V, 70 sqq.
2. I, 126.
3. Ἀθ. πολ., I, 1, et XX, 2.
4. *F. H. G.* Didot, t. II, p. 208, fr. 4, ou édition des Belles-Lettres de l'Ἀθ. πολ. d'Aristote, p. 77, fr. 2.
5. *Vie de Solon*, XII.

mort : de leur assassinat on accuse les Alcméonides. Cela arriva avant l'époque de Pisistrate.

Voici maintenant le récit de Thucydide (I, 126) :

Cylon était un Athénien, ancien vainqueur d'Olympie, qui, parmi les gens de jadis, était noble et puissant ; il avait pour femme la fille de Théagène de Mégare, qui était alors tyran de cette ville. Comme Cylon consultait l'oracle à Delphes, le dieu lui ordonna de s'emparer de l'Acropole des Athéniens pendant la plus grande fête de Zeus. Il reçut de Théagène une troupe armée, gagna l'adhésion de ses amis et, quand vinrent les jeux Olympiques du Péloponnèse, il s'empara de l'Acropole pour conquérir la tyrannie, jugeant que c'était là la plus grande fête de Zeus et qu'il y avait un rapport entre elle et lui, puisqu'il avait été vainqueur à Olympie. Était-ce une fête d'Attique ou d'ailleurs qui avait été appelée la plus grande? Il n'y songea même pas et l'oracle ne le dévoilait pas : les Athéniens aussi ont, en effet, des Diasies, qui portent le nom de Zeus Meilichios et qui sont une grande fête, hors de la ville, où tout le peuple présente aux dieux nombre, je ne dis pas de victimes, mais d'offrandes[1] non sanglantes à la mode du pays ; bref, croyant avoir raison, il entreprit d'agir. Mais les Athéniens s'en aperçurent ; des champs, tout le peuple arriva au secours, contre eux ; on s'installa et on se mit à les cerner. Comme le temps passait, la foule des Athéniens, que le siège épuisait, s'en alla, après avoir remis aux neuf archontes le soin[2] d'organiser la surveillance et toute l'affaire avec les pleins pouvoirs, de la façon qu'ils jugeraient la meilleure ; c'étaient les neuf archontes qui, alors, maniaient l'ensemble des affaires politiques. Cependant, Cylon et ceux qui étaient assiégés avec lui souffraient du manque de vivres et d'eau. Cylon, lui, s'enfuit avec son frère ; mais les autres, voyant qu'ils étaient serrés de près et même que quelques-uns mouraient d'inanition, s'asseyent en suppliants sur l'autel de l'Acropole. Les Athéniens commis à leur garde, les voyant mourir dans le sanctuaire, les firent lever en stipulant qu'ils ne subiraient aucun mal, les emmenèrent et les massacrèrent. Et comme quelques-uns s'asseyaient auprès même des Vénérables Déesses, sur les autels, chemin faisant, ils les tuèrent. Par suite, ces Athéniens furent dénommés impurs et criminels à l'égard de la déesse, eux et leurs descendants.

1. J'écris comme Croiset : « ἐν ᾗ πανδημεὶ θύουσι πολλὰ οὐχ ἱερεῖα ἀλλ' ἁγνὰ θύματα ἐπιχωρία ». Le texte des manuscrits est « ἐν ᾗ πάνδημεὶ θύουσι πολλοὶ, οὐχ ἱερεῖα, ἀλλὰ θύματα ἐπιχωρία. » Πολλοί est surprenant à cause de πανδημεί et l'opposition de ἱερεῖα et de θύματα est faible. Justement Pollux (I, 26) parle de parfums et d'encens que Thucydide appelle, dit-il, ἁγνὰ θύματα. Or, ces deux mots ne peuvent se trouver qu'ici. Dès lors, l'opposition est nette entre ἱερεῖα et ἁγνά (cf. Platon, *Lois*, VI, p. 782, c). Πολλοί ne tient plus.

2. Ἐπιτρέψαντες n'exprime pas forcément l'idée d'un ordre. Cf. Ledl, *Studien, zur ältesten athenischen Verfassungsgeschichte*. Heidelberg, Winter, 1914, p. 80, n. 1.

Selon Plutarque[1], comme les conjurés suppliaient la déesse, que l'archonte Mégaclès les avait persuadés de descendre pour s'en remettre à la juridiction d'un tribunal et qu' « ils avaient attaché un cordon à la statue et ne le lâchaient pas, lorsqu'ils furent arrivés en descendant non loin des Vénérables Déesses, de lui-même le cordon cassa et Mégaclès, ainsi que les archontes ses collègues, se précipitèrent pour les saisir, comme si la déesse abandonnait les suppliants ; ils lapidèrent ceux qui étaient sortis du sanctuaire ; quant à ceux qui se réfugièrent aux autels, ils les égorgèrent ; ils n'épargnèrent que ceux qui avaient supplié leurs femmes ».

Les scholiastes d'Aristophane[2], enfin, donnent trois versions : la première est celle de Plutarque, la deuxième celle de Thucydide ; la troisième est plus originale ; elle nous apprend que Cylon était en train de piller l'Acropole lorsque les Athéniens l'y enfermèrent.

On voit très bien qu'il s'agit d'une de ces affaires banales de suppliants massacrés. Sparte, aussi, en avait une dans son passé, que Périclès lui rappellera au besoin. Il est à peu près inévitable que l'imposture y précède et y introduise le sacrilège. Inévitable aussi que tout le monde y ergote et que tout le monde y ait raison et tort, puisque la politique s'en mêle. Les Alcméonides avaient, bien entendu, leur version, bourrée d'excuses diverses que nous avons pu remarquer dans Hérodote, dans Plutarque et dans le scholiaste d'Aristophane. Comment l'historien s'y retrouverait-il? Comment dégager la vérité? Qu'il est imprudent de flairer dans ces récits le détail qui a un parfum d'ancienneté ! Glotz et Cohen[3] éprouvent « l'impression d'une haute antiquité » devant l'épisode du cordon. Demoulin[4], au contraire, le juge récent. Il est, certes, difficile de déterminer le degré de culpabilité des Alcméonides. Hérodote partage la responsabilité, comme le remarque Stein[5], entre l'autorité qui fit la promesse et la main qui la viola. Plutarque donne pour excuse l'accident du cordon rompu, mais rien n'indique qu'il approuve l'interprétation qu'en donne Mégaclès. Quant au scholiaste, le détail qu'il apporte atténue un peu, mais

1. *Vie de Solon*, XII.
2. *Cavaliers*, v. 445.
3. *Histoire grecque*. Paris, Presses universitaires, 1925, 3 vol., t. I, note 160.
4. *Épiménide de Crète*, fasc. XII des publications de la bibliothèque de la Faculté de Liége. Bruxelles, 1901, p. 61 et 62.
5. *Édition d'Hérodote*, note sur le § 71 du livre V.

bien peu, l'horreur du sacrilège. Thucydide, beaucoup plus sévère qu'eux tous, ne formule aucun doute sur la culpabilité des archontes. Ce qui est intéressant, c'est le fait très sûr que, dès l'aube de la vie politique athénienne, une des plus grandes familles de la cité, dont la démocratie devait confirmer la puissance, a été frappée de cette dénomination infamante d' « impure », pour avoir, en massacrant des suppliants, en en massacrant même quelques-uns dans un lieu sacré, blessé la majesté d'Athéna et des Euménides.

* * *

Dans une affaire de ce genre, la question de la date est capitale pour l'historien moderne. Quelles sont les indications que nous donnent les textes?

Hérodote [1] dit formellement que le fait se passa « avant l'âge de Pisistrate ». Il appelle d'ailleurs Cylon un « ἀνὴρ 'Ολυμπιονίκης ». Mais nous ne connaissons pas la date de cette victoire olympique [2].

Thucydide [3] est encore moins précis ; la chronologie ne l'intéresse pas. Il donne cependant une indication qui sera précieuse pour nous : tout de suite, après avoir rappelé le nom d' « ἐναγεῖς καὶ ἀλιτήριοι τῆς θεοῦ » qu'on donna aux responsables du crime et à leur descendance, il dit qu'eut lieu, en conséquence (οὖν), une première expulsion de ces ἐναγεῖς, qu'il ne confond pas avec celle que provoqua Cléomène de Lacédémone à la fin du VI[e] siècle. En 396/5, Isocrate [4] déclare que, les Alcméonides ayant préféré l'exil à la tyrannie, le parti de Pisistrate, maître du pouvoir, abattait leurs maisons « et ouvrait même leurs tombeaux », ce qui nous permet de dater approximativement un des exils, puisque le tyran régna entre 561/0 et 527. Le témoignage d'Isocrate est confirmé sur ce point par Philochore, cité par le Scholiaste de Pindare (*Pyth.*, 7, 9) et par Démosthène (XXI, 144) [5].

Aristote, lui, dans la *Politeia*, ne nomme pas Cylon, du moins

1. V, 71 *in fine* : « Ταῦτα πρὸ τῆς Πεισιστράτου ἡλικίης ἐγένετο. »

2. Sur l'incertitude des listes olympiques avant le V[e] siècle, voir A. Körte, *Die Entstehung der Olympionikenliste*, *Hermes*, XXXIX (1904), p. 224 sqq.

3. I, 126 : « Καὶ ἀπὸ τούτου ἐναγεῖς καὶ ἀλιτήριοι τῆς θεοῦ ἐκεῖνοί τε ἐκαλοῦντο καὶ τὸ γένος τὸ ἀπ' ἐκείνων. Ἤλασαν μὲν οὖν καὶ οἱ 'Αθηναῖοι τοὺς ἐναγεῖς τούτους, ἤλασε δὲ καὶ Κλεομένης ὁ Λακεδαιμόνιος... »

4. Éd. Mathieu et Brémond, Belles-Lettres, t. I, p. 48, pour la date du discours. Cf. le § 26 de l'*Attelage* pour le texte : « ἀλλὰ καὶ τοὺς τάφους ἀνώρυττον. »

5. Philochore : « Οἱ 'Αλκμαιονίδαι, φυγαδευθέντες ὑπ' αὐτῶν (sc. τῶν Πεισιστρατιδῶν). » — Démosthène : « τούτους δέ φασ' ὑπὸ τῶν τυράννων ὑπὲρ τοῦ δήμου στασιάζοντας ἐκπεσεῖν. »

dans la partie du texte qui nous a été conservée. Mais la première phrase du *papyrus du British Museum* (L) est incomplète, elle est précédée d'un blanc qui indique une mutilation de l'archétype. Il est assez certain que le nom de Cylon se trouvait dans le fragment qui nous manque[1]. Pas plus que Thucydide, Aristote ne propose de date précise, mais il affirme que le fait eut lieu avant Dracon. D'ailleurs, l'expulsion dont il parle semble s'être produite assez longtemps après le sacrilège, puisque, personnellement, les coupables étaient morts (αὐτοὶ μὲν ἐκ τῶν τάφων ἐξεβλήθησαν) lorsqu'on l'accomplit. Remarquons, toutefois, ce qui est important pour la chronologie, que ce bannissement précédé d'un jugement ne ressemble pas à celui qu'imposera Cléomène le Lacédémonien à la fin du VI[e] siècle[2]. Enfin, l'ordre dans lequel les événements sont présentés est à noter : d'abord, sans doute, le sacrilège, puis le jugement, puis l'expulsion, puis la purification de la ville par Épiménide. Et après cela (μετὰ δὲ ταῦτα) les désordres provoqués par les luttes des nobles et de la foule (chap. II). Puis, la constitution de ce temps-là (chap. III). Puis, peu après cela (chap. IV)[3], l'établissement des lois par Dracon. Tel est l'ordre dans lequel les événements sont rapportés. Mais qu'est-ce à dire? Aristote affirme-t-il vraiment, comme une lecture rapide pourrait nous le faire croire, que le bannissement des coupables et la purification d'Épiménide ont été antérieurs aux troubles qui précèdent la législation de Dracon? Autrement dit : faut-il entendre dans son sens rigoureux l'expression μετὰ ταῦτα qui se trouve au commencement du chapitre II? Ταῦτα y désigne-t-il le fait qui précède immédiatement ce chapitre, c'est-à-dire la venue du purificateur crétois? Il faut bien avouer d'abord que ces questions de dates, si importantes pour nous, le sont très peu pour Aristote, soit qu'il les juge connues, soit qu'il ne leur accorde pas « un bien grand intérêt » comme le pense M. Mathieu[4]. Ce qu'il faut bien voir, en tout

1. Voici le début du texte du papyrus : « ... Μύρωνος, καθ' ἱερῶν ὀμόσαντες ἀριστίνδην. Καταγνωσθέντος δὲ τοῦ ἄγους αὐτοὶ μὲν ἐκ τῶν τάφων ἐξεβλήθησαν, τὸ δὲ γένος αὐτῶν ἔφυγεν ἀειφυγίαν. Ἐπιμενίδης δ' ὁ Κρὴς ἐπὶ τούτοις ἐκάθηρε τὴν πόλιν.

Μετὰ δὲ ταῦτα συνέβη στασιάσαι τούς τε γνωρίμους καὶ τὸ πλῆθος πολὺν χρόνον. »

2. Cf. les termes qu'emploie Hérodote (V, 70 et 72) à propos de ce dernier bannissement : « ὁ Κλεομένης ... ἐξέβαλλε Κλεισθένεα ... ἐξέβαλλε Κλεισθένεα καὶ τοὺς ἐναγέας ... ἀγηλατέει ἑπτακόσια ἐπίστια Ἀθηναίων », et les termes d'Aristote lui-même sur ce sujet (Ἀθ. πολ., XX, 2 et 3) : « ἐλαύνειν τὸ ἄγος ... ἠγηλατέει τῶν Ἀθηναίων ἑπτακοσίας οἰκίας. »

3. Μετὰ δὲ ταῦτα χρόνου τινὸς οὐ πολλοῦ διελθόντος... »

4. Mathieu, *Aristote, Constitution d'Athènes*, fasc. CCXVI de la bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Paris, 1915, p. 2.

cas, c'est qu'il y a dans la *Politeia* plusieurs μετὰ ταῦτα qui ne renvoient pas au fait qui est énoncé juste avant eux. Par exemple celui qui ouvre le chapitre XIX : il suit immédiatement la mention de la mort d'Aristogiton ; mais, comme le montre la suite de la phrase, le ταῦτα y désigne non pas ce fait particulier, mais la fin d'Hipparque et ses conséquences diverses, morts et exils [1]. Autre exemple : si le μετὰ ταῦτα du chapitre XIV [2] nous renvoie au début du premier exil, qui vient d'être raconté, il s'ensuit que cet exil a duré onze ans. Comme la durée totale des exils est de quatorze ans (chap. XVII, § 1), il est difficile que celle du second soit de dix ans. C'est pourtant ce que dit Aristote (chap. XV, § 2). Notre calcul suppose, il est vrai, dans le texte d'Aristote, une cohérence qui n'y est peut-être pas. Les chiffres de l'Ἀθηναίων πολιτεία sont en contradiction avec ceux de la *Politique*. Le premier de ces ouvrages attribue à Pisistrate dix-neuf ans de pouvoir et quatorze ans d'exil (XVII, § 1) ; le deuxième (1315, chap. IX, § 23), dix-sept ans de pouvoir et seize ans d'exil. Dans la *Politeia* elle-même, nous pouvons établir « une série de chiffres cohérents [3] », si nous ne tenons pas compte de la donnée du chapitre XV. Les durées des tyrannies sont :

5 ans (XIV) + 7 ans (XIV) + [19 (XVII) — 12 (XIV)] = 19 ans.
Les durées des exils sont :
11 ans (XIV) + [14 — 11 (XIV)] = 14 ans.
La durée totale du régime est (XVII) = 33 ans.

Il est vraisemblable, comme le disent Haussoullier et M. Mathieu, que « le chiffre de dix ans pour le second exil vient d'Hérodote (I, 62) » et qu'Aristote a réuni, sans essayer de les combiner harmonieusement, des éléments contradictoires venus de sources différentes. Son respect du document serait alors plus scrupuleux que le nôtre, mais fort différent de lui. De deux choses l'une en tout cas : ou le ταῦτα du chapitre XIV ne désigne pas l'événement qui vient d'être raconté, ou bien la vérité d'Aristote n'est pas, dans les questions chronologiques, la même que la nôtre [4]. Enfin, que veut dire le μετὰ ταῦτα du chapitre IV? Nous renvoie-

1. « ... ἀλλὰ σπασάμενος (sc. Hippias) τὴν μάχαιραν διέφθειρεν αὐτόν. Μετὰ δὲ ταῦτα συνέβαινεν πολλῷ τραχυτέραν εἶναι τὴν τυραννίδα· καὶ γὰρ διὰ τὸ τιμωρεῖν τ' ἀδελφῷ καὶ διὰ τὸ πολλοὺς ἀνῃρηκέναι καὶ ἐκβεβληκέναι πᾶσιν ἦν ἄπιστος καὶ πικρός. »
2. (§ 4) : « Ἔτει δὲ δωδεκάτῳ μετὰ ταῦτα περιελαυνόμενος ὁ Μεγακλῆς τῇ στάσει ... τὸν Πεισίστρατον ... κατήγαγεν. »
3. Cf. l'édition Haussoullier et Mathieu (Belles-Lettres), *Introd.*, p. XII.
4. Cf. Wright, *The date of Cylo. Harvard Studies*, III, 1892, p. 68, n. 3. — Kenyon, edition de l'Ἀθηναίων πολιτεία, 2e éd., Londres, 1891, p. 1, n.

t-il à la constitution d'avant Dracon? Mais ce n'est pas là un « événement après lequel » il ait pu se passer quelque chose. Il peut se passer quelque chose après l'établissement ou après l'abolition d'une constitution, mais non pas après cette constitution, cela n'a même pas de sens. Alors, Aristote veut-il dire après l'abolition de cette « constitution »? Comprendre ainsi serait commettre un contresens. Après l'établissement de ces institutions en général? Mais il n'a pas parlé de cet établissement en général. Après celui de l'une d'entre elles? Laquelle? Le texte ne nous permet de penser qu'à la création des thesmothètes. Or, elle est citée en plein milieu du très long chapitre III, c'est-à-dire longtemps avant le μετὰ ταῦτα que nous cherchons à éclairer. La vérité est que ces expressions ne nous renvoient pas forcément à un fait qui vient d'être énoncé et que, par conséquent, nous pouvons bien le dire : Aristote n'affirme pas que le premier bannissement des Alcméonides et la purification d'Épiménide aient eu lieu avant les désordres qui amènent la constitution de Dracon. En revanche, son récit suppose que le crime des Alcméonides, lui, s'est passé avant ces désordres, qu'il a été suivi d'assez loin par un bannissement qui ne ressemble pas à celui dont Clisthène plus tard sera victime, et que ce premier exil est lui-même antérieur à une purification de la ville par le Crétois Épiménide.

Mais voici Héraclide de Pont qui nous apporte, dès le IVe siècle, un détail important : il nous apprend que les partisans de Cylon furent tués par l'entourage de Mégaclès [1]. Or, ce Mégaclès n'est pas tout à fait un inconnu. Il appartenait à la puissante famille des Alcméonides qui, d'après la légende [2], était venue de Messénie lors du retour des Héraclides. Nous pouvons même dater à peu près l'époque où vivaient tels des anciens Alcméonides : moins l'Alcméon, qui n'a peut-être pas commandé en chef les Athéniens dans la première guerre sacrée [3], que le Mégaclès, son fils, qui fut le principal adversaire, puis le beau-père de Pisistrate [4]. Or, la date de l'avènement de Pisistrate (561 ou 560) est à peu près sûre. Il est raisonnable de faire du Mégaclès d'Héraclide le grand-

1. *L. c. supra*, p. 182, n. 4 : « Τοὺς μετὰ Κύλωνος διὰ τὴν τυραννίδα ἐπὶ τὸν βωμὸν τῆς Θεοῦ πεφευγότας οἱ περὶ Μεγακλέα ἀπέκτειναν. »

2. Pausanias, II, 18, 8-9.

3. Les commentaires delphiques disent oui, et Plutarque les croit (*Vie de Solon*, XI, 3), mais Hermippe, d'après Évanthès de Samos, dit non (Plutarque, *l. c.*), et Pausanias est de cet avis (X, 37, 6).

4. Aristote, Ἀθ. πολ., XIII, XIV. — Hérodote, I, 59 sqq.

père de celui-là [1] et de ne pas placer les débuts de sa vie politique au delà de 640 [2]. En faire le trisaïeul éloignerait d'une manière étrange la tentative de Cylon de l'époque sur laquelle les historiens des ve et ive siècles ont des renseignements un peu clairs. Héraclide nous propose donc un *terminus a quo.*

C'est justement le même que nous offre Plutarque, puisqu'il parle aussi de l'archonte Mégaclès [3]. La succession des faits est très logique chez cet auteur : le sacrilège d'abord, l'appellation d'ἐναγεῖς donnée aux coupables, puis la recrudescence des forces des Cyloniens ; il en était resté, en effet, c'étaient ceux qui avaient eu l'habileté de supplier les femmes des archontes. Les survivants, affirme ensuite Plutarque, ne cessent de provoquer des séditions. De trouble en trouble, le mouvement atteint son maximum d'ampleur : alors le jeune mais déjà glorieux Solon fait instituer le jugement qui condamne les Alcméonides, vivants et morts, à l'exil. A cette confusion des esprits s'ajoute la défaite, dans la guerre de Mégare, et des terreurs naissent de la δεισιδαιμονία. Les devins apparaissent et bientôt les purifications d'Épiménide apaisent les cœurs et leur rendent l'harmonie. Il y a donc non seulement une chronologie dans Plutarque, mais aussi une explication sentimentale de cette chronologie.

Pausanias [4] dit que l'événement que nous étudions se passa après Codros, ce qui est vague.

Diogène Laërce, qui, d'ailleurs, n'est pas sûr qu'il y ait une relation entre la tentative de Cylon et la purification d'Épiménide [5], donne pour celle-ci la date de 596. Enfin, une inscription parle d'un Cylon [6] ; mais l'éditeur des *Inscriptiones graecae* la fait suivre de ce commentaire : « Cylonem tyrannum intellegendum esse si quis contendat, neque quibus refellas habebis neque cur probes argumenta idonea. »

Tels sont les éléments chronologiques que nous pouvons tirer de la lecture des textes. Quelque incertains qu'ils soient, ils proposent une solution claire : tous permettent de penser, et quelques-uns affirment formellement, que la tentative de Cylon a eu lieu

1. Cf. Stein, éd. d'*Hérodote*, V, 71.
2. Cf. Mathieu, *Aristote*, p. 4.
3. *Vie de Solon*, XII.
4. VII, 3.
5. *Vie d'Épiménide* (I, x, 110).
6. *I. G.*, I, n° 472 : Σῆμα τόδε Κύλων παίδοι(ν) ἐπέθηκεν θανό(ν)τοι(ν) μ(ν)ῆμα φιλημοσύνης.

avant Dracon, c'est-à-dire avant 620, et qu'elle a été suivie de plusieurs expulsions des Alcméonides coupables. Tels d'entre eux placent la première de ces expulsions relativement peu après le crime. Enfin, aucun ne nous permet, et certains nous interdisent, de faire monter la date du sacrilège plus haut que 640. Pouvons-nous accepter ces données? La critique des textes confirmera-t-elle ce qu'a indiqué leur simple lecture?

Ici interviennent les historiens modernes : beaucoup d'entre eux ont pensé qu'il fallait faire descendre la tentative de Cylon très bas dans le VIe siècle. Aristote et Plutarque sont, en effet, les seuls auteurs anciens qui la placent au VIIe siècle, puisque le Mégaclès d'Héraclide peut très bien être l'adversaire du tyran. Or, le récit d'Aristote et celui de Plutarque sont sujets à caution. Je reconnais volontiers moi-même que Plutarque est logique à l'excès. Tout, chez lui, s'explique un peu trop bien ; sa δεισιδαιμονία, si émouvante pour l'imagination, suggère aux historiens d'aujourd'hui des détails pathétiques et inédits [1]. Cette logique passionnée me fait peur au contraire, quand il s'agit d'événements si lointains. Plutarque est suspect. Mais il y a contre Aristote et lui bien d'autres arguments : ils soutiennent, en effet, que les Alcméonides ont été bannis d'Athènes dès le VIIe siècle, et relativement peu après le crime. Or, on peut faire valoir contre la réalité de cette expulsion qu'elle aurait été prononcée à la réquisition d'un personnage qui eût porté un démotique [2]. Or, il n'y a pas de démotique avant Clisthène. De plus, les Alcméonides ne peuvent être bannis en 594, puisque, selon Plutarque lui-même, c'est l'un d'entre eux qui commande en chef les Athéniens dans la première guerre sacrée, puisque aussi leur crime est compris dans les exceptions de l'amnistie de Solon [3] et que, selon Aristote [4], ils participent cependant avant Pisistrate à la vie politique intérieure d'Athènes. De plus, c'est avant l'amnistie, qui est de 594, qu'Alcméon a exercé son commandement, puisque la première guerre sacrée a duré dix ans [5] et que Solon, qui « contribua pour beaucoup à la faire déclarer », « partit pour l'Égypte en 593 ou 592 [6] ». Comment, d'ailleurs,

1. Cf. Glotz et Cohen, *Histoire grecque*, p. 420 : « Ils allaient répétant... »

2. « Μύρωνος ... τοῦ Φλυέως », dit Plutarque (*Solon*, XII). Cf. Beloch, *Griechische Geschichte*, Strasbourg, Trübner, 1893, t. I, p. 339, n. 1.

3. Plutarque, *Vie de Solon*, XIX, 3.

4. 'Αθ. πολ., XIII, 4.

5. Cf. Callisthénès, dans *Athénée*, XIII, 10, p. 560, c.

6. V. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*. Paris, Fontemoing, 1904, note de la page 480.

Aristote et Plutarque connaîtraient-ils cette première expulsion autrement que par un document épigraphique? Or, la conservation d'un document de ce genre serait bien singulière [1]. Mais ce n'est pas tout : le mouvement du passage d'Hérodote suggère que le fait est postérieur à Solon. Il dit, en effet, qu'il se passa « avant Pisistrate ». Il aurait dit « avant Solon » ou « avant Dracon », si Aristote et Plutarque ne se trompaient pas.

On peut rappeler aussi un texte de Pausanias [2], selon lequel il y avait sur l'Acropole une statue de Cylon représenté comme εἶδος κάλλιστος. Une épithète de ce genre ne conviendrait pas à une œuvre antérieure à la fin du VIe siècle. Celle-ci dévait être contemporaine du procès de 508.

En outre, il serait bien curieux que le nombre des nobles qui jugèrent les meurtriers fût justement celui des hommes de son parti qu'Isagoras voulait substituer à la boulè établie par Clisthène [3].

G. de Sanctis [4] cherche à dater l'événement qui nous intéresse en se fondant sur deux détails de nos récits. Plutarque dit [5] qu'après la condamnation des Alcméonides les Athéniens perdirent Nisaia, le port de Mégare. Or, c'est au temps de la jeunesse de Pisistrate qu'eut lieu cette perte de Nisaia, si nous en croyons et Hérodote [6] et Aristote [7]. G. de Sanctis note aussi, dans Thucydide, le nom du beau-père de Cylon, Théagène de Mégare. Or, Plutarque [8], parlant des événements qui se produisirent à la chute de ce tyran, nous dit que les pauvres exigèrent de leurs créanciers la restitution des intérêts qu'ils leur avaient versés. Ce récit a l'air d'une version oligarchique de l'établissement de la démocratie. Ce Théagène a dû vivre au VIe siècle, plutôt qu'au VIIe. Cette impression sera confirmée en nous lorsque nous aurons mis en relation ce texte de Plutarque avec un passage d'Aristote [9] : « Παραπλησίως δὲ καὶ ἡ Μεγάροις κατελύθη δημοκρατία · οἱ γὰρ δημαγωγοί, ἵνα χρήματα ἔχωσι δημεύειν, ἐξέβαλον πολλοὺς τῶν γνωρίμων, ἕως πολλοὺς ἐποίησαν τοὺς φεύγοντας, οἱ δὲ κατιόντες ἐνίκησαν μαχόμενοι τὸν δῆμον παὶ κατέστησαν τὴν ὀλιγαρχίαν. »

1. « Molto singolare », dit G. de Sanctis, Ἀτθίς, *Storia della Repubblica Ateniese*, Roma, Tipografia poliglotta, 1898, p. 281. Je désignerai désormais cet ouvrage par le mot Ἀτθίς.
2. I, 28, 1.
3. Cf. Hérodote, V, 72, 2, et G. de Sanctis, Ἀτθίς, p. 281.
4. Ἀτθίς, p. 276 sqq.
5. *Solon*, XII.
6. I, 59.
7. Ἀθ. πολ., XIV, 1.
8. *Quaestiones graecae*, 18, p. 295, D.
9. *Politique*, V, 4, 3, p. 1304, b.

Curieuse, d'ailleurs, cette tyrannie établie par les nobles. Elle doit dater de l'époque où Sparte étendait son hégémonie jusque sur Tégée et Argos, c'est-à-dire vers 550-540.

Grands amateurs de lourdes vraisemblances, les critiques allemands sont plutôt frappés de deux faits, d'ailleurs incontestables : le premier [1] est que le « cercle d'Isagoras » avait, en 508, tout intérêt à falsifier les événements relatifs à la souillure des Alcméonides. On peut donc éliminer des traditions maint détail trop accablant pour eux. Le deuxième est que le moins précis et le plus incertain de nos récits du crime est celui d'Hérodote, qui est aussi le plus ancien. Les autres sont si riches et donnent une telle impression d'exactitude qu'ils semblent avoir été puisés dans des récits de témoins oculaires. Comment s'expliquer ce fait? Ainsi, peut-être : Thucydide a utilisé des sources que ne connaissait pas Hérodote. Mais quelles sources? Thucydide, qui a vu le commencement de la guerre du Péloponnèse, a été le témoin de l'injonction des Spartiates qui exigeaient le bannissement de Périclès. La question a dû être discutée devant l'Assemblée du peuple. On a sans doute apporté les μαρτυρίαι du premier procès et c'est leur netteté qui se reflète dans Thudycide et dans les Atthides qui ont servi de sources à Aristote et à Plutarque. Or, comment imaginer que de tels documents aient daté du VIIe siècle? Ou comment expliquer, s'ils ont été rédigés en 508, qu'ils aient toute la fraîcheur et la saveur des événements qu'ils rapportent si ces événements se sont passés au VIIe siècle [2]?

Enfin, comme l'indique G. de Sanctis [3], le texte de l'*Attelage* d'Isocrate [4], complété par Hérodote [5], et par certains détails du récit d'Aristote [6], semble fixer la première expulsion des Alcméonides dans la dernière tyrannie de Pisistrate.

Tels sont les arguments des critiques qui veulent placer la tentative de Cylon assez bas dans le VIe siècle. Leur masse impose, certes. Dans le temps où l'on cherchait à chasser Clisthène, il est bien naturel que l'on ait voulu trouver un autre précédent pour l'expulsion des Alcméonides que le bannissement trop visiblement politique du temps de Pisistrate. D'où ce dédoublement de l'exil

1. Cf. U. von Wilamowitz-Moellendorf, *Euripides Hippolytos*, Berlin, Weidmann, 1891, p. 244.
2. Cf. O. Seeck, *Klio*, t. IV, 1904, p. 318 sqq.
3. Ἀτθίς, p. 280.
4. § 26.
5. I, 64.
6. Ἀθ. πολ., XIV et XV.

de 508, dont parle Beloch. La condamnation des ἐναγεῖς que nous trouvons dans Aristote et Plutarque est, en réalité, celle de la fin du VIe siècle [1]. Mais les « fables tendancieuses » du parti d'Isagoras portent en elles leur condamnation : le prétendu premier bannissement ressemble trop à celui de 508 ; elles contiennent des anachronismes et des erreurs faciles à déceler. En somme, ce qui nous fait douter de l'affirmation d'Aristote et de Plutarque, c'est une série de vraisemblances appuyées sur des faits. Mais, si les faits ne sont pas certains, que restera-t-il des vraisemblances? Méfions-nous des hypothèses séduisantes. Justement, aucun des faits invoqués ne me semble solidement établi.

D'abord, comme le dit M. Mathieu [2] après Wilamowitz [3], « Φλυεύς n'est évidemment pas ici [4] un démotique, mais le nom d'un bourg de l'Attique qui devait exister bien avant Clisthène [5] ». Ensuite, nous avons déjà noté que la présence d'un Alcméon à la tête de l'armée athénienne dans la première guerre sacrée n'est pas certaine [6]. Mais, même si on l'admet, elle s'explique fort bien par l'amnistie de Solon. On objecte précisément cette amnistie, mais en voici le texte d'après Plutarque (*Solon*, 19) : « Ἀτίμων ὅσοι ἄτιμοι ἦσαν, πρὶν ἢ Σόλωνα ἄρξαι, ἐπιτίμους εἶναι πλὴν ὅσοι ἐξ Ἀρείου πάγου ἢ ὅσοι ἐκ τῶν ἐφετῶν ἢ ἐκ πρυτανείου καταδικασθέντες ὑπὸ τῶν βασιλέων ἐπὶ φόνῳ ἢ σφαγαῖσιν ἢ ἐπὶ τυραννίδι ἔφευγον ὅτε ὁ θεσμὸς ἐφάνη ὅδε. »

Les Alcméonides n'avaient été condamnés ni par l'Aréopage, ni par les Éphètes, ni par le Prytanée, mais par un tribunal spécial de trois cents membres [7]. Ils étaient donc vraiment amnistiés. Cette remarque toute claire de M. Mathieu [8] rend inutiles les autres hypothèses. Notre connaissance de l'état du droit à l'extrême début du VIe siècle est trop précaire pour que nous affirmions avec Ledl [9] que les descendants des coupables ont pu être amnistiés alors que les coupables eux-mêmes ne l'étaient pas. Pour la même raison, les hypothèses de Wilamowitz [10] sur les rapports

1. Cf. G. de Sanctis, Ἀτθίς, p. 280.
2. *Aristote*, p. 3 et 4.
3. *Die lebenslänglichen Archonten Athens*, *Hermes*, 1898, XXXIII, p. 122, n. 2.
4. Sc. dans Plutarque (*Solon*, XII). Il sied de remarquer qu'Aristote (Ἀθ. πολ., I) dit simplement Μύρωνος et qu'il n'y a pas de lacune après ce nom propre dans le papyrus.
5. Cette explication très simple rend toute autre inutile. Voir pourtant Artur Ledl, *Studien*, p. 89 et 90.
6. Cf. *supra*, p. 188 et n. 3.
7. Cf. Aristote, Ἀθ. πολ., I, et Plutarque, *Solon*, XII.
8. *Aristote*, p. 3.
9. *Studien*, p. 104.
10. *Aristoteles und Athen*, I, p. 17, n. 24.

entre le φόνος ἑκούσιος et l'ἀσέβεια semblent très aventureuses. D'ailleurs, tant de légendes environnent la première guerre sacrée que sa durée décennale est bien problématique[1]. — Je ne vois pas, d'autre part, pourquoi nous serions obligés d'imaginer l'existence d'un document épigraphique antérieur à 594 pour qu'Aristote pût avoir le souvenir d'un événement antérieur à cette date. — Sur la manière de dater d'Hérodote, on peut remarquer ceci : la tyrannie de Pisistrate est manifestement le premier fait important que cet auteur rencontre dans l'histoire d'Athènes. Il ne dit qu'un mot, et en passant, de Solon et ne parle pas de Dracon. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il date par rapport à « l'âge de Pisistrate[2] ». — Et quel argument peut-on sérieusement tirer de la présence sur l'Acropole d'une statue de Cylon, si belle qu'elle ait été? Nous ne sommes même pas sûrs que Pausanias l'ait vue[3] et ce qu'il dit est plein d'incertitude.

Nous ne chercherons pas à reconstituer l'opinion des Atthidographes que suivait Plutarque. A l'interprétation hypothétique que donne G. de Sanctis de l'ἐξέπεσον αὖθις, nous n'opposerons pas l'hypothèse de Ledl[4], selon qui αὖθις est une bévue de l'historien ancien. Celui-ci n'aurait pas vu que la perte de Salamine, que l'on mettait en relation avec le Κυλώνειον ἄγος, était la même que celle qui fut vengée par Solon. Le remède me semble plus dangereux que le mal, car, enfin, l'argument de G. de Sanctis n'est pas décisif. Il est curieux qu'il accorde un tel crédit aux deux mots en question de Plutarque, alors que, d'ailleurs, il met en doute tant d'affirmations de cet auteur. De fait, la lecture de la *Vie de Solon* nous a donné l'impression qu'elle contient moins une chronologie véritable qu'une explication sentimentale des événements, où quelque anachronisme a bien pu se glisser. Comme le remarque Ledl, le plan des chapitres VIII-XII tend à mettre en valeur les mérites de Solon. L'intention de louer a bien pu entraîner l'adoption d'une tradition incertaine. D'ailleurs y avait-il des traditions certaines sur les rapports d'Athènes et de Mégare au VIIe siècle? Et, à tout prendre, quel texte ou même quel souci de

1. Cf. Glotz, *Solidarité*, note de la page 480.
2. Cf. Ledl, *Studien*, p. 98 et 99 ; Gilliard, *Quelques réformes de Solon*, Lausanne, Bridel, 1907, p. 69 ; Mathieu, *Aristote*, p. 2-4. D'ailleurs, le mot ἡλικία est vague. Cf. les exemples d'Isocrate (IV, 167 ; XII, 148, 209) cités par Ledl, *l. l.*, p. 98, n. 1.
3. Cf. Ledl, *Studien*, p. 79. Voici le texte de Pausanias (I, 28, 1) : « Κύλωνα δὲ οὐδὲν ἔχω σαφὲς εἰπεῖν ἐφ' ὅτῳ χαλκοῦν ἀνέθεσαν τυραννίδα ὅμως βουλεύσαντα. »
4. *Studien*, p. 96 et 97.

vraisemblance nous empêche de penser qu'au moment du massacre des Cyloniens, Athènes avait déjà une fois perdu, puis reconquis Salamine et que la guerre de Mégare où se distingua Solon n'est pas celle où s'illustra Pisistrate?

Très douteuse aussi l'époque où vécut Théagène. Car, si un rapprochement de textes s'impose, ce n'est certes pas celui que propose G. de Sanctis, mais bien celui dont parle Ledl, après Cauer[1]. Le texte d'Aristote[2] rapporte non pas les événements qui se produisirent à la chute de Théagène, si nous en croyons Plutarque, mais ceux dont il est question dans Thucydide[3]. Nous y voyons qu'au ve siècle, en pleine guerre contre Athènes, les chefs du parti démocratique de Mégare traitèrent avec elle, alors qu'une grande partie de la faction oligarchique était en exil à Pèges. Cependant, certains démocrates, émus des revers athéniens, favorisèrent le retour des bannis qui, redevenus les maîtres de la cité, établirent une oligarchie. Et qui voudra faire régner le beau-père de Cylon à Mégare peu avant la guerre du Péloponnèse?

La constatation que les partisans d'Isagoras ont eu intérêt à falsifier les traditions ne nous autorise pas à les traiter à la cavalière. Les hypothèses doivent tenir compte des faits. En particulier, Ledl[4] a déjà répondu à Seeck que l'usage de rédiger les μαρτυρίαι ne remonte pas au delà de 390 à Athènes. L'impression que nous donne Thucydide de transcrire des récits de témoins oculaires doit avoir une autre explication. L'étonnant relief que donne à son texte la comparaison avec Hérodote n'a pour cause que son souci passionné de rigueur.

Quant à l'argument que G. de Sanctis prétend tirer de la comparaison d'Hérodote (I, 64), Isocrate (*Attelage*, 26) et Aristote (*Politeia*, XV), il n'est que de lire attentivement ces mêmes textes pour se rendre compte de sa fragilité. Comment le premier de ces auteurs nous présente-t-il l'exil des Alcméonides sous Pisistrate? On se rappelle le mariage très politique de la fille de Mégaclès avec le tyran. Celui-ci, qui a déjà des enfants et qui sait bien qu' « on appelle impurs les Alcméonides » (λεγομένων ἐναγέων εἶναι τῶν Ἀλκμεωνιδέων), ne veut pas mêler son sang à leur race. Il évite le danger par une anomalie injurieuse pour eux et qui irrite Méga-

1. *Parteien u. Politiker in Megara u. Athen*, p. 36 (cité d'après Ledl, *Studien*, p. 93).
2. Cf. *supra*, p. 191.
3. IV, 66 et 74.
4. *Studien*, p. 85. — Ledl cite Leisi, *Der Zeuge in Attischen Recht*, p. 88 sqq.

clès. Ce dernier passe à l'opposition et Pisistrate juge prudent de s'exiler. De longues années après il revient, mais c'est par la force, cette fois, qu'il rétablit son pouvoir. Il choisit des otages parmi les Athéniens qui sont restés dans leur ville. Il prend diverses dispositions, et voici la conclusion d'Hérodote : « Καὶ Πεισίστρατος μὲν ἐτυράννευε 'Αθηναίων, 'Αθηναίων δὲ οἱ μὲν ἐν τῇ μάχῃ ἐπεπτώκεσαν, οἱ δὲ αὐτῶν μετ' 'Αλκμεωνιδέων ἔφευγον ἐκ τῆς οἰκηΐης. »

De son côté, Isocrate présente ainsi les choses : les Alcméonides, dit-il, refusèrent de s'associer à la tyrannie de Pisistrate et préférèrent l'exil (εἵλοντο φεύγειν) : « Τετταράκοντα δ' ἔτη τῆς στάσεως γενομένης ὑπὸ μὲν τῶν τυράννων τοσούτῳ μᾶλλον τῶν ἄλλων ἐμισήθησαν ὥσθ' ὁπότε τἀκείνων κρατήσειεν, οὐ μόνον τὰς οἰκίας αὐτῶν κατέσκαπτον ἀλλὰ καὶ τοὺς τάφους ἀνώρυττον. »

MM. Mathieu et Brémond (éd. Belles-Lettres, p. 57) traduisent ainsi : « Les luttes civiles durèrent quarante ans ; or les tyrans eurent pour eux une haine tellement plus grande que pour les autres que, lorsque le parti des tyrans l'emportait, non content d'abattre leurs maisons, il ouvrait leurs tombeaux[1]. »

Et voici le troisième témoignage, celui d'Aristote : Pisistrate « διὰ τὸ μὴ βούλεσθαι τῇ τοῦ Μεγακλέους θυγατρὶ συγγίγνεσθαι φοβηθεὶς ἀμφοτέρας τὰς στάσεις ὑπεξῆλθεν ». La onzième année de son exil « τό⟨τε⟩ πρῶτον ἀνασώσασθαι βίᾳ τὴν ἀρχὴν ἐπεχείρει ». Il est victorieux dans un combat ἐπὶ Παλληνίδι, il s'empare d'Athènes et désarme le peuple.

Ces événements-là peuvent-ils bien être, comme le pense G. de Sanctis[2], ceux que Thucydide rappelle ainsi (I, 126) : « Καὶ ἀπὸ τούτου ἐναγεῖς καὶ ἀλιτήριοι τῆς θεοῦ ἐκεῖνοί τε ἐκαλοῦντο καὶ τὸ γένος τὸ ἀπ' ἐκείνων. Ἤλασαν μὲν οὖν καὶ οἱ 'Αθηναῖοι τοὺς ἐναγεῖς τούτους »?

En toute simplicité, en toute naïveté, n'entendons-nous pas plutôt ceci dans les textes d'Hérodote, d'Isocrate et d'Aristote :

Les Alcméonides sont déjà appelés ἐναγεῖς. Ils sont d'ailleurs depuis longtemps en lutte contre Pisistrate, bien que le tyran ait épousé une fille de leur sang. Cette lutte reste longtemps indécise. Le tyran est, à un moment, obligé de s'exiler. Puis il l'emporte par la force ; il bat ses adversaires près du temple d'Athéna Pallénis. Après la bataille, c'est le vainqueur qui est le maître d'Athènes et les vaincus qui, naturellement, sont exilés. Alors le tyran, profitant de ce qu'ils sont dits impurs, abat leurs maisons et viole leurs sépultures pour compléter et consacrer son succès.

1. Philochore et Démosthène présentent les choses de la même manière, cf. *supra*, p. 185, n. 5.

2. 'Ατθίς, p. 280 et 281.

Il semble bien, par conséquent, que les Alcméonides étaient tenus pour impurs avant le mariage de la fille de Mégaclès ; Pisistrate profite de la réputation d'infamie qui pèse sur ses adversaires, mais rien ne dit qu'il soit à l'origine de cette réputation, ni même qu'*il les ait chassés* comme ἐναγεῖς. Quant à Aristote, il est d'accord avec les deux autres auteurs. Et lui, qui parachève l'explication du passage d'Isocrate en confirmant Hérodote, il est justement de ceux qui considèrent la première condamnation des Alcméonides comme antérieure à l'archontat de Solon. C'est ainsi que des témoignages invoqués par ceux qui veulent faire descendre l'affaire de Cylon assez bas dans le VIe siècle se retournent contre eux.

Il s'ensuit que rien ne nous interdit de placer une première expulsion des Alcméonides et, par suite, le meurtre des Cyloniens, longtemps avant 561/0, comme Aristote et Plutarque nous y invitent. Donc rien ne nous oblige à rechercher une explication de la prétendue erreur d'Aristote et de Plutarque. Hypothèse inutile, par conséquent, et purement gratuite, que ce dédoublement d'un exil réel. Hypothèse trop ingénieuse que celle qui trouve la raison du nombre des juges du tribunal qui condamne les Alcméonides, dans celui des membres de la boulè manquée d'Isagoras.

Nous *pouvons* donc faire remonter et la première souillure politique et la première purification politique assez haut, au delà de 560. Mais le *devons*-nous? Des textes nous y invitent : par leur ton, d'abord, qu'il ne faut pas méconnaître. Même ceux du ve siècle semblent nous rappeler une époque curieusement lointaine, dont on parle en termes vagues [1], dont on a un peu oublié les institutions. Il y a une controverse entre Hérodote et Thucydide sur le gouvernement d' « alors [2] ». Quelle est donc cette époque? Celle des tyrannies de Pisistrate (561-527), celle qui va de Solon à Pisistrate (591-561), celle de l'archontat de Solon (592/1 ou 594/3), celle qui va de Dracon (vers 621/0) à Solon, ou, enfin, celle qui précède Dracon? Hérodote dit formellement que l'affaire de Cylon

1. Cf., dans Thucydide (I, 126) : « ἀνὴρ Ἀθηναῖος, τῶν πάλαι εὐγενής τε καὶ δυνατός » ... « κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον. » Au IIe siècle après J.-C., Pausanias dira « après Codros ».

2. A Hérodote, qui (V, 71, 2) avait parlé de « prytanes des naucrares », Thucydide répond (I, 126) : « τότε δὲ τὰ πολλὰ τῶν πολιτικῶν οἱ ἔννεα ἄρχοντες ἔπρασσον. » Ces naucraries ou circonscriptions navales sont d'anciennes divisions des tribus que Solon semble avoir non pas créées, mais conservées. Il n'est pas invraisemblable, malgré Ledl (*Studien*, p. 98), qu'elles aient existé. Cf. Aristote, Ἀθ. πολ., VIII, 3.

a eu lieu « avant l'âge de Pisistrate[1] ». Mais l'autorité de cet écrivain n'est pas suffisante. Notre point de départ sera le texte de Thucydide que nous avons déjà cité (I, 126) :

« ... ἐν τῇ παρόδῳ ἀπεχρήσαντο. Καὶ ἀπὸ τούτου ἐναγεῖς καὶ ἀλιτήριοι τῆς θεοῦ ἐκεῖνοί τε ἐκαλοῦντο καὶ τὸ γένος τὸ ἀπ' ἐκείνων. Ἤλασαν μὲν οὖν καὶ οἱ Ἀθηναῖοι τοὺς ἐναγεῖς τούτους, ἤλασε δὲ καὶ Κλεομένης ὁ Λακεδαιμόνιος ὕστερον. »

« Chemin faisant, ils les tuèrent. Par suite, ces Athéniens furent dénommés impurs et criminels à l'égard de la déesse, eux et leurs descendants. Aussi, après avoir été déjà bannis par les Athéniens, ces hommes impurs furent encore bannis plus tard par Cléomène de Lacédémone. » Nous avons aussi cité plus haut le récit tout entier entre celui d'Hérodote et celui de Plutarque. Il n'est pas seulement le plus complet des trois, il est aussi, comme le remarque Ledl[2], le plus cohérent. Manifestement l'historien a cherché à peindre un portrait des événements aussi exact que possible. Nous devons donc attacher une extrême importance aux termes qu'il emploie. Selon lui, dès avant les événements de 508, les Alcméonides avaient été dénommés impurs et bannis par les Athéniens. Il faut donc que nous arrivions à placer ce premier bannissement dans l'histoire. Une remarque confirme la nécessité de cette recherche. Comme le pense Ledl[3], les choses en 508 n'ont pas dû se passer aussi brutalement qu'on pourrait le croire d'après Hérodote, qui est favorable aux coupables. Son récit est, du reste, assez vague[4]. Qu'a fait exactement le héraut spartiate? Devant qui sa proclamation a-t-elle été prononcée? Devant l'Assemblée du peuple, peut-être. En tout cas, il semble bien que les « impurs » avaient déjà été reconnus tels d'une façon officielle. Ils avaient sûrement été déjà dénommés « ἐναγεῖς », comme dit Thucydide. Comment Clisthène, directement visé, ne se serait-il pas défendu, lui qui, dans Athènes, était beaucoup plus puissant qu'Isagoras[5]?

1. Cf. *supra*, p. 185 et n. 1.
2. *Studien*, p. 80.
3. *Studien*, p. 88.
4. Le voici (V, 70) : « Τὰ μὲν δὴ πρῶτα πέμπων ὁ Κλεομένης ἐς τὰς Ἀθήνας κήρυκα ἐξέβαλλε Κλεισθένεα καὶ μετ' αὐτοῦ ἄλλους πολλοὺς Ἀθηναίων, τοὺς ἐναγέας ἐπιλέγων. Ταῦτα δὲ πέμπων ἔλεγε ἐκ διδαχῆς τοῦ Ἰσαγόρεω· οἱ μὲν γὰρ Ἀλκμεωνίδαι καὶ οἱ συστασιῶται αὐτῶν εἶχον αἰτίην τοῦ φόνου τούτου, αὐτὸς δὲ οὐ μετεῖχε, οὐδ' οἱ φίλοι αὐτοῦ...

(72) Κλεομένης δὲ ὡς πέμπων ἐξέβαλλε Κλεισθένεα καὶ τοὺς ἐναγέας, Κλεισθένης μὲν αὐτὸς ὑπεξέσχε· μετὰ δὲ οὐδὲν ἧσσον παρῆν ἐς τὰς Ἀθήνας ὁ Κλεομένης, οὐ σὺν μεγάλῃ χειρί, ἀπικόμενος δὲ ἀγηλατέει ἑπτακόσια ἐπίστια Ἀθηναίων, τά οἱ ὑπέθετο ὁ Ἰσαγόρης. »

5. Cf. V, 69 : « ἦν τε τὸν δῆμον προσθέμενος πολλῷ κατύπερθε τῶν ἀντιστασιωτέων ».

Son départ, l'exil des sept cents familles, obtenus sans un gros effort militaire, tiennent du miracle. Les mensonges, dont on parle tant, de la faction aristocratique ne pouvaient-ils être déjoués? Il y a quelque chose que nous ne voyons pas, qu'Hérodote, favorable aux Alcméonides, nous cache ; un fait brutal connu de tous, et pourquoi ne serait-ce pas cette première proscription dont parle Thucydide?

Nous avons déjà reconnu, à propos d'un argument de G. de Sanctis, que ce n'est pas à ce bannissement-là que pense Isocrate dans l'*Attelage* et que ce n'est pas proprement un bannissement proclamé par le fait de Pisistrate que rapporte Hérodote au paragraphe 64 de son premier livre. Nous ne trouvons de trace de cette expulsion sous aucun des règnes du tyran. Il y a plus : le mariage de ce dernier avec la fille de Mégaclès est suffisamment attesté : peut-on imaginer avec vraisemblance qu'il eût épousé la fille d'un homme qu'il eût lui-même fait maudire et dont il eût rendu le nom exécrable et la présence à Athènes religieusement indésirable? Il ne semble donc avoir fait condamner les Alcméonides ni après ni avant son mariage. Ceux-ci ayant d'ailleurs été à peu près les maîtres de la politique athénienne pendant ses exils, nous voici obligés de faire remonter leur premier bannissement au delà du premier de ses avènements, « avant l'âge de Pisistrate », comme dit Hérodote. Cet historien ne mérite donc pas le mépris que Seeck a pour lui.

Cette conclusion nous défend de placer la tentative de Cylon immédiatement avant Pisistrate, car le tyran n'eût pas manqué de faire condamner ses rivaux vaincus [1]. Mais nous pouvons aller plus loin : l'époque de l'histoire d'Athènes qui précède 561 est justement celle où « Mégaclès, fils d'Alcméon », à la tête des Paraliens, est le chef de la politique modérée. Le bannissement dont parle Thucydide est bien peu probable en cette période. Force nous est de remonter encore ; nous y sommes aidés, du reste, par le texte de l'amnistie que nous donne Plutarque (*Solon*, 19). Il contient les mots « ὅσοι ἐπὶ τυραννίδι ἔφευγον » qui paraissent être une allusion à la tentative de Cylon. Il faut donc arriver au delà de l'archontat de Solon. Irons-nous plus loin encore et rejoindrons-nous la date que proposent Aristote et Plutarque? Ces deux auteurs, nous l'avons dit, prétendaient que la tentative avait eu

1. Cf. Ledl, *Studien*, p. 88.

lieu, non seulement avant Solon, mais même avant Dracon. Le fait que nous soyons parvenus sans eux à cette haute époque de l'histoire athénienne leur donne sur ce point une singulière autorité[1].

Mais n'y a-t-il aucune raison plus positive de les suivre que cette autorité même? La méthode d'Aristote dans la *Politeia* est très fidèle, parfois trop fidèle aux traditions les plus diverses. Nous l'avons remarqué à propos de sa chronologie. Lorsqu'il opère un choix entre elles, c'est au nom de la vraisemblance, critérium parfois nécessaire, mais toujours dangereux. Sur l'époque de Solon, il possède des documents originaux qu'il analyse avec impartialité. Mais, sur la période antérieure, avait-il des renseignements autres que ceux qu'il trouvait dans les Atthides et dans les pamphlets politiques? En tout cas, sur l'affaire de Cylon, ni dans Plutarque ni chez lui nous ne trouvons la trace d'un seul témoignage contemporain des événements. Si perspicace qu'il soit, sa conclusion vaut ce que valent les traditions elles-mêmes. Tirerons-nous argument de sa netteté et du caractère péremptoire de son affirmation? Ce serait peut-être confondre rigueur avec sécheresse : l'idée n'est pas à exclure qu'il a admis telles quelles, dans le fragment du premier paragraphe que nous avons conservé, des notes prises par ses disciples. Tout ce que nous pouvons affirmer du texte de la *Politeia*, c'est qu'il donne un peu plus de probabilité à l'opinion d'après laquelle la tentative de Cylon a eu lieu avant Dracon. Mais il y a, en faveur de cette opinion, un autre argument de vraisemblance : le bannissement, disons-nous, a été décidé avant Solon ; or, les Atthides semblent avoir conservé le souvenir d'un certain intervalle de temps entre le crime et la condamnation : Héraclide de Pont, il est vrai, n'en garde guère la trace : « τοὺς δράσαντας ὡς ἐναγεῖς ἤλαυνον. » Thucydide est un peu plus net : « ἤλασαν... τοὺς ἐναγεῖς τούτους », et ces trois derniers mots représentent « ἐκεῖνοι (sc. les coupables) καὶ τὸ γένος τὸ ἀπ' ἐκείνων ». Mais Plutarque est plus précis : « ἑάλωσαν οἱ ἄνδρες καὶ μετέστησαν οἱ ζῶντες τῶν δ' ἀποθανόντων τοὺς νεκροὺς ἀνορύξαντες ». Et Aristote dit formellement que les responsables eux-mêmes sont morts au moment du bannissement : « Αὐτοὶ μὲν ἐκ τῶν τάφων ἐξεβλήθησαν, τὸ δὲ

1. Certains critiques modernes se contentent d'écarter les objections de Beloch, Seeck, G. de Sanctis et croient pouvoir ensuite s'en rapporter à Aristote et à Plutarque. Cf. Ledl, *Studien.* — M. Mathieu (*Aristote*, p. 4) dit nettement : « Rien n'empêche donc d'accepter la date que nous fournit implicitement le texte d'Aristote. »

γένος αὐτῶν ἔφυγεν ἀειφυγίαν. » G. de Sanctis[1] a l'air de penser que ce texte gêne les critiques qui adoptent la date que nous fournit Aristote. Loin de là : le bannissement a pu avoir lieu entre 610 et 600, alors que Mégaclès et ses collègues étaient morts, le crime ayant été accompli en 640 ou 636 — avant Dracon.

Remarquons bien que les analyses qui précèdent ont établi — approximativement — la date du crime d'après celle du premier bannissement des Alcméonides et que, par conséquent, leur profit est double pour nous. Et que cet exil paraît normal dans le demi-siècle où vécut Dracon ! Nous sommes au moment où la constitution des tribunaux, la création d'un État, l'ébauche d'un code tentent d'établir une loi dans les rapports entre les familles. Dracon essaie d'imposer une règle aux vengeances des γένη. Il prescrit sans doute les exclusions dont il parle, mais il tâche surtout de leur donner une forme. Or, le crime commis par Mégaclès est alourdi d'un sacrilège. Il est difficile d'établir dans quelle mesure on le jugeait « volontaire ». Mais le meurtre involontaire aussi exige l'exil, et que dire lorsque la majesté des dieux a été blessée dans la personne de suppliants? Nous connaissons très mal les mœurs politiques et judiciaires de la fin du VIIe siècle. Toutefois, ce que nous savons des luttes des grandes familles rend bien improbable cette solidarité qui leur aurait fait, d'après Diels[2], étouffer les terreurs qu'inspirait au peuple le crime des Alcméonides. Alors même que la moralité, dite homérique, de ces nobles n'aurait pas connu les répulsions qu'inspire le crime, alors même que les familles intéressées auraient cédé à la tentation de quelques ὑποφόνια, ou d'une transaction fructueuse, comment penser que certains grands[3] n'ont pas cherché à exploiter contre des rivaux salis du sang d'un meurtre sacrilège d'aussi violentes réactions populaires[4]? Seule la puissance personnelle des Alcméonides

1. « Ma è chiaro che αὐτοὶ sono i colpevoli e che il testo non e punto corrotto ; solo esso suppone che i colpevoli siano morti e che si tratti qui d'una condanna posteriore di parecchio all' ἄγος ». Ἀτθίς, p. 281.

2. H. Diels, *Über Epimenides von Kreta*, dans les *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, Berlin, 1891, p. 389.

3. Les Péonides, voire les Pisistratides. Cf. Pausanias, II, 18.

4. Il est intéressant d'opposer à l'idée de Diels celle de Fustel de Coulanges (*Cité antique*, l. IV, ch. VII, p. 331-332 de l'édit. Hachette) : « En vain, dit celui-ci, les eupatrides mirent en usage toutes les ressources de leur religion. En vain, ils dirent que les dieux étaient irrités et que des spectres apparaissaient... On fit venir de Crète le pieux Épiménide... On espérait, en frappant ainsi l'imagination du peuple, raviver la religion et fortifier, par conséquent, l'aristocratie. » C'est là une interprétation curieuse, mais beaucoup trop rapide, de Plutarque, de Diogène Laërce et d'Athénée. Dans cette partie de son admirable ouvrage, Fustel a oublié trop de documents importants et, entre autres, Thucydide.

semble avoir pu, à l'époque dont nous parlons, affaiblir la réaction que suscite le sang versé. Et de fait il est probable qu'elle l'a fortement retardée.

Voici donc ce que nous devons conclure quant à la date du sacrilège et à la succession des événements :

La tentative de Cylon et le bannissement des Alcméonides ont lieu avant Solon, le premier de ces événements assez longtemps avant le second et vraisemblablement avant Dracon. Les exilés rentrent à Athènes, grâce à l'amnistie de Solon. Pisistrate redoute pour son sang, mais utilise pour sa politique les conséquences vivaces de leur crime. Enfin, vers 508, Sparte s'en sert et provoque un nouveau bannissement des familles « impures ». Mais, demandera-t-on, où placer dans cette chronologie la purification d'Athènes par Épiménide? Nous espérons le dire un jour.

Louis MOULINIER.

EN MARGE D'INSCRIPTIONS GRECQUES DIALECTALES[1]

V

NOTE SUR LE NOM DE PHLIONTE

L'inscription grecque Froehner n° 30[2] a été récemment revue par G. Daux[3], qui donnera les résultats de sa révision dans la *Revue des Études grecques*[4], et qui me communique sa lecture du texte :

]OΣONV[ ]IOVΦΛEIFONTAΘEN[5]

c'est-à-dire :

Ζε̄ν]ὸς (*ou* Διϝ]ὸς) 'Ολυ[μπ]ίου Φλειϝόντᾱθεν

« ce casque appartient à Zeus Olympien et provient des dépouilles de Phlionte[6] ».

Au moins dans ce qui subsiste de l'inscription, il manque le

1. Voir *R. É. A.*, XLV [1943], p. 183-198 ; XLVII [1945], p. 97-115.

2. Paragnathide d'un casque de bronze, trouvée à Olympie ; n° 30 de la publication de L. Robert (*Cabinet des Médailles. Collection Froehner*. I, *Inscriptions grecques*, 1936) ; sur la photographie (pl. XXXII), les quatre premières lettres n'apparaissent pas. Lecture de L. Robert : [Ζη]νὸς 'Ολυ[νπ]ίου Φλειεοντάθεν, corrigeant la lecture de Froehner : [Ζη]-νὸς 'Ολυ[νπίο]υ̣ τοῦ Φλ.

3. Dans une note antérieure (*R. É. G.*, LIV [1941], p. 222-223), G. Daux réfutait une objection de G. Klaffenbach contre l'authenticité du document (*D. L. Z.*, 1937, 1683), en montrant que la forme rare, mais non unique, en -ᾱθεν, pouvait difficilement avoir été imaginée par un faussaire. Il indiquait qu'il faut accentuer -όντᾱθεν. [L'accentuation, en pareil cas, évidemment arbitraire, se réfère à ce qu'on suppose qu'aurait été l'usage de l'attique... si l'attique avait connu des adverbes en -ᾱθεν ou -ηθεν issus de noms de la troisième déclinaison.] Enfin, il faisait, sur la cinquième lettre de l'adverbe, des réserves (ε, ou ϝ?), que son récent examen a justifiées.

4. [Cet article a, depuis lors, paru (mai 1947) : *R. É. G.*, LVIII, p. 180-183.]

5. La forme des lettres (sauf celle du sigma qui n'y est pas lisible) apparaît sur la photographie de L. Robert. L'omicron et le thêta sont maladroitement accolés à la lettre qui précède ou qui suit. « Je ne suis pas sûr de l'authenticité ; la gravure molle des lettres m'inspire les plus grands doutes. Je croirais volontiers que l'inscription a été fabriquée d'après *I. v. O.*, 694 (Ζηνὸς 'Ολυνπίο̄) et 250 (τἀργεῖοι ἄνεθεν τοῖ Διϝὶ τõν Ϙορινθόθεν) » (L. Robert). La discussion épigraphique sera fournie par G. Daux. La présente note a pour objet d'indiquer l'intérêt de la forme Φλειϝόντᾱθεν, et les difficultés qu'elle soulève, *si* le document est authentique.

6. Il est très improbable qu'on ait le droit d'entendre : « appartient à Zeus Olympien ; a été offert par Phlionte ». Confronter, en particulier, *I. v. O.*, 250 (voir note précédente).

nom des dédicants (vraisemblablement des voisins des Phliasiens, soit de Corinthie, soit d'Argolide, soit d'Arcadie, soit d'Achaïe).

L'écriture elle-même, que son aspect date du ve siècle, apporte peu de lumière sur l'origine de l'inscription[1]. — Si l'on a des exemples de tsadé pour l'Argolide occidentale, de tsadé et d'iota brisé pour la Corinthie et certains territoires achéens[2], la substitution du sigma Ϛ et de l'iota rectiligne I s'accomplit, au plus tard, au ve siècle[3]. — La forme ↾ du lambda est banale et n'exclurait que l'Argolide de l'Ouest, où λ, dans nos inscriptions préioniennes, s'écrit ⊦ ; la forme Ɛ, E de l'epsilon est banale, mais exclurait Sicyone et Corinthe qui usent encore, au ve siècle, respectivement, de X et de B[4] ; à moins qu'il faille, pour notre texte, descendre assez bas dans le ve siècle pour admettre une écriture de transition, avec introduction des formes banales de lambda en Argolide, d'epsilon à Sicyone ou Corinthe.

La graphie ει pour diphtongue *ei* est étrangère à Corinthe et à Sicyone (qui y emploient Ɛ), mais appartient à Cléones (en même temps que Ɛ pour ε)[4], comme elle appartient à l'Argolide occidentale (avec des exemples sporadiques de ει > ῑ)[5], à l'Arcadie, à l'Achaïe. — La graphie ου pour *ō* fermé ne se rencontre guère, avant le ɪv^e siècle, que dans le groupe corinthien[6] : à Corinthe (avec des flottements nombreux entre ου et ō), à Sicyone (Μοῦσος : *I. G.*[1], IV, 425 ; Ϝοιχέουσιν, φέρουσιν, Ἀριστόβουλος : *R. É. A.* XLV, p. 185 et 188) ; à Cléones, bien que la seule inscription archaïque que nous possédions[7] note *ō* fermé par omicron, il est

1. Pas de lettres, notamment, caractérisant l'alphabet comme « oriental » ou « occidental ».

2 Cf. *R. É. A.*, XLVII, p. 104.

3. Cf. *R. É. A.*, XLV, p. 191 (sur la succession de Ϛ à M à Sicyone) ; XLVII, p. 106, n. 3 (sur la succession de I à Σ à Corinthe). En Argolide occidentale, Ϛ s'introduit dès le vɪ^e siècle (ainsi dans les textes 78, 80-3, 97 de Schwyzer) ; mais il subsiste des témoignages de M, notamment dans l'inscription religieuse publiée par Vollgraff, *Mnemosyne* LVII [1929], p. 206-234.

4. Sur les notations de ε, η, ει dans le groupe corinthien, cf. *R. É. A.*, XLV, p. 193 et n. 3 ; XLVII, p. 104, n. 4 et 5 ; p. 113, n. 3 ; p. 115 et n. 2.

5. Les inscriptions préioniennes d'Argolide occidentale notent *ē* ancien par ε̄ ; *ē* résultant d'allongements compensatoires, par ε̄ (il sera, à partir du ɪv^e siècle, généralement noté η ; cf. Bechtel, II, 456-459) ; *ē* issu de *ĕ* + *ĕ*, soit par ε̄ (τρε̄τō : Schw., 78, l. 5), soit par ῑ (τελῑτō : Schw., 83 A, l. 13 ; cf. Bechtel, II, 449, 450, 451, 459) ; *ei* (diphtongue) devant consonne ou en fin de mot, soit par ει (πλε̄θει : Schw., 84, l. 15), soit par ῑ (*h*ῑ : Schw., 83 B, l. 9 ; cf. Bechtel, II, 440, 501) ; *ei* (diphtongue) devant voyelle, soit par ει (Αργειος : Schw., 80-3), soit, exceptionnellement, par η (στρατηᾱ : Schw., 84, l. 20 ; cf. 89, l. 7 et 12, etc.).

6. Sur les notations de *ō* fermé dans le groupe corinthien, cf. *R. É. A.*, XLV, p. 193, n. 4 ; XLVII, p. 108 et n. 8, p. 109.

7. Schw., 129 ; on y lit : τōλατBριον (crase : τὸ ἐλατήριον) et [ἀ]π' ἱαρō̃ δᾱμοτε[λέος].

loisible de supposer, comme à Corinthe, l'existence de flottements orthographiques entre ō et ου. Mais, au cas où notre texte serait, dans le ve siècle, de date assez basse, il serait permis aussi de songer à une orthographe de transition (ου s'introduisant parfois avant l'adoption de l'alphabet ionien) [1], et à une origine non corinthienne du texte.

On voit combien peu décisives sont les indications fournies par l'écriture et l'orthographe, surtout si le texte appartient à la fin du ve siècle. Il faut être également prudent si l'on se réfère aux maigres données que nous avons sur l'histoire de Phlionte [2] ; le seul événement de nous connu auquel pourrait se rapporter notre texte est le sac de Phlionte par les Argiens durant l'hiver 417/6 (Thucydide, V, 83) [3] ; mais il y a trop de lacunes dans notre information pour qu'il y ait là plus qu'une simple possibilité [4].

§ **1**. Même s'il fallait en abaisser la date jusqu'au dernier quart du ve siècle, notre Φλειϝόντᾱθεν n'en demeure pas moins un des plus anciens témoignages épigraphiques du nom (ou de l'ethnique) de Phlionte [5].

1. Par exemple, vers 400, à Épidaure, l'inscription Schw., 108, qui ignore encore η et ω (βō̄ν θε̄λειαν, etc.), a, pour ō issu de ŏ + ŏ, quinze exemples de ου contre deux de ō (του πρᾱτου, l. 10 : τō πρᾱτου, l. 27 ; του δευτερου, l. 13 : τ[ου δε]υτερō, l. 31).

2. Voir, dans Pauly-Wissowa, l'article *Phleius* par Ernst Meyer (t. XX¹ [1941], col. 269-291), qui sera cité dans les notes ci-dessous par : E. Meyer, et indication de la colonne. Sur l'histoire de la ville, 281-287.

3. Sur l'objection tirée de la forme du lambda, voir ci-dessus.

4. On sait, par exemple, quelles divergences de vues, portant sur deux siècles, subsistent au sujet de la victoire des Argiens sur les Corinthiens commémorée par la dédicace à Olympie du casque *I. v. O.*, 250 (en dernier lieu, Vollgraff, *Mnemosyne*, LVIII [1930], p. 20-25). Cependant, les dédicants, en ce cas, sont connus, et il s'agit de cités dont le rôle, dans l'histoire grecque, est infiniment plus considérable que celui de Phlionte.

5. Les monnaies phliasiennes du vi^e siècle sont marquées de la seule initiale Φ (Head, *H. N.*², 408).

Delphes, trépied d'or commémorant la victoire de Platées (479), *Syll.*³, 31 = Schw., 11 : Φλειάσιοι (l. 11).

Athènes, décret honorifique (421), *Syll.*³, 85 = *I. G.*², I, 82 : Πολύστρατον τὸν Φλει|άσιον (l. 15-16).

Phlionte, monnaies (entre 430 et 322), Head, *H. N.*², 408 : Φλειά|σιον.

Athènes, traité d'alliance de 362/1, *Syll.*³, 181 = *I. G.*² II-III, 112 : Φλείασιων (l. 3) ; Φλε[ιάσιοι] (l. 15).

Oropos, catalogue (entre 366 et 338), *I. G.*, VII, 414 : Ευτελ̣ιων Φλεάσιος (l. 25).

Delphes, comptes, *F. D.*, III^v (entre 363/2 et 353/2) : Κλεινὼ Φλειησίη (3, l. I, 49), 'Εχενίκη Φλειησίη (3, l. I, 51), Κλεονίκᾱ Φλειησίη (3, l. I, 53), Φλειήσιοι (5, l. 5).

Delphes, comptes, *F. D.*, III^v (entre 352/1 et 324/3) : Μνᾱσικλέος Φλειασίου (19, l. 65) ; Μέντωρ Φλει|άσιος (19, l. 78-79) ; Μέντορος Φλειασίου (19, l. 82) ; [Μνά]σωνι Μνᾱσιφ[ί]λου Φλει[ασίωι] (47, l. I, 77) ; [Κρι]τ̣όλᾱ [Φ]λειασίου (54, l. 5) ; 'Ανδρέᾱι Μιλτιάδᾱ Φλειασίωι (58, l. 27) ; ['Ανδρέᾱι Μ̣ιλ]τιάδᾱ Φλειασίωι (61 l. II B, 36).

Il vient, à son tour, confirmer l'ancienneté de -ει-. C'est seulement à l'époque impériale[1] que l'épigraphie témoigne, pour ce mot, de la fermeture de -ει- en -ῑ- devant voyelle[2]. Quelques exemples sporadiques de -ε- pour -ει- au milieu du IVe siècle (Oropos), à la fin du IIIe siècle (Magnésie), au début du Ier siècle (Stratonicée), s'insèrent dans une série de faits déjà bien connus par ailleurs et qui, selon les dates où ils apparaissent, s'expliquent soit par réduction à *ĕ* d'une diphtongue *ei* en hiatus[3], soit comme un essai de notation de *ē̩* non encore passé à *ī* devant voyelle à une époque où *ē̩* (noté ει) est déjà devenu *ī* devant consonne[4].

Nos manuscrits hésitent entre -ει- et -ι-, qui est la graphie la plus fréquente[5]. Tous nos exemples métriques[6] imposent, ou auto-

Hermionè, liste de théarodoques, *I. G.*, IV, 727 (écriture στοιχηδόν du IVe siècle) : [Δαμ]ασίλᾱς Κλεαρίστου Φλειάσιος, | Ὀλυμ[πι]άδᾱς [...]ου Φλειάσιος (l. A 4-5).

Épidaure, dédicace de Phlionte, *I. G.*², IV, 620 : [ἁ πόλι]ς ἁ τῶν Φλειασ[ίων Ἀσκλᾱπιῶι].

Delphes, décret amphictyonique (vers 274/3), *F. D.*, III¹, 83 : ...]πιος Φλειασίου νᾱοποιοῦ (l. 13).

Mégare, décret honorifique, *I. G.*, VII, 10 : ἐπειδὴ Τελεσίᾱς Γαυρίωνος, Πειθᾱνορίδᾱς | Νῑκαίθου Φλειάσιοι... (l. 6-7).

Magnésie (fin du IIIe siècle), *I. v. M.*, 38 : Φλεασίοις (l. 62).

Troade, sanctuaire d'Apollon Sminthien (milieu du IIe siècle), *Syll.*³, 653 : ἡ πόλις ἡ Φλειασίων.

Stratonicée, sénatus-consulte de 81 av. J.-C., *O. G. I. S.*, 441 : Φλεοῦς (l. 102).

Corinthe, épitaphe, *I. G.*, IV, 397 = Meritt, 128 : [Μ]εναλκίδος [Φ]λειασίᾱς.

Sicyone, *I. G.*, IV, 438 : ἡ πό[λις ἡ τῶν]| Φλειασίῳ[ν] (l. 13).

Phlionte, *I. G.*, IV, 442 : τῇ Φλῑασίω[ν] πόλει (l. 2).

Phlionte, monnaies (IIIe siècle de notre ère), Babelon, *Traité*, II¹, 811 : Φλῑασίων.

1. Voir les derniers textes de la note précédente.

2. La fermeture en *ī* de *ē̩* (issu ou non de *ei*) intervient dès le Ve siècle en Béotie (devant consonne et devant voyelle) et en Argolide (devant consonne seulement, ou en fin de mot). Devant consonne, elle se manifeste dans la κοινή à partir du IIIe siècle, mais devant voyelle elle n'apparaît qu'aux environs de l'ère chrétienne (Meisterhans-Schwyzer [1900], p. 48, § 25 ; Rüsch, *Delph. Gr.*, I [1914], p. 66 et 74, § 8 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, I [1939], p. 193, avec bibliographie).

3. Meisterhans-Schwyzer [1900], p. 40, § 12 (exemples dès le Ve siècle) ; Buck, *Introd.*² [1928], p. 31, § 37 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, I [1939], p. 192 : « ε statt ει vor Vokal... kann... der von αι, οι her bekannte Verlust des zweiten Komponenten des Diphtongs vorliegen ». Il n'est donc nullement assuré (malgré E. Meyer, 271) que -ει-, dans le nom de Phlionte, soit une fausse diphtongue. Sur l'étymologie, voir § 2.

4. Voir, notamment, Rüsch, *Delph. Gr.*, I [1914], p. 83, § 11 (à propos d'exemples des IIe et Ier siècles).

5. Indications sur l'orthographe de Φλειοῦς, Φλειάσιος chez E. Meyer (269-270 ; des omissions, par exemple Bacchylide, VIII, 4, dont le papyrus donne -ει-) et dans le *Thesaurus*.

6. Les exemples sont les suivants (*nous avons écrit partout* -ει-) :

Simonide (fr. 147, Diehl = *A. P.*, XIII, 19 ; hexamètre ; la leçon ἐν δὲ Φλιουντείῳ σταδίῳ est sans autorité) :

ἔν δὲ Φλειοῦντι σταδίῳ δὲ τὰ πάντα κρατήσας

Pindare (*Ném.*, VI, 44) : Φλειοῦντος (scansion — — ⏑ garantie par 22 et 66)

risent, la scansion longue de la première syllabe du nom ou de l'ethnique[1].

§ 2. Les adjectifs en *-ϝεντ-[2] ont fourni au grec un assez grand nombre de noms de lieux[3] : la plupart en -όεις > -οῦς[4], quelques-uns en -όεσσα > -οῦσσα[5], en -ίεις, en -ήεις, en -ήεσσα[6] ; on en rencontre dans tout le monde grec, et il n'est pas rare qu'un même nom soit porté par des lieux différents (Ἀχερδοῦς : dème attique, dème érétrien, lieu-dit crétois aux confins de Lato et d'Olonte, etc.). Il s'agit d'anciens adjectifs évoquant une particularité de l'endroit qu'ils ont servi à dénommer, et il arrive que le vocabulaire poétique nous les conserve en fonction d'adjectifs (hom.

Bacchylide (VIII, 4) : Φλειοῦντα (scansion – – ᴗ garantie par 13, 30, 39, 56, 65, 82)
Cratès (fr. 4, Diehl ; hexamètre) :
Φλειάσιόν τ' Ἀσκληπιάδην καὶ ταῦρον Ἐρετρῆ
Antiphane (fr. 236, Kock ; trimètre ; la métrique autorise, sans l'imposer, la quantité longue de la première syllabe) :
Φλειάσιος οἶνος, ἐκ Κορίνθου στρώματα
Philétas de Cos (fr. 13, Diehl ; distique) :
Φλειοῦς γὰρ πόλις ἐστί, Διωνύσου φίλος υἱός
Φλειοῦς ἣν αὐτὸς δείματο λευκόλοφος
Dioscoride (*A. P.*, VII, 37 ; hexamètre) :
ὅς με τὸν ἐκ Φλειοῦντος ἔτι τρίβολον πατέοντα
Dioscoride (*A. P.*, VII, 707 ; pentamètre) :
ἄξια Φλειασίων, ναὶ μὰ χορούς, σατύρων
Apollonios de Rhodes (*Arg.* IV, 566 ; hexamètre) :
ἠύκομον Κέρκυραν, ἑκὰς Φλειουντίδος αἴης
Pseudo-Skymnos (éd. Müller des *G. G. M.* ; v. 524 ; le trimètre admet, sans l'exiger, la quantité longue de la première syllabe) :
ἐν τῇ μεσογείῳ δ' ἔστιν ἡ Φλειασία

1. La glose Φλεήσιον· τὸ Φλιάσιον πεδίον qui se lit chez Photius (654, 4) et dans l'*Etymologicum Magnum* (796, 4) est attribuée à Aristophane (= fr. 884, Kock) par Photius seulement. Si -ε- pour -ει- devant voyelle peut se rencontrer à Athènes dès avant 400 (voir p. précédente, note 3), -η- pour -ᾱ- après ε, ει, constitue un ionisme qu'on ne saurait attendre chez Aristophane.

2. Buck, *Class. Phil.*, XVI [1921], p. 367-383 ; plus brièvement, Chantraine, *Formation...* [1933], p. 270-274, et Schwyzer, *Gr. Gr.*, I [1939], p. 526-528.

3. Voir aussi les articles de Fick sur les noms de lieux grecs, *B. B.*, XXI [1896], 237-286 ; XXII [1897], 1-76, 222-238 ; XXIII [1897], 1-41, 189-244 ; et V. Georgiev, *Vorgriechische Sprachwissenschaft*, II [1945], p. 180-181.

4. Abondant relevé aux p. 378-383 de l'article de Buck. Il s'agit soit de *lieux-dits ou villes*, soit de *cours d'eau* (Σιμόεις, etc.) ; souvent le même nom s'applique aux lieux-dits et aux cours d'eau (Σελῑνοῦς, etc.). Le thème d'où est dérivé l'adjectif en -ο-ϝεντ- appartient presque toujours à la deuxième déclinaison ; cependant, -ο- peut être aussi substitué à -ᾱ-, -η- (Τραπεζοῦς, etc.) ou ajouté à un thème consonantique (Ἁρματοῦς, etc.).

5. Buck, *Ibid.*, Soit *lieux-dits ou villes* (hom. Γονόεσσα, Θρυόεσσα, arc. Ϝᾱδόεσσα, crét. Πρῑνόεσσα, thess. Σκοτοῦσσα, att. Μυρρινοῦττα, etc.), soit *îles ou petits archipels* (Ὀφιοῦσσα, Ἀργινοῦσσαι, etc.).

6. Buck, p. 371 (Χαρίεις), p. 370 et 376-378 : *lieux-dits ou villes* (Κυπαρισσήεις, Πετρᾶς, etc.), *cours d'eau* (Σελλήεις, Τρᾱ́εις, etc.), *îles* (Ὑλήεσσα, Θέρμεσσα < *θερμήεσσα, etc.).

ἠμαθόεις, et Ἀμαθοῦς, ville de Cypre ; etc.) ; aussi étaient-ils très généralement demeurés intelligibles aux Grecs (l'ache, σέλῖνον, figurait sur les monnaies de Sélinonte, Σελῖνοῦς ; etc.). Le plus souvent, mais non toujours [1], la caractéristique choisie pour ces désignations appartient au règne végétal (et comme les emprunts « égéens » dominent dans la nomenclature végétale, il se trouve que les noms de lieux en *-ϝεντ- sont, pour une large part, dérivés de mots grecs d'origine préhellénique). Il arrive, d'ailleurs, que certains noms de ce type soient pour nous obscurs, soit parce que le mot grec dont ils sont dérivés ne nous est pas connu, soit parce qu'il s'agit d'adaptations de noms propres étrangers [2] ; parfois même ces adaptations ont donné lieu à des étymologies populaires et ne se dénoncent point immédiatement comme telles [3].

Dans le cas de Phlionte, sur le site de laquelle une ville dorienne a succédé à un établissement antérieur, une tradition bien établie nous apprend que le nom de Φλειοῦς a succédé au nom d'Ἀραιθυρέᾱ, que cite le Catalogue des vaisseaux (B 571) ; il y a donc de grandes chances pour que Φλειοῦς soit un mot de formation grecque [4], et qu'il faille bien, comme on le fait [5], le rattacher au nom du « roseau » : att. φλέως ou φλεώς (avec un dérivé, tardivement attesté, φλέϊνος), ion. φλοῦς (avec un dérivé φλόϊνος), chez Hésychius, aussi, φλέος. L'accord des formes attique et ionienne ne va pas sans difficulté ; φλέος est une réfection de φλέως, qui paraît reposer

1. Caractéristiques empruntées à la faune (Στρουθοῦς, Μυοῦς, etc., surtout fréquentes dans les noms d'îles : Ὀφιοῦσσα, Πιθηκοῦσσαι, etc.) ; empruntées à la nature et aux formes du sol, au climat, etc. (Ἀμαθοῦς, Μυλοῦς, Ἀκιδοῦσσα, Ἀνεμῶσσα, Ἁλοῦς, etc.) ; empruntées aux produits de l'industrie humaine (Ἁρματοῦς, Καλαθοῦς, etc.).

2. Exemples patents, et tardifs, de telles adaptations : Ἱεριχοῦς, etc. Mais il a pu s'en produire à date bien antérieure. On n'a pas d'étymologie pour le nom d'Olonte : adaptation ancienne? ou perte d'un ancien substantif *ϝολος (que Fick, *Vorgr. Ortsnamen* [1905], rapprochait de ὀλοιτρόχος et interprétait par « Rundstein », mais qu'on pourrait situer aussi dans le groupe de ὄλονθος « figue sauvage »)? Même problème pour Solonte (cf. J. Bérard, *Colonisation grecque...* [1941], p. 268, n. 2) et pour une série d'autres noms.

3. Μυοῦς (Carie) s'explique sans difficulté par le grec comme étant « la ville des rats » ; mais l'ethnique Μυή(σ)σιος donne à penser que Μυοῦς s'est substitué, par étymologie populaire, à une forme asianique du nom de la ville (J. Wackernagel, *Glotta*, II [1910], p. 4-5). Ποιήσσα (Céos), avec un doublet Ποιᾶσσα (où l'on voit une forme atticisée du même mot), s'explique sans difficulté par le grec comme étant « la ville des gazons » (ποιήεις « herbu » figure chez Homère, chez Pindare, chez Sophocle) ; mais la chronologie des formes épigraphiques en -ᾱ- et en -η- (voir Hiller de Gärtringen, *I. G.*, XII^{v}, p. xxx) laisse subsister l'impression qu'il pourrait, ici encore, s'agir d'une étymologie populaire.

4. Le plus ancien nom d'Ἀραιθυρέᾱ serait lui-même grec selon V. Georgiev (*Vorgr. Sprachw.*, II [1945], p. 218) et signifierait « la porte étroite » (ἀραιός + θύρᾱ). Noter que l'hiatus devant Ἀραιθυρέηθεν (B 571) suppose un digamma initial, comme les hiatus devant ἀραιός (sûrs : E 425, Σ 44, Υ 37 ; masqués par -ν éphelcystique : Π 161, κ 90).

5. Ainsi, notamment, E. Meyer, 271 (« Die Bedeutung des Namens ist nicht zweifelhaft »).

sur *φλη(ϝ)ο-, en regard de ion. *φλο(ϝ)ο- ; or le nom de Phlionte suppose une troisième forme *φλειϝο-, en désaccord avec les deux précédentes ; il convenait de souligner cette difficulté[1], en indiquant cependant que de tels flottements sont moins surprenants s'il s'agit, en grec, d'un mot d'emprunt ; or, il n'est pas inadmissible, *a priori*, que ce nom de plante soit, comme tant d'autres, préhellénique[2], et l'étymologie indo-européenne traditionnelle qui rattache le nom du roseau à **bhleu-* « sourdre », non point en tant qu' « aquatique », mais en tant que « luxuriant[3] », est, de son côté, assez peu vraisemblable.

Les Grecs ne sentaient point, à notre connaissance, de relation entre Φλειοῦς et φλεώς. C'est que, très tôt, ils ont rapproché le nom de Phlionte d'une série d'épithètes attribuées à diverses divinités, notamment à Dionysos, considéré comme dieu de la végétation (Φλέως, Φλεύς, Φλοῖος, etc., épithètes peut-être étymologiquement apparentées à **bhleu-*), et qu'ils ont donné pour éponyme à la ville un Φλειοῦς ou Φλείας, dont ils ont fait un fils de Dionysos.

§ 3. Du digamma du suffixe -ϝεντ-, nous ne conservons que trois exemples épigraphiques, dans les accusatifs féminins béot. (VIIe / VIe siècles) χαρίϝετταν (*Mon. Piot*, II, 137), corc. (VIe siècle) στονόϝε(σ)σαν (Schw., 133-2), pamph. (IVe siècle) τῑμᾱ́ϝε(σ)σα(ν) (Schw., 686, l. 6). Ici, dans *φλειϝο-ϝεντ-, il paraît y avoir eu dissimilation progressive[4], entraînant l'amuissement du digamma suffixal ; on manque d'exemples comparables[5]. Le premier digamma se maintient encore entre voyelles à l'époque de notre texte ; on sait qu'il subsiste des digammas intervocaliques, no-

1. Nous avouons ne pas voir en quoi l'apparentement de Φλειοῦς aux noms du « roseau » implique que -ει- n'y saurait être une vraie diphtongue, comme l'affirme E. Meyer, 271 (ce qui supposerait, soit *φλεσϝο-, soit *φλεεϝο- : serait-on vraiment plus près, alors, de φλεώς, φλόος?). Sur l'interprétation de -ει- en fonction des graphies -ε-, -ι-, voir § 1.

2. On observera que, par sa forme, φλειϝο- rappelle, par exemple, ἐλαιϝο-.

3. En dernier lieu, Boisacq, *Dict. étym.*[3] [1938], p. 1030, *s. u.* φλέω ; Walde-Pokorny, *Vergl. Wb.*, II [1927], p. 212, *s. u. bhleu-* (« ... von der Üppigkeit des Wuchses, auch φλέως, φλοῦς, Schilfgewächs »). E. Meyer (271) paraît séparer φλέως de **bhleu-*, sans se prononcer nettement.

4. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I, 260.

5. De *ἐλαιϝο-ϝεντ- on n'a d'exemples que postérieurs à la chute de tout ϝ intervocalique (att. 'Ελαιοῦς). Dans *ϝολο-ϝεντ- (crét. datif Βολόεντι) ou dans *ϝοινο-ϝεντ- (att. Οἰνοῦς), la situation n'était pas la même, le premier digamma étant initial, le second intervocalique.

tamment, dans nos plus anciennes inscriptions arcadiennes[1], corinthiennes[2] et argiennes[3].

§ 4. Dans les substantifs en -όεις/gén. -όεντος, l'hiatus dû à la chute du ϝ suffixal subsiste dans un certain nombre d'exemples[4], mais se résout généralement par contraction (-οῦς/-οῦντος). De ces substantifs ont été tirés en grec des adjectifs en *-ο-ϝέντ-ιος, qui ont fourni des ethniques ; dans les parlers où τ s'assibilait devant ι, la finale -οείσιος a partout abouti, par contraction, à -ούσιος[5] ; dans les parlers où τ demeurait occlusif devant ι, la finale -οεντιος a abouti, soit, par hyphérèse, à -ό̆ντιος, soit, par contraction, à -ούντιος[6] ; l'analogie du substantif (contracte) ten-

1. Bechtel, I, 321 (vɪᵉ/vᵉ siècles, ἄϝεθλα, Schw., 650).

2. Bechtel, II, 218-219 ; Thumb-Kieckers, I, 129-130 ; cf. *R. É. A.*, XLV, p. 194 et n. 6, 8.

3. Bechtel, II, 444 ; Thumb-Kieckers, I, 116.

4. Exemples épigraphiques et littéraires, d'époques diverses, en général archaïques ou archaïsants : Σελῑνόε̄ς (antérieur à Σελῑνο̃ς sur les monnaies de Sélinonte : *C. G. C.*, *Sicily*, p. 142), [ἐν Σ]ελῑνόεντι (vers 500 : *I. v. O.*, 22) ; Πυξόε̄ς (monnaies de Pyxonte, vɪᵉ siècle : Head, *H. N.*², p. 83) ; hom. Ὀπόεντα (B 531, Σ 326), locr., vᵉ siècle, ἐν Ὀπόεντι (Schw., 362, l. 32), béot., ɪɪᵉ siècle, ἐσς Ὀπόεντος (*I. G.*, VII, 4136), μητρόπολις Λοκρῶν εὐθυνόμων Ὀπόεις (pentamètre cité par Strabon, 9, 425 : inscription métrique du monument funéraire des Thermopyles) ; etc.

5. Mais pas de contraction dans hom. Σιμοείσιος, nom propre d'homme (fils d'Anthémion et d'une bergère de la vallée du Simoïs : épisode Δ 473-489). — Un lapsus facile (υ pour ου, c'est-à-dire ū pour ō fermé) explique, à Delphes (comptes de 363, *F. D.*, IIIᴵⱽ, 3¹, 46), la graphie Αἰσχυλὶς Σελῑνῡσία̅ ; on notera qu'ici la chancellerie delphique a préféré, à la forme sicilienne en -ντιος de l'ethnique (qui est aussi celle de Thucydide), la forme ionienne-attique en -σιος (Hérodote, Xénophon, etc.).

6. Ainsi, *pour Sélinonte*, l'ethnique est en -ό̆ντιος dans les plus anciennes inscriptions distinguant ō de ŏ : à Delphes (1ʳᵉ moitié du ɪvᵉ siècle), dédicace d'un médecin [Σε]λῑνόντιος (*F. D.*, IIIᴵ, 506) et décret honorifique ...]χωι Σε[λῑν]οντίωι (*Ibid.*, 391), etc. ; il doit donc être interprété de même dans les inscriptions préioniennes (vɪᵉ/vᵉ siècles : Schw., 165, 166, 167ᵃ 1, et légende Σελῑνοντίο̄ν des monnaies : *C. G. C.*, *Sicily*, p. 142) ; Σελινούντιος (que nous donne la tradition de Thucydide) en représente une altération analogique sous l'influence de Σελινοῦς/-οῦντος. — *Pour Oponte*, les monnaies du ɪvᵉ siècle (387 à 338) portent Ὀπον(τίων), celles du ɪɪᵉ siècle (196 à 146) Ὀπουντίων (*C. G. C.*, *Central Greece* ; Head, *H. N.*², 336) ; les décrets locriens ont Ὀπουντίων (depuis le ɪɪɪᵉ siècle : Schw., 367, etc.) ; Ὀπούντιος est la seule forme de l'ethnique connue hors de la Locride (ainsi, dès le ɪvᵉ siècle, à Delphes dans comptes et décrets, etc. ; une fois, cependant, Ὀπόντιος, ensuite corrigé en Ὀπούντιος : *F. D.*, IIIᵛ, 93, col. IV-V, l. 5) si l'on excepte l'archaïsant Ὀποέντιος dans un décret béotien d'Oropos (2ᵉ moitié du ɪɪɪᵉ siècle : *I. G.*, VII, 3932) ; la forme contracte de l'ethnique, appuyée par celle du nom, semble donc assez ancienne. Mais, dans le grand bronze d'Œanthée (Schw., 362), où se conserve la forme non contracte du nom (ἐν Ὀπόεντι, l. 33), il est probable que l'ethnique est en -ό̆ντ- avec hyphérèse (l. 11 : (Ὀ)ποντίο̄ν ; l. 14 : Ὀποντίοις, Ὀποντίους ; l. 39 : *h*οποντίο̄ν). — *Pour Olonte*, la forme non contracte de l'ethnique ne nous est connue que tardivement (ɪɪᵉ siècle), dans une langue de chancellerie archaïsante et incohérente, et elle se trouve associée au souvenir du digamma initial (noté β-), depuis longtemps amui : τὸς Βολοεντίος (l. *c* 3, *c* 11), Βολοεντίων (l. *a* 8) dans le traité de Lyttos et Olonte, vers 110 (*I. C.*, II, p. 187) ; Βολοεντί[ων] (l. 83) dans le traité de Lató et d'Olonte (même époque ; *I. C.*, II, p. 116) ; mais ce dernier texte a, bien plus souvent, Βολόντιοι,

dait d'ailleurs à faire prévaloir, dans l'ethnique, les formes contractes sur les formes à hyphérèse[1]. On sait qu'il peut y avoir *hyphérèse* (c'est-à-dire amuïssement) de l'une ou de l'autre voyelle dans les groupes εο ou οε, lorsque la seconde voyelle est en syllabe intérieure fermée ; l'intonation n'intervient pas dans le choix entre contraction et hyphérèse, non plus que dans le choix de la voyelle qui s'amuit[2]. Ce n'est donc pas, sans doute, la place du ton qui, comme on a cherché à l'établir, explique l'opposition entre substantifs en -όεις > -οῦς /gén. -όεντος > -οῦντος, avec contraction, et adjectifs en -οέντιος > -όντιος /gén. -οεντίου > -οντίου, avec hyphérèse[3]. Il semble plutôt que, dans les ethniques, ce soit la plus grande longueur du mot qui ait favorisé l'hyphérèse.

Or, la même influence pouvait s'exercer sur les dérivés adverbiaux en -θεν. Si les démotiques attiques du type Ἀναγῡρουντόθεν ne présentent jamais d'hyphérèse[4], on relève dans l'ionien d'Érétrie, au IIIe siècle, Μινθοντόθεν (*I. G.*, XII^ix, 249, l. B 373) à côté de Μινθουντόθεν (*Ibid.*, ll. B 67, 385) ou Μινθουντόθε (*Ibid.*, ll. B 1, 425), en regard du nom de dème Μινθοῦς. Il y a donc *a priori* des chances pour que l'O de Φλειϝόντᾱθεν soit bref et résulte d'une hyphérèse à partir de *Φλειϝοεντ-. L'opposition des graphies ου dans Ὀλυ[μπ]ίου et ο dans Φλειϝόντᾱθεν renforce cette probabilité.

etc. (l. 34, 39, 39, 43, 69) ou Ὀλόντιοι (l. 24, 33, 48, 77, 80, 90). Cette dernière forme est celle de nos monnaies entre 330 et 220 environ (Ὀλοντίων : Head, *H. N.*², p. 472), celles de décrets depuis le second quart du IIIe siècle (*I. C.*, II, p. 245), l. A. 20, 45, 47, 59 ; l. B. 37, 64), celle d'un graffite (non daté) d'Abydos (*I. C.*, II, p. 244), celle de documents diplomatiques (dernier quart du IIe siècle ; traité ci-dessus avec Lato ; actes arbitraux de Cnossos : *I. C.*, II, p. 112, l. 5, 9 ; p. 113, l. 2, 4, 9, 17, 22, 31, 34, 41, 49, 51, 55, 60). La forme Ὀλούντιοι est plus tardive ; premier exemple vers le milieu du IIIe siècle (exemplaire milésien d'un décret de Cnossos : *I. C.*, II, p. 60) ; autres exemples dans des décrets du IIe siècle en κοινή (*I. C.*, II, p. 252, l. 3 et 6) ou en κοινᾱ́ (*I. C.*, II, p. 245, l. B 3, B 21), puis à l'époque impériale (*I. C.*, II, p. 256, l. A 5). Ici encore, -ουντιος est plus récent que -οντιος et tend à le remplacer.

1. Voir note précédente. Il est beaucoup plus rare de voir des formes à hyphérèse s'introduire dans le nom, à l'analogie de l'ethnique. On en a cependant des exemples pour Olonte dans la langue, sans cohérence, des actes diplomatiques de la fin du IIe siècle : arbitrage de Cnossos (*I. C.*, II, p. 112, l. 3 : ἐν δὲ Ὀλόντι ; *Ibid.*, p. 113, l. 7, 14, 58 : ἐν δὲ Ὀλόντι), traité avec Lato (*Ibid.*, p. 116, l. 22 et 87 : ἐν δὲ Ὀλόντι, mais l. 39 : [ἐν] Βολόεντι, l. 33 : [ἐς Βο]λόεντα).

2. Sur l'hyphérèse, cf. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I, p. 252-253. *Δᾱμιοϝεργός, à côté de formes contractes (notamment en attique : δημιουργός), présente des formes à hyphérèse en -ιεργ- ou -ιοργ- (notamment en ionien, en argien, etc.) ; pour les verbes contractes en -έω, le dorien a, de -έοντες, des participes soit en -οντες, soit en -εντες, répondant à att. -οῦντες, etc.

3. Ainsi, par exemple, Bechtel, II, 12.

4. C'est que l'hyphérèse est beaucoup plus rare en attique qu'en ionien : att. δημιουργός, mais ion. δημιοργός, etc.

§ 5. D'assez fréquents flottements entre -όθεν et -ᾱθεν (-ηθεν) existent pour les adverbes issus de mots des deux premières déclinaisons. Pour les adverbes dérivés d'athématiques (notamment en *-r-*, *-n-*, *-nt-*), la dérivation normale est en -όθεν ; aux deux seuls exemples contraires connus jusqu'ici : [Σ]εκυṓνᾱθεν (ve siècle ; *I. G.*, IX^II, 209) et Γορτύνᾱθεν (IIe siècle : *G. D. I.*, 5018 = Schw., 186) vient s'ajouter le ΦλειϝόντᾱθεΝ de notre texte[1].

Aucun des trois exemples n'appartient à un texte métrique et aucune raison rythmique ne justifie la substitution de -ᾱ- à -ŏ-. Si un doublet de la première déclinaison existe pour Γόρτῡν (Γόρτῡνα chez Polybe), nous n'en connaissons pas pour Σεκυών (bien que Δωδώνη existe à côté de Δωδών, etc.), ni pour Φλειοῦς (encore qu'il existe, au IIe siècle, un doublet 'Οποέντᾱ de 'Οποῦς)[2]. Au moins le genre féminin du nom constitue-t-il, dans le cas de Γόρτῡν et de Σεκυών[3] une condition favorable à la suffixation par -ᾱθε. ΦλειϝόντᾱθεΝ doit supposer ἡ Φλειοῦς (bien que nous n'en ayons que des attestations tardives)[4], non ὁ Φλειοῦς connu par la prose attique[5].

Les substantifs en -οῦς reposent sur des adjectifs *masculins*, les noms en -οῦττα, -οῦσσα sur des adjectifs *féminins* ; selon que l'esprit se référait à un masculin (χῶρος, ποταμός, etc.) ou à un féminin (χώρα, νῆσος, etc.) ; ainsi existent, en Attique, un dème Μυρρινοῦς et un dème Μυρρινοῦττα, etc. On attendrait donc que tous les noms de lieux en -οῦς fussent masculins. Mais le lieu-dit en -οῦς (χῶρος, τόπος, etc.), une fois devenu ville, par association avec πόλις, pouvait tendre vers le genre féminin[6] ; on en a, hors de l'ionien-attique des exemples anciens et sûrs ; ainsi pour Oponte : κλεινᾶς ἐξ 'Οπόεντος chez Pindare (*Ol.*, IX, 14 ; la métrique garantit le texte), ... 'Οπόεντα δὲ πολλάκι τᾱ́νδε | καὶ χερὶ καὶ βουλᾶι θῆκε ὀνομαστο-

1. M. Lejeune, *Adv. en* -θεν [1939], p. 99 et suiv. ; *R. É. G.*, LIV [1941], p. 62 ; G. Daux *Ibid.*, p. 222-223.

2. *Syll.*³, 826, l. E III, 20 : [ἐξ 'Οποέ]ντᾱς εἰ[ς] ἄκρα Κολώφεια. *Syll.*³, 827, l. V, 13 : ὃ νῦν ὑπὸ μέν τινων 'Οποέντᾱ (*Syll.*³ : 'Οπόεντᾰ), ὑπὸ δέ τινων 'Οποῦς π[ροσονομάζεται. Sur le bornage du IIe siècle avant J.-C., repris sous l'Empire, voir G. Daux, *Delphes...* [1936], p. 664-670 et 372-386.

3. Hom. ... Γόρτῡνά τε τειχιόεσσαν (B 646) ; crét. (VIe/Ve siècles) Γόρτυνς ἐπίπανσα (Schw., 176) ; etc. Pind. ... ἐκ τᾶς ἱερᾶς Σεκυῶνος (*Ném.*, IX, 53) ; etc.

4. Scholiaste d'Apollonios de Rhodes (I, 115) : ἡ 'Αραιθυρέα ἡ νῦν ὀνομαζομένη Φλιοῦς ... · κεῖται δὲ ἡ Φλιοῦς ἐπὶ ὅροις τῆς Σικυῶνος. Étienne de Byzance : 'Αραιθυρέα · οὕτως ἡ Φλιοῦς πάλαι.

5. Ainsi chez Thucydide (V, 58), chez Xénophon (*Helléniques*, V, 3, 24, etc.). Photius précise : Φλιοῦντα ἀρρενικῶς οἱ 'Αττικοί.

6. Ainsi pour Sélinonte (πόλις Σικελίας ἀρσενικῶς καὶ θηλυκῶς λεγομένη, Étienne de Byzance), pour Oponte (voir plus bas), etc. Mais les écrivains attiques et hellénistiques (notamment Strabon) ont une préférence marquée pour le masculin.

τέρᾱν (*I. G.*, IX¹, 270) dans une inscription métrique du IIIe siècle, etc. Il y a lieu de penser que Φλειοῦς, en dorien, était un féminin, et que notre ΦλειϝόντᾱθεΝ s'explique par là.

6. Le nom de Phlionte partage avec celui d'Anagyronte (dème attique) la singularité, déjà soulignée par les Anciens, de fournir un ethnique en -άσιος (Φλειάσιος, Ἀναγῡράσιος), et non un dérivé du type attendu (-ούσιος, -ούντιος, -όντιος)[1].

Sur la quantité de l'α, les témoignages des textes métriques sont rares et ambigus[2]. Dans les vers dactyliques, l'α de Φλειάσιος est bref : Φλειάσιόν τ' Ἀσκληπιάδην... (–⏑⏑|––|–⏑⏑|–...) chez Cratès (IVe siècle), ἄξια Φλειασίων... (–⏑⏑|–⏑⏑|–...) chez Dioscoride (IIIe siècle); il peut être bref ou long dans le trimètre d'Antiphane (IVe siècle) : Φλειάσιος οἶνος... (–⏑⏑|⏑–|⏑... ou ––|⏑⏑–|⏑...) ; il est long dans le trimètre du Pseudo-Skymnos (IIe siècle?) : ... ἡ Φλειασία (...–|––|⏑⏓). Chez Platon le Comique, contemporain d'Aristophane, l'α suffixal de Ἀναγῡράσιος peut être bref ou long dans le trimètre (fr. 160 Kock) ὁδὶ μὲν Ἀναγυράσιος ὀρφώς ἐστί σοι (⏑–|⏑⏑⏑|–⏑⏑|⏑–|––|⏑⏓ ou ⏑–|⏑⏑⏑|––|⏑⏑–|––|⏑⏓); s'il est long chez Aristophane (fr. 6 du *Supplementum Comicum* de Demiańczuk), c'est dans un système anapestique : χαίρειν μὲν Ἅλον τὸν Φθῑώτην, | χαίρειν δ' ἀτεχνῶς Ἀναγῡρασίους (–– | ⏑⏑– | –– | –– ‖ –– | ⏑⏑– | ⏑⏑– | ⏑⏑–)[3].

D'autre part, à défaut de l'attique (puisque l'α litigieux se trouve précédé soit de ει, soit de ρ), le témoignage de l'ionien pourrait être décisif. Et nous avons bien quelques exemples de Φλειήσιος[4], dans les comptes delphiques du IVe siècle (quatre exemples contre sept de Φλειάσιος)[5] : entre 363 et 360, trois Phliasiennes, Κλεινὼ Φλειησίη, Ἐχενίκη Φλειησίη, Κλεονίκᾱ Φλειησίη, souscrivent trois oboles ou trois hémioboles pour la reconstruction du temple ; quelques années plus tard, Πᾱσικ[λῆς?] apporte à Delphes un certain nombre de drachmes, offrande collective de Φλειήσιοι. Mais

1. Voir E. Meyer, 270-271, sur les créations analogiques isolées, tardives, de Φλειουντίς (Apollonios de Rhodes, IV, 568), Φλιούντιοι (Diodore, XV, 19, 3 ; mais ailleurs Φλιάσιοι), Φλιούσιος (relevé on ne sait où par Étienne de Byzance), *Phliuntii* (Cicéron, *Rép.*, II, 8 ; il reconnaît son inadvertance *ad Att.*, VI, 2).

2. Voir (pour Φλείασιος), p. 206, note 6.

3. Cf. Hall-Geldart, *deuxième* édition, fr. 63 d. Le fragment provient de Photius : Ἀναγυράσιον· τὴν τρίτην ἐκτείνουσι καὶ τὴν τετάρτην βραχύνουσιν. Ἀριστοφάνης Ἀναγύρῳ· χαίρειν μὲν κτλ.

4. Sans compter la glose Φλεήσιον : voir p. 207, note 1.

5. Voir p. 205, note 5.

le texte d'Hérodote a toujours -α- : Φλ(ε)ιάσιοι (VIII, 72 ; IX, 28, 31, 69, 85), Ἀναγυράσιος (VIII, 93).

En définitive, il semble que, dans ces ethniques, -α- soit long ; une atticisation (-ᾱ- pour -η-) de la tradition d'Hérodote[1] est plus facilement admissible qu'une graphie -η- pour α *bref* de la part des bureaux du sanctuaire delphique[2]. Et les seuls exemples poétiques où α soit sûr appartiennent à des pièces dactyliques ou anapestiques, où la plupart des formes de Φλειᾱ́σῐος, Ἀναγῡρᾱ́σῐος, étaient inutilisables : -ᾰ- peut y résulter d'un abrègement métrique[3].

Dans cette finale -ᾱ́σιος, morphologie et phonétique détournent de reconnaître, comme plusieurs linguistes l'ont fait, une forme *-ϝᾰτ- < *-*wn̥t-* du suffixe *-ϝεντ-. Il s'agit de dérivés en -ιος qui n'ont pu être constitués qu'*après* l'utilisation des dérivés en *-ϝεντ- comme noms de villes, pour fournir les ethniques correspondants : ce sont donc des formations proprement grecques, non archaïques, dans lesquelles il est bien invraisemblable, *a priori*, qu'on puisse trouver un vestige de la forme *-*wn̥t-* du suffixe, alors que le grec ne l'a point conservée dans les féminins où elle datait de l'indo-européen[4]. J. Schmidt (*K. Z.*, XXV [1881], p. 591) posait *Φλιο-ϝᾰ́τ-ιος > Φλιᾱ́σιος ; mais, depuis lors, avec la fausse étymologie *πρόᾰτος > πρᾶτος, ont disparu les exemples allégués d'un traitement dorien ᾱ de οᾰ : en dorien comme dans tous les dialectes, le résultat de la contraction ο + ᾰ est ω[5]. Buck, d'autre part (*Introd.*[2] [1928], p. 119), pose *Ἀναγῡρο-ϝᾰ́τ-ιος > Ἀναγῡρᾰ́σιος, avec hyphérèse de ο, et il semble suivi par Schwyzer (*Gr. Gr.*, I [1939], p. 527, n. 4) ; mais, c'est, d'une part, méconnaître la quantité longue de -α-, et c'est, d'autre part, admettre, pour l'hyphérèse, des conditions dont il n'existe aucun autre exemple (puisqu'ici, des *deux*

1. Noter que la tradition d'Hérodote a, par exemple, τὸ Θριᾱ́σιον πεδίον (VIII, 65 ; IX, 7) avec l'ᾱ attique.

2. En revanche, l' « élégance » qui consiste dans la substitution d'un η ionien à un α *long* se rencontre souvent dans les comptes du IVe siècle ; il suffit de feuilleter l'index de *F. D.*, IIIv, pour en relever des exemples : à côté de trois Θεόμνᾱστος (un Δελφός, un Λαμιεύς, un Λοκρός) figurent deux Θεόμνηστος, dont aucun n'est ionien (un Ἀργεῖος, un Σικυώνιος) ; un Μελιταιεύς s'appelle Δημοχήδης, un Λαμιεύς s'appelle Δημοκράτης, un Tégéate s'appelle Φθιώτης, etc. Mêmes remarques pour l'orthographe des ethniques : Ἡρακλεώτης à côté de Ἡρακλειώτᾱς, Τροζήνιος à de côté Τροζᾱ́νιος, Τεγεᾱ́της à côté de Τεγεᾱ́τᾱς, etc.

3. Rien ne permet d'affirmer que l'indication de Photius repose sur d'autres exemples que celui qu'il cite (voir p. 213, n. 1).

4. *-ϝεσσᾰ, *-ϝεττᾰ résultent d'une réfection en *-ϝετyᾰ du plus ancien *-ϝᾰτ-yᾰ (skr. *-vat-ī*, i.-e. *-*wn̥t-yə*) sous l'action du masculin en -ϝεντ- (skr. *-vant-*, i.-e. *-*went-*).

5. Buck, *Introd.*[2], § 44-1 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, I, p. 250.

voyelles en hiatus, la seconde est en syllabe intérieure *ouverte*).

Il vaut donc mieux renoncer à retrouver, dans Φλειᾱ́σιος, Ἀναγῡρᾱ́σιος, le suffixe *-ϝεντ- de Φλειοῦς, Ἀναγῡροῦς. Il paraît y avoir eu, dans les deux cas, emprunt du suffixe -ᾱσιο- (dont l'origine est, d'ailleurs, mal établie)[1], sans qu'on puisse, dans l'un ou l'autre cas, préciser les conditions de cet emprunt.

Michel LEJEUNE.

Bordeaux, décembre 1946.

(A suivre.)

1. Cf. F. Solmsen, *Untersuchungen...* [1901], p. 37 ; J. Wackernagel, *Glotta*, II [1910], p. 4, et *Gött. Nachr.*, 1914, p. 34 ; Mahlow, *Neue Wege* [1926], p. 389 ; Jacobsohn, *K. Z.*, LVII [1930], p. 89 ; Chantraine, *Formation des noms* [1933], p. 40 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, I [1939], p. 466.

LES

CLASSES D'AGE DE LA JEUNESSE SPARTIATE

L'État spartiate assume lui-même la tâche d'éduquer la jeunesse à laquelle il impose, avec une sévère discipline, une organisation de type militaire : c'est là un fait bien connu. Ce qui l'est moins, c'est le détail de cette organisation et, en particulier, le curieux vocabulaire technique qui paraît avoir servi à désigner les différents échelons de cet encadrement, dont la structure a de curieuses analogies avec celle des formations de jeunesse qu'avaient organisées, de notre temps, les États totalitaires de type fasciste : *Gioventù fascista*, *Hitlerjugend*, etc. La publication d'un nouveau document [1] concernant le sujet m'a incité à revoir l'ensemble des textes relatifs à cette question controversée et à en proposer, à titre d'hypothèse de travail, une synthèse nouvelle.

I

Le premier document à consulter est évidemment Xénophon, *République des Lacédémoniens*, témoignage précieux : ancien, il nous reporte au début du IVe siècle av. J.-C. [2] ; dû à la plume d'un homme remarquablement informé : Xénophon n'est pas un de ces laconisants qui construisent de loin, dans un halo de mirage [3], la

1. Aubrey Diller, *A new Source on the Spartan ephebia*, *American Journal of Philology*, 1941, p. 499-501. J'ai préparé ce mémoire à Lyon, au début de 1944 : c'est l'*Année philologique*, à laquelle Mlle Ernst adressait de Bâle une si précieuse contribution, qui m'avait appris l'existence de cet article dont M. Jean Laloy, consul de France, alors en service auprès de la Délégation générale des Mouvements de Résistance à Genève, prit pour moi dans la bibliothèque universitaire de cette ville une copie qu'il me fit parvenir par la poste clandestine. J'ai pensé que nos lecteurs s'associeraient volontiers aux remerciements que j'adresse à ces forceurs de blocus qui nous ont aidé à maintenir active la République des esprits.

2. F. Ollier, *Xénophon, La République des Lacédémoniens. Texte et traduction, avec une Introduction et un Commentaire* (Lyon-Paris, 1934), p. XVIII, en date la composition (moins l'épilogue) de peu après l'arrivée de Xénophon à Sparte (394).

3. Pour reprendre le titre même du grand ouvrage de M. F. Ollier, *Le mirage spartiate*, Paris, 1933-1943.

Sparte de leurs rêves, mais quelqu'un qui connaissait de première main, ayant beaucoup vécu avec eux et chez eux, les institutions des Lacédémoniens. Malheureusement, il s'agit d'une brochure de propagande, sommaire et bien hâtivement rédigée. Trop bon élève des sophistes, Xénophon, visant à la noblesse du style, s'astreint scrupuleusement à fuir le mot propre : de là, un flou propre à décourager l'historien.

Cela est vrai du livre en général, ce l'est en particulier des quelques pages (c. 2-3) qu'il consacre à l'éducation [1]. S'il lui arrive de laisser échapper, par deux fois, un terme technique, celui d'εἰρήν [2], c'est par inadvertance, et il se garde bien de le définir. On aperçoit bien que, pour Xénophon, l'éducation proprement dite se divise en deux périodes : l'une (c. 2) s'occupe des « enfants », παῖδες, l'autre (c. 3) des « garçonnets », μειράκια. Mots bien vagues : comme Xénophon (2, 1) oppose le rigide usage spartiate à la coutume commune des Grecs qui confient leurs enfants à des pédagogues et des didascales « à peine ont-ils appris à parler », on peut conjecturer que παῖς désigne l'enfant d'âge scolaire, soit à partir de sept ans, mais ce n'est là qu'un *terminus a quo.* L'expression τὸ μειρακιοῦσθαι n'est pas moins vague : c'est le moment, nous dit Xénophon (3, 1) où les jeunes Grecs échappent à la contrainte des pédadogues et des maîtres, le moment donc où leurs études sont terminées ; mais lesquelles? Les classes « primaires », « secondaires », « supérieures » (l'équivalent de nos trois degrés d'enseignement existait bien en Grèce)? En fait, un texte célèbre d'Hippocrate nous apprend que μειράκιον pouvait s'employer de quatorze à vingt et un ans [3].

Un dernier passage a l'intérêt de déterminer, indirectement, l'âge où s'achevait l'éducation proprement dite de la jeunesse : le

1. Soyons juste : ce flou n'est peut-être pas le fait du seul Xénophon ; il se peut qu'à son époque la « Constitution de Lycurgue » ne fût pas encore cristallisée dans des institutions aussi rigides que celles de la Sparte hellénistique ou romaine.

2. *Op. cit.*, 2, 5 (l'*irène* apparaît comme le responsable du ravitaillement d'une troupe d'enfants) ; 2, 11 (le commandement de chaque *ila* est confié au plus intelligent, τορώτατος, des irènes).

3. Hippocrate, *De Hebdomad.*, 5 (Littré, t. VIII, p. 636) : il s'agit du texte qui divise la vie humaine en sept âges de sept années chacun (jusqu'à sept ans, παίδιον, de sept à quatorze, παῖς, de quatorze à vingt-un, μειράκιον, etc.). Texte souvent reproduit, par exemple, dans un *Scholion* au début du 2e livre de l'*Onomasticon* de Pollux, éd. Berthe, t. I (*Lexicogr. Graeci*, IX), p. 80.

Ce n'était pas là le seul sens de μειράκιον : on l'employait aussi pour désigner un stade postérieur à l'éphébie, antérieur à celui d'homme fait : ainsi Pollux, *Onom.*, II, 9-10, éd. citée, t. I, p. 83 ; Aristophane de Byzance, *Noms d'Age*, ap. E. Miller, *Mélanges de littérature grecque* (Paris, 1868), p. 429 (et notamment : « chez les Lacédémoniens on les appelle Cavaliers et leurs chefs Hippagrètes » : ce sont donc les ἡβῶντες de Xénophon).

c. 4, en effet, ne parle plus de celle-ci, mais des mesures propres à développer l'émulation chez les jeunes hommes, et spécialement du recrutement du corps d'élite des ἱππεῖς par les trois *hippagrètes*. Ces jeunes hommes, Xénophon les appelle les ἡϐῶντες, terme que M. Ollier a ingénieusement su mettre en rapport [1] avec l'expression τὰ δέκα ἀφ' ἥϐης qui, dans les *Helléniques* du même Xénophon, paraît désigner de façon technique les dix jeunes classes de l'armée active, soient les hommes de vingt à trente ans [2]. Ce serait donc à vingt ans que le ἡϐῶν, désormais mobilisable, devait avoir achevé le cycle de ses années d'éducation.

II

Nous trouverons plus de précisions sur ce cycle dans l'exposé classique que Plutarque donne de l'éducation spartiate dans sa *Vie de Lycurgue;* son témoignage est malheureusement plus récent que celui de Xénophon, et d'une valeur bien plus incertaine : qui peut faire la part de ce qui provient de sources écrites, peut-être fort anciennes [3], et de ce qui décrit la Sparte réactionnaire et archaïsante que Plutarque a connue à la fin du Ier siècle de notre ère. Les c. 16 et 17 nous offrent cinq textes importants :

(a) C'est, nous dit Plutarque, au moment où ils atteignent l'âge de sept ans, εὐθὺς ἑπταετεῖς γενομένους, que les jeunes Spartiates sont enlevés à leur famille et, enrégimentés dans des formations d'État, ἀγέλαι, commencent leur éducation.

(b) Une deuxième période de celle-ci, marquée par une aggravation de sévérité dans la discipline, et notamment par le début du régime d'internat, disons mieux, par la vie de caserne, commence lorsqu'ils atteignent douze ans, γενομένοι δὲ δωδεκαετεῖς (c. 16).

On sera tenté de faire coïncider ces deux périodes avec celles qu'évoquaient chez Xénophon les termes παῖς et μειράκιον : la chose, néanmoins, ne s'impose pas absolument. Faut-il, d'autre part, donner aux mots ἑπταετεῖς, δωδεκαετεῖς le sens précis de « âgés de sept (ou douze) ans *révolus* »? L'usage littéraire antique [4]

1. *Op. cit.* (p. 216, n. 2), p. 34, ad IV, 1, citant Xén., *Hell.*, II, 4, 32 ; III, 4, 23.

2. Ollier, *loc. cit.* : « Il doit s'agir ici des Spartiates qui avaient de vingt à trente ans. Passé la trentaine, en effet, on entrait dans une catégorie nouvelle, car on n'était plus astreint à loger à la caserne. »

3. Cf. E. Kessler, *Plutarchs Leben des Lykurgos* (dans les *Quellen und Forschungen* de Sieglin, Heft 23), Berlin, 1910.

4. Qu'il soit grec ou latin : la même incertitude se rencontre dans l'exégèse des textes concernant l'âge de la prise de la toge virile.

n'autorise pas une interprétation assurée : il peut s'agir aussi bien de la septième ou douzième année. La même remarque vaudra pour les autres textes du même genre que nous allons rencontrer : la chronologie de l'éducation spartiate ne peut être établie qu'avec une année d'approximation.

(c) Dans la suite (c. 17), Plutarque ne donne plus de telles précisions chronologiques : nous apprenons simplement que le terme technique d'εἰρήν, déjà rencontré chez Xénophon, désignait les jeunes gens qui se trouvaient déjà sortis d'enfance depuis deux ans, εἰρένας δὲ καλοῦσι τοὺς ἔτος ἤδη δεύτερον ἐκ παίδων γεγονότας ;

(d) que le terme de μελλείρην correspond au degré supérieur de l'enfance (καλοῦσι) μελλείρενας δὲ τῶν παίδων τοὺς πρεσβυτάτους : comme le prouvent aussi l'étymologie évidente, et l'existence du terme parallèle μελλέφηβος[1] signifiant ὁ μέλλων ἔφηβος, tout nous assure que cet échelon est celui qui, dans l'ordre du temps, précédait immédiatement celui d'*irène*.

(e) Après cette parenthèse, Plutarque, enchaînant avec les phrases précédentes, nous dit : « Cet irène donc (à savoir, celui qui commandait la troupe d'enfants) était âgé de vingt ans », οὗτος οὖν ὁ εἰρήν, εἴκοσι ἔτη γεγονώς.

Nilsson[2] attire notre attention sur les termes précis de ce témoignage : Plutarque ne dit pas que tous les irènes ont vingt ans, mais que ceux qui reçoivent la charge de chefs de troupe ont cet âge. On verra plus loin pourquoi il importe de souligner ce fait.

III

Les fouilles conduites à Sparte, de 1906 à 1910, par l'École britannique d'Athènes ont mis à jour, dans le sanctuaire d'Artemis Orthia, une bonne centaine de stèles votives, consacrant à la déesse les faucilles de fer gagnées par les vainqueurs de jeux, athlétiques ou musicaux, réservés aux enfants. Vingt-neuf d'entre elles, dont vingt-huit datant du Haut-Empire romain (contemporaines donc en gros de Plutarque), nous fournissent l'âge, ou plus exactement la catégorie scolaire du jeune lauréat[3]. On constate, en les compa-

1. Censorinus, *De die natali*, 14, 8 ; cf. Hésychius, s. v. μελλείρην.
2. *Die Grundlagen des spartanischen Lebens*, *Klio*, XII (1912), p. 310.
3. La publication définitive est celle de A. M. Woodward, ap. R. M. Dawkins, *The Sanctuary of Artemis Orthia at Sparta* (*Suppl. Pap.* n° 5 du *Journal of Hellenic Studies*), Londres, 1929, p. 285-353 : on trouvera le relevé des textes renfermant les mots qui nous intéressent à l'Index, p. 418-419.

rant, qu'elles nous procurent les cinq termes techniques suivants : μικκι(χι)ζόμενος, πρατοπάμπαις, ἀτροπάμπαις, μελλείρην[1], εἰρήν.

Ces termes curieux ont attiré l'attention des philologues, des premiers éditeurs, Tillyard[2] et Woodward[3], à Kolbe[4] et Bourguet[5]. Nous connaissons déjà les deux derniers. Le premier se présente sur les inscriptions, sous huit formes différentes : μικκιχιζόμενος, μικκιχιδδόμενος, μικκικιττόμενος, μικιχιζόμενος, μικιχιδδόμενος, μικιζόμενος, μικιδδόμενος μικκιδόμενος. La plupart des variantes n'intéressent que l'orthographe, particulièrement instable à Sparte (Bourguet y voit, ingénieusement, un effet du dédain hargneux que la Sparte romaine tenait à manifester à l'égard de la culture intellectuelle) : peu importe donc qu'on écrive tour à tour μικκι- ou μικι-, μικκι(χι)ζό-, -δδο- -δο-, ou -ττο-, (Bourguet nous apprend que c'étaient là les notations diverses d'une même sifflante caractéristique du dialecte laconien). Une seule variante intéresse la structure même du mot : la deuxième syllabe se trouve parfois redoublée, l'usage hésitant entre (toujours à l'orthographe près) μικκιζόμενος et μικκιχιζόμενος.

Le sens paraît assuré : redoublement et suffixe hypocoristique font de ce terme un diminutif de μικκός, forme laconienne de μικρός : μικκι(χι)ζόμενος, c'est « le petit gosse ».

Les deux formes πρατοπάμπαις et ἀτροπάμπαις s'éclairent mutuellement : πάμπαις, attesté par ailleurs[6] avec le sens de « pleinement enfant », est précédé d'un suffixe numérique : πρᾶτος étant évidemment la forme dorienne de πρῶτος, ἅτρος doit certainement[7] s'interpréter comme une crase de ἅτερος, dorien de ἕτερος. Πρατοπάμπαις, ἀτροπάμπαις, signifient donc respectivement, « a boy in his first (second) year of full boyhood[8] », un enfant, pleinement enfant, de première (ou de deuxième) année.

Trois de nos textes permettent de classer ces cinq termes dans

1. Le mot ne se trouve que sous la forme abstraite μελλειρονεία (*sic*), pour désigner l'âge de *mellirène* (texte cité *infra*, p. 221, n. 3).

2. Ap. *Annual of the British School at Athens*, XII (1905-1906), p. 386-391.

3. *Ibid.*, XV (1908-1909), p. 44-52.

4. *I. G.*, V, I, p. 79.

5. *Le dialecte laconien. Collection linguistique publiée par la Soc. de ling. de Paris*, n° 23, Paris, 1927, p. 103-104, 117.

6. Cf. *infra*, p. 226, n. 3.

7. Kretschmer a bien envisagé une autre explication, rattachant ἀτρός à ἀδρός, « crû, mûr » ; mais, après discussion, il estime préférable l'hypothèse ἅτ(ε)ρος, proposée par les premiers éditeurs (*Glotta*, t. III, p. 269 sqq.).

8. Woodward, *art. cité* ci-dessus, note 3, p. 52.

l'ordre relatif où je les ai énumérés : le premier[1] place le *mikikhiddoménos* (sic) avant le *pratopampais*, le second[2] fournit la séquence : *pratopampais*, *hatropampais*, *irène*, le troisième[3] place l'âge de *mellirène* après celui des *mikikhizomènes* : toutes ces indications se laissent aisément combiner. Par contre, ces inscriptions ne nous révèlent rien sur l'âge absolu auquel correspondaient ces diverses catégories : le seul point assuré est qu'il s'agit d'enfants[4], ce qui ne nous avance guère, la valeur technique de παῖς en laconien étant précisément en question.

IV

Ces divers noms n'étaient pas tout à fait nouveaux : on en lisait d'analogues dans un texte déjà connu, le seul texte important que la tradition littéraire nous ait transmis sur la question, celui d'une glose à Hérodote, IX, 85 (sur le mot ἰρέες corrigé en εἰρένες), conservée dans plusieurs manuscrits du XIVe siècle. H. Stein, qui l'a publiée dans son édition bien connue des Λεξεῖς d'Hérodote (II, 1871, p. 465, cf. p. 475), suggère que la source peut en remonter au traité *Sur les noms d'âge* d'Aristophane de Byzance, ce qui daterait son témoignage de l'époque hellénistique, fin du IIIe ou début du IIe siècle av. J.-C. La teneur de cette glose est la suivante :

Irène. Chez les Lacédémoniens, l'enfant est appelé pendant la première année *rhôbidas*, la seconde *prokomizoménos*, la troisième *mikizoménos*, la quatrième *propais*, la cinquième *pais*, la sixième *mellirène*. Chez eux, l'enfant est éphèbe de quatorze ans jusqu'à vingt...[5].

Elle se termine par une remarque sur l'accentuation du mot μελείρην. Nous avons donc là une suite de mots techniques qui paraissent désigner une série continue de classes annuelles : certains de ces mots sont obscurs, et peut-être corrompus. Il paraît

1. Woodward, ap. *Artemis Orthia* (note 13), nº 2, p. 297 = *I. G.*, V, I, 256 = Bourguet, *Dialecte laconien*, nº XXVIII, p. 102.
2. Woodward, nº 31, p. 313 = *I. G.*, V, I, 279 = Bourguet, nº XXXV, p. 118.
3. Woodward, nº 41, p. 318 = *I. G.*, V, I, 296 = Bourguet, nº XXXIX, p. 125.
4. Puisque les jeux qu'ils disputent s'appellent τὸ παιδιχόν (Woodward, p. 286-287).
5. Εἰρήν· παρὰ Λαχεδαιμονίοις ἐν τῷ πρώτῳ ἐνιαυτῷ ὁ παῖς ῥωβίδας χαλεῖται, τῷ δευτέρῳ προχομιζόμενος, τῷ τρίτῳ μιχιζόμενος, τῷ τετάρτῳ πρόπαις, τῷ πέμτῷ παῖς, τῷ ἕχτῳ μελείρην. Ἐφηβεύει δὲ ὁ παῖς ἀπὸ ἐτῶν δεχατεσσάρων μέχρι ἔιχοσιν· Βαρυτόνως δὲ τὸ μελείρην, ὥσπερ πυθμὴν ἀπύθμν, αὐχὴν ὑψαύχην.

bien que ce soit le cas de προκομιζόμενος, qu'il faut sans aucun doute corriger en προμικιζόμενος sur le modèle de πρόπαις, et, évidemment, celui de μελ(λ)είρην dont le double λ est bien attesté par ailleurs[1]. Ῥωβίδας est étrange ; Baunack a proposé de le corriger en βωβίδας, patronyme formé sur βοῦς, qu'il interprète comme « protégé du dieu-taureau créto-laconien[2] » : on aurait eu à Sparte des « fils du taureau » comme le fascisme italien avait des *Figli della Lupa.* Hypothèse ingénieuse, mais qui repose sur une correction que rien ne vient appuyer[3].

Notre glose apporte enfin des données qui permettent de passer d'une chronologie relative à une chronologie absolue. Comme elle emploie le mot ἐνιαυτόν, *année,* sans spécification, on a parfois entendu littéralement que le nouveau-né s'appelait *rhôbidas* pendant la première année de son existence, et par suite *prokomizoménos* pendant la seconde, etc.[4]. Bien que cette interprétation soit encore retenue par l'édition en cours du grand Lexique de Liddell-Scott(-Jones-Mackenzie), elle est évidemment insoutenable, en présence des inscriptions agonistiques de Sparte : voit-on des bébés de deux à trois ans (car c'est l'âge qu'auraient eu les *mikkikhizomènes*) disputer toute la gamme de jeux, musicaux ou gymniques, comme la chasse du καθθηρατόριον, qui leur ont valu ces mystérieuses faucilles d'acier?

Aussi bien est-ce une autre interprétation qui a en général prévalu : on comprend « *Rhôbidas* pendant la première année (du cycle éducatif) », et ainsi de suite, mettant ces indications avec la phrase qui suit : « L'éphébie spartiate dure de quatorze à vingt ans », ἐφηβεύει δὲ παρ' αὐτοῖς ὁ παῖς ἀπὸ ἐτῶν ιδ' μέχρι κ'.

Comme le suggérait ce δέ, on a tout naturellement admis que ces sept années d'éphébie succédaient aux six classes annuelles énumérées d'abord, et cela d'autant plus que l'explication du mot εἰρήν qui introduit la glose n'est pas donnée là où on l'attend, c'est-à-dire après μελλείρην : n'est-ce pas qu'*irène* est le terme laconien pour éphèbe?

L'équivalence irène = éphèbe ainsi donnée, on obtient par récurrence l'âge des diverses classes préparatoires : suivant qu'on

1. Cf. *supra* Plutarque et Hesychius (p. 219, n. 1), la stèle 41 de Sparte (p. 221, n. 3) et *infra* la scholie à Strabon (p. 223, n. 8).

2. *Philologus,* LXX (1911), p. 367. Le second β notant, comme souvent à Sparte, un digamma.

3. Cf. p. 223, n. 8 : le nouveau texte publié présente la même forme ῥωβίδας.

4. Ainsi Collignon, *De Collegiis epheborum apud Graecos, excepta Attica,* Paris, 1877, p. 26, n. 1.

entend ἀπὸ ἐτῶν ιδ' μέχρι κ', « de quatorze à vingt ans révolus », ou « de la quatorzième à la vingtième année », le *rhôbidas* est un enfant de huit ou de sept ans révolus. Il est naturel d'opter pour la seconde hypothèse, qui rejoint de façon satisfaisante le témoignage de Plutarque faisant commencer l'éducation d'État avec les ἑπταετεῖς. Dans cette perspective, les plus âgés des irènes atteignent sinon tout à fait vingt ans, du moins la vingtième année, ce qui coïncide encore de façon suffisante avec les textes de Xénophon et de Plutarque concernant l'âge des irènes chefs de la troupe, et permet, ajoutons-le en passant, de faire un sort à une définition du Lexique du patriarche Photius : Πρωτεῖραι· οἱ περὶ εἴκοσι ἔτη παρὰ Λάκωσι [1]. Ces πρωτεῖραι, mot qu'il est tentant de corriger en πρωτείρενες, seraient les « irènes-chefs ».

V

Cette manière de comprendre la glose à Hérodote est celle qui a paru la plus défendable à tous ceux qui se sont occupé de notre sujet avec quelque attention, et notamment Woodward [2], Nilsson [3], Kolbe [4], Busolt-Swoboda [5], Bourguet [6], Jeanmaire [7]. Là-dessus, A. Diller publie sa *New Source on the Spartan Ephebia* et nous invite à reconsidérer la question. Il s'agit encore d'une glose, relevée sur les marges des fol. 225 v°-226 r° du plus ancien manuscrit connu de Strabon, conservé à Paris, Bibliothèque nationale, sous le n° 1397 ; le manuscrit est du xᵉ siècle, mais la glose est d'une main plus tardive, xivᵉ ou xvᵉ siècle. Elle renferme les mêmes éléments que la glose à Hérodote, mais présentés dans un ordre inverse [8] : elle commence, comme l'autre finit, par des remarques,

1. Photius, s. v. κατὰ πρωτεῖρας. Le même mot se trouve aussi, sous la même rubrique, dans le lexique de Hésychius, qui, malheureusement, ne le définit pas (il dit simplement : « nom d'âge chez les Lacédémoniens ») ; les manuscrits donnent la forme πρωτεί-ρες, qu'on corrige en πρωτείρενες.
2. *Art. cité*, p. 220, n. 2.
3. *Art. cité*, p. 219, n. 2, p. 309-311.
4. Cf. p. 220, n. 4.
5. *Griechische Staatskunde*, t. II (1926), p. 695-697.
6. *Op. cit.*, p. 220, n. 5.
7. Couroi et Courètes, *Essai sur l'Éducation spartiate...*, Lille, 1939, p. 499-512.
8. Τὰ εἰς -ην λήγοντα σύνθετα, ὅτε ἀπὸ ῥητῶν τοῦτ' ἔστιν ἴδια λεγομένων τῶν εἰς -ην ἐστί, βαρύνεται· ῥὴν πολύρρην, Ἑλλὴν φιλέλλην, πυθμὴν ἀπύθμην, αὐχὴν ἐριαύχην, καὶ βυσσαύχην, ὁ τὸν αὐχένα συστέλλων εἰς ἑαυτὸν καὶ τοὺς ὤμους ἀνέχων, εἰρὴν μελλείρην, παρὰ Λακεδαιμονίοις ὁ μέλλων εἰρὴν ἔσεσθαι. Ἐφηβεύει μὲν γὰρ παρὰ Λακεδαιμονίοις ὁ παῖς ἐπ' ἐτῶν ιδ' μέχρι κ'· καλεῖται δὲ τῷ μὲν πρώτῳ ἐνιαυτῷ ῥωβίδας, τῷ δὲ δευτέρῳ προκομιζόμενος, τῷ τρίτῳ μικιζόμενος, τῷ δ' πρόπαις, τῷ ε' παῖς, τῷ ϛ' μελλείρην, τῷ ζ' εἰρήν·

ici plus développées, sur l'accent « baryton » des mots composés d'un préfixe et d'un nom oxyton en -ήν. Le dernier couple d'exemples cités, εἰρήν, μελλείρην, amène une définition de ce dernier terme :

(*Mellirène*), chez les Lacédémoniens, celui qui va être *irène*.

Puis le texte enchaîne :

C'est qu'en effet chez les Lacédémoniens, 1° l'enfant est éphèbe de quatorze à vingt ans ; 2° on l'appelle la première année *rhôbidas*, la deuxième *prokomizoménos*, la troisième *mikizoménos*, la quatrième *propais*, la cinquième *pais*, la sixième *mellirène*, la septième *irène*.

L'enchaînement des propositions et le jeu des particules, qui se trouvent ici inversées (ἐφηβεύει μὲν... καλεῖται δέ au lieu de καλεῖται... ἐφηβεύει δέ), a suggéré à A. Diller une interprétation nouvelle de ce vocabulaire : l'*irénat* ne se confondrait plus avec l'éphébie tout entière, mais avec une seule, la dernière, de ses sept années : Sparte n'aurait jamais connu d'autres irènes que les irènes de vingt ans de Xénophon, Plutarque et Photius, et les six autres classes seraient, non des classes préparatoires, mais bien des classes d'éphèbes : le *rhôbidas* étant ramené à quatorze ans, le *prokomizoménos* à quinze, etc.

Cette hypothèse a pour elle la coïncidence qui se manifeste entre ce vocabulaire de sept noms et les sept années d'éphébie. Est-ce à dire qu'elle soit pleinement satisfaisante? Son auteur, prudemment, ne qualifie ses résultats que de « problématiques ». Il est certain, d'abord, qu'on ne peut attacher de valeur démonstrative à l'ordre de particules aussi banales que μὲν... δέ : on ne peut guère leur attribuer plus de valeur qu'au « 1°... 2° » par lequel je les ai transcrites. Il ne faut pas davantage scruter les intentions secrètes de l'ordre dans lequel se présente l'énoncé des divers éléments : ces gloses négligemment jetées en marge par un lecteur byzantin ne révèlent aucun souci de style. Enfin, et surtout, l'hypothèse Diller me paraît faire bon marché du sens même des mots qu'il s'agit de fixer dans l'échelle du temps.

S'il a paru impossible de reculer l'âge des *rhôbidas*,... *mikizoménos* de un à trois ans, n'est-il pas également excessif de les reporter maintenant de quatorze à seize? Un terme comme μικκιχιζόμενος, ce diminutif de caractère très puéril, n'est-il pas étrange appliqué à un robuste adolescent spartiate parvenu à sa dix-septième

année? Cette appellation de « petit gars » convient bien mieux à un enfant de dix ans.

De même παῖς, tout naturel à douze ans, devient étrange à propos d'un jeune homme de dix-huit. Sans doute, comme le français « enfant », le mot παῖς, est-il d'un usage assez élastique : Hippocrate, on s'en souvient [1], appelle ainsi l'âge qui va de sept à quatorze ans. Aristophane de Byzance le situe plus tard : dans un des fragments authentiques de ce traité sur les Ὀνόματα ἡλικιῶν auquel H. Stein veut faire remonter notre glose, il nous propose la définition suivante : Παῖς, dit-il, c'est (l'enfant) qui est devenu capable de parcourir les ἐγκύκλια μαθήματα [2]. Si du moins on accepte la thèse que je me suis efforcé d'établir dans un chapitre de mon *Saint Augustin* [3], ἐγκύκλια μαθήματα, comme l'expression synonyme ἐγκύκλιος παιδεία, est une expression technique qui revêt, à l'époque hellénistique, une acception précise : elle désigne ce qu'on peut considérer comme l'équivalent de nos études secondaires, la « culture générale » qu'un adolescent bien né se préoccupe de recevoir, après être sorti de l'école primaire et avant d'aborder les hautes études : éloquence, philosophie, médecine. Si donc παῖς s'entendait de l'enfant en cours d'études secondaires, le point de départ de cette ἡλικία ne saurait être reporté à dix-sept ou dix-huit ans révolus, comme l'exige l'hypothèse envisagée : à cet âge, le jeune Grec a fini avec les ἐγκύκλια μαθήματα et est entré, ou du moins entre, dans la troisième période de son *curriculum* scolaire, celle qui correspond, *mutatis mutandis*, à notre enseignement supérieur. La suite du texte d'Aristophane de Byzance exclut d'ailleurs formellement l'interprétation d'A. Diller : après l'âge de παῖς vient une étape intermédiaire, désignée sous les noms divers de πάλλαξ, βούπαις, ἀντίπαις, μελλέφηβος et après celle-là vient l'éphébie, connue elle aussi sous diverses désignations. Puisque l'auteur envisage les coutumes grecques dans leur ensemble, l'éphébie commune dont il s'agit commence, selon les pays, de seize à dix-huit ans : l' « enfance », qui en est séparée par l'étape du μελλέφηβος, ne peut donc se *terminer* plus tard que vers quinze ou seize ans.

Faut-il donc, sur la foi d'un μέν...δέ, s'exposer à de telles difficultés? Il me paraît plus sage de renoncer de voir dans la glose du

1. *Loc. cit.*, p. 217, n. 3.
2. Texte publié par E. Miller, *op. cit.*, p. 217, n. 3, p. 428.
3. *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, p. 211-235, Paris, 1937 : je compte revenir sur ce point dans une *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, en préparation.

manuscrit de Strabon un « nouveau » document sur le sujet : elle ne représente qu'une nouvelle version du document déjà connu : elle en reproduit, à une précision près [1], les mêmes éléments, dont l'ordre de présentation, de soi indifférent, a pu être interverti sans idée préconçue. On reviendra donc à la combinaison généralement acceptée qui voit dans les étapes allant du *rhôbidas* au *mellirène* une série de stades préparant à l'éphébie proprement dite, et dans l'*irène* l'equivalent de l'éphèbe classique.

VI

Mais il reste à préciser dans le détail cette interprétation. Je ne crois pas que les classes énumérées aient été des classes rigoureusement annuelles comme semble le suggérer le terme ἐνιαυτόν employé par nos scoliastes byzantins. Une première difficulté apparaît lorsqu'on met en parallèle les données de ces scholies avec celles des stèles d'Artemis Orthia. Il a paru facile à Woodward [2] de les faire coïncider en posant l'équivalence : πρόπαις = πρατοπάμπαις, παῖς = ἀτροπάμπαις.

Cette solution a été généralement admise : elle me paraît avoir contre elle de négliger le sens, pourtant précis, de πάμπαις. Ce mot se rencontre en Béotie et à Chalcis : ainsi, un catalogue des vainqueurs aux Hérakléia de Chalcis les énumère classés en catégories d'âge qui sont, dans l'ordre, les παῖδες πάμπαιδες, les παῖδες, les ἔφηβοι, les ἀγένειοι, les ἄνδρες [3]. Placés à l'extrémité de l'échelle, ces « enfants tout à fait enfants » sont évidemment les concurrents les plus jeunes, comme les « minimes » que notre terminologie sportive place avant les « juniors » et les « séniors ». La perspective est inverse dans le vocabulaire spartiate, qui est, lui, disposé dans un ordre ascendant, comme l'attestent les termes προμικιζόμενος, πρόπαις, μελλείρην. Le πάμπαις est celui qui est devenu pleinement παῖς : *wholly child, in complete boyhood*, commente très bien Woodward ; il me paraît dès lors inadmissible de confondre *pro*pais et *pam*pais de première année.

Comme l'a déjà compris M. Jeanmaire [4], les scholiastes ont eu

1. Ajoutant la mention de l'irène à titre de septième classe, terme omis par le scholiaste à Hérodote ; on aura noté aussi l'orthographe correcte de μελλείρην.

2. *Art. cité*, p. 220, n. 3.

3. P. Kavvadias, Ἐφημ. Ἀρχ., 1897, c. 195-200 ; pl. 12. On trouve une classe analogue de compétiteurs à Thespies (*I. G.*, VIII, 1761) et aux jeux panbéotiens (*I. G.*, VIII, 1765).

4. *Op. cit.*, p. 223, n. 7 ; p. 505-506.

tort de croire qu'on n'était παῖς (qu'ils prennent au sens de πάμπαις, puisqu'ils l'opposent à πρόπαις) qu'une seule année : les stèles de Sparte attestent qu'on l'était régulièrement deux ans à la suite [1], d'où la nécessité de distinguer πρατο- et ἀτροπάμπαις. Avec Jeanmaire, je ne fais commencer les παῖδες qu'après quatre classes préparatoires, dont Plutarque nous a permis d'entrevoir le régime : ces jeunes enfants pratiquent des jeux et des exercices en commun, mais ne sont pas encore astreints, comme le seront les vrais παῖδες, à la vie de caserne.

Il ne faut pas s'attendre que nos documents, de date et de caractère si divers, puissent rigoureusement se comparer terme à terme : il suffit que les deux séries puissent être mises en parallèle :

Stèles	Scholies
ῥωβίδας	
προκομιζόμενος	
μικιζόμενος	μικκι(χι)ζόμενος
πρόπαις	
παῖς	.... πάμπαις (α′ et β′)

La conséquence s'impose : comme celle de παῖς, la classe de μικιζόμενος durait plus d'un an, πρόπαις étant le nom particulier du μικιζόμενος de dernière année.

Il faut sans doute expliquer l'absence de ce terme de πρόπαις sur nos stèles ; mais il n'est pas seul absent : celles-ci ne parlent pas davantage de ῥωβίδας ou de προμικιζόμενος [2]. Ne serait-ce pas, tout simplement, que ces trois termes étaient des sobriquets, dont l'usage n'a jamais été officiel et n'a peut-être existé qu'à une époque assez limitée [3], servant à distinguer les quatre « années préparatoires », pour lesquelles le terme de μικκι(χι)ζόμενος, dont le sens convient si bien, aurait été seul régulièrement employé?

Je crois nécessaire, enfin, de dédoubler la catégorie de μελλείρην ; A. Diller remarque très justement que l'hypothèse des classes annuelles ne permet pas d'intégrer le témoignage, formel pourtant, de Plutarque : l'εἰρήν est sorti de παῖς depuis deux ans déjà. Tout

1. Et deux ans seulement, si du moins on peut faire fond sur le sens normal de ἕτερος (qu'on s'attendrait trouver opposé à πρότερος plutôt qu'à πρῶτος).

2. D'où l'embarras de Woodward pour expliquer leur absence, *art. cité*, p. 220, n. 3, p. 45-48 : il suppose le concours ouvert à tous les enfants, mais que la jeunesse des deux premières classes explique qu'aucun de leurs membres n'aient pu remporter le prix sur leurs concurrents plus âgés.

3. C'est, semble-t-il, l'opinion de G. Glotz, *Histoire grecque*, t. I, p. 357.

s'explique au contraire si le jeune Spartiate devenait *irène* après deux ans de μελλειρονεία, succédant aux deux années de πάμπαις.

Nous arrivons ainsi à esquisser une synthèse satisfaisante de toutes nos données : l'éducation spartiate comprend trois degrés, qu'on me permettra de comparer à ceux de notre scoutisme (pour ne pas avoir à chercher des équivalents dans des régimes disparus ou condamnés) : quatre années de « louveteau » (de la huitième à la onzième année), quatre années d' « éclaireur » (deux comme « enfant », deux comme « futur irène », soit de la douzième à la quinzième année), cinq de « routier », les années d'*irénat*, qui s'achevaient à la vingtième année[1]. La comparaison n'est pas tout artificielle : les formations d'enfants, ἶλαι ou ἀγέλαι, étaient comme nos « meutes » et nos « troupes » commandées par de grands jeunes gens ; elles se subdivisaient en petites unités, les βοῦαι, sous l'autorité d'un βουαγός pris, comme nos « sizeniers » et nos « chefs de patrouille », parmi les camarades de son âge[2].

Dans ce cadre général, tous nos témoignages trouvent aisément à se situer. Si les scholiastes font durer l'éphébie « de quatorze à vingt », c'est qu'ils y englobent l'étape de *mellirène*, étape intermédiaire, que son nom rattache à l'échelon supérieur. Nous trouvons une place prête pour d'autres termes techniques que l'érudition moderne retrouve à l'état errant : une autre définition du *Lexique* de Photius (l'érudition ancienne avait beaucoup travaillé ce vocabulaire des classes d'âge) nous dit que les Spartiates appelaient leurs éphèbes σιδεῦναι et qu'ils avaient dans les quinze et seize ans[3] : plutôt que d'en faire, avec Jeanmaire[4], un synonyme de μελλείρην, je verrais dans ce mot, avec Nilsson[5], un sobriquet désignant les plus jeunes des irènes, que notre système place précisément vers cet âge-là.

Pourquoi, en effet, les « routiers » n'auraient-ils pas eu leurs sobriquets distinctifs, comme les « louveteaux »? Nous avons déjà rencontré ailleurs chez Photius (et chez Hésychius) celui de πρω-

1. Ou à vingt ans révolus, si on décide, comme il est possible de le faire, d'entendre d'années révolues, et non d'années en cours, les indications d'âge de nos scholies.

2. J'ai adopté, pour le classement de ces noms de formation, le parti de Nilsson (*art. cité*, p. 312-314), contre celui de Jeanmaire (*op. cit.*, p. 504), qui fait d'ἀγέλα le nom de la « patrouille » qui ne se serait appelée βούα qu'à l'époque romaine. C'est, je pense, par inadvertance que Bourguet, *op. cit.*, p. 121-123, renverse l'ordre, faisant de la βούα = ἀγέλα la réunion de plusieurs ἶλαι.

3. Photius, s. v. Συνέφηβος.

4. *Op. cit.*, p. 505-506.

5. *Art. cité*, p. 311.

TABLEAU DES CLASSES D'AGE DE LA JEUNESSE SPARTIATE

Xénophon	*Plutarque*	*Inscriptions*	*Schol.* à HDT.	*Schol.* à STRAB. *selon Diller*	*Photius*	Synthèse proposée		Age ou année
	ἑπταέτης		ῥωβίδας				rhôbidas	8
παῖς			προχομιζόμενος				promikkizomène	9
		μικχι(χι)ζόμενος	μιχιζόμενος			petit enfant	mikki(khi)zomène	10
			πρόπαις				propais	11
	δωδεκαέτης	πρατοπάμπαις ἁτροπάμπαις	παῖς				pratopampais	12
μειράκιον		μελλείρην	μελείρην				hatropampais	13
				ῥωβίδας		enfant	mellirène I	14
				προχομιζόμενος			mellirène II	15
				μιχιζόμενος	σιδεύνας		sideunas	16
		εἰρήν	(ἔφηβος)	πρόπαις				17
		(τριτίρην)		παῖς		irène	tritirène (?)	18
				μελλείρην				19
εἰρήν	εἰρήν			εἰρήν	πρωτείρας		proteiras (?)	20
ἡβων					σφαιρεύς *Pausanias*		sphaireus	21

τεῖραι pour les irènes-chefs de troupe. Si le témoignage de Photius n'était pas si formel au sujet de leur âge (vingt ans), je serais tenté de voir dans ce terme, assez maltraité, semble-t-il, par la tradition manuscrite, la transcription attique d'un *πρατείρην laconien, formé sur le type de πρατοπάμπαις et désignant alors, comme σιδεύνας, l'irène de première année.

Qu'un tel système de numéros pour les années d'*irénat* ait existé me paraît attesté par une inscription, à la vérité non pas spartiate, mais messénienne : c'est une inscription de Thuria [1], malheureusement mutilée, qui présente une liste de noms, sans doute des vainqueurs agonistiques, sous la rubrique ΤΡΙΤΙΡΕΝΕΣ, ce qui désigne, évidemment [2], des éphèbes de troisième année. Le goût des Lacédémoniens pour de tels sobriquets, fréquents dans toutes les sociétés de caractère militaire, s'étendait au delà des années d'éducation : nous savons, cette fois par Pausanias [3], qu'on appelait σφαιρεῖς, « joueurs de ballon », les jeunes hommes sortis de l'éphébie (donc, selon nous, de l'*irénat*) qui commençaient à compter parmi les hommes, et l'épigraphie nous a retrouvé les listes des équipes victorieuses, équipes composées de quatorze joueurs par tribu [4].

Le tableau ci-joint résume la discussion du problème et la solution proposée.

H.-I. MARROU.

1. *I. G.*, V, I, 1386 (IIe siècle de notre ère).
2. Comme l'a bien vu Foucart, *Explications des planches de Le Bas*, 150.
3. III, 14, 6.
4. *I. G.*, V, I, 674-688.

SUR

L'ENRICHISSEMENT DU VOCABULAIRE LATIN

CHEZ

LES PROSATEURS DU HAUT-EMPIRE

Comparée à la prose républicaine, celle du Haut-Empire présente un incontestable enrichissement. Il lui est commun, en partie, avec la poésie de la même époque. Formations nouvelles (par préfixations, suffixations...), emprunts au grec, diffusion de termes techniques, etc..., ce sont là des procédés qui intéressent les deux modes d'expression. Mais la prose latine du Ier siècle ap. J.-C. pose un problème qui lui est propre, et dont l'importance est considérable : dans quelle mesure son vocabulaire a-t-il été enrichi par celui de la poésie?

L'objet du présent article est de préciser les méthodes qui pourraient permettre de résoudre le problème. Nous verrons, en même temps, s'il est possible d'apporter déjà quelques résultats précis. Désireux de ne pas dépasser les bornes permises à un article de Revue, nous limiterons nos exemples au vocabulaire de la douleur et à celui des âges de la vie.

* * *

Il importe de distinguer deux phénomènes très différents : l'extension à la prose de *mots* poétiques, et celle d'*emplois* poétiques ou prétendus tels.

I. — Extension a la prose de mots poétiques

Comment déterminer la qualité poétique d'un mot? Ici, il faut se méfier des malices de la tradition, qui peut ne présenter que chez

des poètes des termes qu'utilisaient aussi bien les prosateurs ; mais le fait ne doit pas se produire souvent. Il faut encore éliminer les mots techniques, aimés des poètes en raison de leur technicité, et dépourvus, par eux-mêmes, de toute couleur de poésie [1]. L'on décèlera la valeur poétique d'un mot s'il est souvent attesté en vers (et nous ne pouvons tenir compte des emplois de Plaute ou Térence que dans quelques cas déterminés) avant de l'être en prose ; d'ailleurs, le critérium n'est suffisant que si nous avons la certitude, ou la conviction..., que le prosateur a repris le mot aux poètes.

De façon générale, dans la catégorie des termes non composés, un mot poétique suppose un ou plusieurs synonymes usuels en prose ; il peut se distinguer de ses confrères roturiers par sa sonorité, par la facilité avec laquelle il s'adapte aux nécessités métriques, par la richesse de sens (affectif, imagé, etc.) dont les textes montrent qu'il est chargé. Parfois, il ne se distingue d'eux que par son apparition, à date plus ou moins tardive, chez un poète — alors que ses synonymes sont depuis longtemps attestés tant en vers qu'en prose ; en ce cas, il est, d'ordinaire, issu de la libre fantaisie de l'écrivain chez qui il apparaît pour la première fois.

Pour les termes composés, la nature des éléments composants (termes rares, de sonorité inhabituelle, à caractère archaïque, etc...) et l'allure générale de l'ensemble (complexité du sens, bizarrerie, sonorité) permettent le plus souvent une discrimination assez assurée.

Enfin, il n'y a pas de mots poétiques — simples ou composés — pour exprimer certaines notions qui passent pour terre à terre : la langue poétique se définit aussi par des interdictions.

Parmi les mots poétiques ainsi déterminés, nous constatons que certains ne peuvent pas passer dans la prose : nous voulons parler de la prose courante, quoique savante, d'un Tite-Live ou d'un Tacite, et non de la prose d'un styliste artificiel comme Apulée. Par exemple, les prosateurs ne sauraient utiliser des termes de coloration si archaïque qu'ils nuiraient à l'unité de ton de l'ensemble (la remarque ne vaut pas, évidemment, pour des « archaïsants »). C'est une nécessité de cet ordre qui explique, en partie, la réserve de Virgile à l'égard d'un certain nombre de termes d'Ennius ou de Lucrèce [2] ; à plus forte raison agira-t-elle sur un histo-

1. Cf. Ernout, *Notes et discussions. A. Cordier.* I : *Études sur le vocabulaire épique dans l'Énéide*, dans *Revue de Philologie*, 1940, p. 145.

2. Cordier, *Études sur le vocabulaire épique dans l'Énéide*, p. 32 et 152.

rien ou un orateur. En revanche, les mots, qui, outre leur coloration poétique, offrent une nuance de sens, pour laquelle ils n'ont pas, en prose, de synonymes stricts, sont assurés d'une fortune meilleure.

α) *Mots poétiques répondant à une lacune du vocabulaire de la prose.*

Mortales. C'est un mot poétique ; en face de *homines*, il évoque la brièveté de la vie humaine (cf. en français, 'mortel' et 'homme'). Les poètes en ont usé maintes fois : Ennius, Lucrèce, Virgile, Horace. Les prosateurs républicains ne l'avaient employé qu'avec discrétion ; s'il ne manque pas chez Salluste, il est absent de l'œuvre de César, et Cicéron, malgré l'abondance de ses écrits, n'en offre que 22 exemples dans ses ouvrages philosophiques et 30 dans ses discours. Or, il apparaît bien plus fréquemment dans la prose impériale. Faut-il voir dans cette extension une preuve du caractère poétique de la prose de ce temps? A notre avis, cette interprétation serait inexacte, car, dans l'ensemble, les prosateurs de l'Empire emploient ce mot pour exprimer des nuances que *homines* ne comporte pas. Il n'est l'équivalent de *homines* que chez un écrivain médiocre, tel Pline l'Ancien, qui ne lui donne qu'une fois sa valeur pleine (2, 22 'mortales *aeternitate* donare'). En fait, le mot comporte une multitude de nuances, que M. Marouzeau a parfaitement précisées [1] et qui expliquent et normalisent son emploi en prose. Il apparaît dans la première décade de Tite-Live, qui évoque un passé où légende et histoire s'entre-croisent ; pour des raisons analogues [2], les *Annales* contiennent *mortales* beaucoup plus que tous les autres ouvrages de Tacite : *D.* 1, *Ag.* 1, *G.* 2, *H.* 7, *A.* 22. Sa valeur philosophique est constante chez Sénèque [3] ; elle se retrouve chez Quinte-Curce dans *oculis mortalium* (8, 5 ; 9, 4) [4], chez Pline le Jeune dans *condicio mortalium* (*Pan.* 5, 9), *fata mortalium* (*ib.* 80, 14) [5], et chez Justin parfois, dans les expressions *reliqui mortales* (2, 2, 7 ; 2, 2, 11) ou *soli mortalium* [6]. Pétrone, qui a le mot trois fois

1. *Stylistique appl. au latin*, p. 185 sq.
2. Cf. nos *Emp. et lettres latines*, p. 285 sq., et *Latomus*, 1939, p. 358-360.
3. Relevons, parmi les exceptions : *Q. N.* 1, 17, 6 ; 7, 16, 2 ; 7, 19, 2 : là *mortales* n'a pas plus de sens que *homines*.
4. Cf. l'opposition avec *deus* 7, 8, 26 ; 10, 10.
5. Voir *Ep.* 2, 11, 10.
6. 22, 5, 12 ; 38, 7, 9 ; même nuance philosophique dans 12, 13, 5. Emplois analogues dans Columelle, par ex. 3, 1 ; 3, 8 ; 3, 21 ; chez Valère-Maxime, 1, 8, 2 ; 2, 6, 17 ; 4, 8 *ext.* 2 ; 6, 6, 5 ; 7, 2 *ext.* 1 ; 7, 2 *ext.* 2.

en prose, lui donne toujours une valeur emphatique (19 ; 104 ; 115, 16)[1].

Tite-Live, plus que tous, s'est servi du mot avec beaucoup d'art[2], en l'employant

— avec valeur philosophique 45, 51 : 'Et cum ego et Perseus nunc nobilia maxime satis mortalium exempla spectemur' ; cf. 6, 55, 6 (avec, dans le contexte, le terme rare *cupido*[3]) ; 28, 21, 9 ; 42, 39.

— avec ironie : 5, 36, 4 : 'ut (Romani) nuntiare domum possent quantum Galli uirtute ceteros mortales praestarent'.

— afin d'opposer l'homme et les forces supérieures : 7, 35, 11 : 'signo secundae uigiliae conuenistis, quod tempus mortales *somno altissimo premit*' ; 40, 10 : 'non nox ad quietem data *naturae beneficio* mortalibus tuta est' ; cf. 1, 56, 12 : '*terram* osculo contigit, scilicet quod ea *communis mater* omnium mortalius esset'.

Donc, l'extension du domaine de *mortales* correspond, chez nos prosateurs, au besoin d'une expression plus complexe. La hardiesse n'est pas discutable, mais, du moment qu'elle est justifiée par les sens du mot, elle est moindre qu'il ne pourrait paraître. *Mortales*, mot poétique à l'origine, est devenu simplement un terme noble.

Ivventas-ivventa. *iuuentas*, terme poétique (Lucr. 5, 888 ; Virg. *G.* 3, 63 ; *Aen.* 5, 398 ; 8, 160?), figure à peine dans la prose classique et impériale. Tite-Live ne l'emploie qu'à propos de la déesse *Iuuentas* (5, 54). Seul Florus a le mot deux fois comme nom commun ; dans son *Prooem.* 7, il évoque avec enthousiasme l'âge viril de l'Empire : 'haec iam ipsa *iuuentas* [-us *B*, à tort] imperii' ; outre la gravité du ton, la proximité de 'robusta maturitas' a pu amener le rhéteur à choisir la forme en *-tas* ; enfin, dans 2, 1, pour montrer que le peuple romain est dans la force de la jeunesse et peut lutter avec le monde ('par orbi terrarum'), Florus écrit *iuuentas*. Ces exemples sont isolés[4]. Le sort médiocre du mot dépend de la concurrence que lui faisait *iuuenta* ; ils étaient de même

1. Notons la réserve de Velléius Paterculus (1 ex. : 2, 42), de Vitruve (1 ex. : 184, dans une phrase où le mot répond à *diuina mens*) et de Quintilien, qui n'emploie *mortales* que pour éviter la répétition de *homines* (1, 6, 34) ou pour traduire une expression grecque (12, 10, 65). Par contraste, Pline l'Ancien présente le mot plus de cinquante fois.

2. Voir une interprétation différente de certains emplois liviens dans le bel article de N. J. Herescu, *Points de vue sur la langue de Tite-Live*, dans *Rev. clas.*, 1941-1942 (XIII-XIV), p. 19.

3. Cf. Tac., *H.* 2, 38 'insita *mortalibus* potentiae *cupido*'.

4. Un exemple chez Apulée (*Pl.* 1, 8), mais les exemples d'Apulée n'ont guère valeur probante.

sens, mais, à côté de *iuuentus*, *-ta* ~ *senectus*, *-ta*, la forme *iuuentas* était isolée, n'ayant pas de *senectas* qui lui correspondît.

Iuuenta est, lui aussi, un mot poétique[1]. Employé pour la première fois par Cicéron (*De cons.* 75), les poètes se sont emparés de lui parce qu'il appartenait à une formation peu représentée et qu'il était un terme rare. Il est 12 ou 13 fois chez Virgile ; Horace et Ovide l'emploient volontiers. Mais, tandis qu'Horace donne au mot le sens de 'jeunes gens' dans *C. S.* 45 et *Carm.* 3, 2, 15, Virgile toujours lui donne celui de 'jeunesse', en tant qu'âge de la vie. La prose impériale[2] a suivi Virgile : *iuuenta* ne répondait pas seulement à une nécessité métrique (*adulescentia* ne rentrant pas dans le rythme dactylique), il répondait à un besoin de l'expression. Nos prosateurs n'ont adopté *iuuenta* que parce qu'il différait, pour le sens, de *iuuentus* : le rôle des suffixes et l'influence virgilienne ont opéré dans la même direction. Nous n'avons trouvé que deux exemples[3] où *iuuentus* ait le sens de *iuuenta* : chez Florus, qui écrit 'senectus imperii quasi reddita *iuuentute* reuiscescit' (*proem.* 8, texte bien attesté), et chez Apulée (*Met.* 6, 23) : 'primae *iuuentutis* coloratos impetus'. Nulle part nous n'avons rencontré la confusion inverse.

Les raisons indiquées expliquent que *iuuenta* ait joui d'une certaine fortune. Celse l'avait opposé à *senectus* : 2, 2 p. 28 ; p. 30 ; de même que Pline l'Ancien 7, 28[4], Quinte-Curce 10, 5 et Pline le Jeune, *Ep.* 2, 6, 3. — Remarquons l'expression *a iuuenta* (Tite-Live 5, 2, 13 ; 26, 19, 3 ; 35, 42, 12 ;, 36, 17, 6 ; Pline l'Ancien 11, 278) ; elle atteste que le mot, employé ainsi avec la valeur d'un adverbe, perdit très vite sa couleur poétique. La diffusion du cliché *flos iuuentae* amène à une conclusion semblable ; il est chez Tite-Live (40, 6), Valère-Maxime (7, 7, 1 ; 8, 7, *ext.* 9 ; Valère-Maxime a le mot 10 fois, dont 3 dans l'expression *inter initia iuuentae*), Quinte-Curce (3, 5) et Florus (*Prooem.*). Pline l'Ancien n'attribue au mot aucune valeur particulière : il l'emploie à propos d'individus (Auguste 2, 98 ; Agrippa 7, 45 ; Iulia Augusta 10, 154 ; Varro 35, 147...), de collectivités (7, 28 ; 7, 57), d'animaux (8, 7 ;

1. Ernout-Meillet, *Dic. Etym.*², *ad loc.* ; Ernout, *Philologica*, p. 228.

2. Les prosateurs classiques, Salluste, César, Cicéron, l'évitent. Nous l'avons rencontré environ 15 fois chez Tite-Live (contre 150 environ *iuuentus*) (Cicéron avait *iuuentus* 10 fois dans ses œuvres philosophiques et 37 dans ses discours).

3. A l'époque classique, *iuuentus* ne signifie que très rarement jeunesse. Deux exemples sont nets : Sall., *Cat.* 5, 2, et Cic., *Cat. Mai.* 15 (où un *senectus* voisin a pu entraîner *iuuentus*).

4. Noter l'expression *senilem iuuentam*, Pline l'Ancien 7, 171.

8, 15 ; 8, 28), de coquillages (9, 109), d'arbres (16, 86 ; 16, 117). Columelle l'applique majestueusement à la Terre (1 *praef.*) et, aussi bien, à un esclave. Le mot a donc passé très vite pour un terme distingué, et pas davantage. Mais, cette valeur, il l'avait certainement ; si des écrivains médiocres ne permettent pas de la saisir, l'usage de Tacite est significatif : *D.* 0, *Ag.* 1, *G.* 5, *H.* 19, *A.* 49 : la disproportion entre *H.* et *A.* est plus forte que dans la série, ascendante aussi, des exemples de *iuuentus* : *D.* 1, *Ag.* 2, *G.* 1, *H.* 10, *A.* 18.

Aevvm, employé à date ancienne et attesté d'abord chez Ennius, a été senti comme exprimant la durée, par opposition à *tempus*. Les poètes furent séduits par cette nuance, par la sonorité du mot peut-être, et certainement par le rapprochement qu'ils établissaient entre lui et le gr. ion. αἰών, -ῶνος, terme cher à la langue épique (*Il.*, *Od.*) et à la tragédie. Les poètes grecs avaient usé de αἰών pour la notation, toute simple, de la vie : ψυχή τε καὶ αἰών (*Il.* 16, 453 ; cf. *Od.* 5, 160) ; ainsi Ennius, *Ann.* 352 'qui tum uiuebant... atque aeuom agitabant', Pacuvius, *Trag.* 262 'in armis aeuom degere'[1]. Devant ce mot poétique, les prosateurs classiques sont restés prudents ; César ne l'emploie jamais ; chez Cicéron, il n'est pas dans les discours ; et dans les œuvres philosophiques il n'apparaît que deux fois : dans l'expression *aeuum degere* (*Fr.* 5, 50) reprise à Enn., *Ann.* 110, et, avec valeur forte, pour évoquer la vie des bienheureux (*Rep.* 6, 13). Salluste écrit, pour rendre plus sensible la brièveté de la vie : 'aeui breuis (natura hominum)' (*Iug.* 1, 1), et sa longue extension : 'longissimo aeuo' *Hist. frg.* 1, 5 ; en grec aussi, αἰών avait servi à désigner de longs espaces de temps : cf. Esch., *Ch.* 582 δι' αἰῶνος μακροῦ, 574 δι' αἰῶνος ἀπαύστου. Sous l'Empire, les poètes ont usé du mot *aeuum* volontiers ; Horace en a 21 ex. et Virgile présente 21 fois *aetas*, 32 *aeuum* (et 117 *tempus*). Virgile désigne par *aeuum* soit la vie des individus, soit la durée ; il le souligne parfois ('obsitus aeuo' *Aen.* 8, 307 ; 'confectus —' 11, 85 ; 'maximus —' 11, 237) ou l'entoure d'un contexte majestueux 'uenturique inscius aeui | fecerat Ignipotens' (8, 627) ; mais, chez lui, le plus souvent, le mot se suffit à lui-même. En prose, Tite-Live le réserve à l'expression de la durée (26, 11, 12 ; 28, 35, 11 ; 28, 43, 6 : seuls exemples du mot chez lui) ; Columelle, au besoin, l'avait souligné avec *longum* ou *prius*. Il est à remarquer que les prosateurs l'évitent à propos de la vie humaine : tels Velléius, Valère-Maxime,

1. Voir les exemples du *Thes. ad loc.*

qui ont le mot chacun 5 fois (Velléius l'emploie pour désigner la vie humaine dans 2, 86, 6, mais l'encadre entre *omne* et *spatium* : 'omne aeui sui spatium') ; Sénèque, dans cette acception, le souligne : *Ep.* 72, 3 'usque ad longissimos humani aeui terminos' ; 93, 7 'ne uelut per tenebras aeuum ignobile emetiar' ; 92, 24 'breuitatem aeui' ; 114, 27 'cogitatio breuis aeui et huius incerti' ; *breu. uit* 1, 1 'quod in exiguum aeui gignimur'. Vitruve a le mot 7 fois, jamais au sens de 'vie humaine' ; de Quintilien, 1 ex. dans l'*I. O.* 11, 1, 10 (la durée ; noter *Decl.* 260 p. 64, 8 'humani tempus aeui') ; 1 ex. chez Suétone (durée ; *Cal.* 34, 1) : même valeur chez Fronton p. 228, 8 N, dans 3 ex. de Justin (14, 4, 14 ; 22, 5, 12 ; 36, 2, 14 ; 1 ex. : 'vie humaine' 2, 4, 17 : ton très majestueux) et chez Aulu-Gelle (17, 12 ; — dans 2, 16, il n'est là que pour commenter *longaeuus*).

Donc, les meilleurs prosateurs tendent à préciser le sens de *aeuum* et n'y voient pas un simple équivalent de *aetas*. L'usage de Tacite confirme la remarque : il en présente 9 ex. : *D.* 1, *Ag.* 2, *G.* 1, *H.* 2, *A.* 3, et presque toujours il l'accompagne de déterminants appropriés (*D.* 16 'immensi aeui' ; *G.* 37 'tam longi aeui' ; *Ag.* 3 'grande mortalis aeui spatium' ; *A.* 16, 30 'grandis aeuo parens' ; *H.* 2, 22 'aeuo fluxa') ; dans l'*Agric.* 44, pour exprimer la brièveté de la vie de son héros, il écrit 'medio spatio integrae AETATIS ereptus' ; or, cette même *aetas* se prolonge et se transforme par la gloire des actes : 'quantum ad *gloriam*, longissimum AEVVM peregit'. Il est pourtant probable que, très vite, le mot, si employé par les poètes, mais si bien représenté en prose, cessa de passer pour strictement poétique ; sa spécialisation (durée) y contribua. Nous avons trouvé environ 100 emplois de *aeuum* chez Pline l'Ancien qui, à côté d'emplois virgiliens du type 'uetustatem aeui' (cf. Virg., *Aen.* 3, 415 'aeui longinqua... uetustas'), applique le mot à la vie des poissons (9, 167) ou des arbres (17, 5). Assurément, Virgile avait usé souvent d'*aeuum* sans précautions ; mais, si médiocre écrivain fût-il, jamais Pline l'Ancien n'aurait risqué le ridicule d'emplois semblables dans un traité technique, s'il les avait sentis comme poétiques : pour lui, *aeuum* a le même sens que *aetas*, et il est de langue plus élégante. Apulée a le mot 17 fois, dont 10 à propos de la vie humaine. Est-ce à titre d'archaïsme? L'emploi assez fréquent de *aeuum* chez presque tous les prosateurs du Ier siècle ap. J.-C. et sa rareté chez les « archaïsants », Fronton ou Aulu-Gelle, prouvent que l'explication est autre. Pour Apulée, *aeuum* est un terme noble, exactement comme pour Pline l'Ancien ; il n'est plus un terme poétique.

Ainsi *aeuum* est assez employé chez nos prosateurs : il doit ce succès à une nuance de son sens ; sa diffusion même lui enleva sa qualité 'poétique', et vite il ne fut, lui aussi, qu'un mot noble [1].

*
* *

Mortales, *iuuenta*, *aeuum* : trois termes qui sont mieux que des mots poétiques, trois termes qui ont une richesse de sens telle que leur emploi s'est imposé à la prose. Ils réussissent chez nos écrivains pour d'autres raisons que leur coloris de poésie. Aussi tendent-ils à perdre cette nuance pour rentrer dans la catégorie des termes élégants et distingués, qui sont également aptes aux deux modes d'expression : prose et vers.

*
* *

β) *Mots poétiques ne répondant pas à une lacune du vocabulaire de la prose.*

Aervmna. Le mot est poétique [2], sans doute parce que, dès l'origine, il paraît marqué d'une forte valeur affective ; en outre, sa sonorité grave pouvait séduire les écrivains et être utilisée avec bonheur en vers. Ces deux raisons expliquent le goût des anciens poètes pour lui. Ennius (*Trag.* 90) et Lucilius (925) le soulignent par *quanta*. Le pronom personnel le soude avec énergie au sujet souffrant dans Enn., *Trag.* 128, et dans la plupart des 18 exemples plautiniens [3]. Pacuvius (*Trag.* 276) le relève d'allitérations. Sous la République, les prosateurs aussi savent l'utiliser. Salluste en offre 6 exemples (1 dans *Ep.*, 4 dans *Iug.*, 1 dans *Cat.*), dont 5 dans des discours. Cicéron le caractérise par 'tristissimo uerbo' (*Fin.* 2, 118), et, lui aussi, il le rapproche du pronom personnel : *Post red.* 34 : *mihi* ; *Sest.* 7 et 49 : *mea* ; *Dom.* 149 : *ego* et *uiri fortis* (i. e. : *meis* [*aerumnis*]) ; dans *Prou. cons.* 17 'sociorum aerumna' s'oppose

1. *Longaeuus*, *primaeuus* sont restés limités à la poésie. *Aequaeuus* est chez Apulée, *Ap.* 14, pour caractériser l'image du miroir par rapport à l'être qui se reflète ; emploi absolument factice. Apulée est le premier écrivain qui ait donné au mot le sens de : contemporain ; *aeuum* n'est donc ici pour lui qu'un équivalent noble de *tempus*. *Grandaeuus* apparaît chez Pline l'Ancien à propos des dieux (2, 17), chez Tacite (*H.* 3, 33 : dans une scène de pillage et de meurtre) et chez Apulée (*Mund.* 34), qui l'applique à *parentes*.

2. Ajoutons que, dans sa signification, ancienne, de 'travail accompli par un héros', le mot a une nuance religieuse, qui est chez Plaute, Cicéron, Pétrone (48), Fronton (p. 158 ; p. 203 N), etc...

3. Plaute avait donc conscience de sa coloration particulière.

à 'ciuium calamitas'. Dans les exemples philosophiques, des effets analogues sont obtenus par la répétition de *possit* (*Fat.* 5, 95), de *te* (*Par.* 18), par *sua* (*Tusc.* 3, 71), *secum* (*ib.* 3, 30). Dans sa correspondance, Cicéron n'emploie le mot (avec quelle habileté !) que durant l'année 58, si pathétique pour lui.

Il est vraisemblable que, dès l'époque de Cicéron, le mot vieillissait : Cicéron, en effet, le juge non poétique, mais affectif. Quintilien, très nettement, affirme que *aerumnosus* est archaïque (8, 3, 26) : ce qui vaut aussi pour *aerumna* ; donc, à la fin du Ier siècle ap. J.-C., la transformation de valeur était terminée : y avaient contribué l'usage très abondant que les anciens poètes avaient fait du mot, l'obscurité de ses origines, sa sonorité, la spécialisation religieuse d'un de ses sens. C'est sans doute parce qu'il avait déjà moins une valeur poétique qu'archaïque que Virgile ne l'emploie pas, qu'Ovide l'évite et qu'Horace n'en offre qu'un exemple (*Ep.* 2, 2, 27). Défiance semblable chez les prosateurs : nous n'en avons trouvé qu'un exemple chez Tite-Live (29, 16, 7), un chez Pomponius Méla (2, 92) ; Sénèque l'évite dans toutes ses consolations et l'utilise, en tout, trois fois : dans un passage emphatique du *Tranq. anim.* (8, 1) 'maximam humanarum aerumnarum materiam' ; dans *Ep.* 117, 21, où il le rapproche de 'sine gemitu *meo*' ; et dans *Ep.* 80, 6 ('inter aerumnas cor ipsum exedentes'), où il le joint à une vigoureuse image. Les archaïsants l'emploient, uniquement pour relever la saveur de leur style, et sans excès : ainsi Fronton p. 98 N (avec l'adj. *graues*), Justin (18, 7, 11 ; 22, 7, 1), Aulu-Gelle (2, 28 ; 7, 1) ; Apulée en a 22 ex. certains, dont 21 dans les *Met.* : il lui arrive de souligner le mot, avec *perpessus* (*Met.* 1, 6), *miseretur* (7, 27), *miserrimum* (8, 12), *infortunio* (10, 5), *extremis* (11, 2), *exantlare* (1, 16 ; 8, 1), *maxima* (*Plat.* 2, 18).

Ainsi, *aerumna*, mot poétique, a très vite pris une simple valeur d'archaïsme ; il n'a guère eu de fortune dans la prose impériale que dans la mesure où il n'était pas senti comme poétique [1].

1. *Aerumnosus*, jugé archaïque par Quintilien, n'avait pas encore une valeur aussi nette pour Cicéron (cf. *Tusc.* 4, 82), qui l'emploie avec forte nuance affective 3 fois dans ses discours (*Flac.* 73 ; *Suppl.* 162 ; *Cluent.* 201), 3 fois dans ses œuvres philosophiques (*Tusc.* 3, 67 ; 4, 82 ; *Par.* 16), 2 fois dans sa correspondance (toujours en 58 : *Att.* 3, 19, 2 ; 3, 23, 5). Les prosateurs impériaux sont beaucoup plus discrets encore ; il n'est chez aucun historien (sauf, 1 ex. chez Valère-Maxime 9, 13, 13) ; Sénèque en offre 3 exemples (*Ira* 2, 7, 1 ; *Ep.* 115, 7, et, avec plus de bonheur, *Clem.* 1, 13, 2), Pétrone : 1 (39, 12 ; dans la bouche de Trimalcion : affectation de pédantisme?), Apulée : 1 (*Mu.* 35). Les poètes n'avaient jamais aimé le terme, peut-être en raison de sa longueur et de sa lourdeur : 1 ex. Accius ; jamais dans Virgile, Ovide, etc. Le mot ne saurait être dit 'poétique'. Remarquons qu'Apulée lui préfère *aerum-*

Proles aussi avait la double nuance de poésie et d'archaïsme [1]. Cicéron le constate (*De orat.* 3, 153), et, après lui, Quintilien (8, 3, 26 'prolem dicere inusitatum est'). Le mot est chez Lucrèce. Cicéron n'en use qu'une fois en prose [2] pour évoquer, dans sa majesté, la postérité gardienne du souvenir humain ('proles illa futurorum hominum'). A part ce cas, et un exemple prêté à Salluste [3], la prose classique s'abstient. En revanche, sous l'Empire, les poètes multiplient les emplois (6 ex. dans Hor. ; fréquent chez Ov.). Virgile, entre autres, a le mot 34 fois pour désigner soit la descendance, soit un individu (= filius) ; parfois, il place le mot en contact avec un adjectif tel que *pulcher* (cf. *Aen.* 6, 648 ; 7, 761 ; — 1, 75) ou *biformis* (*Aen.* 6, 23) ; parfois, il le rapproche d'un nom propre ou d'un adjectif équivalent : l'expression 'Neptunia proles' revient souvent : *Aen.* 7, 691 ; 9, 523 ; 10, 353 ; 12, 128. Mais il lui arrive aussi de ne pas mettre le mot en valeur (*Aen.* 6, 717 ; 10, 391) et d'en qualifier des abeilles (*G.* 4, 281), du bétail (*ib.* 3, 65), un cheval (*ib.* 4, 101), des poissons (*ib.* 3, 541), des arbres (*ib.* 2, 3). Cet emploi simple, où *proles* se suffit à lui-même, nous le trouvons chez Tite-Live (dans la 1re décade : 1, 8, 5 ; 1, 9, 1), chez Pline l'Ancien (3, 131), chez Apulée (*Ap.* 88 ; *Socr.* 4). Tacite le rapproche de noms à sonorités étrangères, dans les 4 ex. du mot que présente son œuvre : *H.* 1, *A.* 3 ; il est peu probable qu'il faille voir là un écho du style virgilien. — Dans l'ensemble, l'emploi de *proles* dans la prose impériale est très rare ; terme poétique, il avait, en bonne prose, tant d'équivalents, clairs et usuels, que les archaïsants eux-mêmes ne l'ont guère repris — malgré son archaïsme.

Senecta avait le même sens que l'usuel *senectus*, qui n'eut pas de peine à triompher de lui en prose. *Senecta* semble une création des poètes (premiers ex. Lucil., Caec.) qui l'employèrent toujours avec plaisir : car, en face de *senectus*, il était le terme rare. Virgile a 11 ex. de *senecta*, contre 8 de *senectus* ; Horace : 4 (dont 3 dans les *Odes*) contre 7 (dont 1 dans les *Odes*). Tibulle, Properce usent volontiers du mot : Properce l'a six fois (deux fois *senectus*). Le mot ne fut pas senti comme archaïque, puisque les archaïsants sont plus réservés à son égard que les autres prosateurs : il n'est qu'une fois

nabilis, tout aussi long et lourd, mais création de Lucrèce, non attesté entre le poète et le prosateur, et qui n'eut que la plus misérable et la plus artificielle fortune.

1. Cf. Ernout-Meillet, *l. c.*, *ad loc.*

2. Il ne l'emploie, dans *Rep.* 2, 40, que par jeu étymologique ; cf. Laurand, *Études sur le style de Cicéron*, I[4], p. 92-93.

3. *Or. Lep. ad pop.* 'praeclara Brutorum atque Aemiliorum proles'.

dans la correspondance de Fronton (lettre de Marc-Aurèle, p. 94 N), une chez Justin (14, 3, 10), deux chez Aulu-Gelle (2, 15 ; 10, 28)[1]. Sa carrière dans la prose ne peut s'expliquer qu'en vertu de sa valeur poétique.

Or, cette carrière fut sans gloire. Chez Valère-Maxime 8, 13 *ext.* 1, il n'apparaît que dans l'expression 'robur senectae' qu'amène le cliché 'flos iuuentae' ; c'est encore *iuuenta* qui l'entraîne dans Pline l'Ancien 8, 7 ; 8, 15 ; 9, 102 ; 11, 166 ; 11, 214 ; 14, 144 ; 16, 117. Nous l'avons trouvé six fois chez Tite-Live, employé seul : quatre fois avec valeur pathétique soulignée (2, 40, 6 *infelix s.* ; 6, 8, 2 s. *inualidum* ; 24, 4, 2 *ultima s.* ; 28, 16, 12 *id.*), une fois dans un passage d'une singulière majesté (le triomphe de Paul-Émile 45, 10) ; enfin dans le jugement sur Scipion l'Africain (38, 35, 9), majestueux aussi, mais où la présence de *iuuenta* a contribué à l'emploi de *senecta*. Valère-Maxime saura souligner sa qualité de terme rare dans 3, 2, 18 *ultima s.*[2]. En procédant ainsi, les prosateurs suivaient la leçon des poètes : Catulle avait écrit 64, 217 '*in extrema* nuper mihi fine senectae', et Virgile, qui appliquait le mot même à des animaux, lui ajoutait parfois *inops* (*G.* 1, 186) ou *turpis* (*G.* 3, 16). *Senecta* a donc gardé, sous l'Empire, sa coloration poétique ; à elle il doit le goût que manifeste pour lui Tacite dans les *Annales* (*D. Ag. G.* : 0 ; *H.* 5 ; *A.* 36 ; *senectus D* 0, *Ag.* 2, *G.* 2, *H.* 4, *A.* 12)[3] ; ce goût est isolé : à sa coloration poétique, *senecta* doit surtout la médiocrité de son sort, surtout dans la prose de l'Empire[4].

Genitor-genitrix. *Genitor* avait été employé par les plus anciens poètes Ennius et Accius ; les comiques l'avaient évité ; il s'était vite spécialisé dans des emplois religieux (cf. Enn., *Ann.* 456) ; il avait ainsi gagné en dignité, et perdu en extension. Pourtant, Catulle et Lucrèce semblaient le nuancer d'une idée de tendresse[5]. Les prosateurs classiques l'évitaient : 2 ex. chez Cicéron, à propos du dieu créateur (*Tim.* 27 ; 47 ; — dans 27, il correspond au grec Plat. 37 A τῶν γεννηθέντων). Sous l'Empire, les poètes se servent beaucoup de lui (Hor., Ov., Sén. Trag.), et, plus que tous, Virgile (59 ex.). Virgile a conscience que le mot comporte originelle-

1. L'archaïste Tibère, dans un des rares textes authentiques qui subsistent, écrit 'senectuti' (Suét., *Tib.* 24, 2). Suétone a 5 ex. du mot.
2. En revanche, dans 4, 3, 3, Valère-Maxime en fait le simple équivalent de *senectus*.
3. Cf. Ducati, *St. d. lingua di R.*, p. 266.
4. Apulée use 7 fois du mot — avec habileté dans *Met.* 4, 34 ; *Ap.* 37 ; *Socr.* 17.
5. Cordier, *l. c.*, p. 210.

ment l'idée de génération (tandis que *pater* marque surtout les rapports sociaux) ; ainsi, Mézance, pleurant la mort de son fils Lausus, s'écrie : '... tuane haec genitor per uoluera seruor | morte tua uiuus' (10, 848-849) : par le sacrifice de Lausus, son procréateur se trouve lui devoir la vie. En outre, chez Virgile, le mot retient de ses emplois religieux une réelle grandeur ; il est constamment appliqué à Anchise ; et, quand Palinure supplie Énée, il lui dit 'per genitorem oro' (6, 364). Cette signification complexe (étymologique et religieuse) de *genitor*, le terme grec γενέτωρ en présentait quelques cas à Virgile, qui pouvait lire dans l'*Ion* d'Euripide (v. 136) : Φοῖβός μοι γενέτωρ πάτηρ. En grec, γενέτωρ, d'emploi fort rare, implique — en général — l'idée de génération. Les prosateurs impériaux ont évité *genitor*. La nuance pathétique [1], que Virgile, par le nombre et l'art de ses emplois, lui avait imposée, reparaît dans un passage grandiloquent de Valère-Maxime : 'iisdem enim manibus Paciaecis ultionem, Etpasto poenam, genitoribus nutrimenta, uobis gloriosa fata peperistis' (5, 4 *ext.* 3 ; noter *peperistis*, sorte de jeu de mots). Parmi les autres prosateurs, nous ne l'avons rencontré que chez Pline l'Ancien et Apulée : Pline l'Ancien, 15, 19 ; Apulée : quatre fois à propos de dieux, une à propos des parents de Platon ; dans *Met.* 5, 10, il n'est là que pour prêter son éclat à un style qui vise toujours au scintillement [2].

A côté de ces valeurs, assez subtiles, le mot avait dû conserver un sens très technique, sans doute dans la langue des éleveurs ; ainsi expliquerons-nous les 4 ex., où Pline l'Ancien l'utilise à propos d'animaux, comme le fait aussi Suétone, *Frag.* p. 257 A [3].

Genetrix avait eu la double valeur étymologique et religieuse. Cette dernière en fit le qualificatif de Cybèle (Virg., *Aen.* 2, 788), de la Terre (Lucr. 2, 599) et de Vénus (Lucr. 1, 1) ; elle avait enrichi le mot de la nuance de majesté notée à propos de *genitor*, et qui s'alliait fort bien à celle de tendresse que le mot ne pouvait pas ne pas inclure. Cicéron, en poésie (*Frg.* 22), avait osé l'appliquer à des animaux 'super *tremulo* genetrix clangore uolabat', donnant plus d'émotion au grec *Il.* 2, 315 μήτηρ... ἀμφεποτᾶτο. Les prosateurs classiques n'ont pas d'exemple du mot (sauf comme qualificatif religieux). Sous l'Empire, il faut attendre

1. Même nuance, quand l'auteur de *Homer.* 980 éprouve le besoin de forcer le sens du grec πατὴρ καὶ πότνια μήτηρ, qu'il traduit par : 'miseris genitoribus'.

2. Le Cod. Just. emploiera *genitores* pour désigner les parents, voulant par là insister sur l'idée de génération, sans nuance accessoire.

3. Virgile présente le mot 14 fois.

Valère-Maxime qui en use deux fois, au sens de mère, et, fidèle à l'exemple de Virgile (cf. *Aen.* 9, 297)[1], à propos de faits émouvants (1, 8 *ext.* 5 ; 5, 4, 7) ; Justin (20, 1, 10) et Pline l'Ancien (26, 4) l'appliquent à des abstractions, accentuant la valeur originelle[2]. A la spécialisation que celle-ci avait prise chez les éleveurs, nous rattacherons l'emploi du mot par Pline l'Ancien à propos de cigogne (10, 63), dans un passage d'où le pathétique de Cic., *Frg.* 22, est absent[3]. Donc, vie très instable en prose.

Les prosateurs montrent une prudence analogue envers l'adjectif de même racine *genialis*[4], que Virgile n'a que deux fois (*G.* 1, 302 ; *Aen.* 6, 603), mais qui est usuel chez Ovide et Stace. L'adjectif ne paraît pas spécialement poétique : Varron et Lucrèce se partagent les premiers emplois. Technique au sens de nuptial et dans l'expression consacrée *genialis lorus* (ou *lectus*), il est chez Cic. (*Cluent.* 14)[5], une fois chez Tacite (*Ann.* 15, 37) et chez Pline (*Pan.* 8, 1), deux chez Valère-Maxime et dans les déclamations de Quintilien, trois chez Apulée. Hardiment, Virgile innove en lui attribuant le sens de voluptueux (*G.* 1, 302) ; Ovide le suit ; parmi les prosateurs, seul Apulée reprend l'emploi (*Met.* 11, 9) ; même remarque pour le sens de gracieux, innovation d'Ovide (= Apulée, *Met.* 11, 4) ; quant au sens de fécond, Pline l'Ancien l'a emprunté à Ovide (*Am.* 3, 13, 7), — avec lourdeur (17, 53 ; cf. 18, 197, texte peu sûr). Ainsi, cet adjectif n'a été employé dans ses acceptions poétiques que par un artiste parfois téméraire : Apulée, et par Pline l'Ancien, dont le goût manque de pureté.

LETVM. C'est un mot poétique encore, et indiscutablement.

1. C'est la valeur qu'a le mot *genitura* chez Pline l'Ancien (cf. *Thes.*, *ad loc.*), qui présente l'emploi pour la première fois, mais n'innove certainement pas. Autrement, le mot est d'abord chez Manilius (2, 342, etc.), au sens d'horoscope ; il se retrouve dans cette acception chez Suétone, Aulu-Gelle (14, 1, 20) et Apulée, *Flor.* 15 (dans *Ap.* 18, 8, le texte est peu sûr ; les deux exemples de l'inauthentique *Asclepius* sont sans valeur probante).

2. 2 exemples dans Apulée, à propos de Tellus (*Mund.* 1) et de Virtus (*Pl.* 1, 9).

3. Aussi médiocre la fortune de *generator*, *-trix* à qui la concurrence même de *genitor*, *-trix* fut fatale. *Generator* avait sans doute été créé, et fort bien, par Cicéron (*Tim.* 38), seul exemple qu'en offre la prose latine, avant les écrivains chrétiens ; en vers, où il est rare, il n'apparaît pas avant Virgile, à propos d'Agrigente 'magnanimum quondam generator equorum' (*Aen.* 3, 704). Une exception cependant : Pline l'Ancien l'emploie comme terme technique d'élevage (8, 174). *Generatrix* n'est que chez Pomponius Méla (et dans la prose chrétienne) (1, 49).

4. Ne parlons pas de *genitabilis*, attesté seulement chez Lucil. 1 et Lucr. 1, 11, puis dans Aviénus et Arnobe. L'adj. *genitalis*, sans doute création d'Ennius, *Ann.* 115 (gr. γεννητικός), est un terme technique, utile à un Lucrèce, nécessaire à un Celse, à l'agronome Columelle, au polygraphe Pline l'Ancien. Aux poètes, il doit seulement le sens de natal (Ov., *Tr.* 1, 13, 17 ; St., *Silu.* 2, 3, 61 — i luce), que Tacite reprend en l'atténuant lorsqu'il écrit 'genitalis dies' (*Ann.* 16, 4), 'genitalis hora' (*ib.* 6, 21).

5. Il n'est d'ailleurs que là chez Cicéron. Aucun exemple chez Salluste ou César.

Son origine est obscure, et la poésie l'emploie, dès les temps anciens, avec prédilection : Ennius, Pacuvius, Accius sont suivis, ici, de Lucrèce et des poètes impériaux (Virgile, Horace, etc.)[1]. Envers ce mot sans contact avec le langage parlé, les prosateurs ont montré une réserve extrême ; ni César ni Salluste n'en offrent d'exemple. Cicéron, qui l'emploie dans ses vers (*Tusc.* 1, 115 ; 2, 25), l'évite dans ses discours ; ses œuvres philosophiques le présentent deux fois : dans un texte à allure juridique et archaïsante (*Leg.* 2, 22) et dans le *Diu.* 1, 56, où la mention 'ut scriptum apud eundem Caelium est' laisse penser que *letum* y est emprunté à Caelius Antipater. Dans la correspondance, nous lisons : 'uide quam turpi leto pereamus' (*Att.* 10, 10, 5) ; Cicéron aime, dans ses lettres, si mélangées de ton, enrichir sa phrase de termes qui peuvent surprendre, mais expriment avec force un fait, une idée ou — c'est le cas ici (cf. *quam turpi*) — un sentiment. De plus, l'exemple est isolé.

Virgile a le mot quarante fois ; il est rare qu'il le qualifie d'un adjectif du type 'informis' (*Aen.* 12, 603) ; en général, le mot se suffit à lui-même : tant sa teinte poétique est forte. Si forte que les prosateurs l'évitent : Tacite n'a jamais le mot, ni Pétrone (sauf en poésie, 124, v. 257) ; Valère-Maxime ne l'emploie que pour expliquer le nom *Letum* attribué à une colline de Ligurie ; Apulée lui-même ne l'a qu'une fois, à l'occasion d'un jeu d'esprit sur *lectum* ~ *letum* ; il n'est qu'une fois chez Fronton (p. 229 N), chez Quinte-Curce (8, 9, 33) et chez Sénèque le Philosophe (*Q. N.* 6, 2, 9). Il est un peu plus souvent chez Pline l'Ancien, dont le vocabulaire est composite. Donc, emploi très raréfié ; encore Quinte-Curce et Sénèque le Philosophe marquent-ils par le contexte la qualité du mot. Une recherche de cet ordre justifie l'usage, relativement abondant, que Tite-Live a fait de ce terme ; il l'emploie dans une formule d'exécration, de teinte vieillotte et d'allure menaçante (22, 53, 11), à propos d'une exécution horrible (1, 51, 9) ou d'un massacre abominable (31, 18, 7) ; aussi, chez lui, *letum* dépend-il le plus souvent d'autres mots qui notent l'arrivée de cette mort redoutable : *opprimere* (2, 40, 10), *absumere* (40, 4), *interficere* (31, 18, 7), *adficere* (22, 53, 11), ou *oppetere* 45, 26 (que nous retrouvons en compagnie de *letum* dans Sén., *Troad.* 369). Ces exemples sont d'ailleurs isolés chez l'historien qui, même dans les passages pathé-

1. Properce a 4 ex. de *letum*, contre 26 de *mors* ; Martial, 4 fois *letum*.

tiques, préfère *mors* : cf. 9, 6, 3 'tamen ipsa lux ita de forme intuentibus agmen omni morte tristior fuit' [1].

L'adjectif *letalis*, sans doute créé par Lucrèce, fut très suspect aux prosateurs, qui l'évitèrent avec soin au temps d'Auguste ; les poètes avaient plus de hardiesse : il est chez Ovide, une fois chez Properce, quatre chez Virgile (Horace ne l'emploie pas). Aux générations suivantes, il dut à la régularité de sa formation, à un goût moins sévère chez les écrivains, une diffusion un peu plus grande. A peine représenté chez Sénèque le Philosophe et Suétone, où son emploi se passe de précautions (cf. Sén., *Q. N.* 3, 21, 1 ; *Ep.* 82 ; Suét., *Caes.* 82, 4), Pline l'Ancien en use davantage, et sans grande habileté (nous avons noté chez lui : 2, 207 ; 7, 40 ; 7, 42 ; 7, 63 ; 7, 171 ; 11, 86 ; 11, 132 ; 11, 236 ; 11, 283 ; 16, 51 ; 31, 26 ; 34, 176). Apulée, tellement circonspect dans l'emploi de *letum*, a huit fois *letalis* (toujours dans les *Met.*) ; en général, il s'en sert dans des passages pathétiques (épreuve de Psyché 6, 14 ; culte d'Isis 11, 21 ; hurlements d'agonie 9, 37 ; — cf. les deux passages de structure parallèle 4, 34, et 6, 32) ; mais le mot apparaît aussi à propos de la rage (9, 2), d'exhalaisons dangereuses (9, 27 ; cf. Pline l'Ancien, 2, 207) ou de lauriers-roses funestes au bétail (4, 2). Dans l'ensemble, *letalis* eut une vie un peu plus vigoureuse que *letum* ; sans doute, *mortalis* adjectif était-il si banalisé que sa force d'expression en était diminuée. Le semi-succès de *letalis* semble dû à des raisons extérieures au mot lui-même [2].

* * *

L'étude des mots précédents prouve que les prosateurs du Haut-Empire ont gardé une indiscutable réserve envers les mots poétiques, qui n'étaient pas susceptibles de combler une lacune de leur vocabulaire ordinaire. Quand, par hasard, ils les ont empruntés, les meilleurs de ces prosateurs les ont utilisés de façon à montrer qu'ils n'en ignoraient pas la qualité : ce qui était une façon de ne les adopter qu'en les signalant comme étrangers.

1. L'expression d'Ennius 'occumbere letum' (*Ann.* 421) n'est pas reprise par les prosateurs, qui construisent le verbe avec *mortem* (nouvelle preuve de leur réserve) : cf. Tite-Live, 2, 7, 8 ; 3, 50, 8 ; 26, 25, 14.

2. A notre connaissance, *letifer* n'est employé en prose que par Columelle (7, 12) à propos de la rage ; le terme est, en fait, purement poétique ; les prosateurs se servent de *mortifer* — qui est, peut-être, une création d'Ennius (cf. R. Wreschniok, *De Cicerone Lucretioque Ennii imitatoribus*, Diss. Breslau, 1907, p. 8).

* * *

II. — Extension a la prose d'emplois dits poétiques

Était-il plus facile d'enrichir la prose en donnant à des mots usuels les sens que l'art des poètes leur avait parfois imposés?

Il existe un nombre assez important d'emplois, que les dictionnaires qualifient de poétiques. En fait, quelques-uns seulement répondent à la définition. Mais beaucoup de ceux qui ne sont poétiques qu'en raison d'une bienveillance excessive des lexicographes n'en offrent pas moins un intérêt très réel en ce qui concerne l'évolution du vocabulaire latin. Nous commencerons par eux.

α) *Emplois dits poétiques par abus.*

A notre avis, la qualification de poétique est erronée dans tous les cas où le poète et le prosateur présentent l'innovation de sens *dans le même temps.*

Exanimis, -vs. *Exanimus* est attesté d'abord chez Lucrèce (1, 774), qui l'a sans doute créé ; Lucrèce lui donnait le sens de 'mourant, mort'. Ce sens s'est perpétué dans *exanimis* qui apparaît dans Virgile (4, 672, etc.). La vie des deux mots s'est confondue vite, quoique, dans l'ensemble, la forme en *-is* soit beaucoup plus représentée que celle en *-us* (cf. le tableau de fréquence du *Thes.*, *ad loc.*)[1].

Rattaché à *anima*, *exanimus*, *-is* marquait la privation de connaissance à tous ses degrés, de l'évanouissement à la mort. Cet emploi était, avons-nous dit, chez Lucrèce ; il se multiplie sous l'Empire : fréquent chez Virgile (*Aen.* 5, 517 ; 6, 161 ; 9, 444, etc.), il ne l'est pas moins chez Tite-Live (7 ex.), Quinte-Curce (4 ex.), Valère-Maxime (4 ex.), Tacite (10 ex.) ; sporadiquement, il apparaît chez Sénèque le Philosophe (1 ex.) et Pline le Jeune (1 ex.) ; Apulée le présente dix fois. Certes, les emplois virgiliens ont été entendus : à *Aen.* 5, 481 '... exanimisque tremens procumbit humi bos', répondent Quinte-Curce 8, 11, 16 'super amici corpus procubuit exanimis' et Apulée, *Met.* 10, 5 '... ubi fratri suo paratam mortem ebibit, examinis terrae procumbit' ; de même, *Aen.* 9, 444 'tum super exanimum sese proiecit amicum' trouvera un rappel très net

1. Virgile a 8 cas de *exanimis* et autant de *exanimus*.

dans Valère-Maxime 4, 7, 4 'in magna fugiendi licentia exanimi amico adhaesit'. Le fait essentiel n'en reste pas moins que le terme se développe parallèlement chez Tite-Live et chez Virgile [1].

Est proprement impérial le sens de *perterritus* attribué à *exanimus, -is*. Le mot est alors rattaché à *animus* et marque la frayeur qui fait sortir l'esprit de lui-même. Horace ne connaît que ce sens (cf. *Vollst. Wörterb. des Hor.*[2], par Koch, 1876) ; Virgile écrit à propos d'Anna : 'audiit exanimis...' (6, 672). Or, dès le livre I, Tite-Live présente l'emploi : 'Romanas legiones, exanimes uice unius quem tres Curiatii circumsteterant'. Cette dernière valeur est assez peu attestée ; les poètes, dont Stace à la suite de Virgile, la présentent un peu plus que les prosateurs ; encore la différence n'est-elle guère considérable, et le sens se trouve chez Tacite (*Ann.* 14, 7), Apulée (*Met.* 4, 26), Ps. Quint. (*Decl.* 7, 7)[2].

Exspirare était ancien en latin au sens de « exhaler » (cf. Lucil. dans *Non.* 38, 27). Le sens de 'mourir', que l'on entrevoit sous la République (Sall. *Fgt* : — 'per singulos actus'), n'apparaît avec netteté et constance que sous l'Empire. A. Cordier[3] qualifie le verbe de poétique. Or, pas même l'emploi au sens de mourir n'est poétique. Certes, Virgile fait exprimer au verbe l'idée de mort, en le précisant avec *animas* (*Aen.* 11, 883) et Ov., *Met.* 5, 106. Mais, plus hardi que le poète[4], et dans le même temps que lui, Tite-Live se sert du verbe sans régime pour exprimer la même idée ; nous avons relevé chez l'historien une vingtaine d'exemples de cette valeur, dont deux dès le livre I (1, 25, 5 ; 1, 41, 6). Dès lors, la carrière du mot dans cette acception se poursuit, parallèle en prose et en vers. En vers, citons Hor. (*Ep.* 5, 91), Prop. (4, 5, 69), puis Stace (*Sil.* 5, 3, 224), Silius (5, 526), Juv. (15, 161), etc. ; en prose, nous avons trouvé l'emploi quatorze fois chez Valère-Maxime, trois chez Quinte-Curce, plus de vingt chez Pline l'Ancien, deux chez Quint., deux chez Tac., une chez Suét. (*Claud.* 34, 4), une chez Apulée (*Met.* 6, 18 ; il y a

1. Remarquons que Tite-Live offre 8 ex. environ de *exanimus, -is*. Le mot est chez Sénèque le Rhéteur, appliqué à un poisson mort (*Q. N.* 3, 18, 2) ; chez Pline l'Ancien, à propos de rats (10, 186) et d'anguilles (9, 74).

2. La prose présente *exanimatus*, plus souvent que *exanimis, -us*. Le participe n'est cependant pas toujours l'équivalent de l'adjectif, comme chez Tite-Live 9, 1, 9 ; en général, l'adjectif qualifie un état de nature, tandis que *exanimatus* garde sa valeur participiale et, par là, amène l'écrivain à préciser ce par quoi la victime a perdu la vie (ainsi Tite-Live 22, 7, 13 ; 23, 14, 10, etc.) ou l'équilibre intellectuel (cf. Tite-Live 5, 39, 8 ; 8, 7, 20). Tacite répartit les deux formes avec beaucoup de rigueur.

3. *L. c.*, p. 132.

4. Qui est tout près du sens premier : comparer *Aen.* 11, 883 ('confixi exspirant animas') avec *Aen.* 1, 44 ('exspirantem, transfixo pectore, flammas').

3 ex. du mot chez lui, mais, dans *Mu.* 18 et *Met.* 1, 3, il n'a pas le même sens)[1]. Il est à remarquer qu'Auguste, dans une lettre *ad familiares*, use du mot sans précisions ni compléments : '... et ego et mater tua exspiremus' (Suét., *Tib.* 21, 9). Aussi, quand Aulu-Gelle écrit (5, 2, 4) 'animam exspirauit', il élucide, non sans pédantisme, ce qui n'est obscur pour personne.

Donner à TREMERE la signification de *metuere* procédait d'un désir analogue de renouveler l'abstrait par le concret. Ici, le passage du sens physique à la valeur psychologique est un fait acquis chez Virgile (8, 296, etc.), *mais il lui est antérieur.* Cicéron a joué le rôle essentiel[2] : deux fois dans le discours *in L. Pisonem* (74, 99), il soude les deux valeurs, et une fois aussi dans les *Tusc.* 4, 49 (l'ex. *Ac.* 2, 48 est bien moins net). L'on a l'impression que Cicéron, par cette innovation, ose beaucoup : car, dans le *in Pis.*, il ajoute à 'tremere' un adjectif ou un participe d'ordre psychologique et dont le but est d'orienter l'auditeur pour l'interprétation de *tremo* : *Pis.* 74 'timidus ac tremens' ; *ib.* 99 'trementem, adulantem'. Dans *ad Quinct.* 1, 1, il précise avec *animo.* Tite-Live, de son côté, a conscience que l'emploi n'est pas encore accepté de tous, et il double le mot par *horrere*, pour qui le passage du concret à l'abstrait s'était opéré depuis plus longtemps, et qui constituait un antécédent justificateur : 'tremere atque horrere' (22, 27, 3). Même prudence chez Sénèque le Philosophe, *Prou.* 3, 2 'horremus ac tremimus'. Mais, à la différence de Cicéron, Tite-Live (cf., après lui, Sénèque) construit, en ce sens, le verbe avec un régime direct, exactement comme son contemporain Virgile, *Aen.* 8, 296 'te Stygii tremuere lacus'. Dans l'ensemble, poésie et prose présentent peu la nouvelle valeur du mot[3] ; en poésie, signalons Ov., *Met.* 2, 519 ; Sén., *Troad.* 262, 317 ; en prose, Pétrone garde au mot, dans les quatre emplois qu'il en donne, sa valeur originelle ; Tacite ne lui attribue le sens figuré que deux fois : *Ann.* 15, 67, et, en laissant percevoir la nuance concrète, *Hist.* 79, 2 'tremere urbem'. Apulée a le mot six fois ; toujours le sens physique s'y unit au sens figuré.

Donc, le nouvel emploi de *tremere* n'est pas poétique. Si la langue impériale l'atteste plus que la langue républicaine, il n'en reste pas moins peu représenté, tant en poésie qu'en vers. La raison de l'échec est double : les autres mots de la famille de *tre-*

1. Ajoutons Pline le Jeune, *Pan.* 57, 4.
2. L'emploi n'est donc pas une création poétique (Cordier, *l. c.*, p. 133).
3. Nous ne parlons pas de l'emploi, plus spécialement poétique, de *tremendus*.

mere gardaient un sens concret souvent fort accentué [1] ; de plus, les verbes *timere* et *metuere* exprimaient les mêmes nuances que *tremere* [2]. Certes, la tentative avait été menée avec prudence et habileté ; mais l'emploi ne répondait pas à un besoin ; il n'eût pas la fortune de l'emploi abstrait de *horreo* [3].

TREPIDVS a été classé (Cordier, *l. c.*, p. 133) parmi les termes poétiques : le premier exemple du mot est chez Lucrèce 3, 834, et Virgile en use vingt-huit fois ; or, entre les deux poètes, Salluste s'en sert, et les exemples chez Tite-Live en sont bien plus nombreux que chez Virgile. Le *Dict. étym.* Ernout-Meillet constate, avec plus de vérité : 'rare en prose' ; il convient de préciser : 'en prose classique' [4]. Le sens premier du mot était essentiellement physique : 'qui trépigne' (cf. Ernout-Meillet, *l. c.*, p. 1054). Mais le mot a vite pris une signification plus abstraite : 'tremblant de peur, très inquiet' ; il a réussi dans cet emploi, non parce que *trepidare* avait eu, de tout temps, le sens de : 'craindre vivement', mais parce qu'il n'avait en face de lui que le participe présent *tremens*, et non un adjectif de sens identique ou analogue. Il existait une autre raison essentielle de succès : il impliquait l'idée d'une agitation plus ou moins forte et convenait bien au tremblement du corps humain sous l'effet de la peur ; la nuance abstraite était ainsi toute proche : Sall., *Iug.* 97, 5 'omnes trepidi improuiso metu'. Néanmoins, la nuance première du mot est toujours restée perceptible : elle enrichissait la valeur abstraite ; tout

1. Ainsi *tremor, tremulus, tremebundus. Tremor* n'a le sens de crainte qu'en poésie. *Tremebundus* est évité en prose ; Pétrone l'emploie (100), mais au sens physique (avant lui, Cic. *dom.* 154). Quant à *tremulus*, il n'a que la valeur concrète ; sa tonalité, très fortement pittoresque, fait que les prosateurs l'évitent (cependant : Pline l'Ancien 23, 53 ; 23, 92 ; 25, 60 ; 28, 97 ; 29, 79 ; 32, 23, etc. ; Pétr. 70, 7 ; 134, 6 ; Quint. 11, 3, 55 ; *ib.* 91 ; *ib.* 103 ; Suét., *Cl.* 30).

2. Le vocabulaire de la crainte, au moins sous l'Empire, n'est pas d'une extrême précision ; ainsi, dans le texte suivant (Tite-Live 3, 16, 3), ce serait subtiliser que de ne pas poser l'équivalence *timor* ~ *terror* : 'multi et uarii timores ; inter ceteros eminebat terror seruilis'.

3. Ainsi s'explique que *palleo* ne figure pas en prose au sens de 'avoir grand'peur', sens à vrai dire représenté dans la poésie augustéenne par les seuls Ov. (1 ex.) et Hor. (1 ex.) ; la valeur très pittoresque du mot effarouchait, à elle seule, les prosateurs (Tite-Live évite absolument les mots de ce groupe ; nous avons rencontré seulement *pallor*, dans 2, 23, 3 ; 1 ex. de *palleo* chez Apulée) : elle était si vive que ce verbe et les mots de même racine se sont spécialisés dans la langue médicale (cf., pour tout le groupe, Celse 1, 9 p. 25 ; 2, 4 p. 35 ; 2, 6 p. 36 (*saepe*) ; 3, 2 p. 76 ; 4, 7 p. 129 ; 5, 26, 20 p. 189 ; 5, 28, 2 p. 206 ; 5, 28, 12 p. 215 ; 6, 6, 1 p. 225 ; 7, 7, 7 p. 276 ; 8, 4 p. 334, etc...) ; c'est la nuance qui apparaît chez tous nos prosateurs, plus ou moins accentuée. L'exemple le plus abstrait de *palleo* que nous ayons trouvé est chez Quintilien 7, 11, 14 'uigilandum, durandum, enitendum, pallendum est' : l'on voit qu'il est surtout concret...

4. 70 ex. environ chez Tite-Live, 38 chez Tacite, 17 chez Apulée (ou 16, car *Met.* 4, 26, est douteux). Donc, en prose *et* en vers, le succès de *trepidus* est réel, à l'époque impériale.

cela plut aux écrivains impériaux ; et nous constatons que *trepidus* suit une carrière parallèle chez Virgile et Tite-Live. Il arrive que Virgile présente des emplois où seule apparaît la nuance physique ; ils sont rares : *G.* 1, 296 'et foliis undam trepidi despumat aeni' ; *Aen.* 3, 627 (à moins qu'il ne faille lire : *tepidi*) ; *Aen.* 11, 300[1]. En général, *trepidus*, chez lui, est de teinte plus abstraite. Il l'emploie à propos des guerriers qui désirent combattre : *Aen.* 7, 638 'hic galeam tectis trepidus rapit' ; cf. *ib.* 8, 5 ; 9, 233 ; 11, 453, et, à propos d'abeilles qui s'apprêtent au combat : *G.* 4, 73 ; *Aen.* 12, 589. La valeur d'agitation physique, nette dans les exemples précédents, voit son intensité diminuer au profit de l'agitation psychologique, lorsqu'il s'agit de fuite : *Aen.* 10 '... trepida Aeneae fugientis imago' ; *ib.* 3, 666 'nos procul inde fugam trepidi celerare...' ; cf. *Aen.* 3, 616 ; 4, 672 ; 10, 283 ; 12, 583. Le groupe 'trepidus formidine' caractérise la même tendance : *Aen.* 6, 290 ; 9, 169 ; 9, 756. Et, dans quelques passages, l'idée de crainte intérieure domine nettement : *Aen.* 7, 518 'et trepidae matres pressere ad pectora natos' ; *ib.* 12, 730 '... reclamant Troes trepidique Latini'. Chez Tite-Live, la double valeur physique et psychologique est, en général, perceptible : ainsi, quand le mot se rapporte à *acies* (4, 43, 2), *agmen* (7, 17, 3 ; 8, 1, 5 ; 8, 19, 9 ; 29, 30, 6), *classis* (22, 20, 1), *exercitus* (5, 11, 14 ; 32, 7, 7), *fuga* (4, 19, 8 ; 7, 8, 6 ; 22, 42, 2 ; 26, 41, 16 ; 27, 18, 3 ; 31, 37, 11 ; 34, 28, 11 ; 40, 28), *hostes* (28, 7, 3), *maiores nostri* (23, 5, 8 ; contexte : *compulsos*), *multitudo* (9, 38, 3 ; 23, 24, 10 ; 23, 37, 5), *naues* (36, 20, 5), *nuntius* (1, 48, 1 ; 3, 31, 3 ; 6, 31, 3 ; 7, 37, 5 ; 8, 38, 13 ; 10, 43, 2 ; 28, 36, 6 ; 29, 3, 8 ; 31, 24, 6 ; 34, 38, 6 ; 42, 57 ; 42, 66), *tiro* (21, 39, 3), *turba* (2, 10, 3 ; 2, 12, 8), — ou qu'il est précédé par *agere* (2, 47, 8), *cedere* (27, 12, 15), *compellere* (23, 18, 6 ; 26, 6, 5), *decurrere* (6, 38, 3), *diffugere* (21, 28, 4), *excire* (8, 36, 6), *inferre tumultum* (31, 36, 11), *pellere cedereque* (34, 14, 6), *refugere* (*Fgt* 18 ; cf. Virgile, *Aen.* 2, 380), *ruere* (24, 16, 2). L'expression 'ciuitas trepida' (4, 32, 1), où le collectif amène l'adjectif à une nuance plus abstraite, rappelle Virgile, *Aen.* 12, 583 'exoritur trepidos inter discordia ciuis'. Le sens concret ne nous paraît guère perceptible dans le groupe 'trepida omnia' ; il l'est moins encore quand *trepidus* signifie 'alarmant', dans les deux expressions liviennes 'in re trepida' (3, 69, 5 ; 4, 40, 6 ; 5, 36, 2 ; 5, 44, 1 ; 5, 50, 4 ; 22, 5, 1? ; 26, 5, 7 ; 26, 8, 2) et 'in rebus trepidis'

1. La valeur purement physique, nous la retrouvons, en prose, chez Quintilien 11, 3, 199, et Apulée, *Met.* 1, 14 ; 8, 17 ; 9, 2 ; 10, 3.

(4, 13, 14 ; 4, 34, 3 ; 4, 56, 8 ; 34, 11, 5) ; nous retrouvons cette tournure chez Horace, *Carm.* 3, 2, 5 'uitamque sub diuo et trepidis agat in rebus' [1].

L'emploi de *trepidus* que nous venons d'étudier ne doit pas rentrer, plus que les précédents, dans la catégorie des 'emplois poétiques'. Lui aussi témoigne de la volonté, commune aux poètes et aux prosateurs, de renouveler l'expression des idées abstraites par appel au concret.

* * *

Cette tendance reparaît dans l'effort de quelques écrivains pour adapter à la prose des emplois à caractère véritablement poétique. Il nous reste à étudier les modalités de cet effort, et, comme nous devrons constater son échec, à en expliquer les causes.

β) *Emplois véritablement poétiques.*

1° *Les termes concrets qui tendent à devenir abstraits.*

Sator, terme à l'origine de sens rural (cf. Colum. 3, 15, 3) est poétique pour désigner des rapports de paternité. L'exemple allégué parfois, et qui est le seul cas où Cicéron use du mot en prose : 'omnium rerum... seminator et sator et parens, ut ita dicam, atque educator et altor est mundus' (*Nat. deor.* 2, 86), prouve, par le rapprochement de *sator* avec *seminator*, que Cicéron donne à l'emploi une teinte moins poétique que rurale. Cicéron présente *sator* au sens de 'pater' une fois dans ses vers : *Tusc.* 2, 9, 21 '... tuque caelestum sator' [2], où il adapte Sophocle *Trach.* 1063 sq. Virgile a le mot deux fois, dans l'expression 'hŏmĭnūm sătŏr ātquĕ dĕōrūm'. Le mot est donc figé dans un emploi poétique et religieux ; l'expression virgilienne, commode pour terminer le vers, a une teinte d'archaïsme (cf. *olli*) et présente l'avantage d'évoquer certaines formules homériques. L'emploi est si peu vivant qu'Horace, Properce et Ovide n'en ont pas d'exemple ; il est pourtant repris par Silius

1. Le mélange de sens abstrait et de valeur concrète, nous le retrouvons, en prose, de Tite-Live à Apulée. Les deux aspects s'équilibrent chez Domitius Afer (dans Quintil. 9, 2, 20), Tacite (*Hist.* 1, 81 ; 2, 8 ; 2, 48 ; 2, 52 ; 3, 73 ; 4, 19, etc. ; cf. *Lex.* Gerber), Suétone (*Caes.* 62 ; *Claud.* 10, 5 ; 36, 3 ; *Vesp.* 5, 7 ; 9, 37, etc...). La force du concret s'affaiblit dans 'trepidam *urbem*' Tac., *Hist.* 1, 50, dans d'autres expressions de Tacite : 'trepida uita' (*Ann.* 14, 70 ; 14, 59) ou '*re* trepida' (*Hist.* 3, 69), '*rebus* trepidis' (*Hist.* 4, 18). Chez Suétone, *Tib.* 16, 2, le mot a une allure abstraite très nette : 'obnoxium et *trepidum* egit' (il mena une vie craintive).

2. Même expression dans Pacuv., *Frgt.*

Italicus, Sénèque *Trag.* et Martial. Phèdre offre la formule 'Tum sic deorum genitor atque hominum sator' (3, 17, 10), évidemment inspirée de Virgile. Par contraste, nous n'en avons trouvé qu'un exemple dans toute la prose impériale, chez Fronton, *ad Anton. imp.* 1, 3, où il conserve en grande partie son sens originel et où il est repris, de plus, parce qu'il est vieilli. A part ce cas, aucun prosateur ne fait désigner à *sator* une paternité, humaine ou divine ; Pline l'Ancien ne connaît que le sens rural. Quand Tite-Live écrit 'litis sator' (21, 6, 2), c'est à ce même sens qu'il remonte, comme, avant lui, Plaute quand il écrivait, *Capt.* 661, 'sator sartorque scelerum'[1].

Satvs (= filius) est également tenu à l'écart par nos prosateurs, qui imitent la réserve de leurs prédécesseurs républicains. Mais Virgile a onze exemples de l'emploi, et toujours (sauf *Aen.* 10, 563, de ton d'ailleurs très relevé) à propos d'enfants de dieux, de demi-dieux, ou à propos du fils d'Anchise (et de Vénus) ; caractéristiques, les deux exemples de vocatifs : 'Sate sanguine diuom' *Aen.* 6, 125, 'O sate gente deum' *ib.* 8, 36. L'emploi, évité par Horace, est fréquent chez Ovide (cf. *Lex.* Siebelis-Polle). Or, dans la prose impériale, nous n'avons pu en relever qu'un exemple, chez Tite-Live (38, 58, 7), dans un discours, au style indirect, de P. Scipion Nasica : 'P. Africanum *tantum* paternas *superiecisse* laudes *ut* fidem fecerit non sanguine humano sed *stirpe* diuina satum esse' : en outre, *satum* n'est pas un nom, mais un participe ; de plus, *stirpe* prolonge l'image rurale ; ensuite, la personnalité de l'Africain, dont l'ascendant est souligné par *tantum ut* et *superiecisse*, a pu exercer une influence (faut-il évoquer le *Songe de Scipion* où les termes poétiques ne manquent pas?) ; donc, le prosateur est plus timide que le poète ; remarquons cependant que *diuina* rappelle la quasi spécialisation du sens dans la poésie[2].

Semen[3], en vers et en prose, est usuel au sens de : origine[4] ; cet

1. Il n'y a pas eu d'influence de l'emploi du grec σπορεύς au sens de père, dont le *Dictionnaire* de Liddell-Scott ne donne qu'un exemple : chez le sophiste Thémistius, *Or.* 6, 77b.

2. A propos de *satus* (= *filius*), remarquons que *nati*, si cher à la poésie au sens de *filii*, a été évité par la prose, qui n'en use que pour accentuer avec énergie le lien sentimental ; ainsi chez Cicéron, dans les deux passages de prose (8 cas en vers, comprises les citations), où il apparaît : *Amic.* 27 ; *Fin.* 5, 65. Dans la prose impériale, nous n'avons vu le terme que chez Tite-Live : 2 fois, et dans la 1re décade : 5, 40, 2 [passage émouvant] et 1, 23, 1 [valeur sentimentale très nette]. Chez Tacite, *Dial.* 28, 3, *natos* a sa pleine valeur de participe : *natos statim* signifie 'les enfants *dès la naissance*'.

3. Le sens rural est attesté de tout temps.

4. De même, *serere* est classique dans des tours du type 'secessionis... mentiones ad uul-

emploi abstrait demeure fort près de la valeur originelle ; il est chez Cicéron (six fois dans les discours ; le terme est trente-deux fois dans les œuvres philosophiques)[1] ; sous l'Empire, on le trouve chez Tite-Live, Sénèque le Philosophe, Suétone, Tacite, mais peu représenté (quatre fois dans Quintilien, une dans Suétone, douze dans Tacite : *D.* 1, *Ag.* 0, *G.* 0, *H.* 4, *A.* 7)[2] ; rien ne permet de croire qu'il témoignât d'une hardiesse particulière. En revanche, le sens de 'rejeton' (= filius), issu d'une métaphore presque téméraire, est, à notre connaissance, évité par *tous* les prosateurs. Virgile avait d'ailleurs montré une grande prudence : le seul emploi, dans son œuvre, qui se rapproche de la nuance étudiée est 'et saeua leonum | semina' *Georg.* 2, 152. Ovide a achevé le déplacement de sens esquissé par Virgile et use du mot constamment au sens de 'descendant, fils'. Ovide a été encouragé dans son innovation par l'emploi de *satus* chez Virgile et, certainement, par les exemples, que présentait la langue grecque la plus travaillée, de σπέρμα soit au sens de descendance (Esch., *Frgt* 399 ; *Choeph.* 503), soit pour désigner un seul individu (Esch., *Prom.* 705 ; Soph., *Phil.* 364, *Oed. Tyr.* 1246, *Oed. Col.* 600 ; — Pind., *Ol.* 9, 61). Mais les prosateurs latins ont eu conscience qu'il est des hardiesses que seule autorise la poésie[3].

Pour l'emploi de FVNVS au sens de *mors*, le *Thes.* fournit de nombreux exemples en vers. La plupart d'entre eux sont contestables. Ainsi, dans Lucr. 6, 1199 ; 1234 ; 1237, M. Ernout traduit, avec raison, *funera* par funérailles (*Coll. Univ. France*, 1937, 4e éd.). En général, *funus* implique l'idée de mort, mais pas plus dans un texte poétique qu'en prose. La hardiesse de Virgile a consisté à substituer *funus* à un *mors* que le contexte fait attendre ; elle apparaît dès les *Buc.* 5, 20 : 'exstinctum Nymphae crudeli funere Daphnim | flebant', et nous la retrouvons dans *Georg.* 3, 246 'nec funera uolgo | tam multa informes ursi... dedere', et dans *Aen.* 4, 308 'nec moritura tenet crudeli funere Dido?'[4] ; la nuance abstraite peut être donnée encore par le rapprochement de *funus* et d'un abstrait indiscutable : 10, 755 'iam grauis aequabat luctus et

gus militum sermonibus occultis *serentem*', Tite-Live 3, 43, 2 ; cf. 'incusauerat bella ex bellis seri' *ib.* 31, 6, 4.

1. Il n'est ni chez Salluste ni chez César.

2. Apulée a le mot 8 fois, dont 6 au sens de graine et 2 (*Pl.* 2, 3 ; *Mu.* 36, 5) au sens figuré.

3. Sur cette prudence des prosateurs, cf. notre art. *Poètes et prosateurs*, dans *Rev. Ét. anc.*, 1942, p. 52 sq.

4. Cf. Hor., dans le seul exemple où, à notre avis, il donne vraiment à *funus* le sens de mors : *Carm.* 4, 14, 49 'non pauentis funera Galliae'.

mutua Mauors | funera' ; en outre, la multiplication des cas, où, pour le sens, *funus* équivaut à *mors*, explique que, par l'effort de Virgile, le terme ait pu prendre une teinte plus abstraite. Cette teinte, aucun prosateur républicain ne la présente, et les exemples de prose impériale auxquels renvoie le *Thes.* ne sont pas admissibles. Pour Tite-Live, il cite cinq passages : 1, 46, 9 ; 2, 47, 9 ; 3, 32, 2 ; 4, 52, 4 ; 7, 1, 8, où le sens des funérailles va fort bien ; en revanche, dans 9, 22, 5, que le *Thes.* ne signale pas, l'abstrait *clades* rapproche davantage *funus* de *mors* 'sic fortuna exercuit opes ut insignes utrimque clades et clara ipsorum ducum ederet funera' ; la présence de *clades* donne à *funus* une teinte analogue dans 28, 41, 3 (cité par le *Thes.*) : 'hostem eum qui tot funerum tot cladium nobis causa fuit'. Parmi les exemples prêtés à Tacite, l'on ne peut en retenir que deux : *Agr.* 41 'cum... omnis annus funeribus et cladibus insigniretur' ; *Hist.* 2, 45' spes et praemia in ambiguo, certa funera et luctus, nec quisquam adeo mali exspers ut non aliquam mortem maereret' : pour la nuance de 'funus', le rôle des abstraits environnants (*cladibus*, *luctus*, *mortem*) a été décisif : Tacite reprend le procédé de Virgile. A peine retrouvons-nous un écho de l'emploi abstrait dans Apulée, *Met.* 8, 30[1]. Jamais il n'avait été vigoureux, tant était précis le sens normal de *funus* ; l'épigraphie nous transmet une inscription chrétienne où des parents pleurent leur enfant 'funere raptus' (*C. I. L.*, XIII, 8482) : emploi isolé et tout artificiel, qui cherche à mieux exprimer le pathétique de la douleur[2].

2° *Les termes abstraits qui tendent à devenir concrets.*

Le déplacement de la valeur concrète vers la valeur abstraite trouve son équivalent (quoique beaucoup moins représenté) dans le passage d'un terme comme CAEDES au sens de cadavre, ou au sens de *cruor*. Quand Virgile donne au mot le sens de *cadauer*, il guide le lecteur par le contexte, et souvent y apparaît *aceruus* : *Aen.* 10, 245 'ingentes Rutulae spectabit caedis aceruos' ; 11, 207 '... ingentem caedis aceruom' ; dès que le mot *aceruus* disparaît, l'emploi perd sa netteté : 11, 729 '... inter caedes cedentiaque agmina' (traduit par A. Bellessort 'au milieu du carnage', *Coll. Univ. France*, 1936). Développant l'audace de Virgile, Silius Ita-

1. Le *Thes.* prête cinq exemples du sens à Sénèque ; aucun ne nous paraît probant : *Marc.* 12, 4 ; 14, 2 ; 16, 3 ; *Ira* 3, 15, 3 ; *Ep.* 70, 10.

2. En revanche, le mot a une tout autre valeur dans *C. I. L.*, VIII, 9642 'inde lecto receptus post diem uicesimum funeri redditus'.

licus et Stace établissent assez souvent l'équivalence *caedes cadauer*. En prose, nous n'avons trouvé que trois exemples indiscutables ; ils ne sont pas d'écrivains contemporains de Virgile, qui a sans doute exercé ici son influence. Pline le Jeune écrit, dans une phrase de ton très relevé[1] '... quibus imperatorium nomen addebant contecti caedibus campi' ; Tacite, dans une gradation ascendante 'inde armatum agmen emissum, stratam innocentium caedibus celeberrimam urbis partem' (*Hist.* 3, 70), et, pour préluder au dramatique des événements qui vont être racontés 'plenae caedibus uiae, cruenta fora templaque' (*ib.* 4, 1) ; nous remarquerons que, dans les trois cas, le mot est au pluriel, et que les écrivains, fidèles à la leçon de Virgile, ont précisé le sens par le contexte : *contecti*, *stratam*, *plenae uiae*. Dans tous les autres exemples de prose qu'offre le *Thes.*, le sens de 'meurtre' va parfaitement, cf. Tacite, *Ann.* 6, 24 ; Justin 21, 2, 2 ; Pline, *Pan.* 27. Peuvent, pourtant, prêter à hésitation deux textes : l'un est de Tite-Live '(equitum acies) caede omnia replet' (8, 39, 1) : *replet* incite à donner à *caedes* le sens concret, mais le sens de meurtre est très admissible : le pluriel trancherait la question en faveur de la valeur concrète ; peut-être Tite-Live hésite-t-il devant un emploi que la poésie de son temps multiplie : si l'emploi poétique marque son empreinte, les scrupules du prosateur empêchent la transformation intégrale du sens. L'autre texte est chez Quint. 5, 9, 14 'ut sanguis e caede, ita (signa) ex impudicitia fluere uideantur' : le parallélisme *caede* ~ *impudicitia* pousse à la nuance abstraite ; le rapprochement avec *sanguis* et *fluere* va dans la direction inverse ; ici encore, la prose hésite devant la hardiesse de la poésie : elle se laisse un peu tenter. A basse époque, des écrivains qui ont perdu le sens des finesses de la langue ne verront dans cet emploi de *caedes* qu'une manière noble de s'exprimer, et en useront sans précautions et sans art : Tert., *Apol.* 40 'Hannibal apud Cannas per Romanos anulos caedes suas metiebatur' ; Mart. Cap. 1, 9 'denudata pecudum caede'.

La poésie avait donné aussi à *caedes* le sens de *cruor*. Les premiers exemples sont de Catulle et de Lucrèce : Cat. 64, 360 'tepefaciet permixta flumina caede' ; Lucr. 3, 643 'permixta caede calentis' (cf. Ernout, *Commentaire*, *ad. loc.*, t. II, p. 100 ; rapprochement avec Virg., *Aen.* 11, 634) ; — Cat. 64, 181 'respersum iuuenem fra-

1. Cf. Durry, *Pan. de Traian*, p. 103 n.

terna caede'. La présence de *tepefaciet, permixta, respersum* ne laisse aucun doute sur l'interprétation de *caedes.* Horace précise avec un bonheur analogue, quand il écrit *Carm.* 2, 1, 35 'quod mare Dauniae | non *decolorauere* caedes?'. Cette valeur poétique, nous la retrouvons chez Tite-Live [1] 3, 18, 10 'mixta hominum pecudumque caede respersus', qui reprend Cat. 64, 181 : la hardiesse est égale, quoique atténuée par l'évidence de l'imitation. Les prosateurs emploieront volontiers le mot avec des verbes du type *imbuere, foedare, uiolare* (*caede*) (Tite-Live 3, 18, 10 ; 4, 31, 7 ; 25, 18, 7 ; Sén., *Ira* 2. 35, 5 ; Tac., *Hist.* 1, 2 ; Suét., *Tib.* 59) : le passage au sens concret s'est alors presque entièrement opéré, mais il reste possible d'interpréter *caedes* selon le sens traditionnel : comme tout à l'heure, la prose adopte la valeur poétique très rarement, et avec prudence.

Dans les catégories de termes sur lesquelles porte notre présent étude, *caedes* nous paraît le seul abstrait, qui ait pris des sens concrets. D'autres catégories révéleraient un effort analogue des écrivains impériaux ; le déplacement de sens vers le concret est net pour : *abitus* (passage pour sortir ; Virg., Tac.), *adfectus* (objet aimé ; Lucain), *appendix* (suspendu à ; Apul.), *claritudo* (vive lumière ; Tac.), *clemens* (en pente douce ; Pline le Jeune, Apul.), *conspiratio* (conjurés ; Val.-Max.), *contactus -us* (attouchement ; Virg., Ov., Colum.), *custodia* (détenus ; Sén. Ph.), *digero* (au propre chez Ov., Pline le Jeune), *dilucidus* (au propre chez Pline l'Ancien), *dulcedo* (saveur douce ; Pline l'Ancien), *horror* (hérissement ; Lucain), *metus* (objet d'effroi ; Stace), *necessitudines* (amis intimes ; Quinte-Curce, Tac.), *perspicuitas* (transparence ; Pline l'Ancien), *situs -us* (moisissure ; Virg., Pline l'Ancien). Dans ces exemples, il n'y a pas toujours création, mais parfois retour au sens ancien qui avait disparu. Il importe de remarquer que la génération d'Auguste a montré là plus de retenue que les suivantes et que, une fois encore, les poètes y ont précédé les prosateurs. Et, même lorsque la prose semble précéder la poésie, elle n'attribue une valeur concrète qu'à des abstraits pour qui le passage à ce nouvel emploi s'opère sans heurt ni froissement : tels *coniuratio, custodia, necessitudines.*

1. Mais non dans 1, 48, 9, auquel le *Thes.* renvoie à tort.

* * *

L'on ne saurait donc prétendre que les emplois poétiques soient passés intégralement dans la prose. En général, nos prosateurs n'imitent pas les poètes dans leurs hardiesses ; ils s'arrêtent à mi-chemin et, le plus souvent, se refusent à suivre la même voie.

* * *

Conclusion

Les exemples que nous venons d'étudier sont, certes, de nombre limité. Une étude plus complète du problème amènerait à établir d'autres catégories d'emplois poétiques : il faudrait analyser certains glissements de sens de valeur concrète à valeur concrète (ainsi *funus* au sens de *cadauer*) et expliquer pourquoi et comment la prose impériale atteste la fortune de mots abstraits assez négligés par les écrivains républicains (tels *pauor*, *pauidus*).

Néanmoins, l'enquête que nous venons de mener permet de préciser les principes d'une méthode et de formuler des conclusions.

Méthode. — Il faut constamment distinguer le mot poétique et l'emploi poétique : *funus* est banal en tant que mot, au sens de 'meurtre' il est poétique. — En outre, il importe de séparer la fréquence de l'emploi et sa nature ; quand il s'agit de mots épiques, la fréquence est d'importance essentielle, bien qu'il ne soit pas sans intérêt de savoir si les prosateurs, en adoptant le mot, n'ont pas donné mission au contexte de rappeler quelque modèle, virgilien ou autre. Pour les exemples dits — à tort ou à raison — poétiques, la manière dont ils apparaissent dans la prose impériale est aussi importante que le nombre des cas relevés : quand un poète donne à un terme usuel une valeur nouvelle, il marque celle-ci d'une sorte de signature, et il est tout naturel que les prosateurs, qui empruntent cet emploi, se rapportent à un modèle dont l'originalité s'impose à eux : qu'ils désirent s'y conformer, ou qu'ils veuillent — dans la mesure où leur imitation le permet — s'écarter de lui.

De toute façon, il faut examiner les textes de prose en fonction des textes poétiques. Examen essentiel : le problème que nous étudions ne se ramène pas à des tableaux numériques ; c'est, avant

tout, une étude d'ordre stylistique, et les additions ne sauraient prendre la place des analyses.

L'enquête, pour être complète, doit tenir compte des faits grecs. A vrai dire, leur importance ne nous a pas paru considérable ; mais, parfois, ils éclairent l'usage des poètes latins, comme celui-ci éclaire l'usage des prosateurs latins.

Résultats. — L'étude des mots et celle des emplois révèlent, toutes deux, la volonté de nos écrivains de dire autre chose que leurs précédesseurs et de le dire autrement. D'où un enrichissement certain de la langue. Nous constatons aussi chez les prosateurs des réserves, qui proviennent du sentiment que la prose ne peut se permettre toutes les libertés poétiques.

En conséquence, nous remarquons sans surprise qu'en prose réussissent seuls les mots poétiques qui présentent une utilité : tel *mortales*, dont la valeur est autre que celle de *homines*. Selon la logique la plus attendue, dans les mots de ce genre le caractère poétique cessa vite d'être perçu, puisque ce n'est pas lui qui motivait l'emploi ; les écrivains ne tardèrent pas à ne voir en eux que des 'termes nobles'. — Quant aux mots qui n'apportaient, pour le sens, rien de plus que leurs correspondants ordinaires en prose, leur vie a été plus médiocre. Ils apparaissent à titre sporadique, souvent amenés par le contexte, qui ne les souligne que pour mieux atténuer la surprise éventuelle du lecteur. Comme il arrive que poésie se complique en eux d'archaïsme, nous les rencontrons chez un Apulée ou un Fronton beaucoup plus, nous semble-t-il, pour leur archaïsme que pour leur poésie.

Parmi les emplois poétiques, les plus nombreux sont ceux où le mot échange sa valeur première concrète contre une valeur abstraite. Cette transformation du sens est bien représentée, parce qu'elle est conforme à l'évolution de toute langue humaine, et à celle du latin en particulier : le concept abstrait est, dans l'ensemble, postérieur à la notion concrète. Il suffit de feuilleter le *Dictionnaire étymol.* Ernout-Meillet pour trouver nombre d'exemples probants : ainsi, *acer*, *aequus*, *assus*, *auctor*, *calleo*, *candor*, *confero*, *discrimen*, *creber*, *facetus*, *felix*, *felicitas*, *flagitium*, *flagro*, *gigno*, *gracilis*, *horreo*, *pecunia*, *sors*, *stirps*, *uersari*, etc..., etc..., etc... Par conséquence, lorsque des écrivains donnent un sens abstrait à *exspirare* ou à *tremere*, ils développent une tendance naturelle du latin, et leurs innovations s'intègrent à un vaste cou-

rant. La hardiesse étant, de la sorte, limitée, nous ne sommes pas surpris de trouver les emplois nouveaux à la fois chez un poète : Virgile, et chez un prosateur : Tite-Live. Cette coïncidence est essentielle : elle prouve que l'effort des écrivains du Haut-Empire pour enrichir par création les vocabulaire latin n'est pas limité à la poésie. Mais, de par sa nature, la poésie s'accommode mieux de l'innovation, quelle qu'elle soit ; et la prose présente moins souvent qu'elle ces emplois. D'autre part, dans la hardiesse il y a des degrés : l'usage de *tremere* au sens de *avoir peur* est plus naturel que celui de *satus* au sens de *fils ;* c'est pourquoi, devant plusieurs emplois abstraits de termes concrets, les prosateurs font preuve d'une grande réserve : quand ils les adoptent, ils leur laissent, en général, un reflet perceptible du modèle poétique ; encore s'arrêtent-ils souvent à mi-chemin entre l'emploi traditionnel et la création du poète : le sens nouveau a marqué son empreinte sur le mot, mais il faudra attendre les écrivains de basse époque pour voir la prose courante admettre un sens, dont l'originalité poétique lui échappe dès lors complètement.

La tendance à donner un sens concret à des mots abstraits semble moins représentée chez les éerivains impériaux. Le latin classique ne l'offre guère que pour *classis exercitus legio, opera optio uigiliae, mansio statio ;* la langue populaire emploie aussi *scelus* pour désigner le coupable (cf., en français vulgaire, 'ordure, saleté' appliqués à des gens). Nous avons noté ci-dessus (p. 254) quelques exemples du renouvellement du vocabulaire sous l'Empire par ce type de déplacement de sens. Le cas de *legio*, *exercitus*, etc., prouve que la tendance était ancienne. La tendance inverse était bien plus naturelle ; aussi la liste des exemples que nous avons présentés ne pourrait-elle s'allonger beaucoup. Et dans l'ensemble, ici encore, les prosateurs paraissent plus timides que les poètes.

Ainsi, aux poètes l'élan créateur ; aux prosateurs plus de retenue et de prudence. Mais, chez tous, la volonté de renouveler le vocabulaire latin : sur ce plan, Tite-Live va de pair avec Virgile. Chez tous également, une conscience nette de l'évolution de la langue : leurs créations se plient à une norme, et toute hardiesse est une obéissance.

H. BARDON.

SYNÉSIOS ET « L'ÉNIGME DU LOUP »

On sait l'intérêt qu'offre l'œuvre de Synésios au regard de l'historien du Bas-Empire ou, plus exactement, des toutes premières années de l'âge byzantin.

Ambassadeur de Cyrène, sa ville natale, à la cour de Constantinople, Synésios arrive dans la capitale à l'heure sombre où le Goth Gaïnas, *magister militum*, qui vient de précipiter la chute d'Eutrope, fomente son coup d'État militaire (399).

Durant les trois années qui suivent (399-402), Synésios assiste, au palais, à la lutte des factions rivales pour la conquête du pouvoir. Il se trouve, lui aussi, plus ou moins engagé dans l'une d'elles, aux côtés d'Aurélien, son bienfaiteur. Et c'est ainsi qu'il voit la magistrature suprême, la préfecture du prétoire, passer successivement des mains de son ami Aurélien, chef de la faction antigothe, dans celles de Césarius, frère indigne d'Aurélien, qui a partie liée avec Gaïnas et les Germains[1], jusqu'au moment où ces derniers, pris de panique, écrasés par un mouvement populaire[2], privés de leur chef assassiné[3], perdent enfin avec Césarius leur dernier appui officiel et rendent à Aurélien un pouvoir trop longtemps usurpé[4].

Années troubles, sur lesquelles les témoignages des païens Eunape et Zozime, de l'arien Philostorge, des chroniqueurs orthodoxes Socrate, Sozomène et Théodoret, du patriarche Jean Chrysostome et du poète Claudien, n'apportent qu'une indécise clarté, et où la contribution de Synésios, témoin oculaire des événements, se montre, comme Seeck l'a noté, particulièrement précieuse.

Cette contribution — il n'est pas inutile de le rappeler — se trouve matérialisée à nos yeux par deux textes essentiels, le *Discours sur la royauté*, tenu dès 399, et les *Récits égyptiens*, l'un pré-

1. La déposition d'Aurélien est postérieure au 21 avril 400 (O. Seeck, *R. E.*, art. *Aurelianus*, n° 11).
2. Juillet 400.
3. 23 décembre 400.
4. Courant de 402.

cédant les trois années de crise [1], l'autre constituant la relation suivie, quoique à notre gré trop évasive, de ces bouleversements politiques.

* * *

Le thème du *Discours*, prononcé devant Arcadius et sa cour, est connu. Il s'insère, par un de ses aspects, dans toute une tradition de rhétorique, les προσφωνητικοὶ λόγοι, qui compte, parmi ses représentants les plus illustres, Julien panégyriste de Constance, et Dion Chrysostome, conseiller officiel de Trajan. Mais il entre aussi de plain-pied dans l'actualité contemporaine, lorsque son auteur, délaissant les lieux communs philosophiques, se présente soudain comme le porte-parole du parti prohellène, à l'heure décisive où Aurélien, déjà menacé, détient encore la préfecture du prétoire : « Que l'empereur évince sans retard les Goths de l'armée et des charges publiques. Qu'il ne mêle pas les Barbares, nouveaux Spartacus et Crixus, avec ses sujets fidèles. Qu'il se hâte, par contre, de réveiller chez les citoyens véritables le sens du devoir national et de constituer une armée vraiment romaine, s'il veut encore sauver l'Empire [2]... »

Violente réaction barbare, ultimatum adressé à l'empereur par Gaïnas, Aurélien chassé du pouvoir et remplacé par son frère Césarius et la faction gothe — telles sont les principales péripéties qui suivirent la harangue de Synésios dans le courant de 400, et dont les héros, comme dans un théâtre d'ombres, sont maintenant évoqués par notre auteur dans l'allégorie mystique des *Récits égyptiens*. Aurélien y porte le masque d'Osiris, le traître Césarius celui de Typhon, Taurus, fils d'Aurélien, « jeune espoir de l'Empire [3] », celui d'Horus. Et les Scythes, qui y tiennent la place des Goths, promènent tour à tour leur arrogance ou leur désarroi dans une Thèbes de fantaisie, où l'on reconnaît Constantinople. Ainsi se déroule le mythe, dans une pénombre d'hypogée dont Seeck, en son temps, a, dans une étude remarquable, parcouru les galeries maîtresses [4].

Toutefois, maint recoin demeure encore inexploré. C'est, entre

1. ... ἀκροβαλισμοί τινες ἤδη γίνονται (Περὶ βασιλείας, cf. *P. G.*, LXVI, c. 1089 D).
2. *P. G.*, LXVI, c. 1089-1097.
3. *Ep.* 31, *ibid.*, c. 1360 B.
4. O. Seeck, *Studien zu Synesios, Der historische Gehalt des Osirismythos*, *Philol.*, LII, 1894, p. 442-458.

autres, le cas de « l'énigme du loup[1] », dont on voudrait ici sonder le mystère.

Synésios vient de narrer la chute imméritée d'Osiris-Aurélien, et l'ascension de l'exécrable Typhon-Césarius, porté au pouvoir par les Barbares. Il garde, malgré tout, nous dit-il, son espoir dans un avenir meilleur, que lui promettent les dieux. C'est alors que, laissant retomber le rideau sur le premier acte de sa pièce, il arrête le récit sur ces mots ambigus, où il rapporte la pensée du personnage — témoin qui est le sien[2] : « Il attendait... les événements qui devaient se produire, comme il l'avait appris, les uns du temps d'Osiris, les autres dans l'avenir quand le jeune Horus songerait à *prendre pour allié le loup plutôt que le lion. Que faut-il entendre par le loup?* — *C'est un mystère* qu'il n'est pas permis de divulguer, même sous les voiles de la fable[3]. »

* * *

Il va sans dire que ce n'est pas l'interdit de Synésios qui a rendu jusqu'ici son énigme impénétrable à nos curiosités profanes. Devait-on recourir, pour l'éclaircir, à l'exégèse philosophique? Fallait-il, au contraire, prêter à ses déclarations une signification proprement historique? Les deux interprétations étaient possibles, Synésios ayant, dès sa Préface, averti les lecteurs du Λόγος que ses visées étaient complexes, et que la philosophie et l'histoire constituaient, dans son récit, une trame savamment ourdie[4].

Mais laquelle de ces deux pistes conduisait au but? Laquelle, en revanche, déviait vers une impasse les chercheurs téméraires?

Druon, initié par l'égyptologue Maspéro, s'est engagé dans la voie mythologique : « Ὁ Λύκος, dit-il, est le chacal d'Anubis. Anubis le chacal fut, en effet, l'allié d'Horus dans les guerres typhoniennes. Au sujet du lion, il y a, dans les textes égyptiens, deux données contraires. Dans certaines écoles il représente le soleil bienfaisant..., dans certaines autres il représente le soleil dévorant, allié et incarnation du dieu malfaisant. La légende, que Synésios résume, prêtait au lion un caractère typhonien[5]. »

1. Αἰγύπτιος, προθεωρία, *P. G.*, LXVI, c. 1209 A.
2. *Ibid.*, c. 1257 A-B.
3. H. Druon, *Œuvres de Synésius...* (Paris, 1878), p. 267.
4. Αἰγύπτιος, προθεωρία, c. 1212 A : ... Καὶ γὰρ δόγματα συχνὰ τῶν μέχρι νῦν ἀδιακρίτων χώραν τε εὗρε σκέψεως ... καὶ τῶν παρεστώτων πραγμάτων ἱστορίαν ἔχει τὸ σύγγραμμα, καὶ διὰ πάντων ὁ μῦθος ἐξείργασται, πρὸς τὸ χρήσιμον ποικιλλόμενος.
5. Druon, *op. cit.*, p. 267.

Sans méconnaître la part de vérité que peut renfermer une telle explication, il est bien permis d'observer qu'elle est loin de satisfaire pleinement l'intelligence. Si l'on considère, en effet, que cette première partie des *Récits* a été lue, comme Synésios nous l'assure, devant un auditoire d'amis, et à Constantinople même, puisque l'œuvre suit de près les événements qu'elle rapporte, si l'on remarque, par ailleurs, que l'auditoire de Synésios, celui-là même qu'évoquera la correspondance ultérieure [1], les Tryphon, les Troïle, les Pylémène, se trouve uniquement formé par un cercle d'écrivains précieux ou d'hommes politiques férus de bel esprit, on voit mal ce qu'offrirait de piquant, *in fine*, cette brumeuse mythologie.

Il faut donc, avant tout, interroger l'histoire, ce que n'a pas manqué de faire le meilleur exégète de Synésios à l'heure présente, l'Allemand Grützmacher [2], qui fournit au problème une réponse où l'intuition tient, à vrai dire, plus de place que la démonstration rationnelle. C'est à cette hypothèse divinatoire que les lignes qui vont suivre voudraient assurer une démonstration positive.

* * *

Puisqu'il est établi, dit Grützmacher, que Horus désigne Taurus, fils d'Aurélien, par la suite consul en 428, l'espoir que Synésios confie à son énigme peut se traduire ainsi : l'État retrouvera sa grandeur lorsque, dans les années à venir, Taurus, parvenu au pouvoir, « au lieu d'appeler au secours de l'Empire les lions — sous lesquels il faut entendre les Goths — appellera le loup, c'est-à-dire les Huns [3] ». Et le commentateur de rappeler à ce propos que, lors de la déroute des Goths, c'est le roi Uldin qui, selon Zozime, tua leur chef Gaïnas (23 décembre 400) et envoya sa tête à Arcadius (3 janvier 401) — ce qui montre assez quelles étaient alors leurs dispositions bienveillantes à l'égard de l'Empire [4].

L'hypothèse, on le voit, ne manque pas de hardiesse. Encore demande-t-elle à être vérifiée par les faits, ce que peut permettre, semble-t-il, une lecture plus attentive de Synésios.

Reportons-nous, en effet, à l'*Ep.* 78, nettement postérieure au séjour de Constantinople, puisqu'elle se situe durant l'épiscopat de notre auteur. Quelle est la teneur de la lettre?

1. *Ep.* 119, 101, 123, 99, 74, 75, etc.
2. G. Grützmacher, *Synesios von Kyrene...* (Leipzig, 1913).
3. Id., *ibid.*, p. 58.
4. Id., *ibid.*, p. 55.

S'adressant au *dux* Anysios, Synésios lui fait l'éloge enthousiaste de quarante Unnigardes, vaillants défenseurs de la Pentapole dont il nous dit, chemin faisant, que ce ne sont pas des troupes indigènes, ni des auxiliaires, mais des soldats de métier et des cavaliers. Et il conjure son correspondant d'insister auprès de l'empereur pour que ces troupes soient traitées avec les égards dus à leur bravoure et voient leurs effectifs augmentés de cent soixante nouveaux guerriers [1]. Une fois encore, dans la *Catastase I*, Synésios fait mention de ce corps d'élite qu'il voudrait voir, de toute urgence, renforcé [2].

Le texte est assez clair. Les Unnigardes, soldats venus de Constantinople, cavaliers intrépides, présents sur tout le front à la fois, capables, à quelques centaines, de tenir tête aux féroces tribus du désert et, par ailleurs, cupides, soucieux de vendre leur sang le plus cher possible, répondent sans aucun doute à la définition que les auteurs des ɪvᵉ-vᵉ siècles, Ammien Marcellin et Claudien entre autres, donnent à l'envi des Huns. « On dirait des animaux bipèdes, plutôt que des êtres humains », lit-on chez le premier ; « ils sont cloués à leurs chevaux, brûlés du désir effréné de posséder de l'or [3]... » Et le poète ajoute : « Les Fils de la Nue (= les Centaures) n'unissent pas plus étroitement un torse d'homme à un corps de cheval. D'une agilité terrible, sans aucune méthode, ils reviennent à la charge quand on ne s'y attend plus [4]... »

Si l'on rapproche, d'autre part, des termes aussi voisins que Οὖννοι et Οὐννιγάρδαι, on n'hésitera plus à donner raison à Volkmann, qui, se référant à Jordanès, identifie les Οὐννιγάρδαι avec la tribu des *Hunugari* [5].

Peut-on fonder cette dernière assimilation sur les lois rigoureuses de la phonétique? Il faut refuser ici les secours de cette science, en raison des fluctuations du mot par lequel les Grecs et les Latins transposent, dans leur parler respectif, le terme barbare à jamais disparu [6]. Synésios lui-même, visiblement, tâtonne : il

1. *P. G.*, c. 1444 A. B. C., cf. trad. Druon, n° 128, p. 563.
2. *Ibid.*, c. 1568.
3. Ammien, XXXI, 1, *passim.*
4. Claudien, *In Rufin.*, I, 329-331.
5. R. Volkmann, *Synesius von Kyrene* (Berlin, 1869), cite à ce propos Jordanès, *De origine actibusque Getarum*, c. 5... : *Hinc jam Hunni quasi fortissimarum gentium fecundissimus cespes, in bifariam populorum rabiem pullularunt... Hunugari autem... rursus in Scythia legimus habitasse.* Agathias dit aussi (*Hist.*, III, 5) que les Onogures, comme il les dénomme, étaient Huns.
6. En grec, Ὀνογοῦροι, Ὀνόχαροι, Οὖγγροι... En latin, *Hunugari, Ungares, Ungari, Ungarii, Ugri*, etc.

écrit une fois Οὐννιγάρδαι[1], une autre fois Οὐνιγάρδαι[2]. Mais une série de concordances historiques n'en étayent pas moins solidement nos conjectures :

1° On sait que les cavaliers huns servaient déjà dans l'armée romaine. Stilicon en comptait parmi ses troupes. En Orient, ils avaient constitué la garde personnelle de Rufin[3].

2° Il est établi que, par la suite, l'importance de leurs effectifs est allée croissant[4].

3° Enfin et surtout, c'est « en 405 et 406 », *autrement dit, durant la période même qui précède l'épiscopat de Synésios*, que « les Huns s'installent dans la partie de la Hongrie actuelle située à droite du Danube[5] ».

* * *

Poussons plus avant l'examen de l'hypothèse. Elle s'accorde en tous points avec ce que nous savons du caractère et du comportement de Synésios, ainsi qu'avec les témoignages contemporains sur la situation intérieure de l'Empire.

Profondément idéaliste comme tout néo-platonicien authentique, Synésios croit, au début de sa carrière d'homme d'État, à la possibilité d'un sursaut patriotique, condition indispensable au salut de sa chère province, constamment menacée par les pirates du désert et pillée par les corps expéditionnaires chargés de la défendre. Il exprime avec netteté son désir d'éliminer les étrangers de l'armée, dans l'*Ep.* 95 qui relate que c'étaient bien là ses intentions, à Cyrène, à la veille de l'ambassade[6]. D'autre part, on a vu plus haut que cet idéalisme avait été partagé, sur le plan national, par le grand Aurélien dont Synésios s'est fait le porte-parole dans son *Discours sur la royauté.*

Vint alors la terrible leçon des faits. Aurélien constate à ses dépens, dès l'année 400, qu'il ne suffit pas de paroles enthousiastes pour régénérer les forces morales d'un Empire oublieux des

1. Cf. *Ep.* 78, *P. G.*, LXVI, 1444 A. B. C.
2. Cf. *Catast. I*, *ibid.*, 1568 A. B. C. Est-il besoin de rappeler qu'on ne relève ce vocable que chez notre auteur?
3. Cf. Mommsen, *Chron. Min.*, I, p. 650, 34 : *Rufinus... interficitur, Chunorum, quo fulciebatur, praesidio superato* (cité par Seeck, *Gesch. des Unterg.*, notes du t. VI, p. 280).
4. « Déjà nombreux sous Honorius et Arcadius, ils le devinrent davantage, et on les vit s'élever au chiffre énorme de soixante mille hommes pendant la régence de Placidie. » Cf. Amédée Thierry, *Histoire d'Attila* (5e éd. Paris, 1874), I, p. 41.
5. Cf. F. Lot, *Les invasions germaniques* (Paris, 1935), p. 100.
6. *P. G.*, LXVI, c. 1464 B.

vertus militaires. Synésios, de son côté, tire profit de l'expérience, en observateur sagace. Et de la même façon que, après Rufin appuyé par les Huns[1], Césarius avait étayé sa tyrannie sur les Goths, Synésios rêve, durant l'exil d'Aurélien et avant son retour de fortune, d'asseoir sur des bases solides, et non pas seulement sur des principes généreux, le pouvoir prochain de son ami qui se perpétuera, il l'espère, dans l'avenir par celui de Taurus, fils du proscrit. Aussi bien, après l'expulsion sanglante des Goths, quel autre soutien militaire demeurait-il possible pour la faction d'Aurélien, hors celui du loup de l'énigme, c'est-à-dire du mercenaire hun?

Quant à la justesse de l'allégorie, il paraît presque superflu de la souligner. Le lion semble tout désigné pour symboliser la haute stature et la crinière fauve du Germain. Le loup correspond, au contraire, au Hun, noir de teint, de taille petite et de regard fuyant.

Faut-il se demander, enfin, pourquoi Synésios a recouru à l'énigme pour exprimer un fait en apparence si banal? Deux raisons justifient amplement le procédé.

L'ambassadeur de Cyrène, avons-nous dit, s'exprime devant un auditoire précieux et donc friand d'expressions et de pointes imprévues.

Par ailleurs, que cette première partie des *Récits* ait été lue, comme Synésios nous l'assure, avant le retour d'Aurélien[2], ou après la rentrée de celui-ci, dans les deux cas le mystère était de règle. Dans le premier, un style sans fard eût trahi le dangereux secret d'une faction évincée du pouvoir ; dans le second, il eût avoué trop crûment l'échec de sa politique passée.

Au reste, quel régime a jamais déclaré sa police?

Ch. LACOMBRADE.

1. Cf. *supra*, p. 265, n. 3.

2. Αἰγύπτιος, προθεωρία, c. 1209 A : ... καὶ τόγε πρῶτον μέρος, τὸ μέχρι τοῦ κατὰ τὸν λύκον αἰνίγματος, ἀνεγνώσθη καθ' ὃν μάλιστα ὁ χείρων ἐκράτει.

LE « DIEU AU MAILLET » NU
DE LA BASSE PROVENCE

Deux autels, provenant de la Provence rhodanienne, donnent un type nouveau du « dieu au maillet », très différent du modèle conventionnel qui nous est connu par les reliefs et les statuettes de bronze de cette divinité[1]. Ce dieu, popularisé par les bronziers gallo-romains, qui représente une des figures du grand dieu de la Celtique, le *Dispater* dispensateur des récoltes de la terre nourricière et protecteur des morts, est reconnaissable à ses attributs, le maillet et l'*olla*. Parfois accompagné, sur les reliefs, d'un chien, il est d'ordinaire vêtu de la tunique ou *caracalla* gauloise et de braies collantes.

L'aire de diffusion de son culte est localisée en Gaule : elle ne dépasse pas l'axe de la vallée du Rhône et de la Saône, c'est-à-dire les régions de Nîmes et de la basse Durance, le Comtat-Venaissin, le Viennois, le Lyonnais, la Bourgogne, d'où ce culte a gagné la Haute-Loire, la Champagne et la Rhénanie[2] — aire de répartition qui correspond à la romanisation de l'Est de la Gaule.

Inconnu de la Provence orientale, au delà de l'étang de Berre et de Marseille, plaine qui avait le plus profondément subi l'influence de la civilisation gréco-latine, et du Languedoc occidental, au delà du pays nîmois, le « dieu au maillet » paraît avoir, dans le Midi, ses principaux sanctuaires à *Glanum* (Saint-Remy), dans les Alpilles, et à Nîmes, où sont nombreux ses autels, ornés d'un maillet.

Les deux autels qui font l'objet de cette note ont donc un grand intérêt par leur localisation et par le type même de la divinité qui diffère de l'iconographie habituelle. L'un (fig. 1) provient du mas de Vintimille, dans le pays du Tavez, au nord d'Arles[3]. Le second (fig. 2), encore inédit, a été trouvé dans les champs, à Capdeuil, sur les bords de l'étang de Berre, et

1. Je renvoie au chapitre consacré à ce dieu par P. Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, Bruges, 1942, p. 100 à 116.
2. Voy. la carte de répartition donnée par Espérandieu, *Bull. arch.*, 1919, pl. XXXVI, et P. Lambrechts, *op. cit.*, pl. XXI.
3. Publié par F. Benoit, dans *Bull. arch.*, 1938-1940, p. 487 et pl. VIII.

est aujourd'hui conservé à Aix, dans la collection de M. de Belleval (villa Bellegarde). Le site d'où il provient, sur la voie romaine de Marseille, qui longeait l'étang de Berre en direction du pont de Saint-Chamas sur la Touloubre, doit vraisemblablement être identifié avec la station *Ad Vicesimum* du cosmographe ravennate, au XXe mille de Marseille — station communément appelée *Mastramela*, par les anciens auteurs, sans aucune preuve archéologique[1]. C'était là une agglomération de quelque importance, puisque les vestiges couvrent une aire assez large, sur les deux rives de l'Arc, à Capdeuil, Mauran, Merveille, Saint-Estève, la Durane, et s'étendent jusqu'à Berre, où paraît avoir existé un cimetière et qui sera le siège de la communauté chrétienne, à l'époque de saint Césaire, sous le nom de Notre-Dame-de-Caderot (*ecclesia Catarоscensis* ou *Catorocensis*, *Cadarusca*)[2].

Le culte du dieu au maillet, assimilé au Silvain latin, n'était pas inconnu de cette région : deux stèles lui sont dédiées, l'une provenant de Mauran, où le dieu, non figuré, est identifié à *Silvanus*[3], l'autre sans doute de Merveille ou de La Fare[4], anépigraphe, portant sur la face latérale gauche un maillet, attribut du dieu sur certains autels de *Glanum*[5], et orné sur la face antérieure du buste d'un homme schématisé, sans doute le défunt.

Le nouvel autel de Capdeuil est d'un relief barbare, comme celui du Tavez auquel il s'apparente. La stèle elle-même, de pierre calcaire, est de forme irrégulière, trapézoïdale, et d'épaisseur inégale, de 0m12 à 0m16, la partie postérieure, à droite, étant renflée par un boudin vertical, de 0m04 de relief, ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'un remploi. Elle mesure 0m60 de hauteur, sur 0m46 de largeur à la base et 0m35 au sommet, le côté gauche étant coupé diagonalement.

Le relief, complet, est taillé à fond de cuve, le rebord de l'autel formant un encadrement en légère saillie, de 0m05 environ. Le dieu, hirsute, tient de la main gauche une longue haste emmanchée d'un maillet, dans la même attitude que le dieu du Tavez. De la main droite, abaissée, contrairement au type traditionnel, il semble tenir une couronne : il faut y reconnaître, sans nul doute, le pot ou *olla*, servant aux libations, qui est, avec le maillet, l'attribut essentiel du dieu ; mais le vase n'est point figuré droit, porté par l'avant-bras replié à hauteur de l'épaule, mais vu de face, comme une patère, le dieu faisant une libation à terre. C'est là le rite essentiel des religions antiques, dont le symbolisme est funéraire[6].

1. Voy. la *Forma Orbis romani*, V, n° 285, p. 92 et 93.

2. Station qui suit celle de *Calcaria* (La Cadière) : *Acta Sanctorum*, *Août*, VI, Vie de saint Césaire, p. 60 et 79 ; Albanès, *Gallia christiana novissima*, *Arles*, n° 130.

3. *C. I. L.*, XII, 5803 ; Constans, *Arles antique*, p. 110 ; *F. O. R.*, p. 93.

4. Au Musée d'Aix (Coll. d'Aubergue) : Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs*, I, 113 ; *F. O. R.*, *l. c.*

5. *F. O. R.*, p. 209, 14 à 18.

6. Voy., à ce propos, l'intaille en jaspe provenant de la nécropole de Trinquetaille, repré-



Fig. 1.
Le dieu au maillet du Tavez



Fig. 2.
Le dieu au maillet de Capdeuil

Le dieu est représenté seul, sans le chien, compagnon du Silvain latin, qui lui est généralement associé sur les reliefs, suivant le type réservé aux statuettes de bronze du « dieu au maillet »; mais il s'écarte de la figuration traditionnelle par sa nudité, qui est aisément reconnaissable sur ce relief, relativement bien conservé. Cette constatation n'avait pu être faite sur l'autel du Tavez, au relief dégradé. Le rapprochement d'attitude des deux figures ne permet nul doute à cet égard ; mais, tandis que le dieu du Tavez porte le *sagum* attaché à l'épaule droite et retombant à terre, celui de Capdeuil est dépourvu de tout vêtement. Il se rapproche donc du *Silvanus* latin, et est assez voisin d'une statuette de bronze d'Orpierre[1], représentant Silvain, vêtu seulement d'une peau de bête attachée à l'épaule gauche et portant le maillet et l'*olla*, et du relief du Donon[2], figurant un « dieu à l'*ascia* », portant une corbeille de fleurs et de fruits, et accompagné d'un cerf, attributs de Silvain.

Ainsi le « dieu au maillet » du Tavez et de Capdeuil, représenté nu, est-il un précieux intermédiaire entre *Silvanus* et le dieu gaulois au maillet. Il est intéressant de noter que cette transition apparaît à la « marche » de l'aire de diffusion de ce culte, c'est-à-dire dans une région fortement latinisée dès le début de l'Empire, où la représentation classique de *Silvanus* devait offrir une certaine résistance à l'assimilation totale avec le dieu gaulois.

Le lieu de provenance de ces deux autels marque, en effet, le point extrême de diffusion du « dieu au maillet », ou du moins le point extrême où sa figure de dieu infernal apparaît intelligible sans être associée à des représentations symboliques qui la doublent.

A Marseille, l'autel de la place de Lenche[3], qui peut être étudié depuis qu'il a été extrait de la niche qu'il occupait dès le XVIIe siècle à la façade d'une maison, associe le dieu, accompagné de deux autres divinités, à une figure symbolique, la barque du Styx conduite par un oiseau ; et à Venelles[4], au nord d'Aix, un autel de Silvain associe l'inscription du dieu à la représentation d'un cheval au galop — idéogrammes qui ont une valeur religieuse et représentent la transmigration de l'âme vers l'outre-tombe, selon une tradition de symbolisme funéraire plus gréco-latine que celtique.

sentant un Hermès messager, portant le *pedum*, le fil à plomb et un vase à libation renversé, d'où s'échappe un filet d'eau : F. Benoit, *Recherches nouvelles à Trinquetaille*, dans *Gallia*, II, 1944, p. 255, fig. 6.

1. H. Hubert, *Une nouvelle figure du dieu au maillet*, dans la *Revue archéologique*, 1915, I, p. 26.

2. E. Linckenheld, *Der Donon im Lichte der neuesten Ausgrabungen* (Elsassland-Lothringischer Heimat, 1937, fig. 7) ; P. Lambrechts, *op. cit.*, fig. 32.

3. F. Benoit, *L'autel de la place de Lenche à Marseille*, dans les *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1946.

4. *C. I. L.*, XII, 509 et p. 814 ; Espérandieu, *Recueil*, I, 135 ; III, p. 349, et IX, p. 95. Cf., sur ce symbolisme, notre étude sur *L'art primitif méditerranéen de la vallée du Rhône*, 1945 pl. VIII à XI.

Ainsi, ces deux monuments ont-ils un grand intérêt pour l'étude de ce particularisme de la Narbonnaise, qui apparaît, dès l'époque celtique, comme une province différente du restant de la Gaule. Étude d'iconographie qui nous permet de pousser plus avant la connaissance de la religion et de la civilisation de la Provence rhodanienne à l'époque gallo-romaine et apporte sa modeste contribution à l'analyse des caractères de la civilisation du Midi.

Fernand BENOIT.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Gallia. — Le Comité archéologique du Centre national de la Recherche scientifique, activement dirigé, en l'absence de M. Grenier, par M. Boyancé, vient de faire paraître un nouveau volume de *Gallia*, le quatrième de la série. Digne des précédents, il atteste la vitalité de l'archéologie française et l'intérêt que le pays porte maintenant à ses antiquités. On y trouve les articles suivants :

L'Aquitaine protohistorique. — Achevant la recherche des gisements protohistoriques entre les Pyrénées et la Garonne, Mlle G. Fabre dresse un tableau complet de cette civilisation et montre combien elle diffère de celle qui était établie sur la rive droite du fleuve ; la frontière indiquée par César se trouve ainsi confirmée par les trouvailles archéologiques. Une carte détaillée et une abondante bibliographie accompagnent cet inventaire.

Cemenelum. — Chargé en 1943 de prospecter le site archéologique de Cimiez, M. P.-M. Duval a rapporté de sa mission une étude générale de la cité antique et une interprétation nouvelle des arènes, étayée sur des relevés précis : tandis que le *podium* représente une construction modeste du Ier siècle, le *maenianum* y a été ajouté au IIIe, pour former un amphithéâtre, en même temps que s'élevait à proximité un vaste établissement thermal. L'auteur note à juste titre que la date des amphithéâtres gallo-romains est remise en question ; pour vérifier les doutes que M. Benoit a émis sur celui d'Arles (*C.-R. A. I.*, 1941, p. 96), il conviendrait de soumettre celui de Nîmes à une étude parallèle.

Peu avant M. Duval, M. N. Lamboglia, directeur de l'Istituto dei Studi Liguri, avait profité de l'occupation italienne pour fouiller les thermes de Cimiez, et il vient aussi de publier son rapport (Bordighera, 1946) ; il a surtout remis au jour une partie des pièces dégagées en 1875 et comblées depuis ; sa principale trouvaille est une tête féminine en marbre, qu'il place, comme M. Duval, vers le milieu du IIIe siècle.

Il montre plus d'originalité dans une série de seize articles, consacrés à la topographie et à la toponymie antique des Alpes-Maritimes ; il y pose de nombreux problèmes et, s'il reconnaît lui-même la fragilité de certaines hypothèses, il en résoud plusieurs.

La céramique de Montans. — Si l'ouvrage fondamental de J. Déchelette sur la céramique gallo-romaine faisait une place aux ateliers de

Montans (Tarn), ceux-ci manquaient encore d'une monographie. Mme Durand-Lefebvre comble cette lacune dans *Gallia*, en publiant les 263 marques et signatures qu'elle a relevées au musée de Toulouse sur les vases et moules qui en proviennent ; elle montre que les céramistes de Montans ont été initiés par ceux d'Arezzo, à la fin du Ier siècle av. J.-C., et ont instruit, à leur tour, ceux de la Graufesenque et ceux de Lezoux, qui ne tardèrent pas à les supplanter. Elle remet malheureusement à plus tard l'étude des formes et des motifs.

Le Palais du Miroir. — Les thermes de Sainte-Colombe (Rhône), communément appelés le « Palais du Miroir », contenaient des chefs-d'œuvre, dont beaucoup ont été détruits ou dispersés en France et à l'étranger, sans même avoir été inventoriés. J'ai pu retrouver dans un château de Saône-et-Loire une statue de Nymphe tenant une vasque, dont le type, très répandu dans le monde ancien, remonte à l'art grec.

Archéologie scientifique. — Appliquant leurs principes archéologiques avec une vigueur scientifique, MM. E. Salin et A. France-Lanord ont soumis divers objets mérovingiens à un traitement électrolytique et à une analyse spectrale pour déterminer la composition précise des alliages et des dorures. Ce procédé doit aider à déceler les imitations de la Renaissance et les copies modernes.

Trouvailles diverses. — Le volume de *Gallia* signale encore des trouvailles préhistoriques en Auvergne et en Périgord, des découvertes gallo-romaines en Champagne et en Nivernais, et la présence à Saint-Rémy de vases qui remontent au hallstattien primitif et s'apparentent à ceux des « champs d'urnes ».

Puis M. R. Lantier poursuit sa précieuse chronique de l'archéologie gallo-romaine.

Enfin, après diverses notes, un index facilite la consultation de ce gros volume.

Les fouilles de Glanum. — En supplément à *Gallia*, M. H. Rolland vient de publier les fouilles de Glanum. Bien que M. Grenier en ait fait lui-même un compte-rendu détaillé qu'on trouvera plus loin, je tiens à signaler ici ce bel ouvrage et à féliciter l'auteur de ses découvertes autant que de son étude. En décrivant une des maisons, il reproduit à nouveau, sans commentaire particulier, le graffite de Teucer daté de 96 av. J.-C. ; dans une lettre personnelle, il m'a précisé que les trois fragments qui le composent ont été recueillis, couverts de terre, à environ 3 mètres de profondeur. De son côté, M. Pflaum m'a signalé qu'il a trouvé chez Suétone (*De Grammaticis*, III, 4) la mention d'un Octauius Teucer qui enseigna la grammaire en Gaule Cisalpine, sans doute au début du Ier siècle av. J.-C. (cf. W. Kroll, *Real-Encycl.*, *s. v.*, col. 1855, no 87).

Cahiers languedociens. — M. M. Louis vient de reprendré ses *Cahiers d'histoire et d'archéologie.* Il ne pouvait mieux inaugurer la nouvelle série

qu'en relatant l'exploration de la Baume-Latrone, près de Nîmes, qui a permis d'y découvrir, en 1940, une série de peintures et de gravures préhistoriques ; ayant obtenu le crédit qu'il demandait pour un dégagement méthodique, il nous doit bientôt une étude générale de la grotte. Dans un autre article, il commence à publier les fouilles exécutées par des Éclaireurs de France dans la nécropole hallstattienne de Cazevieille (Hérault). Enfin, avec M. D. Peyrolle, il recense les stations préhistoriques aux environs de Sommières (Gard). A son exemple, M. E. Devaux signale des dolmens à gravures dans le Roussillon, et M. L. Méroc montre que les Gallo-Romains ont utilisé comme abris des grottes de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Ces nouveaux *Cahiers* s'enrichiraient en publiant les trouvailles importantes de M. Jannoray à Ensérune et à Nîmes.

Cahiers d'Alsace. — Simultanément, après six ans de silence et d'oppression, les *Cahiers d'Alsace* reprennent leur essor sous la jeune et active direction de M. J.-J. Hatt. Le nouveau fascicule ne comprend pas moins de quatorze articles, précis et bien illustrés. M. H. Ulrich publie des crânes néolithiques, sur lesquels il a relevé des mutilations dentaires intentionnelles, des vases caliciformes décorés de zones et des *tumuli* à mobilier hallstattien. M. G. Heintz signale quelques découvertes néolithiques et M. J.-J. Hatt une sépulture à inhumation du deuxième âge du fer. Pour l'époque gallo-romaine, M. A. Riff décrit minutieusement la nécropole de Brumath, qui a livré notamment deux figurines d'animaux en terre-cuite blanche de l'Allier. Mlle C. Sauer note quelques trouvailles à Koenigshoffen. Enfin, M. R. Forrer étudie une tour forte du IVe siècle, dont les murs contenaient des vestiges de monuments antérieurs. L'archéologie alsacienne est en bonnes mains.

La Meuse gallo-romaine. — Toujours épris du passé lorrain, M. M. Toussaint vient de publier un nouveau répertoire, consacré à la Meuse gallo-romaine. Par arrondissement et par commune, il dresse un inventaire précis des trouvailles, avec les références bibliographiques ou un commentaire personnel. A lire ses 200 pages et à regarder sa carte, on imagine la densité de la population ancienne. Souhaitons que M. Toussaint étende aux départements voisins ses précieuses investigations. Il a déjà tiré de ses recherches une conclusion intéressante : combinant les données religieuses et toponymiques, il a pu retracer les limites approximatives de la *ciuitas Leucorum* (*Bull. Arch. Com.*, 1941-1942, p. 413 sqq.).

Le dieu au cerf du Donon. — Grâce au legs Schlumberger, la Société des Antiquaires rattrape peu à peu le retard de ses publications. Outre le *Bulletin* de 1942, où l'archéologie gallo-romaine occupe une place prépondérante, elle a fait paraître le 81e volume de *Mémoires*, qui contient trois articles importants. M. E. Linckenheld avait étudié en 1938 deux stèles du Donon, qui représentent un dieu barbu, armé, paré d'un *torques* et d'une peau de lion, tenant un cerf, des fruits et une *ascia ;* il y

reconnaît avec raison Dispater sous les traits et avec les attributs de plusieurs dieux apparentés. Il aurait dû insister sur la présence de l'*ascia*, dont la valeur religieuse est ainsi précisée, comme on l'a montré depuis.

Problèmes topographiques. — Dans le même volume, M. G. Matherat communique le résultat de ses patientes recherches sur la deuxième campagne de César contre les Bellovaques : un commentaire précis du texte et une analyse attentive du terrain lui permettent de reprendre l'hypothèse ancienne et délaissée, qui situait l'action autour de Clermont (Oise). Bel exemple à suivre pour les autres campagnes !

Enfin, M. M. Hénault reconstitue minutieusement la voie de Bavay à Boulogne.

La thésaurisation et la circulation monétaire au IIIe siècle. — Si la patère de Rennes est bien connue, les monnaies d'or qui l'accompagnaient n'avaient pas retenu l'attention jusqu'ici. M. P. Le Gentilhomme les a examinées de près, en les comparant aux autres trésors du IIIe siècle découverts en Gaule, et il en a tiré des conclusions intéressantes sur la thésaurisation et la circulation monétaire à cette époque (*Rev. num.*, 1943, p. 11 sqq.).

Autour du limes rhénan. — A l'occasion d'un voyage archéologique en Rhénanie, MM. E. Galletier et A. Piganiol ont publié, dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* (nouvelle série, n° 2, décembre 1946), deux études relatives au *limes* rhénan. Le premier évoque les panégyristes et les poètes gaulois des IIIe-IVe siècles, dont les œuvres reflètent le péril des invasions barbares. Le second soumet à une critique minutieuse le texte de la *Germanie*, 29, 4, où Tacite évoque rapidement l'occupation des Champs Décumates, et il l'éclaire par d'autres témoignages relatifs à l'histoire ancienne du Wurtemberg.

P. WUILLEUMIER.

VARIÉTÉS

CONQUÊTES, FAIBLESSES ET SURVIE DE LA CIVILISATION HELLÉNISTIQUE

Le livre magistral de Michaël Rostovtzeff, *Social and economic history of the Hellenistic world*, paru à Oxford en 1941, n'a pas encore connu, dans une France qui a repris depuis plus de deux ans ses relations avec les pays anglo-saxons, le retentissement qu'il mérite. Renonciation des éditeurs à une publicité tardive? Pénurie de fortes devises? On appréciera ces raisons à leur valeur ; mais les esprits chagrins céderaient volontiers à la curiosité de demander les statistiques comparées des importations, en nombre d'exemplaires comme en valeur marchande, de ces trois volumes et de tel roman-fleuve à la mode. L'écho prolongé que le livre suscite dans les pays plus favorisés que le nôtre rend plus sensible cette différence qu'il faudra longtemps, on doit le craindre, pour voir disparaître. Peu d'ouvrages donnent autant à penser, et pas seulement aux spécialistes. Que ce soit en sens divergents, contradictoires même, ne provoquera aucune surprise : c'est preuve de sa teneur en ferment intellectuel.

Dans la revue *Renaissance*, que publie l'École libre des hautes études de New-York, É. Bickerman a présenté (t. II-III, 1944-1945, p. 381-392), à propos de ce livre, des observations sur *L'européanisation de l'Orient classique*. Il part de la politique des Ptolémées. On sait que, pour Rostovtzeff qui demeure fidèle, au moins dans l'ensemble, à sa conception qu'a nuancée Pierre Jouguet (*Impérialisme macédonien*, p. 281 et suiv.) suivi par Claire Préaux (*Économie royale des Lagides*, p. 33), le but des Ptolémées est « de créer un État égyptien, indépendant politiquement aussi bien qu'économiquement, et de lui donner le rang d'une grande puissance ». É. Bickerman, expliquant par là les principaux caractères de l'organisation politique et sociale de l'Égypte ptolémaïque, fait des rapprochements suggestifs avec la politique de Méhémet-Ali, tant pour les méthodes adoptées que pour l'échec de ces « planismes » autoritaires devant la résistance des « masses » aux excès d' « une machine inhumaine ».

Il relève pourtant, ensuite, la persistance de l'hellénisation de l'Orient,

qui se continua même en Asie après le déclin et la disparition du royaume séleucide. Il en rend compte par les différences profondes entre la colonisation dont Alexandre fut l'initiateur et les colonisations modernes : naissance d'États indépendants qui reprirent les traditions locales, internationalisation des conquêtes indistinctement ouvertes à tous les Grecs, enracinement des colons grecs dans leurs nouvelles patries, assimilation des élites orientales accueillies sur un pied d'égalité par les Européens et enlevées au rôle de chefs nationalistes qu'elles eussent pu jouer auprès des masses indigènes. Dans la page finale, je ne résiste pas au désir de cueillir trois phrases : « Le dernier poète grec dans l'Égypte byzantine était un Copte. Pouvons-nous espérer... qu'à Tombouctou on conservera le souvenir de Racine? Je ne sais. Mais je ne puis oublier que le premier gouverneur colonial qui se rallia à de Gaulle était un Français noir. » Depuis 1945 où elles ont été publiées — et à New-York, ce qui inciterait aisément à d'autres réflexions sur les transplantations d'hommes et de civilisations —, il faudrait ajouter que la fille de ce gouverneur colonial a épousé un Français noir, agrégé de grammaire et poète de langue française, éphémèrement chargé de reviser le style d'une constitution mort-née de la IVe République. Qu'on me pardonne le rappel, ici, d'une actualité encore fraîche. Les hommes meurent et les circonstances se modifient ; mais, ramenés à leur épure, les problèmes humains peuvent se superposer. Ce qui ne signifie pas, d'ailleurs, qu'ils reçoivent la même solution.

Ce sont aussi des réflexions nées en grande partie du livre de Rostovtzeff qui ont nourri une conférence de F. W. Walbank, *The causes of Greek decline*, prononcée en 1944 devant l'assemblée générale de la *Classical Association* et publiée au t. LXIV, 1946, du *Journal of Hell. St.*, p. 10-20. Il a eu l'idée féconde de reprendre l'ouvrage classique du même maître sur l'Empire romain, paru en 1926 dans l'édition anglaise. Il n'est pas sans intérêt de remarquer avec lui qu'après quinze années l'esprit de l'historien, sans doute moins directement influencé par certains événements, n'accomplit plus les mêmes démarches. Mais Walbank, pour qui le *Greek decline* est surtout celui du monde hellénistique, a pour but principal de montrer que « la fin de l'empire d'Auguste est dans ses traits généraux un écho de la fin de celui d'Alexandre ». Aussi passe-t-il rapidement sur l'impuissance des Grecs à s'unir pour défendre leur liberté contre la conquête étrangère. Il signale un peu plus longuement — très insuffisamment pour le lecteur, en raison de la nouveauté de cette vue — l'évolution morale et religieuse, « poison » qui causa la mort du rationalisme classique, où il reconnaît un phénomène similaire de l'envahissement de la conscience romaine par les cultes orientaux. En ce domaine, il dénonce *the tragic role* et même *the intellectual treason* de Platon, propagateur, par enthousiasme et machiavélisme « paternaliste » tout ensemble, de superstitions et d'un mysticisme qui ne purent

être confinés aux basses classes et, « ainsi qu'une peste née *among city slums* », infectèrent la société entière. Tout le passage (p. 14-15) serait à citer et sa fougue offensive, qui soulèvera quelque émotion, ne manquera pas de provoquer d'énergiques contre-attaques.

Walbank insiste surtout sur les progrès de la « polarisation », du « clivage économique » de la société grecque à l'époque hellénistique et sur la renaissance et l'exaspération des luttes sociales qui en furent la conséquence. Il est ainsi conduit à examiner des questions analogues à celles que Rostovtzeff posait en 1926 pour l'Empire romain et qu'il n'a plus aussi nettement posées en 1941 : « Pourquoi la démocratie des classes moyennes grecques a-t-elle interrompu son développement? Pourquoi le système économique n'a-t-il jamais progressé jusqu'à permettre à la richesse, et avec elle à la civilisation, de descendre jusqu'au bas de l'échelle sociale? Pourquoi l'accumulation de la richesse dans le monde hellénistique n'a-t-elle jamais servi de base pour une expansion capitaliste et industrielle, au lieu d'être consacrée à des buts improductifs, tels que temples, fêtes et luxe public? Enfin, pourquoi la société ancienne, après avoir atteint une certaine étape, demeura-t-elle en chemin et commença-t-elle à décliner au lieu d'avancer vers une démocratie plus grande, fondée sur une maîtrise croissante des forces naturelles? » Pour y répondre, il invoque notamment l'esclavage et son action néfaste sur le sort du travailleur libre, la médiocrité de la technique ou plutôt de l'usage qu'on jugeait honorable d'en faire, la limitation du monde hellénistique qui interdisait à la production la recherche de nouveaux débouchés, l'attitude mentale de la bourgeoisie économique qui s'intéressait davantage à la consommation qu'à la création des richesses, les fins personnelles ou au moins strictement politiques auxquelles leurs dirigeants occasionnels utilisèrent les forces d'action existant dans les classes déshéritées.

Mais sans doute n'est-ce point simple coïncidence si plusieurs de ces explications peuvent être et avaient été déjà présentées par Rostovtzeff pour rendre compte du déclin de l'Empire romain. Entre l'époque hellénistique et l'époque romaine, en effet, s'il y a rupture politique, on chercherait vainement la rupture de civilisation. La civilisation hellénistique n'a pas péri avec l'indépendance du monde qui l'avait vue et fait naître : très tardivement, ainsi que le constatait Bickerman, elle a conservé son efficace pour assimiler les Orientaux. Étendue à l'Occident par l'intermédiaire de ceux qui avaient militairement triomphé de ses représentants et qui admirent par la suite les descendants des vaincus à leurs propres privilèges juridiques[1], elle a subsisté avec une vitalité amoin-

1. Je signale, à ce propos, l'intéressant mémoire de J. A. O. Larsen, « *Tituli Asiae Minoris* », *II, 522, and the dating of Greek inscriptions by Roman names*, paru dans *Journal of near Eastern studies*, t. V, 1946, p. 55-63. A l'appui d'un indiscutable principe de méthode, il y suit pendant dix générations une famille lycienne (*I. G. R.*, III, 500) dont deux frères

drie seulement en quelques domaines et probablement accrue ailleurs, par exemple dans le domaine religieux, surchargée de nouveaux et plus nombreux parasites, contaminée d'autres apports, mais réalisant des synthèses inédites dans certains de leurs aspects bien plutôt que dans leur essence. Rien d'étonnant si, à l'intérieur de sociétés foncièrement similaires, puisque la plus récente prolonge la première, des causes identiques ont joué dans le même sens.

Sur la survie de la civilisation hellénistique, Norman H. Baynes a précisément attiré l'attention dans une brillante conférence du *James Bryce Memorial* prononcée à Oxford en novembre 1945, *The Hellenistic civilization and East Rom*[1]. Certaines formules sur sa persistance et son immutabilité risqueront de paraître excessives. Dans l'ensemble, après y avoir apporté les nuances que je viens à l'instant d'exprimer, je souscrirais volontiers à cette observation : « Jamais peut-être dans l'histoire de la civilisation un passé aussi statique et traditionnel n'a exercé une suprématie aussi impérieuse sur les esprits humains. » Une analyse, menée avec beaucoup de finesse, décèle l'héritage hellénistique jusque dans l'Empire byzantin, héritage méconnu par les Byzantins eux-mêmes qui, à l'instar des Grecs de l'époque hellénistique, plaçaient leur idéal dans la civilisation classique à laquelle ils prétendaient se relier sans intermédiaire.

Des domaines très variés sont ainsi abordés. « Les amulettes, les charmes, les adjurations, la magie », nouveautés religieuses du monde hellénistique souffrant, selon l'expression de J. B. Bury que rappelait aussi Walbank, d'une *failure of nerve*, se retrouvent à Byzance avec adjonction du « plus puissant charme faiseur de miracles — le Signe de la Croix ». L'Empire d'Orient conserve la théorie des philosophes hellénistiques sur la monarchie, μίμησις de l'ordre de l'univers, du *cosmos*, et sur le souverain, vice-régent de Dieu, du *logos*. L'unité linguistique et l'élargissement économique qu'amorcèrent les conquêtes d'Alexandre ont facilité l'expansion du christianisme. Le goût pour la rhétorique est un *fatal legacy* de la période hellénistique. Mais surtout remontent à celle-ci le principe et la pratique de l'hellénisation des Barbares qui, restreinte aux villes et à l'élite par les Grecs, a reçu la plus large extension des chrétiens. Dans l'héritage de l'hellénisme, ceux-ci n'ont pas tout conservé. Après Julien, l'accent a été mis, dans l'appellation « Hellène » devenue synonyme de « païen », sur la conception religieuse du monde qu'elle impliquait. Mais, imprégnés, quoi qu'ils en eussent, de pensée,

reçurent le droit de cité romaine à l'époque de Néron, ce qui permit à leurs descendants de jouer un rôle à Rome : l'un fut consul sous Antonin ; un autre épousa la fille d'Avidius Cassius ; une femme participa, parmi les *matronae*, à la célébration des Jeux séculaires de 204 ; etc.

1. Publiée en une brochure de 48 p. in-12, Oxford, 1946. Il est intéressant d'en rapprocher un mémoire du même historien, *The decline of the Roman power in Western Europe. Some modern explanations*, paru dans *Journ. of Roman st.*, t. XXXIII, 1943, p. 29-35.

de littérature, d'art et d'idéal de vie helléniques, les chrétiens les ont séparés des dieux de l'Olympe et transmis à Byzance où le vocable *Rhomaios*, à tant d'égards usurpateur, a pris sans considération d'origine ethnique le sens de « chrétien » : si bien que Moscou, à son tour héritière de Constantinople, a été pour les Slaves « la troisième Rome ».

Baynes termine en empruntant à Psellos une anecdote, jolie et peu connue. Lorsque Sklèraina, la très belle maîtresse de Constantin IX, parut pour la première fois en public, un admirateur s'écria : οὐ νέμεσις ; la favorite, une Caucasienne, ne comprit pas l'allusion homérique ; mais ces deux mots de l'*Iliade* suffisaient à un courtisan du XIe siècle pour évoquer l'épisode des vieillards de Troie admirant la beauté d'Hélène.

Peu nombreux sont aujourd'hui les Français qui ne demeureraient pas aussi cois que Sklèraina. Ronsard, il est vrai, assure le relais et on pourrait risquer avec un insuccès moins prévisible :

> « Il ne faut s'esbahir, disoient ces bons vieillars
> Dessus le mur Troyen,... »

Or, pour le Byzantin comme pour le Vendômois, qu'auraient été, sans les Grecs d'Alexandrie, le souvenir et le texte d'Homère?

André AYMARD.

BIBLIOGRAPHIE

École française d'Athènes, *Études crétoises*, IV et VI : *Fouilles exécutées à Mallia.* Deuxième rapport : *Exploration du Palais (1925-1926)*, par **Fernand Chapouthier** et **René Joly** ; Troisième rapport : *Exploration du Palais. Bordures orientale et septentrionale (1927, 1928, 1931, 1932)*, par **Fernand Chapouthier** et **Pierre Demargne.** Paris, P. Geuthner, 1936 et 1942 ; 2 vol. in-4° : I + 53 pages avec 12 figures dans le texte, I frontispice et XXXV planches dont un plan ; IV + 85 pages, avec 47 figures dans le texte, I frontispice, I plan et LIV planches.

Ces deux *Rapports* n'achèvent pas encore la description du Palais de Mallia. Du moins ne manque-t-il au dernier état de l'édifice que la moitié externe de l'aile Sud[1]. Nous avons sous les yeux toute la périphérie de la Cour Centrale avec ses portiques, au Nord et à l'Est, et ses trois accès, du Nord, du Sud et de l'Est — les deux premiers aux encoignures occidentales, le troisième à moins de 8 mètres du mur méridional de la Cour. Le Portique Est part de cette entrée, faisant alterner piliers et colonnes — comme au Palais de Phaistos —, sur la longueur de six travées doubles, et il s'arrête à environ 6^{m}30 de la colonnade du Nord. De même que celle-ci, il n'était accessible, de la Cour, qu'à ses extrémités ; seule, la composition de la clôture différait : dans chaque entre-colonnement, trois montants circulaires (colonnettes ?) étaient fixés dans le stylobate. Ce portique abritait les entrées de trois « quartiers » de magasins : le quartier du milieu (XI), plus large et plus long que le quartier au Sud (XII), mais moins large que le quartier au Nord (X) — avec décrochement, là du front extérieur, ici du front intérieur, qui venait prolonger le dernier pilier jusqu'à l'extrémité Nord de la Cour.

Les magasins allongés du quartier XI, avec couloir perpendiculaire, à l'Est, banquettes tournant autour des têtes de murs et vases collecteurs du M. M. I, paraissent bien remonter à la Première Époque du Palais : la structure des murs confirme cette induction. Dans le quartier X, il y a lieu de signaler une ligne de trois piliers rectangulaires qui prolonge l'alignement du Portique Nord de la Cour, en avant de deux contreforts rappelant le *Corridor of the Bays* de Cnossos — rapprochement précisé par le caractère « culinaire » du mobilier. Le dernier quartier oriental

1. Pour le plan complété (1930), voir *Études crétoises*, V : F. Chapouthier, *Deux épées d'apparat*, fig. 1.

(XIII) et le quartier du Midi attenant (XIV), accessible du Vestibule Sud, étaient à la fois moins solides (murs de briques crues, sauf sur la Cour) et plus compliqués. Cependant, les magasins XIII ont renfermé des objets de luxe, e. l'étage en est attesté par un escalier appuyé au mur Est. Il faut dire que le mur Nord (bordant l'Entrée Est de la Cour) était renforcé de trois chaînes de bois verticales.

Assez naturellement, les façades principales de la Cour sont celles qui sont tournées vers l'Orient et vers le Midi. Du côté Ouest, au Sud de la *loggia* et du grand escalier du quartier VI, après le vestibule dallé attenant, on possède maintenant au complet le vaste « couloir » du quartier VII, curieusement divisé par une porte double dont une colonne formait le trumeau. C'est juste au Nord de cette porte que s'ouvrait une large issue directe à la Cour. Au Sud du couloir se suivent, sans séparation apparente, les premières marches d'un escalier monumental conduisant aux étages, puis un lieu de culte composé de deux parties : une petite terrasse surélevée de deux degrés au-dessus de la Cour, et une chambre d'angle communiquant avec le Vestibule Sud du Palais. C'est dans le dallage de la petite terrasse que l'on a trouvé, profondément encastrée, la belle table circulaire à cupules (diam. 87 cm.) que M. Chapouthier a comparée au *kernos* (*B. C. H.*, LII (1928), p. 292-323)[1]. A l'Ouest, une banquette de pierre pouvait accueillir les offrandes et les idoles. On notera que ce petit sanctuaire — sans doute hypèthre — n'est distingué de la chambre contiguë, au Sud, que par une colonne médiane ; qu'il se trouve ainsi en relation avec le Vestibule Sud, et que l'on passait forcément devant lui en débouchant de ce vestibule, tandis que la première volée de l'escalier monumental le dominait librement de l'autre côté (cf. *Rapport II*, frontispice) : il commandait donc — religieusement — quelques accès principaux du Palais.

Pourtant, c'est derrière le Portique Nord de la Cour que se développe la composition la plus simple et, selon notre goût, la plus monumentale. Le rez-de-chaussée du Palais de Mallia ne possédait aucun mégaron de type cnossien. Ici nous trouvons une salle hypostyle de près de 9m50 au carré, flanquée vers l'Ouest d'une profonde antichambre à pilier, et, vers l'Est, de deux volées d'escalier partant du Portique. A l'intérieur de la Salle, six piliers en deux rangées séparent trois vaisseaux dont la largeur relative répond approximativement aux chiffres 1 (Sud) : 3.40 : 2.75 (Nord). De cette dissymétrie diverses explications nous sont proposées [2]. Les auteurs du *Rapport II* y voient une adaptation du modèle égyptien au plan en chicane minoen, l'étroit vaisseau du Sud prolongeant l'entrée

1. Arth. Evans y voyait une table de jeu : *Palace of Minos*, III, p. 391-396 (opinion partagée *J. H. S.*, 1937, p. 257), mais n'en contestait pas la destination rituelle, finalement : IV, p. 24.

2. Comme les piliers Sud ne sont pas exactement en regard des piliers Nord, les architraves couraient de l'Est à l'Ouest, parallèlement à la façade.

comme un couloir. Mais l'emplacement des piliers minoens dépend généralement de ce qu'ils ont à porter[1]. Pour des charges égales, ils peuvent être plus ou moins rapprochés des murs selon que ceux-ci sont plus ou moins solides.

C'est à quoi M. R. Joly a pensé (*B. C. H.*, 1928, p. 332) : si la Salle hypostyle tenait le rôle d'un mégaron, elle devait être éclairée par des fenêtres, et, pour celles-ci, il n'y a place que dans le mur Sud, dont la résistance aurait été par là diminuée.

Je suis surpris que l'on ne nous dise rien de l'épaisseur de ce mur en particulier. Sur le plan de l'état actuel de la Salle (*Rapport II*, pl. I), il est nettement moins épais que les trois autres murs. Ne doit-on pas prévoir qu'il était aussi moins élevé? C'est ce que l'on peut imaginer s'il ne dépassait pas le rez-de-chaussée, et si le premier étage, d'où proviennent des restes de dallage, s'ouvrait largement vers le Sud, la toiture, de ce côté, reposant seulement sur les supports les plus rapprochés du mur, tout en se prolongeant en avant de ceux-ci pour constituer une sorte d'auvent ou de véranda[2].

La porte de l'antichambre est à moins de 2 mètres de la porte Nord de la Cour, mais le large couloir dallé qui longe le mur Ouest de cette antichambre reliait la cour centrale à d'autres quartiers qui prolongent le Palais de près de 35 mètres vers le Nord, en formant un avant-corps de largeur presque égale. A l'intérieur et dans la partie Sud-Est de cet avant-corps, il y en a un autre, beaucoup plus petit : un grand vestibule à colonne centrale, dallé comme le couloir, est séparé de celui-ci par une porte ; à l'Est, trois magasins allongés font partie du même rectangle[3], mais les deux derniers ont été rattachés à la Cour Nord, voie d'accès du vestibule. A l'Ouest, la Cour du Donjon complète la largeur du grand avant-corps. La Cour Nord est entourée de corps de bâtiments de tous les côtés, sauf au Sud-Ouest, où les deux cours se raccordent suivant une ligne oblique. Dans le corps septentrional, le compartiment de l'Ouest est un vestibule, double, de la cour, autrement dit le premier vestibule Nord du Palais : une magnifique voie dallée venant de l'Ouest y conduit, et le vestibule a trois portes : porte extérieure à l'Ouest, porte intérieure au Sud et porte médiane parallèle à celle-ci.

1. Dans la « Crypte à piliers » que l'on a exhumée au Nord du Palais de Knossos, les deux piliers du Sud et les deux piliers du Nord répondent à des lignes de murs ; ce n'est pas le cas des deux piliers intermédiaires, dont il ne restait aucun vestige, et l'on doutera qu'ils aient jamais existé.

2. Il y a lieu de noter que la deuxième volée de l'escalier adjacent aboutissait à l'alignement du mur Sud ou peu en arrière ; on accédait donc à l'étage de la Salle hypostyle soit par la terrasse du Portique Nord, soit par un petit vestibule situé au-dessus des premières marches de la volée inférieure, autrement dit par le front ou par le flanc droit de la véranda supposée.

3. Ce rectangle comprend, en outre, deux « bastions » d'angle (C et D) et un bel escalier parallèle aux magasins, au Nord de ceux-ci (10 marches d'*ammouda* conservées).

Séparés par un corridor (deuxième entrée orientale du Palais)[1], les quartiers Nord et Est de la cour étaient occupés par des magasins. Deux ou trois pièces peuvent avoir eu une autre destination : on y a trouvé un petit compartiment protégé par un mur bas et peut-être couvert de maçonnerie encorbelée[2]; dans deux cas, le muret portait une pierre à double cupule et la chambre renfermait une banquette. On a supposé légitimement qu'il s'agit d'un foyer ou d'un four[3].

La majeure partie de la Cour Nord était occupée par un portique coudé en Γ, plus profond que les portiques de la Cour Centrale et composé uniquement de colonnes, mais ici encore pour la protection des côtés Nord et Est principalement, quoiqu'il y ait eu aussi une branche Sud plus courte, en avant du grand vestibule dallé de la Cour Centrale[4]. Entre les colonnades et les murs, les travées Nord-Est et Sud-Est étaient trop grandes pour les architraves dont on disposait. Dans les deux cas, l'architecte a recoupé la distance en ajoutant une colonne intérieure : au Nord et dans le prolongement de la colonnade orientale, à l'Est et dans le prolongement de la branche Sud. Ces colonnes intérieures pourraient marquer trois phases de la construction du portique (aile Sud, aile Est, aile Nord). Après son achèvement, il reliait d'une large voie couverte les deux vestibules conduisant à la Cour Centrale.

En contre-bas de la Cour Nord et surmonté d'un étage sacré[5] (départ, perpendiculaire au front Est, d'un petit escalier extérieur), le bâtiment occidental (XXVIII) paraît avoir servi d'huilerie (dans la partie Nord, salle carrée entourée d'une banquette ; dans un des trois magasins du Sud, beau pithos du M. M. III). De plus, le niveau primitif du bâtiment, dont les remaniements attestent une longue existence, correspond au niveau du Premier Palais, tel qu'on l'a dégagé immédiatement à l'Ouest de l'avant-corps.

En effet, l'aile occidentale du Second Palais n'était séparée de la grande voie dallée que par une enceinte qui a disparu. On peut seulement reconstituer un portique de cinq colonnes entre piliers d'angle,

1. On notera les vestiges de constructions extérieures adjacentes au mur Est du Palais, et le rattachement à cette région de la pièce XXVI (note suivante).

2. Chambres XXV 2, XXVI et XXVII 6. Dans le dernier exemple, le compartiment est rectangulaire ; dans les deux autres, il est aménagé dans une encoignure et dessine un quart de cercle. La pièce XXVI ne communiquait qu'avec la région exterieure située à l'Est des quartiers Nord.

3. En XXV 2, on signale la découverte d'instruments de bronze (poignards, ciseaux, alènes).

4. *Rapport II*, p. 20, et *Rapport III*, p. 16-17, pl. III. — Cette branche Sud au moins avait disparu quand on a construit, juste devant l'entrée du vestibule, un petit mégaron oblique, orienté au Nord-Ouest (sanctuaire des derniers temps du Palais? ou vestige d'une réoccupation plus récente?). Dans l'angle aigu formé par le petit mégaron et le portique oriental, une petite base ronde à scellement central pouvait porter le mât des doubles-haches.

5. De là proviennent deux paires de cornes de consécration et un petit animal en terre cuite.

qui précédait — face au Nord — le vestibule des quartiers III et IV. Mais, près de son extrémité orientale — à un niveau nettement inférieur — on a exhumé les bases d'une colonnade Nord-Sud qui tournait d'équerre vers l'Est ; et la région — plus au Nord — conserve d'autres vestiges du Premier Palais, ateliers de fondeurs et magasins dont l'un renfermait encore un grand pithos du M. M. I, écrasé. On sait que ces magasins se prolongeaient sous l'angle Nord-Ouest de l'aile occidentale du Second Palais : c'est là qu'ont été trouvées les deux « épées d'apparat », *kybistétériques* (selon les vues pénétrantes de M. F. Chapouthier)[1].

La chronologie des deux Palais a gagné en précision : pour le premier, M. A. III—M. M. I ; pour le second, M. M. III b—M. R. I a. Seule, leur durée prête au doute, les styles de la céramique M. M. II, d'une part, et M. R. I b—M. R. II, de l'autre, n'étant guère représentés. Dans les détails de l'œuvre, peu de signes seraient certains, même parmi les marques de tâcherons. La Première Époque paraît ignorer l'appareil régulier : elle fait grand usage des briques crues, du blocage, et renforce les murs principaux de gros blocs de calcaire dur (*sidéropétra*) peu équarris, parfois en assises (murs extérieurs Est et Nord). Les bases des colonnes sont taillées dans des roches variées et plus exhaussées au-dessus du sol que les bases de calcaire blanc du Second Palais. C'est bien à ce dernier qu'appartiennent les beaux appareils de pierre sableuse (*ammouda*), dont le plus insigne exemple est la façade Ouest. On notera aussi les scellements d'assise fréquents sur les piliers. Mais la colonne qui était appuyée à un angle externe de l'Entrée Est n'est-elle pas un vestige d'archaïsme?

Quoique le Second Palais ne fût pas réduit à un rez-de-chaussée — sauf peut-être à l'Est de la Cour Centrale —, il n'a pas connu les puits de lumière, ou il les a dédaignés, préférant l'éclairage que dispensent des cours ou des couloirs hypèthres, voire une fenêtre ouverte dans le mur extérieur : c'est ainsi que le mur Est était percé très bas pour donner du jour au magasin aligné sur le Portique Nord de la Cour Centrale. En face de ce portique, une suite de fenêtres, reconstituée d'après le travail du socle de pierre, éclairait le couloir de l'aile Sud ; un appui analogue a été reconnu sur le mur septentrional de la Cour Nord.

A défaut de fresques, on connaît maintenant l'emploi des nombreux fragments de stuc peints en rouge ; ils proviennent de bandeaux dont l'un a été retrouvé en place, à 40 cm. du sol (XXIV, 2), et mesure 74 mm. en hauteur.

Les objets mobiliers sont étudiés très attentivement ; on a pu souhaiter parfois que la provenance en fût précisée[2]. La céramique peinte,

1. *Études crétoises*, V.

2. Si je ne me trompe, le grand pithos de la Première Époque « trouvé... sur l'Esplanade Nord » était enfoncé dans l'encoignure Nord-Ouest du long magasin P, proche de la voie

peu abondante pour la Première Époque, offre surtout des termes de comparaison. On a reconstitué partiellement un assez beau « compotier » polychrome, et les vases collecteurs, mieux conservés dans les magasins à huile de l'Est, sont des seaux à bec et anses horizontaux, décorés de fausses spirales pleines reliées en S dans les deux sens. Pour la Seconde Époque, quelques formes intéressantes : tasse à bord gaufré, plat bordé de cannelures imitant un osselet, rhyton et vase à étrier globulaires. M. Chapouthier a identifié des supports de brochettes en terre cuite. Un séparateur d'huile provient de la salle de travail de l'huilerie. Enfin, deux types différents de lampes d'argile correspondent aux deux époques du Palais, comme les types différents des lampadaires à deux mèches. Dans les ateliers de l'Esplanade Nord, le travail des fondeurs de bronze du M. M. I est curieusement évoqué par des moules en saponite (talcschiste)[1], matière importée que l'on ménageait en consolidant et rajustant les pièces fêlées ou brisées au moyen de ligatures, de tenons cylindriques et d'agrafes en queue d'aronde.

Sur le Premier Palais, dont les murs extérieurs ont été conservés à l'Est et partiellement au Nord, on attendra volontiers les résultats des recherches complémentaires. Mais la publication du Second Palais elle-même devra être complétée de plans et de dessins plus nombreux. Le plan général est décevant : on y voit trop souvent des passages libres substitués à une porte, voire à un mur plein. Enfin, quelques explications, dans le détail, seraient bienvenues. Pourquoi les gâches de verrous supposées (*R. III*, p. 3, fig. 1) sont-elles situées à 60 cm. du sol seulement? Que faut-il penser de l'assise placée sur le stylobate du Portique Est de la Cour Centrale (*R. II*, fig. 2, p. 6 ; cf. pl. XXIV, 2)? Seraient-ce les restes de possibles architraves signalés par M. J. Charbonneaux, *B. C. H.*, LII (1928), p. 363?

Un autre problème incomplètement éclairé est celui des « réduits » sans communication avec le rez-de-chaussée du Palais. Situés dans des angles rentrants ou derrière ceux-ci le long de la façade Est (C, D, E, F), en saillie totale (B) ou partielle (A) sur la façade Ouest, ces « réduits » étaient-ils des « casemates » accessibles du premier étage par une échelle ou un escalier de bois? Étaient-ils des « bastions » comblés, jusqu'au niveau de l'étage, de grosses pierres et de terre — celle-ci mêlée de tessons antérieurs à la construction du Second Palais? Les auteurs semblent hésiter entre ces deux conceptions. Pour les « réduits » de l'Ouest, ils ont indiqué l'emplacement possible d'un escalier[2] A l'Est, E et F sont con-

dallée et attenant à l'huilerie, dont, sans doute, il faisait partie anciennement (cf. *R. III*, fig. 7, plan général et pl. XI).

1. En Égypte, on a constaté l'emploi général de cette pierre pour les moules de fondeurs ; cf. Cayeux, *Ann. Serv. Ant.*, VIII, p. 117 ; Vernier, *Mém. Inst. Fr. Arch. Or.*, II, p. 16 sq.

2. *R. I*, p. 7 et 13. Le plan du *R. III* attribue au « réduit » I 1 la lettre A, qui désignait antérieurement le magasin adjacent au Sud, et le « réduit » III 3 reçoit la lettre B. Ici

sidérés plutôt comme des « bastions », et le même nom est appliqué à C et D[1]. Dans la « Conclusion », au contraire, ces pièces de l'Est figurent comme des « réduits » accessibles de l'étage[2].

A dire vrai, le problème n'est pas simple. Sauf E, les « réduits » orientaux ont été construits en même temps que les murs extérieurs du Palais ; ils remontent à la Première Époque, tandis que les « réduits » occidentaux doivent être de la Seconde Époque comme la façade Ouest. Il semble donc possible que les « réduits » C, D, F aient été des *casemates* dans le Premier Palais et des *bastions* dans le Second[3]. On rapprocherait les bastions de Mallia des bastions M. M. III de l'entrée Nord du Palais de Knossos — comme les auteurs l'ont déjà fait — et l'on comparerait les casemates au « Donjon » cnossien peut-être, et aux rez-de-chaussée sans issue des deux « tower-houses » M. M. III, immédiatement au Sud-Est du Palais de Minos[4]. Quoi qu'il en soit, casemates et bastions ne devaient pas jouer seulement le rôle de contreforts. Leur caractère défensif n'a pas échappé aux auteurs, pas plus que le flanquement — défensif lui aussi — des entrées du Palais. Il me paraît difficile de nier — comme on s'y essaie dans la « Conclusion » du *Rapport III* (p. 71-72) — que les décrochements profonds du plan aient un objet analogue. Mais il faut, assurément, se garder de les confondre avec des saillies et retraites plus courtes qui relèvent généralement des méthodes de construction ou de la composition décorative[5] — mouvements dont on connaît depuis longtemps des prototypes orientaux. Certes, les palais minoens ne sont pas des forteresses. Le danger des incursions n'était pas assez fréquent pour que l'on renonçât à la commodité des communications nombreuses, voire de quelque fenêtre extérieure proche du sol. Du moins voulait-on que ces accès fussent préparés pour la défense et les angles rentrants munis contre l'escalade ou la sape[6]. Au cours de l'histoire, les côtes de la Méditerranée ont trop rarement été exemptes de surprises fâcheuses pour que nous songions à nous en étonner.

R. VALLOIS.

c'est aussi le plan qui change : il y a maintenant deux « réduits » (B = III 3, et III a) de même longueur, dont le second (intérieur) est contigu au bassin lustral III 4.

1. *R. III*, p. 11 et 13.

2. *R. III*, p. 72.

3. Voir ce qui est dit de l'abondante céramique mêlée (1re et 2e époques) trouvée dans ces bastions et immédiatement à l'extérieur. Comment expliquer la présence des vases du style de Vasiliki dans une « cachette » du M. M. III (*R. I.*, p. 7)?

4. Arth. Evans, *Palace of Minos*, II, p. 299, 301 et 370.

5. Ces mouvements ont-ils jamais eu pour objet de ménager des ombres sur une façade trop ensoleillée? L'exemple d'un mur exposé au Nord, percé de fenêtres et ombragé du levant par l'aile orientale du Palais est peu propre à nous faire accepter cette explication.

6. On sait aujourd'hui que la Cour Ouest du Premier Palais de Cnossos était entourée d'une enceinte : *Palace of Minos*, IV, p. 50 sq.

Albert Cuny, *Recherches sur le vocalisme, le consonantisme et la formation des racines en « nostratique », ancêtre de l'indo-européen et du chamito-sémitique.* Paris, Adrien-Maisonneuve, 1943 ; 1 vol. in-8°, VIII-164 pages.

Albert Cuny, *Invitation à l'étude comparative des langues indo-européennes et chamito-sémitiques.* Bordeaux, Bière, 1946 ; 1 vol. in-8°, 275 pages.

Les deux derniers ouvrages de notre regretté confrère, dont on rappelle plus loin (p. 301) la longue et féconde collaboration à cette *Revue*, constituent son testament scientifique. Attiré vers les problèmes sémitiques par son enquête sur le nombre duel (qui, étudié en grec, lui avait fourni le sujet de sa thèse de doctorat en 1907), puis par son étude de la *Revue de phonétique* (1912) où, reprenant l'analyse de F. de Saussure, il définissait l'existence en indo-européen des quasi-sonantes symbolisées par ə et évoquant les laryngales des langues sémitiques, initié au sémitique par Mgr Michel Feghali qui collabora avec lui à la rédaction de quelques articles, définitivement acquis par les travaux de Hermann Möller à l'idée d'une parenté entre l'indo-européen et le sémitique, il entreprit dès lors de reconstruire un système phonique et un système morphologique d'où pussent dériver à la fois les données des deux familles ; le « tokharien » et le hittite constituaient à ses yeux une famille distincte de l'indo-européen, mais relativement proche de lui (l'hypothèse n'est acceptée par presque aucun linguiste : « tokharien » et hittite sont indo-européens), de même que le chamitique (dont le vieil-égyptien est la forme la plus anciennement connue) constitue une famille distincte du sémitique, mais relativement proche de lui. Toutes ces langues dériveraient d'une même langue commune antérieure, que Cuny, après H. Pedersen, appelle « nostratique ». Entre les *Études prégrammaticales*, de 1924, et les deux livres dont on rend compte ici, une série de mémoires et d'articles jalonne l'œuvre entreprise ; les principaux sont mentionnés aux pages 7 et 8 de l'*Invitation.*

Il est possible qu'en effet indo-européen et sémitique soient apparentés, et A. Meillet, notamment, en convenait. Mais il y a loin de la possibilité d'une parenté à la possibilité de la preuve de cette parenté. Si c'est un moment nécessaire de la recherche scientifique que « la vérité devance la preuve » (*Inv.*, p. 33), encore rien n'est-il acquis tant que la preuve ne l'est point. Or, d'une part, la grammaire comparée du chamito-sémitique est loin d'être faite, et les lignes qu'écrivait à ce sujet M. Marcel Cohen en 1933 sont toujours vraies : « Le comparatiste, de même qu'il ne se contente pas en morphologie de ressemblances de structure

dans l'ensemble, mais veut constater des identités de morphèmes, demande beaucoup plus que des ressemblances phonologiques générales : il lui faut un certain stock de mots communs aux langues qu'il compare, afin d'établir un système de correspondances de phonème à phonème. Ici, il faut le dire, le travail n'en est qu'à son début » (*Conférences de l'Institut de linguistique*, I). D'autre part, la comparaison entre langues non attestées, mais restituées, et avec une large part d'approximation et d'incertitude, comme sont l'indo-européen commun et le sémitique commun, élève au carré les chances d'erreurs. Ajoutez à cela que le travail de reconstruction entrepris par A. Cuny ne l'a pas été en partant de mots de significations pareilles ou parentes, de la confrontation desquels sont induites des correspondances phonétiques, dont l'ensemble finit par constituer le système phonique de la langue commune antérieure ; il est parti de systèmes confrontés, a construit un système susceptible, au moyen de lois qu'il s'est données, d'aboutir au système sémitique d'une part, indo-européen d'autre part, puis a cherché des mots où se vérifieraient ses hypothèses. Malheureusement, bien trop peu de mots répondent à cet appel, et, dans les divers chapitres de son *Invitation*, qui constitue l'exposé le plus systématique et le plus clair de sa théorie, A. Cuny reconnaît lui-même bien des différences de valeur entre les exemples qu'il propose. De plus, ce système admet la possibilité d'alternances variées des éléments consonantiques (les seuls « stables » !) du mot, et comme la « racine » ne comprend que deux consonnes dont chacune admet des variations nombreuses et gratuites, l'étymologie au sens classique du mot perd toute prise et les plus ingénieux rapprochements toute valeur probante. Ce sont toutes ces difficultés dont A. Cuny avait conscience, contre lesquelles il a lutté, pour prouver ce que par intuition il considérait comme vrai, et pour faire rendre à la méthode comparative des résultats dont il se peut qu'elle demeure incapable à jamais : le meilleur outil, même manié par l'ouvrier le plus qualifié, n'est efficace que sur une matière où il morde et dans des conditions d'emploi déterminées.

Au dernier des deux ouvrages, M. Louis Mariès, qui tient la démonstration pour convaincante, a donné un long avant-propos où il témoigne de son adhésion enthousiaste aux thèses de l'aventureux mais grand linguiste qu'a été Cuny. Avait-il vraiment besoin d'évoquer d'outre-tombe la voix d'Antoine Meillet, à l'appui de sa propre conviction? Il risque d'y avoir quelque indélicatesse à faire parler les morts. C'est l'avenir seul qui dira si la voie où Cuny a tenté d'engager la grammaire comparée est une impasse, ou s'il a été un précurseur.

MICHEL LEJEUNE.

Aram M. Frenkian, *L'Orient et les origines de l'idéalisme subjectif dans la pensée européenne.* T. I : *La doctrine théologique de Memphis* (*L'inscription du roi Shabaka*). Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1946 ; 1 vol. gr. in-8º, 168 pages.

De ce livre, où M. Frenkian, de l'Université de Bucarest, réunit une documentation très variée, nous retiendrons seulement la thèse générale. La pensée théologique de l'Égypte, telle qu'elle apparaît condensée dans l'inscription du roi Shabaka, antérieure au VIIe siècle avant notre ère, nous livre une conception, que l'on peut appeler magique, de la création. Ptah, le dieu de Memphis, identifié à Atoum, père de tous les Dieux, a créé toutes choses par la pensée de son cœur et le commandement de sa langue. Si l'on compare avec ces vues les anciennes cosmogonies grecques, nous sommes frappés, au contraire, par l'absence de toute idée de la création *ex nihilo* ; l'esprit positif des Grecs ne conçoit l'origine des choses que sur le modèle de la génération animale, de la croissance végétale, ou de la fabrication artificielle. Platon lui-même ne s'affranchit pas de cette mentalité : le Démiurge du *Timée* est un ouvrier, à qui il faut un modèle et une matière ; et le monde des Idées, auxquelles participent les choses sensibles, n'est fait lui-même que d'objets hypostasiés. « L'idéalisme platonicien est un idéalisme *objectif*, c'est un *réalisme* des idées » (p. 133). Ce n'est qu'après la conquête d'Alexandre que la pensée grecque s'ouvrit aux influences égyptiennes et s'orienta « vers l'idéalisme *subjectif*, idéalisme conçu sur le modèle de l'esprit humain et de son activité » (p. 139). Dans les milieux cosmopolites d'Alexandrie s'élabora, aux premiers siècles de notre ère, ce syncrétisme gréco-oriental qui trouve son expression dans les *Papyrus magiques* ; et c'est d'une considération familière à la pensée égyptienne, celle de la lumière ou de la parole qui se répand sans appauvrir sa source, que les philosophes alexandrins auraient tiré « la conception d'une nouvelle catégorie d'*être* », celle de l'esprit, « activité... qui se donne sans s'épuiser,... qui, par le *logos*, crée toutes choses et, par contraste, crée aussi la matière, comme la lumière engendre par son seul effet l'ombre » (p. 147, 148).

Quel que soit le rôle de telles images chez les philosophes alexandrins, et si grand que soit l'intérêt, pour l'historien de la philosophie, de la documentation apportée par l'auteur, sa thèse ne paraît pas au-dessus de toute contestation. Les philosophes ne jugeront pas exempte d'équivoque la distinction qu'il établit entre l'idéalisme objectif et l'idéalisme subjectif ; nous estimons, pour notre part, que l'activité spirituelle, telle que la saisit la réflexion philosophique, a été clairement reconnue par Platon, et que les images de la lumière et de la parole demeurent opaques en dehors de la tradition issue de lui.

Joseph MOREAU.

W. H. S. Jones, *Philosophy and Medicine in Ancient Greece, with an Edition of* περὶ ἀρχαίης ἰητρικῆς (Supplements to the Bulletin of the History of Medicine, nº 8). Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1946 ; 1 vol. gr. in-8º, 100 pages.

Ce livre est essentiellement une édition critique du traité hippocratique *De l'Ancienne Médecine*, suivie d'une traduction anglaise avec notes, et précédée d'une introduction, qui occupe la moitié du volume, sur le développement des conceptions médicales dans leurs rapports avec la philosophie, depuis les Pythagoriciens jusqu'à Platon, en passant par Alcméon, Empédocle et l'École sicilienne, pour ne citer que les repères les plus importants. Le traité *De l'Ancienne Médecine*, dont A. E. Taylor, dans ses *Varia Socratica*, a souligné l'importance dans l'histoire de la pensée, s'élève contre une médecine théorique qui se fonde sur des « hypothèses », qui emprunte ses principes à la philosophie de la nature, à la doctrine des quatre éléments, alors que la médecine est un art pratique, qui s'est dégagé peu à peu de l'art du régime, fondé lui-même sur l'expérience de l'alimentation qui convient à l'homme : à l'homme sain d'abord, plus délicat à cet égard que l'animal, puis au malade, plus délicat que l'homme en santé[1]. Dans le ch. xx, que M. Jones regarde comme un appendice au traité, l'auteur hippocratique soutient, en revanche, que c'est de la médecine qu'il faut partir pour s'élever à la connaissance de la nature. C'est la thèse inverse que Platon, dans le *Phèdre* (270 *c-e*), semble attribuer à Hippocrate ; c'est néanmoins à ce chapitre de notre traité que Littré rapportait l'allusion du *Phèdre*, admettant ainsi l'authenticité hippocratique de cet écrit. M. Jones, après bien d'autres critiques, ne se range pas à ces conclusions. Le traité a été, selon lui, composé entre 430 et 400 avant J.-C., par un auteur inconnu (comme tant d'autres auteurs du *Corpus Hippocraticum*), et qu'il regarde avec Gomperz comme un pionnier de la méthode des sciences positives ; s'il ne réussit pas à la faire triompher, son échec serait imputable au prestige philosophique de Platon. Malgré cette prévention scientiste, qui conduit à des jugements contestables, notamment sur la méthode platonicienne (cf. Section II, a : *Hypotheses in Greek thought*), l'étude de M. Jones fourmille en suggestions utiles, qui échappent aux prises d'une analyse. La Section II, b : *Philosophy and medical etiquette*, signale l'influence de l'épicurisme et du stoïcisme sur certaines parties de la collection hippocratique.

Joseph MOREAU.

1. Si ces connaissances relatives à l'alimentation ne sont point regardées comme un privilège de l'art, c'est que l'usage et la nécessité les a rendues communes à tous : ἧς γὰρ μηδείς ἐστιν ἰδιώτης, ἀλλὰ πάντες ἐπιστήμονες διὰ τὴν χρῆσίν τε καὶ ἀνάγκην, οὐ προσήκει ταύτης οὐδένα τεχνίτην καλέεσθαι (ch. iv). M. Jones, qui indique au ch. iii du Traité

A.-J. Festugière, *Épicure et ses dieux* (Collection *Mythes et religions*). Paris, Presses universitaires de France, 1946 ; 1 vol. in-12, xv + 135 p.

Il peut sembler assez paradoxal qu'une étude qui porte le titre « Épicure et ses dieux », qui paraît dans la collection « Mythes et religions », évoque non pas tant une singularité de la doctrine épicurienne, cette curieuse théologie de dieux inactifs dans leurs intermondes, que, d'un certain biais, l'âme même de cette doctrine. Comment croire que cette conception des dieux, où l'on a dénoncé une hypocrisie ou vu avec amusement une sorte de parodie, soit un centre vital de la pensée épicurienne? Et pourtant le P. Festugière a tout à fait raison de le juger et le prétendu paradoxe n'est que l'expression de la vérité.

Dans le premier chapitre : « Le fait religieux au seuil de l'ère hellénistique », le P. Festugière rappelle avec une heureuse clarté la révolution consécutive à la conquête d'Alexandre, mais préparée par la pensée de Platon et d'Aristote : ce premier chapitre sert de toile de fond. Car la religion d'Épicure sera hellénistique dans la double mesure où elle acceptera et où elle combattra les tendances de son temps. Elle acceptera surtout la substitution de l'individu à la cité, du *thiase* aux cadres sociaux traditionnels. Elle combattra — et ici M. Festugière a beaucoup profité du livre classique de Bignone (dont il lui arrive plus d'une fois de corriger les interprétations) — la religion astrale venue de Platon et de l'Aristote des écrits perdus.

Ce qui, dans le chapitre : « La vie d'Épicure », est surtout utile au dessein général de l'œuvre, c'est notamment l'organisation de l'école épicurienne et les fêtes commémoratives instituées par le testament du maître. Je m'étonnerai discrètement ici que ne soit pas mentionnée une tentative française pour insérer ces faits dans l'histoire religieuse des thiases philosophiques, car j'ose croire que l'intérêt de cette tentative ne se bornait pas à utiliser déjà Wilamowitz et Diels, mais qu'elle y ajoutait, ne serait-ce que par la perspective d'ensemble où elle groupait les faits. Dans l'analyse rapide, mais non, je crois, superficielle, que j'ai donnée ainsi de la religion épicurienne, je me suis accordé par avance avec certains traits détachés par M. Festugière dans les chapitres suivants.

L'amitié épicurienne nous aide à comprendre notamment le sentiment qui attachait le disciple au maître, et ici je regrette un peu que, liant ce chapitre au chapitre précédent, le P. Festugière n'ait pas insisté sur la place de l'amitié posthume dans les fêtes commémoratives et sur les éloges fameux de Lucrèce (qui de toute façon est à mon goût trop peu

une réminiscence de Démocrite, relative au « régime féroce » des premiers hommes (cf. p. 44, 68), aurait pu signaler le retour de ces thèmes dans l'*Epinomis* (975 *ab*) et leur adaptation au cas de la civilisation morale dans le *Protagoras* (327 *a*-328 *a*).

utilisé, alors qu'il a l'immense intérêt de nous montrer l'épicurisme au moment d'activité entre tous passionnant où il passe d'une âme dans une autre). Mais cette critique doit être légère, au prix des analyses pénétrantes autant que délicates, dont le P. Festugière enrichit ce chapitre de l'amitié épicurienne.

De la conception épicurienne des dieux, le P. Festugière, avec son sens toujours si sympathique de l'hellénisme, a montré tout le côté positif : comment ce n'est pas pur conformisme si Épicure pratique la religion de la cité, et comment le dieu épicurien intéresse le sentiment religieux par le bonheur qu'il y a dans les fêtes à en contempler l'image heureuse et belle, et ce n'est pas moi qui contredirai le rapprochement avec Platon et spécialement les *Lois* (cf. *Culte des Muses*, p. 326-327). Avec raison, le P. Festugière a dégagé, en réaction contre le sentiment courant, le caractère religieux du dieu épicurien. Mais aurait-il été tout à fait inutile de montrer quelles difficultés il y a malgré tout pour Épicure à loger les dieux dans son système et de dire un mot soit de la théorie des intermondes, soit de la théorie si singulière, étudiée par Lachelier et Giussani notamment, de la constitution atomique des dieux? La subtilité du théologien y est, comme dans toute civilisation véritable, la contre-partie de la foi du croyant !

Le dernier chapitre sur Épicure et la religion astrale me semble tout à fait juste. Bignone a bien montré comment Épicure combat Platon et surtout l'Aristote perdu, et le P. Festugière fait une analyse excellente des faits, complétée par une traduction utile et bien annotée des passages intéressants des lettres à Hérodote et à Pythoclès. Au § 78, où la traduction me paraît très exacte : « Le bonheur dans la science des phénomènes célestes consiste précisément en cette exacte connaissance, dans l'intelligence des sortes d'êtres, etc. », je crois qu'on pourrait souligner — et ce n'est pas sans conséquence — qu'Épicure se réfère à la croyance capitale du mysticisme astral, défini par M. Cumont dans un mémoire fameux et selon laquelle il y a dans les phénomènes célestes, par la contemplation, source d'une félicité qui purifie l'âme et la rend elle-même digne du ciel. Le propre d'Épicure est de montrer qu'il y a bien à leur étude un bonheur, mais que ce n'est pas celui-là. La traduction du P. Festugière, en mettant bien en relief le mouvement de la phrase, a pour effet de le faire apercevoir.

Pierre BOYANCÉ.

V. Ehrenberg, *Aspects of the Ancient world. Essays and reviews.* Oxford, B. Blackwell, 1946 ; 1 vol. in-8°, IX + 256 pages et 4 pl.

Ce livre de l'ancien professeur d'histoire ancienne à l'Université de Prague, qui a dès avant la guerre trouvé asile en Angleterre, rassemble quinze conférences, comptes rendus et études dont le caractère commun

est de traiter des questions générales d'un point de vue très large, sans appel à l'érudition. La plupart de ces travaux avaient déjà vu le jour en langue allemande, mais dans des publications qui ne leur avaient pas, ordinairement, procuré une large audience. On aura plaisir, en particulier, à retrouver là le mémoire intitulé *Eunomia* paru en 1930 dans les *Charisteria* offerts à Alois Rzach, dont V. Ehrenberg avait utilisé les conclusions dans un bref passage de son manuel *Der griechische und der hellenistische Staat* (1932) dans l'*Einleitung*³ d'A. Gercke et E. Norden. De même l'article *Early Athenian colonies* primitivement publié dans le t. I (1939) de la revue de Prague, *Eunomia*, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas, en France, aisément accessible. Le mémoire consacré au *Tragic Heracles* a été publié directement en anglais dans *Durham Univ. Journal*, 1943. D'autres, par exemple des conférences sur Sparte et sur Alexandre, sont imprimés pour la première fois. Les dates de rédaction s'échelonnent sur une vingtaine d'années. Certaines études sont antérieures à 1930 ; la plus ancienne, un compte rendu de C. T. Seltman, *Athens, its history and coinage before the Persian invasion*, dans *Hist. Zeitschr.*, remonte à 1926 ; elles ont subi quelques corrections, mais les rares références bibliographiques qu'elles comportent n'ont pas été mises à jour. Au contraire, la conférence sur Alexandre (1941) se termine par un *post-scriptum* de 1944 qui dénie à B. Shaw le droit d'assimiler le Macédonien à Hitler et le chapitre final a été rédigé *a few weeks after VE-Day*. Les sujets les plus variés sont abordés : des débuts de l'histoire en Europe au *Doppelprinzipat und Reichsteilung im « Imperium Romanum »* d'E. Kornemann pour l'Antiquité proprement dite. Une notice nécrologique sur Ed. Meyer se rattache encore directement à celle-ci. Mais le dernier *essay* apporte des réflexions sur la reconstruction spirituelle et morale de notre continent déchiré et ruiné par la guerre qui n'ont avec elle qu'un lien fort lâche : quelque estime respectueuse qu'inspirent les deux pages terminales de Mme Ehrenberg, accueillies par son mari bien qu'il ne soit pas entièrement d'accord *with its historical interpretation*, qui réconcilient Socrate et la Bible en retrouvant chez celui-là et dans celle-ci « la voix qui parle à travers les âges, annonçant à l'humanité que la Vertu, c'est de savoir que nous ne savons rien », on doutera qu'en pratique « l'union de la religion et de l'humanisme » ait grandes chances d'aider à refaire l'Europe, si elle doit un jour être refaite.

Un tel recueil de *Kleine Schriften* rend impossible toute analyse. Je m'en tiendrai donc, après avoir donné une idée de sa composition et de sa variété, à signaler l'intérêt que j'ai pris — d'une part, à la conception de l'histoire qui s'y exprime à plusieurs reprises, notamment dans le chapitre *Greek civilization and Greek man*, paru sous sa première forme dans un périodique du pays des Sudètes et consacré à la *Griechische*

Kulturgeschichte de J. Burckhardt, et dans la notice sur Ed. Meyer, — d'autre part, à certaines pages, sur le complexe naturel et humain Grèce-Égée-Asie Mineure occidentale étudié dans un article de *Die Antike* (1927) et abordé aussi, incidemment, dans le chapitre final.

André AYMARD.

Mélanges de la « Société toulousaine d'études classiques », t. I. Toulouse, É. Privat, 1946 ; 1 vol. in-8°, VIII + 343 pages et 4 pl.

Retardé par les événements, ce volume paraît en 1946, bien que son manuscrit fût entièrement rassemblé dès le début de 1942. La *Société toulousaine d'études classiques*, fondée en 1936, dont le *Bulletin* périodique publie les résumés des communications qui lui sont présentées, a voulu procurer à une vingtaine de leurs auteurs l'occasion d'en donner un texte plus complet, accompagné des références et preuves nécessaires. Entre temps, la guerre était survenue, avec les difficultés matérielles qu'elle entraînait, mais aussi la captivité et la mort de certains collaborateurs : mention particulière doit être faite de Raymond Naves, déporté et mort à Auschwitz en 1945.

Le choix des mémoires a été éclectique et, dans la mesure du possible, étalé sur l'ensemble du domaine des études classiques. Il suffira, dans cette *Revue*, de mentionner ce qui intéresse l'Antiquité :

Grèce. — D. Faucher, *Les conditions naturelles de la vie agricole en Grèce continentale ;* — V. Magnien, *Origines de la langue poétique grecque* ; — A. Laumonier, *Les plus récentes découvertes en sculpture grecque* (communication de 1937, mise à jour en 1942) ; — P. M. Schuhl, *Le mythe de la Caverne ;* — M. Caster, *Les deux derniers degrés de l'initiation philosophique dans le « Banquet » de Platon ;* — P. Orsini, *Démosthène et l'idéal oratoire du IVe siècle ;* — G. Fohlen, *Quelques professions dans les épitaphes métriques grecques ;*

Rome. — G. Pierfitte, *Monnaies de la République romaine* (médaillier d'un musée toulousain) ; — R. Lucot, *Le mouvement de la phrase de Tacite dans les « Annales » ;* — J. Guey, *Note sur le Septizonium du Palatin ;* — A.-G. Martimort, *La fidélité des premiers chrétiens aux usages romains en matière de sépulture ;* — Mlle É. Demougeot, *La théorie du pouvoir impérial au Ve siècle.*

Les autres mémoires concernent le Moyen âge et l'histoire littéraire française. En y relevant aussi M. Hily, *Prosper Mérimée et l'histoire romaine*, l'auteur de cette énumération se fera sans doute pardonner de signaler son article *Sur l' « Histoire des Perses » de Gobineau.*

André AYMARD.

H. Rolland, *Fouilles de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence)*, Supplément à *Gallia*. Paris, de Boccard, 1946 ; 1 vol. in-4°, 160 pages, 109 fig., XVII plans.

La publication de M. H. Rolland est d'autant plus méritoire que les fouilles n'ont été faites qu'en partie par lui-même. Entreprises en 1921 par l'architecte J. Formigé, elles ont été pendant vingt ans dirigées par P. de Brun, mort en 1941. P. de Brun avait publié un certain nombre d'articles de détail, mais sur les fouilles elles-mêmes il ne laissait guère de notes ; son journal de fouilles, s'il existait, n'a pas été mis à la disposition de M. Rolland. Celui-ci avait, sans doute, été associé aux fouilles de 1928 à 1933 ; il avait publié en 1934 un petit volume, *Saint-Rémy-de-Provence*, aujourd'hui introuvable et d'ailleurs périmé. Il lui a fallu reprendre tout par le détail et suppléer par l'observation à l'absence de renseignements. Depuis son retour de captivité, en 1942, il avait d'ailleurs repris les fouilles en main et apporté bon nombre d'éléments nouveaux dont il a donné un aperçu dans cette *Revue*, en 1943 : *Chronologie des fouilles de la basse vallée du Rhône*. En 1944, dans *Gallia* III, il a publié toutes les inscriptions. Le présent volume, trop considérable pour trouver place dans une revue, apporte l'étude complète des constructions mises au jour. Ce n'est pas un guide ; c'est une description raisonnée, du même ordre que la belle publication du chanoine Sautel sur Vaison.

Les ruines mises au jour à Saint-Rémy sont moins vastes, mais aussi moins dispersées, qu'à Vaison, et elles posent de tout autres problèmes, car, si, à Vaison, elles sont exclusivement romaines, à Saint-Rémy, elles s'échelonnent depuis l'époque hellénistique jusqu'à l'Empire. Il n'y a de découvert jusqu'ici qu'un quartier, plutôt même une rue sur une longueur d'environ 600 mètres du nord au sud et une largeur de 300 mètres de l'est à l'ouest. Il n'est pas, dans ce volume, question des Antiques, mausolée et arc municipal, réservés pour une étude spéciale. Il ne s'agit que des bâtiments qui, des deux côtés, bordent la rue.

A l'est, c'est-à-dire à gauche pour qui se dirige vers le Sud, ce sont surtout des bâtiments publics : thermes, grand édifice à abside dont on ne peut distinguer s'il fut un temple ou une basilique civile, et portique rectangulaire dont on n'a que les substructions, qui, peut-être, était le Forum, à moins qu'il ne le précédât immédiatement. Les fouilles de demain préciseront la solution. De l'autre côté de la rue, à l'ouest, on reconnaît des habitations privées dont le premier établissement remonte à l'époque hellénistique et qui, naturellement, ont été remaniées plus tard et à diverses reprises ; — un petit marché avec des boutiques, un lieu de culte de *Bona Dea*, flanqué d'une habitation où, selon les inscriptions, devaient loger les prêtresses. L'effort de M. Rolland tend non seu-

lement à donner une idée nette de ce qu'on voit, mais à distinguer les niveaux et les différents états des constructions. Son archéologie est, avant tout, historique et les résultats auxquels il aboutit représentent son apport personnel et original. C'est ainsi que, dans les thermes, son analyse arrive à distinguer très nettement deux périodes principales : l'une qui peut dater de la fin de la République, grâce à un denier de L. Plautius Plancus, de 45 av. J.-C. ; et une seconde caractérisée par l'aménagement d'une palestre, le déplacement et le rétrécissement de la piscine et l'emploi du marbre dans la décoration. Pour cette reconstruction, un plomb à l'effigie de Lucius Verus, qui provient sans aucun doute d'un bloc de marbre, indique le milieu du IIe siècle.

Plus intéressante encore au point de vue général est l'identification par M. Rolland des deux périodes primitives de l'architecture de Glanum, celle de la période hellénistique et celle de la République, entre la conquête de la *Provincia* en 125 et la prise de Marseille par César. La première est marquée par des constructions en grand et moyen appareil et des maisons à péristyle de type délien à deux ou trois portiques ; la seconde présente des exemples nets d'atrium entouré de portiques sur ses quatre côtés ; on y voit employé l'*opus incertum*, parfois même l'argile crue, probablement d'anciennes briques séchées au soleil, sur un soubassement de maçonnerie liée par un mortier de terre ; les sols cependant sont pavés d'un bon béton à la chaux dans lequel se trouvent encastrés des cailloux blancs, des plaques ou des morceaux filiformes de pierre dure et même de petits cubes blancs, noirs ou rouges, qui semblent être déjà du marbre. Il y a là toute une histoire ancienne de la mosaïque et de la construction en général, qui est du plus vif intérêt. L'une de ces mosaïques porte, en petits cubes verts dans le pavage blanc, l'inscription *Co. Sullae* ; elle ne peut guère désigner le dictateur, car son nom n'aurait jamais été abregé de la sorte, mais probablement quelque indigène qui avait pu prendre ce nom alors que Sylla, dans l'armée de Marius, séjournait dans la région.

C'est bien cette période d'ailleurs qu'indiquent les tessons indigènes et campaniens trouvés en grand nombre dans le remblai qui avait recouvert ces habitations. La construction en est nettement antérieure aux murs en petit appareil régulier de l'époque augustéenne et aux piliers de soutènement qui s'y rattachent.

Parmi les débris de stucs recueillis dans cette couche ancienne figure un graffite qui donne la date de 96 av. J.-C. M. Rolland en a fait état dans son article de la *Revue* en 1943 : *Teucer hic fuit a(nte) d(iem) IV K(alendas) Apri(lis), Cn. Domitio, C. Cossio, cos.* Tous les indices concordent pour marquer le développement romain de la colonie marseillaise de Glanum entre la fin du IIe et celle du Ier siècle avant notre ère, développement déjà très différent de celui de l'époque précédente, purement

marseillaise. L'étude minutieusement précise et scrupuleusement objective de M. H. Rolland les met parfaitement en lumière.

Dans la dernière chronique gallo-romaine de mon ami P. Wuilleumier (*R. É. A.*, 1945, p. 279), je vois mentionné le graffite de Saint-Rémy avec une note de suspicion contre laquelle je crois devoir protester. Le seul argument qu'on ait pu faire valoir contre l'authenticité est que le graffite de Saint-Rémy date de 96 av. J.-C. alors qu'à Pompéi le plus ancien exemple n'est que de 49. Il a paru invraisemblable de trouver en Gaule un graffite d'un demi-siècle plus ancien qu'à Pompéi. Mais la maison de Saint-Rémy a été remblayée une centaine d'années avant l'ensevelissement de Pompéi ; les Pompéiens devaient de temps en temps rafraîchir les stucs de leurs parois, comme nous changeons nos papiers peints. Ainsi ont disparu les graffites anciens, car on n'a certainement pas attendu, à Pompéi, l'an 49 avant notre ère pour écrire sur les murs. Du reste, le graffite de Saint-Rémy a été soumis à une commission de l'Académie des Inscriptions qui n'y a rien trouvé de suspect. Par surcroît, une expertise, au Louvre, a reconnu au fond des traits de cristallisations qui prouvent l'ancienneté. Je crois pouvoir rassurer M. Wuilleumier et les lecteurs de la *Revue* ; il ne peut subsister aucun doute sur l'authenticité du graffite.

Les fouilles continuent à Saint-Rémy, en se prolongeant vers le pied des Alpilles, au sud de l'édifice à abside et du portique dont les piliers et le terre-plein ont recouvert les habitations à l'époque républicaine. Le livre de M. H. Rolland permettra de les situer et d'apprécier l'intérêt des futures découvertes. Dès maintenant, il constitue non seulement une précieuse monographie d'un site archéologique remarquable et qui méritait d'être mieux connu, mais aussi une remarquable histoire des débuts de l'architecture gréco-romaine en Gaule. Sans oublier ceux qui ont pris l'initiative des fouilles et les ont longtemps dirigées, nous pouvons remercier le savant qui a pris la peine de les publier et de les raisonner. C'est un excellent travail et un bon exemple.

A. GRENIER.

Apulum. Alba Julia, Roumanie, 1942 et 1946 ; 2 vol., VIII-367 pages et VII-440 pages.

Fondée à la veille de la guerre par le Musée d'Alba Julia, une nouvelle revue roumaine, qui a emprunté le nom de la cité romaine, *Apulum*, a manifesté son existence par deux gros volumes, parus en 1942 et en 1946. De nature encyclopédique et régionale, elle se consacre à tout ce qui intéresse la Transylvanie. Rédigée en roumain, elle comporte des résumés, généralement en français. Plusieurs articles concernent l'antiquité, surtout la préhistoire. Dans le premier volume, M. I. Berciu étudie successivement des haches en cuivre et en bronze, fabriquées par des

ateliers thraces entre 1700 et 1500 av. J.-C., des haches en cuivre à double tranchant de même origine et des objets en bronze d'époque hallstattienne. M. I. Berciu publie deux haches de combat richement décorées et quatre bracelets en spirales qu'il date de 1500 à 1300. M. M. Moga dresse l'inventaire de tombeaux scythes trouvés à Blaj. M. C. Daicoviciu réfute les idées de M. Alföldi sur l'installation des Iapyges dans le Banat. MM. M. Macrea et I. Berciu décrivent deux trésors de monnaies romaines en argent, dont l'un, formé surtout de deniers républicains, fut enfoui vers le milieu du Ier siècle ap. J.-C., lors de l'invasion sarmate, tandis que l'autre comprend beaucoup de pièces augustéennes. Dans le second volume, MM. D. et I. Berciu indiquent les résultats de leurs dernières fouilles, particulièrement riches en céramique, et soutiennent que la civilisation thrace a subi une évolution interne entre l'âge du bronze et celui du fer, sans recevoir d'apports extérieurs. Par contre, M. Nitu montre l'influence de l'art oriental sur le décor d'un tesson peint. M. C. Daicoviciu commente un passage d'Hérodote (IV, 94, 1-5) sur les divinités géto-daces. Enfin, M. E. Zefleanu reconstitue une famille romaine d'Apulum et publie quatre nouvelles inscriptions, dont deux sont consacrées au dieu *Æternus* et une aux déesses *Quadruuiae.*

Autant d'études intéressantes ; mais les archéologues roumains rendraient service à leurs confrères étrangers en publiant ou en résumant leurs articles dans une revue spécialisée, commune à tout le pays, annuelle et durable.

P. WUILLEUMIER.

Cahiers archéologiques, fin de l'Antiquité et Moyen-Age, t. I ; publiés par **A. Grabar.** Paris, Van Oest, 1945 ; 1 vol. in-4°, 135 pages.

Ces *Cahiers*, qui paraîtront en principe deux fois l'an, sont consacrés spécialement à l'étude de l'archéologie chrétienne et byzantine. C'est dire quel beau domaine s'ouvre à cette revue, et aussi quelle lacune elle vient combler. Trop longtemps, la période de transition de l'Antiquité au Moyen-Age a été négligée, non seulement par les historiens de l'art, mais par ceux des religions et de la littérature ; il est heureux que ces *Cahiers* promettent d'accorder une large place « aux investigations archéologiques qui envisageront les documents d'art comme des témoignages sur l'histoire des idées et des croyances religieuses ».

Je ne saurais résumer en quelques lignes toutes les richesses de ce premier volume. Retenons surtout les articles qui touchent aux études anciennes.

A. Piganiol, *L'hémisphairion et l'omphalos des Lieux saints* (p. 7-14), cherche à identifier le mystérieux *hémisphairion* des constructions décrites par la *Vie de Constantin.* Que d'hypothèses ont été proposées ! Rotonde du Saint-Sépulcre? Abside? Coupole du ciborium? L'auteur

démontre avec brio qu'il s'agit d'un *omphalos* situé dans l'abside, et qui symbolisait Jérusalem, nombril du monde. Il retrace l'histoire de cet *omphalos*.

L'article d'A. Grabar, *Plotin et les origines de l'esthétique médiévale* (p. 15-34), est le fruit de longues réflexions. L'auteur prouve, en étudiant les passages des *Ennéades* relatifs à l'art, que la vision de l'œuvre d'art par Plotin annonce celle du Moyen-Age. L'œuvre d'art, reflet de l'Intelligence suprême, néglige l'apparence matérielle des choses. La vraie grandeur, la vraie distance, ne sont reconnaissables que si tous les détails sont présents. L'image aperçue par l'œil intérieur dans la contemplation mystique diffère de celles qu'offre la nature. M. Grabar montre de façon magistrale que l'art médiéval, loin d'être une décadence involontaire, se conforme à cette esthétique non classique (image ramenée à un plan unique, perspective renversée ou rayonnante, corps sans volume et sans poids, nuage lumineux des théophanies, schémas géométriques). Pourtant, il ne croit pas que les idées de Plotin aient exercé « aucune influence sur l'activité des artistes de son temps et de l'époque suivante » ; car les œuvres d'art commandées par les Néo-platoniciens païens du IVe siècle sont des pastiches néo-classiques. Une telle conclusion ne laisse pas de surprendre. Je ne pense pas, pour ma part, que le rapport établi entre l'art chrétien de la Basse-Antiquité et l'esprit esthétique de Plotin soit une simple coïncidence. Il s'agit bien d'un rapport d'influence. Qu'il suffise de rappeler ici l'influence plotinienne de Marius Victorinus et Manlius Theodorus, les longues méditations de saint Basile ou de saint Augustin sur le Περὶ καλοῦ de Plotin (cf. P. Henry, *Plotin et l'Occident*, Louvain, 1934, p. 107-128 ; *Les états du texte de Plotin*, Bruxelles, 1938, p. 159-196, et mes *Lettres grecques en Occident, passim*). Les vrais héritiers de Plotin, ceux qui se nourrissent de sa pensée, ne sont pas les Symmaques et les Nicomaques, mais plusieurs Pères de l'Église. Le néo-platonisme chrétien, trop longtemps méconnu, est l'intermédiaire entre la pensée antique et la pensée médiévale.

W. Seston, *Le jugement dernier au mausolée de Galla Placidia à Ravenne* (p. 37-50), tente d'expliquer une mosaïque fameuse, dont on avait proposé plusieurs interprétations divergentes : le diacre Laurent sur son gril? Le Christ portant au bûcher les livres des hérétiques? Selon M. Seston, la scène représentée est le retour du Christ victorieux de la mort, au jour du jugement dernier. Le livre ouvert que tient le personnage nimbé serait le livre où le Seigneur tient le compte des péchés et des mérites de tous les hommes. Le gril désignerait, selon l'allégorisme oriental de saint Éphrem, l'autel des holocaustes, sur lequel les pécheurs seront immolés ; en effet, la version syriaque de la Bible indique que quatre anneaux de bronze sont attachés aux quatre côtés du gril, de façon qu'on y puisse passer des barres pour rendre l'autel portatif. M. Seston reconnaît ces anneaux dans les espèces de roulettes qui sont figurées sur

la mosaïque, aux pieds du gril. La démonstration est ingénieuse et neuve ; elle révèle chez son auteur une science remarquable de la théologie au VIe siècle. Dois-je avouer que je ne suis pas convaincu ? Je persiste à croire qu'il s'agit de vraies roulettes, et qu'il est possible de réhabiliter l'interprétation « laurentienne » par des arguments et des textes nouveaux. Je m'expliquerai d'ailleurs sur ce point, qui exigerait de longs développements.

L. Bréhier décrit *Les traces de l'ancien art chrétien dans l'art roman auvergnat* (p. 63-76). Ce roman auvergnat est, en effet, très archaïque et fournit des indications sur le plan, la technique de construction, la décoration, les thèmes iconographiques, aux temps carolingiens, et même mérovingiens : nef enclavée entre deux massifs barlongs ; crypte formant soubassement d'un chœur surélevé ; matériaux polychromes disposés en figures géométriques ; portail à linteau en bâtière ; ornements imités ou remployés des monuments gallo-romains ; iconographie rappelant l'ancien art chrétien. En ce qui concerne la *Psychomachie* de Prudence, figurée sur un chapiteau de Notre-Dame-du-Port, il faudrait, me semble-t-il, songer surtout à l'influence des miniatures médiévales (cf. R. Stettiner, *Die illustrierten Prudentiushandschriften*, Berlin 1905 ; H. Woodruff, *The illustrated mss. of Prudentius*, Cambridge, 1930, et l'*Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg, éd. A. Straub et G. Keller, Strasbourg, 1901, fol. 199 v°-204 r°). La *Psychomachie* apparaît encore sur la fresque romane d'une église de la région tourangelle, que M. J. Guignard étudiera prochainement.

Les éminents collaborateurs dont s'est entouré M. Grabar garantissent la qualité de cette nouvelle revue ; on ne peut qu'attendre avec impatience et curiosité les volumes qui suivront ce premier *Cahier archéologique*, digne de susciter, par son texte comme par ses planches, l'intérêt et l'admiration du lecteur.

Pierre COURCELLE.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Albert Cuny. — Albert Cuny vient de s'éteindre à Bordeaux, le 21 mars 1947, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Sa mort endeuille notre *Revue*, à laquelle il collaborait depuis près de quarante ans, l'Université de Bordeaux, où il avait enseigné la grammaire comparée à trente générations d'étudiants, et la linguistique française, où il s'était fait une place originale, qui lui avait valu une large audience au delà de nos frontières. Amené à la linguistique par la lecture de Bréal, de Bergaigne et de F. de Saussure, il fut à Paris l'élève de Victor Henry et d'Antoine Meillet. Sa thèse principale de doctorat (1907) sur *Le nombre duel en grec* avait orienté ses réflexions vers les questions que pose l'existence de cette catégorie grammaticale tant en indo-européen qu'en sémitique ; la lecture des travaux du linguiste danois Hermann Möller l'engagea définitivement vers les recherches, qu'il devait marquer d'une empreinte si personnelle, sur la parenté des langues indo-européennes et sémitiques. A partir de 1912, une série d'articles, et trois ouvrages importants (1924 : *Études prégrammaticales ;* 1943 : *Recherches sur le ... nostratique ;* 1946 : *Invitation à l'étude comparative des langues indo-européennes et des langues chamito-sémitiques*) marquent les étapes de ces recherches, et la poursuite de preuves que la nature même des faits étudiés rend difficilement saisissables ; la hardiesse de la méthode employée dans cette reconstruction a déconcerté ou laissé sceptiques beaucoup de linguistes ; mais sceptiques et convaincus s'accordaient dans la profonde estime qu'ils avaient pour Albert Cuny. Défricheur infatigable de voies nouvelles, il s'était aussi penché sur le problème passionnant des langues encore mystérieuses de l'Égée préhellénique. Son premier article donné à la *Revue* en 1908 traitait des inscriptions préhelléniques de Lemnos ; il est bien souvent revenu sur ces problèmes, notamment dans la série d'études intitulée *Questions gréco-orientales* qui s'échelonne du t. XIV au t. XXVIII. Dès son arrivée à la Faculté des lettres de Bordeaux, en 1907, A. Cuny devint, en effet, un des plus fidèles et féconds collaborateurs de la *Revue*, qui lui doit plus de quarante articles, et un grand nombre de chroniques et de comptes-rendus ; la retraite n'interrompit pas cette remarquable activité, et pas davantage les infirmités de la vieillesse qui depuis 1945 le cloîtraient dans sa chambre ; jusqu'à sa dernière heure, il conserva la même curiosité d'esprit, la même force de tra-

vail ; peu de jours avant sa mort, il adressait à la *Revue* l'article qu'elle lui avait demandé pour son fascicule jubilaire. Albert Cuny nous laisse l'exemple d'une belle vie de savant, désintéressée jusqu'à l'abnégation, et toute dévouée à la recherche.

Michel LEJEUNE.

Les fouilles de l'École française à Bolsena. — Grâce à l'autorisation du Gouvernement italien, l'École française de Rome a pu, durant l'été de 1946, entreprendre des fouilles à Bolsena, à 125 kilomètres au nord de Rome, au cœur de l'ancienne Étrurie. Il s'agissait d'un problème archéologique depuis longtemps discuté entre archéologues : la petite ville actuelle de Bolsena, au bord de son lac splendide, marque-t-elle l'emplacement de l'ancienne Volsinies, capitale de la Confédération étrusque, ou faut-il reconnaître cette capitale dans la citadelle bien plus connue et si pittoresque d'Orvieto, à une quinzaine de kilomètres vers l'Est, dans la vallée du Tibre? Les découvertes cataloguées étaient, jusqu'ici, demeurées rares à Bolsena, tandis qu'Orvieto est célèbre par ses nécropoles de la plus belle époque étrusque. Des résultats négatifs à Bolsena auraient fourni un argument décisif en faveur d'Orvieto.

Des indications recueillies à Bolsena ont décidé l'École à jeter son dévolu sur un petit mamelon à 300 mètres plus haut que Bolsena, à 3 kilomètres à vol d'oiseau, mais à environ 7 kilomètres par la route : le Poggio Mozzetta di Vietana, d'où l'on a d'ailleurs une vue admirable sur le lac et toute la contrée environnante. La fouille a été confiée à M. Raymond Bloch, vétéran de l'École et qui avait jadis, avant la guerre, fait ses premières armes en Algérie. Raymond Bloch est un fouilleur heureux ; dès ses premiers sondages, il est tombé sur un superbe mur de grand appareil, blocs de tuf longs en moyenne de 1^{m}20, hauts et larges de 0^{m}60, superposés sans matière de liaison et constituant une masse de près de 2 mètres d'épaisseur. Dès les premiers jours de la fouille, on pouvait avoir l'impression d'un mur de cité et penser aux remparts étrusques analogues de Cortone, par exemple.

Il n'y avait qu'à suivre cette muraille. La tâche n'a pas toujours été facile, car, si, en certains endroits, on trouve encore trois ou quatre assises superposées, en d'autres il n'y a plus rien. Il a fallu tâtonner pour retrouver plus loin de nouveaux restes. D'ailleurs là même où tous les blocs ont disparu, il en reste des fragments épars au niveau des fondations et, en l'absence de tout autre indice, on reconnaît la taille de la tranchée ouverte par les constructeurs eux-mêmes pour les assises profondes de leur mur. Ces fondations ne descendent pas très bas ; le sol est d'argile compacte et souvent de rocher ; la base du mur ne s'enfonce guère à plus de 2 mètres. L'enceinte est de tracé sinueux, conditionné par la configuration du terrain, avec parfois d'assez fortes dénivellations. Elle suit en partie le pied du Poggio, mais avec tendance à s'en

détacher et à s'élargir. La campagne de 1946 en a dégagé près d'un kilomètre, et ce n'est là qu'un commencement. Le plan, pour 1947, est simplement de continuer.

Naturellement, nous avons cherché déjà à voir ce qu'il pouvait y avoir à l'intérieur de l'enceinte. Nos premiers sondages sur le poggio même n'ont rien donné d'intéressant : les restes d'une maison d'époque romaine, avec une citerne qui nous a entraînés assez profond, mais ne contenait rien : elle était en majeure partie taillee dans le roc. Nous continuerons nos sondages, mais nous voudrions trouver, pour nous guider, la trace de quelque porte ou entrée dans l'enceinte.

Notre programme comporte également le relevé exact de toutes les ruines antiques qui parsèment le terrain entre la localité moderne de Bolsena et le point que nous fouillons. Elles sont abondantes : un petit amphithéâtre, plusieurs voies qui présentent, sur des parcours assez longs, leur pavage antique, murs romains, constructions diverses, dont bon nombre semblent étrusques. Un topographe italien attaché à nos travaux en relève la situation. Dans la mesure du possible, quelques sondages essaieront de préciser la nature et le plan de ces vestiges. Nous espérons y trouver un fil conducteur à travers l'histoire du lieu. Dès maintenant, il semble que, si la ville étrusque occupait la hauteur, vers l'endroit où nous fouillons, la cité romaine s'est établie plus bas, étagée sur les pentes qui dominent immédiatement le lac. Les Romains n'auraient donc pas transporté les Volsiniens vaincus d'Orvieto à Bolsena ; ils les auraient simplement fait descendre de leur sommet vers un emplacement plus bas. C'est bien ainsi que, généralement, ils procédaient.

Au pied et à quelque 200 mètres au sud du Poggio Mozzetta, un chemin de terre représente une ancienne voie venant d'Orvieto. Le long de cette voie, les travaux des champs mettent au jour, paraît-il, des tombeaux étrusques. Dans un taillis gît un gros fragment de voûte qui ne peut, en effet, provenir que d'une tombe, mais d'une tombe romaine. Nous nous proposons de voir ce qu'il en est. Chez des paysans, M. Bloch a vu deux cippes de pierre funéraires étrusques portant les noms des défunts ; il a aperçu une petite statuette de terre cuite de la déesse Nortia, la divinité de Volsinies, et une tête en pierre, de grandeur naturelle, mais d'un travail très fruste, représentant un personnage masculin. Ses propriétaires trouvent qu'il ressemble à Mussolini.

Dans nos fouilles, les trouvailles ont été nulles ; pas même des tessons. Pour faire des trouvailles, ce n'est pas une muraille qu'il faut dégager, il faudrait exhumer des tombes, ce qui n'est pas notre programme D'ailleurs, les Musées italiens regorgent de mobiliers funéraires encore inédits et dont la chronologie est dès maintenant fixée.

Il est encore trop tôt pour tirer de nos travaux une conclusion. Il nous faut arriver à fixer la date de notre enceinte et à en déterminer l'exten-

sion ; il nous faut préciser le plan d'ensemble des environs. Alors seulement nous pourrons dire si Bolsena est bien l'antique Volsinies.

A. GRENIER.

Un authentique édit de Cyrus. — Ses études, si nombreuses et précises, sur le formulaire des actes publics grecs et romains ont conduit É. Bickerman à examiner (*The edict of Cyrus in Ezra 1*, dans *Journ. of bibl. lit.*, t. LXV, 1946, p. 249-275) le texte transmis par Esdras, I, 1-4, de l'édit de Cyrus mettant fin en 538 à la captivité de Babylone. Jusqu'ici, ce texte a été parfois radicalement condamné comme une forgerie ; il a été au moins considéré comme altéré par le chroniqueur. Bickerman prouve qu'il est authentique, en justifiant par de multiples rapprochements avec des textes bibliques, assyriens, perses et grecs, les moindres détails où s'était accrochée la suspicion. Il modifie en un point l'interprétation traditionnelle : en 4, au lieu de comprendre, ce qui serait en effet surprenant, que tous les sujets, même païens, de Cyrus auront à donner « de l'argent, de l'or, des effets, du bétail, avec des offrandes volontaires » pour les Juifs rentrant en Palestine et pour le temple à construire à Jérusalem, il faut penser que cet ordre s'adresse uniquement aux Juifs qui ne quitteraient pas le lieu d'exil où ils s'étaient installés. Une fois accepté ce sens grammaticalement possible, tout rentre dans l'ordre et rien ne peut plus surprendre. La démonstration frappe d'un bout à l'autre par l'étendue et la variété de l'érudition dans tous les domaines de l'administration comme du droit public antiques dont témoignent les exemples cités. Elle ne frappe pas moins par l'ingéniosité des explications, l'évidence des analogies fondamentales lorsqu'une analyse exemplairement lucide a dépouillé faits et textes de leurs oripeaux circonstanciels.

Une hypothèse achève l'article, assez suggestive pour être relevée. Cyrus, dit Esdras, « fit faire de vive voix et par écrit cette publication dans tout son royaume : Ainsi parle Cyrus... ». Cette tournure introductive d'un ordre énoncé à la première personne est hittite ; elle est mésopotamienne ; elle est perse ; elle est romaine, avec la coïncidence supplémentaire du texte écrit doublant la proclamation orale par le héraut. Mais elle n'est pas grecque. Les Étrusques n'auraient-ils pas servi d'intermédiaires entre l'Orient et l'Italie? Ils ont bien pratiqué, comme les Chaldéens, et transmis aux Romains l'hépatoscopie.

Solde régulière ou indemnité de campagne? — Il est difficile de dresser la liste exacte des bénéficiaires de la misthophorie dans l'Athènes classique. J. A. O. Larsen (*The « Acharnians » and the pay of taxiarchs*, dans *Class. Phil.*, t. XLI, 1946, p. 91-98) procède à une confrontation intéressante entre le Lamachos d'Aristophane et l'authentique Lamachos. Mais il s'attache surtout, avec beaucoup d'ingénieuse subtilité, à accor-

der le vers 597 des *Acharniens* avec les conclusions au premier abord inconciliables qu'on peut tirer, quant aux taxiarques, d'autres sources : élective (Aristote, *Ath. pol.*, LXI, 3), cette charge n'était-elle pas privée du *misthos* comme les hautes charges militaires électives (Ps.-Xén., I, 3)? Toute difficulté disparaît si on suppose, ainsi qu'y invite l'existence du *misthos* pour les soldats et les ambassadeurs, que les taxiarques étaient uniquement rétribués en période de service actif. Larsen va plus loin : cette règle, *in all likelihood*, aurait également valu pour les stratèges et les hipparques. N'est-ce point faire trop bon marché de l'affirmation du Pseudo-Xénophon? A la rigueur et dans l'abstrait, on pourrait l'admettre dans le cas des hipparques. Mais la tâche absorbante des stratèges ne commence pas avec la mobilisation d'une armée ou d'une flotte, ni ne prend fin au retour d'une expédition. Il sera donc plus prudent de restreindre l'hypothèse aux seuls commandements inférieurs ou de second rang.

Démétrios de Phalère. — La tradition est riche en anecdotes sur le philosophe réformateur aux 360 statues. On préférerait des certitudes. Dans le tome XII (1943) de *Hesperia*, p. 144-165, St. Dow, qui a obtenu déjà plus d'une fois d'intéressants résultats historiques en appliquant aux inscriptions une méthode rigoureuse, et A. H. Travis rassemblent pour la passer au crible la documentation épigraphique, d'ailleurs assez maigre, qui le concerne.

Au lieu de douze bornes hypothécaires connues de W. S. Ferguson en 1911, on en connaît maintenant vingt-deux. Leur étude apporte quelques lueurs sur la loi de Démétrios relative aux contrats et sur l'application pratique qu'elle reçut. Elle montre, en particulier, que Ferguson ne se trompait pas en la datant de 316/5 ; appliquée dès l'année suivante, elle est demeurée en vigueur après la restauration démocratique de 307.

L'essentiel du mémoire est consacré à la recherche du titre officiel que portait Démétrios en tant qu'auteur du nouveau code de lois athéniennes. Ce n'était pas nécessairement *stratègos*, car la base d'Éleusis, *I. G.*, II², 2971 (*Syll.*³, 319), qui mentionne trois couronnes reçues comme tel, ne se place pas nécessairement, comme on l'affirme d'habitude, dans la quatrième année de son gouvernement (315/4) : il doit avoir revêtu cette fonction, et peut-être à plusieurs reprises, avant d'être installé au pouvoir par la faveur de Kassandros. Dès lors, la restitution [στρατηγὸς αἱ]ρεθεὶς ὑπὸ τοῦ δήμο[υ ne s'impose pas dans le décret d'Aixonè, *I. G.*, II², 1201 (*Syll.*³, 318). Avec A. Wilhelm, on y restituait le plus souvent ἐπιμελητής. Mais le mot ne convient pas à une élection par le peuple et n'est employé par Diodore qu'à propos du choix de Kassandros : Ferguson, Beloch et Pierre Roussel, notamment, n'avaient pas manqué d'apercevoir cette difficulté. Elle disparaît si on adopte νομοθέτης, en faveur de quoi de bons arguments sont ici présentés.

L'Athènes classique n'avait connu, à partir de la fin du ve siècle, que des collèges de *nomothétai.* Mais Platon et Aristote avaient mis le nom et la fonction à l'honneur.

Cette démonstration suggère une remarque de détail. L'unique source qui qualifie ainsi Démétrios est Georges le Syncelle. Persistance d'une bonne tradition? Les auteurs le pensent. A qui donc se fier, si ce chronographe du ixe siècle est plus près de la vérité que Diodore et Strabon? Mais non : les colonnes de l'érudition ne seront pas ébranlées pour cette fois. Qu'on en juge. Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐγνωρίζετο τρίτος νομοθέτης Ἀθήνησιν, dit le texte. « Troisième » ; et les deux autres? Solon, oui ; mais son titre était ἄρχων. Et puis, Thésée, Dracon ou Clisthène? Peu importe, puisque aucun d'eux, pas plus que Solon, ne reçut le titre officiel de νομοθέτης. Le Byzantin se bornait donc, en employant ce terme, à définir le rôle pratique de Démétrios. Il n'est pas douteux, au contraire, que le rédacteur du décret d'Aixonè avait dans l'esprit tout autre chose.

André AYMARD.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

I. Ouvrages

Arnold von Salis, *Antike und Renaissance; über Nachleben und Weiterwirken der alten in der neuen Kunst.* Erlenbach-Zürich, Eugen Rentsch, 1947 ; 1 vol. in-4º, 280 pages, 64 pl. et 30 fig.

Euripides, *Bacchae*, édition, introduction et commentaire par E. R. Dodds. Oxford, Clarendon Press, 1944 ; 1 vol. in-12, LX + 231 pages.

Sex. Propertii *Elegiarum liber I (Monobiblos) cum prolegomenis, conspectu librorum et commentationum ad IV libros Propertii pertinentium, notis criticis, commentario exegetico edidit* P. J. Enk ; I, Prolégomènes et texte ; II, Commentaire. Leyde, Brill, 1946 ; 2 vol. in-8º de 162 et 210 pages.

Richmond Lattimore, *Themes in Greek and Latin Epitaphs* (Illinois Studies in language and literature, vol. XXXIII, nos 1-2). Urbana (Illinois), The University of Illinois Press, 1942 ; 1 vol. gr. in-8º, 353 pages.

Raymond Bloch, *Les origines de Rome* (Collection *Que sais-je?*). Paris, Presses universitaires de France, 1946 ; 1 vol. in-16, 127 pages.

Fernand Robert, *La littérature grecque* (Collection *Que sais-je?*). Paris, Presses universitaires de France, 1946 ; 1 vol. in-16, 127 pages.

Charles Picard, *La vie dans la Grèce classique* (Collection *Que sais-je?*). Paris, Presses universitaires de France, 1946 ; 1 vol. in-16, 126 pages.

Jean Vercoutter, *L'Égypte ancienne* (Collection *Que sais-je?*). Paris, Presses universitaires de France, 1947 ; 1 vol. in-16, 136 pages.

Rudi Thomsen, *The Italic regions from Augustus to the Lombard Invasion* (Classica et Mediaevalia, Dissertationes, IV). Copenhague, Gyldendal, 1947 ; 1 vol. gr. in-8º, 339 + VI pages (résumé final en danois), 8 pl.

Folco Martinazzoli, *Seneca, studio sulla morale ellenica nell' esperienza Romana* (Biblioteca di Cultura, 24). Florence, La Nuova Italia, 1945 ; 1 vol. in-8º, 306 pages.

W. H. S. Jones, *Philosophy and medicine in ancient Greece, with an edition of* Περὶ ἀρχαίης ἰητρικῆς (Supplements to the Bulletin of the History of Medicine, nº 8). Baltimore, Johns Hopkins Press, 1946 ; 1 vol. in-8º, 100 pages.

Victor Ehrenberg, *Aspects of the Ancient world (Essays and Reviews).* Oxford, Basil Blackwell, 1946 ; 1 vol. in-8º, 256 pages.

Louis Chatelain, *Le Maroc des Romains, étude sur les centres antiques*

de la Maurétanie occidentale (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 160). Paris, de Boccard, 1944 ; 1 vol. gr. in-8°, 317 pages, LXIV pl. hors texte (annoncées).

William Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, I. *Guerres et réformes (284-300)* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 162). Paris, de Boccard, 1946 ; 1 vol. gr. in-8°, 398 pages, 2 cartes.

II. Brochures

Mario Moretti, *Ancona (Ancona) Regio V. Picenum* (Italia Romana : Municipi e Colonie, Serie I, vol. VIII). Istituto di Studi Romani, 1945, in-8°, 112 pages, XVI pl.

Juan Serra Vilarò, *Scavi e ritrovamenti in Spagna* (Quaderni dell' Impero ; Orme di Roma nel mondo, fasc. VII). Istituto di Studi Romani, 1946 ; in-8°, 27 pages, XII pl.

Guido Ucelli, *Scienza e tecnica di Roma documentate dall' impresa di Nemi* (Quaderni dell' Impero ; La scienza e la tecnica ai tempi di Roma imperiale, fasc. XIX). Istituto di Studi Romani, 1946 ; in-8°, 15 pages, VIII pl.

Rinaldo Binaghi, *La metallurgia ai tempi dell' Impero Romano* (Quaderni dell' Impero ; La scienza e la tecnica..., fasc. XX). Istituto di Studi Romani, 1946 ; in-8°, 21 pages, IV pl.

Ettore Paratore, *Lucrezio (nel bimillenario della morte)* (Quaderni di Studi Romani ; Profili Romani, fasc. III). Istituto di Studi Romani, 1946 ; in-8°, 31 pages.

Joseph Moreau, *L' « argument ontologique » dans le Phédon*. (Extrait de la *Revue philosophique*, t. CXXXVII, juillet-septembre 1947, p. 320-343.)

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

I. Articles de fond

II. Variétés

III. Bibliographie

IV. Planches et figures

10 juillet 1947.

Le Secrétaire-Gérant : Jean AUDIAT.
